



Rapport annuel 2018

Se tourner vers l'avenir

 **Banque Scotia**

La Banque Scotia est la banque internationale du Canada et un leader parmi les fournisseurs de services financiers en Amérique.

Elle s'est donné pour mission d'aider ses plus de 25 millions de clients à améliorer leur situation au moyen de conseils et d'une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés, des services bancaires privés, d'investissement et de gestion de patrimoine ainsi que des services liés aux marchés des capitaux.



Rendement des capitaux propres* : **14,9 %** **CONTRE** **14,7 %** en 2017

*Ajusté – se reporter à la page 18.

- Diversification sur le plan des secteurs d'activité et des secteurs géographiques, procurant un bénéfice et des dividendes durables et croissants
- Croissance du bénéfice tiré des services bancaires aux particuliers, des services bancaires aux entreprises et des activités de gestion de patrimoine
- Accroissement des compétences et du leadership dans des secteurs stratégiques
- Culture rigoureuse de gestion du risque
- Expansion et augmentation de la croissance sur les marchés prioritaires grâce à l'affectation stratégique des fonds propres
- Présence diversifiée sur les marchés de croissance de grande qualité des pays de l'Alliance du Pacifique
- Investissements supérieurs dans la technologie à l'appui de notre stratégie de services bancaires numériques afin d'améliorer l'expérience client et l'efficacité
- Bilan solide et excellents ratios des fonds propres et des liquidités

Table des matières

1	Message du chef de la direction aux actionnaires	13	Conseil d'administration
11	Message du président du conseil aux actionnaires	15	Rapport de gestion
12	Équipe de la haute direction	139	États financiers consolidés

Des progrès qui inspirent la fierté

Message du chef de la direction aux actionnaires

Chers actionnaires,

Il s'agit de la cinquième lettre que je vous adresse, et je tiens à réitérer que je suis profondément honoré d'être le président et chef de la direction de la Banque Scotia. Depuis longtemps, je sais que je veux œuvrer dans le monde bancaire. Je ne pense pas que beaucoup d'autres carrières soient aussi dynamiques et gratifiantes.

La rédaction de ma lettre aux actionnaires représente chaque année tout un défi, en raison surtout de la diversité des intérêts des actionnaires de la Banque Scotia. Je suis fier de ce que nous avons accompli en 2018 pour équilibrer les attentes contradictoires en matière de résultats à court terme et de création de valeur à moyen et à long termes. Nous avons considérablement investi dans nos activités existantes et nous avons également acquis bon nombre d'actifs de grande qualité, ce qui aura un effet amplificateur pour la Banque et pour vous, chers actionnaires, et ce, pendant plusieurs années.

J'espère que cette lettre vous donnera une meilleure compréhension de l'excellente performance financière de la Banque, de la progression que nous avons réalisée à l'égard de notre stratégie au cours de l'exercice écoulé et du fondement de notre confiance en l'avenir de la Banque.

Cette année, je conclus ma lettre par une liste de questions et de réponses portant sur des thèmes souvent évoqués par nos différents intervenants.

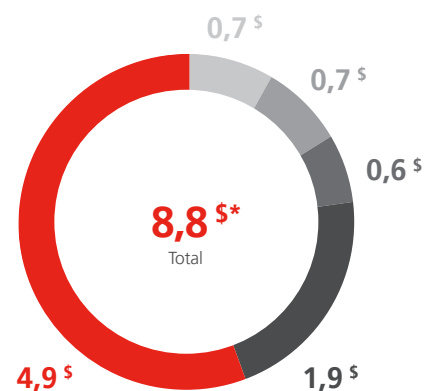
Brian J. Porter

Président et chef
de la direction



Revenus par secteurs géographiques

(en milliards de dollars)



■ Canada	56 %
■ Alliance du Pacifique	21 %
■ États-Unis	7 %
■ Antilles	8 %
■ Autres pays	8 %

* Ajusté – se reporter à la page 18.

Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre.

Performance financière

Message du chef de la direction aux actionnaires

Malgré la situation géopolitique et économique difficile et volatile, la Banque a dégagé, encore une fois cette année, un bénéfice record. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net s'est établi à 9,1 milliards de dollars, en hausse de 10 % par rapport au dernier exercice. Le levier d'exploitation ajusté, qui mesure l'écart entre la croissance des revenus et la croissance des charges d'un exercice à l'autre, demeure vigoureux, à 3,7 %.



Réseau canadien

Le Réseau canadien a connu une autre très bonne année, générant un bénéfice de 4,4 milliards de dollars. La croissance vigoureuse de 8 % du bénéfice ajusté a été soutenue par une croissance d'environ 5 % des prêts hypothécaires, un élargissement des marges et une amélioration de la productivité. Le Réseau canadien, une franchise solide, sera renforcé par nos acquisitions récentes dans le secteur de la Gestion de patrimoine. Nous sommes donc convaincus d'être en mesure d'atteindre nos objectifs à moyen terme pour ce secteur, soit une croissance du bénéfice net d'au moins 7 % et un ratio de productivité (qui mesure les charges en pourcentage des revenus) inférieur à 49 %.



Opérations internationales

Les Opérations internationales ont connu un exercice 2018 exceptionnel, dégageant un bénéfice de 2,8 milliards de dollars* pour les détenteurs de titres de capitaux propres. Le bénéfice net annuel a affiché une croissance de plus de 1 milliard de dollars au cours des trois derniers exercices. Nous sommes très fiers des progrès que nous avons accomplis à l'échelle internationale et de la reconnaissance que nous valent nos efforts. Par exemple, la Banque Scotia a récemment été nommée Banque de l'année 2018 en Amérique latine et dans les Antilles par *LatinFinance*.

Il est essentiel de souligner l'accélération de la croissance sur nos principaux marchés internationaux, plus particulièrement dans les pays de l'Alliance du Pacifique, au Mexique, au Pérou et en Colombie. En outre, les économistes s'entendent pour dire que **les pays de l'Alliance du Pacifique présentent de solides données fondamentales et un important potentiel de croissance économique**. Nous envisageons l'avenir avec optimisme et avons confiance en notre capacité

d'atteindre nos objectifs à moyen terme pour ce secteur, soit une croissance du bénéfice net d'au moins 9 % et un ratio de productivité inférieur à 51 %.



Services bancaires et marchés mondiaux

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont affiché des résultats mitigés en 2018. Le bénéfice a reculé de 3 % par rapport à celui de l'exercice précédent, puisque la progression des résultats des services de prêts aux sociétés et la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ont été plus que contrebalancées par le ralentissement des activités sur les marchés financiers et la hausse des charges. Nous nous concentrons sur l'amélioration des relations avec nos clients des services de prêts aux sociétés, sur le renforcement de notre franchise de services bancaires d'investissement et sur la croissance de nos activités auprès des clients en Amérique latine, ce qui fera en sorte que la division sera en meilleure position pour générer une croissance dans le futur.

Nous observons des possibilités de croissance prometteuses en Amérique latine et aux États-Unis, où nous avons déjà une forte présence dans les activités de gros. La vigueur de la Banque dans ces régions nous permet d'offrir des solutions et une expertise bancaires améliorées à l'ensemble de notre clientèle institutionnelle et d'entreprises qui ont un lien avec les Amériques. L'Amérique latine et les États-Unis représentent d'importants marchés pour la Banque dans son ensemble, et nous continuerons d'y renforcer notre présence.

Nous sommes la dixième organisation bancaire étrangère en importance en fonction de la taille de l'actif aux États-Unis, et nos services bancaires de gros sont déjà bien établis. Nos activités comptent parmi celles qui contribuent le plus au bénéfice de la Banque à l'extérieur du Canada, et notre présence là-bas améliore grandement notre capacité à servir notre clientèle composée de sociétés et d'investisseurs institutionnels à l'échelle de notre réseau mondial.

*Ajusté – se reporter à la page 18.

Progrès stratégique : affectation des fonds propres

Message du chef de la direction aux actionnaires

L'exercice écoulé a été fertile au chapitre de l'affectation des fonds propres. En 2018 uniquement, la Banque a investi environ 7 milliards de dollars pour acquérir des entreprises uniques regroupant des actifs, des talents et des technologies de haute qualité. **Ces acquisitions nous aideront à élargir notre clientèle principale, à accroître notre bénéfice, à étendre notre empreinte et à accentuer notre présence sur les marchés clés.** Nous sommes convaincus que les entreprises que nous avons acquises et les investissements que nous faisons profiteront à nos actionnaires, à notre clientèle et à notre personnel au cours des prochaines années. Parallèlement, nous avons également continué à verser à nos actionnaires des montants significatifs au titre des fonds propres. En 2018, nous avons versé 4,0 milliards de dollars en dividendes, contre 3,7 milliards de dollars en 2017, et nous avons racheté plus de 8 millions d'actions pour un montant de 0,6 milliard de dollars.

À l'international, notre acquisition de BBVA Chile, qui est également une banque à la fine pointe de la technologie, a fait de nous la troisième banque privée en importance au pays, alors que nous étions la cinquième auparavant.

Au Canada, les acquisitions de Gestion financière MD (« MD ») et de Jarislowsky Fraser (« JF ») joueront un rôle crucial dans la consolidation de nos activités de gestion de patrimoine et d'actifs, puisqu'elles permettront de générer des honoraires plus élevés et d'approfondir nos principales relations bancaires. En outre, nous avons gagné plus de 110 000 nouveaux clients grâce à l'acquisition de MD, tandis que notre acquisition de JF nous a permis d'accueillir 500 clients institutionnels supplémentaires. Vous trouverez plus de renseignements au sujet de l'acquisition de ces deux sociétés canadiennes emblématiques et de la nouvelle envergure qu'elles confèrent à la Banque à la page 235.

En plus de réaliser des acquisitions stratégiques, nous surveillons les occasions de nous dessaisir d'activités et d'emplacements non essentiels, ce qui nous permet de mieux nous concentrer sur notre stratégie, d'améliorer le profil de risque de la Banque et d'accroître la qualité du résultat pour nos actionnaires.

Au cours de l'exercice 2019, nous prévoyons nous dessaisir de certaines activités non essentielles tout en continuant de gérer nos fonds propres de manière stratégique.

En 2019, nous nous concentrerons tout particulièrement sur l'exécution de notre stratégie. Nous avons de solides antécédents en matière d'intégration des entreprises acquises et des nouveaux groupes d'employés au sein de la grande famille Scotia. Nous mettons toujours les bonnes personnes et ressources en place pour nous assurer que les choses sont faites correctement. Nous sommes certains que les acquisitions réalisées cette année seront une grande source de valeur.

Faits saillants des acquisitions

BBVA Chile

Acquisition : juillet 2018

500 000 clients	29 milliards de dollars en actifs
---------------------------	---

Double la part de marché.
Crée la troisième banque privée en importance au Chili.

Opérations internationales

Gestion financière MD

Acquisition : octobre 2018

110 000 clients	49 milliards de dollars en actifs
---------------------------	---

La Banque Scotia et l'AMC ont conclu une entente de collaboration de 10 ans aux termes de laquelle l'AMC fera la promotion exclusive de la Banque Scotia en tant que fournisseur de choix de produits et de services financiers auprès des médecins et de leur famille au Canada.

Gestion de patrimoine Scotia

Jarislowsky Fraser

Acquisition : mai 2018

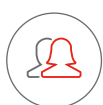
Plus de 500 clients institutionnels	40 milliards de dollars en actifs
---	---

Le regroupement des activités de gestion d'actifs de JF et de la Banque Scotia a donné naissance au **troisième gestionnaire d'actifs productifs en importance** au Canada.

Bâtir une banque encore meilleure

Message du chef de la direction aux actionnaires

Nous avons mis en place de nombreuses mesures visant à bâtir une banque encore meilleure. À l'interne, nous classons ces activités en trois grandes catégories : **employés**, **processus** et **technologies**. Voici quelques exemples de l'important travail que nous effectuons dans chacune de ces catégories :



Employés

Nous demeurons persuadés que nos employés représentent notre meilleur investissement.

Nos efforts en ce sens portent fruit : cette année, la Banque a été reconnue comme étant l'un des 25 meilleurs milieux de travail au monde (elle a d'ailleurs été la seule banque à figurer à ce palmarès). Voilà une autre preuve éloquente de notre engagement soutenu envers le renforcement de notre bassin de talents, l'amélioration de notre culture et l'établissement d'une plateforme concurrentielle.

Stratégie en matière de leadership

Nous avons réalisé d'importants progrès dans la mise sur pied et la refonte de nos équipes de direction en renforçant notre effectif grâce à l'embauche d'experts du secteur et du domaine. Au cours de la dernière année, nous avons renforcé notre bassin de talents internes grâce à des programmes primés de développement du leadership et des compétences et nous avons recruté de nouveaux leaders pour occuper des postes clés dans les services des TI et des RH, les services analytiques, les services de la gestion du risque et les services bancaires numériques ainsi que pour occuper des postes de première ligne, dans le cadre desquels nos employés offrent une expérience client hors pair. **Nous pouvons désormais compter sur une équipe de plus en plus solide de BanquiersScotia possédant à la fois une connaissance institutionnelle approfondie et des compétences de pointe.** Les efforts concertés que nous avons consacrés à la création d'une banque inclusive et axée sur la performance de haut niveau portent fruit. Nous demeurons proactifs dans la planification de notre relève afin de pouvoir nous adapter au contexte bancaire en constante évolution et nous assurer que la Banque dispose du bassin de leaders compétents et chevronnés dont elle a besoin.

Nous continuons de collaborer avec nos leaders pour créer un environnement de travail inclusif et axé sur la performance permettant à chaque BanquierScotia d'atteindre son plein potentiel. À titre d'exemple, la représentation des femmes à l'échelle de la Banque est en hausse, celles-ci occupant des postes de la vice-présidence et des échelons supérieurs dans une proportion de 39 % au Canada et de 21 % à l'étranger. Nous avons certes progressé, mais il y a encore place à

l'amélioration. C'est pourquoi nous avons mis en place des programmes et des mesures visant à favoriser une plus grande inclusion dans toutes les sphères de notre réseau. Nous poursuivons assidûment notre travail de sensibilisation en matière d'accessibilité, d'orientation sexuelle, de religion, d'origine ethnique et de représentation des genres et, à cette fin, nous intensifions nos efforts et accroissons nos investissements dans les programmes d'inclusion.

Investissement dans les compétences et la formation

À mesure que la Banque évolue, nous devons aider notre personnel à acquérir les compétences dont il a besoin pour s'épanouir. Depuis toujours, nous investissons dans des programmes de formation afin que nos employés disposent des outils nécessaires pour répondre aux demandes de nos clients. Or, nous devons veiller non seulement à ce que ces programmes demeurent d'actualité, mais également à ce qu'ils portent sur des compétences adaptées à la demande actuelle et future. Nous continuons d'investir dans les formations en technologie numérique, les bibliothèques de développement de compétences et les partenariats académiques nécessaires pour aider nos employés à s'adapter à l'économie numérique, tout en les encourageant à cibler les compétences dont ils auront besoin à l'avenir. Cette année, nous avons annoncé que nous allons investir 250 millions de dollars sur dix ans afin de préserver notre avantage concurrentiel dans des domaines clés et d'offrir à nos employés les outils nécessaires pour bâtir leur avenir, et ce, peu importe où leur carrière les mènera. Dans l'immédiat, nos efforts seront surtout axés sur le développement de compétences dans des domaines qui nous avantagent par rapport à la concurrence et sur l'apport d'un soutien au personnel qui devra acquérir de nouvelles compétences en raison de ces changements opérationnels.

Expérience employé

Le monde du travail évolue constamment en fonction des besoins changeants de nos clients, pour lesquels nos employés cherchent à offrir les services et le soutien les plus pertinents. Dans nos bureaux principaux, nos succursales et nos centres d'opérations, nous créons un milieu de travail d'une grande souplesse qui valorise le rendement et l'engagement des employés et des équipes. Les efforts que nous déployons pour

attirer, retenir et former nos employés sont directement liés à l'expérience positive que nous souhaitons offrir à nos clients. Nous révisons régulièrement nos avantages sociaux, nos politiques et nos pratiques afin de disposer d'une main-d'œuvre diversifiée et flexible. Nous avons pris bien soin de répondre aux besoins de nos employés afin de leur permettre d'offrir à nos clients la meilleure expérience qui soit.



Processus

Nous continuons de réaliser d'excellents progrès dans la réingénierie d'une foule de processus à l'échelle de la Banque. En voici des exemples :

- Notre programme de transformation des coûts structurels (« TCS ») a été le précurseur de notre nouvelle approche de réingénierie des coûts et des processus et l'un des programmes ayant connu le plus de succès à la Banque depuis que j'ai été nommé chef de la direction. En 2018, nous avons réalisé plus de 1 milliard de dollars d'économies annualisées, soit beaucoup plus que notre engagement initial de 550 millions de dollars pour l'exercice. Récemment, nous avons élargi le mandat de cette équipe afin qu'elle s'occupe aussi des possibilités visant les revenus. Le programme de productivité, comme nous l'appelons désormais, présente encore beaucoup de potentiel d'optimisation des coûts et des revenus à l'échelle de la Banque.
- Grâce à des efforts soutenus, nous avons réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de l'automatisation intelligente à l'échelle de la Banque. L'automatisation intelligente comporte des fonctionnalités d'automatisation robotisée des processus, d'apprentissage machine et d'intelligence artificielle visant à réduire les coûts, à augmenter la productivité et à abaisser les taux d'erreur. Nous observons maintenant plus de 100 situations où l'automatisation intelligente est utilisée et nous élargissons rapidement ce programme.
- En matière d'approvisionnement, nous avons examiné environ 50 % de nos dépenses externes (se rapportant à plus de 12 000 contrats totalisant 4 milliards de dollars) et réalisé des économies de 160 millions de dollars, soit 60 % de plus que l'objectif que nous nous étions fixé en début d'exercice. Il s'agit d'un autre secteur prometteur de la Banque recelant de grandes possibilités inexploitées d'atteindre une plus grande productivité.



Technologies

En ce qui a trait aux technologies (qui comprennent aussi nos efforts dans le numérique, les données et les outils d'analyse), nos importants

investissements ont stimulé la valeur de l'entreprise et permis une amélioration de l'expérience client et de l'efficacité d'exploitation.

Les équipes de l'ensemble de la Banque travaillent en étroite collaboration pour apprendre, tester et partager rapidement

les meilleures pratiques. Par conséquent, nous avons beaucoup progressé vers l'atteinte de notre objectif de devenir un leader en matière de technologies :

- Notre investissement de 3,3 milliards de dollars dans les technologies (environ 11 % de nos revenus) pour l'exercice 2018 nous place au même niveau que nos pairs de par le monde, ce qui illustre le choix conscient que nous faisons d'investir pour l'avenir, afin d'occuper une position enviable parmi les leaders technologiques.
- Nous avons également fait le choix stratégique d'accélérer nos investissements dans les technologies à un rythme plus rapide que ceux dans d'autres secteurs. Par conséquent, au cours des quatre dernières années, ces investissements ont respectivement augmenté de 12 % et de 3 % en moyenne.
- Nos efforts en vue de privilégier le développement de l'infonuagique nous ont aidés à améliorer la productivité, à accroître notre vitesse d'exécution et à nous rendre plus attrayants auprès des meilleurs talents en technologies. PLATO, notre plateforme de développement, de déploiement et de production basée sur l'infonuagique, a accéléré le déploiement de logiciels. Initialement développée au Canada, la plateforme PLATO est maintenant utilisée par toutes nos équipes à l'échelle mondiale pour accroître leur vitesse de production. Au Mexique, nous avons utilisé PLATO pour mettre au point une nouvelle offre en assurance, ce qui s'est traduit par une hausse de 180 % des taux de conversion des soumissions d'assurance ainsi que par la multiplication par deux du pourcentage des ventes par voie numérique, qui sont passées de 8 % à 16 %. Comme prévu, nos réussites au Mexique peuvent maintenant être dupliquées au Canada et partout où nous offrons des services. Les premiers succès de PLATO sont déjà reconnus par nos principaux partenaires, comme Google Cloud et Microsoft, qui ont souligné les forces de PLATO lors de récentes conférences de développeurs.
- Nous avons grandement redoré notre image de marque auprès des professionnels des technologies, élément essentiel pour attirer et retenir les meilleurs talents. Aujourd'hui, nous comptons plus de 8 000 professionnels des technologies contractuels et à temps plein, qui se sont engagés à améliorer l'expérience numérique des clients. À titre d'exemple, **nous sommes maintenant le cinquième meilleur employeur dans le secteur des technologies à Toronto selon Hired.com**. C'est un signe encourageant de progrès et une autre preuve que nous devenons un chef de file des technologies au sein de notre secteur. À l'échelle internationale, nous avons attiré des centaines de professionnels de talent du secteur numérique pour travailler dans nos usines numériques du Mexique, du Pérou, du Chili et de la Colombie.

La Banque Scotia dans la collectivité

Message du chef de la direction aux actionnaires

Nous sommes fiers d'être une composante essentielle du tissu économique et social des collectivités et des pays dans lesquels nous évoluons. Il s'agit d'une responsabilité que nous prenons au sérieux. Au cours du dernier exercice, les BanquiersScotia ont consacré 371 000 heures au bénévolat et à des collectes de fonds dans leurs collectivités respectives. La Banque a aussi fourni une aide de près de 80 millions de dollars à l'échelle mondiale, notamment sous forme de dons et de parrainages.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur des organismes de bienfaisance qui sont des partenaires de longue date et qui nous donnent la possibilité d'avoir une incidence favorable dans nos collectivités. À titre d'exemple, notre relation avec Centraide remonte à plus de 50 ans. Depuis 1991, les employés de la Banque Scotia ont donné près de 135 millions de dollars à Centraide. Ces fonds ont été utilisés pour aider de nombreuses personnes à avoir accès à des occasions et à des ressources leur permettant d'améliorer leur qualité de vie.

De plus, grâce à notre acquisition de Gestion financière MD, nous avons conclu un partenariat stratégique avec l'Association médicale canadienne (l'« AMC »), ce qui

permettra à la Banque d'investir 115 millions de dollars au cours des 10 prochaines années pour soutenir une profession médicale dynamique et une population canadienne en santé. La Banque est très fière de collaborer avec l'AMC et d'appuyer sa vision d'une population canadienne en santé.

Nous nous sommes également associés à des groupes dont la priorité est de faire une différence dans l'ensemble de nos marchés internationaux. En Amérique latine, notamment, nous travaillons avec Junior Achievement Americas pour rehausser la littératie financière dans la région de l'Alliance du Pacifique, avec l'objectif d'atteindre 50 000 jeunes. De plus, grâce à notre partenariat avec le FC Barcelone et la Fondation FC Barcelone, nous nous sommes engagés à organiser 18 festivals FutbolNet dans six pays sur une période de trois ans, ce qui aura des retombées positives pour plus de 18 000 enfants. En 2018, plus de 6 300 enfants ont participé aux festivals FutbolNet, dont 40 % de filles, ce qui représente une hausse de 10 % comparativement à 2017.

Nous sommes fermement convaincus que le geste de redonner est la bonne chose à faire pour la Banque, ses employés et ses collectivités de même que pour la société dans son ensemble.

Mot de la fin

Pour conclure, je tiens à vous parler du conseil d'administration de la Banque et, en particulier, de son président, M. Tom O'Neill. Au cours des cinq dernières années, Tom a dirigé notre conseil de manière exceptionnelle, en faisant preuve de vigueur et de détermination. Plus particulièrement, l'équipe de direction de la Banque et moi-même avons grandement profité de ses conseils et de son assurance. Tom a prévu prendre sa retraite en avril prochain, et je sais que je parle au nom de tous les BanquiersScotia lorsque j'affirme qu'il nous manquera.

Notre conseil a élu M. Aaron Regent au poste de président du conseil, décision qui sera soumise à un nouveau vote lors de notre assemblée annuelle des actionnaires, le 9 avril 2019. Aaron siège au conseil depuis avril 2013 et assume actuellement le rôle de président de notre comité des ressources humaines. Mes collègues administrateurs, les membres de notre équipe de direction et moi-même sommes tous convaincus que le conseil profitera grandement de son leadership.

Enfin, je tiens à exprimer ma plus sincère gratitude à nos actionnaires et à nos clients pour leur confiance et à remercier tous les BanquiersScotia pour leur engagement à bâtir une Banque encore meilleure. Je suis très fier de ce que nous avons accompli au cours du dernier exercice et, de manière plus générale, au cours des cinq dernières années.

À l'aube de 2019, je suis plus confiant que jamais que le meilleur est à venir pour la Banque.



Questions et réponses

Cette année, j'inclus des questions qui sont fréquemment posées à propos de la Banque, de nos investissements et de nos projets importants pour l'avenir.

1. Au cours du dernier exercice, comment la Banque s'est-elle développée et quels sont les plans pour la croissance future?

La Banque a enregistré une forte croissance de 8,7 % de son bénéfice ajusté par action, dépassant son objectif à moyen terme qui visait une croissance d'au moins 7 %, ce qui traduit une croissance soutenue du bénéfice dans les secteurs Réseau canadien et Opérations internationales. **Notre excellente situation financière nous a permis de continuer à croître grâce à des acquisitions ciblées et à une croissance interne, de sorte que nous avons pris de l'envergure partout où nous sommes présents.**

Acquisitions stratégiques : Les acquisitions stratégiques que nous avons réalisées au cours de la dernière année amélioreront sensiblement notre position concurrentielle dans les secteurs géographiques clés et dans nos principaux secteurs d'activité. De plus, ces acquisitions nous ont permis d'obtenir des actifs, des talents et de la technologie de haute qualité, tous des éléments dont l'importance ne saurait être négligée.

Croissance interne : Nous investissons également beaucoup dans nos activités existantes afin d'établir de nouvelles relations clients, d'accroître notre part de marché et de renforcer nos franchises dans les marchés clés. La croissance interne joue un rôle essentiel dans notre expansion partout où nous sommes présents et nos équipes réalisent des progrès remarquables en ce sens. À titre d'exemple, dans le cadre de nos activités des Opérations internationales, nous avons observé une très forte croissance interne dans les pays de l'Alliance du Pacifique, une croissance à deux chiffres en matière de prêts y ayant été enregistrée pour l'exercice. Nous nous attendons à ce que cette conjoncture favorable se poursuive en 2019.

Envergure : À mesure que la Banque se développe, les occasions de prendre de l'envergure se multiplient. En d'autres termes, la croissance favorise la croissance. Par exemple, si nous n'avions pas acquis une participation donnant le contrôle de 51 % dans Banco Cencosud au Chili en 2014 et mis en place d'autres mesures visant à consolider et à élargir nos activités dans ce pays, il est fort probable que notre acquisition de BBVA Chile ne se serait pas concrétisée.

2. Comment avez-vous renforcé vos activités de gestion de patrimoine en 2018?

La gestion de patrimoine constitue l'un de nos secteurs d'activité phares. Grâce aux récentes acquisitions que nous avons réalisées, nous **sommes maintenant le troisième gestionnaire d'actifs productifs en importance au Canada.** Avant ces acquisitions, les activités de gestion de patrimoine représentaient environ 12 % du bénéfice de l'ensemble de la Banque. Notre stratégie pour Gestion de patrimoine mondiale, y compris la mise à profit des acquisitions de Jarislowsky Fraser et de Gestion financière MD, nous permettra de faire en sorte que les activités de gestion de patrimoine de la Banque comptent pour 15 % de son bénéfice au cours des cinq prochaines années.

La croissance interne des activités de gestion de patrimoine nécessite considérablement de temps, d'efforts et de investissements. Les acquisitions de Jarislowsky Fraser et de Gestion financière MD donneront une impulsion substantielle à notre stratégie à cet égard. **Ces deux acquisitions nous permettront d'accroître notre part de marché pour les différentes catégories d'actifs, d'améliorer la composition de nos activités et de nous rapprocher de notre objectif d'ajouter 1 million de nouveaux clients dont nous sommes la banque principale au Réseau canadien au cours des trois à cinq prochaines années.**

- Plus particulièrement, Jarislowsky Fraser, marque canadienne bien connue, a contribué à rehausser la composition de nos activités en y ajoutant des actifs sous gestion non négligeables dans les segments des clients institutionnels et des clients très fortunés. Qui plus est, nous sommes désormais en mesure d'offrir nos services de planification financière, services bancaires privés et services de fiducie aux clients de Jarislowsky Fraser. En outre, nous prévoyons miser encore davantage sur Jarislowsky Fraser, en élargissant l'offre de services de gestion de patrimoine de la Banque à l'international.
- Grâce à l'acquisition de Gestion financière MD, nous sommes devenus la première société de gestion privée de placements au Canada. Gestion financière MD donne encore plus de poids à nos activités de gestion de patrimoine, en plus de nous donner accès à l'une des clientèles fortunées les plus importantes au Canada. Nous sommes impatients d'approfondir ces relations en fournissant des services de gestion de patrimoine et des solutions bancaires personnalisées.

Questions et réponses

Nous progressons considérablement dans la mise en œuvre de notre stratégie de gestion de patrimoine et nous récoltons déjà le fruit de nos efforts. **Gestion de patrimoine Scotia a récemment été désigné meilleur fournisseur de services de gestion de patrimoine au Canada dans le cadre des World Finance Wealth Management Awards.** Nous sommes persuadés que nos acquisitions dans le secteur de la gestion de patrimoine viendront bonifier nos plateformes existantes et qu'elles nous permettront de fournir des solutions bancaires et une expertise encore plus personnalisées à nos clients. Au cours de la prochaine année, nous espérons approfondir les relations avec nos clients existants et nouer des liens solides avec de nouveaux clients.

3. Comment la Banque Scotia se positionne-t-elle sur le plan de la croissance du fait de sa présence internationale?

À l'extérieur du Canada et des États-Unis, nos efforts se concentrent surtout sur les pays de l'Alliance du Pacifique. De façon plus générale, nous sommes présents en Amérique latine depuis des décennies déjà. Nous connaissons donc bien ces marchés et, depuis quatre ans, notre bénéfice s'est accru de plus de 70 %* dans la région de l'Alliance du Pacifique. La situation démographique des pays de l'Alliance du Pacifique est également favorable. Leur bassin de population est jeune – l'âge médian y est de 29 ans – et, à l'heure actuelle, il semble que seulement 50 % des citoyens possèdent un compte bancaire, en moyenne. C'est pourquoi nous voyons d'immenses possibilités de croissance dans cette région.

Notre présence internationale nous différencie de nos concurrents. Elle permet à la Banque de soutenir son important potentiel de croissance, d'assurer une croissance soutenue et durable et de diversifier davantage son bénéfice et ses risques.

Au cours des cinq dernières années, nous avons maintenu une approche stratégique à l'égard de notre présence internationale. Nous avons choisi de nous retirer de près d'une douzaine de secteurs géographiques secondaires. Parallèlement, nous avons déployé davantage de capital dans des pays et des secteurs d'activité d'importance stratégique dans l'optique de prendre encore plus d'envergure, d'accroître notre potentiel de croissance et de créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires.

*Après ajustement pour exclure les coûts liés aux acquisitions.

Population des pays de l'Alliance du Pacifique

	Total pour les pays de l'Alliance du Pacifique	Canada
Population	223 millions de personnes	37 millions de personnes
Taux de croissance de la population	1,0 %	0,8 %
Âge médian	29 ans	42 ans

Source : Banque de données de la Banque mondiale 2017; The World Factbook, CIA 2017

4. De quelle façon la Banque est-elle désormais plus efficace?

Grâce à notre programme de transformation des coûts structurels (« TCS »), nous améliorons l'efficacité de la Banque. **Le programme de TCS a permis de réaliser des économies annualisées de plus de 1 milliard de dollars en 2018, soit bien plus que ce que nous avions prévu, et ce, avec un an d'avance par rapport au calendrier établi.** Nous avons affecté une partie de ces économies au réinvestissement dans nos activités et au développement additionnel de nos capacités dans des secteurs importants tels que la technologie, le numérique et la lutte contre le blanchiment d'argent. Nous avons utilisé le montant restant des économies réalisées grâce à la TCS pour réduire notre ratio de productivité – une mesure clé de notre efficacité. Le programme de TCS constitue l'un des principaux facteurs qui nous permettront d'atteindre d'ici 2021 notre ratio de productivité à moyen terme cible, soit un ratio inférieur à 50 %. Nous avons confiance que ce programme continuera de favoriser une plus grande efficacité à l'échelle de la Banque.

Un domaine à l'égard duquel nous réalisons de grandes avancées et sommes devenus un chef de file parmi nos pairs est celui de l'automatisation intelligente. Celle-ci comporte, comme nous l'avons indiqué précédemment, des éléments d'automatisation des processus par la robotique (« APR »), d'apprentissage

machine et d'intelligence artificielle, et permet de réduire les coûts, d'augmenter la productivité et de réduire les taux d'erreurs. Notre programme d'automatisation intelligente nous permet, entre autres, d'être meilleurs pour détecter la fraude et recouvrer les montants qui y sont associés, d'axer davantage nos activités d'exploitation sur le client, d'accroître notre efficacité et de réduire nos taux d'erreurs.

Nous sommes d'avis que le potentiel d'amélioration au chapitre de la productivité demeure énorme dans d'importants secteurs d'activité, comme l'approvisionnement, le recouvrement et les centres de contact. Ces efforts amélioreront l'expérience client, réduiront les coûts et augmenteront les revenus.

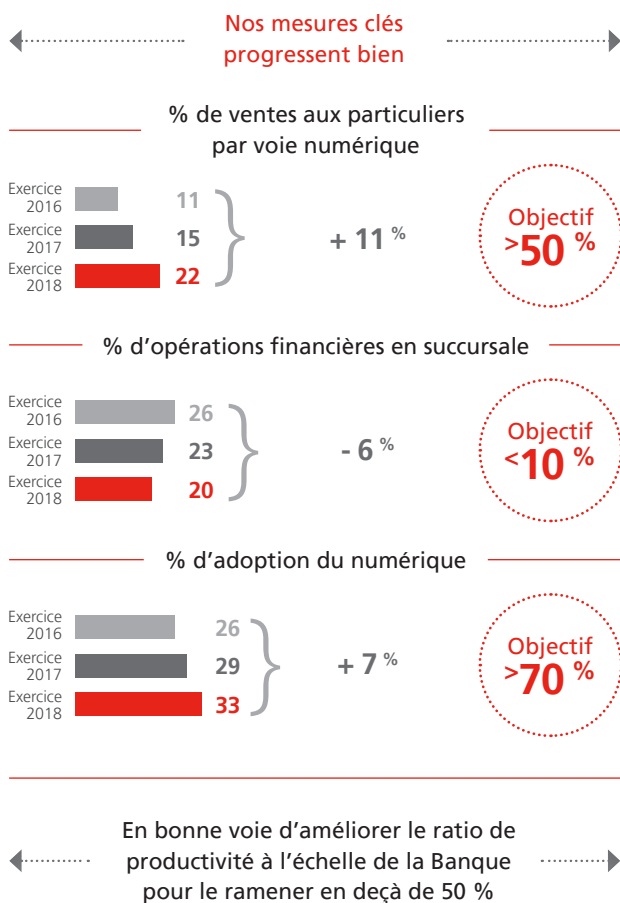
5. Quelle est la progression par rapport à votre stratégie numérique?

Nous avons investi massivement dans les outils technologiques et numériques afin de nous assurer que la Banque soit plus souple et davantage en mesure de s'adapter à un monde en rapide évolution. Nos investissements dans les technologies améliorent l'expérience client et l'efficacité au sein de nos activités d'exploitation.

Leadership numérique : Il y a deux ans, nous avons amorcé un virage en vue de devenir un leader numérique dans le secteur des services financiers. Nous avons établi des objectifs ambitieux et avons élaboré une stratégie en vue de les atteindre. Nous sommes satisfaits de la manière dont notre stratégie numérique se déploie. D'ailleurs, nous avons progressé considérablement en ce qui concerne ces objectifs, en particulier ceux qui concernent le nombre de produits vendus par voie numérique, le nombre de clients qui utilisent régulièrement nos applications en ligne ou mobiles et le volume d'opérations effectuées dans nos succursales.

Données : Nous sommes déterminés à devenir une organisation axée sur les données, ce qui se traduit à notre avis par l'utilisation des données afin d'offrir la meilleure expérience possible à nos clients. Les données nous permettent de mieux comprendre ce qui est important pour nos clients et de mettre à profit la technologie afin d'améliorer leur expérience bancaire. Nous savons que les clients qui ont recours au numérique sont des clients plus satisfaits : ils adhèrent à un plus grand nombre de nos produits, ils ont plus tendance à recommander notre banque auprès de leur famille et de leurs amis et ils choisissent de rester avec nous plus longtemps. En tant qu'organisation axée sur les données, nous avons pris un

engagement indéfectible envers la vie privée de nos clients. Nous sommes vigilants en ce qui concerne la protection de la confidentialité et nous avons mis en place d'importants protocoles de protection des données. Nous collaborons aussi avec les autorités de réglementation, les gouvernements et d'autres intervenants afin de mettre au point des solutions pour protéger le système bancaire et notre Banque. **À mesure que l'univers numérique se déploie, les questions concernant les données, la vie privée et la confiance continueront d'évoluer rapidement. Il va sans dire que pour nous, la confiance est primordiale.** Le lien de confiance que nous avons établi avec nos 25 millions de clients demeure l'un de nos actifs les plus importants et nous ne le tiendrons jamais pour acquis.





Questions et réponses

6. Quel rôle la Banque joue-t-elle dans la collectivité?

La renommée et la culture de générosité de la Banque Scotia ont été façonnées par ses 186 ans d'histoire. Donner au prochain et faire la bonne chose ont toujours fait partie de son ADN, et cela ne changera pas.

Philanthropie : Les BanquiersScotia ont toujours veillé à soutenir les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. **Les BanquiersScotia croient depuis longtemps que notre performance financière et notre rôle dans la société sont inextricablement liés.**

Notre vision philanthropique continue d'être axée sur le soutien des jeunes dans la collectivité. À titre d'exemple, notre association avec l'organisme Jeunes entreprises Amériques a permis de transmettre à plus de 50 000 élèves originaires de 17 pays des Antilles et d'Amérique centrale et du Sud des connaissances de base en finance et des compétences de vie. En outre, en 2018, plus de 400 000 jeunes ont profité du programme Scotiabank Fútbol Club en Amérique latine. L'an dernier, au Canada, la Banque a atteint un jalon important, soit celui d'aider près de 10 000 équipes de hockey mineur et plus d'un million d'enfants grâce à son engagement envers le hockey communautaire. Notre partenariat historique avec Maple Leaf Sports & Entertainment (« MLSE »), d'une durée de 20 ans, nous offrira encore plus d'occasions de redonner aux collectivités dans lesquelles nos clients et nos employés évoluent.

Responsabilité sociale de l'entreprise : Nous sommes conscients de notre impact social, environnemental et économique dans les pays où nous exerçons nos activités. Nous avons entrepris divers projets pour appuyer nos priorités en matière de responsabilité sociale. Par exemple, dans le cadre de notre engagement envers l'environnement, les Services bancaires et marchés mondiaux de la Banque Scotia ont octroyé un financement bancaire totalisant environ 8,0 milliards de dollars au secteur de l'énergie renouvelable en 2018, soit une hausse par rapport aux 4,7 milliards de dollars consentis en 2017. Nous avons également mis en place une tarification interne du carbone de 15 \$ la tonne de CO₂ dans le but de réinvestir dans des mesures d'efficacité énergétique. Au cours des deux dernières années, nous avons investi dans les espaces de travail de notre siège social, situé dans la Région du Grand Toronto, afin de les rendre plus respectueux de l'environnement en réduisant notre empreinte immobilière et notre utilisation du papier.

La Banque Scotia a été reconnue pour le succès de ses mesures sociales et environnementales ainsi que pour ses mesures en matière de gouvernance. Elle s'est positionnée dans la tranche supérieure de 20 % parmi les sociétés internationales figurant à l'indice Dow Jones Sustainability Index North America (DJSI) en 2018 et est l'une des sociétés ayant connu la plus grande progression, d'un exercice à l'autre, à l'égard de cet indice.

Bâtir une banque encore meilleure

Message du président du conseil aux actionnaires

Thomas C. O'Neill

Président du conseil
d'administration de la
Banque Scotia



Chers actionnaires,

L'année 2018 a été productive pour votre Banque. Au cours de l'année écoulée, l'équipe de la haute direction, forte du plein appui du conseil, a apporté des changements significatifs qui favoriseront le succès à long terme de la Banque. Plus particulièrement, elle a renforcé les fonctions principales et acquis de nouveaux actifs, talents et technologies de haute qualité qui nous permettront d'améliorer notre positionnement concurrentiel dans les régions et les secteurs clés pour les années à venir.

Pratiques exemplaires en matière de gouvernance

Le conseil adopte une approche fondée sur des principes à l'égard de la gouvernance d'entreprise et, ce faisant, adhère à un cadre qui favorise les pratiques exemplaires et protège les intérêts à long terme de nos parties prenantes, soit notamment nos actionnaires, nos clients et les collectivités dans lesquelles nous évoluons. Depuis longtemps, notre Banque est pionnière en ce qui a trait aux pratiques strictes en matière de gouvernance et est un leader à cet égard sur le marché. Notre engagement à assurer une bonne gouvernance est au cœur de la culture rigoureuse de gestion du risque de la Banque.

Vos administrateurs sont des leaders régionaux, nationaux et internationaux issus du monde des affaires et de diverses collectivités qui mettent à contribution leur expertise de calibre mondial dans une grande variété de disciplines. Nous sommes fiers de la diversité hommes-femmes, d'âges, d'ethnicités et d'origines du conseil. Parmi les seize administrateurs, quatorze sont indépendants et six sont des femmes. Nous sommes ravis d'avoir accueilli parmi nous cette année M^{me} Benita Warmbold, qui possède une connaissance approfondie du secteur des services financiers et une expertise acquise auprès d'une société internationale de gestion de placements.

Perspectives d'avenir

Ce fut pour moi un réel plaisir de présider le conseil d'administration pendant les quatre dernières années et de faire partie du processus de transformation entrepris par la Banque au cours de cette période. Je prendrai ma retraite ce printemps après l'assemblée annuelle des actionnaires.

Nous entrevoyons la 187^e année de la Banque Scotia avec optimisme et nous sommes enthousiastes face à l'avenir. Nous appuyons sans réserve la stratégie de la Banque fondée sur un modèle d'affaires ciblé misant sur une présence mondiale clairement définie qui peut compter sur les ressources nécessaires à son application.

Enfin, j'aimerais remercier sincèrement le président et chef de la direction de la Banque Scotia, M. Brian Porter, son équipe de direction et les quelque 97 000 employés de la Banque Scotia répartis aux quatre coins du monde. Merci également à vous, chers actionnaires, pour votre engagement soutenu et votre confiance inébranlable envers notre vision stratégique à long terme.

Tom C. O'Neill



Équipe de la haute direction

Brian J. Porter

Président et chef de la direction

James O'Sullivan

Chef de groupe, Réseau canadien

Ignacio « Nacho » Deschamps

Chef de groupe, Opérations internationales et Transformation numérique

Dieter W. Jentsch

Chef de groupe, Services bancaires et marchés mondiaux

Barbara Mason

Chef de groupe et chef, Ressources humaines

Michael Zerbs

Chef de groupe et chef, Technologie

Dan Rees

Chef de groupe, Exploitation

Daniel Moore

Chef, Gestion du risque

Rajagopal (Raj) Viswanathan

Vice-président à la direction et chef, Affaires financières

Ian Arellano

Vice-président à la direction et directeur, Affaires juridiques

Paul Baroni

Vice-président à la direction et auditeur en chef

Andrew Branion

Vice-président à la direction et trésorier du groupe

Tracy Bryan

Vice-présidente à la direction, Centres de contact et Exploitation

John W. Doig

Vice-président à la direction et chef, Marketing

Charles Émond

Vice-président à la direction, Affaires financières

Terry Fryett

Vice-président à la direction et chef, Crédit

Glen Gowland

Vice-président à la direction, Gestion de patrimoine mondiale

Mike Henry

Vice-président à la direction et chef, Données

Jake Lawrence

Vice-président à la direction et chef, Services bancaires et marchés mondiaux, États-Unis

Rania Llewellyn

Vice-présidente à la direction, Paiements mondiaux pour entreprises

James A. Neate

Chef mondial, Services bancaires aux entreprises et d'investissement

Gillian Riley

Vice-présidente à la direction, Services aux entreprises – Canada

Shawn Rose

Vice-président à la direction et chef, Affaires numériques

Francisco Sardón

Vice-président à la direction et directeur national, Chili

Anya M. Schnoor

Vice-présidente à la direction, Produits de détail

Laurie Stang

Vice-président à la direction, Distribution – Services aux particuliers

Maria Theofilaktidis

Vice-présidente à la direction et chef, Conformité et Risque d'entreprise

Phil Thomas

Vice-président à la direction et chef, Gestion du risque des activités de détail

Miguel Uccelli

Vice-président à la direction et directeur national, Pérou

Ashley Veasey

Vice-président à la direction et chef, Information à l'échelle mondiale et Technologie d'affaires

Chadwick Westlake

Vice-président à la direction, Productivité et Affaires financières – Réseau canadien

Enrique Zorrilla Fullaondo

Vice-président à la direction et directeur national, Mexique

Conseil d'administration

Thomas C. O'Neill

Président du conseil

Administrateur de la Banque Scotia
depuis le 26 mai 2008

Présidents des comités

Tiff Macklem, Ph. D.

Doyen de l'École de gestion

Rotman de l'Université de Toronto

Président du comité d'évaluation des risques

Administrateur de la Banque Scotia

depuis le 22 juin 2015

Una M. Power

Administratrice de sociétés

Présidente du comité d'audit

Administratrice de la Banque Scotia

depuis le 12 avril 2016

Aaron W. Regent

Associé fondateur de Magris Resources Inc.

Président du comité des ressources humaines

Administrateur de la Banque Scotia

depuis le 9 avril 2013

Susan L. Segal

Présidente et chef de la direction de

l'Americas Society et du Council of
the Americas

Présidente du comité de gouvernance

Administratrice de la Banque Scotia

depuis le 2 décembre 2011

Conseil d'administration

Nora A. Aufreiter

Administratrice de sociétés

Administratrice de la Banque Scotia

depuis le 25 août 2014

Guillermo E. Babatz

Associé directeur d'Atik Capital, S.C.

Administrateur de la Banque Scotia

depuis le 28 janvier 2014

Scott B. Bonham

Administrateur de sociétés et cofondateur

d'Intentional Capital

Administrateur de la Banque Scotia

depuis le 25 janvier 2016

Charles H. Dallara, Ph. D.

Président du conseil des Amériques

Associé et membre du conseil d'administration

de Partners Group Holding AG

Administrateur de la Banque Scotia

depuis le 23 septembre 2013

Eduardo Pacheco

Chef de la direction et administrateur

de Mercantil Colpatria S.A.

Administrateur de la Banque Scotia

depuis le 25 septembre 2015

Michael D. Penner

Administrateur de sociétés

Administrateur de la Banque Scotia

depuis le 26 juin 2017

Brian J. Porter

Président et chef de la direction de
la Banque Scotia

Administrateur de la Banque Scotia

depuis le 9 avril 2013

Indira V. Samarasekera, O.C., Ph. D.

Conseillère principale chez Bennet Jones LLP
et administratrice de sociétés

Administratrice de la Banque Scotia

depuis le 26 mai 2008

Barbara S. Thomas

Administratrice de sociétés

Administratrice de la Banque Scotia

depuis le 28 septembre 2004

L. Scott Thomson

Président et chef de la direction de
Finning International Inc.

Administrateur de la Banque Scotia

depuis le 12 avril 2016

Benita M. Warmbold

Administratrice de sociétés

Administratrice de la Banque Scotia

depuis le 29 octobre 2018

Total des actifs

998

milliards de dollars

Revenus

29

milliards de dollars

Prêts

552

milliards de dollars

Dépôts

677

milliards de dollars

Bénéfice net

9,1*

milliards de dollars

Total de l'impôt payé

3,7

milliards de dollars

*Ajusté – se reporter à la page 18.

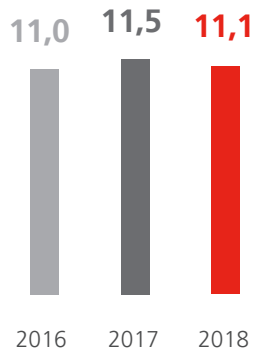
Faits saillants du rapport de gestion

Objectifs financiers à moyen terme

Objectifs	Résultats pour 2018
Rendement des capitaux propres d'au moins 14 %	14,9 %*
Croissance du bénéfice par action d'au moins 7 %	8,7 %*
Maintien de ratios de fonds propres solides	11,1 %
Atteinte d'un levier d'exploitation positif	3,7 %*

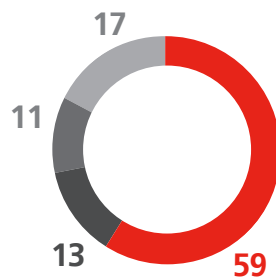
*Ajusté – se reporter à la page 18.

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (%)



Pour de plus amples renseignements, se reporter à la page 57.

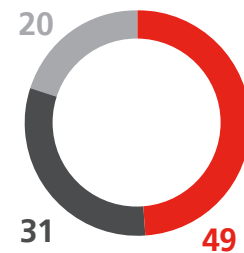
Actifs moyens par secteurs géographiques (%)



■ Canada ■ Alliance du Pacifique
■ États-Unis ■ Autres pays

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la page 220.

Bénéfice par secteurs d'activité (%)*

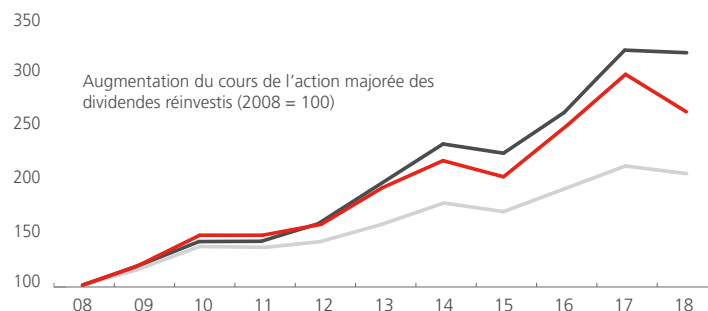


■ Réseau canadien ■ Services bancaires et marchés mondiaux
■ Opérations internationales

*Ajusté – se reporter aux pages 19 à 21.

Rendement total pour les actionnaires ordinaires

■ Banque Scotia
■ Indice de rendement global S&P/TSX pour les banques
■ Indice composé de rendement global S&P/TSX



Recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (« GTDAR »)

Le Conseil de stabilité financière a mis en place le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (le « GTDAR ») en mai 2012 afin d'élaborer des principes fondamentaux en matière d'informations à fournir. Le 29 octobre 2012, le GTDAR a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, lequel met de l'avant des recommandations axées sur l'amélioration des informations fournies sur le risque et répertorie les pratiques les plus courantes en matière de présentation d'informations sur le risque.

Suit la table des matières de ces recommandations afin de faciliter la consultation du rapport annuel de la Banque et des autres documents publiés, qui sont disponibles au www.banquescotia.com/relationinvestisseurs.

Tableau de référence du GTDAR			Pages		
			Rapport de gestion	États financiers	Informations supplémentaires sur les fonds propres réglementaires
Type de risque	Numéro	Information fournie			
Général	1	Liste des risques auxquels la Banque est exposée.	78, 82, 91		
	2	Terminologie, mesures et paramètres clés liés au risque de la Banque.	74-77		
	3	Principaux risques, risques émergents et évolution des risques durant la période de communication de l'information.	80-81, 87-90		
	4	Examen de l'évolution du cadre réglementaire et des plans visant à satisfaire aux nouveaux ratios réglementaires.	55-57, 99-100, 116-117		
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gouvernance du risque de la Banque.	72-74		
	6	Description de la culture de gestion du risque et des procédures appliquées pour soutenir cette culture.	74-77		
	7	Description des principaux risques découlant du modèle d'affaires de la Banque.	78-79		
	8	Essais dans des conditions critiques dans le cadre des activités de gouvernance du risque et de gestion du capital de la Banque.	75		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences en matière de fonds propres liées au pilier 1 et répercussions pour les établissements bancaires d'importance systémique à l'échelle mondiale.	55-57	209	4
	10	a) Composantes des fonds propres réglementaires. b) Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire.	58		49-50 15
	11	État des variations des fonds propres réglementaires depuis la période de communication de l'information précédente, y compris l'évolution des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 supplémentaires et des fonds propres de T2.	59-60		51
	12	Analyse du niveau cible de capital, et plans pour atteindre celui-ci.	55-57		
	13	Analyse des actifs pondérés en fonction des risques par types de risque, entreprises et actifs pondérés du risque de marché.	63-67, 79, 126	180, 234	6, 24-27, 54, 60
	14	Analyse des exigences en matière de fonds propres pour chaque catégorie d'actif aux termes des règles de Bâle.	63-67	180, 228-234	13-14, 22, 38, 42
	15	Compilation du risque de crédit de la Banque.	63-67	229	13-14, 22, 38, 42
	16	États du rapprochement des variations des actifs pondérés en fonction des risques pour chaque type d'actifs pondérés en fonction des risques.	63-67		53
Liquidité et financement	17	Examen de l'exigence d'évaluation rétrospective des règles de Bâle III, y compris le rendement et la validation du modèle lié au risque de crédit.	65-66		30-33
	18	Analyse des actifs liquides de la Banque.	97-100		
	19	Analyse des actifs grevés et non grevés par catégories du bilan.	99		
	20	Total consolidé des actifs, des passifs et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière analysés par échéances contractuelles restantes à la date du bilan.	103-105		
	21	Analyse des sources de financement de la Banque et description de sa stratégie de financement.	101-102		
Risque de marché	22	Interdépendance des mesures du risque de marché pour les portefeuilles de transaction, les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et le bilan.	96		
	23	Examen des principaux facteurs du risque de marché pour les portefeuilles de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction.	92-97	233-234	
	24	Examen de l'évolution de la VaR d'une période à l'autre et des hypothèses, limites, évaluations rétroactives et validations de la VaR.	92-97	233-234	
	25	Autres techniques de gestion du risque : essais dans des conditions critiques, VaR ayant subi une simulation de crise, évaluation du risque d'écart grave et horizon du risque de marché.	92-97	234	
Risque de crédit	26	Analyse des expositions globales au risque de crédit, y compris pour les prêts personnels et les prêts de gros.	87-90, 120-126	189-191, 230-232	22, 38, 42
	27	Examen des politiques visant à cerner les prêts douteux, à définir la dépréciation et les prêts renégociés ainsi qu'à expliquer les politiques de report de remboursements de prêts.		153-158, 191	
	28	Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des prêts dépréciés et dotations au compte de correction de valeur pour l'exercice.	86, 120-121, 123, 124	191	18-19
	29	Analyse du risque de crédit de contrepartie découlant des transactions dérivées.	84-85	178, 181	
	30	Analyse des techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	84-85, 87		
Autres risques	31	Mesures quantifiées de gestion du risque d'exploitation.	67, 106		
	32	Examen des éléments de risque connus publiquement.	71		

Table des matières

- 17 Énoncés prospectifs
- 18 Mesures non conformes aux PCGR
- 23 Faits saillants financiers

Survol de la performance

- 24 Résultats financiers – 2018 par rapport à 2017
- 24 Objectifs à moyen terme
- 24 Rendement revenant aux actionnaires
- 25 Perspectives économiques
- 25 Incidence de la conversion des devises

Résultats financiers du Groupe

- 26 Mode de présentation
- 26 Bénéfice net
- 26 Revenus d'intérêts nets
- 28 Revenus autres que d'intérêts
- 29 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances
- 31 Charges autres que d'intérêts
- 32 Impôt sur le résultat
- 33 Revue des résultats financiers – 2017 par rapport à 2016
- 35 Revue du quatrième trimestre
- 37 Analyse des tendances

Survol des secteurs d'activité

- 39 Survol
- 41 Réseau canadien
- 45 Opérations internationales
- 49 Services bancaires et marchés mondiaux
- 52 Autres

Situation financière du Groupe

- 54 État de la situation financière
- 55 Gestion du capital
- 67 Arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière
- 70 Instruments financiers
- 71 Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Gestion du risque

- 72 Cadre de gestion du risque
- 82 Risque de crédit
- 91 Risque de marché
- 97 Risque de liquidité
- 106 Autres risques

Contrôles et méthodes comptables

- 110 Contrôles et procédures
- 110 Principales estimations comptables
- 115 Prises de position futures en comptabilité
- 116 Faits nouveaux en matière de réglementation
- 118 Transactions avec des parties liées

Données supplémentaires

- 119 Renseignements par secteurs géographiques
- 122 Risque de crédit
- 127 Revenus et charges
- 129 Informations trimestrielles choisies
- 130 Statistiques des onze derniers exercices

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

À l'occasion, nos communications publiques comprennent des énoncés prospectifs verbaux ou écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ou à d'autres communications. De plus, des représentants de la Banque peuvent fournir verbalement des énoncés prospectifs à certains analystes, investisseurs, médias et autres intervenants. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2018 à la rubrique « Perspectives », ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, le contexte réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, ses résultats financiers prévisionnels et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « envisager », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « planifier », « viser » et autres expressions similaires ainsi que par la conjugaison des verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait ».

Du fait de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents qui donnent lieu à la possibilité que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses puissent être incorrectes et que nos objectifs de performance financière, notre vision et nos objectifs stratégiques ne puissent être atteints.

Nous conseillons aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes, des cibles, des estimations et des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs de risque, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont l'incidence peut être difficile à prévoir.

Les résultats futurs liés aux énoncés prospectifs peuvent être influencés par de nombreux facteurs, dont, sans s'y limiter, les conditions générales de l'économie et du marché dans les pays où nous exerçons nos activités; les variations des taux de change et d'intérêt; la hausse des coûts de financement et de la volatilité en raison de l'illiquidité du marché et de la concurrence pour le financement; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; les changements apportés aux politiques monétaires, fiscales ou économiques et les modifications apportées aux lois fiscales et aux interprétations connexes; les changements apportés aux lois et à la réglementation ou aux attentes et exigences prudentielles, y compris les exigences et les lignes directrices relatives aux fonds propres, aux taux d'intérêt et à la liquidité, ainsi que l'incidence de ces changements sur les coûts de financement; les changements aux notations de crédit qui nous sont attribuées; le risque d'exploitation et le risque lié aux infrastructures; le risque de réputation; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; notre capacité à réaliser nos plans stratégiques, notamment à mener à terme les acquisitions et les cessions, ce qui comprend l'obtention des approbations des autorités de réglementation; les principales estimations comptables et l'incidence des modifications des normes comptables, des règlements et des interprétations connexes sur ces estimations; l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter, à former et à conserver des dirigeants clés; l'évolution de divers types de fraude ou d'autres activités criminelles auxquels la Banque est exposée; les perturbations et les attaques (notamment les cyberattaques) visant les technologies de l'information, l'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communication vocaux ou de données de la Banque ou visant internet; l'augmentation de la concurrence dans tous nos secteurs géographiques et d'activité, notamment en provenance de concurrents offrant des services bancaires par internet et par appareil mobile et de concurrents non conventionnels; l'exposition liée aux enjeux réglementaires et aux litiges importants; la survenance de catastrophes naturelles ou non et les réclamations découlant de ces événements; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur sa liquidité. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. La Banque tient à préciser que la liste ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque et autres facteurs potentiels pouvant avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2018 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels.

Les hypothèses économiques importantes sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2018 à la rubrique « Perspectives », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels. Ces rubriques « Perspectives » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent l'avis de la direction à la date des présentes seulement et sont présentés dans le but d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière de la Banque, ses objectifs et ses priorités ainsi que sa performance financière prévisionnelle aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Sauf si la loi l'exige, la Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au www.sec.gov.

Le 27 novembre 2018

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est fourni dans le but d'aider le lecteur à évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque au 31 octobre 2018 et pour l'exercice clos à cette date. Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés de 2018 de la Banque et les notes y afférentes. Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 27 novembre 2018.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris son rapport annuel 2018, sur son site Web, au www.banquescotia.com. Il est également possible de trouver le rapport annuel et la notice annuelle 2018 de la Banque sur le site de SEDAR, au www.sedar.com, ainsi que dans la section EDGAR du site de la SEC, au www.sec.gov.

Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance, la Banque a recours à diverses mesures financières. Certaines d'entre elles ne sont pas calculées selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), lesquels s'appuient sur les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), ni définies par les PCGR. Ces mesures n'ont aucune signification normalisée qui assurerait qu'elles sont cohérentes et comparables à celles du même nom utilisées par d'autres sociétés. La Banque est d'avis que certaines mesures non conformes aux PCGR sont utiles pour évaluer la performance des activités courantes et qu'elles permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance. Ces mesures non conformes aux PCGR sont utilisées dans le présent rapport de gestion et elles sont définies ci-après.

Résultats ajustés et bénéfice dilué ajusté par action

Les tableaux qui suivent présentent les rapprochements des résultats financiers présentés conformément aux PCGR et des résultats financiers ajustés non conformes aux PCGR. Les résultats financiers ont été ajustés pour tenir compte des facteurs suivants :

1. Coûts liés aux acquisitions – En 2018, la Banque a procédé à l'acquisition de Jarislowsky, Fraser Limitée et de Gestion financière MD au sein de son secteur Réseau canadien ainsi qu'à l'acquisition de BBVA Chile et des activités de services aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises de Citibank en Colombie au sein de son secteur Opérations internationales. Les coûts liés aux acquisitions sont définis ci-après.
 - Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale au titre des instruments financiers productifs acquis, comme il est requis aux termes de l'IFRS 9. La norme ne fait pas de distinction entre les prêts productifs montés et acquis et, en conséquence, elle exige le même traitement comptable pour ces deux types de prêts.
 - Coûts d'intégration – Ces derniers comprennent les coûts engagés dans le cadre des acquisitions réalisées au cours de l'exercice à l'étude et qui sont liés à l'intégration des activités acquises, mais qui ne feront pas partie des activités poursuivies une fois la réalisation de l'intégration terminée.
 - Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exclusion des logiciels, découlant d'acquisitions réalisées au cours d'exercices précédents ou de l'exercice à l'étude.
2. Charge de restructuration comptabilisée en 2016.

T1 Rapprochement des résultats présentés et ajustés et du bénéfice dilué ajusté par action

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets	16 191 \$	15 035 \$	14 292 \$
Revenus autres que d'intérêts	12 584	12 120	12 058
Total des revenus	28 775	27 155	26 350
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 611	2 249	2 412
Charges autres que d'intérêts	15 058	14 630	14 540
Bénéfice avant impôt sur le résultat	11 106	10 276	9 398
Charge d'impôt sur le résultat	2 382	2 033	2 030
Bénéfice net	8 724 \$	8 243 \$	7 368 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	176	238	251
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	8 548	8 005	7 117
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	8 361	7 876	6 987
Bénéfice dilué par action (en dollars)	6,82 \$	6,49 \$	5,77 \$
Ajustements			
Coûts liés aux acquisitions			
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiales au titre des instruments financiers productifs acquis ¹⁾	404 \$	– \$	– \$
Coûts d'intégration ²⁾	101	–	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exclusion des logiciels ²⁾	86	82	104
Coûts liés aux acquisitions (avant impôt)	591	82	104
Charge de restructuration			
Charge de restructuration (avant impôt) ²⁾	–	–	378
Ajustements (avant impôt)	591	82	482
Charge d'impôt sur le résultat	171	22	128
Ajustements (après impôt)	420	60	354
Ajustements attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	122	–	–
Ajustements (après impôt et les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales)	298 \$	60 \$	354 \$
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	16 191 \$	15 035 \$	14 292 \$
Revenus autres que d'intérêts	12 584	12 120	12 058
Total des revenus	28 775	27 155	26 350
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 207	2 249	2 412
Charges autres que d'intérêts	14 871	14 548	14 058
Bénéfice avant impôt sur le résultat	11 697	10 358	9 880
Charge d'impôt sur le résultat	2 553	2 055	2 158
Bénéfice net	9 144 \$	8 303 \$	7 722 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	298	238	251
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	8 846	8 065	7 471
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	8 659	7 936	7 341
Bénéfice dilué ajusté par action			
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	8 659 \$	7 936 \$	7 341 \$
Effet dilutif des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres	72	59	83
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	8 731 \$	7 995 \$	7 424 \$
Nombre moyen pondéré de base ajusté d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 213	1 203	1 204
Effet dilutif des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres (en millions)	16	20	22
Nombre moyen pondéré dilué ajusté d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 229	1 223	1 226
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	7,11 \$	6,54 \$	6,05 \$
Incidence des ajustements sur le bénéfice dilué par action (en dollars)	0,29 \$	0,05 \$	0,28 \$

1) Élément comptabilisé au titre de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

2) Élément comptabilisé au titre des charges autres que d'intérêts.

T2 rapprochement des résultats présentés et ajustés et du bénéfice dilué ajusté par action par secteur d'activité

Réseau canadien¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets	7 898 \$	7 363 \$	7 024 \$
Revenus autres que d'intérêts	5 452	5 488	5 164
Total des revenus	13 350	12 851	12 188
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	794	913	832
Charges autres que d'intérêts	6 654	6 487	6 324
Bénéfice avant impôt sur le résultat	5 902	5 451	5 032
Charge d'impôt sur le résultat	1 538	1 387	1 296
Bénéfice net	4 364 \$	4 064 \$	3 736 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	4 364 \$	4 064 \$	3 736 \$
Ajustements			
Coûts liés aux acquisitions			
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale sur les instruments financiers productifs acquis ²⁾	– \$	– \$	– \$
Coûts d'intégration ³⁾	31	–	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exclusion des logiciels ³⁾	40	35	54
Coûts liés aux acquisitions (avant impôt)	71	35	54
Charge d'impôt sur le résultat	19	9	15
Ajustements relatifs aux coûts liés aux acquisitions (après impôt)	52	26	39
Ajustement attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–
Ajustements relatifs aux coûts liés aux acquisitions (après impôt et les participations ne donnant pas le contrôle)	52 \$	26 \$	39 \$
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	7 898 \$	7 363 \$	7 024 \$
Revenus autres que d'intérêts	5 452	5 488	5 164
Total des revenus	13 350	12 851	12 188
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	794	913	832
Charges autres que d'intérêts	6 583	6 452	6 270
Bénéfice avant impôt sur le résultat	5 973	5 486	5 086
Charge d'impôt sur le résultat	1 557	1 396	1 311
Bénéfice net	4 416 \$	4 090 \$	3 775 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	4 416 \$	4 090 \$	3 775 \$

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 39.

2) Élément comptabilisé au titre de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

3) Élément comptabilisé au titre des charges autres que d'intérêts.

Opérations internationales¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets	7 322 \$	6 726 \$	6 359 \$
Revenus autres que d'intérêts	4 111	3 688	3 482
Total des revenus	11 433	10 414	9 841
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 867	1 294	1 281
Charges autres que d'intérêts	6 111	5 664	5 523
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 455	3 456	3 037
Charge d'impôt sur le résultat	706	828	707
Bénéfice net	2 749 \$	2 628 \$	2 330 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	176	238	251
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 573 \$	2 390 \$	2 079 \$
Ajustements			
Coûts liés aux acquisitions			
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale sur les instruments financiers productifs acquis ²⁾	404 \$	– \$	– \$
Coûts d'intégration ³⁾	70	–	–
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, à l'exception des logiciels ³⁾	46	47	50
Coûts liés aux acquisitions (avant impôt)	520	47	50
Charge d'impôt sur le résultat	152	13	13
Ajustements relatifs aux coûts liés aux acquisitions (après impôt)	368	34	37
Ajustement attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	122	–	–
Ajustements relatifs aux coûts liés aux acquisitions (après impôt et les participations ne donnant pas le contrôle)	246 \$	34 \$	37 \$
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	7 322 \$	6 726 \$	6 359 \$
Revenus autres que d'intérêts	4 111	3 688	3 482
Total des revenus	11 433	10 414	9 841
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 463	1 294	1 281
Charges autres que d'intérêts	5 995	5 617	5 473
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 975	3 503	3 087
Charge d'impôt sur le résultat	858	841	720
Bénéfice net	3 117 \$	2 662 \$	2 367 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	298	238	251
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	2 819 \$	2 424 \$	2 116 \$

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 39.

2) Élément comptabilisé au titre de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

3) Élément comptabilisé au titre des charges autres que d'intérêts.

T2 Rapprochement des résultats présentés et ajustés et du bénéfice dilué ajusté par action par secteur d'activité

Autres¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets	(483)\$	(390)\$	(384)\$
Revenus autres que d'intérêts	(53)	(344)	273
Total des revenus	(536)	(734)	(111)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	50
Charges autres que d'intérêts	60	319	653
Bénéfice avant impôt sur le résultat	(596)	(1 053)	(814)
Charge d'impôt sur le résultat	(449)	(786)	(545)
Bénéfice net	(147)\$	(267)\$	(269)\$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	(147)\$	(267)\$	(269)\$
Ajustements			
Charge de restructuration			
Charge de restructuration (avant impôt) ²⁾	–	–	378
Charge d'impôt sur le résultat	–	–	100
Ajustements (après impôt)	–	–	278
Ajustement attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–
Ajustements (après impôt et les participations ne donnant pas le contrôle)	– \$	– \$	278 \$
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	(483)\$	(390)\$	(384)\$
Revenus autres que d'intérêts	(53)	(344)	273
Total des revenus	(536)	(734)	(111)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	50
Charges autres que d'intérêts	60	319	275
Bénéfice avant impôt sur le résultat	(596)	(1 053)	(436)
Charge d'impôt sur le résultat	(449)	(786)	(445)
Bénéfice net	(147)\$	(267)\$	9 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	(147)\$	(267)\$	9 \$

1) Se reporter à la rubrique « Survol des secteurs d'activité » à la page 39.

2) Élément comptabilisé au titre des charges autres que d'intérêts.

Rapprochement des résultats présentés et des résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales

Les résultats du secteur Opérations internationales sont présentés en dollars constants. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude. Le tableau suivant fournit le rapprochement entre les résultats présentés et les résultats présentés en dollars constants du secteur Opérations internationales pour les périodes précédentes.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2017			2016		
	Montant présenté	Variation de change	Montant en dollars constants	Montant présenté	Variation de change	Montant en dollars constants
(sur une base de mise en équivalence fiscale)						
Revenus d'intérêts nets	6 726 \$	100 \$	6 626 \$	6 359 \$	168 \$	6 191 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 688	35	3 653	3 482	42	3 440
Total des revenus	10 414	135	10 279	9 841	210	9 631
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 294	18	1 276	1 281	24	1 257
Charges autres que d'intérêts	5 664	70	5 594	5 523	135	5 388
Charge d'impôt sur le résultat	828	13	815	707	(83)	790
Bénéfice net	2 628 \$	34 \$	2 594 \$	2 330 \$	134 \$	2 196 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	238 \$	(2)\$	240 \$	251 \$	(9)	260 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 390 \$	36 \$	2 354 \$	2 079 \$	143 \$	1 936 \$
Autres mesures						
Actifs moyens (en milliards de dollars)	148 \$	3 \$	145 \$	143 \$	4 \$	139 \$
Passifs moyens (en milliards de dollars)	115 \$	2 \$	113 \$	109 \$	3 \$	106 \$

La base d'établissement des montants présentés dans le tableau ci-dessus est différente de celle utilisée pour le tableau de la section « Incidence de la conversion des devises » qui se trouve à la rubrique « Résultats financiers du Groupe » à la page 26.

Actifs liés aux activités bancaires principales

Les actifs liés aux activités bancaires principales représentent les actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires et des actifs détenus à des fins de transaction moyens au sein des Services bancaires et marchés mondiaux.

Marge sur activités bancaires principales

Ce ratio représente les revenus d'intérêts nets divisés par les actifs liés aux activités bancaires principales moyens.

T3 Faits saillants financiers

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates	2018 ¹⁾	2017	2016
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)			
Revenus d'intérêts nets	16 191	15 035	14 292
Revenus autres que d'intérêts	12 584	12 120	12 058
Total des revenus	28 775	27 155	26 350
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 611	2 249	2 412
Charges autres que d'intérêts	15 058	14 630	14 540
Charge d'impôt sur le résultat	2 382	2 033	2 030
Bénéfice net	8 724	8 243	7 368
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	8 361	7 876	6 987
Performance d'exploitation			
Bénéfice de base par action (en dollars)	6,90	6,55	5,80
Bénéfice dilué par action (en dollars)	6,82	6,49	5,77
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)	14,5	14,6	13,8
Ratio de productivité (en pourcentage)	52,3	53,9	55,2
Lever d'exploitation (en pourcentage)	3,0	2,4	(1,9)
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) ²⁾	2,46	2,46	2,38
Données tirées de l'état de la situation financière (en millions de dollars)			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	62 269	59 663	46 344
Actifs détenus à des fins de transaction	100 262	98 464	108 561
Prêts	551 834	504 369	480 164
Total des actifs	998 493	915 273	896 266
Dépôts	676 534	625 367	611 877
Actions ordinaires	61 044	55 454	52 657
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	4 184	4 579	3 594
Actifs sous administration	516 033	470 198	472 817
Actifs sous gestion	282 219	206 675	192 702
Mesures des fonds propres et de la liquidité			
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	11,1	11,5	11,0
Ratio de T1 (en pourcentage)	12,5	13,1	12,4
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	14,3	14,9	14,6
Ratio de levier (en pourcentage)	4,5	4,7	4,5
Actifs pondérés en fonction des risques CET1 (en millions de dollars) ³⁾	400 507	376 379	364 048
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	124	125	127
Qualité du crédit			
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars) ⁴⁾	3 453	2 243	2 446
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars) ⁵⁾	5 154	4 327	4 626
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ⁴⁾	0,60	0,43	0,49
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ⁶⁾	0,48	0,45	0,50
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ⁶⁾	0,43	0,45	0,50
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	0,44	0,50	0,41
Résultats ajustés²⁾			
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	9 144	8 303	7 722
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	7,11	6,54	6,05
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage)	14,9	14,7	14,5
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	51,7	53,6	53,4
Lever d'exploitation ajusté (en pourcentage)	3,7	(0,2)	1,0
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ajustée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ⁶⁾	0,41	0,45	0,50
Données sur les actions ordinaires			
Cours de clôture des actions (en dollars) (TSX)	70,65	83,28	72,08
Actions en circulation (en millions)			
Nombre moyen – de base	1 213	1 203	1 204
Nombre moyen – dilué	1 229	1 223	1 226
Clôture de la période	1 227	1 199	1 208
Dividendes versés par action (en dollars)	3,28	3,05	2,88
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁷⁾	4,2	4,0	4,7
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	86 690	99 872	87 065
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	49,75	46,24	43,59
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	1,4	1,8	1,7
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	10,2	12,7	12,4
Autres données			
Effectif (équivalent temps plein)	97 629	88 645	88 901
Succursales et bureaux	3 095	3 003	3 113

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

2) Se reporter à la page 18 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

3) Au 31 octobre 2018, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit correspondaient respectivement à 0,80, à 0,83 et à 0,86 (facteurs scalaires correspondant à 0,72, à 0,77 et à 0,81 en 2017, à 0,64, à 0,71 et à 0,77 en 2016).

4) Compte non tenu des prêts acquis avant 2018 aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

5) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, exposition au risque lié à des éléments hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.

6) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et exposition au risque lié à des éléments hors bilan.

7) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

Survol de la performance

Résultats financiers : 2018 par rapport à 2017

Le bénéfice net s'est établi à 8 724 millions de dollars, en hausse de 6 % comparativement à 8 243 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 6,82 \$, contre 6,49 \$, ce qui traduit une progression de 5 %. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 14,5 %, par rapport à 14,6 %.

Compte non tenu de l'incidence des coûts liés aux acquisitions (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR »), le bénéfice net s'est établi à 9 144 millions de dollars, comparativement à 8 303 millions de dollars, soit une hausse de 10 %.

La hausse du bénéfice net s'explique par l'augmentation des revenus d'intérêts nets et des revenus tirés des activités de transaction, de même que par la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse des profits sur la vente de biens immobiliers et de titres de placement et la hausse du taux d'impôt effectif. Le bénéfice dilué ajusté par action s'est établi à 7,11 \$, en hausse de 9 %. Le rendement des capitaux propres ajusté s'est élevé à 14,9 %, comparativement à 14,7 %.

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 16 191 millions de dollars, en hausse de 1 156 millions de dollars ou de 8 %, du fait de la forte croissance des secteurs Réseau canadien et Opérations internationales compte tenu de l'incidence des acquisitions qui a compté pour 2 %. Ces facteurs ont été atténués par l'incidence défavorable de la conversion des devises.

La marge sur activités bancaires principales s'est établie à 2,46 %, ce qui est similaire à la marge enregistrée à l'exercice précédent. L'élargissement des marges du Réseau canadien et des Services bancaires et marchés mondiaux a été contré par le rétrécissement des marges des Opérations internationales, attribuable surtout aux acquisitions, et par l'incidence des activités de gestion de l'actif et du passif.

Les revenus autres que d'intérêts ont totalisé 12 584 millions de dollars, en hausse de 464 millions de dollars ou de 4 %. L'incidence de la vente des activités de Patrimoine Hollis (la « vente d'activités ») au cours de l'exercice précédent, déduction faite de l'apport des acquisitions réalisées au cours de l'exercice à l'étude, a donné lieu à une réduction de 1 % des revenus autres que d'intérêts. Le reste de la variation, soit une croissance de 5 %, s'explique par l'augmentation des frais bancaires et sur cartes de crédit, des revenus tirés des activités de transaction, des revenus des sociétés associées et par la comptabilisation d'un mois additionnel de revenus pour certaines de nos activités découlant de l'harmonisation de leur période de présentation avec celle de la Banque (l'« harmonisation de la période de présentation »). Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par le recul des profits sur la vente de biens immobiliers et de titres de placement.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 2 611 millions de dollars, en hausse de 362 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 42 millions de dollars, ce qui s'explique en grande partie par la diminution des dotations du Réseau canadien et des Services bancaires et marchés mondiaux, laquelle a été contrebalancée par la hausse des dotations des Opérations internationales. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 48 points de base, en hausse de trois points de base par rapport à l'exercice précédent, alors qu'il s'était établi à 45 points de base. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 41 points de base, en baisse de quatre points de base par rapport à l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 15 058 millions de dollars, en hausse de 428 millions de dollars ou de 3 %. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 2 %. L'incidence des acquisitions a été plus que contrebalancée par les avantages liés à la vente d'activités au cours de l'exercice précédent. L'augmentation restante découle de la hausse des investissements dans les initiatives liées aux technologies et à la réglementation ainsi que de l'augmentation des taxes d'affaires, ce qui a été contrebalancé en partie par l'économie comptable découlant de la réévaluation d'un passif au titre des régimes d'avantages du personnel (la « réévaluation des avantages ») et par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Le ratio de productivité a été ramené à 52,3 % en comparaison de 53,9 % à l'exercice précédent. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le ratio de productivité s'est établi à 51,7 %. La réévaluation des avantages a amélioré le ratio de productivité de 0,7 %. Le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage positif de 3,0 %. Après ajustement pour exclure les coûts liés aux acquisitions, le levier d'exploitation a été de 3,7 %. La réévaluation des avantages a amélioré le levier d'exploitation de 1,3 %.

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 2 382 millions de dollars, en hausse de 349 millions de dollars. Le taux d'impôt effectif global de la Banque pour l'exercice à l'étude s'est établi à 21,5 %, comparativement à 19,8 % en 2017. L'augmentation du taux d'impôt effectif s'explique en grande partie par la hausse des revenus exonérés d'impôt attribuable aux activités de transaction sur actions pour le compte de clients de l'exercice précédent, contrebalancée en partie par la baisse de l'impôt dans certains territoires étrangers pour l'exercice considéré.

Au 31 octobre 2018, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 conformément aux règles de l'accord de Bâle III s'établissait à 11,1 %, contre 11,5 % un an plus tôt, demeurant bien au-delà du minimum requis par la réglementation.

Objectifs financiers à moyen terme

	Résultats de 2018	
	Montant présenté	Montant ajusté ¹⁾
Croissance du bénéfice dilué par action de 7 % et plus	5 %	9 %
Rendement des capitaux propres de 14 % et plus	14,5 %	14,9 %
Atteinte d'un levier d'exploitation positif	Levier positif de 3,0 %	Levier positif de 3,7 %
Maintien de solides ratios de fonds propres	Ratio CET1 de 11,1 %	Ratio CET1 de 11,1 %

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 18.

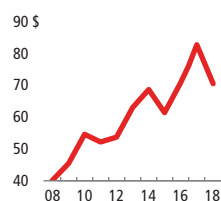
Rendement revenant aux actionnaires

Au cours de l'exercice 2018, la Banque a généré sur ses actions un rendement total revenant aux actionnaires de -11,6 %, comparativement au rendement global de l'indice composé S&P/TSX de -3,4 %.

Le rendement annuel composé total des actions de la Banque revenant aux actionnaires s'est établi à 6,6 % au cours des cinq derniers exercices et à 10,4 % au cours des 10 derniers exercices. Il a été supérieur au rendement global annuel de l'indice composé S&P/TSX, lequel s'est établi à 5,5 % au cours des cinq derniers exercices et à 7,6 % au cours des 10 derniers exercices.

Les dividendes trimestriels ont été accrus deux fois au cours de l'exercice, soit de 3 cents au deuxième trimestre et de 3 cents additionnels au quatrième trimestre. Par conséquent, les dividendes par action ont totalisé 3,28 \$ pour l'exercice, soit 8 % de plus qu'en 2017 (3,05 \$). Le ratio de distribution de 47,7 % pour l'exercice s'est inscrit dans la fourchette cible de la Banque de 40 % à 50 %.

D1 Cours de clôture de l'action ordinaire
Aux 31 octobre



T4 Rendement revenant aux actionnaires

Pour les exercices clos les 31 octobre	2018	2017	2016
Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars)	70,65	83,28	72,08
Dividendes versés (en dollars par action)	3,28	3,05	2,88
Rendement de l'action (en pourcentage) ¹⁾	4,2	4,0	4,7
Hausse (baisse) du cours de l'action (en pourcentage)	(15,2)	15,5	17,2
Total du rendement annuel revenant aux actionnaires (en pourcentage) ²⁾	(11,6)	20,3	22,5

- 1) Le rendement de l'action correspond au montant des dividendes versés divisé par la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action pour l'exercice.
- 2) Le total du rendement annuel revenant aux actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels et, par conséquent, pourrait ne pas correspondre à la somme des dividendes et du rendement de l'action figurant dans le tableau.

Perspectives économiques

La croissance mondiale demeure vigoureuse, mais les risques liés à la politique commerciale sont en hausse. L'économie mondiale demeure suffisamment solide pour faire face à des tensions commerciales de relativement faible envergure comme les tarifs douaniers sur l'acier et l'aluminium, mais une intensification des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine pourrait avoir des conséquences économiques importantes. Une approche raisonnée en matière de politique commerciale devrait l'emporter et empêcher une escalade des tensions commerciales.

L'économie canadienne demeure en bonne posture; de fait, la croissance devrait s'accélérer quelque peu pour s'établir à 2,2 % en 2019, contre 2,1 % pour les prévisions de 2018. Les perspectives de croissance canadienne semblent évoluer davantage vers une composition plus durable caractérisée par une moins grande importance de la consommation des ménages et de l'immobilier ainsi qu'un plus grand apport des investissements et du commerce pouvant aider à accroître la productivité. Les taux d'intérêt au Canada vont probablement continuer de monter, puisque l'on s'attend à ce que le taux directeur de la Banque du Canada atteigne 2,75 % d'ici la fin de 2019.

Au cours de la dernière année, l'économie américaine a connu une croissance modérée, une inflation modeste et une augmentation graduelle des taux d'intérêt. L'économie américaine a vécu une période favorable de données positives et de politiques qui ont permis de poursuivre une croissance ininterrompue de huit ans et demi, soit la deuxième plus longue période d'expansion américaine de l'histoire en date de juin 2018. Toutefois, les politiques changeantes actuelles aux États-Unis ne permettent pas de formuler de prévisions au-delà de 2019. Dans ce contexte, la Réserve fédérale continuera de normaliser l'orientation de sa politique, les taux devant probablement augmenter pour atteindre 3,25 % d'ici la fin de 2019.

La transition vers une position plus ferme de la part de la Réserve fédérale constitue l'un des principaux défis auxquels font face les marchés émergents cette année, ce qui est amplifié dans certains pays par les tensions avec les États-Unis. Les pays de l'Alliance du Pacifique ont été généralement épargnés par ce phénomène. Les perspectives de croissance s'améliorent dans bon nombre de ces pays compte tenu du renforcement prévu de l'activité économique par rapport à l'exercice précédent. C'est particulièrement le cas au Pérou, où la croissance des prix des marchandises par rapport à l'exercice précédent et l'arrivée d'un nouveau gouvernement donnent lieu à une forte augmentation des taux de croissance par rapport à 2017. En Colombie, l'augmentation des prix du pétrole par rapport à l'exercice précédent procure un élan positif à l'investissement des entreprises, ce qui sera davantage renforcé à mesure que la confiance envers le nouveau gouvernement s'installera. Le renforcement des activités commerciales contribuera à une augmentation des dépenses des ménages déjà vigoureuses. Au Chili, la croissance du PIB devrait ralentir quelque peu par rapport aux solides niveaux observés en 2018, mais devrait tout de même dépasser 3 %. Au Mexique, l'économie demeure relativement forte, et les activités continuent de profiter de la croissance robuste aux États-Unis et dans le reste du monde. La transition politique est un élément clé de ces perspectives au Mexique.

Incidence de la conversion des devises

L'incidence de la conversion des devises sur le bénéfice net est présentée dans le tableau ci-dessous.

T5 Incidence de la conversion des devises

Pour les exercices	2018		2017		2016	
	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)	Taux de change moyen	Variation (en pourcentage)
Dollar américain/dollar canadien	0,777	1,6 %	0,765	1,4 %	0,754	(6,4)%
Peso mexicain/dollar canadien	14,802	1,3 %	14,608	6,9 %	13,666	10,3 %
Sol péruvien/dollar canadien	2,538	1,0 %	2,513	(1,0)%	2,539	1,3 %
Peso colombien/dollar canadien	2 272	0,3 %	2 265	(1,8)%	2 307	10,8 %
Peso chilien/dollar canadien	492,892	(1,4)%	500,108	(2,8)%	514,549	0,5 %

Incidence sur le bénéfice net¹⁾ (en millions de dollars, sauf pour le bénéfice par action)

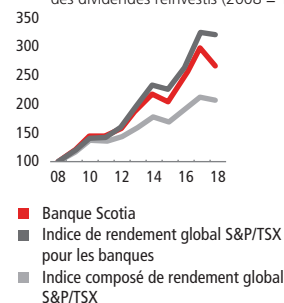
	2018 c. 2017	2017 c. 2016	2016 c. 2015
Revenus d'intérêts nets	(101)\$	(112)\$	(51)\$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	(21)	(65)	182
Charges autres que d'intérêts	85	99	86
Autres éléments (après impôt)	17	18	(34)
Bénéfice net	(20)\$	(60)\$	183 \$
Bénéfice par action (dilué)	(0,02)\$	(0,05)\$	0,15 \$
<i>Incidence par secteurs d'activité (en millions de dollars)</i>			
Réseau canadien	(4)\$	(4)\$	14 \$
Opérations internationales ²⁾	(46)	(14)	44
Services bancaires et marchés mondiaux	(12)	(12)	65
Autres ²⁾	42	(30)	60
	(20)\$	(60)\$	183 \$

1) Comprend l'incidence de toutes les devises.

2) Comprend l'incidence des couvertures de devises.

D2 Rendement revenant aux actionnaires ordinaires

Augmentation du cours de l'action majorée des dividendes réinvestis (2008 = 100)



RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

Mode de présentation

La Banque a adopté la Norme internationale d'information financière (« IFRS ») 9, *Instruments financiers*, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2017. L'IFRS 9 permet notamment de choisir de reporter l'adoption de ses règles relatives à la comptabilité de couverture et de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. La Banque a décidé de se prévaloir de ce choix. Elle a comptabilisé un débit de 610 millions de dollars dans le total des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} novembre 2017 afin de refléter l'incidence des nouvelles exigences en matière de dépréciation, de classement et d'évaluation des instruments financiers à la date d'adoption et n'a pas retraité les montants des périodes comparatives, comme le permet la norme. Par conséquent, les résultats de l'exercice 2018 à l'étude ont été établis selon l'IFRS 9, tandis que les résultats des exercices précédents ont été établis selon la Norme comptable internationale (« IAS ») 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. De ce fait, les montants et les ratios connexes ne sont pas comparables. La principale incidence de la dépréciation selon l'IFRS 9 se rapporte à la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'incidence du classement et de l'évaluation se rapporte aux revenus autres que d'intérêts. Selon l'IFRS 9, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances sur les prêts productifs se situe aux étapes 1 et 2, alors que la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances sur les prêts douteux se situe à l'étape 3. Pour obtenir une description détaillée des changements, il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés.

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est établi à 8 724 millions de dollars, en hausse de 6 % comparativement à 8 243 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui reflète la forte croissance des revenus, la gestion prudente des charges et l'apport des acquisitions. Compte non tenu de l'incidence des coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net s'est établi à 9 144 millions de dollars, en hausse de 10 % comparativement à 8 303 millions de dollars.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets se sont chiffrés à 16 191 millions de dollars, en hausse de 1 156 millions de dollars ou de 8 %, du fait de la forte croissance des actifs liés aux activités bancaires principales et de l'incidence des acquisitions. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'incidence défavorable de la conversion des devises.

Les revenus d'intérêts nets du Réseau canadien ont progressé de 535 millions de dollars ou de 7 %, ce qui s'explique par la forte croissance des actifs et des dépôts ainsi que par l'augmentation de la marge. Les revenus d'intérêts nets des Opérations internationales ont augmenté de 596 millions de dollars ou de 9 %, ce qui s'explique surtout par la forte croissance des actifs ainsi que par l'apport de 3 % des acquisitions. Les revenus d'intérêts nets des Services bancaires et marchés mondiaux ont progressé de 118 millions de dollars ou de 9 %, essentiellement en raison de l'augmentation des volumes de dépôts et de prêts aux États-Unis.

Les actifs liés aux activités bancaires principales ont augmenté de 44 milliards de dollars pour s'établir à 652 milliards de dollars. L'augmentation est attribuable à la forte croissance des prêts aux particuliers et aux entreprises des Opérations internationales du fait surtout des acquisitions, à la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts aux entreprises et des prêts personnels du Réseau canadien de même qu'à la hausse des actifs négociables.

La marge sur activités bancaires principales est demeurée inchangée à 2,46 %. L'élargissement des marges du Réseau canadien et des Services bancaires et marchés mondiaux a été contré par le rétrécissement des marges des Opérations internationales en partie attribuable aux acquisitions et à la hausse des volumes des actifs négociables à faible marge.

Perspectives

Les revenus d'intérêts nets devraient s'accroître en 2019 grâce à l'augmentation des actifs liés aux activités bancaires principales, à l'incidence pour l'ensemble de l'exercice des acquisitions réalisées en 2018 et à l'amélioration des marges nettes sur intérêts attribuable surtout à la hausse des taux d'intérêt au Canada.

T6 Revenus d'intérêts nets et marge sur activités bancaires principales¹⁾

(en milliards de dollars, sauf les pourcentages)	2018			2017			2016		
	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens
Total des actifs moyens et des revenus d'intérêts nets	945,7 \$	16,2 \$		912,6 \$	15,0 \$		913,8 \$	14,3 \$	
Déduire : activités de transaction des Services bancaires et marchés mondiaux ¹⁾	234,6	0,1		249,2	–		259,4	–	
Ratio de la marge sur activités bancaires sur le total des actifs moyens	711,1 \$	16,1 \$	2,26 %	663,4 \$	15,0 \$	2,26 %	654,4 \$	14,3 \$	2,18 %
Déduire : actifs non productifs et engagements de clients en contrepartie d'acceptations	58,7	–		54,6	–		56,6	–	
Actifs liés aux activités bancaires principales et marge connexe	652,4 \$	16,1 \$	2,46 %	608,8 \$	15,0 \$	2,46 %	597,8 \$	14,3 \$	2,38 %

1) La plupart des revenus d'intérêts nets tirés des actifs détenus à des fins de transaction du groupe Marchés des capitaux sont comptabilisés dans les « Revenus tirés des activités de transaction » sous les revenus autres que d'intérêts.

T7 Soldes moyens des actifs et passifs¹⁾ et revenus d'intérêts nets

Pour les exercices (en milliards de dollars)	2018			2017			2016		
	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens
Actifs									
Dépôts auprès d'autres institutions financières	54,2 \$	0,9 \$	1,59 %	53,2 \$	0,5 \$	0,98 %	67,8 \$	0,4 \$	0,58 %
Titres détenus à des fins de transaction	101,6	0,2	0,17 %	107,2	0,1	0,13 %	107,2	0,2	0,16 %
Titres pris en pension et titres empruntés	94,4	0,4	0,47 %	97,0	0,3	0,29 %	99,8	0,1	0,16 %
Titres de placement	79,8	1,6	2,01 %	74,8	1,3	1,68 %	67,8	1,1	1,57 %
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	244,2	8,3	3,39 %	228,3	7,4	3,23 %	218,6	7,4	3,37 %
Prêts personnels	92,1	6,0	6,55 %	87,4	5,3	6,08 %	84,4	5,0	5,98 %
Prêts sur cartes de crédit	15,1	2,8	18,45 %	13,5	2,5	18,73 %	12,4	2,3	18,37 %
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	177,0	7,9	4,45 %	165,0	6,5	3,94 %	161,4	5,5	3,41 %
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(5,0)			(4,5)			(4,6)		
Total des prêts	523,4 \$	25,0 \$	4,77 %	489,7 \$	21,7 \$	4,43 %	472,2 \$	20,2 \$	4,28 %
Total des actifs productifs	853,4 \$	28,1 \$	3,29 %	821,9 \$	23,9 \$	2,91 %	814,8 \$	22,0 \$	2,70 %
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	16,3			12,3			11,4		
Autres actifs	76,0			78,4			87,6		
Total des actifs	945,7 \$	28,1 \$	2,97 %	912,6 \$	23,9 \$	2,62 %	913,8 \$	22,0 \$	2,41 %
Passifs et capitaux propres									
Dépôts									
Particuliers	213,9 \$	3,3 \$	1,52 %	203,8 \$	2,7 \$	1,30 %	195,1 \$	2,4 \$	1,22 %
Entreprises et administrations publiques	399,8	6,5	1,64 %	374,7	4,7	1,26 %	384,7	3,9	1,01 %
Autres institutions financières	42,2	0,7	1,77 %	42,1	0,5	1,23 %	42,8	0,4	1,03 %
Total des dépôts	655,9 \$	10,5 \$	1,61 %	620,6 \$	7,9 \$	1,27 %	622,6 \$	6,7 \$	1,08 %
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	96,0	0,3	0,25 %	102,3	0,2	0,21 %	99,1	0,2	0,19 %
Déventures subordonnées	5,7	0,2	3,71 %	7,1	0,2	3,19 %	7,5	0,2	3,10 %
Autres passifs portant intérêt	60,1	0,9	1,46 %	58,5	0,6	0,99 %	54,9	0,6	1,04 %
Total des passifs portant intérêt	817,7 \$	11,9 \$	1,45 %	788,5 \$	8,9 \$	1,13 %	784,1 \$	7,7 \$	0,98 %
Autres passifs, y compris les acceptations	63,9			65,3			74,4		
Capitaux propres ²⁾	64,1			58,8			55,3		
Total des passifs et des capitaux propres	945,7 \$	11,9 \$	1,26 %	912,6 \$	8,9 \$	0,97 %	913,8 \$	7,7 \$	0,84 %
Revenus d'intérêts nets		16,2 \$			15,0 \$			14,3 \$	

1) Soldes quotidiens moyens.

2) Comprend des participations ne donnant pas le contrôle de 1,9 \$ (2017 – 1,6 \$; 2016 – 1,5 \$).

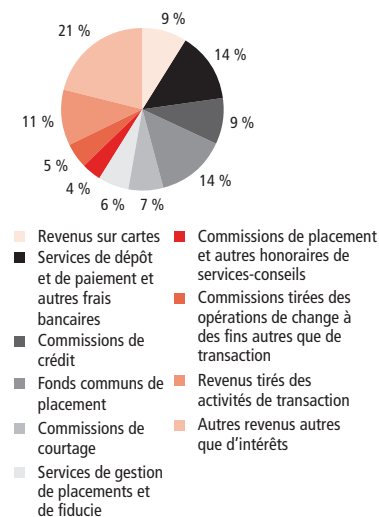
Revenus autres que d'intérêts

T8 Revenus autres que d'intérêts

Pour les exercices (en millions de dollars)	2018	2017	2016	2018 c. 2017
Services bancaires				
Revenus sur cartes	1 656 \$	1 514 \$	1 359 \$	9 %
Services de dépôt et de paiement				
Services de dépôt	1 027	989	949	4
Autres services de paiement	339	335	330	1
	1 366	1 324	1 279	3
Commissions de crédit				
Commissions sur engagement et autres commissions de crédit	840	846	870	(1)
Commissions sur acceptations	351	307	284	14
	1 191	1 153	1 154	3
Autres	466	472	436	(1)
	4 679 \$	4 463 \$	4 228 \$	5 %
Frais liés aux services bancaires	678	608	559	12
Total des services bancaires	4 001 \$	3 855 \$	3 669 \$	4 %
Services de gestion de patrimoine				
Fonds communs de placement	1 714 \$	1 639 \$	1 624 \$	5 %
Commissions de courtage ¹⁾	895	1 047	1 034	(15)
Frais de gestion de placements et frais de fiducie ¹⁾				
Gestion de placements et garde de placements	551	453	443	22
Fiducies personnelles et fiducies commerciales	181	179	181	1
	732	632	624	16
Total des services de gestion de patrimoine	3 341 \$	3 318 \$	3 282 \$	1 %
Commissions de placement et autres honoraires de services-conseils	514	598	594	(14)
Opérations de change à des fins autres que de transaction	622	557	540	12
Revenus tirés des activités de transaction ¹⁾	1 420	986	1 228	44
Profit net sur les titres de placement	146	380	534	(62)
Revenu net découlant des participations dans des sociétés associées	559	407	414	37
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres	686	626	603	10
Autres honoraires et commissions ¹⁾	841	903	732	(7)
Autres ¹⁾	454	490	462	(7)
Total des revenus autres que d'intérêts	12 584 \$	12 120 \$	12 058 \$	4 %

1) Les montants des périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

D3 Sources des revenus autres que d'intérêts



Les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 464 millions de dollars ou de 4 % pour se chiffrer à 12 584 millions de dollars. L'incidence de la vente d'activités au cours de l'exercice précédent, déduction faite de l'apport des acquisitions réalisées au cours de l'exercice à l'étude, a donné lieu à une réduction de 1 % des revenus autres que d'intérêts. Le reste de la variation, soit une croissance de 5 %, découle principalement de la hausse des revenus tirés des services bancaires et des activités de transaction, du revenu découlant de participations dans des sociétés associées et de l'apport supplémentaire découlant de l'harmonisation de la période de présentation. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la diminution des profits sur les titres de placement et sur les biens immobiliers.

Abstraction faite des charges connexes, les revenus tirés des services bancaires ont progressé de 146 millions de dollars ou de 4 % pour s'établir à 4 001 millions de dollars du fait surtout de la croissance soutenue des revenus sur cartes dans le Réseau canadien et dans les Opérations internationales. Les revenus tirés des frais liés aux services de dépôt et de paiement ont augmenté de 42 millions de dollars et les commissions de crédit ont également augmenté de 38 millions de dollars, surtout dans le Réseau canadien. Les charges liées aux services bancaires ont augmenté de 70 millions de dollars ou de 12 %, en grande partie du fait des charges liées aux cartes de crédit attribuables aux volumes plus élevés.

Les revenus tirés des services de gestion de patrimoine ont augmenté de 23 millions de dollars ou de 1 % en raison de la hausse des commissions sur les fonds communs de placement et les activités de gestion de placement ainsi que dans le secteur des fiducies, en partie en raison des acquisitions de Jarislowsky Fraser et de Gestion financière MD. Ces facteurs ont été compensés en grande partie par une diminution des commissions de courtage découlant de l'incidence de la vente d'activités au cours de l'exercice précédent.

Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils ont diminué de 84 millions de dollars ou de 14 %, en raison surtout de la diminution des nouvelles émissions dans les activités liées aux titres à revenu fixe et aux titres de capitaux propres.

Les revenus tirés des activités de transaction ont augmenté de 434 millions de dollars ou de 44 %, en raison surtout de la hausse des revenus tirés des capitaux propres, hausse qui a été en partie contrebalancée par la baisse des revenus tirés des activités liées aux titres à revenu fixe et aux marchandises.

Les revenus d'assurance ont progressé de 60 millions de dollars ou de 10 %, en raison surtout de l'harmonisation de la période de présentation et de la hausse des primes découlant de la solide croissance des activités au Canada.

Les autres revenus ont reculé de 36 millions de dollars ou de 7 %, du fait surtout de la diminution du profit sur la vente de biens immobiliers et de l'incidence du profit sur la vente d'activités à l'exercice précédent.

Perspectives

Les revenus autres que d'intérêts devraient croître en 2019 en raison de la hausse des honoraires de gestion de patrimoine résultant des acquisitions de 2018, des revenus sur cartes de crédit et des revenus tirés des frais bancaires. Cette croissance devrait être atténuée par une baisse des profits sur la vente de titres de placement et de biens immobiliers.

T9 Revenus tirés des activités de transaction

Pour les exercices (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Par produits négociés :			
Taux d'intérêt et crédit	272 \$	474 \$	559 \$
Titres de capitaux propres	441	(125)	(20)
Marchandises	231	295	376
Variation de change	295	250	262
Autres	181	92	51
Total des revenus tirés des activités de transaction	1 420 \$	986 \$	1 228 \$
Pourcentage du total des revenus	4,9 %	3,6 %	4,7 %

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 2018 est calculée conformément à l'IFRS 9, tandis que celle de 2017 était calculée conformément à l'IAS 39.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 2 611 millions de dollars, contre 2 249 millions de dollars en 2017. Après ajustement pour exclure les coûts liés aux acquisitions, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 42 millions de dollars ou de 2 %.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des actifs financiers douteux a augmenté de 106 millions de dollars, en lien principalement avec les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales, surtout en Amérique latine, dont l'effet a été accentué par l'avantage de l'ajustement au titre des pertes sur créances au cours de l'exercice précédent. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la baisse des dotations du Réseau canadien et des Services bancaires et marchés mondiaux. La dotation au titre des prêts productifs a diminué de 148 millions de dollars, en raison surtout de la reprise de la dotation inscrite précédemment au titre des ouragans dans les Antilles puisqu'elle n'est plus nécessaire et de l'amélioration de la qualité du crédit. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 48 points de base, en hausse de trois points de base. Après ajustement pour exclure les coûts liés aux acquisitions, le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 41 points de base.

Perspectives

La qualité du portefeuille de prêts de la Banque devrait demeurer solide en raison de son excellente diversification mondiale. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances devrait être plus élevée en 2019 en raison de la croissance interne et de l'incidence des acquisitions. De plus, certaines améliorations de la qualité du crédit observées en 2018 devraient se maintenir et ne donner lieu à aucun recouvrement additionnel en 2019. Dans l'ensemble, le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en 2019 devrait être conforme à la tolérance au risque de la Banque.

T10 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances par secteurs d'activité

Pour l'exercice (en millions de dollars)	2018		
	Prêts productifs (étapes 1 et 2)	Prêts douteux (étape 3)	Total
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers	(13)\$	759 \$	746 \$
Prêts aux entreprises	21	27	48
Total	8	786	794
Opérations internationales			
Prêts aux particuliers	304	1 363	1 667
Prêts aux entreprises	(24)	193	169
Total	280	1 556	1 836
Services bancaires et marchés mondiaux	(23)	(28)	(51)
Autres	-	-	-
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts, des acceptations et de l'exposition au risque lié à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière	265 \$	2 314 \$	2 579 \$
Opérations internationales	(10)\$	41 \$	31 \$
Services bancaires et marchés mondiaux	1 \$	- \$	1 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des titres de créance et des dépôts auprès d'autres banques	(9)\$	41 \$	32 \$
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	256 \$	2 355 \$	2 611 \$

T10A Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux par secteurs d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2018 ¹⁾	2017	2016
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers	759 \$	857 \$	770 \$
Prêts aux entreprises	27	56	62
	786 \$	913 \$	832 \$
Opérations internationales			
Antilles et Amérique centrale	321 \$	215 \$	250 \$
Amérique latine			
Mexique	239	193	224
Pérou	349	329	317
Chili	275	145	112
Colombie	358	337	320
Autres – Amérique latine	55	75	58
Total – Amérique latine	1 276	1 079	1 031
	1 597 \$	1 294 \$	1 281 \$
Services bancaires et marchés mondiaux			
Canada	(1)\$	(6)\$	43 \$
États-Unis	(6)	(15)	113
Asie et Europe	(21)	63	93
	(28)\$	42 \$	249 \$
Total	2 355 \$	2 249 \$	2 362 \$

1) Les montants pour 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (il y a lieu de consulter les notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

T11 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations^{1), 2), 3)}

Pour les exercices (en pourcentage)	2018	2017	2016
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers	0,26 %	0,32 %	0,29 %
Prêts aux entreprises	0,10	0,13	0,15
	0,24	0,29	0,28
Opérations internationales			
Prêts aux particuliers	2,84	2,09	2,08
Prêts aux entreprises	0,27	0,37	0,52
	1,51	1,21	1,26
Services bancaires et marchés mondiaux			
Dotations au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux	0,43	0,45	0,49
Dotations au compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs	0,05	0,00	0,01
Total	0,48 %	0,45 %	0,50 %

1) Les montants pour 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (il y a lieu de consulter les notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

2) Comprend la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de certains actifs financiers – prêts, acceptations et exposition au risque lié à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière.

3) Les montants pour 2018 tiennent compte de l'incidence initiale des acquisitions dans les Opérations internationales.

T12 Radiations nettes¹⁾ en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations^{2), 3)}

Pour les exercices (en pourcentage)	2018	2017	2016
Réseau canadien			
Prêts aux particuliers	0,27 %	0,34 %	0,26 %
Prêts aux entreprises	0,09	0,18	0,16
	0,24	0,32	0,24
Opérations internationales			
Prêts aux particuliers	2,35	2,17	1,90
Prêts aux entreprises	0,23	0,50	0,31
	1,25	1,31	1,06
Services bancaires et marchés mondiaux			
Total	0,44 %	0,50 %	0,41 %

1) Radiations, déduction faite des recouvrements.

2) Les montants pour 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (il y a lieu de consulter les notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

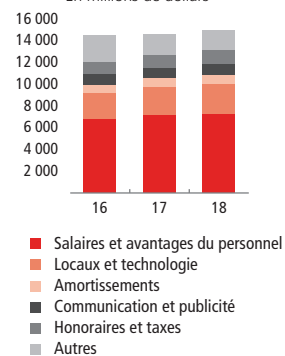
3) Compte non tenu des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico, pour les périodes antérieures à 2018.

Charges autres que d'intérêt

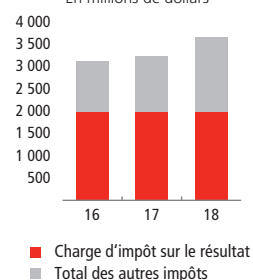
T13 Charges autres que d'intérêts et productivité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2018	2017	2016	2018 c. 2017
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	4 454 \$	4 220 \$	4 071 \$	6 %
Rémunération liée à la performance	1 624	1 599	1 538	2
Paiements fondés sur des actions	192	209	243	(8)
Autres avantages du personnel	1 185	1 347	1 173	(12)
	7 455 \$	7 375 \$	7 025 \$	1 %
Locaux et technologie				
Locaux				
Occupation	477	444	428	7
Impôts fonciers	98	93	89	5
Autres frais liés aux locaux	437	432	431	1
	1 012 \$	969 \$	948 \$	4 %
Technologie				
	1 565 \$	1 467 \$	1 290 \$	7 %
	2 577 \$	2 436 \$	2 238 \$	6 %
Amortissements				
Amortissement des immobilisations corporelles	354	340	325	4
Amortissement des immobilisations incorporelles	494	421	359	17
	848 \$	761 \$	684 \$	11 %
Communications	447 \$	437 \$	442 \$	2 %
Publicité et prospection	581 \$	581 \$	617 \$	- %
Honoraires	881 \$	775 \$	693 \$	14 %
Taxes d'affaires et taxes sur le capital				
Taxes d'affaires	419	383	356	9
Taxes sur le capital	45	40	47	13
	464 \$	423 \$	403 \$	10 %
Autres	1 805 \$	1 842 \$	2 438 \$	(2) %
Total des charges autres que d'intérêts	15 058 \$	14 630 \$	14 540 \$	3 %
Ratio de productivité	52,3 %	53,9 %	55,2 %	

D4 Charges autres que d'intérêts
En millions de dollars



D5 Impôts directs et indirects
En millions de dollars



Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 15 058 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 428 millions de dollars ou de 3 %. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 2 %. L'incidence des acquisitions a été plus que contrebalancée par les avantages liés à la vente d'activités au cours de l'exercice précédent.

L'augmentation restante découle surtout de la hausse des investissements dans les initiatives liées aux technologies et à la réglementation et de l'augmentation des taxes d'affaires. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'incidence favorable de la conversion des devises, par l'incidence de la réévaluation des avantages, de même que par la baisse des charges au titre des paiements fondés sur des actions.

Le total des coûts liés à la technologie de la Banque, qui comprennent les coûts liés à la technologie présentés dans le tableau T13 et ceux pris en compte dans les salaires, les honoraires, l'amortissement des immobilisations incorporelles et l'amortissement des immobilisations corporelles, s'est établi à environ 3,3 milliards de dollars, en hausse de 9 % par rapport à 2017. L'augmentation reflète l'investissement soutenu de la Banque dans sa transformation numérique et ses efforts de modernisation technologique. La Banque a réalisé des économies supplémentaires de quelque 300 millions de dollars en 2018 par suite de mesures spécifiques de réduction des coûts liées à la charge de restructuration de 2016, ce qui lui a permis de respecter, plus d'un an à l'avance, son engagement en vue d'économiser 750 millions de dollars en 2019. La stratégie de réduction des coûts structurels de la Banque demeurera axée sur les gains de productivité dans le but de respecter les engagements de la Banque à cet égard et sur la poursuite des investissements réfléchis liés aux technologies et à la réglementation.

Le ratio de productivité a été ramené à 52,3 % en comparaison de 53,9 % à l'exercice précédent. Si l'on exclut l'incidence des coûts liés aux acquisitions, le ratio de productivité s'est établi à 51,7 %. La réévaluation des avantages a amélioré le ratio de productivité de 0,7 %.

Le levier d'exploitation présenté s'est établi à un pourcentage positif de 3,0 %. Après ajustement pour exclure les coûts liés aux acquisitions, le levier d'exploitation a été de 3,7 %. La réévaluation des avantages a amélioré le levier d'exploitation de 1,3 %.

Perspectives

Les charges autres que d'intérêts devraient s'accroître en 2019, en raison surtout de l'incidence des acquisitions réalisées en 2018, de la croissance des activités et de la poursuite des investissements dans les initiatives liées aux technologies et à la réglementation. Cette augmentation sera atténuée en partie par les économies supplémentaires découlant des mesures d'efficience.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 2 382 millions de dollars, en hausse de 349 millions de dollars. Le taux d'impôt effectif a augmenté pour se chiffrer à 21,5 %, par rapport à 19,8 %, ce qui s'explique en grande partie par les revenus exonérés d'impôt plus élevés attribuables aux activités de transaction sur actions pour le compte de clients au cours de l'exercice précédent, ce qui a été en partie contrebalancé par la baisse de l'impôt dans certains territoires étrangers pour l'exercice considéré.

Perspectives

Le taux d'impôt effectif consolidé de la Banque devrait être de l'ordre de 21 % à 25 % en 2019.

Revue des résultats financiers – 2017 par rapport à 2016

Dans le but d'isoler les principales tendances entre 2017 et 2016, des analyses et les résultats financiers connexes sont présentés ci-après.

Bénéfice net

La Banque a dégagé un bénéfice net de 8 243 millions de dollars en 2017, soit une hausse de 12 % comparativement à 7 368 millions de dollars en 2016. Le bénéfice dilué par action s'est élevé à 6,49 \$, contre 5,77 \$ en 2016. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 14,6 % en 2017, par rapport à 13,8 % en 2016.

Si l'on exclut l'incidence de la charge de restructuration de 2016 de 278 millions de dollars après impôt (378 millions de dollars avant impôt), ou 0,23 \$ par action¹⁾, le bénéfice net et le bénéfice dilué par action se sont accrus de 8 %. Le rendement des capitaux propres a atteint 14,6 %, contre 14,3 % en 2016, après ajustement.

Le bénéfice net a tiré avantage d'une augmentation des revenus d'intérêts nets et des frais bancaires, de même que de la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et de la diminution du taux d'impôt effectif. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par le recul des revenus tirés des activités de transaction, l'augmentation des charges autres que d'intérêts et l'incidence défavorable de la conversion des devises. La diminution des profits nets sur les titres de placement a été en partie neutralisée par les profits accrus sur la vente de biens immobiliers. Le profit comptabilisé en 2017 sur la vente de Patrimoine Hollis, société de gestion de patrimoine, a été inférieur au profit sur la vente d'une entreprise de crédit-bail canadienne non essentielle (« profit sur la vente d'activités ») du Réseau canadien en 2016.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 743 millions de dollars, ou de 5 %, pour atteindre 15 035 millions de dollars en 2017, ce qui s'explique en grande partie par la croissance des prêts aux particuliers et aux entreprises du Réseau canadien et des Opérations internationales, neutralisée en partie par l'incidence défavorable de la conversion des devises. La marge sur activités bancaires principales s'est améliorée de huit points de base pour s'établir à 2,46 % du fait de l'élargissement des marges dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 62 millions de dollars ou de 1 % pour se chiffrer à 12 120 millions de dollars en 2017. La croissance des revenus tirés des services bancaires et des cartes de crédit a été en partie contrebalancée par la baisse des revenus tirés des activités de transaction et la diminution des revenus tirés des frais et des commissions attribuables à la vente de Patrimoine Hollis. La baisse du profit sur la vente d'activités dans le Réseau canadien, la diminution des profits nets sur les titres de placement et l'incidence défavorable de la conversion des devises ont été annulées en partie par l'accroissement des profits sur la vente de biens immobiliers.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 2 249 millions de dollars, soit une diminution de 163 millions de dollars par rapport à celle de 2016 qui s'explique en grande partie par la baisse des dotations au titre des prêts aux entreprises du secteur de l'énergie et par l'incidence de l'accroissement de 50 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs en 2016. La diminution des dotations au titre des prêts aux entreprises du Réseau canadien et des Opérations internationales a été neutralisée en partie par la hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est amélioré de cinq points de base pour s'établir à 45 points de base.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 14 630 millions de dollars en 2017, comparativement à 14 540 millions de dollars. Si l'on exclut l'incidence de la charge de restructuration comptabilisée en 2016, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 468 millions de dollars, ou 3 %, ce qui reflète la hausse des charges liées au personnel, y compris la charge de retraite et les autres avantages du personnel, ainsi que la rémunération liée à la performance et l'incidence des acquisitions. L'augmentation des investissements dans la technologie et les services bancaires numériques a également contribué à la hausse d'un exercice à l'autre. Ces facteurs ont été en partie neutralisés par les économies découlant des mesures de réduction des coûts, l'incidence de la vente d'une entreprise de gestion de patrimoine et l'incidence de la conversion des devises.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 2 033 millions de dollars, ce qui est comparable à celle de 2016. Le taux d'impôt effectif de la Banque pour l'exercice à l'étude s'est établi à 19,8 %, comparativement à 21,6 %, essentiellement du fait de la hausse des dividendes exonérés d'impôt attribuable aux activités de transaction sur actions pour le compte de clients et de la baisse de l'impôt dans certains territoires étrangers en 2017.

T14 Revue des résultats financiers

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ²⁾	Total
Revenus d'intérêts nets	7 363 \$	6 726 \$	1 336 \$	(390)\$	15 035 \$
Revenus autres que d'intérêts	5 488	3 688	3 288	(344)	12 120
Total des revenus	12 851 \$	10 414 \$	4 624 \$	(734)\$	27 155 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	913	1 294	42	–	2 249
Charges autres que d'intérêts	6 487	5 664	2 160	319	14 630
Charge d'impôt sur le résultat	1 387	828	604	(786)	2 033
Bénéfice net	4 064 \$	2 628 \$	1 818 \$	(267)\$	8 243 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	238	–	–	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 064 \$	2 390 \$	1 818 \$	(267)\$	8 005 \$

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.

2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la division Trésorerie du Groupe, ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 de 562 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

¹⁾ Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ²⁾	Total
Revenus d'intérêts nets	7 024 \$	6 359 \$	1 293 \$	(384)\$	14 292 \$
Revenus autres que d'intérêts	5 164	3 482	3 139	273	12 058
Total des revenus	12 188 \$	9 841 \$	4 432 \$	(111)\$	26 350 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	832	1 281	249	50	2 412
Charges autres que d'intérêts	6 324	5 523	2 040	653	14 540
Charge d'impôt sur le résultat	1 296	707	572	(545)	2 030
Bénéfice net	3 736 \$	2 330 \$	1 571 \$	(269)\$	7 368 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	251	–	–	251
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 736 \$	2 079 \$	1 571 \$	(269)\$	7 117 \$

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.

2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la division Trésorerie du Groupe, ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 de 299 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

Revue du quatrième trimestre

T15 Résultats financiers du quatrième trimestre

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les		
	31 octobre 2018 ¹⁾	31 juillet 2018 ¹⁾	31 octobre 2017
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets	4 220 \$	4 085 \$	3 831 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 228	3 096	2 981
Total des revenus	7 448 \$	7 181 \$	6 812 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	590	943	536
Charges autres que d'intérêts	4 064	3 770	3 668
Charge d'impôt sur le résultat	523	529	538
Bénéfice net	2 271 \$	1 939 \$	2 070 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	92 \$	(44) \$	55 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 179 \$	1 983 \$	2 015 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	65	27	29
Actionnaires ordinaires	2 114 \$	1 956 \$	1 986 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (il y a lieu de consulter les notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

T15A Résultats financiers du quatrième trimestre

(en millions de dollars)	Pour les trimestres clos les		
	31 octobre 2018 ¹⁾	31 juillet 2018 ¹⁾	31 octobre 2017
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	4 220 \$	4 085 \$	3 831 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 228	3 096	2 981
Total des revenus	7 448 \$	7 181 \$	6 812 \$
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	590	539	536
Charges autres que d'intérêts	3 962	3 721	3 649
Charge d'impôt sur le résultat	551	662	543
Bénéfice net	2 345 \$	2 259 \$	2 084 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	101 \$	69 \$	55 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 244 \$	2 190 \$	2 029 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	65	27	29
Actionnaires ordinaires	2 179 \$	2 163 \$	2 000 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

Transactions ayant eu une incidence sur les résultats

Coûts liés aux acquisitions

Au cours du quatrième trimestre, la Banque a finalisé l'acquisition de Gestion financière MD. Des coûts liés à l'acquisition de Gestion financière MD et à des acquisitions précédentes de 74 millions de dollars (102 millions de dollars avant impôt) ont été engagés.

Au cours du troisième trimestre, la Banque a mené à terme l'acquisition de Jarislowsky Fraser, de BBVA Chile et des services aux particuliers de Citibank en Colombie, et elle a comptabilisé des coûts liés aux acquisitions de 320 millions de dollars (453 millions de dollars avant impôt) au cours de la période. Ces coûts sont liés essentiellement à la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale au titre des instruments financiers productifs acquis, comme l'exige l'IFRS 9 (se reporter à la section « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir de plus amples renseignements).

Bénéfice net

Comparaison du quatrième trimestre de 2018 et du quatrième trimestre de 2017

Le bénéfice net s'est établi à 2 271 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 201 millions de dollars ou de 10 %. Compte non tenu des coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net a augmenté de 261 millions de dollars ou de 13 %. La croissance des actifs et l'amélioration de la marge nette sur intérêts ainsi que la hausse des revenus autres que d'intérêts et l'incidence des acquisitions ont été partiellement contrebalancées par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et la hausse des charges autres que d'intérêts.

Comparaison du quatrième trimestre de 2018 et du troisième trimestre de 2018

Le bénéfice net s'est établi à 2 271 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 332 millions de dollars ou de 17 %. Compte non tenu des coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net a augmenté de 86 millions de dollars ou de 4 %. L'augmentation découle surtout de l'incidence des acquisitions.

Revenus d'intérêts nets

Comparaison du quatrième trimestre de 2018 et du quatrième trimestre de 2017

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 4 220 millions de dollars, soit une hausse de 389 millions de dollars ou de 10 %. Les acquisitions ont contribué à hauteur de 6 % à la hausse, le reste de celle-ci s'expliquant par la croissance généralisée des prêts aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés dans nos trois secteurs d'activité.

La marge sur activités bancaires principales s'est améliorée de trois points de base pour s'établir à 2,47 %. Les changements dans la composition des activités découlant des acquisitions des Opérations internationales et l'élargissement des marges du Réseau canadien ont été en partie contrebalancés par la baisse de la marge des Services bancaires et marchés mondiaux et la baisse de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif.

Comparaison du quatrième trimestre de 2018 et du troisième trimestre de 2018

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 4 220 millions de dollars, soit une hausse de 135 millions de dollars ou de 3 % qui s'explique surtout par l'incidence des acquisitions, qui a été en partie contrebalancée par la baisse de l'apport des activités de gestion de l'actif et du passif, ainsi que par les Services bancaires et marchés mondiaux.

La marge sur activités bancaires principales s'est établie à 2,47 %, ce qui représente une hausse de un point de base. La variation positive de la composition des actifs découlant des acquisitions et la baisse des volumes des actifs négociables ont été contrebalancées en partie par la baisse des marges des Services bancaires et marchés mondiaux et du Réseau canadien.

Revenus autres que d'intérêts

Comparaison du quatrième trimestre de 2018 et du quatrième trimestre de 2017

Les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 247 millions de dollars ou de 8 % pour se chiffrer à 3 228 millions de dollars. L'incidence des acquisitions, déduction faite du profit sur la vente de Patrimoine Hollis (la « vente d'activités ») au cours de l'exercice précédent, a compté pour 2 % de la croissance. La croissance restante est principalement attribuable à la hausse des revenus tirés des frais bancaires et sur cartes de crédit, des revenus tirés des activités de transactions et du revenu découlant de participations dans des sociétés associées compte tenu de l'harmonisation de la période de présentation de la Banque (l'« harmonisation de la période de présentation »). Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par le recul des profits sur la vente de biens immobiliers et de titres de placement.

Comparaison du quatrième trimestre de 2018 et du troisième trimestre de 2018

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 132 millions de dollars ou de 4 %. Les acquisitions ont représenté environ 3 % de la croissance. La croissance restante est principalement attribuable à la hausse des revenus tirés des frais bancaires et sur cartes de crédit et du revenu découlant de participations dans des sociétés associées, du fait surtout de l'harmonisation de la période de présentation. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la diminution des profits sur les titres et des honoraires de gestion de patrimoine ainsi que par l'incidence défavorable de la conversion des devises.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Comparaison du quatrième trimestre de 2018 et du quatrième trimestre de 2017

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 590 millions de dollars, en hausse de 54 millions de dollars ou de 10 %, du fait de la hausse de la dotation au titre des prêts aux particuliers, ce qui est conforme à la croissance découlant des acquisitions, en partie contrebalancée par la baisse de la dotation au titre des prêts aux entreprises.

La dotation au titre des actifs financiers douteux (qui comprennent des prêts et des titres de créance) s'est chiffrée à 637 millions de dollars, en hausse de 101 millions de dollars, en raison surtout de la hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers des Opérations internationales. La hausse de la dotation en lien avec la restructuration des titres d'emprunt de la Barbade a été contrebalancée par les recouvrements des Opérations internationales et des Services bancaires et marchés mondiaux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux est demeuré inchangé à 42 points de base. La réduction de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs de 47 millions de dollars est surtout attribuable à la reprise sur la dotation qui avait été précédemment comptabilisée pour les ouragans dans les Caraïbes et qui n'est plus requise ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du crédit. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de trois points de base pour s'établir à 39 points de base.

Comparaison du quatrième trimestre de 2018 et du troisième trimestre de 2018

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 590 millions de dollars, en baisse de 353 millions de dollars. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 51 millions de dollars ou de 9 %, du fait de la hausse de la dotation au titre des prêts aux particuliers, ce qui est conforme à la croissance découlant des acquisitions, en partie contrebalancée par la baisse de la dotation au titre des prêts aux entreprises.

La dotation au titre des actifs financiers douteux (qui comprennent des prêts et des titres de créance) s'est chiffrée à 637 millions de dollars, en hausse de 78 millions de dollars ou de 14 %, en raison surtout de la hausse de la dotation au titre des prêts aux particuliers des Opérations internationales, qui tenait également compte de l'incidence des acquisitions sur un trimestre complet. La hausse de la dotation liée à la restructuration des titres d'emprunt de la Barbade a été contrebalancée par les recouvrements des Opérations internationales et des Services bancaires et marchés mondiaux. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux s'est établi à 42 points de base, en hausse de un point de base. La réduction de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts productifs de 27 millions de dollars est surtout attribuable à la reprise sur la dotation qui avait été précédemment comptabilisée pour les ouragans dans les Caraïbes et qui n'est plus requise ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du crédit. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a reculé de un point de base pour s'établir à 39 points de base.

Charges autres que d'intérêts

Comparaison du quatrième trimestre de 2018 et du quatrième trimestre de 2017

Les charges autres que d'intérêts ont totalisé 4 064 millions de dollars, en hausse de 396 millions de dollars ou de 11 %. Compte non tenu des coûts liés aux acquisitions, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 311 millions de dollars ou de 9 %, dont une tranche de 6 % était liée à l'incidence des acquisitions. L'augmentation restante de 3 % découle surtout de la hausse des investissements dans les initiatives liées aux technologies et à la réglementation, des autres charges liées à la croissance des activités et de l'incidence défavorable de la conversion des devises. Ces facteurs ont été atténués par l'incidence des économies supplémentaires découlant des mesures de réduction des coûts.

Le ratio de productivité s'est établi à 54,6 %, comparativement à 53,8 %. Après ajustement pour exclure les coûts liés aux acquisitions, le ratio de productivité s'est établi à 53,2 %, comparativement à 53,6 %.

Comparaison du quatrième trimestre de 2018 et du troisième trimestre de 2018

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 294 millions de dollars ou de 8 %. Compte non tenu des coûts liés aux acquisitions, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 240 millions de dollars ou de 7 %, dont une tranche de 5 % était liée à l'incidence des acquisitions. L'augmentation restante de 2 % s'explique d'abord et avant tout par la hausse des frais de publicité et de prospection et des autres charges en appui aux activités, atténuée par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Le ratio de productivité s'est établi à 54,6 %, comparativement à 52,5 %. Après ajustement pour exclure les coûts liés aux acquisitions, le ratio de productivité s'est établi à 53,2 %, comparativement à 51,8 %.

Impôt sur le résultat

Comparaison du quatrième trimestre de 2018 et du quatrième trimestre de 2017

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 18,7 %, ou à 19,0 % après ajustement pour exclure les coûts liés aux acquisitions, pour le trimestre à l'étude, en baisse par rapport à 20,6 %, essentiellement du fait de la baisse de l'impôt dans certains territoires étrangers en 2018. L'exercice précédent avait profité des dividendes exonérés d'impôt plus élevés liés aux activités de transaction sur actions pour le compte de clients.

Comparaison du quatrième trimestre de 2018 et du troisième trimestre de 2018

Le taux d'impôt effectif a diminué pour s'établir à 18,7 %, ou à 19,0 % après ajustement pour exclure les coûts liés aux acquisitions, par rapport à 21,5 %, essentiellement du fait de la baisse de l'impôt dans certains territoires étrangers.

Analyse des tendances

T16 Faits saillants financiers trimestriels

Pour les trimestres clos les

(en millions de dollars)	31 oct. 2018 ¹⁾	31 juill. 2018 ¹⁾	30 avril 2018 ¹⁾	31 janv. 2018 ¹⁾	31 oct. 2017	31 juill. 2017	30 avril 2017	31 janv. 2017
Résultats présentés								
Revenus d'intérêts nets	4 220 \$	4 085 \$	3 950 \$	3 936 \$	3 831 \$	3 833 \$	3 728 \$	3 643 \$
Revenus autres que d'intérêts	3 228	3 096	3 108	3 152	2 981	3 061	2 853	3 225
Total des revenus	7 448 \$	7 181 \$	7 058 \$	7 088 \$	6 812 \$	6 894 \$	6 581 \$	6 868 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	590	943	534	544	536	573	587	553
Charges autres que d'intérêts	4 064	3 770	3 726	3 498	3 668	3 672	3 601	3 689
Charge d'impôt sur le résultat	523	529	621	709	538	546	332	617
Bénéfice net	2 271 \$	1 939 \$	2 177 \$	2 337 \$	2 070 \$	2 103 \$	2 061 \$	2 009 \$
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,72	1,60	1,70	1,88	1,66	1,68	1,63	1,58
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,71	1,55	1,70	1,86	1,64	1,66	1,62	1,57
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) ²⁾	2,47	2,46	2,47	2,46	2,44	2,46	2,54	2,40
Taux d'impôt effectif (en pourcentage)	18,7	21,5	22,2	23,3	20,6	20,6	13,9	23,5
Résultats ajustés								
Bénéfice net ajusté	2 345 \$	2 259 \$	2 190 \$	2 350 \$	2 084 \$	2 117 \$	2 075 \$	2 027 \$
Bénéfice dilué ajusté par action	1,77 \$	1,76 \$	1,71 \$	1,87 \$	1,65 \$	1,68 \$	1,63 \$	1,58 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (il y a lieu de consulter les notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

2) Se reporter à la page 18 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

Bénéfice net

La Banque a dégagé un solide bénéfice net au cours des huit trimestres les plus récents. Le bénéfice du trimestre à l'étude a été réduit par les coûts liés aux acquisitions de 74 millions de dollars (102 millions de dollars avant impôt). Le bénéfice du trimestre précédent a été réduit par les coûts liés aux acquisitions de 320 millions de dollars (453 millions de dollars avant impôt).

Le premier trimestre de 2018 tenait compte d'une économie comptable de 150 millions de dollars (203 millions de dollars avant impôt) attribuable à la réévaluation d'un passif au titre des régimes d'avantages du personnel découlant de certaines modifications apportées aux régimes.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets ont affiché une croissance tout au long de la période, grâce à une progression régulière des prêts aux particuliers et aux entreprises dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. La marge nette sur intérêts est demeurée relativement stable au cours de la période. La marge s'est établie à 2,47 % au cours du trimestre à l'étude, en hausse de un point de base par rapport au trimestre précédent. Le deuxième trimestre de 2017 a dégagé des montants plus élevés que les autres périodes en raison principalement des changements apportés à la composition des activités et des modifications aux taux des banques centrales en ce qui a trait aux Opérations internationales, ainsi qu'en raison de l'apport accru des activités de gestion de l'actif et du passif.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté pour le trimestre à l'étude en raison surtout de l'incidence des acquisitions, de l'augmentation des frais bancaires et sur cartes de crédit, des revenus tirés des activités de transaction et des revenus des sociétés associées découlant surtout de l'harmonisation de la période de présentation en Thaïlande. Le deuxième trimestre de 2018 comprenait un mois supplémentaire de résultats provenant du Chili et des activités d'assurance au Canada par suite de l'harmonisation de la période de présentation de la Banque. Le profit net sur les titres de placement a reculé pour le trimestre à l'étude par rapport au trimestre précédent. Les profits sur la vente de biens immobiliers pour le trimestre considéré sont demeurés faibles en regard de 2017. La vente d'activités au quatrième trimestre de 2017 a donné lieu à un profit au cours de ce trimestre, mais elle a contribué au recul des honoraires de gestion de patrimoine.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 2018 est calculée conformément à l'IFRS 9, tandis que la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 2017 était calculée conformément à l'IAS 39. Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités et, de ce fait, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et les ratios connexes ne sont pas directement comparables.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances est demeurée stable au cours de la période. La grande qualité des actifs s'est maintenue malgré la hausse des activités de prêt.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 590 millions de dollars pour le trimestre à l'étude, un montant de 637 millions de dollars étant attribuable à la dotation au titre des actifs financiers douteux. Au trimestre précédent, des coûts liés aux acquisitions de 404 millions de dollars (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ») avaient été comptabilisés dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté pour le trimestre à l'étude en raison des acquisitions de l'exercice écoulé ainsi que de l'incidence des coûts liés aux acquisitions. Les charges autres que d'intérêts ont généralement affiché une tendance à la hausse pour l'ensemble de la période, surtout pour soutenir la croissance des activités et les investissements de la Banque dans des acquisitions ainsi que les initiatives stratégiques et technologiques, ce qui a été en partie contrebalancé par les mesures de réduction des coûts structurels. La rémunération liée à la performance a également progressé. Le premier trimestre de 2018 tenait compte d'une réévaluation des avantages de 203 millions de dollars, ce qui a réduit les charges du trimestre.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 18,7 % pour le trimestre, affichant une moyenne de 20,5 % pour la période et variant de 13,9 % à 23,5 %. Au deuxième trimestre de 2017, le taux d'impôt s'était fixé à 13,9 %, ce qui reflète l'accroissement des dividendes exonérés d'impôt attribuable aux activités de transaction sur actions pour le compte de clients. Le taux d'impôt effectif des autres trimestres a varié en fonction des fluctuations des revenus gagnés à l'étranger et des dividendes exonérés d'impôt.

SURVOL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les résultats des secteurs d'activité sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale et sont ajustés pour tenir compte des éléments suivants :

- La Banque analyse les revenus de ses secteurs d'activités sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.
- En ce qui a trait à l'évaluation et à la présentation de la performance des secteurs d'activité, le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées, lequel est un montant après impôt, fait l'objet d'un ajustement de normalisation aux fins de l'impôt. Cet ajustement de normalisation fiscale majore le montant du revenu net découlant des participations dans des sociétés associées et normalise le taux d'impôt effectif des secteurs d'activité afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.
- Les résultats du secteur Opérations internationales sont présentés en dollars constants. Selon la présentation en dollars constants, les montants des périodes précédentes sont recalculés au moyen des taux de change moyens de la période à l'étude, ce qui élimine l'incidence de la conversion des devises. La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes.

Les résultats des trois secteurs d'activité de la Banque pour 2018 sont présentés ci-dessous.

RÉSEAU CANADIEN

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 4 364 millions de dollars pour 2018, en hausse de 7 % par rapport à l'exercice précédent. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net a augmenté de 8 % pour s'établir à 4 416 millions de dollars. Cette augmentation tient compte de l'apport des acquisitions réalisées au cours de l'exercice considéré, contrebalancées en partie par le profit comptabilisé à l'exercice précédent sur la vente de Patrimoine Hollis (la « vente d'activités ») ainsi que par la baisse du profit sur la vente de biens immobiliers.

La forte croissance des actifs et des dépôts ainsi que l'amélioration de la marge découlant essentiellement de la hausse des taux d'intérêt de la Banque du Canada, de l'accroissement des revenus autres que d'intérêts et du recul de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ont contribué à l'excellente croissance affichée en 2018. La croissance a été annulée en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 22,7 %, par rapport à 22,8 % à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres, exclusion faite des coûts liés aux acquisitions, s'est établi à 23,0 %.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Les Opérations internationales ont affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 2 573 millions de dollars, en hausse de 183 millions de dollars ou de 8 % par rapport à l'exercice précédent. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 395 millions de dollars ou de 16 % pour s'établir à 2 819 millions de dollars. Les excellents résultats enregistrés en Amérique latine, compte tenu des avantages liés aux acquisitions, et en Asie ont été accompagnés de vigoureux bénéfices dégagés dans les Antilles. L'incidence des acquisitions et le mois supplémentaire de résultats du fait de l'harmonisation de la période de présentation du Chili et de la Thaïlande avec celle de la Banque explique 3 % de la croissance du bénéfice ajusté. Le reste de l'augmentation s'explique par la forte croissance des prêts en Amérique latine, par la hausse des revenus autres que d'intérêts et par la diminution de l'impôt. Ces facteurs ont été atténués par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, par la baisse de la marge nette sur intérêts ainsi que par l'incidence défavorable de la conversion de devises. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 14,4 % contre 14,7 % à l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres, exclusion faite des coûts liés aux acquisitions, s'est établi à 15,8 %.

SERVICES BANCAIRES ET MARCHÉS MONDIAUX

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 758 millions de dollars, en baisse de 60 millions de dollars ou de 3 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Le recul des revenus tirés des activités de transaction sur les marchés financiers et l'accroissement des charges ont été contrebalancés dans une certaine mesure par l'amélioration des résultats des services de prêts aux sociétés ainsi que par la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le rendement des capitaux propres a atteint 16,0 %, ce qui se compare à celui inscrit à l'exercice précédent.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La direction utilise plusieurs mesures clés pour surveiller la performance des secteurs d'activité :

- Bénéfice net
- Rendement des capitaux propres
- Ratio de productivité
- Ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

T17 Performance financière

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	7 898 \$	7 322 \$	1 454 \$	(483)\$	16 191 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	5 452	4 111	3 074	(53)	12 584
Total des revenus ²⁾	13 350	11 433	4 528	(536)	28 775
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	794	1 867	(50)	–	2 611
Charges autres que d'intérêts	6 654	6 111	2 233	60	15 058
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	1 538	706	587	(449)	2 382
Bénéfice net	4 364 \$	2 749 \$	1 758 \$	(147)\$	8 724 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	176	–	–	176
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 364 \$	2 573 \$	1 758 \$	(147)\$	8 548 \$
Rendement des capitaux propres ³⁾ (%)	22,7 %	14,4 %	16,0 %	– %	14,5 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	342 \$	168 \$	321 \$	115 \$	946 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	254 \$	131 \$	265 \$	232 \$	882 \$

1) La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat ainsi que les écarts entre les coûts réellement engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.

3) Se reporter au glossaire.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	7 363 \$	6 726 \$	1 336 \$	(390)\$	15 035 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	5 488	3 688	3 288	(344)	12 120
Total des revenus ²⁾	12 851	10 414	4 624	(734)	27 155
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	913	1 294	42	–	2 249
Charges autres que d'intérêts	6 487	5 664	2 160	319	14 630
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	1 387	828	604	(786)	2 033
Bénéfice net	4 064 \$	2 628 \$	1 818 \$	(267)\$	8 243 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	238	–	–	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 064 \$	2 390 \$	1 818 \$	(267)\$	8 005 \$
Rendement des capitaux propres ³⁾ (%)	22,8 %	14,7 %	16,0 %	– %	14,6 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	323 \$	148 \$	336 \$	106 \$	913 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	244 \$	115 \$	267 \$	228 \$	854 \$

1) La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat ainsi que les écarts entre les coûts réellement engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.

3) Se reporter au glossaire.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	7 024 \$	6 359 \$	1 293 \$	(384)\$	14 292 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	5 164	3 482	3 139	273	12 058
Total des revenus ²⁾	12 188	9 841	4 432	(111)	26 350
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	832	1 281	249	50	2 412
Charges autres que d'intérêts	6 324	5 523	2 040	653	14 540
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	1 296	707	572	(545)	2 030
Bénéfice net	3 736 \$	2 330 \$	1 571 \$	(269)\$	7 368 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	251	–	–	251
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 736 \$	2 079 \$	1 571 \$	(269)\$	7 117 \$
Rendement des capitaux propres ³⁾ (%)	22,0 %	12,8 %	12,6 %	– %	13,8 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	309 \$	143 \$	351 \$	111 \$	914 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	232 \$	109 \$	270 \$	247 \$	858 \$

1) La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat ainsi que les écarts entre les coûts réellement engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter au glossaire.

3) Se reporter au glossaire.

Réseau canadien

Réalisations en 2018

- **Approche axée sur le client** – Prestation d’une expérience client hors pair dans l’ensemble des activités et des réseaux.
 - Tangerine trône en tête du classement des banques canadiennes de taille moyenne, selon l’étude de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle des banques de détail canadiennes pour 2018, et ce, pour une septième année d’affilée.
 - Nous avons élargi notre partenariat stratégique avec Maple Leaf Sports and Entertainment (« MLSE »), ce qui comprend le changement de nom de l’un des meilleurs lieux sportifs et de divertissement en Amérique du Nord pour le Scotiabank Arena; cela nous permettra de consolider nos relations à titre de commanditaire officiel des Maple Leafs de Toronto, de faire de Tangerine la banque exclusive des Raptors de Toronto et d’établir un partenariat philanthropique phare avec la Fondation MLSE.
 - Selon le Net Promoter Score (le « NPS »), nous avons continué de réaliser des progrès en matière de satisfaction de la clientèle dans l’ensemble de nos canaux principaux (succursales, centre d’appels et solutions numériques) grâce aux investissements effectués et aux améliorations apportées au sein de tous nos principaux parcours client.
 - Nous avons connu une excellente croissance de la clientèle et nous nous sommes rapprochés de notre objectif d’ajouter un million de nouveaux clients principaux à moyen terme grâce à une solide croissance de notre clientèle.
 - Nous avons créé un nouveau poste de conseiller en succursale spécialisé en placement et agrandi notre force de vente, ce qui a insufflé du dynamisme et accru l’engagement tout au long de l’exercice.
- **Transformation des coûts structurels** – Réduction des coûts structurels dans le but d’accroître la capacité d’investissement dans nos activités et dans la technologie.
 - Nous avons dépassé l’objectif que nous nous étions fixé pour 2018 en matière de réduction des coûts structurels, et nous sommes en bonne voie d’atteindre notre ratio de productivité cible fixé à moins de 49 % à moyen terme.
- **Transformation numérique** – Intégration du numérique au cœur de toutes nos activités de manière à améliorer les processus, à rehausser l’expérience client et à stimuler l’adoption des services numériques.
 - Les services bancaires mobiles ont supplanté les services en ligne et constituent désormais notre principal canal en matière de transactions financières.
 - Grâce à l’amélioration de l’expérience client en matière d’intégration et d’assistance pour nos services de courtage en ligne, la solution iTRADE de la Banque Scotia s’est classée au premier rang du classement annuel *Big five banks* du Globe and Mail sur les services de courtage en ligne.
- **Optimisation de la composition des activités** – Optimisation de la composition de nos activités grâce à la croissance de nos actifs à marge élevée, à l’accroissement des dépôts de base et à la hausse des revenus tirés des frais.
 - Nous avons acquis Jarislowsky Fraser et Gestion financière MD, ce qui nous a permis d’accorder davantage d’attention aux clients institutionnels et privés et de nous afficher en tant que plus important conseiller en placements privés au Canada.
 - Nous avons récolté cinq prix lors de la remise des Thomson Reuters Lipper Fund Awards pour les placements des Fonds Dynamique et des Fonds Scotia, grâce aux rendements ajustés en fonction du risque à la fois solides et constants que nous avons affichés par rapport à nos pairs.
 - Nous avons lancé quatre nouveaux FNB stratégiques afin de mieux répondre aux besoins de notre clientèle diversifiée.
 - La carte Visa Infinite Momentum a été classée meilleure carte de crédit axée sur les remises en espèces, la carte Visa Scène pour Étudiants est la carte de crédit numéro un auprès des étudiants et la carte American Express Or s’est classée deuxième parmi les cartes de crédit axées sur les voyages et les récompenses, selon le magazine MoneySense.
 - Nous avons lancé la carte Visa Infinite Passeport Banque Scotia, une carte de crédit axée sur les primes voyages sans frais de conversion de devises, une première parmi les principales institutions financières.
- **Leadership et engagement des employés** – Promotion et diversification du talent et engagement des employés grâce à une culture axée sur la performance.
 - Nous avons été nommés l’un des 25 meilleurs lieux de travail du monde par *Great Place to Work*, un partenaire de Fortune.

Profil sectoriel

Le Réseau canadien offre une gamme complète de conseils financiers et de solutions bancaires, soutenus par un service à la clientèle hors pair, à plus de 10 millions de clients des services aux particuliers, aux petites entreprises et aux entreprises ainsi que des services de gestion du patrimoine. Il sert ces clients par l’intermédiaire d’un réseau de 955 succursales et de plus de 3 644 guichets automatiques bancaires (« GAB »), de même que par l’intermédiaire de services bancaires par Internet, par appareil mobile et par téléphone et d’équipes de ventes spécialisées. Le Réseau canadien offre également une solution bancaire de rechange aux plus de deux millions de clients de la Banque Tangerine qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs. Le Réseau canadien est constitué des éléments suivants :

- Les Services aux particuliers et aux petites entreprises offrent aux particuliers et aux petites entreprises des conseils financiers, des solutions financières et des produits bancaires courants qui comprennent des cartes de débit, des comptes de chèques, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires, des prêts ainsi que des produits d’assurance pour créanciers connexes. La Banque Tangerine offre des produits bancaires courants, y compris des comptes de chèques et des comptes d’épargne, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires et des prêts à des clients qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.
- Les Services aux entreprises offrent des conseils et une gamme complète de solutions de crédit, de dépôt, de gestion de trésorerie et de financement des activités commerciales aux moyennes et aux grandes entreprises, y compris les concessionnaires d’automobiles et leurs clients, auxquels la Banque offre des solutions de financement automobile.
- Gestion de patrimoine offre une gamme de conseils, de services, de produits et de solutions de placement et de gestion de patrimoine aux clients, ainsi qu’aux conseillers. Les activités de gestion d’actifs portent sur le développement de solutions de placement pour les épargnants et les investisseurs institutionnels. Nos activités de gestion de patrimoine, qui comprennent des services bancaires privés, des services de courtage en ligne, des services de courtage de plein exercice, des services liés aux régimes de retraite et des services destinés à une clientèle institutionnelle, visent à offrir une gamme complète de solutions de gestion de patrimoine à nos clients.

Stratégie

Le Réseau canadien continue de mettre en œuvre une stratégie à long terme afin d’offrir une expérience client hors pair, d’approfondir ses relations bancaires principales et d’afficher une croissance du bénéfice supérieure à celle de ses concurrents en ciblant l’expérience client, la composition des activités, les améliorations de l’exploitation et la transformation numérique.

Priorités de 2019

- **Expérience client** – Prestation d’une expérience client hors pair et approfondissement des relations client dans l’ensemble des activités et des réseaux.
- **Productivité** – Réduction des coûts structurels tout en soutenant des initiatives concrètes de génération de revenus dans le but d’accroître la capacité d’investissement dans nos activités et dans la technologie.
- **Transformation numérique** – Intégration du numérique au cœur de toutes nos activités de manière à améliorer les processus, à rehausser l’expérience client et à stimuler l’adoption des services numériques.
- **Optimisation de la composition des activités** – Optimisation de la composition de nos activités grâce à la croissance de nos actifs à marge élevée, à l’augmentation des dépôts de base et à la hausse des revenus tirés des frais.
- **Leadership et engagement des employés** – Promotion et diversification du talent et engagement des employés grâce à une culture axée sur la performance.

T18 Performance financière du Réseau canadien

(en millions de dollars)	2018 ¹⁾	2017	2016
Résultats présentés			
Revenus d’intérêts nets ²⁾	7 898 \$	7 363 \$	7 024 \$
Revenus autres que d’intérêts ^{2), 3)}	5 452	5 488	5 164
Total des revenus ²⁾	13 350	12 851	12 188
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	794	913	832
Charges autres que d’intérêts	6 654	6 487	6 324
Charge d’impôt sur le résultat	1 538	1 387	1 296
Bénéfice net	4 364 \$	4 064 \$	3 736 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 364 \$	4 064 \$	3 736 \$
Principaux ratios et autres données financières			
Rendement des capitaux propres ⁴⁾	22,7 %	22,8 %	22,0 %
Productivité ²⁾	49,8 %	50,5 %	51,9 %
Marge nette sur intérêts ⁵⁾	2,44 %	2,40 %	2,38 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	8 \$	s.o.	s.o.
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	786 \$	s.o.	s.o.
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	0,24 %	0,29 %	0,28 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	0,24 %	0,29 %	0,28 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	0,24 %	0,32 %	0,24 %
Points saillants de l’état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs	334 103 \$	315 916 \$	302 648 \$
Total des actifs	341 825	322 712	309 232
Dépôts	240 855	233 260	224 006
Total des passifs	253 591	243 748	232 498
Autres (en milliards de dollars)			
Actifs sous administration	355 \$	315 \$	318 \$
Actifs sous gestion	225 \$	155 \$	145 \$

1) Les montants pour l’exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l’IFRS 9; les montants des exercices précédents n’ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

2) Base de mise en équivalence fiscale (BMEF).

3) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de 93 \$ (2017 – 66 \$; 2016 – 78 \$).

4) Se reporter au glossaire.

5) Revenus d’intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

T18A Performance financière ajustée du Réseau canadien¹⁾

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Résultats ajustés			
Revenus d’intérêts nets	7 898 \$	7 363 \$	7 024 \$
Revenus autres que d’intérêts	5 452	5 488	5 164
Total des revenus	13 350	12 851	12 188
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	794	913	832
Charges autres que d’intérêts	6 583	6 452	6 270
Bénéfice avant impôt sur le résultat	5 973	5 486	5 086
Charge d’impôt sur le résultat	1 557	1 396	1 311
Bénéfice net	4 416 \$	4 090 \$	3 775 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 416 \$	4 090 \$	3 775 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR pour voir le rapprochement des résultats présentés et ajustés.

Performance financière

Bénéfice net

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 4 364 millions de dollars en 2018, en hausse de 300 millions de dollars ou de 7 %. Compte non tenu des coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net s'est établi à 4 416 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 326 millions de dollars ou de 8 %. La baisse des profits sur la vente de biens immobiliers et l'incidence des profits sur la vente d'activités à l'exercice précédent ont été atténuées par les acquisitions réalisées au cours de l'exercice à l'étude et par l'incidence de l'harmonisation de la période de présentation, facteurs qui ont pesé à hauteur de 4 % sur la croissance du bénéfice net.

La forte croissance des actifs et le dynamisme renouvelé des dépôts ainsi que l'amélioration de la marge, l'attention portée à la gestion des coûts et le recul de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ont contribué à l'excellente croissance affichée en 2018. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 22,7 %, ce qui est similaire au taux de l'exercice précédent.

Actifs et passifs moyens

Les actifs moyens se sont accrues de 19 milliards de dollars ou de 6 % pour se chiffrer à 342 milliards de dollars. La croissance reflète les hausses de 10 milliards de dollars ou de 5 % des prêts hypothécaires à l'habitation, de 6 milliards de dollars ou de 14 % des prêts et acceptations aux entreprises et de 3 milliards de dollars ou de 4 % des prêts aux particuliers.

Les passifs moyens ont augmenté de 10 milliards de dollars ou de 4 %, ce qui rend compte de la croissance de 2 milliards de dollars ou de 2 % au titre des dépôts dans les comptes de chèques et des dépôts d'épargne bancaires de particuliers. Les dépôts autres que de particuliers ont quant à eux affiché une croissance de 4 milliards de dollars ou de 5 %.

Actifs sous gestion (« ASG ») et actifs sous administration (« ASA »)

Les ASG ont atteint 225 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 70 milliards de dollars ou de 45 %, qui s'explique essentiellement par l'incidence des acquisitions. Les ASA ont progressé de 40 milliards de dollars ou de 12 %, pour s'établir à 355 milliards de dollars, du fait surtout de l'incidence des acquisitions.

Revenus

Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 7 898 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 535 millions de dollars ou de 7 %, en raison d'une hausse de 4 points de base de la marge portant cette dernière à 2,44 %, d'une croissance solide des actifs et du dynamisme renouvelé des dépôts. La hausse de la marge est attribuable aux dépôts de particuliers et à l'incidence des hausses de taux d'intérêt de la Banque du Canada.

Les revenus autres que d'intérêts ont baissé de 36 millions de dollars ou de 1 %. Les revenus autres que d'intérêts ont reculé de 4 %, l'incidence de la vente d'activités à l'exercice précédent ayant été contrebalancée par l'apport des acquisitions réalisées au cours de l'exercice à l'étude. Le recul des profits sur la vente de biens immobiliers n'a été que partiellement contrebalancé par l'apport supplémentaire découlant de l'harmonisation de la période de présentation, ce qui a donné lieu à une réduction supplémentaire de 3 % des revenus autres que d'intérêts. La hausse restante est imputable à la forte croissance des activités liées aux cartes de crédit, aux prêts aux particuliers et aux entreprises, à l'assurance ainsi qu'à la gestion de patrimoine.

Services aux particuliers et aux petites entreprises

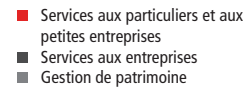
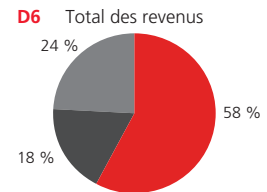
Le total des revenus des services aux particuliers et aux petites entreprises s'est établi à 7 748 millions de dollars, en hausse de 400 millions de dollars ou de 5 %. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 340 millions de dollars ou de 6 %, principalement en raison d'une amélioration de la marge, d'une solide croissance des prêts hypothécaires à l'habitation et du dynamisme renouvelé au titre de la croissance des dépôts. Les revenus autres que d'intérêts se sont accrues de 60 millions de dollars ou de 3 % essentiellement en raison de la croissance des revenus tirés des cartes de crédit, des revenus d'assurance et de l'apport supplémentaire découlant de l'harmonisation de la période de présentation, facteurs atténués par la baisse des profits sur la vente de biens immobiliers.

Services aux entreprises

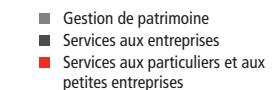
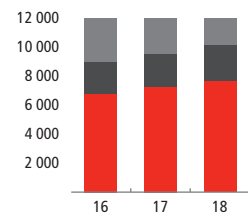
Le total des revenus des Services aux entreprises a augmenté de 183 millions de dollars ou de 8 % pour s'établir à 2 358 millions de dollars. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 183 millions de dollars ou de 11 %, principalement en raison de la croissance des prêts, des comptes d'opérations bancaires d'entreprises et des CPG, ainsi que de l'élargissement de la marge. Les revenus autres que d'intérêts sont demeurés stables du fait que la hausse des frais de cartes de crédit et des commissions sur acceptations a été neutralisée par la baisse des profits sur les titres.

Gestion de patrimoine

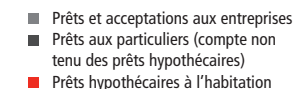
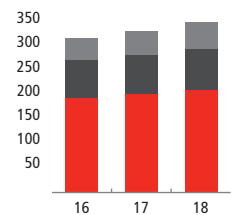
Le total des revenus de la gestion de patrimoine s'est établi à 3 244 millions de dollars, en baisse de 84 millions de dollars ou de 3 % en raison surtout de l'incidence de la vente d'activités. Les revenus d'intérêts nets ont progressé de 13 millions de dollars ou de 3 %, du fait surtout de la croissance des dépôts et des prêts de même que de l'amélioration de la marge. Les revenus autres que d'intérêts ont reculé de 97 millions de dollars ou de 3 % en raison du profit sur la vente d'activités et de la diminution des revenus qui en a découlé. Ce facteur a été neutralisé par l'incidence des acquisitions de Jarislowsky Fraser et de Gestion financière MD, par la hausse des commissions de courtage et par l'augmentation des revenus tirés des fonds communs de placement.



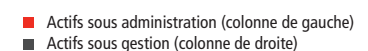
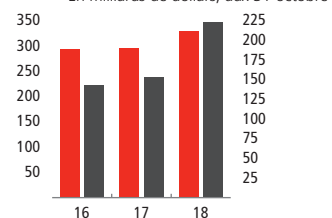
D7 Total des revenus par sous-secteurs
En millions de dollars



D8 Moyenne des prêts et des acceptations
En milliards de dollars



D9 Croissance des actifs de gestion de patrimoine au Canada
En milliards de dollars, aux 31 octobre



Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 6 654 millions de dollars, soit une hausse de 167 millions de dollars ou de 3 %. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 2 %. L'incidence de la vente d'activités à l'exercice précédent, contrebalancée par les acquisitions réalisées au cours de l'exercice à l'étude, a alourdi de 3 % les charges autres que d'intérêts. Cette augmentation est due essentiellement aux investissements plus élevés dans les initiatives liées aux technologies et à la réglementation, lesquels ont été atténués par les économies réalisées grâce aux mesures de réduction des coûts. Le levier d'exploitation a été positif, s'établissant à 1,3 %, ou à 1,9 % après ajustement pour exclure les coûts liés aux acquisitions.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 2018 est calculée conformément à l'IFRS 9, tandis que la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 2017 était calculée conformément à l'IAS 39.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 794 millions de dollars, contre 913 millions de dollars. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est amélioré pour s'établir à 24 points de base, soit une diminution de cinq points de base.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif a augmenté pour s'établir à 26,1 %, contre 25,4 %, essentiellement du fait de la baisse du profit sur la vente de biens immobiliers.

Perspectives

En 2019, la croissance du Réseau canadien devrait notamment être stimulée par des perspectives économiques favorables et par la hausse des taux d'intérêt au Canada. Les actifs liés aux produits bancaires aux particuliers et aux entreprises devraient afficher une croissance. Les dépôts devraient également progresser en ce qui a trait aux comptes de chèques et aux comptes d'épargne, ainsi que dans les services aux entreprises. Les marges devraient s'améliorer en 2019. Les revenus autres que d'intérêts devraient croître, soutenus par nos acquisitions dans le secteur du patrimoine. L'intégration de Gestion financière MD et de Jarislowsky Fraser, de même que l'amélioration de notre exploitation, sont les priorités clés pour 2019.

Opérations internationales

Réalisations en 2018

- **Approche axée sur le client**
 - La solide croissance de nos clients principaux s'est poursuivie dans les services aux particuliers et aux entreprises. La progression constante du nombre de clients des services aux particuliers nous rapproche de notre objectif d'ajouter un million de nouveaux clients principaux.
 - Le programme Customer Pulse (Le pouls), notre système exclusif d'expérience client, a été déployé dans tous les canaux des pays de l'Alliance du Pacifique et, plus récemment, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et en République dominicaine. Nous avons amélioré nos résultats en matière de satisfaction de la clientèle dans tous les canaux de tous les pays.
 - Le magazine Retail Banker International a classé la Banque au premier rang pour la qualité de ses services aux particuliers en Amérique latine pour une deuxième année consécutive.
- **Leadership**
 - Nous avons accompli des progrès considérables à l'égard de la représentation des femmes dans des postes de direction, ce qui nous a permis d'atteindre notre objectif en ce qui a trait à la composition du conseil d'administration et d'obtenir d'excellents résultats pour les postes à la vice-présidence.
 - Notre équipe de direction s'est de nouveau enrichie. Parmi les embauches d'intérêt, notons la nomination d'un nouveau directeur général national en Colombie et d'un nouveau directeur général mondial responsable de l'analyse des données sur la consommation.
- **Transformation des coûts structurels**
 - Nous avons dépassé l'objectif que nous nous étions fixé pour 2018 en matière de réduction des coûts structurels, et nous sommes en bonne voie d'atteindre notre ratio de productivité ajusté cible fixé à moins de 51 % entre 2020 et 2022.
 - Nous avons enregistré un levier d'exploitation positif.
- **Transformation numérique**
 - Nos usines numériques au Mexique, au Pérou, au Chili et en Colombie sont désormais pleinement fonctionnelles. Nous avons en outre déployé des produits, services et applications numériques et mobiles innovants qui répondent aux besoins de nos clients.
 - Nous avons réalisé de bons progrès en ce qui a trait aux cibles numériques, y compris de fortes améliorations du côté des ventes de solutions numériques, de l'adoption de solutions numériques et de la migration des transactions.
 - Nous avons continué d'attirer chez nous les meilleurs talents spécialisés en innovation numérique.
- **Optimisation de la composition des activités**
 - Nous avons acquis des actifs attrayants à valeur stratégique élevée au Chili et en Colombie afin de faire croître notre franchise et de renforcer notre position concurrentielle à long terme.
- **Culture rigoureuse de gestion du risque**
 - Nous avons continué de renforcer nos capacités en matière de gestion du risque et de recouvrement partout où nous sommes présents.

Profil sectoriel

Les Opérations internationales présentent une franchise diversifiée et bien établie dont la clientèle est composée de plus de 15 millions de particuliers, de sociétés et d'entreprises. Pour servir cette dernière, nous comptons sur près de 58 000 employés répartis dans notre réseau de plus de 1 800 succursales ainsi que dans nos centres de soutien aux activités et de contact avec la clientèle.

Les Opérations internationales, dont la présence géographique est concentrée dans les pays de l'Alliance du Pacifique (à savoir le Mexique, la Colombie le Pérou et le Chili), continuent de représenter une occasion de croissance intéressante pour la Banque. Les pays de l'Alliance du Pacifique se caractérisent par un PIB qui est plus du double de celui du Canada, une population jeune, une classe moyenne en pleine progression, des économies en croissance et un système bancaire sain.

Notre franchise est soutenue par des activités bien implantées, matures et profitables aux Antilles et en Amérique centrale, où nous prévoyons optimiser nos activités, réduire nos coûts de manière réfléchie et améliorer la rentabilité client afin de continuer à y connaître du succès.

Stratégie

Les Opérations internationales continuent de mettre en œuvre une stratégie harmonisée avec les priorités stratégiques globales de la Banque, à savoir une approche axée sur le client, le leadership, la transformation des coûts structurels, la transformation numérique, l'optimisation de la composition des activités et une culture rigoureuse de gestion du risque. Cette stratégie s'articule autour de la croissance dans les pays de l'Alliance du Pacifique et de l'optimisation des activités en Amérique centrale et aux Antilles.

Priorités pour 2019

Afin de tirer parti de nos réussites et des occasions qui se présentent dans nos marchés, notre attention portera principalement sur l'exécution des priorités stratégiques suivantes :

- **Approche axée sur le client** – Mettre à profit nos investissements dans notre nouveau système d'expérience client pour renforcer encore davantage notre culture axée sur le client.
- **Leadership** – Continuer d'attirer et de développer un bassin diversifié de leaders d'exception afin de continuer à suivre l'évolution des besoins d'un marché international où la concurrence ne cesse d'augmenter.
- **Transformation des coûts structurels** – Poursuivre les programmes de réduction des coûts de manière réfléchie.
- **Transformation numérique** – Continuer d'accélérer notre transformation numérique afin de réaliser des économies d'échelle et de générer des retombées commerciales.
- **Optimisation de la composition des activités** – Continuer de croître de façon rentable en augmentant les dépôts de base, en multipliant nos revenus d'assurance et en intégrant les acquisitions stratégiques à nos activités.
- **Culture rigoureuse de gestion du risque** – Perfectionner nos pratiques en matière de gestion du risque grâce à l'enrichissement de notre équipe de direction et à la poursuite des investissements liés aux technologies.

T19 Performance financière des Opérations internationales

(en millions de dollars)	2018 ¹⁾	2017	2016
Résultats présentés			
Revenus d'intérêts nets ²⁾	7 322 \$	6 726 \$	6 359 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{2), 3), 4), 5)}	4 111	3 688	3 482
Total des revenus ²⁾	11 433	10 414	9 841
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ⁶⁾	1 867	1 294	1 281
Charges autres que d'intérêts	6 111	5 664	5 523
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	706	828	707
Bénéfice net	2 749 \$	2 628 \$	2 330 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	176	238	251
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 573 \$	2 390 \$	2 079 \$
Principaux ratios et autres données financières			
Rendement des capitaux propres ⁷⁾	14,4 %	14,7 %	12,8 %
Productivité ²⁾	53,5 %	54,4 %	56,1 %
Marge nette sur intérêts ⁸⁾	4,65 %	4,79 %	4,71 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	270 \$	s.o.	s.o.
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	1 597 \$	s.o.	s.o.
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations ⁹⁾	1,51 %	1,21 %	1,26 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	1,28 %	1,21 %	1,26 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	1,25 %	1,31 %	1,06 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs ¹⁰⁾	157 513 \$	140 471 \$	135 167 \$
Total des actifs	167 694	147 537	142 582
Dépôts	103 629	95 232	87 508
Total des passifs	130 789	114 694	109 302
Autres (en milliards de dollars)			
Actifs sous administration	89 \$	88 \$	86 \$
Actifs sous gestion	58 \$	53 \$	47 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

3) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de 643 \$ (2017 – 482 \$; 2016 – 473 \$).

4) Comprend le bénéfice avant impôt de BBVA Chile de 21 \$ pour le troisième trimestre de 2018. Le bénéfice de BBVA Chile pour le quatrième trimestre a été pris en compte dans le résultat net.

5) Comprend un mois supplémentaire de résultats liés à la Thanachart Bank de 30 \$ (22 \$ après impôt et les participations ne donnant pas le contrôle) et un mois supplémentaire de résultats liés au Chili de 36 \$ (26 \$ après impôt et les participations ne donnant pas le contrôle) pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

6) Comprend la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale de 404 \$ à l'égard des prêts productifs acquis pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (31 octobre 2017 – néant).

7) Se reporter au glossaire.

8) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

9) La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations, en excluant la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale, s'est établie à 1,18 % en 2018.

10) Comprend les acceptations bancaires.

T19A Performance financière ajustée des Opérations internationales¹⁾

(en millions de dollars)	2018	2017	2016
Résultats ajustés			
Revenus d'intérêts nets	7 322 \$	6 726 \$	6 359 \$
Revenus autres que d'intérêts	4 111	3 688	3 482
Total des revenus	11 433	10 414	9 841
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 463	1 294	1 281
Charges autres que d'intérêts	5 995	5 617	5 473
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 975	3 503	3 087
Charge d'impôt sur le résultat	858	841	720
Bénéfice net	3 117 \$	2 662 \$	2 367 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	298	238	251
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	2 819 \$	2 424 \$	2 116 \$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR pour un rapprochement des résultats présentés et ajustés.

Performance financière

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 2 573 millions de dollars, en hausse de 183 millions de dollars ou de 8 %. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net a augmenté de 395 millions de dollars ou de 16 % pour s'établir à 2 819 millions de dollars. Cette hausse s'explique par les excellents résultats enregistrés en Amérique latine, y compris l'apport des acquisitions, et en Asie, lesquels ont été accompagnés de vigoureux bénéfices dégagés dans les Antilles. L'incidence des acquisitions et le mois supplémentaire de résultats du fait de l'harmonisation de la période de présentation au Chili et en Thaïlande ont compté pour 3 % de la croissance du bénéfice ajusté. Le reste de la hausse s'explique par la forte croissance des prêts en Amérique latine, par la hausse des revenus autres que d'intérêts et par la diminution de l'impôt. Ces facteurs ont été atténués par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, par la baisse de la marge nette sur intérêts ainsi que par l'incidence défavorable de la conversion de devises.

Performance financière en dollars constants

L'analyse ci-dessous portant sur les résultats d'exploitation est établie en dollars constants, excluant l'incidence de la conversion des devises, qui est une mesure non conforme aux PCGR (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR »). La Banque est d'avis que la présentation de l'information en dollars constants permet au lecteur de mieux évaluer la performance des activités courantes. Les ratios se fondent sur les données présentées.

T20 Performance financière en dollars constants des Opérations internationales

(en millions de dollars)	2018 ¹⁾	2017	2016
Revenus d'intérêts nets ²⁾	7 322 \$	6 626 \$	6 191 \$
Revenus autres que d'intérêts ^{2), 3)}	4 111	3 653	3 440
Total des revenus ²⁾	11 433	10 279	9 631
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 867	1 276	1 257
Charges autres que d'intérêts	6 111	5 594	5 388
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	706	815	790
Bénéfice net en dollars constants	2 749 \$	2 594 \$	2 196 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales en dollars constants	176	240	260
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque en dollars constants	2 573 \$	2 354 \$	1 936 \$
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Total des actifs	167 694	145 400	138 548
Total des passifs	130 789	113 267	106 306

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

3) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de 643 \$ (2017 – 511 \$; 2016 – 498 \$).

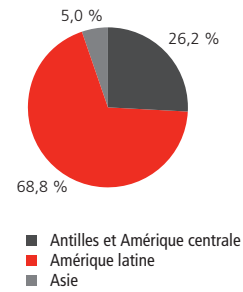
Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est établi à 2 573 millions de dollars, en hausse de 219 millions de dollars ou de 9 %. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net a augmenté de 432 millions de dollars ou de 18 % pour s'établir à 2 819 millions de dollars. Cette hausse s'explique par les excellents résultats enregistrés en Amérique latine, y compris l'incidence des acquisitions, et en Asie, ainsi que par les vigoureux bénéfices dégagés dans les Antilles. L'incidence des acquisitions et le mois supplémentaire de résultats du fait de l'harmonisation de la période de présentation au Chili et en Thaïlande ont compté pour 3 % de la croissance du bénéfice ajusté. Le reste de la hausse s'explique par la forte croissance des prêts en Amérique latine, par la hausse des revenus autres que d'intérêts et par la diminution de l'impôt. Ces facteurs ont été atténués par l'accroissement de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts ainsi que par la baisse de la marge nette sur intérêts.

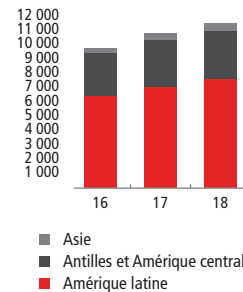
Actifs moyens et passifs moyens

Les actifs moyens ont totalisé 168 milliards de dollars, soit une hausse de 22 milliards de dollars ou de 15 %, ce qui s'explique par la robuste croissance des prêts aux particuliers et aux entreprises, particulièrement en Amérique latine, en raison notamment des acquisitions. La croissance des prêts aux entreprises a été de 16 % et celle des prêts aux particuliers, de 15 %. Les passifs moyens se sont fixés à 131 milliards de dollars, soit un accroissement de 18 milliards de dollars ou de 15 %, en raison de la forte croissance des dépôts dans les pays de l'Alliance du Pacifique, ce qui découle notamment des acquisitions. Les dépôts d'entreprises et de particuliers ont crû respectivement de 11 % et de 9 %.

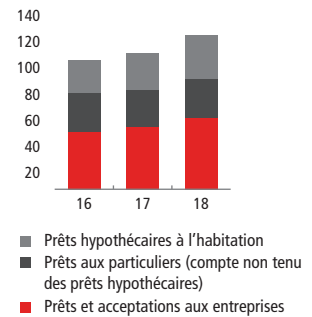
D10 Total des revenus



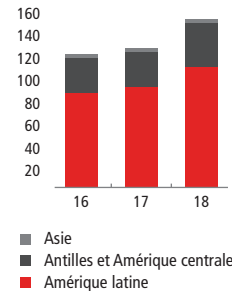
D11 Total des revenus par régions En millions de dollars



D12 Moyenne des prêts et des acceptations En milliards de dollars



D13 Actifs productifs moyens¹⁾ par régions En milliards de dollars



1) Actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires

Revenus

Le total des revenus s'est établi à 11 433 millions de dollars, en hausse de 1 154 millions de dollars ou de 11 %. Les revenus d'intérêts nets se sont établis à 7 322 millions de dollars, en hausse de 10 %, grâce à la forte croissance des prêts aux particuliers et aux entreprises, compte tenu de l'incidence de 3 % des acquisitions, ce qui a été contré en partie par le recul de la marge nette sur intérêts. Celle-ci a diminué de 14 points de base, pour se fixer à 4,65 %, en raison principalement de l'incidence des acquisitions et des taux des dépôts. Les revenus autres que d'intérêts se sont chiffrés à 4 111 millions de dollars, en hausse de 458 millions de dollars ou de 13 %. Une tranche de 5 % de cette hausse est attribuable à l'incidence des acquisitions et à l'apport supplémentaire découlant de l'harmonisation de la période de présentation. Le reste de la hausse est le fait surtout de l'augmentation des frais bancaires, des honoraires de gestion de patrimoine et des frais sur cartes de crédit, de l'apport accru des participations dans des sociétés associées et de l'accroissement des revenus tirés des activités de transaction.

Amérique latine

Le total des revenus s'est chiffré à 7 861 millions de dollars, en hausse de 14 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 670 millions de dollars ou de 14 %, grâce à la forte croissance des actifs, compte tenu de l'incidence de 4 % des acquisitions, ce qui a été contrebalancé en partie par la marge nette sur intérêts plus faible. Celle-ci a diminué de 19 points de base pour s'établir à 4,66 %, ce qui s'explique avant tout par l'incidence des acquisitions. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 287 millions de dollars ou de 13 %. L'incidence des acquisitions et l'apport supplémentaire découlant de l'harmonisation de la période de présentation ont compté pour 6 % de la croissance des revenus autres que d'intérêts. La tranche restante de 7 % découle essentiellement de la hausse des frais bancaires, des honoraires de gestion de patrimoine et des frais sur cartes de crédit, ainsi que de l'augmentation des revenus tirés des activités de transaction.

Antilles et Amérique centrale

Le total des revenus s'est établi à 2 996 millions de dollars, en hausse de 2 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Les revenus d'intérêts nets se sont accrus de 26 millions de dollars ou de 1 %. Les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 44 millions de dollars ou de 5 %, sous l'effet d'une belle croissance des revenus tirés des services bancaires, de la gestion de patrimoine et des assurances.

Asie

Le total des revenus s'est établi à 576 millions de dollars, en hausse de 28 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce résultat s'explique par les contributions accrues de la Thanachart Bank, attribuable en partie à l'apport supplémentaire découlant de l'harmonisation de la période de présentation, et de la Bank of Xi'an.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 6 111 millions de dollars, en hausse de 517 millions de dollars ou de 9 %. Si l'on exclut les coûts liés aux acquisitions, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 8 %. Les acquisitions ont compté pour 3 % de l'augmentation. La tranche restante découle essentiellement de la croissance des volumes d'affaires, de l'inflation et de la hausse des coûts liés à la technologie, ces facteurs ayant été compensés en partie par les économies découlant des mesures de réduction des coûts. Le levier d'exploitation a été positif, s'établissant à 1,9 %, ou à 3,1 % après ajustement pour exclure les coûts liés aux acquisitions.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 1 867 millions de dollars contre 1 276 millions de dollars. Si l'on exclut la dotation initiale sur les prêts productifs acquis établie à 404 millions de dollars, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 187 millions de dollars, du fait surtout de la hausse de la dotation au titre des prêts aux particuliers attribuable à l'accroissement des volumes, compte tenu des acquisitions, et de l'avantage de l'ajustement au titre des pertes sur créances au cours de l'exercice précédent, ce qui a été contré par une diminution de la dotation au titre des prêts aux entreprises. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ajusté s'est chiffré à 118 points de base, une baisse de trois points de base.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est fixé à 20,4 %, contre 24,0 %, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des avantages fiscaux au Mexique et par une diminution de l'impôt dans certains territoires.

Perspectives

En 2019, les Opérations internationales continueront de tirer profit de leur présence géographique diversifiée, notamment grâce à l'attention particulière qui sera accordée aux pays de l'Alliance du Pacifique, et elles mettront l'accent sur l'intégration fructueuse des acquisitions récentes au Chili, au Pérou, en Colombie et en République dominicaine.

Les perspectives de croissance s'améliorent dans plusieurs des pays de l'Alliance du Pacifique, où l'activité économique en général devrait s'améliorer par rapport à l'exercice précédent. C'est particulièrement le cas au Pérou, où la croissance des prix des marchandises par rapport à l'exercice précédent et l'arrivée d'un nouveau gouvernement donnent lieu à une forte augmentation du taux de croissance par rapport à 2017. En Colombie, l'augmentation des prix du pétrole par rapport à l'exercice précédent procure un élan marqué à l'investissement des entreprises, ce qui devrait être davantage renforcé à mesure que la confiance envers le nouveau gouvernement s'installera. Le renforcement des activités commerciales contribuera à une augmentation des dépenses des ménages déjà vigoureuses. Au Chili, la croissance du PIB devrait ralentir légèrement par rapport aux niveaux élevés observés en 2018, mais elle devrait tout de même être supérieure à 3 %. Au Mexique, l'économie demeure relativement forte, et les activités continuent de profiter de la croissance robuste aux États-Unis et dans le reste du monde. La transition politique est un élément clé de ces perspectives au Mexique.

Les marges et la qualité du crédit des Opérations internationales devraient demeurer stables par rapport au quatrième trimestre de 2018. La gestion des dépenses et le maintien d'un levier d'exploitation positif demeurent des priorités clés.

Services bancaires et marchés mondiaux

Réalizations en 2018

En 2018, les Services bancaires et marchés mondiaux de la Banque Scotia ont continué de bâtir leur réputation en tant que banque de gros de premier plan au Canada, aux États-Unis et dans les pays de l'Alliance du Pacifique, en plus de maintenir une présence ciblée en Europe et en Asie. Plus particulièrement, les Services bancaires et marchés mondiaux ont réalisé d'importants progrès à l'égard de leurs principales priorités.

- **Mettre l'accent sur le client**
 - Nous avons accru la collaboration dans l'ensemble de la plateforme afin de permettre à la Banque d'utiliser l'ensemble de ses capacités en vue de répondre aux besoins globaux de ses clients.
- **Dominer nos marchés**
 - Nous avons étendu la présence de la Banque aux États-Unis. Ce marché financier clé constitue un lien crucial en matière de transactions et d'investissements entre le Canada et les pays de l'Alliance du Pacifique.
 - Nous avons accru nos capacités afin de proposer des services plus exhaustifs et concurrentiels dans tous les pays de l'Alliance du Pacifique, ce qui nous permet d'accéder à des marchés internationaux.
- **Privilégier le leadership et le talent**
 - Nous avons investi dans les gens et consolidé notre équipe de direction au moyen d'embauches clés dans les secteurs des services bancaires d'investissement et des marchés des capitaux mondiaux.
 - Nous sommes les fiers récipiendaires du prix 2018 *Excellence in Innovation Award* décerné par *Women in Capital Markets*. Ce prix récompense les sociétés qui ont abordé la diversité des genres selon une optique novatrice et qui ont pris des mesures audacieuses pour favoriser la diversité et l'inclusion.
 - Nous faisons constamment la promotion d'une culture en milieu de travail qui permet aux employés d'offrir le meilleur d'eux-mêmes, d'atteindre leur plein potentiel et d'agir selon les valeurs de la Banque, à savoir le respect, l'intégrité, la passion et la responsabilisation.
- **Optimiser l'efficacité**
 - Nous avons recours à des technologies parmi les plus avancées du secteur et à des processus agiles pour moderniser nos plateformes vieillissantes et concevoir des solutions numériques qui améliorent l'automatisation, qui favorisent l'efficacité opérationnelle et qui offrent une excellente expérience client.
 - Nous poursuivons nos investissements dans le programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes afin de protéger nos clients et nos activités.
 - Nous investissons dans des outils d'analyse et d'intelligence artificielle afin d'accélérer nos processus, d'améliorer notre précision et d'ajouter de nouvelles données pour répondre aux besoins de nos clients rapidement et plus efficacement.
 - Nous avons emboîté le pas à 72 banques mondiales afin d'offrir aux clients la possibilité de suivre leurs virements électroniques en temps réel grâce au programme GPI (Global Payments Innovation) de SWIFT.

Principales transactions

- Nous avons joué le rôle de conseiller financier auprès d'un consortium d'investisseurs dirigé par BC Partners qui comprenait le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario dans le cadre de la recapitalisation de GFL Environmental pour un montant de 5,125 milliards de dollars canadiens, ce qui représente la plus importante acquisition par emprunt d'une société canadienne.
- Nous avons joué le rôle d'arrangeur principal mandaté et de responsable des registres dans le cadre de l'obtention de facilités d'emprunt de 4 milliards de dollars australiens en vue de l'acquisition d'une participation de 51 % dans le projet autoroutier WestConnex du gouvernement de la Nouvelle-Galles-du-Sud, pour un montant de 9,3 milliards de dollars australiens (6,7 milliards de dollars américains), par le consortium Sydney Transport Partners (« STP »), qui comprend notamment les clients Transurban, l'OIRPC, Australian Super et l'ADIA.
- Nous avons agi à titre d'unique conseiller financier et de coresponsable des registres auprès de Royal Dutch Shell dans le cadre de la vente de ses actions de Canadian Natural Resources pour un montant de 3,3 milliards de dollars américains.
- Nous avons agi à titre d'agent administratif et de coresponsable des registres auprès d'AT&T dans le cadre de l'obtention d'une facilité d'emprunt à terme de 2,25 milliards de dollars américains.
- Nous avons joué le rôle de coresponsable des registres dans le cadre de l'émission de créances par Petroleos Mexicanos pour un montant de 2 milliards de dollars américains sous la forme de billets venant à échéance en janvier 2029.
- Nous avons joué le rôle de coresponsable des registres dans le cadre de l'émission, en deux tranches, d'obligations en CLP de la République du Chili pour un montant équivalant à 1,6 milliard de dollars américains pouvant être compensées par l'intermédiaire d'Euroclear.
- Nous avons joué le rôle de conseiller financier spécialisé en fusions et acquisitions auprès d'Actis et nous lui avons fourni un crédit-relais dans le cadre de son acquisition d'Intergen Mexico pour un montant de 1,3 milliard de dollars américains. Nous avons agi à titre de coordonnateur mondial conjoint et de coresponsable des registres auprès d'une nouvelle entité, Cometa Energia, S.A. de C.V., dans le cadre de l'émission de billets garantis de premier rang pour un montant de 860 millions de dollars américains.
- Nous avons joué le rôle de conseiller financier auprès de Brookfield Infrastructure dans le cadre de la vente de sa participation de 27,8 % dans Transelec à China Southern Power pour un montant de 1,3 milliard de dollars américains.
- Nous avons joué le rôle de responsable des registres lors de la première émission d'obligations feuille d'érable par Thames Water (Europe) pour un montant de 250 millions de dollars canadiens.
- Nous avons joué le rôle de cogestionnaire principal dans le cadre d'un placement d'obligations pour le développement durable par la Banque mondiale pour un montant de 1 milliard de dollars canadiens afin de mieux faire connaître les avantages importants et durables qu'apportent les investissements en matière de santé et de nutrition pour les femmes, les adolescents et les enfants.
- Nous avons joué le rôle de responsable des registres chef de file dans le cadre de la première émission par Brookfield Renewable Partner d'obligations vertes d'un montant de 300 millions de dollars canadiens qui arriveront à échéance en 2029.
- Nous avons fourni une stratégie améliorée de cession d'actions et agi à titre de fournisseur unique de dérivés de capitaux propres pour la cession, par Metro, de 232 millions de dollars canadiens en actions de tiers.

Profil sectoriel

Les Services bancaires et marchés mondiaux regroupent les services bancaires de gros que la Banque Scotia offre à une clientèle composée de sociétés, d'administrations publiques et d'investisseurs institutionnels. Les Services bancaires et marchés mondiaux agissent à titre de banque de gros sur les marchés prioritaires que sont le Canada, les États-Unis et l'Amérique latine. Ils proposent également un éventail de produits et de services dans certains marchés de l'Europe et de l'Asie-Pacifique.

Les Services bancaires et marchés mondiaux offrent aux clients des services de prêts aux sociétés; des services de transactions bancaires (y compris des services de financement des activités commerciales et de gestion de trésorerie); des services bancaires d'investissement (y compris des services de financement des entreprises et de fusions-acquisitions); des services de placement, de vente, de transaction et de recherche de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres; des services financiers de premier ordre (courtage de premier ordre et prêts de titres); des services de vente et de négociation de devises; des services de vente et de négociation de dérivés sur marchandises; ainsi que des services de gestion des garanties.

Stratégie

Les Services bancaires et marchés mondiaux de la Banque Scotia vont bâtir leur réputation en tant que banque de gros de premier plan dans l'ensemble de leur réseau mondial en offrant aux sociétés clientes des services de prêts, des services de transactions bancaires, des services bancaires d'investissement et un accès aux marchés financiers.

Priorités pour 2019

- **Approche stratégique à l'égard de prêts** – Les Services bancaires et marchés mondiaux de la Banque Scotia se consacrent à tirer parti de leurs relations avec des entreprises et à accroître leur présence en tant que prêteurs sur des marchés où les occasions d'offrir des services complémentaires sont grandes.
- **Solidification des services bancaires d'investissement** – Les Services bancaires et marchés mondiaux poursuivront leur réforme pluriannuelle visant à accroître l'expertise régionale en matière de services bancaires d'investissement et de marchés financiers afin de se concentrer sur les fusions et acquisitions au pays et à l'étranger ainsi que sur les services-conseils.
- **Meilleure pénétration des pays de l'Alliance du Pacifique** – Les Services bancaires et marchés mondiaux investiront de manière considérable dans les pays de l'Alliance du Pacifique afin de devenir un véritable chef de file dans ce marché en ce qui a trait aux services bancaires domestiques et transfrontaliers ainsi qu'à ses capacités visant les marchés financiers.

T21 Performance financière des Services bancaires et marchés mondiaux

(en millions de dollars)	2018 ¹⁾	2017	2016
Revenus d'intérêts nets ²⁾	1 454 \$	1 336 \$	1 293 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	3 074	3 288	3 139
Total des revenus ²⁾	4 528	4 624	4 432
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(50)	42	249
Charges autres que d'intérêts	2 233	2 160	2 040
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	587	604	572
Bénéfice net	1 758 \$	1 818 \$	1 571 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 758 \$	1 818 \$	1 571 \$
Principaux ratios et autres données financières			
Rendement des capitaux propres ³⁾	16,0 %	16,0 %	12,6 %
Productivité ²⁾	49,3 %	46,7 %	46,0 %
Marge nette sur intérêts ^{4), 5)}	1,83 %	1,75 %	1,67 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	(22)\$	s.o.	s.o.
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	(28)\$	s.o.	s.o.
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	(0,06)%	0,05 %	0,30 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations	(0,03)%	0,05 %	0,30 %
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	0,03 %	0,11 %	0,21 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs détenus à des fins de transaction	98 130 \$	103 861 \$	103 316 \$
Prêts et acceptations	81 838	79 937	81 662
Actifs productifs	282 997	291 870	298 664
Total des actifs	320 850	335 599	350 627
Dépôts	86 260	77 158	77 261
Total des passifs	264 983	267 377	269 755

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

3) Se reporter au glossaire.

4) Services aux entreprises seulement.

5) Revenus d'intérêts nets (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

Performance financière

Bénéfice net

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 758 millions de dollars, en baisse de 60 millions de dollars ou de 3 %. La diminution des revenus tirés des activités liées aux titres à revenu fixe, aux titres de capitaux propres et aux marchandises ainsi que l'accroissement des charges autres que d'intérêts a été compensée en partie par la baisse importante de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et par la croissance des revenus tirés des prêts et des dépôts.

Actifs moyens et passifs moyens

Les actifs moyens ont diminué de 15 milliards de dollars ou de 5 % pour s'établir à 321 milliards de dollars pour l'exercice considéré. Après ajustement pour exclure l'incidence de la conversion des devises, les actifs ont reculé de 14 milliards de dollars ou de 4 %, ce qui est essentiellement imputable à la baisse des titres détenus à des fins de transaction, des dépôts auprès d'autres banques et des titres pris en pension.

Les passifs moyens de l'exercice à l'étude ont diminué de 2 milliards de dollars ou de 1 % pour s'établir à 265 milliards de dollars pour l'exercice considéré, en raison de la diminution des titres mis en pension et des passifs dérivés, contrebalancée en partie par l'accroissement des volumes de dépôts.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets ont progressé de 9 % pour s'établir à 1 454 millions de dollars, essentiellement en raison de l'augmentation des volumes de dépôts et de prêts aux États-Unis et au Canada. La marge nette sur intérêts a augmenté de 8 points de base pour s'établir à 1,83 %.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont totalisé 3 074 millions de dollars, en baisse de 214 millions de dollars ou de 7 %, en raison principalement de la baisse des revenus tirés des transactions sur titres à revenu fixe et sur marchandises ainsi que de la diminution des commissions de placement. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'augmentation des revenus tirés des transactions sur titres de capitaux propres et des honoraires de services-conseils.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 73 millions de dollars ou de 3 % pour se chiffrer à 2 233 millions de dollars. Cette augmentation s'explique avant tout par la hausse des investissements liés à la réglementation et aux technologies, qui a été en partie contrebalancée par la baisse de la rémunération liée à la performance. Le levier d'exploitation a été négatif, s'établissant à -5,5 %.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 2018 est calculée conformément à l'IFRS 9, tandis que la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 2017 était calculée conformément à l'IAS 39.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 92 millions de dollars, ce qui s'explique essentiellement par la reprise sur la dotation au titre des prêts douteux aux États-Unis et en Europe et par la baisse de la dotation requise au titre des prêts productifs par suite principalement de l'amélioration de la qualité du crédit. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 11 points de base pour s'établir à -6 points de base.

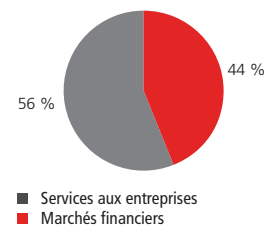
Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est chiffré à 25,0 %, ce qui correspond à celui de l'exercice précédent.

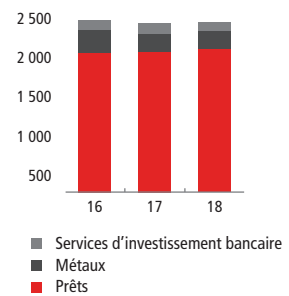
Perspectives

Grâce à l'exécution de ses stratégies axées sur le client, à sa capacité de tirer profit de la présence géographique unique de la Banque et à la solide harmonisation des efforts au sein de ses activités à l'échelle mondiale, le Groupe Services bancaires et marchés mondiaux devrait connaître une croissance s'inscrivant en droite ligne avec le profil de croissance global, de moyen à long terme, de la Banque. Nous nous attendons à ce que la forte croissance des dépôts et l'amélioration des résultats des prêts aux sociétés et des services d'investissement bancaire se poursuivent dans les Services bancaires et marchés mondiaux, ce qui permettra de soutenir les investissements requis en matière de réglementation et de technologies.

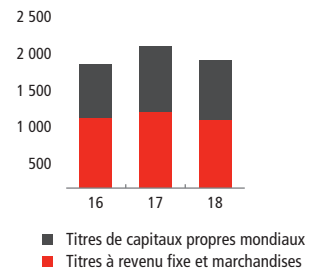
D14 Total des revenus



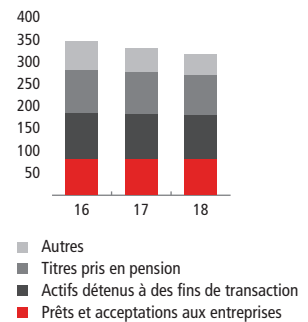
D15 Revenus tirés des Services aux entreprises
En millions de dollars



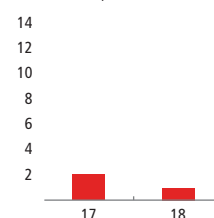
D16 Revenus tirés des marchés des capitaux par secteurs d'activité
En millions de dollars



D17 Composition des actifs productifs moyens
En milliards de dollars



D18 Jours de bourse marqués par une perte



Autres

Le secteur Autres regroupe la Trésorerie du Groupe, les secteurs d'exploitation de moindre envergure, les postes d'élimination des secteurs d'activité et d'autres éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur en particulier.

Performance financière

T22 Performance financière du secteur Autres

(en millions de dollars)	2018 ¹⁾	2017	2016
Revenus d'intérêts nets ²⁾	(483)\$	(390)\$	(384)\$
Revenus autres que d'intérêts ^{2), 3)}	(53)	(344)	273
Total des revenus ²⁾	(536)	(734)	(111)
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	50
Charges autres que d'intérêts	60	319	653
Charge d'impôt sur le résultat ²⁾	(449)	(786)	(545)
Bénéfice net (perte nette)	(147)\$	(267)\$	(269)\$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres	(147)\$	(267)\$	(269)\$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

2) Comprend la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques et l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat imputés aux secteurs d'activité.

3) Comprend un revenu net découlant de participations dans des sociétés associées de (177) \$ en 2018 [2017 – (141) \$; 2016 – (137) \$].

Bénéfice net

La majoration des revenus exonérés d'impôt est éliminée dans les revenus d'intérêts nets, les autres revenus d'exploitation et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période. Ce montant est pris en compte dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont comptabilisés sur une base de mise en équivalence fiscale. L'élimination s'est chiffrée à 112 millions de dollars en 2018, contre 562 millions de dollars en 2017.

Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte d'ajustements au titre de la normalisation fiscale liés à la majoration des revenus des sociétés associées. Cet ajustement normalise le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

Le secteur Autres a affiché une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 147 millions de dollars en 2018, contre 267 millions de dollars en 2017. Cette perte nette découle essentiellement de la réévaluation des avantages de 150 millions de dollars (203 millions de dollars avant impôt).

Revenus

Les revenus ont progressé de 198 millions de dollars, essentiellement en raison de la baisse des compensations sur une base de mise en équivalence fiscale (éliminées par le biais de la charge d'impôt), atténuée par une diminution des profits nets sur les titres de placement.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 60 millions de dollars, par rapport à 319 millions de dollars en 2017. La baisse des charges est principalement attribuable à la réévaluation des avantages de 203 millions de dollars pour l'exercice à l'étude.

Résultats financiers par secteurs d'activité : 2017 par rapport à 2016

Réseau canadien

Le Réseau canadien a affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 4 064 millions de dollars en 2017, ce qui représente une hausse de 328 millions de dollars ou de 9 %. En 2017, le profit sur la vente de Patrimoine Hollis, entreprise de gestion de patrimoine, a été inférieur à celui sur la vente d'une entreprise de crédit-bail non essentielle à l'exercice précédent. La solide performance des services aux particuliers et aux petites entreprises, des services aux entreprises et de la gestion de patrimoine, ainsi que l'incidence de la vente de biens immobiliers ont contribué à la croissance. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 22,8 %, en hausse par rapport à 22,0 % en 2016.

Opérations internationales

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a augmenté de 311 millions de dollars ou de 15 % pour s'élever à 2 390 millions de dollars. L'augmentation reflète la hausse des revenus d'intérêts nets et des frais, laquelle est attribuable à la bonne croissance des prêts, au recul des dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts aux entreprises et aux économies découlant des mesures de réduction des coûts. Ces facteurs ont été annulés en partie par une hausse de l'impôt sur le résultat et par l'incidence défavorable de la conversion des devises. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 14,7 %, contre 12,8 % en 2016.

Services bancaires et marchés mondiaux

En 2017, les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 818 millions de dollars, en hausse de 247 millions de dollars ou de 16 % par rapport à 2016. L'amélioration des résultats des activités liées aux titres de capitaux propres ainsi que la baisse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ont été contrebalancées en partie par l'accroissement des charges. Le rendement des capitaux propres a atteint 16 %, comparativement à 12,6 % en 2016.

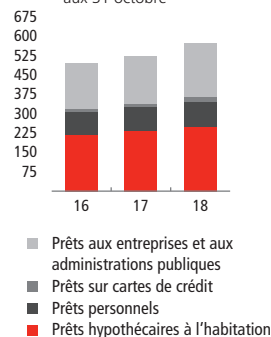
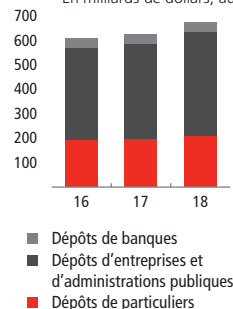
Autres

Le secteur Autres a affiché une perte nette attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 267 millions de dollars en 2017. Après ajustement pour exclure l'incidence de la charge de restructuration de 378 millions de dollars (278 millions de dollars après impôt), le bénéfice net s'est chiffré à 9 millions de dollars en 2016.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

T23 État résumé de la situation financière

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2018	2017	2016
Actifs			
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	65,5 \$	65,4 \$	54,8 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	100,3	98,5	108,6
Titres pris en pension et titres empruntés	104,0	95,3	92,1
Titres de placement	78,4	69,3	72,9
Prêts	551,8	504,4	480,2
Autres	98,5	82,4	87,7
Total des actifs	998,5 \$	915,3 \$	896,3 \$
Passifs			
Dépôts	676,5 \$	625,4 \$	611,9 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	101,3	95,8	97,1
Autres passifs	147,3	126,5	121,8
Déventures subordonnées	5,7	5,9	7,6
Total des passifs	930,8 \$	853,6 \$	838,4 \$
Capitaux propres			
Actions ordinaires	61,0	55,5	52,7
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	4,2	4,6	3,6
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	2,5	1,6	1,6
Total des capitaux propres	67,7 \$	61,7 \$	57,9 \$
Total des passifs et des capitaux propres	998,5 \$	915,3 \$	896,3 \$

D19 Portefeuille de prêts
Prêts et acceptations, en milliards de dollars, aux 31 octobreD20 Dépôts
En milliards de dollars, aux 31 octobre

État de la situation financière

Actifs

Le total des actifs de la Banque au 31 octobre 2018 s'élevait à 998 milliards de dollars, en hausse de 83 milliards de dollars ou de 9 % par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2017. Cette croissance traduit surtout l'incidence des acquisitions ainsi que la solide croissance interne des prêts et la hausse des titres de placement, des titres détenus à des fins de transaction et des titres pris en pension et titres empruntés.

Les titres détenus à des fins de transaction ont augmenté de 7 milliards de dollars et les titres pris en pension et titres empruntés se sont accrus de 9 milliards de dollars.

Les titres de placement ont augmenté de 9 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2017, ce qui traduit d'abord et avant tout une augmentation des avoirs en titres de créance du gouvernement américain. Au 31 octobre 2018, la perte nette latente sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 286 millions de dollars a été réduite à une perte nette latente de 204 millions de dollars compte tenu de l'incidence des couvertures admissibles.

Les prêts ont progressé de 47 milliards de dollars depuis le 31 octobre 2017. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 16 milliards de dollars en raison de l'acquisition de BBVA Chile ainsi que de la croissance au Canada et en Amérique latine. Les prêts personnels et sur cartes de crédit ont progressé de 9 milliards de dollars du fait de l'incidence des acquisitions et de la croissance au Canada et en Amérique latine. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 23 milliards de dollars en raison de la croissance au Canada et en Amérique latine et de l'acquisition de BBVA Chile.

Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles ont augmenté de 6 milliards de dollars, du fait surtout des acquisitions.

Les autres actifs ont augmenté de 5 milliards de dollars, ce qui est en grande partie attribuable à l'acquisition de Gestion financière MD.

Passifs

Les passifs totalisaient 931 milliards de dollars au 31 octobre 2018, en hausse de 77 milliards de dollars ou de 9 % par rapport à ceux inscrits au 31 octobre 2017.

Le total des dépôts a affiché une augmentation de 51 milliards de dollars. Les dépôts de particuliers se sont accrus de 15 milliards de dollars, essentiellement en raison de la croissance au Canada et en Amérique latine et de l'acquisition de BBVA Chile. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont augmenté de 37 milliards de dollars, du fait surtout de la croissance au Canada et en Amérique latine et de l'acquisition de BBVA Chile.

Les obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ont augmenté de 5 milliards de dollars. Les autres passifs ont augmenté de 9 milliards de dollars du fait surtout des acquisitions.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres a augmenté de 6 055 millions de dollars depuis le 31 octobre 2017. Cette augmentation reflète surtout le bénéfice pour l'exercice à l'étude de 8 724 millions de dollars, l'émission d'actions ordinaires d'une valeur de 2 708 millions de dollars essentiellement aux fins des acquisitions ainsi que la hausse des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de 1 091 millions de dollars. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par les dividendes versés de 4 172 millions de dollars, par la diminution de 804 millions de dollars des autres éléments du résultat global, en raison surtout de la baisse des profits de change latents sur les placements de la Banque dans ses établissements à l'étranger, de l'incidence cumulative de l'adoption de l'IFRS 9 de 610 millions de dollars, du rachat et de l'annulation d'environ 8 millions d'actions ordinaires pour un montant de 632 millions de dollars et du rachat net d'actions privilégiées pour un montant de 395 millions de dollars.

Perspectives

Une économie mondiale vigoureuse devrait soutenir la croissance des actifs et des dépôts dans tous les secteurs d'activité en 2019. Au Canada, l'augmentation de l'investissement des entreprises devrait conduire à une croissance des prêts aux entreprises, mais la croissance des prêts hypothécaires devrait être plus modérée. À l'échelle mondiale, la vigueur économique soutenue des pays de l'Alliance du Pacifique devrait contribuer à faire augmenter encore davantage les actifs et les dépôts de particuliers.

Gestion du capital

Aperçu

La Banque Scotia est déterminée à conserver un capital solide pour pouvoir assumer les risques inhérents à ses activités diversifiées. Un capital solide permet à la Banque d'assurer la sécurité financière des sommes que lui confient ses clients, de gagner la confiance des investisseurs et de conserver une cote de crédit élevée. Il lui permet également de saisir les occasions de croissance au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'accroître le rendement pour les actionnaires grâce à l'augmentation des dividendes. Le cadre de gestion du capital de la Banque comporte un processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres visant à assurer que la Banque dispose d'un capital suffisant pour lui permettre de faire face aux risques actuels et futurs et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les principales composantes du processus interne d'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque comprennent une saine gouvernance d'entreprise, la constitution d'un cadre de tolérance au risque complet pour la Banque, une gestion et une surveillance du capital sur une base courante, mais aussi prospective, et l'utilisation de paramètres financiers appropriés qui mettent en corrélation le risque et le capital, notamment les fonds propres et les fonds propres réglementaires.

Gouvernance et supervision

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital prudent afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. En outre, le conseil examine et approuve le plan annuel visant le capital. Le Comité de gestion de l'actif et du passif et la haute direction assurent la gouvernance du processus de gestion du capital. Les groupes Finance, Trésorerie et Gestion du risque global collaborent à la mise en œuvre du plan de la Banque en matière de capital.

Tolérance au risque

Le cadre de tolérance au risque, qui définit la tolérance au risque à l'échelle de la Banque, en plus d'établir les cibles en matière de capital, est présenté sous la rubrique « Tolérance au risque » de la section traitant de la gestion du risque. Le cadre comporte des cibles à moyen terme relativement aux seuils des fonds propres réglementaires, au bénéfice et aux autres paramètres fondés sur les risques. Avec ces cibles, la Banque agit de façon à atteindre les objectifs globaux suivants : dépasser les cibles au titre des fonds propres réglementaires et du capital généré en interne, gérer le capital en fonction de son profil de risque, conserver une cote de crédit élevée et offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires.

Fonds propres réglementaires

Depuis le 1^{er} novembre 2012, les banques canadiennes sont assujetties aux nouvelles exigences en matière de suffisance des fonds propres publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB »), lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Bâle III s'appuie sur les règles énoncées dans le document intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – Dispositif révisé (Bâle II)*. Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques. Bâle III fournit également des lignes directrices en matière de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »), lesquelles stipulent que pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, les instruments de fonds propres non ordinaires doivent être convertibles en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur déterminé. Depuis le 31 décembre 2012, tous les instruments de fonds propres non ordinaires émis doivent satisfaire à ces exigences relatives aux FPUNV pour être admissibles en tant que fonds propres réglementaires.

Afin de permettre aux banques de respecter les nouvelles normes, les règles de Bâle III du CBCB contiennent des dispositions transitoires applicables du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2019. Les exigences transitoires entraîneront la mise en place progressive sur cinq ans de nouvelles déductions et de nouvelles composantes des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Le retrait progressif des instruments de fonds propres non ordinaires qui ne sont pas admissibles se fait sur dix ans et l'introduction progressive d'un volant de conservation des fonds propres, sur quatre ans. À compter de janvier 2019, les banques seront tenues d'appliquer les nouvelles exigences minimales liées aux actifs pondérés en fonction des risques suivantes : un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de 4,5 % et un volant de conservation des fonds propres de 2,5 %, pour un total de 7 %, un ratio minimal de T1 de 8,5 % et un ratio total des fonds propres de 10,5 %.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») a publié des lignes directrices, des exigences de communication de l'information et des directives en matière d'information à fournir qui sont conformes aux réformes de Bâle III, sauf pour ce qui est de différer les charges au titre des fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit selon Bâle III, lesquelles charges doivent être introduites progressivement sur une période de cinq ans à compter de janvier 2014. Conformément aux exigences du BSIF, au cours de l'exercice 2018, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de

l'évaluation du crédit se sont établis respectivement à 0,80, à 0,83 et à 0,86 (31 octobre 2017 – facteurs scalaires de 0,72, de 0,77 et de 0,81, respectivement). Les exigences en matière de fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation de crédit seront pleinement en vigueur le 1^{er} novembre 2018.

Depuis le premier trimestre de 2013, le BSIF exige que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III pour 2019, sans dispositions transitoires d'adoption progressive à l'égard des déductions des fonds propres (adoption dite « tout compris »), et qu'elles atteignent des ratios minimaux de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement. Le BSIF a également désigné la Banque comme étant une banque d'importance systémique intérieure (BISⁱ), accroissant de 1 % son ratio de fonds propres réglementaires minimal pour toutes les catégories de fonds propres en date du 1^{er} janvier 2016 pour le rendre conforme à celui applicable aux banques d'importance systémique à l'échelle mondiale. En outre, un supplément de 1,5 % applicable à la réserve pour stabilité intérieure a été instauré en 2018 en tant qu'exigence au titre du deuxième pilier, comme il est indiqué ci-dessous.

Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier s'entend des fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits à l'état de la situation financière et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée à ces expressions dans Bâle III. En janvier 2014, le CBCB a publié des modifications au cadre du ratio de levier de Bâle III. En 2014, le BSIF a publié ses lignes directrices sur les exigences de levier de Bâle III et ses exigences en matière de communication de l'information, qui exposent les grandes lignes en matière d'application et de présentation du ratio de levier de Bâle III au Canada et de remplacement du ratio actifs/fonds propres existant à compter du premier trimestre de 2015. Les institutions doivent maintenir un important coussin d'exploitation, au-delà du minimum exigé de 3 %.

Modifications à la réglementation liée aux fonds propres au cours de l'exercice

Plancher de fonds propres réglementaires aux termes de l'approche standard de Bâle II

Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle I à l'intention des institutions qui utilisent l'approche fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. La majoration du plancher de fonds propres réglementaires de Bâle I est déterminée en comparant l'exigence de fonds propres calculée conformément à Bâle I et celle calculée selon Bâle III, comme le prévoient les exigences du BSIF. Toute insuffisance de l'exigence de fonds propres aux termes de Bâle III par rapport au plancher de fonds propres aux termes de Bâle I est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques.

Comme il a été indiqué au cours des trimestres précédents, le BSIF a remplacé le plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle I par un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard de Bâle II aux fins du traitement du risque de crédit, et ce, à compter du deuxième trimestre de 2018. Les nouvelles exigences en matière de plancher de fonds propres visent également les actifs pondérés en fonction du risque de marché et l'ajustement de l'évaluation du crédit. Selon cette nouvelle exigence de plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle II, la Banque n'a pas de majoration liée au plancher de fonds propres au 31 octobre 2018.

Réserve pour stabilité intérieure

En juin 2018, afin d'accroître la transparence sur le marché, le BSIF a clarifié son exigence supplémentaire relative à sa réserve pour stabilité intérieure, que détiennent actuellement les banques d'importance systémique intérieure (« BISⁱ ») en tant qu'exigence de réserve au titre du deuxième pilier. La réserve pour stabilité intérieure n'est pas une réserve au titre du premier pilier. Par conséquent, une banque qui manque à ses obligations relatives à la réserve ne se verra pas automatiquement assujettie à des limites de distribution de fonds propres. En cas de manquement (c.-à-d., si la BISⁱ puise dans la réserve avant qu'elle ne soit disponible), le BSIF exigera un plan de mesures correctrices. Si un tel plan n'est pas dressé ou exécuté rapidement et de manière satisfaisante pour le BSIF, des mesures de surveillance prévues dans le guide d'intervention du BSIF seront prises.

Comme il est susmentionné, les exigences du BSIF en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums du premier pilier, y compris le supplément de 1 % applicable aux BISⁱ, sont respectivement de 8,0 %, de 9,5 % et de 11,5 % pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres. La réserve pour stabilité intérieure d'une banque donnée sera de l'ordre de 0 à 2,5 % de la valeur totale de ses actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF réexaminera la réserve deux fois par an, soit en juin et en décembre, et communiquera les modifications éventuelles et leur justification au public. Dans des circonstances exceptionnelles, le BSIF pourrait aussi apporter des modifications à la réserve à d'autres moments durant l'année. Le prochain examen aura lieu en décembre 2018. À l'heure actuelle, la réserve pour stabilité intérieure du BSIF est établie à 1,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques.

Capacité totale d'absorption des pertes (« TLAC »)

En avril 2018, le BSIF a publié des lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (la « TLAC »), lesquelles s'appliqueront aux BISⁱ canadiennes dans le cadre du régime de recapitalisation interne du gouvernement fédéral. Les normes devraient tenir compte de l'adéquation de la capacité d'absorption des pertes des banques d'importance systémique pour soutenir leur recapitalisation en cas de faillite. Dès le 1^{er} novembre 2021, les BISⁱ devront maintenir un ratio TLAC fondé sur les risques minimal et un ratio de levier TLAC minimal. La TLAC correspond au total des fonds propres de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des autres instruments de TLAC qui sont assujettis à une conversion, en totalité ou en partie, en actions ordinaires aux termes de la *Loi sur la SADC* et répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans les lignes directrices. Les exigences minimales de la Banque en matière de ratio TLAC consistent en un ratio de 21,5 % à l'égard des actifs pondérés en fonction des risques (majoré des exigences liées à la réserve pour stabilité intérieure) et en un ratio de 6,75 % à l'égard de l'exposition aux fins du ratio de levier. Par la suite, le BSIF pourra modifier les exigences minimales de TLAC pour certaines BISⁱ ou pour certains groupes de BISⁱ. Si une BISⁱ ne respecte pas les exigences minimales de TLAC, le BSIF peut prendre toute mesure qu'il juge adéquate, y compris celles prévues dans la *Loi sur les banques*. La Banque n'anticipe aucune difficulté à respecter les exigences de TLAC applicables.

Le BSIF a révisé également sa ligne directrice *Normes de fonds propres* (NFP) afin d'appliquer les modifications de Bâle III parachevées par le CBCB en octobre 2016 aux autres instruments visés par la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BIS^m) qui répondent aux exigences de TLAC et aux instruments de rang égal à ces instruments. Le traitement des fonds propres réglementaires du CBCB à l'égard des autres instruments visés par la TLAC a pour but de réduire une importante source de contagion au sein du système bancaire. Le BSIF a déterminé qu'il est approprié d'étendre le traitement selon Bâle III aux autres instruments visés par la TLAC émis par des BISⁱ canadiennes. Les ajustements réglementaires liés aux autres instruments visés par la TLAC s'appliquent à compter du 1^{er} novembre 2018.

Planification, gestion et surveillance du capital

La Banque gère et surveille son capital en fonction des changements prévus à sa stratégie, des changements observés dans son contexte opérationnel ou des changements dans son profil de risque. Dans le cadre du processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres, la provenance et l'affectation du capital sont continuellement mesurées et surveillées au moyen de paramètres financiers, notamment les seuils réglementaires et les fonds propres. Ces résultats sont également utilisés dans le cadre de la planification du capital et de la prise de décisions stratégiques.

L'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte de sa situation actuelle ainsi que de son profil et de sa situation en matière de risque prévus dans l'avenir par rapport à ses cibles internes, tout en prenant en compte l'incidence potentielle de divers scénarios de crise. Des scénarios précis sont choisis en fonction de la conjoncture économique et des événements auxquels la Banque est exposée. Par ailleurs, l'évaluation prospective de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte des résultats de scénarios à risques multiples plus graves réalisés dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque. Ces essais servent à déterminer dans quelle mesure des événements graves, mais plausibles, pourraient influencer sur le capital de la Banque.

La Banque met en place des cibles internes relativement aux fonds propres réglementaires pour s'assurer qu'elle a suffisamment de capital disponible par rapport à son niveau de tolérance au risque.

La cible interne de la Banque inclut une marge adéquate par rapport au minimum exigé permettant une flexibilité suffisante en vue d'un déploiement de capital futur et en fonction du degré de tolérance au risque de la Banque, de la volatilité des hypothèses de planification, des résultats des simulations de crise et de la planification d'urgence.

La Banque dispose d'un cadre de gestion du risque élaboré pour s'assurer que les risques qu'elle prend dans l'exercice de ses activités commerciales correspondent à son degré de tolérance au risque et à son incidence sur le capital en fonction des cibles internes, et qu'il existe un bon équilibre entre le risque et l'avantage. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque. La gestion du capital de la Banque exige qu'une attention particulière soit prêtée au coût et à la disponibilité des divers types de capital, à l'effet de levier financier souhaité, aux variations des actifs et actifs pondérés en fonction des risques, de même qu'aux occasions d'utiliser le capital de manière rentable. Le capital requis pour couvrir les risques commerciaux et pour satisfaire aux exigences réglementaires est équilibré de manière à atteindre l'objectif visé, à savoir générer un rendement approprié pour les actionnaires de la Banque.

Génération de capital

Le capital est généré en interne au moyen du bénéfice net, déduction faite du versement de dividendes. Le capital provient également de l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres ainsi que de débetures subordonnées, déduction faite des rachats.

Utilisation du capital

La Banque utilise le capital pour favoriser une croissance durable à long terme des revenus et du bénéfice net. Cette croissance peut s'effectuer par l'ajout de nouveaux clients aux activités existantes, l'augmentation des activités de ventes croisées auprès de la clientèle existante, la proposition de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité des ventes, ou elle peut être le fruit d'acquisitions. Toutes les principales mesures d'utilisation du capital font l'objet d'une analyse rigoureuse, d'une validation des hypothèses commerciales et d'une évaluation des avantages qui devraient en être tirés. Les principaux critères financiers d'évaluation sont l'incidence sur le résultat par action, les ratios de fonds propres, le rendement du capital investi, le délai prévu de récupération des coûts et le taux de rendement interne fondé sur les flux de trésorerie actualisés.

Ratios de fonds propres réglementaires

La Banque maintient toujours des niveaux de fonds propres élevés et de haute qualité qui la placent en bonne position pour une croissance future. Au 31 octobre 2018, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes de Bâle III s'établissait à 11,1 %. La diminution d'environ 40 points de base en 2018 du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 est surtout attribuable à l'incidence des acquisitions conclues au cours de l'exercice, aux rachats d'actions et à l'adoption par la Banque de l'IFRS 9, facteurs en partie contrebalancés par la forte autogénération de capital et des avantages de la transition vers le plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle II.

Le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux termes de Bâle III de la Banque s'établissaient à 12,5 % et à 14,3 %, respectivement, au 31 octobre 2018, en baisse par rapport à 2017 en raison surtout des mêmes facteurs que ceux décrits ci-dessus ayant eu une incidence sur le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1. En outre, le ratio de levier a diminué d'environ 20 points de base en 2018 en raison surtout des acquisitions de la Banque et de la croissance interne des actifs.

Les ratios de fonds propres de la Banque continuent de dépasser largement les exigences du BSIF en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour 2018 (incluant le supplément de 1 % applicable aux BIS¹ et les exigences au titre de la réserve pour stabilité intérieure) de 9,5 %, de 11,0 % et de 13,0 %, respectivement, pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres. La Banque dépassait largement le ratio de levier minimal prescrit par le BSIF au 31 octobre 2018.

Perspectives

En 2019, le niveau de fonds propres de la Banque devrait s'améliorer du fait de la forte génération interne de capital et des cessions de certaines activités non essentielles, ce qui permettra de soutenir les initiatives de croissance de la Banque qui augmentent les rendements pour les actionnaires.

T24 Fonds propres réglementaires¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Dispositions tout compris de Bâle III		
	2018	2017	2016
Actions ordinaires et assimilées de T1			
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	60 727 \$	55 454 \$	52 657 \$
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	1 628	636	597
Goodwill et immobilisations incorporelles non admissibles, déduction faite des passifs d'impôt différé ²⁾	(16 428)	(11 505)	(11 589)
Déductions liées à un seuil	(863)	(271)	(435)
Actifs d'impôt différé (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires), montant net	(335)	(417)	(484)
Autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 ³⁾	(286)	(545)	(757)
Actions ordinaires et assimilées de T1	44 443	43 352	39 989
Actions privilégiées ⁴⁾	2 624	3 019	3 594
Autres titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV)	1 560	1 560	–
Instruments de fonds propres – composante passif – titres fiduciaires ⁴⁾	1 400	1 400	1 400
Autres ajustements aux fonds propres de T1 ⁵⁾	160	142	83
Fonds propres de T1, montant net	50 187	49 473	45 066
Fonds propres de T2			
Débiteures subordonnées, après amortissement ⁴⁾	5 698	5 935	7 633
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances admissible dans les fonds propres de T2 et compte de correction de valeur excédentaire (selon l'approche NI avancée) ⁶⁾	1 380	602	528
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les fonds propres de T2 des filiales	99	103	103
Autres ajustements aux fonds propres de T2	–	–	–
Fonds propres de T2	7 177	6 640	8 264
Total des fonds propres réglementaires	57 364	56 113	53 330
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars)			
Risque de crédit	347,1	315,2	314,8
Risque de marché	8,4	7,8	10,6
Risque d'exploitation	45,0	40,6	38,6
Ajustement du plancher de fonds propres aux termes de Bâle ⁷⁾	–	12,8	–
Total des actifs pondérés en fonction des risques CET1^{7), 8)}	400,5 \$	376,4 \$	364,0 \$
Ratios de fonds propres⁹⁾			
Actions ordinaires et assimilées de T1	11,1 %	11,5 %	11,0 %
T1	12,5 %	13,1 %	12,4 %
Total	14,3 %	14,9 %	14,6 %
Levier			
Risque de levier	1 119 099 \$	1 052 891 \$	1 010 987 \$
Ratio de levier	4,5 %	4,7 %	4,5 %

1) Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon les dispositions tout compris.

2) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des entreprises associées soit classé en tant que goodwill aux fins de la présentation de l'information financière réglementaire.

3) Les autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes des dispositions d'adoption tout compris de Bâle III comprennent les profits et les pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur, les actifs des régimes de retraite et d'autres éléments.

4) Les instruments de fonds propres de T1 et de T2 non admissibles font l'objet d'un retrait progressif sur dix ans.

5) Les autres ajustements des fonds propres de T1 aux termes de l'adoption tout compris comprennent les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales.

6) Compte de correction de valeur collectif en 2017 et en 2016.

7) Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. La majoration du plancher de fonds propres réglementaires de Bâle I est déterminée en comparant l'exigence de fonds propres calculée conformément à Bâle I avec le calcul effectué conformément à Bâle III, comme le prévoient les exigences du BSIF. Toute insuffisance de l'exigence de fonds propres aux termes de Bâle III par rapport au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle I est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF a remplacé le plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle I par un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard de Bâle II aux fins du traitement du risque de crédit, et ce, à compter du 30 avril 2018. Les nouvelles exigences en matière de plancher de fonds propres comprennent également les actifs pondérés en fonction du risque de marché et l'ajustement de l'évaluation du crédit. Selon cette nouvelle exigence en matière de plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle II, la Banque n'a pas de majoration liée au plancher de fonds propres au 31 octobre 2018 (majoration liée au plancher de fonds propres réglementaires de Bâle I : 31 octobre 2017 – de 12,8 milliards de dollars; 31 octobre 2016 – néant).

8) Au 31 octobre 2018, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit s'établissaient respectivement à 0,80, à 0,83 et à 0,86 (2017 – facteurs scalaires de 0,72, de 0,77 et de 0,81, respectivement).

9) Le BSIF a déterminé que la Banque était une banque d'importance systémique intérieure (« BIS ») et a haussé de 1 % ses exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour les BIS désignées. Ce supplément de 1 % s'appliquait à toutes les exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres, au plus tard le 1^{er} janvier 2016, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale.

T25 Variation des fonds propres réglementaires¹⁾

	Dispositions tout compris de Bâle III		
	2018	2017	2016
Pour les exercices (en millions de dollars)			
Total des fonds propres à l'ouverture de l'exercice	56 113 \$	53 330 \$	48 230 \$
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque	8 361	7 876	6 987
Dividendes versés aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	(3 985)	(3 668)	(3 468)
Actions émises	2 708	313	391
Actions rachetées	(632)	(1 009)	(80)
Profits/pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur	(25)	185	(2)
Fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie	(228)	(634)	(472)
Modifications aux participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	992	39	40
Modifications au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt connexe) ²⁾	(4 923)	84	(571)
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires suivants :	(1 177)	177	199
– Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires)	82	67	55
– Incidence de l'IFRS 9 ³⁾	(564)	–	–
– Placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières (montant au-dessus d'un seuil de 10 %)	(306)	129	61
– Autres déductions de fonds propres	(359)	35	126
– Autres	(30)	(54)	(43)
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1	1 091 \$	3 363 \$	3 024 \$
Modifications aux autres éléments de T1			
Émission	300	1 560	1 350
Rachat	(695)	(575)	(690)
Autres modifications y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	18	59	16
Modifications aux autres éléments de T1	(377)\$	1 044 \$	676 \$
Modifications aux fonds propres de T2			
Émission	–	–	2 502
Rachat	(232)	(1 500)	(1 035)
Compte de correction de valeur admissible à l'inclusion dans les fonds propres de T2 et compte de correction excédentaire aux termes de l'approche NI ⁴⁾	778	74	42
Autres modifications y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	(9)	(198)	(109)
Modifications aux fonds propres de T2	537 \$	(1 624)\$	1 400 \$
Total des fonds propres générés (utilisés)	1 251 \$	2 783 \$	5 100 \$
Total des fonds propres à la clôture de l'exercice	57 364 \$	56 113 \$	53 330 \$

1) Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon les dispositions tout compris.

2) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des entreprises associées soit classé en tant que goodwill aux fins de la présentation de l'information financière réglementaire.

3) Représente l'incidence transitoire complète, sur le résultat non distribué, de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, par la Banque le 1^{er} novembre 2017.

4) Compte de correction de valeur collectif en 2017 et en 2016.

Composantes des fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires de la Banque sont divisés en trois composantes – les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2, selon leur degré de permanence et leur capacité d'absorption des pertes. Toutes les composantes des fonds propres soutiennent les opérations bancaires et procurent une protection aux déposants.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées de capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, d'une répartition des participations ne donnant pas le contrôle et des déductions réglementaires. Ces déductions réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, l'insuffisance du compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 supplémentaires se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif, d'autres instruments de capitaux propres admissibles (décrits à la note 24), d'actions privilégiées non admissibles et d'instruments innovateurs de T1 admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débetures subordonnées admissibles ou non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissaient à 44,4 milliards de dollars au 31 octobre 2018, en hausse de 1,1 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison :

- d'une augmentation des fonds propres générés en interne de 4,4 milliards de dollars;
- des émissions d'actions ordinaires de 2,7 milliards de dollars relativement aux acquisitions de Jarislowsky Fraser et de Gestion financière MD par la Banque;
- de la hausse des fonds propres réglementaires découlant des participations ne donnant pas le contrôle de 1,0 milliard de dollars, du fait surtout de l'acquisition de BBVA Chile.

Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par :

- un montant de 4,9 milliards de dollars attribuable à la hausse des déductions de fonds propres réglementaires au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles, du fait surtout des acquisitions conclues au cours de l'exercice;
- un montant de 0,6 milliard de dollars attribuable à la variation des autres déductions de fonds propres réglementaires;
- une diminution de 0,6 milliard de dollars découlant de l'adoption de l'IFRS 9;
- un montant de 0,6 milliard de dollars attribuable aux rachats d'actions ordinaires, déduction faite des émissions d'actions ordinaires aux termes des régimes d'achat d'actions par des salariés et d'options sur actions de la Banque;
- une diminution de 0,2 milliard de dollars découlant des fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie, en raison surtout de l'incidence de la conversion des devises, en partie contrebalancée par les profits liés aux régimes d'avantages du personnel et aux régimes de retraite.

Le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres de la Banque ont également été touchés par les changements susmentionnés et par le rachat prévu de 695 millions de dollars d'actions privilégiées non FPUNV, en partie contrebalancés par l'émission de 300 millions de dollars d'actions privilégiées FPUNV. Le ratio total des fonds propres a également bénéficié des hausses des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances, ce qui découle principalement de l'adoption de l'IFRS 9.

Dividendes

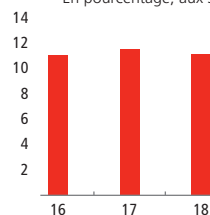
La solidité des résultats et de la situation du capital a permis à la Banque d'augmenter ses dividendes à deux reprises en 2018. Le dividende annuel en 2018 s'est établi à 3,28 \$, comparativement à 3,05 \$ en 2017, soit une hausse de 8 %. Le ratio de distribution, qui s'est établi à 47,7 %, se situe dans la fourchette de distribution cible de 40 % à 50 % approuvée par le conseil d'administration de la Banque.

T26 Points saillants de la gestion du capital

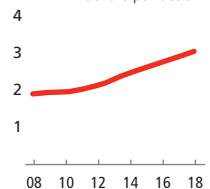
Pour les exercices (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Dividendes			
Actions ordinaires	3 985 \$	3 668 \$	3 468 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	187	129	130
Actions ordinaires émises ¹⁾	2 708	313	391
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités ²⁾	632	1 009	80
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres émis	300	1 560	1 350
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres rachetés	695	575	690
Débetures subordonnées émises	–	–	2 502
Échéance, remboursement et rachat de débetures subordonnées	232	1 500	1 035

1) Représente principalement le montant en trésorerie reçu pour les options sur actions exercées au cours de l'exercice, les actions ordinaires émises relativement aux acquisitions et les actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions.
2) Représente une diminution des actions ordinaires et des résultats non distribués (se reporter à l'état consolidé des variations des capitaux propres).

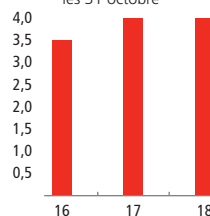
D21 Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1
En pourcentage, aux 31 octobre



D22 Croissance des dividendes
En dollars par action



D23 Fonds propres générés en interne
En milliards de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre



Actions ordinaires émises

Le 1^{er} mai 2018, la Banque a émis 11 133 141 actions ordinaires, au prix de 78,86 \$ l'action ordinaire, dans le cadre de l'acquisition de Jarislowsky Fraser. Par suite de l'émission, la Banque a comptabilisé une augmentation des capitaux propres – actions ordinaires de 878 millions de dollars. Se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements.

Le 8 juin 2018, la Banque a réalisé un appel public à l'épargne visant 22 655 000 actions ordinaires, au prix de 76,15 \$ l'action ordinaire. Par suite de l'appel public à l'épargne, la Banque a comptabilisé une hausse des capitaux propres – actions ordinaires de 1 696 millions de dollars, déduction faite des coûts de transaction de 29 millions de dollars. La Banque a utilisé le produit de l'appel public à l'épargne afin de financer en partie l'acquisition de Gestion financière MD.

Offre de rachat dans le cours normal des activités

Le 29 mai 2018, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2018 »), aux termes de laquelle elle pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires. Les rachats aux termes de l'offre de 2018 prendront fin à la plus rapprochée des éventualités suivantes : i) lorsque la Banque aura racheté le nombre maximal d'actions ordinaires aux termes de l'offre de 2018; ii) lorsque la Banque fournira un avis de résiliation; ou iii) le 3 juin 2019. La Banque avisera le BSIF chaque trimestre avant d'effectuer des rachats. La Banque a racheté et annulé de façon cumulative environ 5,98 millions d'actions ordinaires aux termes de l'offre de 2018 à un prix moyen d'environ 75,85 \$ l'action.

Le 30 mai 2017, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2017 »), aux termes de laquelle elle pouvait racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires. L'offre de 2017 a pris fin le 1^{er} juin 2018. La Banque a racheté et annulé de façon cumulative environ 6,25 millions d'actions ordinaires aux termes de l'offre de 2017 à un prix moyen de 76,41 \$ l'action.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a racheté, puis annulé, environ 8,23 millions d'actions ordinaires (2017 – environ 14 millions d'actions ordinaires) au prix moyen pondéré en fonction du volume de 76,77 \$ l'action (2017 – 72,09 \$), pour un montant total de 632 millions de dollars (2017 – 1 009 millions de dollars). Environ 2 millions de ces actions ordinaires ont été rachetées aux termes d'un accord privé avec un vendeur tiers sans lien de dépendance et à escompte par rapport au cours de l'action ordinaire de la Banque en vigueur à la TSX au moment des rachats.

Information sur les actions et les autres instruments de capitaux propres

Les données liées aux actions ordinaires et privilégiées et autres instruments de capitaux propres de la Banque sont présentées dans le tableau T27. De plus amples renseignements, notamment les caractéristiques d'échange, sont fournis aux notes 21 et 24 afférentes aux états financiers consolidés.

T27 Actions et autres instruments

Au 31 octobre 2018	Montant (en millions de dollars)	Dividendes déclarés par action ¹⁾	Nombre de titres en circulation (en milliers)	Caractéristique de conversion
Actions ordinaires²⁾	18 234 \$	3,28 \$	1 227 028	s.o.
Actions privilégiées				
Actions privilégiées de série 18 ³⁾	–	0,418750	–	–
Actions privilégiées de série 19 ³⁾	–	0,374547	–	–
Actions privilégiées de série 20 ⁴⁾	–	0,902500	–	–
Actions privilégiées de série 21 ⁴⁾	–	0,691967	–	–
Actions privilégiées de série 22 ^{5), 6)}	234	0,957500	9 377	Série 23
Actions privilégiées de série 23 ^{5), 7)}	66	0,736967	2 623	Série 22
Actions privilégiées de série 30 ^{5), 8)}	154	0,455000	6 143	Série 31
Actions privilégiées de série 31 ^{5), 9)}	111	0,516968	4 457	Série 30
Actions privilégiées de série 32 ^{5), 10)}	279	0,515752	11 162	Série 33
Actions privilégiées de série 33 ^{5), 11)}	130	0,601968	5 184	Série 32
Actions privilégiées de série 34 ^{5), 12), 13)}	350	1,375000	14 000	Série 35
Actions privilégiées de série 36 ^{5), 12), 14)}	500	1,375000	20 000	Série 37
Actions privilégiées de série 38 ^{5), 12), 15)}	500	1,212500	20 000	Série 41
Actions privilégiées de série 40 ^{5), 12), 16)}	300	–	12 000	
Autres titres de T1				
Titres fiduciaires Banque Scotia – Série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{18a), c), d)}	750 \$	28,25	5,650	750
Titres fiduciaires de catégorie 1 – Série 2009-1 émis par la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia ^{18b), c), d)}	650	39,01	7,802	650
Autres titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV)	1 250 \$ US	23,25 \$ US	4,650	1 250
Débiteures subordonnées FPUNV				
Débiteures subordonnées échéant en mars 2027			1 250 \$	2,58
Débiteures subordonnées échéant en décembre 2025			750	3,37
Débiteures subordonnées échéant en décembre 2025			1 250 \$ US	4,50
Options				
Options en circulation attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires ^{2), 19)}				14 140

1) Dividendes déclarés en date du 28 août 2018.
 2) Les dividendes sur les actions ordinaires sont versés sur une base trimestrielle, lorsqu'ils seront déclarés. Au 16 novembre 2018, le nombre d'actions ordinaires et d'options en circulation se chiffrait respectivement à 1 227 059 milliers et à 14 108 milliers.
 3) Le 26 avril 2018, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées à dividende non cumulatif de séries 18 et 19 en circulation et a versé un dividende de 0,209375 \$ et de 0,181788 \$ par action, respectivement.
 4) Le 26 octobre 2018, la Banque a racheté la totalité des actions privilégiées à dividende non cumulatif de séries 20 et 21 en circulation et a versé un dividende de 0,225625 \$ et de 0,187403 \$ par action, respectivement.
 5) Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en trésorerie privilégié non cumulatif. Ces actions privilégiées sont assorties de caractéristiques de conversion (se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2018 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements).
 6) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, qui a pris fin le 25 janvier 2014, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,88 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
 7) Les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 1,88 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$, avec révision chaque trimestre.
 8) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, qui a pris fin le 25 avril 2015, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,00 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
 9) Les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 1,00 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$, avec révision chaque trimestre.
 10) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, qui a pris fin le 1^{er} février 2016, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,34 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
 11) Les dividendes, lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 1,34 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$, avec révision chaque trimestre.
 12) Ces actions privilégiées sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires de T1 conformément à Bâle III. Se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés figurant dans le rapport annuel 2018 de la Banque pour obtenir de plus amples renseignements.
 13) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 25 avril 2021, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,51 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
 14) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 25 juillet 2021, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,72 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
 15) À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 26 janvier 2022, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 4,19 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
 16) Le 12 octobre 2018, la Banque a émis 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif série 40 (FPUNV) pour un montant de 300 millions de dollars. Le dividende initial, s'il est déclaré, sera payable le 29 janvier 2019. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans qui prendra fin le 26 janvier 2024, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes, lorsqu'ils sont déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 2,43 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
 17) Par valeur nominale de 1 000 \$ ou de 1 000 \$ US, selon le cas.
 18a) Le 28 septembre 2006, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia de série 2006-1 (« TFB Scotia II de série 2006-1 »). Les TFB Scotia II de série 2006-1 donnent droit à une distribution semestrielle en trésorerie fixe et non cumulative de 28,25 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pouvaient être rachetés en totalité si certains changements sont apportés à l'impôt ou aux fonds propres réglementaires, ou en totalité ou en partie à compter du 30 décembre 2011, ou à toute date de distribution par la suite, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série S à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série S donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie de 0,4875 \$ par tranche d'action de 25,00 \$ (se reporter au passage de la note 24 portant sur les restrictions sur les paiements de dividendes figurant dans le rapport annuel 2018 de la Banque). Dans certaines circonstances décrites au paragraphe 18c) ci-dessous, les TFB Scotia II de série 2006-1 seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série T à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série T donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie non cumulatif de 0,625 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Si les TFB Scotia II de série 2006-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série T de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
 18b) Le 7 mai 2009, la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia a émis 650 000 titres de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia de série 2009-1 (« TFB Scotia III de série 2009-1 »). Les intérêts sont payables semestriellement le dernier jour de juin et de décembre jusqu'au 30 juin 2019 et s'élèvent à 39,01 \$ par TFB Scotia III de série 2009-1. Après le 30 juin 2019 et chaque cinquième anniversaire par la suite jusqu'au 30 juin 2104, le taux d'intérêt sur les TFB Scotia III de série 2009-1 sera rajusté à un taux d'intérêt annuel correspondant au rendement des obligations du Canada sur cinq ans à ce moment, majoré de 7,05 %. Depuis le 30 juin 2014, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les TFB Scotia III de série 2009-1 peuvent être rachetés en totalité ou en partie. Dans les circonstances décrites au paragraphe 18c) ci-dessous, les TFB Scotia III de série 2009-1, y compris l'intérêt couru et impayé sur ceux-ci, seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série R à dividende non cumulatif nouvellement émises de la Banque. En outre, dans certaines circonstances, les porteurs de TFB Scotia III de série 2009-1 pourraient être tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans une nouvelle série d'actions privilégiées à dividende non cumulatif émises par la Banque (chacune de ces séries est désignée par la Banque sous le nom « actions privilégiées dans un cas de report »). Si les TFB Scotia III de série 2009-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série R de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.

- 18c) Les TFB Scotia II de série 2006-1 et les TFB Scotia III de série 2009-1 peuvent être échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des actions privilégiées à dividende non cumulatif de la Banque lorsque : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio de T1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter ses fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance.
- 18d) Aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les TFB Scotia II de série 2006-1 et les TFB Scotia III de série 2009-1 si la Banque ne déclare pas de dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, si aucune action privilégiée n'est en circulation, sur ses actions ordinaires. Dans un tel cas, le montant net des fonds distribuables de la Fiducie sera payable à la Banque à titre de détenteur de la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie ne verse pas en totalité les distributions semestrielles sur les TFB Scotia II de série 2006-1 et les TFB Scotia III de série 2009-1, la Banque ne déclarera aucun dividende sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires pour une période donnée (se reporter au passage de la note 24 portant sur les restrictions sur le paiement de dividendes).
- 19) Comprend 3 900 options d'achat d'actions assorties de droits à l'appréciation des actions (« composante DAA »).

Notations de crédit

Les notations de crédit sont l'un des facteurs ayant une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers ainsi que sur les conditions selon lesquelles elle peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture et emprunter des fonds. Les notations de crédit et la perspective qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées¹⁾. Ses notations de crédit au titre des dépôts et des titres de créance de premier rang traditionnels sont les suivantes : AA par DBRS, Aa2 par Moody's, AA- par Fitch et A+ par Standard & Poor's (S&P). Les quatre grandes agences de notation attribuent une perspective « stable » à la Banque.

Les agences de notation ont pris diverses mesures dans le cadre de la conclusion et de la mise en œuvre du régime de recapitalisation interne du Canada en 2018. Le 19 avril 2018, DBRS a modifié la tendance de la Banque de « négative » à « stable » (notations des titres de créance à long terme, des titres de créance de premier rang et des dépôts) et attribué la note temporaire de AA (bas) aux nouveaux titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation devant être émis après le 23 septembre 2018, après l'achèvement du régime de recapitalisation interne canadien. Le 16 juillet 2018, Moody's a relevé de deux crans la note des titres de créance à long terme de la Banque, la faisant passer de A1 à Aa2, et elle a ramené la tendance de « négative » à « stable » (notations des titres de créance à long terme, des titres de créance de premier rang et des dépôts de la Banque), à la suite de la finalisation du régime de recapitalisation interne du Canada. Le 24 septembre 2018, Moody's a harmonisé la notation des titres de la Banque avec la notation provisoire de A2 des titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation devant être émis après le 23 septembre 2018. Les notations des autres grandes banques canadiennes ont été ajustées de la même façon. Les dépôts et les titres de créance de premier rang traditionnels de la Banque ont conservé la notation de Aa2.

Actifs pondérés en fonction des risques

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres reposent sur la cible minimale du BSIF au titre du pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques correspondent à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'exploitation. Ils sont calculés au moyen de l'application d'une combinaison de modèles de risques internes de la Banque approuvés par le BSIF et de pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF à l'exposition au risque au titre d'éléments figurant à l'état de la situation financière ou n'y figurant pas. Les actifs pondérés en fonction des risques liés aux actions ordinaires et assimilées de T1, aux fonds propres de T1, au total des fonds propres atteignent 400,5 milliards de dollars, 400,7 milliards de dollars et 400,9 milliards de dollars, respectivement, à la clôture de l'exercice, en hausse d'environ 24,1 milliards de dollars, 24,3 milliards de dollars et 24,5 milliards de dollars, respectivement, en regard de ceux de 2017.

L'accroissement des actifs pondérés en fonction des risques au titre des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres au cours de l'exercice est attribuable avant tout à la croissance interne et aux acquisitions que la Banque a réalisées au cours de l'exercice, contrebalancées en partie par l'élimination de la majoration liée au plancher des actifs pondérés en fonction des risques découlant du plancher de fonds propres aux termes de Bâle I ainsi que par l'incidence de la conversion des devises.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1

Comme il est indiqué au tableau T28, les actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1 ont augmenté d'environ 31,9 milliards de dollars pour se chiffrer à 347,1 milliards de dollars, principalement pour les raisons suivantes :

- la hausse des volumes a fait augmenter de 13,4 milliards de dollars les actifs pondérés en fonction des risques;
- les changements dans la qualité du portefeuille, y compris les nouveaux calibrages des paramètres, ont fait diminuer de 0,5 milliard de dollars les actifs pondérés en fonction des risques;
- les mises à jour du modèle ont fait régresser les actifs pondérés en fonction des risques de 1,0 milliard de dollars;
- les acquisitions ont fait augmenter les actifs pondérés en fonction des risques de 21,2 milliards de dollars;
- l'incidence de la conversion des devises a entraîné une diminution des actifs pondérés en fonction des risques de 1,2 milliard de dollars.

T28 État des flux liés aux actifs pondérés en fonction du risque de crédit tout compris de Bâle III (en millions de dollars)

Principaux facteurs des fluctuations des actifs pondérés en fonction du risque de crédit ¹⁾ (en millions de dollars)	2018		2017	
	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie sous-jacent	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie sous-jacent
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1 à l'ouverture de l'exercice	315 159 \$	16 494 \$	314 822 \$	16 432 \$
Taille du portefeuille ²⁾	13 351	(2 525)	14 219	797
Qualité du portefeuille ³⁾	(488)	(109)	(5 812)	(1 209)
Mises à jour des modèles ⁴⁾	(1 037)	—	(2 248)	219
Méthodologie et politique ⁵⁾	332	332	1 062	521
Acquisitions et cessions	21 195	2 998	—	—
Fluctuations des taux de change	(1 249)	353	(6 884)	(266)
Autres	(167)	—	—	—
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1 à la clôture de l'exercice ⁶⁾	347 096 \$	17 543 \$	315 159 \$	16 494 \$
Facteur scalaire relatif au calcul de l'ajustement de l'évaluation du crédit au titre des fonds propres de T1	173	173	208	208
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit au titre des fonds propres de T1 à la clôture de l'exercice ⁶⁾	347 269	17 716	315 367	16 702
Total selon le facteur scalaire relatif au calcul de l'ajustement de l'évaluation du crédit	173	173	166	166
Total des actifs pondérés en fonction du risque de crédit à la clôture de l'exercice ⁶⁾	347 442 \$	17 889 \$	315 533 \$	16 868 \$

¹⁾ Se rapportent aux notations des dépôts à long terme et des titres de créance de premier rang traditionnels. Les notations des titres de créance de premier rang émis après le 23 septembre 2018 aux termes du régime de recapitalisation interne seront abaissées par Moody's (A2), S&P (A-) et DBRS [AA(bas)] par rapport aux titres de créance de premier rang traditionnels. La Banque n'avait pas émis de tels titres sujets à la recapitalisation en date du 26 novembre 2018.

RAPPORT DE GESTION

- 1) Comprend le risque de crédit de contrepartie.
- 2) La taille du portefeuille s'entend des modifications internes à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance).
- 3) La qualité du portefeuille s'entend des modifications à la qualité du portefeuille attribuables à l'expérience, notamment le comportement de la clientèle ou la démographie, y compris les modifications au moyen de la calibration ou du réaligement des modèles.
- 4) Les mises à jour des modèles s'entendent de la mise en œuvre de modèles, de la modification au champ d'application d'un modèle ou de toutes modifications apportées afin d'améliorer le modèle.
- 5) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple Bâle III).
- 6) Au 31 octobre 2018, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques s'établissaient respectivement à 0,80, à 0,83 et à 0,86 (2017 – facteurs scalaires de 0,72, de 0,77 et de 0,81, respectivement).

T29 Échelle de notation interne¹⁾ et notations équivalentes d'agences de notation externes

Notations équivalentes

Notation externe – S&P	Notation externe – Moody's	Notation externe – DBRS	Catégorie	Code NI	Fourchette de PD ²⁾
AAA à AA+	Aaa à Aa1	AAA à AA (élevé)	Première qualité	99-98	0,0000 % – 0,0448 %
AA à A+	Aa2 à A1	AA à A (élevé)		95	0,0448 % – 0,1304 %
A à A-	A2 à A3	A à A (bas)		90	0,0552 % – 0,1402 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0876 % – 0,2187 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1251 % – 0,3176 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1788 % – 0,4610 %
BB+	Ba1	BB (élevé)	Qualité inférieure	80	0,2886 % – 0,5134 %
BB	Ba2	BB		77	0,4658 % – 0,5716 %
BB-	Ba3	BB (bas)		75	0,5716 % – 0,7518 %
B+	B1	B (élevé)		73	0,7518 % – 1,4444 %
B à B-	B2 à B3	B à B (bas)		70	1,4444 % – 2,7749 %
CCC+	Caa1	–		Sous surveillance	65
CCC	Caa2	–	60		10,1814 % – 19,4452 %
CCC- à CC	Caa3 à Ca	–	40		19,4452 % – 35,4088 %
–	–	–	30		35,4088 % – 59,5053 %
Défaut	–	–	Défaut	21	100 %

- 1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.
- 2) Les fourchettes de PD chevauchent les catégories de codes de NI étant donné que la Banque utilise deux systèmes de notation du risque pour les portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, et que chaque système de notation des risques possède son propre système de correspondance de la NI avec la PD.

T30 Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la notation interne¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2018					2017				
Catégorie	Code NI	Exposition en cas de défaut (\$) ³⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$) ⁴⁾	PD (%) ^{5), 8)}	PCD (%) ^{6), 8)}	PR (%) ^{7), 8)}	Exposition en cas de défaut (\$) ³⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$) ⁴⁾	PD (%) ^{5), 8)}	PCD (%) ^{6), 8)}	PR (%) ^{7), 8)}
	95	57 856	6 121	0,05	32	11	46 871	5 816	0,05	33	12
	90	60 751	8 834	0,07	34	15	56 472	9 190	0,07	35	16
	87	47 545	11 711	0,10	40	25	44 533	10 229	0,11	38	23
	85	44 191	15 716	0,16	44	36	40 379	13 229	0,16	43	33
	83	42 802	18 982	0,24	44	44	41 488	17 796	0,25	44	43
Qualité inférieure	80	39 614	22 490	0,36	46	57	36 235	18 701	0,35	44	52
	77	26 883	15 253	0,49	42	57	23 045	13 167	0,50	42	57
	75	19 138	13 455	0,75	42	70	20 085	13 703	0,75	43	68
	73	7 520	5 623	1,44	35	75	7 271	5 608	1,44	35	77
	70	2 817	2 190	2,78	31	78	3 758	3 666	2,77	37	98
Sous surveillance	65	1 143	1 888	10,18	41	165	2 167	2 136	10,18	25	99
	60	1 104	1 517	19,48	28	137	761	1 454	19,45	38	191
	40	576	1 164	30,84	38	202	1 311	2 647	30,74	38	202
	30	141	236	59,16	42	167	159	220	58,44	36	138
Défaut ⁹⁾	21	1 178	3 043	100	42	258	1 752	6 298	100	44	359
Total		440 026	129 092	0,61	34	29	406 195	124 790	0,86	34	31
Prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État		82 192	–	–	23	–	91 737	–	–	35	–
Total		522 218	129 092	0,51	32	25	497 932	124 790	0,70	34	25

- 1) Exclut l'exposition aux risques liés aux actifs titrisés.
- 2) Ne tient pas compte des prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques de 82,2 milliards de dollars (2017 – 91,7 milliards de dollars).
- 3) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
- 4) Actifs pondérés en fonction des risques avant le facteur scalaire de 6 %.
- 5) PD – probabilité de défaut.
- 6) PCD – perte en cas de défaut.
- 7) PR – pondération en fonction des risques.
- 8) L'exposition en cas de défaut est utilisée comme base d'estimation des pondérations.
- 9) Montant brut des expositions en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – prêts autres qu'aux particuliers

Le risque de crédit désigne le risque qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la Banque. La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée ») de Bâle III pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires de ses portefeuilles de prêts canadiens, américains et européens ainsi que certains portefeuilles internationaux de prêts autres qu'aux particuliers. Les autres portefeuilles de prêts sont assujettis à l'approche standard, aux termes de laquelle les notations de crédit externes (p. ex. : S&P, Moody's, DBRS, etc.) des emprunteurs, si elles sont disponibles, sont utilisées pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Dans le cas des portefeuilles de sociétés, de banques et d'emprunteurs souverains de la Banque soumis à l'approche NI avancée, les principales mesures du risque utilisées

pour quantifier les fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit comprennent la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« PCD ») et l'exposition en cas de défaut (« ECD »).

- La PD mesure la probabilité qu'un emprunteur auquel a été attribuée une notation interne (« NI ») se trouve en situation de défaut dans un horizon temporel de un an. Les NI sont des composantes du système de notation du risque de la Banque. Chaque NI de la Banque à l'égard des emprunteurs est associée à une estimation de la PD.
- La PCD mesure la gravité de la perte sur une facilité advenant le défaut d'un emprunteur. Les mesures internes de la Banque de la PCD sont associées à des fourchettes d'estimations de la PCD. Les notations de PCD sont attribuées selon les caractéristiques des facilités, comme la priorité, le type et la portée de la garantie et d'autres éléments structurels. La PCD au regard d'une exposition en état de défaut est fondée sur le concept de perte économique et est calculée au moyen de la valeur actualisée des remboursements, des recouvrements et des charges directes et indirectes connexes.
- L'ECD mesure l'exposition prévue pour une facilité lors d'un défaut.

Ces trois mesures du risque sont estimées au moyen des données historiques de la Banque ainsi que des étalons externes disponibles et sont régulièrement mises à jour. Les données historiques utilisées pour estimer ces mesures du risque excèdent l'exigence minimale de cinq ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PD et l'exigence minimale de sept ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PCD et de l'ECD. D'autres ajustements analytiques requis aux termes de Bâle III et des exigences énoncées dans les notes de mise en œuvre au Canada du BSIF, y compris les exigences relatives aux paramètres planchers de données d'entrée, sont appliqués aux estimations moyennes établies à partir des données historiques. Ces ajustements analytiques tiennent compte des exigences réglementaires ayant trait aux éléments suivants :

- l'estimation à long terme de la PD, aux termes de laquelle les estimations de la PD doivent tenir compte de la moyenne des défauts sur un nombre raisonnable d'années marquées par des taux de défaut élevés et bas pendant le cycle économique;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de la PCD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes où les pertes sur créances sont beaucoup plus élevées que la moyenne;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de l'ECD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes de ralentissement économique;
- l'ajout d'une marge de prudence, laquelle est fonction de la gamme d'erreurs probables selon l'identification et la quantification de diverses sources d'incertitude inhérente aux estimations fondées sur des données historiques.

Ces mesures du risque entrent dans le calcul des fonds propres réglementaires requis effectué selon des formules prescrites par l'accord de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée est présentée dans le tableau T30.

Les mesures du risque sont assujetties à un cadre rigoureux d'évaluations rétroactives, lequel a recours aux données historiques de la Banque pour s'assurer que leur calibrage est adéquat. Selon les résultats obtenus à la suite des évaluations rétroactives, les mesures du risque sont passées en revues, recalibrées et validées indépendamment au moins une fois par an afin qu'elles reflètent l'utilisation de nouvelles données, des avancées techniques et d'autres renseignements pertinents.

- Les estimations de la PD étant des paramètres à long terme, les évaluations rétroactives sont effectuées au moyen de données historiques qui s'étalent sur au moins un cycle économique. Les PD réalisées sont évaluées rétroactivement au moyen d'intervalles de confiance prédéfinis et les résultats sont ensuite regroupés afin de fournir une évaluation globale du caractère approprié de chaque estimation de la PD.
- Les évaluations rétroactives des estimations de la PCD et de l'ECD sont réalisées selon une perspective à long terme et des conditions économiques défavorables afin de s'assurer que les estimations sont suffisamment prudentes pour tenir compte des conditions à long terme et des conditions économiques défavorables.

Le tableau T31 présente les résultats des évaluations rétroactives pour l'ensemble du portefeuille selon une comparaison des paramètres estimés et réalisés pour la période de quatre trimestres close le 31 juillet 2018. Au cours de cette période, la situation réelle a été significativement meilleure que celle envisagée avec les paramètres de risque.

T31 Comparaison pour l'ensemble du portefeuille des pourcentages estimés et réels liés aux prêts autres qu'aux particuliers

	Estimés ¹⁾	Réels
PD moyenne	0,89	0,27
PCD moyenne	40,76	31,16
FCEC moyens ²⁾	48,92	10,64

1) Les paramètres estimés sont fondés sur les moyennes du portefeuille au troisième trimestre de 2017, alors que les paramètres réels sont fondés sur les moyennes des paramètres réalisés au cours des quatre trimestres précédents.

2) Les évaluations rétroactives de l'ECD sont effectuées au moyen d'une évaluation rétroactive du facteur de conversion en équivalent crédit (FCEC), puisque l'ECD est calculée au moyen de la somme de l'exposition prélevée et de l'exposition non prélevée multipliée par le FCEC estimatif.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Réseau canadien

La Banque utilise l'approche NI avancée pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires relatives au portefeuille de prêts aux particuliers. Le portefeuille de prêts aux particuliers comprend les groupes conformes à l'accord de Bâle suivants :

- les expositions garanties par des biens immeubles résidentiels, qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation ordinaires et à ratio élevé, de même que tous les autres produits aux termes du programme Crédit Intégré Scotia, tels que les prêts, les cartes de crédit et les marges de crédit garanties;
- les expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit non garanties;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme (garantis et non garantis) de même que les cartes de crédit et les marges de crédit garanties par des actifs autres que des biens immobiliers.

Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les modèles et les paramètres suivants sont estimés, sous réserve des exigences relatives aux paramètres planchers du BSIF :

- la probabilité de défaut (« PD ») est la probabilité que la facilité se trouve en situation de défaut au cours des 12 prochains mois;
- la perte en cas de défaut (« PCD ») mesure la perte économique proportionnellement au solde en situation de défaut;
- l'exposition en cas de défaut (« ECD ») correspond à la partie des expositions attendues en situation de défaut.

La période d'observation des données utilisées pour les estimations liées à la PD, à la PCD et à l'ECD respecte la période d'échantillon d'au moins cinq ans. Plusieurs techniques statistiques ont été utilisées pour élaborer les modèles, y compris la modélisation prédictive et les arbres décisionnels. Les modèles affectent des comptes à des secteurs homogènes au moyen d'antécédents de crédit d'emprunteurs ou de facilités consenties internes et externes. Tous les mois, les expositions sont automatiquement réévaluées selon les caractéristiques de risque et de perte. Les estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD sont ensuite assignées à chacun de ces segments en incorporant les exigences réglementaires suivantes :

- La PD comprend la moyenne à long terme des défauts pour un cycle économique. Cette moyenne à long terme tient compte des années de taux de défaut élevés et bas.
- La PCD est ajustée afin de refléter adéquatement les conditions de ralentissement économique.
- L'ECD peut aussi être ajustée afin de refléter les conditions de ralentissement économique dans les cas où il existe une corrélation très marquée entre la PD et l'ECD.
- Les sources d'incertitude sont examinées régulièrement afin de s'assurer que les incertitudes sont détectées, quantifiées et prises en compte dans les calculs afin qu'à tous les paramètres estimatifs reflètent des marges de prudence adéquates.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée au 31 octobre 2018.

T32 Exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la fourchette de PD¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2018					2017				
Notation	Fourchette de PD	Exposition en cas de défaut (\$) ¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$) ²⁾	PD (%) ^{3), 6)}	PCD (%) ^{4), 6)}	PR (%) ^{5), 6)}	Exposition en cas de défaut (\$) ¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$) ²⁾	PD (%) ^{3), 6)}	PCD (%) ^{4), 6)}	PR (%) ^{5), 6)}
Exceptionnellement faible	0,0000 % – 0,0499 %	12 155	317	0,05	74	3	16 026	476	0,05	66	3
Très faible	0,0500 % – 0,1999 %	89 544	4 605	0,09	29	5	80 507	4 059	0,09	28	5
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	107 036	21 654	0,52	33	20	94 081	19 638	0,52	35	21
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	20 578	11 970	2,04	58	58	17 070	9 919	1,91	57	58
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	7 211	7 701	6,01	69	107	8 583	8 827	5,56	75	103
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	1 370	1 819	14,68	52	133	889	1 086	17,18	43	122
Exceptionnellement élevée	20,0000 % – 99,9999 %	1 591	2 728	36,84	58	171	1 453	2 566	36,86	62	177
Défaut ⁷⁾	100 %	588	–	100,00	82	–	607	–	100,00	79	–
Total		240 073	50 794	1,19	37	21	219 216	46 571	1,21	38	21

- 1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
- 2) Actifs pondérés en fonction des risques avant le facteur scalaire de 6 %.
- 3) PD – probabilité de défaut.
- 4) PCD – perte en cas de défaut.
- 5) PR – pondération en fonction des risques.
- 6) L'exposition en cas de défaut sert de base aux pondérations estimatives.
- 7) Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Tous les modèles et les paramètres de l'approche NI avancée sont surveillés sur une base trimestrielle et font l'objet d'une validation indépendante annuellement par le groupe Gestion du risque global. Ces modèles sont évalués dans le but d'assurer que le classement et les évaluations rétroactives des paramètres soient appropriés. Le tableau T33 présente une comparaison des paramètres de la perte estimée et des paramètres de la perte réelle pour la période close le 31 juillet 2018. Au cours de cette période, la situation réelle a été considérablement plus favorable que ce qui avait été estimé et pris en compte dans les paramètres du risque.

T33 Paramètres de la perte estimée et paramètres de la perte réelle¹⁾

(en millions de dollars)	PD estimée moyenne (%) ^{2), 7)}	Taux réel de défaut (%) ^{2), 5)}	PCD estimée moyenne (%) ^{3), 7)}	PCD réelle (%) ^{3), 6)}	ECD estimée (\$) ^{4), 7)}	ECD réelle (\$) ^{4), 5)}
Prêts immobiliers résidentiels garantis						
Prêts hypothécaires à l'habitation						
Prêts hypothécaires assurés ⁸⁾	0,70	0,47	–	–	–	–
Prêts hypothécaires non assurés	0,51	0,30	18,23	11,78	–	–
Marges de crédit garanties	0,39	0,26	28,87	17,25	91	83
Expositions renouvelables admissibles envers les prêts aux particuliers	2,00	1,64	79,69	70,04	681	593
Autres prêts aux particuliers	1,90	1,14	60,77	49,38	7	7

- 1) Toutes les valeurs estimées et réelles ont été recalculées afin de rendre compte des nouveaux modèles mis en place au cours de la période.
- 2) Regroupement pondéré en fonction des comptes.
- 3) Regroupement pondéré en fonction des défauts.
- 4) L'ECD est estimée pour les produits renouvelables seulement.
- 5) Les montants réels sont fondés sur des comptes qui ne sont pas en défaut durant les quatre trimestres précédant la date de clôture.
- 6) La PCD réelle est calculée selon une période de recouvrement de 24 mois suivant un cas de défaut et elle exclut donc tous les recouvrements reçus après la période de 24 mois.
- 7) Les estimations se fondent sur les quatre trimestres précédant la date de clôture.
- 8) Les PCD réelles et estimées au titre des prêts hypothécaires assurés ne sont pas présentées. La PCD réelle comprend les prestations d'assurance, tandis que la PCD estimée peut ne pas les inclure.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Opérations internationales

Les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales sont assujettis à l'approche standard et se composent des éléments suivants :

- les prêts immobiliers résidentiels garantis;
- les expositions renouvelables admissibles envers les prêts aux particuliers, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme.

Selon l'approche standard, une pondération du risque de 35 % est habituellement appliquée aux produits de prêts immobiliers résidentiels garantis, tandis que cette pondération pour les autres produits destinés aux particuliers est de 75 %.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité.

La Banque applique ses modèles internes pour calculer la charge au titre du capital lié au risque de marché en ce qui a trait à tous les portefeuilles de transaction importants. Le BSIF a approuvé les modèles internes de VaR, de VaR ayant subi une simulation de crise, d'exigence de fonds propres incrémentale et mesure du risque global de la Banque aux fins de la détermination de ses exigences en matière de capital lié au risque de marché. Les caractéristiques et les paramètres de ces modèles sont décrits à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ».

En ce qui concerne certains portefeuilles de transaction moins importants, la Banque applique l'approche standard pour calculer le capital exposé au risque de marché. La méthode standard fait appel à une approche « modulaire » aux termes de laquelle la charge en matière de capital est calculée séparément pour chacune des catégories de risque.

Le tableau qui suit présente les exigences au titre du risque de marché aux 31 octobre 2018 et 2017 :

T34 Total du capital lié au risque de marché

(en millions de dollars)	2018	2017
VàR à l'échelle de la Banque	124 \$	110 \$
VàR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	419	300
Exigence de fonds propres incrémentale	95	174
Mesure du risque global	–	–
Approche standard	31	43
Total du capital lié au risque de marché	669 \$	627 \$

1) Correspond à des actifs pondérés en fonction du risque de marché de 8 357 millions de dollars (2017 – 7 839 millions de dollars).

T35 Fluctuations des actifs pondérés en fonction des risques selon les principaux facteurs

(en millions de dollars)	Risque de marché	
	2018	2017
Actifs pondérés en fonction des risques à l'ouverture de l'exercice	7 839 \$	10 571 \$
Fluctuations des niveaux de risque ¹⁾	(554)	(2 774)
Mises à jour du modèle ²⁾	(1 963)	42
Méthodologie et politique ³⁾	–	–
Acquisitions et cessions	3 035	–
Actifs pondérés en fonction des risques à la clôture de l'exercice	8 357 \$	7 839 \$

1) Les fluctuations des niveaux de risque s'entendent des fluctuations du risque attribuables à l'évolution des positions et aux fluctuations du marché. Les variations du taux de change sont incluses dans les fluctuations des niveaux de risque.

2) Les mises à jour du modèle s'entendent des mises à jour apportées au modèle afin de tenir compte de l'expérience récente et de l'évolution du champ d'application du modèle.

3) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple Bâle III).

Les actifs pondérés en fonction du risque de marché ont augmenté de 0,5 milliard de dollars pour se chiffrer à 8,4 milliards de dollars, tel qu'il est indiqué dans le tableau T36, en raison principalement des acquisitions conclues au cours de l'exercice, ce facteur ayant partiellement été contrebalancé par les mises à jour du modèle et les fluctuations des niveaux de risque.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison d'événements externes, d'erreurs humaines ou de l'insuffisance ou de l'échec de processus, de procédures, de systèmes ou de contrôles. La Banque applique une combinaison de l'approche standard et l'approche de mesure avancée pour calculer les fonds propres requis liés au risque d'exploitation aux termes des dispositions de l'accord de Bâle.

Aux termes de l'approche standard, le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de chacune des huit unités d'exploitation définies dans l'accord de Bâle. Les fonds propres de chacune des unités d'exploitation correspondent au résultat de la multiplication par le facteur de risque pertinent, selon les définitions de l'accord de Bâle, du bénéfice brut de chaque unité d'exploitation.

En outre, la Banque a reçu l'autorisation du BSIF d'utiliser l'approche de mesure avancée (l'« AMA ») à partir du premier trimestre de 2017. En vertu de l'AMA, le calcul des fonds propres réglementaires reflète plus directement le contexte de risque d'exploitation de la Banque grâce à l'utilisation d'un modèle de répartition des pertes qui fait entrer en jeu des événements générateurs de pertes internes, des événements générateurs de pertes externes, l'analyse de scénarios et d'autres ajustements dans le but d'en arriver à un calcul final des fonds propres réglementaires liés au risque d'exploitation. Étant donné que les exigences de la Banque en vertu de l'AMA doivent être au moins aussi élevées que les exigences en vertu de l'approche standard, l'approche de mesure avancée a continué de n'avoir aucune incidence sur les actifs pondérés en fonction du risque d'exploitation en 2018.

Les actifs pondérés en fonction du risque d'exploitation ont augmenté de 4,4 milliards de dollars pour se situer à 45,0 milliards de dollars au cours de l'exercice en raison surtout des acquisitions conclues au cours de l'exercice et de la hausse du bénéfice brut attribuable à la croissance interne.

Capital

La Banque utilise des méthodes et des mesures du capital économique pour calculer son capital. Le capital constitue une mesure des pertes imprévues inhérentes aux activités commerciales de la Banque. Le calcul du capital repose sur des modèles qui sont assujettis à des examens et à des évaluations indépendants, tel que l'exigent les politiques à l'égard de la gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

La direction évalue le profil de risque de cette dernière afin de déterminer les risques pour lesquels la Banque devrait attribuer le capital. Les principales catégories de risques comprises dans le capital sont les suivantes :

- La mesure du risque de crédit se fonde sur les évaluations internes de la Banque du risque de crédit dans le cas des produits dérivés ainsi que des prêts aux sociétés et aux entreprises, et sur les notations dans le cas des prêts aux particuliers. Elle se fonde également sur les résultats réels de la Banque en matière de recouvrement et tient compte des différences en matière d'échéances, de la probabilité de défaut, de la gravité de la perte en cas de défaut et des avantages tirés de la diversification de certains portefeuilles.
- Le risque de marché lié au capital comprend des modèles conformes à la réglementation, avec certaines exceptions, et est calibré à un intervalle de confiance supérieur établi à 99,95 %, ainsi que des modèles d'autres risques de marché, soit essentiellement le risque de taux d'intérêt structurel et le risque de change.
- Le risque d'exploitation lié au capital repose surtout sur le modèle de fonds propres réglementaires de la Banque fondé sur l'approche de mesure avancée, et il est calibré selon un intervalle de confiance supérieur établi à 99,95 %.
- Les autres risques comprennent les risques supplémentaires pour lesquels le capital est attribué, notamment le risque commercial, les placements importants, le risque d'assurance et le risque immobilier.

De plus, l'évaluation du capital de la Banque comprend un avantage de diversification qui tient compte du fait que tous les risques susmentionnés ne se réaliseront pas simultanément. En outre, la Banque inclut le montant complet du goodwill et des immobilisations incorporelles dans le montant du capital.

Pour obtenir plus de renseignements sur la gestion du risque et des détails sur les risques de crédit et de marché et sur le risque d'exploitation, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque ».

Arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels qui sont consolidés ou qu'elle n'est pas tenue de consolider dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur sa performance financière ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent aux catégories suivantes : les entités structurées, les titrisations, les garanties et les autres engagements.

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque peut en devenir participante au stade de la formation ou à une date ultérieure. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les arrangements de la Banque avec des entités structurées englobent :

- les entités structurées qui offrent une vaste gamme de services aux clients, telles que les entités structurées établies en vue de permettre aux clients de titriser leurs actifs financiers tout en favorisant un financement économique et en offrant des occasions de placement.
- les entités structurées que la Banque parraine et gère activement (il y a lieu de consulter l'analyse portant sur les autres entités structurées non consolidées à la page 68).

Toutes les entités structurées sont assujetties à des processus d'examen et d'approbation rigoureux qui visent à s'assurer que la Banque a bien évalué les risques importants et qu'elle les a traités. La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle. Pour bon nombre d'entités structurées auxquelles elle a recours en vue de fournir des services à ses clients, la Banque ne donne aucune garantie quant au rendement de leurs actifs sous-jacents et elle n'absorbe aucune perte connexe. D'autres entités structurées, comme les instruments de titrisation et de placement, peuvent exposer la Banque aux risques de crédit, de marché et de liquidité ou au risque d'exploitation. La Banque tire des honoraires d'une entité structurée selon la nature de son association avec celle-ci.

Entités structurées consolidées

La Banque contrôle son fonds multicédants aux États-Unis ainsi que certains instruments de financement et autres instruments, et elle consolide ces entités structurées dans ses états financiers consolidés.

Au 31 octobre 2018, le total des actifs des entités structurées consolidées s'élevait à 48 milliards de dollars, comparativement à 53 milliards de dollars à la clôture de 2017. Cette variation s'explique essentiellement par la liquidation de la Fiducie Scotia Covered Bond Trust au cours de l'exercice. De plus amples renseignements sur les entités structurées consolidées de la Banque sont fournis à la note 15 a) afférente aux états financiers consolidés.

Entités structurées non consolidées

La Banque est essentiellement associée à deux types d'entités structurées non consolidées :

- fonds multicédants canadiens gérés par la Banque;
- entités de financement structuré.

La Banque a touché des honoraires totaux de 28 millions de dollars en 2018 (31 octobre 2017 – 30 millions de dollars), provenant de certaines entités structurées dans lesquelles elle détenait une participation importante à la clôture de l'exercice, mais qu'elle ne consolide pas. Des renseignements supplémentaires sur le recours par la Banque à des entités structurées, notamment des renseignements détaillés sur les concours de trésorerie et le risque de perte maximale par catégories, sont présentés ci-après et à la note 15 b) afférente aux états financiers consolidés.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants établis au Canada qu'elle ne consolide pas. Ces fonds multicédants ont versé à la Banque des droits d'émission de papier commercial, des honoraires de gestion des programmes, des commissions liées à la liquidité ainsi que d'autres honoraires, lesquels droits, honoraires et commissions ont totalisé 26 millions de dollars en 2018, contre 29 millions de dollars en 2017. Ces fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée.

Comme il est décrit plus en détail ci-après, l'exposition de la Banque à ces fonds multicédants ne figurant pas à l'état de la situation financière se compose principalement de concours de trésorerie et de papier commercial détenu temporairement. Bien que la Banque détienne le contrôle sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants établis au Canada. La Banque a mis en place des processus de surveillance de ces risques et des événements importants pouvant avoir une incidence sur les fonds multicédants afin de s'assurer que le contrôle ne change pas, ce qui pourrait obliger la Banque à consolider les actifs et les passifs des fonds multicédants à leur juste valeur.

Une tranche importante des actifs des fonds multicédants a été structurée de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par les fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie de sûreté fournie par la Banque sous la forme de conventions d'achat d'actifs liquides (« CAAL »). L'objet premier des facilités de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où les fonds multicédants se trouveraient dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché. Aux termes de la CAAL, la Banque n'est pas tenue, dans la plupart des cas, d'acheter des actifs en situation de défaut.

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement aux fonds multicédants au Canada découle des concours de trésorerie consentis, ceux-ci s'établissant, au total, à 4 milliards de dollars au 31 octobre 2018 (31 octobre 2017 – 5 milliards de dollars). Cette baisse d'un exercice à l'autre est attribuable au cours normal des activités. Au 31 octobre 2018, le total du papier commercial en circulation relativement aux fonds multicédants établis au Canada se chiffrait à 3,2 milliards de dollars (31 octobre 2017 – 3,1 milliards de dollars), et la Banque détenait 0,1 % du total du papier commercial émis par ces fonds multicédants. Le tableau T36 présente un sommaire des actifs acquis détenus dans les deux fonds multicédants canadiens de la Banque aux 31 octobre 2018 et 2017, selon le risque sous-jacent.

La totalité des actifs financés a au minimum une cote équivalente à une cote AA- ou supérieure selon le programme de notation interne de la Banque. Au 31 octobre 2018, les actifs détenus dans ces fonds multicédants étaient de première qualité. La date d'échéance d'environ 72 % des actifs financés tombe à l'intérieur d'une période de trois ans et la période de remboursement moyenne pondérée, en fonction des flux de trésorerie, était d'environ 1,2 an.

T36 Actifs détenus par les fonds multicédants canadiens parrainés par la Banque

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018			2017		
	Actifs financés ¹⁾	Engagements non financés	Exposition totale ²⁾	Actifs financés ¹⁾	Engagements non financés	Exposition totale ²⁾
Prêts-auto/locations	2 375 \$	361 \$	2 736 \$	2 447 \$	464 \$	2 911 \$
Créances clients	469	312	781	161	649	810
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	372	154	526	519	756	1 275
Total ³⁾	3 216 \$	827 \$	4 043 \$	3 127 \$	1 869 \$	4 996 \$

1) Les actifs financés sont présentés au coût initial, lequel se rapproche de la juste valeur estimée.

2) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale.

3) Ces actifs proviennent essentiellement du Canada.

Entités de financement structuré

La Banque détient des participations dans des entités de financement structuré utilisées afin d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Le risque de perte maximal de la Banque découlant d'entités de financement structuré s'établissait à 2 032 millions de dollars au 31 octobre 2018 (31 octobre 2017 – 1 827 millions de dollars). La variation est essentiellement attribuable aux nouvelles entités avec lesquelles des contrats ont été conclus au cours de l'exercice.

Autres entités structurées non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris les fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou nulle à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle participe grandement à la conception et à la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et la responsabilité de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a tiré des revenus de 2 121 millions de dollars de ses collaborations avec les entités non consolidées qu'elle parraine, la majeure partie étant des fonds communs de placement parrainés par la Banque (exercice clos le 31 octobre 2017 – 2 021 millions de dollars).

Opérations de titrisation

La Banque titre des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires qui sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH ») ou à des tiers investisseurs. La vente de ces prêts hypothécaires ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, exception faite des portefeuilles hypothécaires relatifs à des logements sociaux. Au 31 octobre 2018, le montant ne figurant pas à l'état de la situation financière des portefeuilles de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux titrisés s'établissait à 1 101 millions de dollars, contre 1 264 millions de dollars à l'exercice précédent. Les hypothèques transférées vendues à la FCH ou à des tiers investisseurs continuent d'être comptabilisées à l'état de la situation financière dans le produit de la vente traité comme un emprunt garanti. De plus amples renseignements sont fournis à la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

La Banque titre une partie de ses créances sur marges de crédit et sur cartes de crédit au Canada (créances) par l'intermédiaire de deux entités structurées qu'elle parraine. Les créances sont composées de marges de crédit personnelles non garanties, titrisées par l'intermédiaire de la Fiducie de créances Halifax (« Halifax ») (anciennement, Fiducie à terme de créances Hollis II), et de créances sur cartes de crédit de particuliers et de petites entreprises, titrisées par l'intermédiaire de Trillium Credit Card Trust II (« Trillium »). Halifax et Trillium émettent des billets de catégorie A en faveur d'investisseurs tiers et des billets subordonnés en faveur de la Banque, et le produit est affecté à l'acquisition de participations conjointes dans les créances respectives montées par la Banque. La vente de ces participations conjointes ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue donc de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation conjointe achetée. Au cours de l'exercice, aucune créance n'a été titrisée par l'intermédiaire d'Halifax (2017 – néant) et des créances de 1 678 millions de dollars ont été titrisées par l'entremise de Trillium (2017 – néant). Au 31 octobre 2018, les billets subordonnés en circulation émis par Halifax de 205 millions de dollars (2017 – 205 millions de dollars) et par Trillium de 134 millions de dollars (2017 – 99 millions de dollars), qui sont détenus par la Banque, ont été éliminés lors de la consolidation.

La Banque titre une partie de ses créances automobiles au Canada (créances) par l'intermédiaire des fiducies Securitized Term Auto Receivables Trust 2016-1, 2017-1, 2017-2, 2018-1 et 2018-2 (« START »), entités structurées parrainées par la Banque. Les entités START émettent de multiples séries de billets de catégorie A en faveur d'investisseurs tiers et peuvent émettre des billets de catégorie A ou des billets subordonnés en faveur de la Banque, et le produit de telles émissions est affecté à l'acquisition de groupes choisis de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers auprès de la Banque sur une base entièrement administrée. La vente de ces groupes de créances ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, et la Banque continue donc de comptabiliser les créances à son état consolidé de la situation financière. Le recours des porteurs de billets se limite aux créances. Au cours de l'exercice, des actifs de 1 874 millions de dollars ont été titrisés au moyen du programme START (2017 – 2 176 millions de dollars). Au 31 octobre 2018, les billets de catégorie A et les billets subordonnés en circulation émis par les entités START de 447 millions de dollars (2017 – 178 millions de dollars) détenus par la Banque ont été éliminés lors de la consolidation.

Garanties et autres engagements

Les garanties et les autres engagements sont des produits à la commission que la Banque fournit à sa clientèle. Ces produits se catégorisent comme suit :

- Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie. Au 31 octobre 2018, le montant de ces lettres s'établissait à 35 milliards de dollars, contre 36 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Ces lettres sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers;
- Concours de trésorerie. Ils représentent habituellement une source de financement de rechange aux fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, au cas où une perturbation du marché empêcherait les fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou, dans certains cas, lorsque certaines conditions précises ou certaines mesures de rendement ne sont pas respectées;
- Contrats d'indemnisation. Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats, aux termes desquels elle peut indemniser les contreparties aux contrats au titre de certains aspects de ses activités d'exploitation, selon la performance des autres parties ou lorsque certains événements surviennent. La Banque ne peut estimer, dans tous les cas, le montant maximum des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des dispositions de recours, qui diminuerait ces paiements. Jusqu'à maintenant, la Banque n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces contrats d'indemnisation;
- Engagements de prêt. La Banque a des engagements de crédit qui représentent une promesse de sa part de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Au 31 octobre 2018, ces engagements s'élevaient à 197 milliards de dollars, en regard de 186 milliards de dollars pour l'exercice précédent. L'accroissement d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'augmentation des activités.

Ces garanties et engagements de prêt peuvent exposer la Banque à des risques de crédit ou de liquidité, et ils sont assujettis aux processus normaux d'examen et d'approbation de la Banque. En ce qui a trait aux produits garantis, les montants correspondent au risque de perte maximale si les parties visées par les garanties manquent à tous leurs engagements. Ces montants sont présentés compte non tenu des sommes recouvrées aux termes des dispositions de recours, des polices d'assurance ou des biens donnés en nantissement.

Les commissions au titre des garanties et engagements de prêt de la Banque, comptabilisées parmi les commissions de crédit au poste « Autres revenus » de l'état consolidé du résultat net, se sont établies à 572 millions de dollars en 2018, contre 571 millions de dollars pour l'exercice précédent. La note 36 afférente aux états financiers consolidés contient de l'information détaillée sur les garanties et les engagements de prêt.

Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante de la situation financière de la Banque et ils font partie intégrante de ses activités. En ce qui a trait aux actifs, les instruments financiers englobent les liquidités, les titres, les titres pris en pension, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Pour ce qui est des passifs, les instruments financiers comprennent les dépôts, les acceptations, les obligations relatives aux titres mis en pension, les obligations relatives aux titres vendus à découvert, les débetures subordonnées et la composante passif des instruments de fonds propres. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture.

En règle générale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, à l'exception des prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, de certains titres et de la plupart des passifs financiers, qui sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont désignés initialement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les profits et pertes latents sur les éléments suivants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

- instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie;
- couvertures d'investissement net.

Les profits et pertes sur la décomptabilisation des instruments d'emprunts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et des dotations au compte de correction de valeur pour dépréciation sont reclassés à l'état consolidé du résultat net au poste « Revenus autres que d'intérêts ». Les profits et les pertes sur la décomptabilisation des instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG ne sont pas reclassés des autres éléments du résultat global vers l'état consolidé du résultat net. Les profits et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissement net sont inscrits à l'état consolidé du résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur les résultats.

Les méthodes comptables visant les dérivés et les activités de couverture sont présentées plus en détail à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

Les revenus et charges d'intérêts sur les instruments financiers portant intérêt détenus à des fins autres que de transaction sont inscrits à l'état consolidé du résultat net dans les revenus d'intérêts nets. Les pertes sur créances se rapportant à des prêts sont quant à elles comptabilisées dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net. Les revenus et charges d'intérêts, de même que les profits et pertes, sur les titres détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au poste « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Plusieurs risques découlent des transactions d'instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque d'exploitation et le risque de marché. La Banque gère ces risques au moyen de politiques et de pratiques intégrales de gestion du risque, notamment différents plafonds relatifs à la gestion du risque approuvés par le conseil.

Une analyse détaillée des politiques de gestion des risques de la Banque est présentée au chapitre « Gestion du risque » aux pages 72 à 109. Par ailleurs, la note 37 afférente aux états financiers consolidés expose le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des instruments financiers, ainsi que les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque s'y rapportant.

Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Par exemple, le risque de taux d'intérêt découlant des instruments financiers de la Banque peut être estimé en tenant compte de l'incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres, comme il est décrit à la page 94. Pour les activités de transaction, le tableau T46 présente la valeur à risque quotidienne moyenne par facteur de risque. En ce qui a trait aux instruments dérivés, selon leur profil d'échéance du montant notionnel des instruments financiers dérivés de la Banque, seulement 18 % (2017 – 17 %) de ceux-ci ont une durée à courir jusqu'à l'échéance supérieure à cinq ans.

La note 10 afférente aux états financiers consolidés contient des renseignements détaillés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transactions ou de couverture, y compris les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Banque et une description de la méthode de calcul de ces montants sont présentées à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Lorsque comparée à leur valeur comptable, la juste valeur des instruments financiers de la Banque était favorable de 2,8 milliards de dollars au 31 octobre 2018 (31 octobre 2017 – favorable de 1,7 milliard de dollars). La différence découle d'abord et avant tout des actifs liés à des prêts, des passifs dépôts, des débetures subordonnées et d'autres passifs. Ces changements découlent principalement des fluctuations des taux d'intérêt et des variations des volumes. En outre, l'estimation de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché au 31 octobre 2018 et peut donc ne pas refléter les justes valeurs futures. La rubrique portant sur les principales estimations comptables contient de plus amples renseignements sur la méthode de calcul des estimations de la juste valeur.

Les informations à fournir propres à certains instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées à la note 9 afférente aux états financiers consolidés. Ces désignations ont principalement pour but de réduire considérablement les non-concordances comptables.

Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Titres hypothécaires

Le tableau T37 présente le total des titres hypothécaires détenus dans les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et les portefeuilles de transaction.

T37 Titres hypothécaires

Aux 31 octobre Valeur comptable (en millions de dollars)	2018		2017	
	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction
Titres hypothécaires LNH canadiens ¹⁾	2 254 \$	1 791 \$	1 810 \$	1 709 \$
Titres hypothécaires commerciaux	–	15	–	1
Autres titres hypothécaires à l'habitation	504	–	461	–
Total	2 758 \$	1 806 \$	2 271 \$	1 710 \$

1) La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres hypothécaires LNH.

Titres adossés à des créances avec flux groupés

Portefeuille de transaction

La Banque ne détenait aucun titre adossé à des créances avec flux groupés dans son portefeuille de transaction tant au 31 octobre 2018 qu'au 31 octobre 2017.

Autres

Au 31 octobre 2018, l'exposition de la Banque aux prêts à fort effet de levier financier en attente de syndication, aux titres à enchères, aux prêts de type Alt-A, aux rehausseurs de crédit et aux placements dans des instruments de placement structuré était négligeable.

GESTION DU RISQUE

La gestion efficace du risque est essentielle au succès de la Banque et représente l'un des éléments clés de sa démarche en ce qui a trait à la gestion du risque. La Banque Scotia s'est dotée d'une culture rigoureuse et disciplinée selon laquelle la gestion du risque est une responsabilité qui incombe à tous les employés de la Banque.

Cadre de gestion du risque

La gestion du risque vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités impliquant une prise de risques corresponde aux stratégies ainsi qu'à la tolérance au risque de la Banque. Elle vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires. Le cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque Scotia constitue le fondement pour atteindre ces objectifs.

Ce cadre est évalué régulièrement pour s'assurer qu'il répond aux exigences des marchés à l'échelle mondiale dans lesquels la Banque exerce ses activités, y compris les normes réglementaires et les meilleures pratiques du secteur. Les programmes de gestion du risque des filiales de la Banque sont conformes à tous les égards importants au cadre de gestion du risque de la Banque, même si leur mise en application peut différer en pratique.



Le cadre de gestion du risque de la Banque est appliqué à l'échelle de celle-ci et se compose de cinq principaux éléments :

- la gouvernance du risque;
- la tolérance au risque;
- les outils de gestion du risque;
- l'identification et l'évaluation du risque;
- la culture de gestion du risque.

Principes de gestion du risque

Les activités impliquant une prise de risques et les activités de gestion du risque au sein de l'entreprise respectent les principes suivants :

Risques et avantages – Les décisions d'affaires et les décisions relatives aux risques sont alignées sur les stratégies et la tolérance au risque.

Compréhension des risques – Tous les risques importants auxquels est exposée la Banque, tant financiers que non financiers, sont identifiés et gérés.

Approche proactive – Les risques émergents et les failles potentielles sont identifiés de manière proactive.

Responsabilité partagée – La gestion du risque est une responsabilité que partagent tous les membres du personnel.

Accent sur le client – La compréhension de nos clients et de leurs besoins est essentielle à la prise de toutes les décisions d'affaires et décisions relatives aux risques.

Protection de notre image – Toutes les activités impliquant une prise de risques doivent être en harmonie avec la tolérance au risque de la Banque, son code d'éthique, ses valeurs et les pratiques établies.

Rémunération – Les structures de performance et de rémunération renforcent les valeurs de la Banque et favorisent des comportements avisés en matière de prise de risques.

Gouvernance du risque

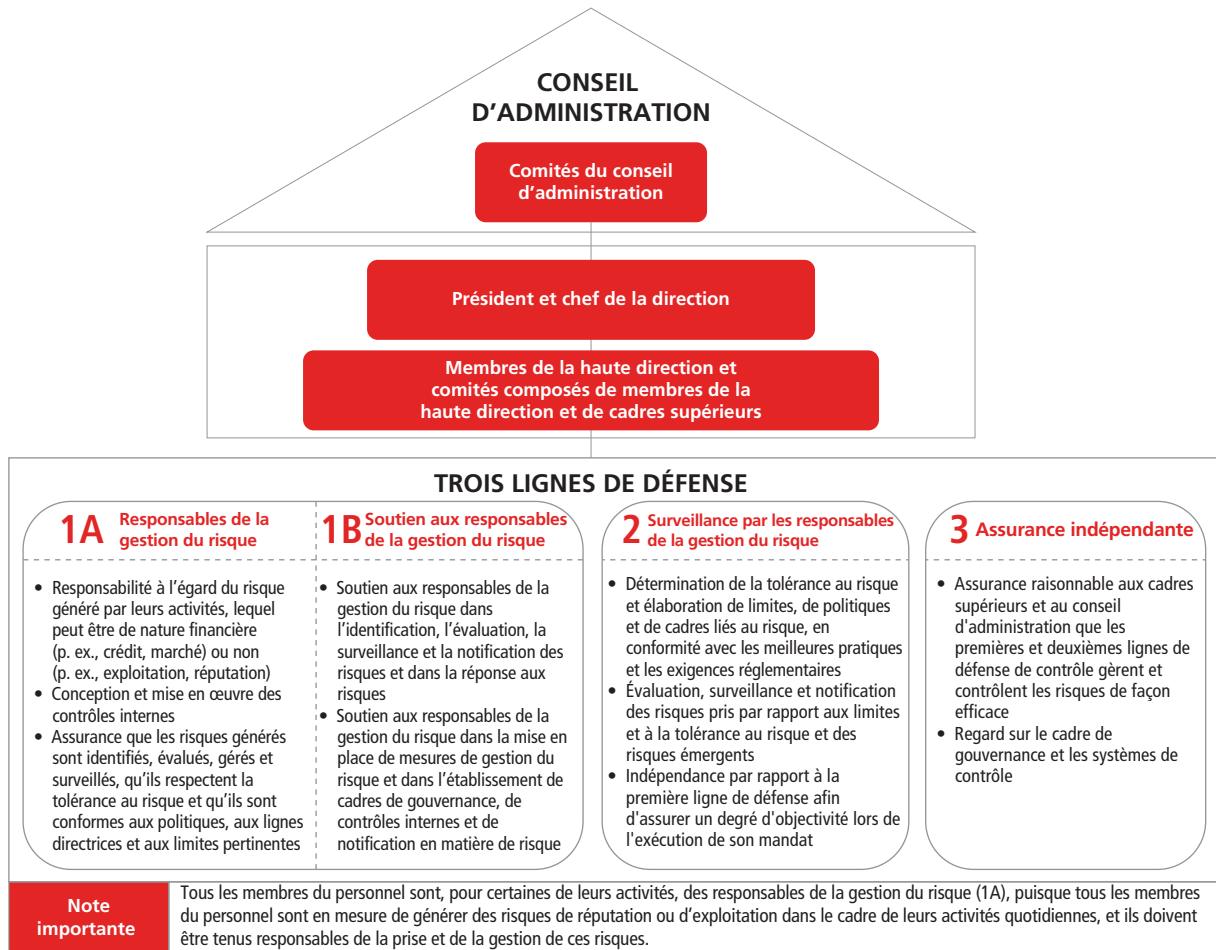
La gestion efficace du risque repose sur une gouvernance efficace du risque.

La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance du risque bien établie et un conseil d'administration actif et engagé, tous deux soutenus par une équipe de haute direction expérimentée. La prise de décisions est fortement centralisée et confiée à certains comités de gestion du risque composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs.

Le cadre de gestion du risque de la Banque est articulé autour du modèle à trois lignes de défense. Aux termes de ce modèle :

- la première ligne de défense (composé habituellement des secteurs d'activité et de la plupart des fonctions générales) assume les risques et en est responsable;
- la deuxième ligne de défense (composé habituellement des fonctions de contrôle comme les groupes Gestion du risque global, Conformité globale, Unité mondiale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et Affaires financières mondiales) assure une surveillance indépendante et une remise en question objective de la première ligne de défense, en plus d'effectuer le suivi et le contrôle du risque;
- la troisième ligne de défense (le service Audit interne) fournit l'assurance indépendante quant à la conception et au fonctionnement des processus de contrôles internes, de gestion du risque et de gouvernance à l'échelle de la Banque au sein des première et deuxième lignes de défense.

Dans cette structure de gouvernance du risque, les membres du personnel de toutes les sphères d'activité de la Banque sont responsables de la gestion du risque.



Le **conseil d'administration**, à titre d'échelon supérieur de la structure de gouvernance de la gestion du risque de la Banque, s'assure, de manière directe ou par l'intermédiaire de ses comités, que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la tolérance au risque de la Banque. Le conseil reçoit régulièrement des mises à jour sur les principaux risques auxquels la Banque est exposée, y compris un sommaire global trimestriel du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque en regard des limites fixées, et il approuve les politiques, cadres et limites clés liés au risque.

Le **comité de gestion du risque du conseil** fournit au conseil d'administration l'assistance nécessaire pour lui permettre d'assumer ses responsabilités en matière d'identification et de surveillance des principaux risques financiers et non financiers. Le comité assure la surveillance des fonctions liées à la gestion du risque, à la conformité et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Son rôle comprend l'examen et l'approbation périodiques des politiques, des cadres et des limites clés liés à la gestion du risque de la Banque. Par ailleurs, il s'assure que la direction mène ses activités dans le respect du cadre de tolérance au risque de la Banque. Le comité supervise également le caractère indépendant de chacune de ces fonctions de contrôle, y compris l'efficacité des chefs de ces fonctions ainsi que des fonctions elles-mêmes.

Le **comité d'audit et de révision du conseil** supervise l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. Il veille à l'intégrité des états financiers consolidés de la Banque et des résultats trimestriels connexes. Ce comité fournit au conseil d'administration l'assistance nécessaire pour lui permettre d'assumer ses responsabilités de surveillance en matière d'établissement de normes de conduite et de comportement éthique ainsi que de surveillance des révisions et des risques liés à la conduite. Le comité veille également au respect par la Banque des exigences juridiques et réglementaires, en plus de superviser les fonctions des groupes Affaires financières mondiales et Audit de la Banque.

Le **comité des ressources humaines du conseil**, de concert avec le comité de gestion du risque du conseil, s'assure que des procédures adéquates sont en place afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés aux principaux programmes de rémunération de la Banque et que ces procédures sont conformes aux programmes de gestion du risque de la Banque. Le comité a également une responsabilité à l'égard des équipes de direction, de la planification de la relève et de la rémunération globale.

Le **comité de gouvernance du conseil** guide le conseil en matière d'amélioration de la gouvernance de la Banque par l'évaluation continue de l'approche de la Banque à l'égard de la gouvernance, en plus d'élaborer des recommandations sur les politiques de la Banque.

Le **président et chef de la direction** relève directement du conseil et doit définir, communiquer et mettre en place l'orientation stratégique, les objectifs et les valeurs fondamentales de la Banque Scotia afin de maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires. Le chef de la direction, assisté du chef de la gestion du risque et du chef des affaires financières, s'assure du respect de la tolérance au risque de la Banque, ce qui est conforme à la stratégie à court et à long terme, au plan d'affaires, aux plans d'investissement et aux programmes de rémunération de la Banque.

Le **chef de la gestion du risque** relève du chef de la direction et veille à la gestion d'ensemble des groupes Gestion du risque global, Conformité globale et Unité mondiale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le chef de la gestion du risque et les chefs des groupes Conformité globale et Unité mondiale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont également un libre accès au comité de gestion du risque du conseil pour assurer leur indépendance. À titre de membre parmi les plus haut placés de l'équipe de gestion de la haute direction de la Banque, le chef de la

gestion du risque prend part aux décisions stratégiques relatives à la répartition des diverses sources de capital de la Banque afin de satisfaire aux cibles de performance des secteurs d'activité.

Le **groupe Gestion du risque global** soutient les objectifs de la Banque et est responsable du maintien, à l'échelle de la Banque, d'un cadre de gestion du risque continu et efficace qui rejoint tous les niveaux de la Banque. Ce groupe doit fournir une assurance raisonnable à la haute direction, au conseil d'administration et aux actionnaires que les risques sont identifiés, gérés et communiqués de façon active à toutes les parties prenantes clés; cet objectif est atteint grâce à une reddition de compte fiable et en temps opportun. Le groupe Gestion du risque global a pour mission de s'assurer que l'issue des activités impliquant une prise de risques corresponde aux stratégies ainsi qu'à la tolérance au risque de la Banque. Il vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le **groupe Conformité globale** encourage les comportements éthiques et la conformité réglementaire à l'échelle de la Banque Scotia et produit des rapports à ce sujet. Il élabore des politiques et assure une supervision indépendante et une remise en question efficace de la gestion du risque de conformité au sein des secteurs d'activité et des fonctions générales de la Banque. En outre, il agit à titre de consultant et d'éducateur sur le plan de la conformité réglementaire, des politiques internes et des procédures, et il est responsable de l'évaluation continue du risque à l'échelle de l'entreprise, de la surveillance, des essais ainsi que d'autres activités visant à obtenir une assurance raisonnable du caractère approprié, de la mise en application et de l'efficacité du programme de gestion du risque de conformité de la Banque.

Le **groupe Unité mondiale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme** élabore les normes à suivre en matière de contrôle efficace du risque de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions à l'échelle de la Banque. Ce groupe adapte le programme en fonction des besoins de la Banque Scotia, des pratiques du secteur et des exigences juridiques et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le terrorisme et de lutte contre la violation de sanctions, en plus d'assurer une supervision indépendante en fonction du risque en ce qui a trait à la conformité de la Banque Scotia à ces exigences et normes.

Les **Affaires financières mondiales** dirigent, à l'échelle de la Banque, les stratégies financières qui contribuent à la capacité de cette dernière à maximiser la valeur pour les actionnaires de façon durable. Elles voient également à la gestion active de la présentation fiable et en temps opportun de l'information financière à la direction, au conseil d'administration et aux actionnaires, aux organismes de réglementation, de même qu'aux autres parties prenantes. Cette information à fournir comprend les états financiers consolidés de la Banque et les résultats trimestriels et annuels connexes, ainsi que les dépôts réglementaires de nature financière. Les Affaires financières mondiales mettent à exécution les stratégies de gestion des finances et des fonds propres de la Banque dans le respect de la gouvernance et des contrôles appropriés, tout en veillant à ce que ses processus soient efficaces et efficaces.

Le **service Audit interne** présente au comité d'audit et de révision des rapports indépendants portant sur la conception et l'efficacité du fonctionnement de la structure de gouvernance du risque et du cadre de gestion du risque de la Banque. Le service Audit interne a pour mission de fournir une assurance objective et indépendante quant à la conception et au fonctionnement des processus de contrôle interne, de gestion du risque et de gouvernance opérationnelle à l'échelle de la Banque ainsi que de fournir des services de consultation visant à améliorer les activités de la Banque.

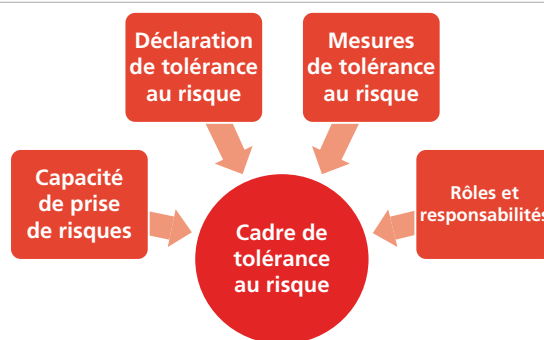
Les **secteurs d'activité et les fonctions générales** constituent la première ligne de défense du modèle à trois lignes de défense. Ils sont responsables de la gestion efficace des risques au sein de leur propre secteur d'activité et de leurs fonctions au moyen de l'identification, de l'évaluation, de l'atténuation, de la surveillance et de la communication des risques. Les secteurs d'activité et les fonctions générales mettent en place activement des contrôles internes efficaces pour gérer le risque et maintenir les activités à l'intérieur du cadre de tolérance au risque et des politiques en la matière. De plus, les secteurs d'activité disposent de processus efficaces d'identification, de surveillance et de reddition de compte en matière de conformité aux limites de tolérance au risque.

Tolérance au risque

La gestion efficace du risque nécessite une définition claire de la tolérance au risque de la Banque ainsi que de la façon dont le profil de risque de la Banque sera géré en conséquence.

Le cadre de tolérance au risque d'entreprise de la Banque énonce le degré et le type de risque que la Banque est prête à prendre afin d'atteindre ses objectifs stratégiques. Le cadre de tolérance au risque d'entreprise s'articule autour de la capacité de prise de risques, de la déclaration de tolérance au risque, des mesures de tolérance au risque ainsi que des rôles et responsabilités. Collectivement, l'application de ces composantes aide la Banque à respecter des limites appropriées en matière de risque, à trouver l'équilibre optimal entre les risques et les avantages et à favoriser une culture rigoureuse de gestion du risque.

La tolérance au risque de la Banque Scotia est intégrée aux processus de planification stratégique et des fonds propres et elle est passée en revue chaque année par des cadres supérieurs, qui en recommandent l'approbation au conseil. Les secteurs d'activité, les sous-secteurs d'activité, les fonctions de contrôle et les principales filiales mettent au point leurs propres cadres ou déclarations de tolérance au risque, qui sont harmonisés avec le cadre de tolérance au risque de la Banque.



Déclaration de tolérance au risque

La déclaration de tolérance au risque de la Banque est résumée ci-après :

- La Banque favorise les entreprises qui génèrent des bénéfices durables, stables et prévisibles.
- La Banque s'attend à prendre certains risques afin de générer des bénéfices, mais établit des limites pour s'assurer que les activités impliquant une prise de risques cadrent avec ses objectifs stratégiques, sa culture de gestion du risque et sa tolérance au risque.
- La Banque limite ses activités impliquant une prise de risques à celles qui sont bien comprises et pour lesquelles elle dispose de l'expertise, des ressources et de l'infrastructure adéquates pour évaluer et gérer efficacement les risques et pour trouver un juste équilibre entre les risques et les avantages.
- Les questions touchant les fonds propres sont prises en compte dans toutes les décisions importantes liées au risque.

- La tolérance de la Banque au risque de réputation, au risque juridique, au risque réglementaire et au risque d'imposition est faible, et elle applique une politique de tolérance zéro envers les manquements au code d'éthique.
- Il incombe à tous les employés de la Banque de comprendre les limites et toute autre restriction s'appliquant à leurs activités.

Mesures de tolérance au risque

Les mesures de tolérance au risque établissent des limites de risque bien définies, lesquelles sont essentielles à la gestion efficace du risque. Les structures et contrôles en matière de limites liées aux risques en place au niveau de la direction, au besoin, soutiennent certaines mesures de tolérance aux risques.

Autres composantes des mesures de tolérance au risque de la Banque Scotia :

- Détermination de la capacité de prise de risques et de la tolérance au risque selon les restrictions réglementaires;
- Réalisation d'essais dans des conditions critiques afin d'obtenir des mesures prospectives;
- Maintien des notations de crédit de la Banque Scotia à un niveau élevé;
- Réduction au minimum de la volatilité des résultats;
- Limitation de l'exposition aux événements liés à l'exploitation qui pourrait avoir une incidence sur le bénéfice, y compris les amendes imposées par les autorités réglementaires;
- Confirmation que le risque de réputation est la principale priorité et que la stratégie est réalisée dans le respect des paramètres d'exploitation.

Outils de gestion du risque

La gestion efficace du risque fait appel à des outils qui sont définis par le cadre de tolérance au risque de la Banque et intégrés aux stratégies et aux processus de planification des activités de la Banque.

Le cadre de gestion du risque de la Banque Scotia est soutenu par divers outils de gestion du risque qui sont utilisés de façon concertée afin de gérer les risques à l'échelle de l'entreprise. Les outils de gestion du risque sont passés en revue et mis à jour périodiquement afin qu'ils soient adéquats en regard des activités impliquant une prise de risques et qu'ils soient adaptés aux activités et stratégies financières de la Banque.

Politiques, cadres et limites

Politiques et cadres

La Banque élabore et met en œuvre ses principales politiques et principaux cadres pour la gestion du risque en collaboration avec le conseil d'administration. Ces politiques et cadres sont également assujettis aux exigences et aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), de la *Loi sur les banques* et de la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC »). L'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de cadres traduisent des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, ce à quoi la Banque s'efforce d'adhérer en tout temps. La Banque donne des avis et fournit des conseils à ses filiales à l'égard de leurs politiques et cadres de gestion du risque afin qu'ils soient harmonisés à ceux de la Banque, dans le respect des exigences réglementaires du territoire où se situe chaque filiale.

Les politiques et les cadres s'appliquent à des types précis de risques ou aux activités qui servent à mesurer et à contrôler le risque. Ils sont fondés sur les recommandations des responsables de la gestion du risque, de l'audit interne, des secteurs d'activité ainsi que des cadres supérieurs et des membres de la haute direction. Les politiques et les cadres tiennent également compte des meilleures pratiques du secteur et des exigences réglementaires. Par ailleurs, les politiques et cadres sont fonction de la tolérance au risque de la Banque et établissent les plafonds et les contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités. Les principales politiques et principaux cadres de gestion du risque sont appuyés par des manuels, des procédures et des lignes directrices.

Limites

Les limites s'appliquent aux activités impliquant une prise de risques en fonction du seuil de tolérance établi par le conseil d'administration et les membres de la haute direction. Elles établissent aussi la responsabilité en ce qui a trait aux tâches clés liées au processus de prise de risques ainsi que le niveau ou les conditions d'approbation ou de mise en œuvre des opérations.

Mesure des risques

Modèles

L'utilisation de méthodes et de modèles quantitatifs de risque est équilibrée par un solide cadre de gouvernance et comprend l'exercice d'un jugement éclairé et fondé sur l'expérience. L'élaboration, l'examen indépendant et l'approbation des modèles sont soumis à des politiques officielles, comme la Politique de gestion du risque lié aux modèles, et à la surveillance des comités composés de cadres supérieurs, comme le comité d'examen des modèles (pour les modèles de risque de marché, de risque de crédit de contrepartie et de risque de liquidité). Les principaux modèles utilisés pour évaluer les besoins en fonds propres réglementaires à l'échelle de l'entreprise sont approuvés par le BSIF. Tous les modèles admissibles sont inclus dans le cadre de la Banque visant la gouvernance et la gestion du risque lié aux modèles afin de s'assurer qu'ils respectent en continu les exigences réglementaires. La Banque utilise des modèles pour divers objectifs, notamment pour :

- estimer la valeur des transactions;
- évaluer l'exposition aux risques;
- déterminer les notations et les paramètres de risque de crédit;
- calculer les fonds propres économiques et réglementaires;
- calculer les pertes attendues liées au risque de crédit.

Surveillance et présentation de l'information

La Banque surveille en continu son exposition au risque afin de s'assurer que les activités commerciales s'exercent dans le respect des limites et des lignes directrices approuvées, et qu'elles sont conformes aux stratégies et à la tolérance au risque de la Banque. Le cas échéant, tout manquement à ces limites ou lignes directrices est signalé à la haute direction ou au conseil d'administration, selon la limite ou ligne directrice en cause.

Des rapports sur le risque sont utilisés pour regrouper les mesures du risque pour tous les produits et secteurs d'activité aux fins du respect des politiques de gestion du risque, des limites et des lignes directrices. Ils fournissent aussi une idée précise des montants, types et sensibilités des divers risques liés aux portefeuilles. Le conseil d'administration et la haute direction utilisent ces renseignements dans le but de comprendre le profil de risque et le rendement des portefeuilles de la Banque. Un sommaire global du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque est présenté chaque trimestre au conseil d'administration.

Exercices prévisionnels

Essais dans des conditions critiques

Les programmes d'essais dans des conditions critiques selon les divers risques individuels et à l'échelle de la Banque lui permettent d'évaluer l'incidence éventuelle sur ses revenus et ses fonds propres par suite de changements importants dans les conditions de marché, l'environnement de crédit, les besoins en matière de liquidités ou d'autres facteurs de risque. Les essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque sont aussi intégrés aux processus de planification stratégique et financière ainsi qu'à la planification en matière de gestion des crises financières. L'élaboration, l'approbation et l'examen continu des programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque sont encadrés par une politique et sont sous la supervision du comité des essais dans des conditions critiques et des modèles fondés sur les pertes sur créances attendues ou d'autres comités de direction, selon le cas. Au besoin, le conseil d'administration ou son comité de gestion du risque approuve les limites des simulations de crises applicables à certains facteurs de risque et reçoit régulièrement des rapports sur les résultats obtenus. Chaque programme est élaboré avec l'aide d'un large éventail de parties prenantes, et les résultats sont intégrés à la prise des décisions de gestion concernant les fonds propres, le financement, les limites du risque de marché et la tolérance au risque de crédit. Les programmes d'essais dans des conditions critiques sont conçus de manière à prévoir diverses simulations de crises à l'échelle de la Banque, de niveaux de gravité et d'horizons temporels différents.

Autres essais

D'autres essais sont réalisés, au besoin, tant à l'échelle de l'entreprise qu'au sein de fonctions précises, afin de tester les processus décisionnels de l'équipe de haute direction et des principaux dirigeants en simulant une situation de crise. Ces situations peuvent englober divers éléments complexes et perturbateurs à la lumière desquels les membres de la haute direction sont appelés à prendre des décisions clés. En règle générale, les simulations peuvent viser la mise à l'essai 1) du caractère exécutable des protocoles de déclenchement, 2) de l'état de préparation opérationnelle, 3) de l'adaptabilité du processus décisionnel de la haute direction et 4) du processus de hiérarchisation des mesures à prendre. Les exercices peuvent également tester l'applicabilité et la pertinence des données disponibles ainsi que la rapidité de présentation de l'information en ce qui a trait à la prise de décisions dans des conditions critiques/de crise.

Identification et évaluation du risque

Une gestion efficace du risque nécessite un processus exhaustif visant à identifier les risques et à en évaluer l'importance.

Principaux types de risques

La Banque évalue annuellement les principaux types de risques auxquels elle est exposée afin de déterminer s'ils cadrent bien dans son profil de risque. Les principaux risques peuvent être classés dans l'une ou l'autre des deux grandes catégories suivantes :

Risques financiers

Risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque d'assurance

Il s'agit des risques qui sont directement liés aux principales activités et aux activités génératrices de revenus de la Banque. La Banque comprend bien les risques auxquels elle s'expose afin de générer des bénéfices durables, constants et prévisibles. Les risques financiers sont habituellement quantifiables et sont relativement prévisibles. La Banque a une tolérance plus élevée aux risques financiers qu'elle considère comme étant irrévocablement liés à ses activités, mais uniquement si ceux-ci sont bien compris, s'inscrivent dans les limites fixées et satisfont au profil de risque et d'avantages souhaité.

Risques non financiers (c.-à.-d., fondamentaux)

Risque d'exploitation, risques liés aux TI et à la cybersécurité, risque de conformité, risque lié aux données, risque de BA/FT, risque environnemental, risque de réputation et risque stratégique

Ces risques ne sont pas directement liés aux activités principales et aux activités génératrices de revenus de la Banque, mais ils sont néanmoins inhérents à nos activités et, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, ils peuvent avoir d'importantes conséquences négatives sur la stratégie, les activités, les finances et la réputation. Les risques fondamentaux sont plus difficiles à anticiper, à définir et à mesurer que les risques financiers. La tolérance de la Banque aux risques fondamentaux est faible, et celle-ci atténue son exposition à ces risques au moyen de contrôles internes et de processus rigoureux.

Évaluation des risques

La Banque réalise annuellement une évaluation globale qui identifie les risques importants auxquels elle est exposée dans le cadre du processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (le « PIEAFP ») et du calcul des fonds propres. Ce processus évalue les risques et détermine leur présence dans plusieurs secteurs d'activité, leur importance pour un secteur d'activité donné, leur probabilité et leur incidence potentielle, ainsi que les pertes inattendues qui pourraient en découler et qui seraient, en conséquence, atténués par les fonds propres. Le processus examine également d'autres risques en évolution et risques émergents à la lumière de facteurs qualitatifs comme les facteurs de risques stratégiques, économiques et environnementaux. Les risques relevés se voient attribuer une note en fonction de leur probabilité et de leurs conséquences éventuelles, et ils représentent des intrants importants aux fins du PIEAFP et du calcul des fonds propres.

Risques importants et risques émergents

La Banque est exposée à divers risques importants et risques émergents. Il est possible que ces risques aient une incidence défavorable sur les activités ou la performance financière de la Banque, sa réputation ou ses stratégies commerciales. Dans le cadre de notre approche de gestion du risque, nous identifions, évaluons, passons en revue, surveillons et gérons de manière proactive un large éventail de risques importants et de risques émergents afin que les stratégies d'atténuation du risque appropriées soient adoptées. Chaque trimestre, une liste accompagnée d'une brève description des risques importants et risques émergents est présentée aux cadres supérieurs et au conseil d'administration.

Autres facteurs

L'identification et l'évaluation du risque sont réalisées en continu au moyen des activités suivantes :

- Transactions – Les risques, y compris le risque de crédit et le risque de marché, sont évalués par les secteurs d'activité et examinés par le groupe Gestion du risque global, selon le cas.
- Surveillance – Les risques sont identifiés au moyen d'une surveillance et d'une communication en continu des tendances et au moyen d'analyses.
- Nouveaux produits et services – Les risques pouvant découler de nouveaux produits et services sont évalués conformément à un processus standardisé.
- Investissement stratégique – Les opérations de placement font l'objet d'un examen minutieux pour ce qui est des risques et sont approuvées par le comité de l'investissement et des transactions stratégiques, qui donne des avis, fournit des conseils et prend des décisions quant à l'utilisation et à la hiérarchisation efficaces des ressources.

Culture de gestion du risque

Une gestion efficace du risque repose sur une culture solide, rigoureuse et systématique en matière de gestion du risque. Pour y arriver, tous les employés de la Banque doivent agir en tant que gestionnaire du risque et être responsables de la gestion du risque.

La culture de gestion du risque de la Banque est tributaire de nombreux facteurs, dont l'interdépendance entre la structure de gouvernance du risque, la tolérance au risque, la stratégie, la culture organisationnelle et les outils de gestion du risque de la Banque.

Les piliers sur lesquels repose la culture de gestion du risque de la Banque sont les suivants :

- **Ton donné par la direction** – Des communications claires et cohérentes de la part des dirigeants sur les attentes en matière de comportement face au risque et sur l'importance accordée aux valeurs de la Banque Scotia.
- **Responsabilité** – Tous les BanquiersScotia sont responsables de la gestion du risque conformément au modèle à trois lignes de défense.
- **Motivation** – Les structures de performance et de rémunération encouragent les comportements souhaités et renforcent la culture de gestion du risque de la Banque.
- **Remise en question** – Les BanquiersScotia sont incités à adopter une attitude critique – la transparence et le dialogue sont encouragés.

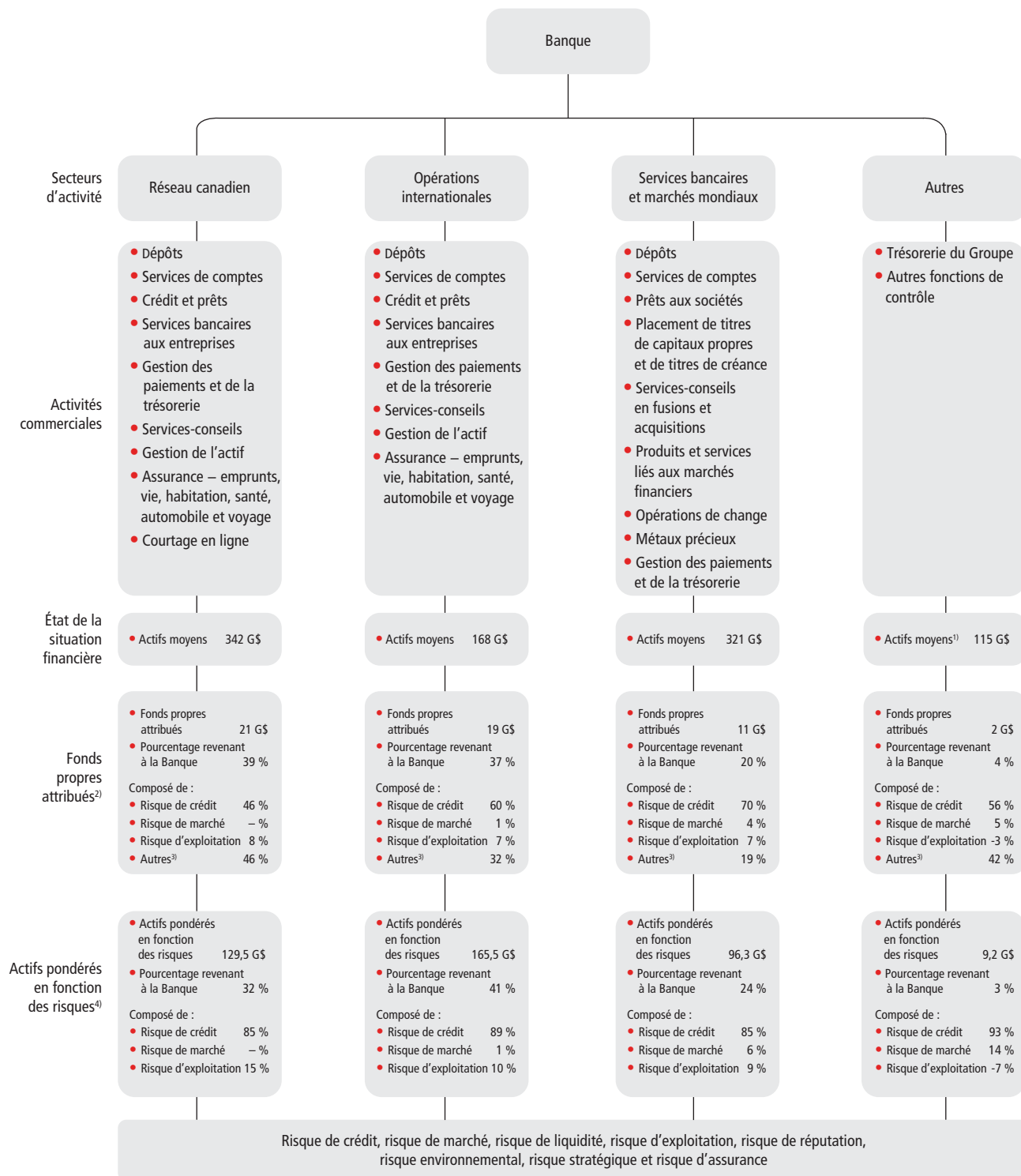
D'autres éléments qui guident et appuient la culture de gestion du risque de la Banque Scotia sont présentés ci-après :

- **Code d'éthique** – Décrit les normes de conduite minimales à l'égard desquelles les administrateurs, les dirigeants et les employés doivent fournir une attestation annuelle.
- **Valeurs** – Intégrité – agir avec honneur; respect – considérer toutes les voix; responsabilité – passer aux actes; passion – se dépasser.
- **Communication** – La Banque partage activement son seuil de tolérance au risque, et son incidence sur les BanquiersScotia, dans le but de promouvoir une saine culture de gestion du risque.
 - o La réputation est irremplaçable.
 - o L'information est essentielle.
 - o Vous êtes les artisans de notre succès.
 - o Ne dépassez pas les limites.
- **Rémunération** – Les programmes sont élaborés dans le but de décourager les comportements qui iraient à l'encontre des valeurs et du code d'éthique de la Banque, et ne récompensent d'aucune façon ces comportements.
- **Formation** – La Banque Scotia conforte en permanence la culture de gestion du risque en mettant à la disposition de tous ses employés des cours de formation obligatoires et facultatifs efficaces et informatifs portant sur une multitude de sujets liés à la gestion du risque.
- **Forte centralisation des prises de décision à l'égard des enjeux sur le risque** – Le flux d'informations et de transactions que reçoivent les comités composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs permet à ceux-ci d'être au courant des risques encourus par la Banque et ainsi de s'assurer que les transactions et les risques sont conformes à la tolérance au risque de la Banque.
- **Mandat des hauts dirigeants** – Le mandat de tous les hauts dirigeants de la Banque comporte des responsabilités en matière de gestion du risque.



Principaux types de risques

Type de risque	Principaux documents de régie	Application à la tolérance au risque
Risque de crédit	<ul style="list-style-type: none"> Politique de gestion du risque de crédit Tolérance au risque de crédit Politique en matière de montage des prêts hypothécaires à l'habitation 	Limites quantitatives, comme les limites de tolérance au risque de crédit à l'échelle de la Banque et pour chaque secteur d'activité, l'exposition à une seule contrepartie ou à un groupe de parties liées, le risque-pays et les concentrations sectorielles.
Risque de marché	<ul style="list-style-type: none"> Politique de gestion du risque de marché et du risque de taux d'intérêt structurel 	Limites quantitatives, comme la valeur à risque (VaR), les résultats des essais dans des conditions critiques, les expositions aux placements en titres de créance, de même que les expositions au risque de taux d'intérêt structurel et au risque de change.
Risque de liquidité	<ul style="list-style-type: none"> Politique de gestion du risque de liquidité et des garanties 	Limites quantitatives, comme un ratio de liquidité à court terme minimal, des montants minimaux d'actifs liquides de haute qualité qui peuvent rapidement être vendus ou donnés en nantissement pour procurer des liquidités éventuelles, des limites visant à contrôler les sorties de trésorerie nettes maximales sur une durée spécifiée, ainsi que la réduction de la concentration par la diversification des sources de financement.
Risque d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> Politique de gestion du risque d'assurance Cadre de gestion du risque d'assurance 	Le risque d'assurance est pris uniquement en vue d'atteindre un bénéfice stable et durable; ce risque est diversifié par secteurs géographiques et par produits. Des limites quantitatives, comme des mesures des revenus d'assurance à risque, font partie de la déclaration de tolérance au risque de la Banque.
Risque d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Politique et cadre de gestion du risque d'exploitation Politique de contrôle interne Politique de gestion du risque lié aux nouvelles initiatives Politique de gestion du risque global lié à un tiers Politiques et cadre de planification de gestion de crise financière 	La tolérance au risque d'exploitation exprime le niveau de risque résiduel que la Banque est prête à tolérer, quantifié par l'intermédiaire d'une limite de perte globale, d'une limite de perte unique et d'une multitude de limites au titre de catégories individuelles de risque d'exploitation.
Risque lié aux technologies de l'information (« TI ») et à la cybersécurité	<ul style="list-style-type: none"> Politique et Cadre de gestion des risques liés aux technologies Politique afférente à la sécurité des données et cadre de gouvernance afférent à la sécurité des données 	La Banque établit des attentes et exigences minimales pour l'identification, l'évaluation, l'atténuation et la surveillance systématiques des risques liés à la TI et à la cybersécurité, y compris des exigences de protection des renseignements tout au long de leur cycle de vie.
Risque lié aux données	<ul style="list-style-type: none"> Politique de gestion des données Cadre de gouvernance des données 	La Banque a établi des attentes minimales appropriées pour mettre en application la gestion et la gouvernance des données au moyen de règles commerciales en matière de qualité des données et ainsi que de dimension des données, et ce, afin de soutenir la tolérance au risque de la Banque et ainsi lui permettre d'évaluer le niveau de qualité des données de ses éléments de données critiques.
Risque de conformité	<ul style="list-style-type: none"> Politique de conformité Code d'éthique 	La tolérance au risque de conformité se fonde sur la notation modérée du risque de conformité résiduel à l'échelle de la Banque, laquelle est obtenue en fonction de l'évaluation annuelle du contrôle et des risques de conformité.
Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (« BA/FT »)	<ul style="list-style-type: none"> Politique en matière de LCBA/LCFT et de sanctions Manuel sur la LCBA/LCFT et les sanctions 	La Banque n'a aucune tolérance envers les personnes morales ou physiques qui se livrent à des actes illégaux, pas plus qu'envers les entreprises exerçant des activités répréhensibles, semi-légaux ou inappropriées.
Risque de réputation	<ul style="list-style-type: none"> Politique de gestion du risque de réputation 	Faible tolérance au risque de réputation, au risque juridique et au risque d'imposition découlant des activités commerciales, initiatives, produits, services, transactions ou processus ou découlant de l'inadéquation des produits pour les clients.
Risque environnemental	<ul style="list-style-type: none"> Politique environnementale 	La Banque a mis en place des politiques et des procédures visant à s'assurer que les emprunteurs ont la capacité et la volonté d'exercer une saine gestion du risque environnemental.
Risque stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel sur la stratégie au conseil d'administration 	Le rapport sur la stratégie tient compte des liens entre le cadre de tolérance au risque d'entreprise de la Banque et la stratégie d'entreprise, les stratégies des secteurs d'activité et les stratégies des fonctions générales.



1) Les actifs moyens du secteur Autres comprennent certains actifs non productifs se rapportant aux secteurs d'activité.
 2) Les fonds propres attribués correspondent au montant obtenu en combinant : i) les fonds propres en fonction du risque et ii) le levier financier. Les fonds propres attribués sont présentés sur une base moyenne trimestrielle.
 3) Comprend les fonds propres attribués pour les investissements importants, le goodwill, les immobilisations incorporelles et le levier financier.
 4) Les actifs pondérés en fonction des risques au 31 octobre 2018 sont évalués aux fins réglementaires selon l'approche de Bâle III.

Risques importants et risques émergents

La Banque est exposée à divers risques importants et risques émergents. Il est possible que ces risques aient une incidence défavorable sur les stratégies commerciales, la performance financière et la réputation de la Banque. Dans le cadre de notre approche de gestion du risque, nous identifions, évaluons, passons en revue, surveillons et gérons de manière proactive un large éventail de risques importants et de risques émergents, et mettons en œuvre les stratégies d'atténuation du risque appropriées.

Chaque trimestre, une liste accompagnée d'une brève description des principaux risques importants et risques émergents est présentée aux cadres supérieurs et au conseil d'administration.

Les risques importants et les risques émergents auxquels la Banque est exposée sont les suivants :

Risque géopolitique

Les risques géopolitiques peuvent avoir une incidence sur la volatilité des cours de change et des marchés financiers à l'échelle mondiale. Ces événements ont des répercussions sur tous les acteurs de ces marchés. À court terme, un choc sur les marchés pourrait avoir une incidence sur les activités de transaction et les activités autres que de transaction de même que sur les revenus de la Banque. À plus long terme, par leur incidence généralisée, les facteurs macroéconomiques pourraient influencer sur l'exposition de la Banque aux clients et aux marchés touchés par ces chocs. Malgré la difficulté à prévoir d'où surgiront les nouvelles perturbations géopolitiques, le programme d'essais dans des conditions critiques de la Banque contribue à évaluer l'incidence potentielle de situations graves, qu'elles soient de nature géopolitique ou autre. La bonne compréhension de la part de la direction du contexte géopolitique local et de l'environnement macroéconomique dans lesquels la Banque évolue, jumelée au modèle d'affaires de la Banque et à sa présence diversifiée sur le plan géographique, agit de façon continue comme facteur d'atténuation de ce risque.

Risque de conformité juridique et réglementaire

La Banque est assujettie à une batterie d'exigences réglementaires dans les territoires où elle exerce des activités. Bien que la Banque surveille et évalue en continu l'incidence potentielle des faits nouveaux en matière de réglementation afin de déterminer leur répercussion sur ses activités et pour mettre en place toutes les modifications nécessaires, il est possible que des autorités de réglementation ou des tiers contestent sa conformité. Le défaut de se conformer aux exigences juridiques et réglementaires pourrait se traduire par des amendes, des poursuites, des pénalités, des sanctions réglementaires, des mesures d'application et des restrictions ou des interdictions d'exercer des activités commerciales, lesquelles pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance financière de la Banque et sur sa réputation. Par ailleurs, se conformer quotidiennement aux lois et à la réglementation en vigueur nécessite et continuera de nécessiter des ressources importantes, y compris l'exigence pour la Banque de prendre des mesures ou d'engager des coûts plus importants que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la performance financière de la Banque. De telles modifications pourraient également porter préjudice aux stratégies d'affaires de la Banque ou restreindre son offre de produits et services, ou même améliorer la capacité des concurrents de la Banque à offrir des produits et services qui rivalisent avec ceux de la Banque. Les organismes de réglementation ont également indiqué qu'il y aura une plus grande attention portée au risque lié aux pratiques. De ce fait, il pourrait y avoir davantage de mesures réglementaires ou d'autres mesures d'application de la loi, y compris à l'égard de pratiques qui étaient auparavant considérées comme acceptables.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme représentent des sujets de premier ordre en raison des conséquences juridiques, économiques et sociales graves auxquelles sont confrontées les nations du fait de ces activités illicites. Les autorités publiques, les autorités responsables de l'application de la loi et les autorités de réglementation à l'échelle mondiale ont recours à un éventail de moyens, notamment l'établissement d'exigences réglementaires pour les institutions financières, dans le but de restreindre la capacité des acteurs du milieu interlope et des réseaux terroristes de tirer avantage de leurs activités ou de les financer. Il est largement admis que les institutions financières sont dans une position unique et qu'elles détiennent les infrastructures nécessaires pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les activités criminelles au moyen de la prévention, de la détection et de l'échange d'information.

Le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions économiques constituent un risque de réputation et des risques financiers, juridiques et réglementaires pour la Banque. La Banque Scotia est assujettie à plusieurs lois et règlements internationaux portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la violation de sanctions économiques en raison de sa présence mondiale, lesquels lois et règlements augmentent en nombre et évoluent constamment.

La Banque s'est engagée à maintenir des systèmes financiers sécurisés dans les pays où elle exerce ses activités par la prise de mesures nécessaires, et en ayant recours à une approche fondée sur le risque. Le programme de lutte contre le blanchiment d'argent de la Banque comprend des politiques et des contrôles internes en matière de pratiques d'identification et de vigilance à l'égard de la clientèle, de surveillance des opérations, d'enquête et de signalement des activités suspectes, ainsi que d'évaluation des nouveaux produits et services afin de prévenir et de détecter les activités qui pourraient représenter un risque pour la Banque sur le plan de la lutte contre le blanchiment d'argent. Le programme de lutte contre le blanchiment d'argent contribue également à la mise en œuvre d'un processus d'évaluation annuel du risque lié au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme dans l'ensemble de la Banque et il permet de s'assurer que tous les employés, y compris les membres du conseil d'administration, prennent part à des formations sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme lors de leur embauche et pendant qu'ils sont à l'emploi de la Banque.

Risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité

Le risque lié aux technologies de l'information et à la cybersécurité continue de toucher les institutions financières et les autres entreprises au Canada et partout dans le monde. Non seulement les menaces sont-elles de plus en plus fréquentes, mais elles gagnent en complexité, les adversaires utilisant de nouvelles technologies et méthodes en constante évolution. L'environnement technologique de la Banque de même que celui de ses clients et des tiers qui lui offrent des services pourraient être la cible d'attaques, d'intrusions et d'autres compromissions. Ces incidents peuvent notamment donner lieu à une interruption des activités, à des détournements ou fuites non autorisées de données confidentielles, financières ou personnelles, ainsi qu'à des dommages à la réputation. La Banque effectue une surveillance et une gestion proactives des risques, et elle actualise et péaufine constamment ses programmes à mesure que de nouvelles menaces émergent afin de réduire au minimum les perturbations et de protéger les systèmes et l'information. En outre, la Banque souscrit des assurances de manière à atténuer certaines pertes pouvant potentiellement découler des atteintes à la cybersécurité.

Innovations et bouleversements technologiques

Le rythme rapide des innovations technologiques influe en permanence sur le secteur des services financiers et ses clients. De plus en plus de nouveaux joueurs non conventionnels font leur entrée sur le marché et mettent à l'épreuve la position des institutions financières traditionnelles. Ces nouveaux acteurs peuvent avoir recours à de nouvelles technologies et à des outils d'analyse de pointe afin d'innover rapidement, ce qui a la capacité d'influer sur le bénéficiaire et les coûts associés à certaines des activités de la Banque. En réponse à l'augmentation des exigences, des besoins et des attentes des clients, la Banque a entrepris une transformation numérique sur plusieurs années visant à faire d'elle un leader numérique du secteur des services financiers. Pour appuyer cette stratégie, la Banque a ouvert des usines numériques à Toronto et dans ses principaux marchés à l'international, à savoir le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie. Ces usines contribuent à l'innovation financière par l'intermédiaire de partenariats avec des sociétés de technologies financières de moindre envergure. En outre, la

Banque investit considérablement dans le développement des compétences et l'éducation au moyen de divers partenariats stratégiques avec des universités canadiennes et d'autres organismes.

Tiers fournisseurs de services

À mesure que la Banque poursuit le développement de son environnement informatique avec des tiers fournisseurs de services de technologie de l'information (TI) et de services infonuagiques ainsi qu'avec ses partenaires fournisseurs de technologies financières, les limites usuelles au sein desquelles la Banque peut exercer un contrôle deviennent floues. Les activités de la Banque, sa propriété intellectuelle et sa réputation dépendent de plus en plus de l'efficacité des contrôles des fournisseurs de TI visant à limiter les conséquences de l'absence de disponibilité des fournisseurs et des incidents de sécurité sur les activités. De plus, les tiers fournisseurs de services autres que les fournisseurs de TI, de même que les fournisseurs de services à ces tiers (c.-à-d. les autres fournisseurs), sont également susceptibles d'être victimes d'infractions touchant les systèmes et les données et d'atteintes à la vie privée si leurs environnements de contrôle ne réussissent pas à fonctionner correctement. De telles infractions pourraient nuire à la Banque si ses données étaient partagées avec ces fournisseurs dans le cadre normal de leur prestation de services à la Banque. La Banque continue d'améliorer les ressources, les capacités et les responsabilités en matière de gestion des risques liés aux tiers dans les secteurs d'activité faisant partie des première et deuxième lignes de défense.

Endettement des ménages au Canada

L'endettement des ménages au Canada est demeuré stable au cours des derniers trimestres en raison du ralentissement des volumes de nouveaux prêts, particulièrement en ce qui a trait aux prêts hypothécaires, le marché de l'habitation s'étant adapté au resserrement des critères d'admissibilité et à la hausse des taux d'intérêt. Ces facteurs du marché pourraient entraîner des changements dans les ratios du service de la dette, en raison surtout des taux d'intérêt à la hausse. La Banque gère activement ses portefeuilles de prêts et elle effectue des essais dans des conditions critiques en tenant compte de ces sensibilités, tout en continuant d'améliorer la gestion des risques au moyen d'investissements dans les technologies et les outils d'analyse.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Ce risque découle des activités de prêt direct de la Banque de même que de ses activités de financement, d'investissement et de transaction lorsque les contreparties ont des obligations de remboursement ou autres envers elle.

Table des matières des informations sur le risque de crédit

	Page	Tableaux et diagrammes	Page
Sommaire du risque de crédit	83		
Cadre de gestion du risque de crédit			
Mesures du risque	83		
Sociétés et entreprises	83		
Notations de risque	83		
Approbation du crédit	84		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	84		
Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers	84		
Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises	84		
Produits négociés	85		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	85		
Prêts aux particuliers	85		
Approbation du crédit	85		
Notations de risque	85		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	85		
Qualité du crédit	86	T3 Faits saillants financiers	23
Prêts douteux	86	T11 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	30
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	86	T12 Radiation nette en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations	30
		T60 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques	121
		T61 Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux par secteurs géographiques	121
		T62 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis	121
		T63 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	122
		T64 Instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière	122
		T65 Variations du montant net des prêts douteux	123
		T66 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	123
		T67 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux par catégories d'emprunteurs	124
		T68 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs	124
		T69 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques	125
		T70 Exposition au risque de crédit par échéances selon l'approche NI avancée	125
		T71 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques	126
		Analyse de l'exposition globale au risque de crédit, y compris l'exposition au risque de marché, les actifs des filiales d'assurance de la Banque et les autres actifs qui peuvent être complètement conciliés avec l'état de la situation financière (se reporter à la note 37, <i>Instruments financiers – gestion des risques</i> , figurant dans les états financiers consolidés)	228
Aperçu du portefeuille	87		
Diversification du risque	87	D24 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger – prêts et acceptations	89
		D25 ainsi que dans les prêts aux ménages et aux entreprises – prêts et acceptations	89
		T59 Prêts et acceptations par secteurs géographiques	120
Atténuation du risque	87		
Prêts garantis par des biens immobiliers	89	T43 Exposition au risque de la Banque par pays	90
Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada	90		
Exposition au risque en Europe	90		
Instruments financiers	70	T37 Titres hypothécaires	71

Sommaire du risque de crédit

- Les prêts et acceptations (particuliers et autres) sont demeurés diversifiés par secteurs géographiques, secteurs d'activité et clients. L'exposition régionale est répartie entre nos marchés clés (64 % au Canada, 7 % aux États-Unis, 8 % au Chili, 5 % au Mexique et 16 % ailleurs). Le secteur des services financiers représente 5 % des expositions brutes totales (compte non tenu des garanties) et s'établissait à 29 milliards de dollars, en hausse de 5 milliards de dollars par rapport au 31 octobre 2017. Pour l'essentiel, ces expositions visent des contreparties bénéficiant d'une cote élevée et sont habituellement garanties.
- Au 31 octobre 2018, le portefeuille de prêts global de la Banque avait été porté à 573 milliards de dollars, par rapport à 522 milliards de dollars au 31 octobre 2017, la croissance étant attribuable aux prêts personnels ainsi qu'aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. Les prêts hypothécaires à l'habitation représentaient 253 milliards de dollars au 31 octobre 2018, 84 % de ceux-ci se trouvant au Canada. Le portefeuille de prêts aux sociétés, qui représente 36 % du portefeuille de prêts total, était composé à hauteur de 54 % de prêts de grande qualité au 31 octobre 2018, soit au même niveau qu'au 31 octobre 2017.

Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut établir une culture appropriée du risque de crédit. Les politiques clés en matière de risque de crédit et les déclarations de tolérance au risque de crédit sont au cœur de cette culture.

Le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire du comité de gestion du risque (le « conseil »), examine et approuve les limites de tolérance au risque de crédit à l'échelle de la Banque annuellement et sa politique en matière de gestion du risque de crédit, bisannuellement :

- Les objectifs de la tolérance au risque de crédit sont de s'assurer que :
 - les marchés cibles et les produits offerts sont bien définis à l'échelle de la Banque et de chacun des secteurs d'activité;
 - les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
 - les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d'une manière qui est conforme à la tolérance au risque de la Banque.
- La politique de gestion du risque de crédit précise le cadre de gestion du risque de crédit, notamment :
 - les principaux principes de gestion du risque de crédit;
 - la délégation de pouvoir;
 - le programme de gestion du risque de crédit;
 - la gestion du risque de crédit de contrepartie pour les activités de négociation et de placement;
 - les limites globales, soit la limite au-delà de laquelle les demandes de crédit doivent recevoir l'approbation du conseil.

Le groupe Gestion du risque global élabore le cadre de gestion du risque de crédit et les politiques qui expliquent en détail, notamment, le système de notation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation du pouvoir d'octroyer du crédit, le calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'autorisation des radiations.

Le risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises est classé par pays et par grands groupes sectoriels. Les limites totales du risque de crédit de chacun de ces groupes sont également examinées et approuvées annuellement par le conseil d'administration. Les objectifs de la gestion des portefeuilles et la diversification du risque constituent des facteurs clés dont il faut tenir compte pour établir ces limites.

Conformément aux limites approuvées par le conseil, des limites d'emprunt sont fixées dans le cadre des critères et des lignes directrices établis pour les emprunteurs individuels, des secteurs d'activité particuliers, des pays donnés et certains types de prêts afin que la Banque ne souffre pas d'une concentration excessive auprès d'un emprunteur, d'un groupe d'emprunteurs, d'un secteur d'activité ou d'une région. Dans le cadre du processus de gestion des portefeuilles, les prêts peuvent faire l'objet d'une syndication dans le but de réduire le risque global lié à un emprunteur individuel. Pour certains segments des portefeuilles, des dérivés de crédit sont utilisés afin d'atténuer le risque de perte lié au défaut d'un emprunteur. Le risque est également atténué par la vente sélective de prêts.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global de la Banque examinent régulièrement les divers segments des portefeuilles de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence des tendances économiques ou d'événements précis sur le rendement des portefeuilles et de déterminer si des mesures correctives doivent être prises. Ces examens comportent l'évaluation des facteurs de risque liés à des produits en particulier, à des secteurs d'activité et à des pays donnés. Les résultats de ces examens sont communiqués au comité des politiques en matière de risque et, s'ils revêtent une importance particulière, au conseil d'administration.

Mesures du risque

Le système de notation du risque de crédit permet d'établir les principaux paramètres estimatifs du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Ces paramètres de risque, soit la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, sont transparents et doivent pouvoir être reproduits afin d'assurer l'exactitude et l'uniformité pour ce qui est de l'approbation de crédit et des normes minimales de crédit par catégorie de notation du risque. Ces paramètres font partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque, qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle, et sont utilisés dans plusieurs calculs internes et réglementaires visant à quantifier le risque de crédit.

Le système de notation du risque de crédit de la Banque est assujéti à un cadre rigoureux en matière de validation, de gouvernance et de supervision. Ce cadre a pour objectifs de veiller à ce que :

- les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit soient conçus et élaborés adéquatement, validés indépendamment et examinés régulièrement;
- les processus d'examen et de validation représentent une mise à l'épreuve efficace des processus de conception et d'élaboration.

Les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit autres qu'envers les prêts aux particuliers sont examinés et validés au moins une fois l'an. Les unités du groupe Gestion du risque global sont responsables de la conception, de l'élaboration, de la validation et de l'examen de ces méthodes et paramètres et sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des opérations de montage. Elles sont également indépendantes, au sein du groupe Gestion du risque global, des unités qui prennent part à l'approbation des notations de risque et à l'approbation de crédit.

Les notations internes de risque de crédit et les paramètres de risque connexes influent sur les décisions de prêt, l'établissement du taux d'intérêt d'un prêt, le calcul du compte de correction de valeur collectif pour pertes sur créances et le rendement des capitaux propres.

Sociétés et entreprises

L'exposition au risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises découle des activités des secteurs Réseau canadien, Opérations internationales et Services bancaires et marchés mondiaux.

Notations de risque

Le système de notation du risque de la Banque se fonde sur des notations internes (« NI »), soit une échelle de 18 points utilisée pour distinguer le risque de défaut des emprunteurs et le risque de perte lié aux facilités. Le tableau T29 présente la relation générale entre les NI de la Banque et les notations des agences externes.

Les NI servent en outre à définir le niveau hiérarchique devant intervenir dans le processus d'approbation de crédit selon l'ampleur et le risque de chaque demande. Les demandes de crédit auxquelles une faible notation a été attribuée exigent l'intervention d'un palier plus élevé de la haute direction selon l'ampleur du risque global. Lorsqu'une décision dépasse leurs compétences, les unités responsables de l'approbation de crédit transmettent la demande, accompagnée de leur recommandation, à l'un des comités de crédit principaux aux fins de l'approbation du crédit. Dans certains cas, ces demandes doivent être transmises au comité de gestion du risque du conseil d'administration.

Approbation du crédit

Les unités responsables de l'approbation de crédit au sein du groupe Gestion du risque global analysent et évaluent toutes les demandes de crédit importantes provenant de sociétés et d'entreprises et donnant lieu à une exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les risques sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. La prise de décisions commence par une évaluation du risque de crédit de l'emprunteur individuel ou de la contrepartie. Les facteurs clés de l'évaluation incluent les suivants :

- l'équipe de direction de l'emprunteur;
- les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur;
- le secteur d'activité de l'emprunteur;
- les tendances économiques;
- le risque géopolitique.

Au terme de cette évaluation, une cote de risque est attribuée à l'emprunteur ou à la contrepartie selon le système de notation du risque de la Banque.

Les facilités consenties font l'objet d'une notation distincte qui tient compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur le montant de la perte éventuelle en cas de défaut de paiement, comme la garantie, la priorité de la créance, la structure, l'échéance et toute mesure d'atténuation du risque de crédit. Les garanties prennent généralement la forme de droits grevant les stocks, les débiteurs, les biens immobiliers et les actifs d'exploitation dans les cas où un prêt est consenti à des emprunteurs qui sont des sociétés ou des entreprises. En ce qui a trait aux activités de transaction, comme les prêts de titres, les transactions de rachat et les produits dérivés, les garanties sont sous forme de trésorerie ou de valeurs du Trésor. Les types de garanties acceptables et les processus d'évaluation connexes sont documentés dans les politiques et les manuels de gestion du risque.

Les autres mesures d'atténuation du risque de crédit comprennent les cautionnements consentis par des tiers et, dans le cas des produits dérivés, les accords généraux de compensation. Une notation interne du risque est attribuée à l'emprunteur et à la facilité au moment de l'approbation initiale de la facilité et cette notation est ensuite rapidement réévaluée et rajustée, au besoin, à la lumière des changements qui surviennent dans la situation financière du client ou dans ses perspectives d'affaires. La réévaluation est un processus continu et elle est effectuée dans le cadre de changements de la conjoncture économique, de perspectives propres à un secteur d'activité et de risques ponctuels comme la révision de prévisions financières, la publication de résultats financiers intermédiaires ou toute autre annonce exceptionnelle.

Les notations internes du risque de crédit sont aussi prises en considération dans l'établissement des limites d'approbation, puisque les lignes directrices concernant les seuils de détention sont liées aux différentes notations attribuées. Les limites par emprunteur sont beaucoup plus basses pour les emprunteurs à risque élevé que pour les emprunteurs à faible risque.

Le processus d'approbation de crédit s'appuie aussi sur un modèle de rentabilité du rendement des capitaux propres ajusté en fonction du risque pour faire en sorte que le client et la structure de l'opération offrent un rendement approprié pour un niveau de risque donné. En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux sociétés et aux gros emprunteurs des Opérations internationales, le groupe Gestion des portefeuilles de prêts examine les résultats du modèle de rentabilité en les comparant avec des indices de référence externes et émet une opinion sur le rendement relatif et la tarification de chaque opération au-dessus d'un seuil minimal.

Les unités d'exploitation ainsi que le groupe Gestion du risque global suivent de près les risques de crédit liés à chaque client pour relever tout signe de détérioration. De plus, les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global effectuent un examen et une analyse du risque de chaque emprunteur une fois l'an ou plus souvent dans le cas des emprunteurs à risque élevé. Si, de l'avis de la direction, un compte exige le recours à des spécialistes en arrangement et en restructuration, il sera remis à un groupe responsable des comptes spéciaux aux fins de suivi et de résolution.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers (lignes de crédit à l'exploitation, emprunts à terme, etc.)

La valeur des garanties est établie d'une manière précise au début et sur toute la durée d'une transaction au moyen de méthodes d'évaluation courantes. Les estimations de la valeur des garanties sont réalisées à une fréquence appropriée au regard de la fréquence des fluctuations de la valeur de marché, selon le type de garantie et le profil de risque de l'emprunteur.

De plus, lorsqu'il n'est pas rentable d'effectuer le suivi de garanties très volatiles (comme les débiteurs et les stocks), des marges de prêt appropriées sont appliquées pour compenser (p. ex. : le plafond est établi à 80 % de la valeur pour les débiteurs et à 50 % de la valeur pour les stocks). La fréquence des évaluations est également accrue si des signaux d'alerte précoce indiquent que la situation financière d'un emprunteur s'est détériorée.

Les emprunteurs doivent confirmer leur respect de certaines clauses restrictives, notamment en confirmant périodiquement la valeur des garanties, la Banque utilisant ces clauses restrictives comme signaux d'alerte précoce d'une détérioration de la valeur des garanties. Une inspection périodique des garanties physiques est effectuée, le cas échéant, s'il existe un moyen raisonnable de le faire.

Les procédures de la Banque prévoient la vérification, notamment au moyen de l'attestation par les dirigeants de la Banque lors des examens initiaux, annuels et périodiques, que la valeur des garanties, marges ou autres a été évaluée et, au besoin, que des mesures ont été prises pour atténuer toute baisse de la valeur des garanties.

La Banque n'a pas recours à des modèles d'évaluation automatisée aux fins d'évaluation des produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers. Le groupe Gestion du risque global effectue ses propres évaluations des sociétés en fonction de divers facteurs comme la valeur comptable, la valeur comptable actualisée et la valeur de l'entreprise.

Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises

De nouvelles évaluations ou des évaluations mises à jour doivent généralement être obtenues à l'octroi d'une facilité de même que lors de modifications de prêts, de restructurations de prêts et de restructurations de prêts en difficulté. Dans la majorité des cas, une nouvelle évaluation est nécessaire si, de l'avis raisonnable de l'unité d'exécution bancaire ou du groupe Gestion du risque global, la valeur a subi une variation importante. De plus, aucune des lignes directrices en matière d'évaluation énoncées dans les politiques ne devrait dissuader la Banque de demander une évaluation plus fréquente si l'on constate ou anticipe une évolution défavorable de la conjoncture du marché, du parrainage, de la solvabilité ou d'autres hypothèses connexes.

Les évaluations doivent être consignées par écrit et comprendre des informations et une analyse suffisantes pour étayer la décision de la Banque d'accorder le prêt. De plus, lorsqu'ils fournissent une opinion quant à la valeur de marché d'un bien immobilier, il incombe aux évaluateurs tiers d'établir la portée des travaux nécessaires pour obtenir des résultats crédibles. L'évaluation doit satisfaire aux exigences réglementaires et sectorielles, lesquelles, selon le type de bien évalué, doivent comprendre une ou plusieurs des méthodes d'évaluation suivantes :

- i. la méthode de comparaison
- ii. la méthode du coût
- iii. la méthode du revenu

L'évaluateur doit indiquer la raison qui sous-tend l'omission de l'une ou l'autre de ces méthodes. De plus, l'évaluation doit indiquer si le bien visé a été inspecté physiquement et si le signataire du rapport d'évaluation a reçu une aide importante. Le rapport doit également contenir une présentation et une explication des hypothèses entrant dans le calcul de la valeur aux termes de chacune des méthodes susmentionnées.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global examinent toutes les évaluations pour confirmer que l'évaluation tient compte de tous les enjeux importants au regard de la catégorie, de l'emplacement et de l'environnement économique de l'actif et qu'elle intègre toutes les méthodes et hypothèses appropriées. Dans la plupart des cas, les unités d'exploitation tiennent également compte des biens comparables, en plus des enjeux pris en considération dans le cadre des évaluations, afin de justifier davantage la valeur.

Lorsque des évaluateurs tiers sont utilisés, ceux-ci doivent être agréés et répondre aux attentes de la Banque. De plus, le groupe Gestion du risque global valide les évaluations de tiers au moyen d'estimations internes fondées sur des biens comparables ou des évaluations du revenu actualisé.

Produits négociés

Les produits négociés sont des opérations concernant des instruments dérivés, des opérations de change, des opérations sur marchandises, des opérations de pension sur titres et des opérations de prêts et d'emprunts de titres. Le risque de crédit lié aux produits négociés ne peut être déterminé avec certitude au départ puisque, pendant la réalisation d'une opération, la valeur monétaire de l'obligation de la contrepartie envers la Banque variera en fonction de l'évolution des marchés financiers (comme les fluctuations des cours des actions, des taux d'intérêt et des cours de change). La Banque approuve le risque de crédit lié aux produits négociés en tenant compte de leur juste valeur courante, majorée d'une composante additionnelle servant à refléter l'évolution éventuelle de leur évaluation à la valeur de marché. Le processus d'approbation du crédit comprend également l'évaluation de la possibilité de risque de corrélation défavorable, lequel se produit lorsque l'exposition à une contrepartie est corrélée de façon positive à la probabilité de défaut de cette contrepartie.

Le risque de crédit lié aux produits négociés est géré selon le processus d'approbation du crédit appliqué aux activités de prêt. La Banque tient compte du risque de crédit lié aux activités de prêt ainsi que du risque de crédit éventuel découlant des opérations sur produits négociés avec la contrepartie.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Les dérivés sont généralement négociés aux termes d'accords généraux de compensation standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »), lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de l'ISDA sont fréquemment assortis d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une ou l'autre des parties, ou les deux, fournissent une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les quotités qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie.

Les contreparties de première qualité représentent environ 91 % du montant exposé au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés. Une proportion d'environ 24 % de l'exposition au risque de contrepartie lié aux produits dérivés est attribuable à des contreparties bancaires. Compte tenu des accords de compensation et de nantissement, le cas échéant, aucun montant net à risque en raison des opérations sur produits négociés avec une contrepartie en particulier n'était jugé important en regard de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2018. Aucun risque individuel lié à une contrepartie bilatérale de première qualité n'était supérieur à 1 877 millions de dollars et aucun risque individuel lié à une contrepartie qui est une société n'était supérieur à 516 millions de dollars.

Prêts aux particuliers

L'exposition au risque de crédit lié aux prêts aux particuliers découle des secteurs Réseau canadien et Opérations internationales.

Approvisionnement du crédit

Le processus décisionnel touchant les prêts aux particuliers fait en sorte que les risques de crédit sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. En général, les décisions en matière de crédit liées aux prêts à la consommation sont traitées par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque et sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit.

Les méthodes d'approbation de crédit et de gestion des portefeuilles de la Banque visent à assurer l'uniformité de l'octroi de crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Les méthodes rigoureuses de la Banque en matière d'octroi de crédit et de modélisation des risques au titre des prêts aux particuliers sont davantage centrées sur le client que sur le produit. La Banque estime qu'une telle démarche assure une meilleure évaluation des risques que celles centrées sur le produit et devrait contribuer à la baisse des pertes sur prêts avec le temps.

Toutes les modifications de la notation et des politiques sont proposées par les unités du groupe Gestion du risque global, lesquelles sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des portefeuilles de prêts aux particuliers. Les modèles et paramètres doivent également être validés et examinés de manière indépendante des unités impliquées qui participent à la mise en œuvre et au développement des modèles. Le processus d'examen prévoit le renvoi au comité de crédit principal concerné pour approbation, au besoin. Les portefeuilles de prêts à la consommation font l'objet d'examen mensuels qui servent à mieux circonscrire toute nouvelle tendance dans la qualité des prêts et à déterminer si des mesures correctives s'imposent.

Notations de risque

Le système de notation du risque lié aux particuliers de la Banque est centré sur l'emprunteur et sur l'opération. Une notation du risque est attribuée à chaque prêt à un particulier en fonction des antécédents de crédit ou de l'évaluation de crédit interne du client. Le système automatisé de notation du risque de la Banque évalue mensuellement la solvabilité de chaque client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le système de notation du risque aux termes de l'approche NI avancée fait l'objet d'un examen régulier et d'un suivi continu de la performance des principales composantes. Les modèles du risque sont validés indépendamment des secteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre du système de notation pour en assurer l'indépendance véritable en ce qui a trait à l'examen de la conception et de la performance.

Les caractéristiques comportementales des clients utilisées à titre de données pour les modèles de l'approche NI avancée de Bâle III sont cohérentes avec celles utilisées par les systèmes de notation du risque canadiens liés aux particuliers de la Banque. À l'heure actuelle, l'approche standard est appliquée aux portefeuilles de prêts des Opérations internationales.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Pour ce qui est des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels, la valeur des biens immobiliers est confirmée lors du montage au moyen de différentes méthodes de validation, dont une méthode d'évaluation automatisée et une évaluation exhaustive (inspection en personne). L'évaluation est réalisée par un évaluateur tiers approuvé par la Banque. Aux fins de surveillance des principaux portefeuilles, les valeurs des biens immobiliers sont indexées trimestriellement au prix des maisons. S'il y a dépréciation de prêts des principaux portefeuilles, la valeur des biens immobiliers résidentiels est reconfirmée au moyen de méthodes d'évaluation automatisée de tiers.

Les valeurs obtenues au moyen de méthodes d'évaluation automatisée sont systématiquement validées au moyen d'un processus d'échantillonnage aléatoire qui évalue rétrospectivement les valeurs fournies par les modèles d'évaluation automatisée par rapport aux évaluations disponibles (essentiellement des méthodes d'évaluation automatisée de tiers). Lorsque des évaluations de tiers sont obtenues, la Banque s'appuie sur le titre professionnel de l'évaluateur. Un échantillon

des rapports d'évaluation approuvés est examiné par les évaluateurs principaux de la Banque afin d'assurer que la qualité des évaluations est uniforme et que les valeurs obtenues sont satisfaisantes. Les évaluateurs tiers sont choisis au moyen d'une liste d'évaluateurs préapprouvés par la Banque.

Qualité du crédit

T39 Prêts douteux par secteurs d'activité¹⁾

	IFRS 9			IAS 39		
	2018			2017		
	Montant brut des prêts douteux	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net des prêts douteux	Montant brut des prêts douteux	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net des prêts douteux
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	840 \$	276 \$	564 \$	882 \$	645 \$	237 \$
Prêts aux entreprises	158	104	54	174	134 ²⁾	40
	998 \$	380 \$	618 \$	1 056 \$	779 \$	277 \$
Opérations internationales						
Antilles et Amérique centrale	1 389 \$	326 \$	1 063 \$	1 221 \$	461 \$	760 \$
Amérique latine						
Mexique	359	164	195	303	219	84
Pérou	581	317	264	704	402	302
Chili	753	158	595	565	245	320
Colombie	619	159	460	462	261	201
Autres – Amérique latine	148	98	50	182	142	40
Total – Amérique latine	2 460	896	1 564	2 216	1 269	947
	3 849 \$	1 222 \$	2 627 \$	3 437 \$	1 730 \$	1 707 \$
Services bancaires et marchés mondiaux						
Canada	1 \$	1 \$	– \$	1 \$	1 \$	– \$
États-Unis	80	25	55	132	39	93
Asie et Europe	202	49	153	239	73	166
	283 \$	75 \$	208 \$	372 \$	113 \$	259 \$
Total	5 130 \$	1 677 \$	3 453 \$	4 865 \$	2 622 \$	2 243 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des prêts productifs		3 388			1 446	

Données relatives aux prêts douteux

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant net des prêts douteux	
	2018	2017 ¹⁾
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations	0,60 %	0,43 %
Compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux	33 %	54 %

1) Exclut les prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico réalisée avant 2018.

2) Une partie du compte de correction de valeur existant pour pertes sur créances au titre des prêts douteux au 31 octobre 2017 a été reclassée au titre des prêts productifs en raison de l'adoption de l'IFRS 9 avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2017 aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux a augmenté pour s'établir à 5 130 millions de dollars au 31 octobre 2018, par rapport à 4 865 millions de dollars pour l'exercice précédent (compte non tenu d'un montant de 62 millions de dollars lié aux prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC relativement à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico), du fait essentiellement des prêts dépréciés dès leur acquisition par suite des acquisitions.

Les prêts douteux du Réseau canadien ont diminué de 58 millions de dollars, essentiellement en raison du portefeuille de prêts aux particuliers.

En ce qui a trait aux Opérations internationales, les prêts douteux ont augmenté de 412 millions de dollars, en raison surtout des prêts dépréciés dès leur acquisition par suite des acquisitions et des augmentations dans les Antilles et en Amérique centrale, au Mexique et en Colombie, en partie contrebalancées par les baisses en Pérou et dans les autres pays d'Amérique latine.

Les prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux ont reculé de 89 millions de dollars, grâce surtout aux règlements au cours de l'exercice.

Le montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, s'établissait à 3 453 millions de dollars au 31 octobre 2018, soit une hausse de 1 210 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le montant net des prêts douteux exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations s'établissait à 0,60 % au 31 octobre 2018, ce qui représente une hausse de 17 points de base par rapport à 0,43 % pour l'exercice précédent.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances totalisait 5 065 millions de dollars au 31 octobre 2018, en hausse de 997 millions de dollars en regard de 4 068 millions de dollars un an plus tôt (compte non tenu d'un montant de 259 millions de dollars lié aux prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC relativement à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico), en raison surtout de l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 9 et de l'effet de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale au titre des prêts productifs acquis.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux du Réseau canadien a reculé de 399 millions de dollars pour s'établir à 380 millions de dollars, en raison surtout de l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 9.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux des Opérations internationales a reculé de 508 millions de dollars pour s'établir à 1 222 millions de dollars, en raison surtout de l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 9.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux a reculé de 38 millions de dollars pour s'établir à 75 millions de dollars, grâce surtout aux règlements au cours de l'exercice.

Le compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs a augmenté pour se chiffrer à 3 388 millions de dollars, alors qu'il s'établissait à 1 446 millions de dollars au 31 octobre 2017, en raison surtout de l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 9 et de l'effet de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances initiale au titre des prêts productifs acquis.

Aperçu du portefeuille

Réseau canadien

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers a diminué de 42 millions de dollars ou de 5 %. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard du portefeuille de prêts aux particuliers a totalisé 746 millions de dollars, en baisse de 111 millions de dollars ou de 15 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux entreprises a reculé de 16 millions de dollars pour s'établir à 158 millions de dollars. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 48 millions de dollars, en baisse de 8 millions de dollars ou de 14 % en regard de l'exercice précédent.

Opérations internationales

Dans le secteur des prêts aux particuliers, le montant brut des prêts douteux a reculé de 147 millions de dollars pour s'établir à 2 026 millions de dollars, cette baisse étant surtout attribuable à l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 9, ce qui a été contrebalancé en partie par les hausses découlant des acquisitions. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des prêts aux particuliers a totalisé 1 667 millions de dollars, en hausse par rapport à celle de 1 090 millions de dollars pour l'exercice précédent, du fait principalement des provisions non récurrentes liées aux acquisitions et de l'incidence des avantages découlant des acquisitions au cours de l'exercice précédent.

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux entreprises s'est établi à 1 823 millions de dollars, en hausse de 559 millions de dollars en regard de l'exercice précédent, du fait essentiellement de l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 9 et des prêts dépréciés dès leur acquisition par suite des acquisitions. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a totalisé 200 millions de dollars, en baisse de 4 millions de dollars ou de 2 % en regard de celle de 204 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Services bancaires et marchés mondiaux

Le montant brut des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux a reculé de 89 millions de dollars pour s'établir à 283 millions de dollars, grâce surtout aux règlements au cours de l'exercice, contrebalancés en partie par l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 9. La dotation totale au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a représenté une reprise nette de 50 millions de dollars, comparativement à 42 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Diversification du risque

Les risques auxquels la Banque s'est exposée, selon les divers pays et types d'emprunteurs, sont bien diversifiés (se reporter aux tableaux T59 et T63). Le diagramme D24 illustre la répartition géographique des prêts et acceptations. Au Canada, c'est en Ontario que le risque était le plus grand, à 32 % du risque global. L'Amérique latine comptait pour 20 % de l'exposition totale et les États-Unis, pour 7 %.

Le diagramme D25 illustre la répartition des prêts et acceptations par types d'emprunteur (se reporter au tableau T63). Exception faite des prêts aux ménages, les risques les plus importants touchent le secteur de l'immobilier et de la construction (5,1 %), le secteur des services financiers (5,1 %, y compris les banques et les institutions financières autres que les banques), le secteur de la vente en gros et au détail (4,4 %) et le secteur de l'énergie (2,6 %).

Atténuation du risque

Afin d'atténuer son exposition au risque dans ses portefeuilles de prêts productifs aux sociétés, la Banque a recours à une diversification par sociétés, par secteurs et par pays, au moyen d'une utilisation prudente des cessions de prêts et des instruments dérivés de crédit. En 2018, les cessions de prêts ont totalisé 25 millions de dollars, contre 242 millions de dollars en 2017. Le plus important volume de cessions de prêts en 2018 avait trait à des prêts dans le secteur des métaux. Au 31 octobre 2018, les dérivés de crédit utilisés pour atténuer l'exposition au risque des portefeuilles totalisaient 13 millions de dollars (montant notionnel), comparativement à 23 millions de dollars au 31 octobre 2017.

La Banque surveille activement les concentrations par secteurs et par pays. Elle continue de suivre attentivement les tendances émergentes et de prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour atténuer les risques, comme elle le fait pour l'exposition aux risques de tous les secteurs. Elle gère de près les portefeuilles des secteurs de l'énergie, des mines et de l'expédition.

Aperçu du portefeuille de prêts

La Banque possède un portefeuille diversifié par produits, par activités commerciales et par secteurs géographiques. Des détails concernant certains portefeuilles sur lesquels l'accent est mis actuellement sont présentés ci-dessous.

Risques liés aux changements climatiques

En février 2018, la Banque Scotia a annoncé son soutien à l'initiative du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière. Ces informations particulières concernent le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque. Des informations supplémentaires liées au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers ainsi qu'à d'autres aspects des activités de la Banque seront incluses dans le rapport sur la responsabilité sociale 2018.

Gouvernance

Supervision par le conseil d'administration

Les risques liés aux changements climatiques et les informations connexes sont passés en revue et font l'objet de discussions au sein de plusieurs comités du conseil d'administration, y compris le comité de gestion du risque et le comité d'audit et de révision, ainsi que pendant les réunions du conseil d'administration.

Toutefois, le comité de gestion du risque porte la responsabilité principale en matière de surveillance des risques liés aux changements climatiques et des occasions à l'égard du portefeuille de prêts de la Banque. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le comité de gestion du risque a passé en revue en 2018 un rapport sur l'avenir de l'énergie dans le cadre de ses analyses et examens des risques liés aux changements climatiques. Le comité de gestion du risque éclaire le conseil d'administration à l'égard des principaux risques et des risques émergents ainsi que des politiques connexes (p. ex., la politique environnementale et la tolérance au risque de crédit). Il revoit aussi la gestion des principaux risques de la Banque comme les risques liés aux changements climatiques. Les rapports concernant ces risques et occasions sont présentés au comité de gestion du risque par l'intermédiaire de la section des risques émergents du rapport trimestriel sur la gestion du risque d'entreprise (le cas échéant), ainsi qu'au moyen de l'examen et de l'approbation des rapports du secteur d'activité et des demandes de crédit de chaque client. Toute catastrophe naturelle liée aux changements climatiques ayant une incidence sur le portefeuille de prêts de la Banque fait également l'objet de discussions par le comité de gestion du risque.

Le comité de gouvernance agit également à titre de conseiller auprès du conseil d'administration en procédant à une évaluation continue de l'approche de la Banque en matière de gouvernance d'entreprise et fait des recommandations quant aux politiques. Ce comité est responsable, entre autres, de l'examen de la stratégie en matière de responsabilité sociale de la Banque et de la publication de l'information qui s'y rattache. Dans cette optique, les changements climatiques constituent l'une des priorités en matière de responsabilité sociale de la Banque.

Rôle de la direction

La politique environnementale et la politique de gestion du risque de crédit de la Banque sont les deux principales politiques auxquelles la Banque fait appel pour identifier et gérer les risques liés aux changements climatiques associés aux portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque. Ces risques sont identifiés, évalués et gérés par l'intermédiaire des processus de diligence raisonnable et d'approbation de crédit de la Banque en ce qui a trait au risque de crédit et au risque environnemental. En 2018, la Banque a poursuivi ses efforts afin d'améliorer le processus de diligence raisonnable en ce qui a trait aux changements climatiques dans le cadre du processus global de diligence raisonnable en matière de risque environnemental.

Les risques et les problèmes émergents et particuliers sont signalés au niveau pertinent de la direction ou du comité de gestion des risques aux fins d'analyse ou de résolution et, lorsque cela est jugé approprié, ils sont présentés sur une base trimestrielle dans la section des risques émergents du rapport sur la gestion du risque d'entreprise présenté au comité de gestion du risque du conseil d'administration.

Les responsabilités courantes de gestion et de présentation de l'information à l'égard des risques liés aux changements climatiques incombent au groupe Gestion du risque global et à son groupe dédié au risque environnemental et social. Le groupe dédié au risque environnemental et social a la responsabilité d'intégrer les considérations en matière de changements climatiques dans les demandes de crédit des particuliers et les examens de l'industrie, en développant et en mettant en place des outils, des procédures et des politiques en matière de risques liés au climat et en offrant des formations aux dirigeants de la Banque et aux approbateurs de crédit. Le groupe aide également à examiner les transactions afin de s'assurer que les risques liés aux changements climatiques sont adéquatement identifiés, considérés et atténués.

Stratégie

L'intégration complète des considérations en matière de changements climatiques dans les processus à l'échelle de la Banque est un projet sur plusieurs années, et certains aspects nécessiteront plus de temps que d'autres. En 2018, les projets ont commencé à donner lieu à une meilleure compréhension des risques liés aux changements climatiques en améliorant le processus de diligence raisonnable de la Banque et en intégrant les considérations en matière de risques liés au climat dans les examens de l'industrie. En comparaison de l'ancien processus de diligence raisonnable, les processus améliorés permettront d'assigner des notations en termes de risques liés aux changements climatiques à des comptes de particuliers et permettront par la suite l'application d'analyses de scénarios de changements climatiques.

Gestion du risque

La Banque considère le risque environnemental (ce qui comprend les risques liés au climat) comme un risque principal. Les risques liés au climat s'entendent de la possibilité que des questions liées aux changements climatiques qui concernent la Banque Scotia ou ses clients puissent donner lieu à un risque de crédit, un risque de réputation, un risque d'exploitation ou un risque juridique et que cela ait ultimement une incidence sur la performance de la Banque.

Pendant plus d'une décennie, la Banque a utilisé et amélioré son processus de diligence raisonnable global à l'égard du risque environnemental. La Banque fait appel à son expertise en matière de gestion du risque environnemental pour établir des processus de diligence raisonnable rigoureux en matière de risques liés aux changements climatiques qui sont répétables, systématiques et précis. La Banque travaille à élaborer des processus et des contrôles qui rendront possible la génération de résultats pratiques et pertinents ainsi qu'à mettre au point des indicateurs qui lui permettront d'identifier, de gérer et de fournir des informations sur les risques liés aux changements climatiques.

Au cours de 2018, la Banque a entrepris des travaux importants relativement aux risques liés au climat visant son portefeuille de prêts. Voici les faits saillants :

- a) Les outils et le cadre existant en matière de risque environnemental ont été développés afin de mieux identifier les risques liés au climat (risque physique et risque de transition) pour les prêts autres qu'aux particuliers.
- b) Un module sur les risques liés aux changements climatiques a été intégré à la formation obligatoire sur le risque environnemental à l'égard des dirigeants de la Banque accordant des prêts autres qu'aux particuliers et des approbateurs de crédit.
- c) Les politiques et procédures pour les prêts autres qu'aux particuliers ont été mises à jour afin d'inclure les questions de diligence raisonnable liées au climat. Le cas échéant, les risques liés aux changements climatiques seront traités pour toute nouvelle demande de crédit ainsi que toute révision annuelle du crédit.
- d) Une section détaillée sur les risques et les occasions liés aux changements climatiques a été ajoutée dans les examens de l'industrie pour 28 secteurs économiques.
- e) Des travaux ont été entamés afin d'utiliser les systèmes de localisation GPS pour mieux comprendre et évaluer les risques physiques liés au climat qui peuvent survenir selon la situation géographique des clients de la Banque.

Paramètres et cibles

Les normes de diligence raisonnable améliorées permettront à la Banque d'identifier les mesures du risque pertinentes. À cette fin, la Banque collabore avec un certain nombre de ses clients autres que des particuliers afin de mieux comprendre les risques liés au climat auxquels ils sont exposés, soit comment les risques sont identifiés, atténués et signalés et quels types de données seront disponibles.

La Banque travaille également avec ses pairs canadiens à développer des normes communes de mesure du risque, ce qui facilitera à l'avenir la présentation des informations.

Une fois que ces mesures du risque auront été mises en place, il sera alors possible d'établir des cibles concrètes.

Prêts garantis par des biens immobiliers

Une partie importante du portefeuille de prêts de la Banque est constituée de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts à la consommation, lesquels sont bien diversifiés sur le plan des emprunteurs. Au 31 octobre 2018, ces prêts s'élevaient à 366 milliards de dollars ou à 64 % de l'encours total des prêts et des acceptations de la Banque (340 milliards de dollars ou 65 % au 31 octobre 2017). De ces prêts, une tranche de 274 milliards de dollars ou de 75 % est composée de prêts garantis par des biens immobiliers (257 milliards de dollars ou 76 % au 31 octobre 2017). Les tableaux qui suivent présentent des détails par portefeuilles.

Prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés

Le tableau qui suit présente les montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques.

T40 Montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques

Aux 31 octobre	2018											
	Prêts hypothécaires à l'habitation						Marges de crédit hypothécaires à l'habitation					
	Assurés ¹⁾		Non assurés		Total		Assurés ¹⁾		Non assurés		Total	
(en millions de dollars)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Canada ²⁾												
Provinces de l'Atlantique	6 060 \$	2,8	5 309 \$	2,5	11 369 \$	5,3	–	–	1 175 \$	5,6	1 175 \$	5,6
Québec	7 658	3,6	8 223	3,9	15 881	7,5	–	–	984	4,7	984	4,7
Ontario	41 351	19,4	65 660	30,8	107 011	50,2	–	–	11 086	53,0	11 086	53,0
Manitoba et Saskatchewan	5 473	2,6	3 992	1,9	9 465	4,5	1	–	795	3,8	796	3,8
Alberta	18 117	8,5	12 638	5,9	30 755	14,4	1	–	3 020	14,4	3 021	14,4
Colombie-Britannique et territoires	13 526	6,4	25 076	11,7	38 602	18,1	–	–	3 866	18,5	3 866	18,5
Canada ³⁾	92 185 \$	43,3 %	120 898 \$	56,7 %	213 083 \$	100 %	2 \$	– %	20 926 \$	100 %	20 928 \$	100 %
Étranger	–	–	40 274	100	40 274	100	–	–	–	–	–	–
Total	92 185 \$	36,4 %	161 172 \$	63,6 %	253 357 \$	100 %	2 \$	– %	20 926 \$	100 %	20 928 \$	100 %
	2017											
Canada ³⁾	100 921 \$	49,0 %	104 872 \$	51,0 %	205 793 \$	100 %	4 \$	– %	20 148 \$	100 %	20 152 \$	100 %
Étranger	–	–	31 123	100	31 123	–	–	–	–	–	–	–
Total	100 921 \$	42,6 %	135 995 \$	57,4 %	236 916 \$	100 %	4 \$	– %	20 148 \$	100 %	20 152 \$	100 %

- 1) Une assurance prêt hypothécaire s'entend d'une couverture contractuelle sur la durée des prêts admissibles, en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée contre les manques à gagner pouvant découler de la défaillance de l'emprunteur. Cette assurance est fournie soit par des organismes bénéficiant du soutien du gouvernement, soit par des assureurs hypothécaires privés.
- 2) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.
- 3) Comprend des immeubles d'habitation (quatre unités ou plus) de 2 899 \$ (2 594 \$ au 31 octobre 2017), dont une tranche de 2 029 \$ est assurée (1 689 \$ au 31 octobre 2017).

Périodes d'amortissement des prêts hypothécaires à l'habitation

Le tableau qui suit présente la distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques.

T41 Distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes et par secteurs géographiques

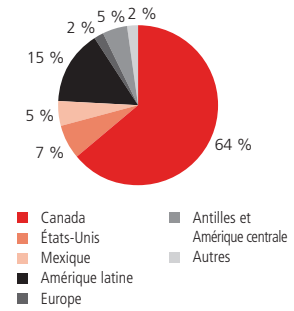
Aux 31 octobre	2018					
	Prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement restantes					
	Moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 ans et plus	Total des prêts hypothécaires à l'habitation
Canada	33,9 %	38,0 %	27,1 %	0,9 %	0,1 %	100 %
Étranger	65,1 %	18,9 %	13,2 %	2,7 %	0,1 %	100 %
	2017					
Canada	33,8 %	37,9 %	26,9 %	1,3 %	0,1 %	100 %
Étranger	69,3 %	17,2 %	11,1 %	2,3 %	0,1 %	100 %

Ratios prêt/valeur

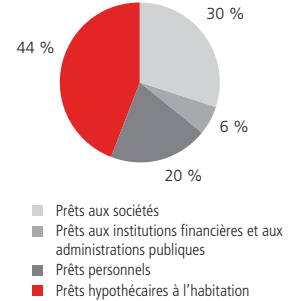
Une tranche de 57 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien n'était pas assurée (51 % au 31 octobre 2017) et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 54 % (51 % au 31 octobre 2017).

Le tableau suivant présente le ratio prêt/valeur moyen pondéré de l'ensemble des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation non assurés nouvellement montés durant l'exercice, lesquels comprennent les prêts hypothécaires pour financer un achat, ceux à titre de refinancement afin d'en augmenter le solde et ceux transférés d'autres institutions financières, par secteurs géographiques.

D24 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger ... Prêts et acceptations, octobre 2018



D25 ... ainsi que dans les prêts aux ménages et aux entreprises Prêts et acceptations, octobre 2018



T42 Ratios prêt/valeur

	Ratios prêt/valeur des prêts non assurés¹⁾	
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018	
	Prêts hypothécaires à l'habitation Ratios prêt/valeur (%)	Marges de crédit hypothécaires à l'habitation²⁾ Ratios prêt/valeur (%)
Canada :		
Provinces de l'Atlantique	69,4 %	57,3 %
Québec	65,4	67,5
Ontario	63,4	61,4
Manitoba et Saskatchewan	68,6	61,0
Alberta	67,3	70,5
Colombie-Britannique et territoires	61,6	59,9
Canada	63,8 %	62,0 %
Étranger	68,9 %	s.o.
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017	
Canada	64,0 %	62,7 %
Étranger	70,4 %	s.o.

- 1) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.
- 2) Comprennent uniquement les marges de crédit hypothécaires à l'habitation aux termes du programme Crédit Intégré Scotia. Le ratio prêt/valeur correspond à la somme de chaque prêt hypothécaire à l'habitation et de la limite autorisée des marges de crédit hypothécaires à l'habitation renouvelables connexes, divisée par la valeur du bien immobilier résidentiel connexe, présentée sur une base moyenne pondérée pour les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation nouvellement montés.

Incidence d'un éventuel ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation
La Banque soumet son portefeuille de prêts hypothécaires à des scénarios de conditions critiques afin de déterminer l'incidence d'une variété de combinaisons d'événements comme le déclin des prix des habitations, l'augmentation du taux de chômage et la hausse des taux d'intérêt. Elle définit les scénarios en fonction de résultats réels antérieurs dans divers contextes historiques de ralentissement pour démontrer que les tests sur le portefeuille sont suffisamment sévères. En période de crise, il y a une hausse modérée des pertes sur créances et des incidences défavorables sur les ratios de fonds propres, à un niveau que la Banque considère toutefois comme gérable. Dans les faits, le portefeuille est résistant face à ces scénarios en raison du faible ratio prêt/valeur du portefeuille, de la proportion élevée de prêts assurés et de la diversification du portefeuille.

Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada

En ce qui a trait aux prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada, la Banque avait des prêts en cours de 1 192 millions de dollars au 31 octobre 2018 (949 millions de dollars au 31 octobre 2017). Il s'agit d'un portefeuille de qualité supérieure composé de prêts à des promoteurs bien connus qui entretiennent des relations de longue date avec la Banque.

Exposition au risque en Europe

La Banque est d'avis que ses expositions au risque en Europe sont gérables, que leur taille est appropriée au regard de la solvabilité des contreparties (89 % des expositions sont des contreparties de première qualité selon une combinaison de notations internes et externes) et qu'elles sont peu importantes compte tenu du capital de la Banque. L'exposition de la Banque au risque en Europe est comptabilisée au coût amorti ou à la juste valeur calculée au moyen de données observables, des montants négligeables étant évalués selon des modèles s'appuyant sur des données non observables (niveau 3). Il ne s'est produit aucun événement significatif au cours du trimestre qui a eu une incidence importante sur l'exposition de la Banque.

L'exposition de la Banque aux emprunteurs souverains s'établissait à 8,5 milliards de dollars au 31 octobre 2018 (8,9 milliards de dollars au 31 octobre 2017), à 5,8 milliards de dollars à l'égard de banques (5,7 milliards de dollars au 31 octobre 2017) et à 15,8 milliards de dollars à l'égard de sociétés (17,6 milliards de dollars au 31 octobre 2017).

Outre les expositions présentées dans le tableau ci-dessous, la Banque avait des expositions indirectes composées de positions en titres d'entités non européennes dont la société mère est domiciliée en Europe à hauteur de 0,7 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2017).

Les expositions actuelles de la Banque en Europe sont réparties comme suit :

T43 Exposition au risque de la Banque par pays

Aux 31 octobre	2018							2017
(en millions de dollars)	Prêts et équivalents de prêts¹⁾	Dépôts auprès d'autres institutions financières	Titres²⁾	Transactions de financement sur titres et dérivés³⁾	Montant financé total	Engagements non prélevés⁴⁾	Total	Total
Grèce	146 \$	– \$	– \$	– \$	146 \$	– \$	146 \$	213 \$
Irlande	1 003	482	19	5	1 509	1 103	2 612	2 033
Italie	31	–	(2)	1	30	118	148	133
Portugal	–	–	–	2	2	–	2	1
Espagne	944	7	553	50	1 554	147	1 701	826
Total – groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	2 124 \$	489 \$	570 \$	58 \$	3 241 \$	1 368 \$	4 609 \$	3 206 \$
Royaume-Uni	7 633 \$	4 317 \$	1 150 \$	1 293 \$	14 393 \$	5 610 \$	20 003 \$	20 166 \$
Allemagne	1 475	651	1 115	21	3 262	1 023	4 285	4 495
France	1 136	289	1 411	49	2 885	1 314	4 199	5 053
Pays-Bas	855	181	(142)	95	989	1 536	2 525	3 341
Suisse	535	14	85	87	721	771	1 492	2 156
Autres	1 926	255	2 175	236	4 592	3 396	7 988	8 068
Total – autres pays que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	13 560 \$	5 707 \$	5 794 \$	1 781 \$	26 842 \$	13 650 \$	40 492 \$	43 279 \$
Total – Europe	15 684 \$	6 196 \$	6 364 \$	1 839 \$	30 083 \$	15 018 \$	45 101 \$	46 485 \$
Au 31 octobre 2017	17 652 \$	2 841 \$	9 005 \$	2 718 \$	32 216 \$	14 269 \$	46 485 \$	

- 1) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances évalué individuellement s'établissait à 28 \$. Les lettres de crédit et de garanties sont incluses dans les expositions financées puisqu'elles ont été émises. Les prêts et équivalents de prêts comprennent des lettres de crédit et de garanties d'un montant total de 3 867 \$ au 31 octobre 2018 (3 366 \$ au 31 octobre 2017).
- 2) L'exposition aux titres est calculée en tenant compte des positions dérivées lorsque le titre est l'actif de référence sous-jacent, ainsi que des positions vendeur, le montant net des positions vendeur étant entre parenthèses.
- 3) Les transactions de financement sur titres comprennent des titres pris en pension, des obligations relatives aux titres mis en pension et des transactions de prêt ou d'emprunt de titres. Les expositions financées brutes et nettes représentent la totalité des positions nettes positives, compte tenu des garanties. Les garanties au titre des dérivés s'établissaient à 1 899 \$ et celles au titre des transactions de financement sur titres, à 9 989 \$.
- 4) Les engagements non prélevés représentent l'estimation du montant prévu au contrat qui pourrait être prélevé par un débiteur et sont composés d'engagements visant l'émission de lettres de crédit pour le compte d'autres banques dans le cadre d'une entente relative à un consortium bancaire.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. La table des matières des informations sur le risque de marché est présentée ci-après.

Table des matières des informations sur le risque de marché

Table des matières	Page	Tableaux et diagrammes	Page
Catégories du risque de marché	92		
Risque de taux d'intérêt	92		
Risque d'écart de crédit	92		
Risque de change	92		
Risque sur actions	92		
Risque sur marchandises	92		
Gouvernance du risque de marché	92		
Sommaire des mesures du risque	92		
Valeur à risque	92		
Exigence de fonds propres incrémentale	93		
Essais dans des conditions critiques	93		
Analyse de sensibilité	93		
Analyse des écarts de sensibilité	93		
Validation des modèles de risque de marché	93		
Risque de marché lié aux activités autres que de transaction	93		
Risque de taux d'intérêt	93-94	T44 Écart de taux d'intérêt	94
		T45 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels	94
Risque de change	94-95		
Risques liés aux portefeuilles de placements	95		
Risque de marché lié aux activités de transaction	95	T46 Mesures du risque de marché	95
		D26 Répartition des revenus tirés des activités de transaction	95
		D27 Revenus tirés des activités de transaction quotidiens c. V à R	95
Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière	96	T47 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque	96
Produits dérivés et opérations structurées	96		
Produits dérivés	96		
Opérations structurées	97		
Exposition en Europe	90	T43 Exposition au risque de la Banque par pays	90
Risque de marché	66-67	T34 Total du capital lié au risque de marché	67
Instruments financiers	70	T37 Titres hypothécaires	71

Catégories du risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte attribuable aux variations du degré ou à la volatilité des taux d'intérêt. Sans toutefois s'y limiter, ce risque touche des instruments comme les titres de créance, les prêts, les prêts hypothécaires, les dépôts et les dérivés.

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses des écarts de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur le revenu annuel et la VaR, et il est atténué grâce à la diversification du portefeuille et des couvertures au moyen de dérivés de taux d'intérêt et de titres de créance.

Risque d'écart de crédit

Le risque d'écart de crédit correspond au risque de perte découlant des variations du prix du crédit sur le marché et de la volatilité du crédit ou de la solvabilité d'émetteurs. Ce risque touche essentiellement les portefeuilles de prêts et de titres de créance. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses de défaillances immédiates, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des dérivés de crédit.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de perte découlant des fluctuations et de la volatilité des cours de change. Les titres de créance, autres titres et flux de trésorerie futurs libellés en monnaie étrangère sont exposés à ce type de risque. Le risque est géré au moyen de la position de transaction maximale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions et des dérivés de change.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours, de la volatilité ou de tout autre facteur de risque propre aux actions individuelles ou aux titres assimilables à des actions. Sans toutefois s'y limiter, ce risque touche des instruments comme les actions, les fonds négociés en bourse, les fonds communs de placement, les dérivés et d'autres produits assimilables à des actions. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et les plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des actions physiques et des instruments dérivés.

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours ou de la volatilité des métaux précieux, des métaux de base, des produits énergétiques et des produits agricoles. Les positions sur marchandises physiques et sur dérivés sont exposées à ce risque. Le risque est géré au moyen de la position de transaction totale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions sur marchandises physiques et sur dérivés.

Les facteurs de risque liés aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction sont présentés ci-après.

Activités de financement autres que de transaction	Activités d'investissement	Activités de transaction
Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt
Risque de change	Risque d'écart de crédit	Risque d'écart de crédit
	Risque de change	Risque de change
	Risque sur actions	Risque sur actions
		Risque sur marchandises

Gouvernance du risque de marché

Aperçu

Une fois l'an, le conseil d'administration examine et approuve les politiques et limites à l'égard du risque de marché. Le comité de gestion de l'actif et du passif (le « CGAP ») et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques (le « CGRMAP ») veillent à l'application du cadre établi par le conseil d'administration et surveillent le risque de marché auquel la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ce risque. Le CGRMAP établit des politiques de fonctionnement précises et des limites par produit, par portefeuille, par unité d'exploitation et par secteur d'activité, ainsi qu'à l'échelle de la Banque. Les limites sont examinées au moins une fois l'an.

Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de marché important, soutenant le CGRMAP et le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, de la surveillance, de la communication, de la proposition de normes et du soutien à la création de produits. Afin d'assurer le respect des politiques et des limites, le risque de marché est surveillé indépendamment de manière continue par le groupe Gestion du risque global, les services administratifs ou les Affaires financières. Ils fournissent à la haute direction, aux unités d'exploitation, au CGAP et au CGRMAP des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur le risque de marché par secteurs d'activité et par types de risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Ces mesures sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure sont la valeur à risque (« VaR »), l'exigence de fonds propres incriminale, les essais dans des conditions critiques, l'analyse de sensibilité et l'analyse des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt. L'utilisation et les caractéristiques de chacune de ces techniques sont présentées à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ».

Sommaire des mesures du risque

Valeur à risque (« VaR »)

La VaR est une mesure statistique servant à estimer les pertes potentielles découlant du risque de marché fondée sur un niveau de confiance et un horizon temporel communs. La Banque calcule la VaR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour pour ses portefeuilles de transaction. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VaR. La VaR a deux composantes, à savoir le risque de marché général et le risque propre à la dette. La Banque calcule la VaR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour ce qui est des instruments de créance et de dérivés de crédit, le risque propre au débiteur n'est pas reflété dans la VaR au titre du risque de marché général et est calculé au moyen de la VaR du risque propre à la dette, qui a recours à un rééchantillonnage historique. En outre, la Banque calcule une VaR ayant subi une simulation de crise, laquelle est obtenue au moyen de la même méthode de base que la VaR, mais est calibrée en fonction d'une période de un an considérée comme ayant subi une crise. La période ayant subi une crise est déterminée par analyse du profil de risque du portefeuille de transaction en regard de données de marché historiques. La VaR ayant subi une simulation de crise vient compléter la VaR, puisqu'elle évalue l'incidence d'une volatilité de marché supérieure aux données historiques prises en compte dans le calcul de la VaR.

Tous les principaux facteurs de risque se reflètent dans la VaR. Lorsqu'il n'existe pas de données historiques, des substituts sont utilisés pour établir la volatilité pertinente de la VaR et de la VaR ayant subi une simulation de crise jusqu'à ce que des données suffisantes soient disponibles. La fluctuation de la VaR entre les périodes est généralement attribuable aux variations des niveaux d'exposition, de la volatilité ou des corrélations entre les catégories d'actifs. La VaR sert également à évaluer les risques découlant de certains portefeuilles de financement et de placements. Les évaluations rétroactives des résultats réels par rapport aux résultats au titre de la VaR sont aussi une partie importante et nécessaire du processus lié à la VaR, puisqu'elles valident la qualité et l'exactitude du modèle de la VaR de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats de la VaR et des évaluations rétrospectives tous les trimestres.

Exigence de fonds propres incrémentale

Les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché imposées par l'accord de Bâle comprennent l'exigence de fonds propres incrémentale, qui tient compte de ce qui suit :

Risque de défaillance : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la défaillance d'un débiteur (émetteur d'actions/d'obligations ou contrepartie).

Risque de migration du crédit : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la révision à la baisse ou à la hausse de notations.

Un modèle Monte Carlo est appliqué aux débiteurs sous-jacents aux portefeuilles de dérivés de crédit et d'obligations aux fins de simulations de défaillance et de migration. L'exigence de fonds propres incrémentale est calculée au 99,9^e centile sur un horizon de liquidité de un an. Le conseil d'administration examine les résultats de l'exigence de fonds propres incrémentale tous les trimestres.

Essais dans des conditions critiques

L'une des limites inhérentes à la VaR et à la VaR ayant subi une simulation de crise est que celles-ci ne reflètent que l'historique de volatilité récent et une période de un an considérée comme ayant subi une crise, respectivement. Par conséquent, les essais dans des conditions critiques permettent d'examiner l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement marqués des facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Les conditions critiques retenues sont conçues pour tenir compte d'importants mouvements des facteurs de risque ainsi que d'événements de marché historiques et hypothétiques comportant de multiples risques. Les conditions historiques tiennent compte de fluctuations considérables sur des périodes qui sont beaucoup plus longues que la période de détention de un jour utilisée dans le calcul de la VaR, comme la crise du crédit de 2008 ou la crise financière russe en 1998. Comme c'est le cas pour la VaR, la VaR ayant subi une simulation de crise fournit à la direction de l'information sur les pertes pouvant potentiellement découler d'événements extrêmes. De plus, les résultats du programme d'essais dans des conditions critiques sont utilisés pour vérifier que les fonds propres liés au risque de marché de la Banque sont suffisants pour absorber ces pertes potentielles.

La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à une série d'essais dans des conditions critiques sur une base quotidienne, hebdomadaire et mensuelle. Elle évalue aussi mensuellement le risque dans ses portefeuilles de placements en effectuant des essais dans des conditions critiques fondés sur des sensibilités à des facteurs de risque et à des événements précis sur le marché. Le programme d'essais dans des conditions critiques constitue une composante essentielle du cadre de gestion du risque global de la Banque, qui s'ajoute à la VaR ainsi qu'à d'autres mesures et contrôles du risque de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats des essais dans des conditions critiques tous les trimestres.

Analyse de sensibilité

Pour les portefeuilles de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des facteurs de risque, dont les cours et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. Ces mesures s'appliquent à tous les types de produits et les secteurs géographiques et sont utilisées pour le suivi des limites et la présentation de l'information à la direction.

Pour les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Cette analyse s'applique aux activités d'exploitation que la Banque mène dans chacune des grandes monnaies à l'échelle mondiale. L'analyse de sensibilité de la Banque aux fins d'établissement de limites et de présentation de l'information est évaluée au moyen de variations parallèles favorables et défavorables des courbes de taux d'intérêt sous-jacents. Ces calculs sont à bilan constant et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre. La Banque effectue également des analyses de sensibilité au moyen de variations non parallèles des courbes de taux d'intérêt, notamment en accentuant, en aplanissant et en déformant la courbe.

Analyse des écarts de sensibilité

L'analyse des écarts de sensibilité sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt des disparités liées à la refixation des prix des activités autres que de transaction de la Banque. Aux termes de cette analyse, les actifs, les passifs et les instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière qui sont sensibles aux taux d'intérêt sont attribués à des périodes définies selon les dates prévues de refixation des prix. L'écart de taux d'intérêt des produits assortis d'échéances contractuelles est fondé sur la date d'échéance contractuelle ou la prochaine date de réévaluation du prix, selon la plus rapprochée de ces deux dates. L'écart de taux d'intérêt des produits n'ayant pas d'échéance contractuelle est fondé sur le comportement historique des consommateurs.

Validation des modèles de risque de marché

Avant qu'un nouveau modèle de risque de marché soit mis en œuvre, il a fait l'objet d'une validation approfondie et d'essais suffisants. Le modèle est validé lors de son élaboration initiale et lorsque des changements importants y sont apportés. Les modèles sont également validés périodiquement à une fréquence déterminée par les notations des risques visés par le modèle. Certains événements peuvent déclencher une validation anticipée, à savoir d'importantes variations de la structure du marché ou de la composition du portefeuille. La validation des modèles passe par des évaluations rétroactives et des analyses supplémentaires, y compris ce qui suit :

- un examen théorique ou des tests visant à évaluer le caractère approprié des hypothèses utilisées dans le modèle interne;
- des analyses d'impact, y compris des essais dans des conditions critiques, qui surviendraient advenant diverses conditions du marché historiques et hypothétiques.

Le processus de validation est régi par la politique de gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque.

Risque de marché lié aux activités autres que de transaction

Activités de financement et d'investissement

Le risque de marché découlant des activités de financement et d'investissement de la Banque est déterminé, géré et contrôlé au moyen des processus de gestion de l'actif et du passif de la Banque. Le comité de gestion de l'actif et du passif se réunit mensuellement pour examiner les risques et les possibilités et pour évaluer les résultats à ce chapitre, notamment l'efficacité des stratégies de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés aux portefeuilles d'activités autres que de transaction découlent essentiellement des disparités de taux d'intérêt (fréquence des refixations de prix) au titre des expositions des actifs et des passifs. Les plus importantes expositions liées au portefeuille d'activités autres que de transaction découlent des services bancaires aux particuliers au Canada. La principale composante de ce risque est liée aux positions du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation. Le tableau T44 résume les écarts de taux d'intérêt au titre des positions liées aux activités autres que de transaction de la Banque.

Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de prêt, de financement et d'investissement de la Banque est géré conformément aux politiques et limites globales approuvées par le conseil d'administration, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. La limite relative aux revenus annuels mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur les revenus d'intérêts nets annuels de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que la limite liée à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Ces limites sont fixées d'après le cadre de tolérance au risque documenté de la Banque. L'utilisation des limites à l'échelle du conseil fait régulièrement l'objet d'un rapport au comité de gestion de l'actif et du passif et au conseil d'administration. Toute exception aux limites est déclarée conformément à la politique de suivi et de conformité relative aux limites de la Banque.

Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres résultent de la différence entre le rendement gagné sur les actifs autres que de négociation de la Banque et le taux d'intérêt versé sur ses passifs. Les écarts en ce qui a trait aux rendements découlent en partie de la disparité dans les caractéristiques relatives à l'échéance et à la modification de taux des actifs et des passifs. Cette disparité est inhérente aux opérations autres que de négociation de la Banque et expose cette dernière à des variations défavorables des taux d'intérêt. Le comité de gestion de l'actif et du passif fournit une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque de taux d'intérêt structurel dans le cadre de tolérance au risque approuvé par le conseil d'administration. La Trésorerie du Groupe met en œuvre la stratégie de gestion de l'actif et du passif en vue de protéger et d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans le cadre de tolérance au risque établi.

La Banque a par ailleurs recours à des analyses des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt, à des modèles de simulation, à des analyses de sensibilité et à la VaR pour l'évaluation du risque, la surveillance des limites et la planification. Les calculs du risque de taux d'intérêt de la Banque se fondent généralement sur la révision des taux contractuels ou l'échéance des actifs et des passifs inscrits ou non à l'état de la situation financière, selon la première des deux éventualités, bien que certains actifs et passifs, comme ceux liés aux cartes de crédit et aux dépôts ne comportant pas d'échéance fixe, se voient attribuer un profil d'échéance basé sur la durée de l'exposition au risque. Les remboursements par anticipation prévus à l'égard des prêts et des produits d'investissement encaissables sont également intégrés aux calculs du risque.

Le tableau T45 fait état de l'incidence après impôt d'une variation immédiate et soutenue de 100 points de base pendant un an sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres. Les sensibilités aux taux d'intérêt sont fondées sur un bilan statique. Aucune hypothèse n'est posée au titre des mesures de la direction en vue d'atténuer le risque. Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt à la clôture de l'exercice 2018, une hausse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes les monnaies et toutes les échéances, aurait pour effet de réduire les revenus d'intérêts nets après impôt d'environ 105 millions de dollars au cours des 12 prochains mois, en présumant que la direction ne prend aucune autre mesure. Au cours de l'exercice 2018, ce chiffre a varié de 53 millions de dollars à 105 millions de dollars.

La même hausse des taux d'intérêt réduirait la valeur actualisée après impôt des actifs nets de la Banque d'environ 870 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2018, ce chiffre a varié de 827 millions de dollars à 1 097 millions de dollars. La sensibilité directionnelle de ces deux indicateurs clés est en grande partie déterminée par la différence d'horizons temporels (le bénéfice annuel n'illustre l'incidence que dans les douze prochains mois, alors que la valeur économique prend en compte l'incidence potentielle des variations du taux d'intérêt sur la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie futurs). Le bénéfice annuel et la valeur économique sont comparés aux limites approuvées par le conseil d'administration. Il n'y a pas eu de dépassements aux limites au cours de l'exercice.

T44 Écart de sensibilité aux taux d'intérêt

Positions sensibles aux taux d'intérêt ¹⁾ Au 31 octobre 2018 (en milliards de dollars)	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Plus de 1 an	Positions non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Dollars canadiens					
Actifs	221,1 \$	50,3 \$	165,1 \$	9,3 \$	445,8 \$
Passifs	264,0 \$	59,3 \$	107,0 \$	15,5 \$	445,8 \$
Écart	(42,9)\$	(9,0)\$	58,1 \$	(6,2)\$	– \$
Monnaies étrangères					
Actifs	337,9 \$	42,1 \$	87,6 \$	85,1 \$	552,7 \$
Passifs	332,4 \$	43,0 \$	69,4 \$	107,9 \$	552,7 \$
Écart	5,5 \$	(0,9)\$	18,2 \$	(22,8)\$	– \$
Total					
Écart	(37,4)\$	(9,9)\$	76,3 \$	(29,0)\$	– \$
Au 31 octobre 2017					
Écart	(0,9)\$	1,9 \$	28,8 \$	(29,8)\$	– \$

1) Compte tenu des instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière et du montant estimatif des remboursements anticipés de prêts à la consommation, de prêts hypothécaires et de CPG encaissables.

T45 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018		2017	
	Valeur économique des capitaux propres	Bénéfice annuel	Valeur économique des capitaux propres	Bénéfice annuel
Incidence après impôt				
Hausse de 100 points de base des taux Risque lié aux activités autres que de transaction	(870)\$	(105)\$	(354)\$	64 \$
Baisse de 100 points de base des taux Risque lié aux activités autres que de transaction	797 \$	101 \$	183 \$	(67)\$

Risque de change

Le risque de change inhérent aux activités de financement et d'investissement non couvertes de la Banque découle essentiellement de ses investissements nets dans des établissements à l'étranger et du bénéfice en monnaies étrangères qu'elle tire de ses succursales situées au pays et à l'étranger.

Le risque de change lié aux investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est assujéti à une limite approuvée par le conseil d'administration. Cette limite tient compte de facteurs tels que la volatilité éventuelle des capitaux propres et l'incidence éventuelle des fluctuations des cours de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le comité de gestion de l'actif et du passif examine la position de la Banque relativement au risque de change lié à ses investissements nets et détermine les stratégies de couverture appropriées. Les activités de couverture peuvent inclure le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

Les profits et les pertes de change découlant des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales connexes, sont portés au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. En revanche, les ratios des fonds propres réglementaires de la Banque ne sont pas touchés de manière importante par ces fluctuations des cours de change étant donné que les actifs pondérés en fonction des risques des établissements à l'étranger varient normalement dans la même direction.

La Banque est également exposée au risque de change sur le bénéfice de ses succursales situées au pays et à l'étranger. La Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le comité de gestion de l'actif et du passif évalue aussi les tendances en matière de données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer s'il faut couvrir une partie ou la totalité des revenus et des charges estimatifs futurs en monnaies étrangères. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur monnaies étrangères ainsi que les options sur monnaies étrangères et les swaps de monnaies étrangères. Certaines de ces couvertures économiques peuvent ne pas être admissibles à la comptabilité de couverture et il pourrait donc y avoir un décalage entre le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes découlant des couvertures économiques et le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes de change sous-jacents. Conformément aux IFRS, les profits et les pertes de change découlant des éléments monétaires et non monétaires sont portés directement à l'état du résultat net.

Au 31 octobre 2018, en l'absence de couvertures, principalement à l'égard de l'exposition au dollar américain, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce des activités aurait diminué (accru) d'environ 65 millions de dollars son bénéfice avant impôt de l'exercice (58 millions de dollars au 31 octobre 2017).

Risques liés aux portefeuilles de placements

La Banque détient des portefeuilles de placements pour satisfaire aux exigences en matière de liquidités et de réserve légale, de même qu'à des fins d'investissement. Ces portefeuilles exposent la Banque aux risques de taux d'intérêt, de cours de change et d'écart de crédit ainsi qu'au risque sur actions. Les placements sous forme de titres de créance sont principalement constitués d'obligations d'États, d'organismes gouvernementaux et de sociétés. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers. La plupart de ces titres sont évalués à l'aide de prix obtenus de sources externes. Les portefeuilles sont assujettis aux politiques et limites approuvées par le conseil d'administration.

Risque de marché lié aux activités de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux limites globales établies au moyen de la VaR et des essais dans des conditions critiques. La qualité de la VaR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VaR est comparée à des résultats hypothétiques fondés sur des positions de fin de journée fixes et sur les résultats réels. Une VaR à un niveau de confiance de 99 % indique une probabilité de 1 % que les pertes soient supérieures à la VaR si les positions demeurent inchangées pendant le prochain jour ouvrable. Les positions de transaction sont toutefois gérées de façon dynamique et, par conséquent, les exceptions soulevées par les évaluations rétroactives par rapport aux résultats réels sont rares.

Au cours de l'exercice 2018, la VaR quotidienne totale de transaction s'est établie en moyenne à 12,9 millions de dollars, contre 11,2 millions de dollars en 2017.

T46 Mesure du risque de marché

(en millions de dollars)	2018				2017			
	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	11,0 \$	11,6 \$	17,8 \$	6,9 \$	10,1 \$	10,8 \$	15,1 \$	8,0 \$
Écart de crédit	6,2	7,8	12,2	4,8	6,9	6,3	9,1	4,1
Taux d'intérêt	7,7	9,5	17,2	4,3	8,4	8,4	12,0	5,3
Actions	5,8	3,0	15,5	1,2	3,2	2,2	4,8	1,0
Change	2,8	3,3	5,8	1,1	2,9	2,2	5,5	0,7
Marchandises	1,7	1,6	2,1	1,0	1,3	1,4	2,6	0,6
Risque propre à la dette	3,6	3,4	4,2	2,6	3,3	3,6	5,1	2,4
Effet de la diversification	(11,7)	(10,0)	s.o.	s.o.	(10,2)	(9,0)	s.o.	s.o.
VaR à l'échelle de la Banque	13,2 \$	12,9 \$	18,4 \$	8,6 \$	10,6 \$	11,2 \$	14,9 \$	9,1 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	44,6 \$	42,7 \$	59,0 \$	26,3 \$	34,7 \$	28,5 \$	44,5 \$	19,2 \$
Exigence de fonds propres incrémentale	77,9 \$	173,4 \$	474,7 \$	60,0 \$	144,5 \$	271,2 \$	399,8 \$	144,5 \$

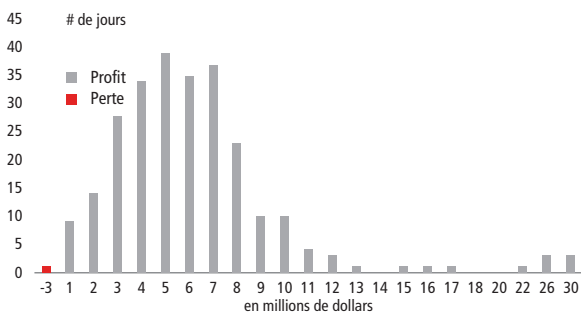
La Banque calcule également une VaR ayant subi une simulation de crise selon la même méthode de base que la VaR. La VaR ayant subi une simulation de crise tient toutefois compte de la volatilité des marchés sur une période de un an considérée comme ayant subi une crise compte tenu du profil de risque du portefeuille de transaction. La période actuelle englobe la crise du crédit de 2008-2009 ayant fait suite à l'effondrement de Lehman Brothers. Au cours de l'exercice 2018, la VaR quotidienne de transaction ayant subi une simulation de crise s'est établie en moyenne à 42,7 millions de dollars, en regard de 28,5 millions de dollars en 2017.

À l'exercice 2018, l'exigence de fonds propres incrémentale moyenne a été ramenée à 173,4 millions de dollars, par rapport à 271,2 millions de dollars en 2017, essentiellement en raison de l'exposition réduite aux marchés émergents.

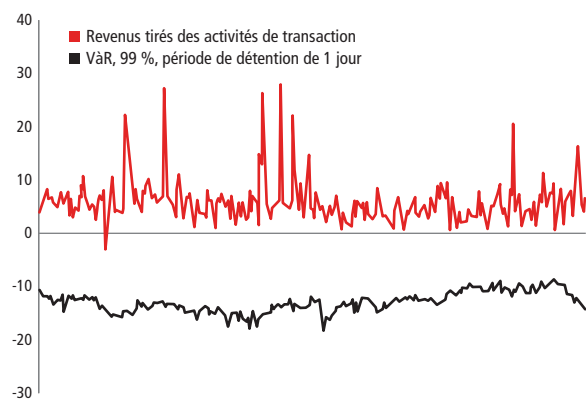
Description des composantes des revenus tirés des activités de transaction et comparaison graphique de la VaR quotidienne et du résultat net quotidien

Le diagramme D26 présente la répartition des revenus tirés des activités de transaction quotidiens pour l'exercice 2018, et le diagramme D27 compare cette répartition aux résultats de la VaR quotidienne. Les revenus tirés des activités de transaction tiennent compte des variations de la valeur du portefeuille ainsi que de l'incidence des nouvelles opérations, des commissions, des honoraires et des réserves. Certaines composantes des revenus qui sont calculées moins fréquemment sont prises en compte proportionnellement. Les revenus tirés des activités de transaction ont atteint une moyenne quotidienne de 5,9 millions de dollars, contre 6,0 millions de dollars en 2017. Les revenus ont été positifs pour 99,6 % des jours de transaction au cours de l'exercice, ce qui est supérieur au taux de 2017 établi à 99 %. Au cours de l'exercice, la perte la plus importante subie en une seule journée, qui est survenue le 15 décembre 2017, s'est établie à 3,2 million de dollars et était inférieure à la VaR totale de 13,8 millions de dollars la même journée.

D26 Répartition des revenus tirés des activités de transaction
Exercice clos le 31 octobre 2018



D27 Revenus tirés des activités de transaction quotidiens c. VaR
En millions de dollars, du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018



Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière

Les actifs et les passifs de transaction sont évalués quotidiennement à la valeur de marché et pris en compte dans les mesures du risque lié aux activités de transaction comme la VaR. Les risques sur dérivés liés aux activités des Services bancaires et marchés mondiaux sont reflétés dans les mesures du risque lié aux activités de transaction, tandis que les dérivés utilisés aux fins de gestion de l'actif et du passif sont pris en compte dans le risque lié aux activités autres que de transaction. Le tableau ci-dessous présente une comparaison des éléments de l'état consolidé de la situation financière qui sont couverts par les mesures du risque lié aux activités de transaction et du risque lié aux activités autres que de transaction.

T47 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Mesure du risque de marché				Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	
Métaux précieux	3 191 \$	3 191 \$	– \$	– \$	s.o.
Actifs détenus à des fins de transaction	100 262	99 650	612	–	Taux d'intérêt, change
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	12	–	12	–	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	37 558	33 937	3 621	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	78 396	–	78 396	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	551 834	–	551 834	–	Taux d'intérêt, change
Actifs non assujettis au risque de marché ¹⁾	227 240	–	–	227 240	s.o.
Total des actifs	998 493 \$	136 778 \$	634 475 \$	227 240 \$	
Dépôts	676 534 \$	– \$	641 791 \$	34 743 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	8 188	–	8 188	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	32 087	32 087	–	–	s.o.
Instruments financiers dérivés	37 967	32 300	5 667	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ²⁾	5 019	5 019	–	–	s.o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	1 727	–	1 727	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs non assujettis au risque de marché ³⁾	169 291	–	–	169 291	s.o.
Total des passifs	930 813 \$	69 406 \$	657 373 \$	204 034 \$	

- 1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et empruntés.
- 2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.
- 3) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Au 31 octobre 2017 ¹⁾ (en millions de dollars)	Mesure du risque de marché				Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	
Métaux précieux	5 717 \$	5 717 \$	– \$	– \$	s.o.
Actifs détenus à des fins de transaction	98 464	98 464	–	–	s.o.
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	13	–	13	–	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	35 364	30 648	4 716	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	69 269	–	69 269	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	504 369	–	504 369	–	Taux d'intérêt, change
Actifs non assujettis au risque de marché ²⁾	202 077	–	–	202 077	s.o.
Total des actifs	915 273 \$	134 829 \$	578 367 \$	202 077 \$	
Dépôts	625 367 \$	– \$	593 174 \$	32 193 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	4 663	–	4 663	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	30 766	30 766	–	–	s.o.
Instruments financiers dérivés	34 200	30 545	3 655	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ³⁾	6 819	6 819	–	–	s.o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	2 201	–	2 201	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit, actions
Passifs non assujettis au risque de marché ⁴⁾	149 632	–	–	149 632	s.o.
Total des passifs	853 648 \$	68 130 \$	603 693 \$	181 825 \$	

- 1) Les montants n'ont pas été retraités selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes ont été préparés selon l'IAS 39 (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).
- 2) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et empruntés.
- 3) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.
- 4) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Produits dérivés et opérations structurées

Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés pour répondre aux besoins des clients, générer des revenus tirés des activités de transaction, gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités de prêt, de financement et d'investissement, et réduire le coût de son capital. Elle fait appel à plusieurs types de produits dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options, pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Elle a aussi recours à des contrats à terme de gré à gré, à des swaps et à des options pour gérer le risque de change. Le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts et de placements est géré au moyen de swaps sur défaillance. En tant que courtier, la Banque offre une gamme de produits dérivés à ses clients, notamment des produits dérivés sur taux d'intérêt, sur cours de change, sur actions et sur marchandises, ainsi que des dérivés de crédit.

Le risque de marché découlant des opérations sur produits dérivés est assujéti aux techniques de contrôle, de communication et d'analyse présentées précédemment. La Banque utilise d'autres contrôles et techniques d'analyse pour faire face à certains risques de marché propres aux produits dérivés.

Opérations structurées

Les opérations structurées sont des opérations spécialisées qui peuvent faire appel à des combinaisons de liquidités, d'autres actifs financiers et de produits dérivés afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle en matière de gestion du risque ou de financement. Ces opérations sont soigneusement évaluées par la Banque, qui cherche à circonscrire les risques de crédit, de marché, de fiscalité et de réputation ainsi que le risque juridique et les autres risques, et à y faire face. Elles sont également assujetties à un examen interfonctionnel et à l'approbation de la direction des activités de transaction, du groupe Gestion du risque global et des services Fiscalité, des Affaires financières et des Affaires juridiques. Par ailleurs, les opérations structurées d'importance sont soumises à l'examen des comités composés de membres de la haute direction chargés de la gestion du risque et évaluées conformément aux pratiques décrites plus loin à la rubrique « Risque de réputation ».

Ces opérations comportent habituellement un faible risque de marché et les revenus réalisés par la Banque proviennent du savoir-faire en structuration qu'elle offre et du risque de crédit qu'elle assume. Une fois effectuées, les opérations structurées sont assujetties aux mêmes examens de crédit continu et analyses du risque de marché que les autres types d'opérations sur produits dérivés. Les examens et analyses comportent une surveillance prudente de la qualité des actifs sous-jacents ainsi que l'évaluation continue des produits dérivés et des actifs sous-jacents.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Les obligations financières comprennent les engagements envers les déposants, les paiements exigibles dans le cadre de contrats sur produits dérivés, le règlement de transactions d'emprunt et de rachat de titres ainsi que les engagements en matière de prêt et d'investissement.

Une gestion efficace du risque de liquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties, pour gérer le coût du financement de la Banque et pour soutenir les principales activités commerciales, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvées par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvées. Le comité de gestion de l'actif et du passif (le « CGAP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité sont les suivants :

- Mesure du risque et établissement d'un modèle – Le modèle de liquidité de la Banque permet de mesurer et de prévoir les rentrées et les sorties de fonds, y compris les flux de trésorerie ne figurant pas à l'état de la situation financière, sur une base quotidienne. Le risque est géré par l'établissement d'un ensemble de limites clés à l'égard des sorties de fonds nettes maximales, par devise, pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme précise (écarts de trésorerie), par la mise en place d'un niveau minimal de liquidités de base et par des essais de la liquidité dans des conditions critiques.
- Communication – Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de liquidité important, soutenant le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, d'essais dans des conditions critiques et de la communication.
- Essais dans des conditions critiques – La Banque effectue régulièrement des essais dans des conditions critiques concernant la liquidité pour évaluer l'incidence de perturbations propres au secteur d'activité ou propres à la Banque sur la liquidité de celle-ci. Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité ont de nombreux buts, notamment :
 - aider la Banque à comprendre l'évolution éventuelle, dans des conditions critiques, des diverses positions figurant et ne figurant pas à l'état de la situation financière;
 - à partir de cette compréhension, faciliter l'élaboration de plans d'atténuation des risques et d'urgence.
 Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité de la Banque tiennent compte de l'incidence des changements d'hypothèses relatives au financement, du comportement des déposants et de la valeur marchande des actifs liquides. La Banque réalise des essais dans des conditions critiques qui correspondent aux pratiques du secteur et qui sont exigés par les organismes de réglementation et les agences de notation. Les résultats de ces essais sont examinés par la haute direction de la Banque et pris en considération lorsque le moment est venu de prendre des décisions en matière de liquidité.
- Planification d'urgence – La Banque a un plan d'urgence en matière de liquidité qui établit une approche devant permettre d'analyser les problèmes réels et potentiels au chapitre de la liquidité et d'y répondre. Le plan prévoit une structure de gouvernance adéquate aux fins de la gestion et de la surveillance des problèmes au chapitre de la liquidité ainsi que des processus efficaces de communication interne et externe, et il établit les mesures de prévention devant être envisagées aux différentes étapes de la crise. Un plan d'urgence est maintenu à l'échelle de la Banque et des principales filiales.
- Diversification des sources de financement – La Banque gère activement la diversification des passifs dépôts par sources, par types de déposants, par instruments, par durées et par secteurs géographiques.
- Liquidités de base – La Banque maintient un bloc d'actifs très liquides non grevés qui peuvent aisément être vendus ou donnés en nantissement pour garantir des emprunts si la conjoncture du marché est critique ou encore pour réagir en cas de circonstances particulières touchant la Banque. Cette dernière maintient également des actifs liquides pour remplir ses obligations de règlement quotidiennes relatives aux systèmes de paiement, de dépôt et de compensation.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont une composante clé de la gestion de la liquidité, et la Banque détient ce type d'actifs en quantité suffisante pour répondre à ses besoins éventuels en matière de gestion de la liquidité.

Les actifs liquides peuvent servir à générer des rentrées de trésorerie, que ce soit au moyen de leur vente, de transactions de rachat ou d'autres transactions dans le cadre desquelles les actifs peuvent être donnés en garantie en vue de générer des rentrées de trésorerie ou être laissés arriver à échéance. Les actifs liquides comprennent les dépôts auprès de banques centrales, les dépôts auprès d'autres institutions financières, les prêts à vue et autres prêts à court terme, les titres négociables, les métaux précieux et les titres reçus en garantie dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés. Les actifs liquides ne comprennent pas les liquidités pouvant être obtenues de banques centrales.

Les titres négociables sont des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être convertis en trésorerie dans un délai donné qui est conforme au cadre de gestion de la liquidité de la Banque. Les actifs sont évalués en fonction de plusieurs facteurs, dont le délai attendu pour les convertir en trésorerie.

Les titres négociables pris en compte dans les actifs liquides sont composés de titres spécifiquement détenus en tant que coussin de liquidités ou aux fins de la gestion de l'actif et du passif, de titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont pour l'essentiel détenus par les Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que des garanties reçues dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés.

La Banque maintient des avoirs considérables en actifs liquides non grevés afin de soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 31 octobre 2018, les actifs liquides non grevés s'élevaient à 202 milliards de dollars (180 milliards de dollars au 31 octobre 2017). Les titres, y compris les titres hypothécaires émis aux termes de la LNH, représentaient 71 % des actifs liquides (67 % au 31 octobre 2017). Les autres actifs liquides non grevés, composés de trésorerie et dépôts auprès de banques centrales, de dépôts auprès d'autres institutions financières, de métaux précieux ainsi que de prêts à vue et à court terme, s'élevaient à 29 % (33 % au 31 octobre 2017). L'augmentation des actifs liquides s'explique en grande partie par l'augmentation des obligations de gouvernements à l'étranger, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres hypothécaires émis aux termes de la LNH non grevés, laquelle a été contrebalancée en partie par une baisse de la trésorerie et des dépôts auprès de banques centrales et des métaux précieux.

RAPPORT DE GESTION

Les valeurs comptables présentées dans le tableau des actifs liquides sont cohérentes avec celles figurant à l'état consolidé de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2018. La valeur liquide du portefeuille fluctuera en fonction de diverses conditions critiques, différentes hypothèses étant utilisées pour les conditions critiques.

Le groupe d'actifs liquides de la Banque est présenté sommairement dans le tableau qui suit :

T48 Groupe d'actifs liquides

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	48 352 \$	– \$	48 352 \$	– \$	7 906 \$	40 446 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	13 917	–	13 917	–	73	13 844	–
Métaux précieux	3 191	–	3 191	–	70	3 121	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	45 260	11 050	56 310	29 464	–	26 846	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	60 553	63 816	124 369	68 531	–	55 838	–
Autres titres	54 786	66 704	121 490	92 280	–	29 210	–
Prêts							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH ²⁾	34 636	–	34 636	2 605	–	32 031	–
Prêts à vue et à court terme	1 047	–	1 047	–	–	1 047	–
Total	261 742 \$	141 570 \$	403 312 \$	192 880 \$	8 049 \$	202 383 \$	– \$

Au 31 octobre 2017 ³⁾ (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	49 754 \$	– \$	49 754 \$	– \$	7 306 \$	42 448 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	9 909	–	9 909	–	108	9 801	–
Métaux précieux	5 717	–	5 717	–	123	5 594	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	41 791	9 836	51 627	24 505	–	27 122	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	47 388	54 286	101 674	75 362	–	26 312	–
Autres titres	56 444	59 590	116 034	79 363	–	36 671	–
Prêts							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH ²⁾	33 327	–	33 327	2 360	–	30 967	–
Prêts à vue et à court terme	1 405	–	1 405	–	–	1 405	–
Total	245 735 \$	123 712 \$	369 447 \$	181 590 \$	7 537 \$	180 320 \$	– \$

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.

2) Ces titres hypothécaires, qui sont disponibles à la vente, sont pris en compte dans les prêts hypothécaires à l'habitation dans l'état consolidé de la situation financière.

3) Les montants n'ont pas été retraités selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes sont préparés selon l'IAS 39 (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

Le sommaire du total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger est présenté ci-dessous :

T49 Total des actifs liquides non grevés détenus par la banque mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017
La Banque de Nouvelle-Écosse (banque mère)	152 728 \$	131 838 \$
Filiales de la Banque au Canada	15 344	13 753
Filiales de la Banque à l'étranger	34 311	34 729
Total	202 383 \$	180 320 \$

Le bassin de liquidités de la Banque est détenu dans diverses grandes monnaies, surtout le dollar canadien et le dollar américain. Comme il est expliqué ci-dessus, la grande majorité (83 %) des actifs liquides sont détenus par le siège social, les succursales et les filiales canadiennes de la Banque. Dans la mesure où une réserve de liquidités détenue dans une filiale de la Banque à l'étranger est exigée aux fins de la réglementation, on présume qu'elle n'est pas disponible pour le reste du groupe. On présume que les autres actifs liquides détenus par une filiale à l'étranger ne sont disponibles que dans de rares circonstances. La Banque surveille les niveaux minimaux de liquidités requis et d'actifs détenus par chaque entité ou dans chaque territoire, et elle veille au respect de ces exigences.

Actifs grevés

Dans le cours de ses activités quotidiennes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres sont également nantis dans le cadre de mises en pension. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs grevés et non grevés.

T50 Grèvement d'actifs

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie ²⁾	Autres ³⁾
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	48 352 \$	– \$	48 352 \$	– \$	7 906 \$	40 446 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	13 917	–	13 917	–	73	13 844	–
Métaux précieux	3 191	–	3 191	–	70	3 121	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	45 260	11 050	56 310	29 464	–	26 846	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	60 553	63 816	124 369	68 531	–	55 838	–
Autres titres liquides	54 786	66 704	121 490	92 280	–	29 210	–
Autres titres	3 283	5 400	8 683	4 978	–	–	3 705
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	34 636	–	34 636	2 605	–	32 031	–
Prêts à vue et à court terme	1 047	–	1 047	–	–	1 047	–
Autres prêts	530 485	–	530 485	8 430	59 460	12 864	449 731
Autres actifs financiers ⁴⁾	163 209	(92 624)	70 585	2 619	–	–	67 966
Actifs non financiers	39 774	–	39 774	–	–	–	39 774
Total	998 493 \$	54 346 \$	1 052 839 \$	208 907 \$	67 509 \$	215 247 \$	561 176 \$

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie ²⁾	Autres ³⁾
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	49 754 \$	– \$	49 754 \$	– \$	7 306 \$	42 448 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	9 909	–	9 909	–	108	9 801	–
Métaux précieux	5 717	–	5 717	–	123	5 594	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	41 791	9 836	51 627	24 505	–	27 122	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	47 388	54 286	101 674	75 362	–	26 312	–
Autres titres liquides	56 444	59 590	116 034	79 363	–	36 671	–
Autres titres	2 311	4 645	6 956	2 916	–	–	4 040
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	33 327	–	33 327	2 360	–	30 967	–
Prêts à vue et à court terme	1 405	–	1 405	–	–	1 405	–
Autres prêts	486 949	–	486 949	6 072	54 746	12 721	413 410
Autres actifs financiers ⁴⁾	151 329	(85 691)	65 638	4 212	–	–	61 426
Actifs non financiers	28 949	–	28 949	–	–	–	28 949
Total	915 273 \$	42 666 \$	957 939 \$	194 790 \$	62 283 \$	193 041 \$	507 825 \$

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons légales ou autres.

2) Actifs qui sont immédiatement disponibles comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, y compris les emprunts auprès de banques centrales immédiatement disponibles.

3) Autres actifs non grevés et sans restrictions qui peuvent être utilisés comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement, mais que la Banque ne considère pas comme étant immédiatement disponibles.

Ces autres actifs incluent les prêts, dont une partie peut être utilisée afin d'avoir accès aux facilités de banques centrales à l'extérieur du cours normal des activités ou pour s'assurer d'un financement garanti au moyen des programmes de financement garanti de la Banque.

4) Les titres reçus en garantie d'autres actifs financiers sont compris dans les titres liquides et autres titres.

Au 31 octobre 2018, les actifs grevés de la Banque totalisaient 276 milliards de dollars (257 milliards de dollars au 31 octobre 2017). Des actifs non grevés restants de 776 milliards de dollars (701 milliards de dollars au 31 octobre 2017), une tranche de 215 milliards de dollars (193 milliards de dollars au 31 octobre 2017) est considérée comme étant immédiatement disponible comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, comme il est détaillé plus haut.

Aux termes de certains contrats dérivés négociés de gré à gré, la Banque devra fournir des garanties supplémentaires ou recevoir des garanties moindres si jamais ses cotes de crédit sont abaissées. La Banque dispose de garanties suffisantes pour s'acquitter de ces obligations si sa cote de crédit était abaissée par une ou plusieurs agences de notation. Au 31 octobre 2018, l'incidence défavorable potentielle qu'aurait eu une révision à la baisse d'un cran ou de deux crans de la cote de crédit de la Banque sous sa cote plancher actuelle aurait été de 50 millions de dollars ou de 306 millions de dollars, respectivement.

Les actifs liquides grevés ne sont pas considérés comme étant disponibles pour la gestion de la liquidité. On considère que les actifs liquides utilisés pour couvrir les positions dérivées des portefeuilles de transaction ou aux fins de couverture sont disponibles pour la gestion de la liquidité s'ils réunissent les critères dont il est fait mention plus haut sous « Actifs liquides ».

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est fondé sur une grave crise de liquidité hypothétique qui durerait 30 jours, selon les hypothèses définies dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le ratio de liquidité à court terme s'entend du ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie. La Banque doit maintenir un ratio de liquidité à court terme d'au moins 100 %.

La ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF stipule que les banques doivent maintenir des niveaux appropriés d'actifs liquides de haute qualité non grevés qui peuvent être convertis en trésorerie afin de couvrir leurs besoins de liquidité, dans l'hypothèse prédéterminée d'une très grave crise de liquidité qui durerait 30 jours civils. L'hypothèse de crise de liquidité prévue par le ratio de liquidité à court terme comprend des hypothèses au titre des décotes d'actifs, des retraits de dépôts, des taux de refinancement de gros et des taux de décaissement visant les engagements.

Les actifs liquides de haute qualité sont regroupés en trois catégories, à savoir le niveau 1, le niveau 2A et le niveau 2B, selon la ligne directrice *Normes de liquidité*. Aucune décote n'est appliquée aux actifs liquides de haute qualité de niveau 1 et ceux-ci comprennent la trésorerie, les dépôts auprès de banques centrales, les réserves auprès des banques centrales à la disposition de la Banque en situation de crise et les titres ayant un facteur de pondération des risques de 0 %. Les niveaux 2A et 2B comprennent les actifs liquides de qualité inférieure et des décotes de 15 % à 50 % sont appliquées à ceux-ci.

Les valeurs pondérées totales aux fins des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments particuliers, notamment les prêts, les dépôts, les dettes arrivant à échéance, les transactions sur dérivés et les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2018, en fonction de la position quotidienne moyenne du trimestre.

T51 Ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque

	Valeur non pondérée totale (moyenne) ²⁾	Valeur pondérée totale (moyenne) ³⁾
Pour le trimestre clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars) ¹⁾		
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	144 349 \$
Sorties de trésorerie		
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises	173 809 \$	12 191
Dépôts stables	76 795	2 490
Dépôts moins stables	97 014	9 701
Financements de gros non garantis	179 528	87 967
Dépôts opérationnels (toutes les contreparties) et dépôts dans des réseaux de coopératives bancaires	56 756	13 596
Dépôts non opérationnels (toutes les contreparties)	96 549	48 148
Dettes non garanties	26 223	26 223
Financements de gros non garantis	*	35 239
Exigences supplémentaires	198 215	42 822
Sorties de trésorerie associées aux dérivés et aux autres sûretés exigées	26 346	18 481
Sorties de trésorerie associées aux pertes de financements sur les produits de crédit	3 605	3 605
Engagements de crédit et de liquidité	168 264	20 736
Autres obligations de financement contractuelles	1 231	1 186
Autres obligations de financement conditionnelles ⁴⁾	454 996	7 678
Total des sorties de trésorerie	*	187 083 \$
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis (ex. : prises en pension)	130 332 \$	29 206 \$
Entrées associées aux expositions parfaitement productives	24 564	15 738
Autres entrées de trésorerie	25 404	25 404
Total des entrées de trésorerie	180 300 \$	70 348 \$
		Valeur ajustée totale ⁵⁾
Total des actifs liquides de haute qualité	*	144 349 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	116 735 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	124 %

		Valeur ajustée totale ⁵⁾
Pour le trimestre clos le 31 octobre 2017 (en millions de dollars)		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	127 444 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	101 751 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	125 %

* La présentation de cette information n'est pas exigée aux termes de la ligne directrice.

1) En fonction des positions quotidiennes moyennes des 63 jours ouvrables du trimestre.

2) Les valeurs non pondérées correspondent aux soldes impayés venant à échéance ou remboursables au gré de la Banque dans les 30 prochains jours.

3) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application de décotes aux actifs liquides de haute qualité ou de taux d'encaissement et de décaissement, conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

4) La valeur non pondérée totale comprend les facilités de liquidité et de crédit sans engagement, les garanties et lettres de crédit, les titres de créance en cours dont l'échéance est à plus de 30 jours et les autres sorties de trésorerie contractuelles.

5) La valeur ajustée totale correspond aux soldes calculés après l'application de décotes et de taux d'encaissement et de décaissement, ainsi que de tout plafond applicable.

Les actifs liquides de haute qualité demeurent en grande partie composés d'actifs de niveau 1. Le ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2018 cadre avec celui du trimestre clos le 31 octobre 2017.

Les monnaies fonctionnelles importantes de la Banque sont le dollar canadien et le dollar américain. La Banque suit ses expositions importantes conformément à son cadre de gestion du risque de liquidité et à sa tolérance au risque.

Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans le financement sont régulièrement surveillées et analysées par types. Les sources de financement sont le capital, les dépôts provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire du réseau national et international de succursales, les dépôts d'autres institutions financières ainsi que les émissions de créances de gros.

Le capital et les dépôts de particuliers constituent des composantes clés du financement de base de la Banque, et ils s'établissaient à 289 milliards de dollars au 31 octobre 2018 (269 milliards de dollars au 31 octobre 2017). L'augmentation par rapport au 31 octobre 2017 s'explique en grande partie par la croissance des dépôts, l'autogénération de capital et l'émission d'actions ordinaires et privilégiées, déduction faite des rachats d'actions ordinaires et des rachats d'actions privilégiées et de débentures subordonnées. Une partie des dépôts d'entreprises, particulièrement ceux ayant trait aux opérations ou aux relations, sont considérés comme faisant partie du financement de base de la Banque. Aussi, le financement de base est accru par des émissions de créances de gros à plus long terme (échéance initiale de plus de un an) de 157 milliards de dollars (146 milliards de dollars au 31 octobre 2017). Les émissions de créances de gros à plus long terme comprennent des billets de premier rang, des titrisations de prêts hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées.

La Banque exerce des activités dans bon nombre de monnaies et de pays. Les monnaies les plus importantes pour le financement sont le dollar canadien et le dollar américain. En ce qui a trait aux activités de la Banque à l'extérieur du Canada, différentes stratégies de financement sont en place, en fonction de la nature des activités du pays en question. Dans les pays où la Banque exploite une filiale de succursales bancaires, la stratégie prévoit que cette filiale sera essentiellement autofinancée sur son marché local. Pour les autres filiales ou succursales à l'extérieur du Canada dont la capacité de collecte de dépôts locaux est insuffisante, le financement est assuré par l'intermédiaire des activités de financement de gros de la Banque.

L'objectif de financement global de la Banque consiste à atteindre un équilibre approprié entre le coût et la stabilité du financement. La diversification des sources de financement est un élément clé de cette stratégie.

La stratégie de diversification des créances de gros de la Banque passe en grande partie par les principaux centres de financement de gros de la Banque à Toronto, New York, Londres et Singapour. Ces fonds sont pour l'essentiel libellés en dollars canadiens et en dollars américains. Au besoin, ces fonds font l'objet de swaps en vue de financer des actifs libellés dans différentes monnaies. La gestion de la stratégie de financement des centres de financement de gros et des risques connexes, comme le risque géographique et le risque de change, est centralisée dans le cadre de politiques et de limites qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Dans le cours normal des activités, la Banque se sert d'une combinaison d'instruments de financement de gros garantis et non garantis dans divers marchés. Le choix des instruments et des marchés est fondé sur un certain nombre de facteurs, y compris les coûts relatifs et la capacité du marché ainsi que l'objectif de maintenir un éventail diversifié de sources de financement. Les conditions du marché peuvent évoluer au fil du temps, ce qui a une influence sur les coûts et la capacité pour certains marchés ou instruments. L'évolution des conditions du marché peut comprendre les périodes de crise pendant lesquelles la disponibilité du financement dans certains marchés ou instruments est limitée. Dans ces circonstances, la Banque se concentrerait davantage sur les sources de financement dans les marchés qui fonctionnent bien et sur les instruments de financement garantis. Pour faire face à une période de crise majeure au cours de laquelle toutes les sources de financement de gros seraient limitées, la Banque maintient une réserve d'actifs liquides afin de réduire son risque de liquidité. Cette réserve comprend de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des titres.

Au Canada, la Banque obtient des créances de gros à court terme et à long terme au moyen d'émissions de billets de premier rang non garantis. Des créances de gros à long terme additionnelles peuvent être générées par le programme préalable de titres de créance et de capitaux propres canadien de la Banque et par la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation assurés canadiens par l'intermédiaire des programmes de titrisation de la SCHL (comme les Obligations hypothécaires du Canada), de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées de la Banque, de marges de crédit personnelles non garanties par l'intermédiaire du programme Halifax Receivables Trust (anciennement, la Fiducie à terme de créances Hollis II), de créances sur cartes de crédit par l'intermédiaire du programme Trillium Credit Card Trust II et de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles. Bien que la Banque tienne compte des programmes de titrisation de la SCHL dans son analyse des émissions de créances de gros, cette source de financement n'est pas assujettie au risque de remboursement pouvant découler du financement obtenu sur les marchés financiers.

À l'extérieur du Canada, du financement de gros à court terme peut être obtenu au moyen de l'émission de certificats de dépôt négociables aux États-Unis, à Hong Kong, au Royaume-Uni et en Australie ainsi que de l'émission de papier commercial aux États-Unis. La Banque exploite des programmes enregistrés de financement de gros à long terme aux États-Unis, comme son programme préalable de titres de créance et de capitaux propres inscrit auprès de la SEC et ses programmes non inscrits, notamment la titrisation de créances sur prêts automobiles indirects par l'intermédiaire du programme de fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles et de créances sur cartes de crédit par l'intermédiaire du programme Trillium Credit Card Trust II. Le programme d'obligations sécurisées de la Banque est inscrit auprès du U.K. Listing Authority et la Banque peut émettre des titres aux termes du programme en Europe, aux États-Unis, en Australie et en Suisse. La Banque obtient également du financement à long terme libellé en diverses monnaies par l'intermédiaire de son programme de billets à moyen terme australien, de son programme de billets à moyen terme européen et de son programme de billets à moyen terme singapourien. Le programme de billets à moyen terme européen de la Banque est inscrit auprès du U.K. Listing Authority, de la Bourse suisse et du marché obligataire de Tokyo, et son programme de billets à moyen terme singapourien est inscrit auprès de la Bourse de Singapour et de la Bourse de Taïwan.

Le 23 septembre 2018, les règlements sur la conversion et l'émission aux fins de recapitalisation interne des banques ont pris effet. De manière générale, toute créance de premier rang dont le terme initial ou modifié jusqu'à l'échéance (y compris les options explicites ou incorporées) est de plus de 400 jours, qui n'est pas garantie ou ne l'est qu'en partie et qui porte un numéro CUSIP, un numéro ISIN ou une désignation semblable est assujettie, en partie ou en totalité, à une conversion en actions ordinaires de la Banque. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Faits nouveaux en matière de réglementation ».

RAPPORT DE GESTION

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement obtenu au moyen d'émissions de créances de gros. Dans l'état consolidé de la situation financière, ces passifs sont pour l'essentiel pris en compte au poste « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ».

T52 Financement de gros¹⁾

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	1 720 \$	196 \$	211 \$	212 \$	116 \$	2 455 \$	29 \$	145 \$	32 \$	2 661 \$
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts à court terme	8 807	14 201	21 517	15 961	7 580	68 066	5 487	666	56	74 275
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	2 088	4 697	165	–	–	6 950	–	–	–	6 950
Billets de premier rang ^{4), 5)}	180	2 714	4 070	6 214	5 168	18 346	15 179	36 765	14 298	84 588
Billets pouvant être convertis aux fins de recapitalisation interne ⁵⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres adossés à des actifs	6	15	47	500	–	568	2 714	1 944	304	5 530
Obligations sécurisées	–	2 910	1 491	–	1 975	6 376	4 312	16 779	1 772	29 239
Titrisations de prêts hypothécaires ⁶⁾	–	765	316	567	508	2 156	2 388	12 966	4 646	22 156
Débitures subordonnées ⁷⁾	–	–	–	–	–	–	–	237	7 539	7 776
Total des sources de financement de gros	12 801 \$	25 498 \$	27 817 \$	23 454 \$	15 347 \$	104 917 \$	30 109 \$	69 502 \$	28 647 \$	233 175 \$
<i>Ventilation :</i>										
Financement non garanti	10 707 \$	17 111 \$	25 798 \$	22 387 \$	12 864 \$	88 867 \$	20 695 \$	37 813 \$	21 925 \$	169 300 \$
Financement garanti	2 094	8 387	2 019	1 067	2 483	16 050	9 414	31 689	6 722	63 875

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	2 740 \$	471 \$	405 \$	264 \$	110 \$	3 990 \$	205 \$	153 \$	– \$	4 348 \$
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts à court terme	7 699	12 227	22 351	12 740	7 557	62 574	5 685	495	12	68 766
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	1 885	4 233	981	–	–	7 099	–	–	–	7 099
Billets de premier rang ^{4), 5)}	24	3 621	8 480	5 469	6 378	23 972	13 024	32 927	10 453	80 376
Titres adossés à des actifs	–	1	–	1 162	215	1 378	822	1 975	351	4 526
Obligations sécurisées	2 821	–	–	13	686	3 520	6 378	14 719	1 410	26 027
Titrisations de prêts hypothécaires ⁶⁾	–	569	666	556	310	2 101	2 158	10 522	4 943	19 724
Débitures subordonnées ⁷⁾	–	–	–	–	–	–	–	181	7 022	7 203
Total des sources de financement de gros	15 169 \$	21 122 \$	32 883 \$	20 204 \$	15 256 \$	104 634 \$	28 272 \$	60 972 \$	24 191 \$	218 069 \$
<i>Ventilation :</i>										
Financement non garanti	10 463 \$	16 319 \$	31 236 \$	18 474 \$	14 045 \$	90 537 \$	18 914 \$	33 755 \$	17 487 \$	160 693 \$
Financement garanti	4 706	4 803	1 647	1 730	1 211	14 097	9 358	27 217	6 704	57 376

1) Les sources de financement de gros ne tiennent pas compte des opérations de pension sur titres et des acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans le tableau T56, Échéances contractuelles. Les montants sont fondés sur la durée à courir jusqu'à l'échéance.

2) Ne comprend que des dépôts de banques commerciales obtenus par la Trésorerie du Groupe.

3) Les sources de financement de gros excluent aussi le papier commercial adossé à des actifs émis par certains fonds multicédants de PCAA qui ne sont pas consolidés aux fins de la présentation de l'information financière.

4) Ne peuvent pas être convertis aux fins de recapitalisation interne.

5) Comprend les billets structurés émis à des investisseurs institutionnels.

6) Correspond aux prêts hypothécaires à l'habitation financés aux termes de programmes parrainés par un organisme gouvernemental fédéral canadien. Le financement disponible aux termes de ces programmes n'a aucune incidence sur la capacité de financement de la Banque en son propre nom.

7) Bien que les débitures subordonnées soient une composante des fonds propres réglementaires, elles sont incluses dans ce tableau conformément aux recommandations en matière de présentation du GTDAR.

En règle générale, le financement de gros est assujéti à un risque de remboursement plus élevé dans une situation critique que d'autres sources de financement. La Banque atténue ce risque au moyen de la diversification du financement, d'un engagement continu auprès des investisseurs et du maintien d'un important bassin d'actifs liquides non grevés. Au 31 octobre 2018, les actifs liquides non grevés de 202 milliards de dollars (180 milliards de dollars au 31 octobre 2017) étaient largement supérieurs au financement de gros venant à échéance dans les 12 prochains mois.

Échéances et obligations contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances des actifs et des passifs ainsi que les engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière au 31 octobre 2018, en fonction des dates d'échéance contractuelle.

Du point de vue du risque de liquidité, la Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus. Plus particulièrement, pour les titres ayant une échéance déterminée, la capacité de générer des liquidités au moyen de ces titres et le délai connexe sont des facteurs plus importants que l'échéance contractuelle au regard de la gestion des liquidités. Pour les autres actifs et dépôts, la Banque pose des hypothèses quant aux taux de refinancement lorsqu'elle évalue le risque de liquidité normal et le risque de liquidité ayant subi une simulation de crise. Dans un même ordre d'idées, la Banque a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue les prélèvements potentiels au titre des engagements de crédit selon divers scénarios.

Les obligations contractuelles de la Banque sont composées de contrats et d'obligations d'achat, notamment des ententes visant l'achat de biens et de services, auxquels la Banque ne peut se soustraire en droit et qui ont une incidence sur ses besoins de liquidités et de capital. La Banque loue un grand nombre de ses succursales, bureaux et autres locaux. La plupart des baux ont une durée de cinq ans et sont assortis d'options de reconduction. Le coût total des baux, déduction faite des revenus de location provenant des locaux sous-loués, s'est élevé à 477 millions de dollars en 2018 (444 millions de dollars en 2017). La hausse découle principalement de l'augmentation des loyers contractuels, de l'incidence des transactions de cession-bail visant des succursales et des bureaux de même que des acquisitions de BBVA Chile et de Citibank en Colombie.

T53 Échéances contractuelles

Au 31 octobre 2018

(en millions de dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	54 254 \$	920 \$	284 \$	101 \$	117 \$	326 \$	726 \$	223 \$	8 509 \$	65 460 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	4 792	5 311	3 326	5 463	2 309	7 934	12 765	18 130	40 232	100 262
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	12	–	–	–	–	12
Titres pris en pension et titres empruntés	74 522	21 223	5 743	673	337	549	539	432	–	104 018
Instruments financiers dérivés	3 178	5 517	2 024	2 327	1 446	6 447	6 071	10 548	–	37 558
Titres de placement – JVAÉRG	3 925	6 436	5 852	3 284	3 243	13 139	15 206	4 758	1 305	57 148
Titres de placement – au coût amorti	452	1 429	1 160	1 501	1 500	4 302	9 465	934	–	20 743
Titres de placement – JVRN	–	–	–	–	–	–	–	–	505	505
Prêts	40 463	27 581	28 920	27 246	28 064	93 191	214 017	34 985	57 367	551 834
Prêts hypothécaires à l'habitation	11 496	4 697	8 774	12 014	12 781	53 629	126 934	21 366	1 666 ¹⁾	253 357
Prêts personnels	4 204	2 701	3 528	3 431	3 558	11 712	23 338	5 468	38 079	96 019
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	16 485	16 485
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	24 763	20 183	16 618	11 801	11 725	27 850	63 745	8 151	6 202 ²⁾	191 038
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(5 065)	(5 065)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	13 829	2 082	338	50	30	–	–	–	–	16 329
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	44 624	44 624
Total des actifs	195 415	70 499	47 647	40 645	37 058	125 888	258 789	70 010	152 542	998 493
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	56 965 \$	53 331 \$	48 661 \$	39 716 \$	32 753 \$	45 262 \$	78 295 \$	18 313 \$	303 238 \$	676 534 \$
Particuliers	8 797	9 415	12 536	9 563	10 241	13 472	11 953	261	138 307	214 545
Autres que de particuliers	48 168	43 916	36 125	30 153	22 512	31 790	66 342	18 052	164 931	461 989
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	22	77	360	410	523	3 090	1 646	1 969	91	8 188
Acceptations	13 838	2 082	338	50	30	–	–	–	–	16 338
Obligations liées aux titres vendus à découvert	910	972	870	305	1 013	3 896	8 685	7 388	8 048	32 087
Instruments financiers dérivés	2 520	4 288	1 613	2 716	1 583	6 773	7 699	10 775	–	37 967
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	96 157	3 466	1 634	–	–	–	–	–	–	101 257
Débiteures subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	5 698	–	5 698
Autres passifs	2 720	592	1 302	422	757	1 784	6 167	5 978	33 022	52 744
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	67 680	67 680
Total des passifs et des capitaux propres	173 132	64 808	54 778	43 619	36 659	60 805	102 492	50 121	412 079	998 493
Engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière										
Contrats de location simple	36 \$	72 \$	106 \$	104 \$	102 \$	378 \$	818 \$	880 \$	– \$	2 496 \$
Engagements de crédit ³⁾	4 232	5 588	13 438	15 182	22 619	23 906	105 988	6 486	–	197 439
Garanties financières ⁴⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	36 423	36 423
Obligations d'impartition ⁵⁾	18	36	52	52	52	207	311	–	1	729

1) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

2) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

3) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

4) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

5) La Banque a conclu des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures. Les partenaires d'impartition comptent notamment IBM Canada et Symcor inc.

(en millions de dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	51 646 \$	894 \$	395 \$	175 \$	159 \$	396 \$	514 \$	290 \$	10 911 \$	65 380 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	5 484	5 106	3 275	2 740	2 224	5 272	14 816	17 776	41 771	98 464
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	13	–	–	–	13
Titres pris en pension et titres empruntés	73 346	16 966	3 732	1 087	188	–	–	–	–	95 319
Instruments financiers dérivés	3 544	4 558	2 084	1 418	1 274	4 303	8 375	9 808	–	35 364
Titres de placement – disponibles à la vente	3 094	5 645	4 495	2 170	2 131	6 506	18 098	7 054	1 311	50 504
Titres de placement – détenus jusqu'à leur échéance	739	779	1 052	1 193	123	5 847	8 923	109	–	18 765
Prêts	28 840	25 032	28 778	29 291	27 197	74 303	209 229	28 667	53 032	504 369
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 072	4 065	9 542	15 700	13 083	42 460	129 448	18 017	1 529 ¹⁾	236 916
Prêts personnels	3 980	2 309	3 124	3 322	3 217	10 899	20 601	5 293	36 482	89 227
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	21 788	18 658	16 112	10 269	10 897	20 944	59 180	5 357	5 244 ²⁾	168 449
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(4 327)	(4 327)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	10 875	2 399	254	22	10	–	–	–	–	13 560
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	33 535	33 535
Total des actifs	177 568	61 379	44 065	38 096	33 306	96 640	259 955	63 704	140 560	915 273
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	56 154 \$	48 037 \$	49 107 \$	30 938 \$	26 373 \$	44 735 \$	73 099 \$	16 037 \$	280 887 \$	625 367 \$
Particuliers	7 058	7 247	8 500	7 840	7 862	13 223	13 741	393	134 166	200 030
Autres que de particuliers	49 096	40 790	40 607	23 098	18 511	31 512	59 358	15 644	146 721	425 337
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	3	5	118	133	543	2 882	979	–	4 663
Acceptations	10 875	2 399	254	22	10	–	–	–	–	13 560
Obligations liées aux titres vendus à découvert	336	167	97	148	1 057	3 354	9 229	9 935	6 443	30 766
Instruments financiers dérivés	2 810	3 348	1 786	1 258	1 347	3 056	11 534	9 061	–	34 200
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	85 636	8 452	1 524	229	2	–	–	–	–	95 843
Déventures subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	5 935	–	5 935
Autres passifs	1 419	1 076	440	824	187	1 369	3 223	4 314	30 462	43 314
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	61 625	61 625
Total des passifs et des capitaux propres	157 230	63 482	53 213	33 537	29 109	53 057	99 967	46 261	379 417	915 273
Engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière										
Contrats de location simple	30 \$	60 \$	88 \$	87 \$	84 \$	311 \$	656 \$	593 \$	– \$	1 909 \$
Engagements de crédit ³⁾	4 661	5 913	12 862	18 293	17 254	24 091	97 773	4 819	–	185 666
Garanties financières ⁴⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	36 344	36 344
Obligations d'impartition ⁵⁾	19	37	54	53	53	207	517	–	1	941

1) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

2) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

3) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

4) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

5) La Banque a conclu des accords d'impartition visant certaines fonctions de soutien ou fonctions commerciales, notamment le soutien informatique et le traitement des chèques et des paiements de factures. Les partenaires d'impartition comptent notamment IBM Canada et Symcor inc.

Autres risques

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de subir des pertes attribuables à des ressources humaines ou à l'inadéquation ou à l'échec de procédures et de systèmes internes ou encore, à des événements déclencheurs externes. Il inclut le risque juridique, mais non le risque stratégique et le risque de réputation. Le risque d'exploitation est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque, et il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. Le risque d'exploitation sous-tend toutes nos activités, y compris les pratiques et contrôles visant à gérer les autres risques. Le défaut de gérer le risque d'exploitation peut entraîner une perte financière directe ou indirecte, de même que des sanctions réglementaires et des atteintes à la réputation.

Gouvernance et organisation

Le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque énonce une approche intégrée qui a pour but d'identifier, d'évaluer, de contrôler, d'atténuer et de signaler les risques d'exploitation à l'échelle de la Banque. Les éléments suivants occupent une place importante dans le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque :

- Le programme d'autoévaluation du contrôle des risques de la Banque inclut des examens en bonne et due forme des unités, opérations et processus importants afin de déceler et d'évaluer le risque d'exploitation. Ce programme permet à la direction de s'assurer que les principaux risques ont été relevés et que les contrôles sont efficaces. La direction des secteurs d'activité confirme l'exactitude de chaque évaluation et élabore des plans d'action pour atténuer les risques résiduels, le cas échéant.
- Le programme d'analyse de scénarios de la Banque fournit une vision prospective des principaux risques et donne à la direction un meilleur éclairage sur le caractère plausible, mais très improbable de la survenance d'un risque d'exploitation. L'analyse de scénarios facilite également la répartition de la gravité selon le modèle de calcul des fonds propres « approches de mesures avancées » (« AMA ») de la Banque (dont il est question ci-après).
- Le programme d'indicateurs de risques clés (« IRC ») de la Banque fournit de l'information sur les niveaux d'exposition à un risque d'exploitation précis à un moment donné et peut aider à surveiller les changements potentiels de conditions de risque ou les nouveaux risques émergents et à évaluer l'exposition aux risques résiduels ou l'efficacité des contrôles.
- Le programme des facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne prend en compte l'effet des principaux facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne dans les fonds propres réglementaires alloués aux secteurs en utilisant un tableau de bord propre au programme. Le tableau de bord sert à ajuster les calculs des fonds propres effectués au moyen du modèle de l'AMA et, en raison de sa nature prospective, il aide également à cerner les nouvelles tendances et les risques émergents.
- La politique de gestion du risque lié aux nouvelles initiatives de la Banque décrit les principes généraux applicables à l'examen, à l'approbation et à la mise en œuvre de nouveaux produits et services au sein de la Banque Scotia et vise à donner une orientation générale.
- La base de données centralisée sur les pertes d'exploitation de la Banque enregistre les principaux renseignements sur les pertes d'exploitation et les incidents évités de justesse.
- Le suivi par la Banque des événements touchant son secteur d'activité permet de déceler les importantes pertes subies par d'autres institutions financières et fournit un cadre de référence pour l'examen et l'évaluation de sa propre exposition aux risques.
- Les programmes de formation de la Banque, y compris les examens et les cours obligatoires sur la lutte contre le blanchiment d'argent, le risque d'exploitation et la sécurité des renseignements, permettent de s'assurer que les employés sont renseignés sur les risques pertinents et sont outillés pour protéger les actifs des clients et de la Banque.
- La haute direction et le conseil d'administration de la Banque reçoivent un rapport sur le risque d'exploitation, lequel comprend des renseignements sur les événements, les résultats, les tendances et les thèmes importants obtenus au moyen des outils associés au risque d'exploitation. La combinaison de ces sources d'information procure à la Banque une vision prospective et rétrospective du risque d'exploitation.

Fonds propres au titre du risque d'exploitation

La Banque peut choisir entre deux méthodes de calcul des fonds propres réglementaires au titre du risque d'exploitation aux termes des règles de l'accord de Bâle, à savoir l'approche standard et l'approche de mesures avancées (l'« AMA »). En 2016, le BSIF a approuvé notre demande visant à utiliser l'AMA aux fins des calculs au titre du risque d'exploitation, sous réserve d'un plancher de fonds propres. En 2017, nous avons officiellement commencé à utiliser l'AMA aux fins de la présentation d'informations sur les fonds propres réglementaires.

Risques liés aux technologies de l'information (« TI ») et à la cybersécurité

Les risques liés aux TI s'entendent de la probabilité de panne ou de défaillance de l'environnement informatique pouvant donner lieu à une perte ou à d'autres répercussions défavorables pour la Banque. Les risques liés aux TI s'entendent du risque commercial lié à l'utilisation, à la possession, à l'exploitation, à la participation, à l'influence et à l'adoption de TI au sein d'une entreprise. Le risque lié à la cybersécurité est un type de risques liés aux TI qui a trait à la protection des renseignements par l'élimination des menaces pesant sur les données traitées, stockées et transportées par des systèmes informatiques interreliés. Les risques liés aux TI et à la cybersécurité découlent d'événements touchant les technologies de l'information (comme les atteintes à la cybersécurité et les interruptions) qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités. Ces événements pourraient donner lieu à une interruption des activités, à une perturbation des services, à un vol de propriété intellectuelle et de renseignements confidentiels, à une surveillance accrue par les organismes de réglementation, à des poursuites ou à des atteintes à la réputation.

Les risques liés aux TI et à la cybersécurité continuent d'évoluer dans le secteur financier. L'utilisation accrue de canaux de prestation en ligne et sur appareils mobiles pour effectuer des opérations financières rend la Banque vulnérable aux perturbations des activités attribuables à divers facteurs, notamment les erreurs humaines, les fraudes, les défaillances des infrastructures et les problèmes avec nos partenaires d'affaires. De tels événements peuvent accroître les coûts ou avoir une incidence négative sur l'environnement d'exploitation de la Banque, ses clients et d'autres tiers. La surveillance réglementaire des pratiques de gestion des risques liés aux TI et à la cybersécurité s'est également accrue.

Le conseil d'administration approuve les politiques de gestion des risques liés aux technologies et à la sécurité des données qui, avec les cadres connexes, sont axées sur la protection des données de la Banque et de ses clients, visent à assurer que l'environnement informatique de la Banque est fiable, sécurisé, résilient et stable, et concourent à nos objectifs commerciaux.

Des efforts importants sont consacrés aux activités de gestion des risques, notamment le programme de cybersécurité conforme aux normes du secteur et aux meilleures pratiques. La Banque accroît ses capacités de défense contre les éventuelles menaces et atténue l'incidence sur ses activités, y compris au moyen d'essais réguliers pour renforcer continuellement sa résilience face aux événements causés par des facteurs qui sont hors de son contrôle. Nous accordons une attention particulière à la dépendance envers des tiers et les risques éventuels que ces derniers représentent pour la continuité de nos activités. La Banque est dotée d'un cadre de gouvernance pour atténuer ces risques.

La Banque surveille continuellement les mesures et les principaux indicateurs de risque, qui sont régulièrement communiqués au conseil d'administration, à son comité d'évaluation du risque et à d'autres comités internes qui surveillent la performance et les seuils de risque connexes. Les questions importantes sont communiquées aux comités de la haute direction afin d'assurer que les mesures correctives appropriées sont prises. Des campagnes de sensibilisations à la sécurité des données sont menées périodiquement, notamment des formations obligatoires annuelles sur la sécurité des données et le risque d'exploitation offertes à tous nos employés, ce qui renforce notre culture de gestion du risque.

Risque de conformité

Le risque de conformité s'entend du risque qu'une activité commerciale donnée ne soit pas exercée conformément à la réglementation applicable, aux politiques et procédures internes pertinentes et aux normes d'éthique qu'exigent les organismes de réglementation, les clients, les investisseurs, les employés et les autres parties prenantes. La « réglementation » englobe l'ensemble des lois, règles, règlements et directives réglementaires d'administrations publiques ainsi que les codes d'éthique, règlements et statuts sectoriels et d'autoréglementation.

La Banque exerce des activités dans de nombreux territoires à l'échelle mondiale et fournit un large éventail de produits et de services financiers par l'entremise de ses divers secteurs d'activité et établissements. Elle est assujettie et doit se conformer à une réglementation exhaustive en constante évolution mise en place par des administrations publiques, des autorités de surveillance et des organes d'autoréglementation dans tous les territoires où elle exerce ses activités. Le seuil réglementaire ne cesse d'augmenter à mesure que la réglementation devient plus rigoureusement appliquée et que de nouveaux règlements sont adoptés. Les attentes du public sont également en constante hausse. Les organismes de réglementation et les clients s'attendent à ce que la Banque et ses employés exercent leurs activités en conformité avec les lois applicables et s'abstiennent de pratiques contraires à l'éthique.

Le risque de conformité est géré à l'échelle de la Banque par l'intermédiaire de son programme de conformité (le « programme »), qui prévoit la nomination d'un chef de la conformité, lequel est responsable de la conformité de la Banque et supervise la gestion du risque de conformité de celle-ci. Le chef de la conformité évalue l'adéquation, le respect et l'efficacité du programme, en plus d'assurer l'élaboration et la mise en application de politiques et de procédures de conformité écrites qui sont tenues à jour et approuvées par les membres de la haute direction, l'évaluation et la documentation des risques de conformité et l'élaboration et le maintien d'un programme écrit de formation en matière de conformité, soit, dans chaque cas, directement ou indirectement par l'entremise d'autres services de la Banque, en coordination avec le groupe Conformité globale. Ce programme et les activités connexes font l'objet d'un examen périodique du service Audit interne afin d'évaluer l'efficacité du programme.

La politique de conformité approuvée par le conseil d'administration de la Banque décrit les politiques et principes généraux applicables à la gestion du risque de conformité au sein de la Banque Scotia. Elle comprend le cadre de gestion de la conformité à la réglementation de la Banque aux termes de la ligne directrice E-13 du BSIF. La politique de conformité fait partie intégrante des politiques et procédures qui énoncent clairement à l'échelle de l'entreprise, la structure de gouvernance et de contrôle de la Banque. D'autres politiques et procédures axées plus spécifiquement sur différents aspects de la gestion du risque de conformité pourraient être mises au point dans le cadre de la politique de conformité, s'il apparaît nécessaire ou judicieux de le faire.

Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme

Le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (« BA/FT ») s'entend de la probabilité que des personnes physiques ou morales aient recours à la Banque Scotia pour recycler des produits de la criminalité, financer des activités terroristes ou violer des sanctions économiques. Il comprend également le risque que la Banque Scotia ne respecte pas les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme et de respect des sanctions, n'applique pas des contrôles adéquats qui sont raisonnablement conçus pour détecter et empêcher ces manquements ou omette de déposer un rapport requis par un organisme de réglementation.

Le risque de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation de sanctions est géré à l'échelle de la Banque par l'intermédiaire du programme de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme et de lutte contre la violation de sanctions (le « programme »), qui prévoit notamment la nomination d'un chef de la lutte contre le blanchiment d'argent, lequel est responsable du programme et assure l'élaboration et l'application de politiques et de procédures de conformité écrites qui sont tenues à jour et approuvées par la haute direction, l'évaluation et la documentation du risque de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de violation des sanctions, l'élaboration et le maintien d'un programme écrit de formation continue en matière de conformité, et l'examen régulier de l'efficacité du programme réalisé par le service Audit interne. Le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent a un libre accès aux membres de la haute direction et aux administrateurs de la Banque et communique directement avec eux.

Dans le cadre des services financiers qu'elle fournit à ses clients, la Banque réalise un contrôle préalable qui est suffisant pour lui permettre d'obtenir l'assurance raisonnable qu'elle connaît la véritable identité de ses clients, y compris, dans le cas des personnes morales, leurs propriétaires véritables importants. La Banque ne maintient aucun compte anonyme ni compte de banques fictives. Conformément à une approche fondée sur le risque, la Banque évalue les risques liés à ses clients et, au besoin, réalise un contrôle préalable plus serré à l'égard de ceux dont le risque est considéré comme plus élevé. La Banque effectue également une surveillance continue de ses clients en fonction du risque, ce qui lui permet de détecter et de signaler les transactions douteuses. En outre, elle vérifie que ses clients et les transactions effectuées par son entremise ne figurent pas sur les listes de surveillance liées au terrorisme et aux sanctions ainsi que sur d'autres listes de surveillance désignées. Tous les employés actifs reçoivent une formation annuelle obligatoire en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les unités d'exploitation de la Banque réalisent une autoévaluation annuelle des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme auxquels elles sont exposées, ainsi que des autoévaluations des mesures de contrôle qu'elles ont mises en place en vue de gérer ces risques. Le processus est supervisé par l'Unité mondiale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme de la Banque, et les résultats sont communiqués aux membres de la haute direction et aux administrateurs de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité négative sur les pratiques commerciales ou les relations de la Banque, qu'elle soit fondée ou non, ait une incidence défavorable sur ses revenus, ses activités ou sa clientèle ou entraîne des litiges ou d'autres procédures juridiques onéreuses.

La publicité négative sur les pratiques commerciales d'une institution peut toucher tous les aspects de son exploitation, mais elle met habituellement en jeu des questions liées à la déontologie et à l'intégrité ou à la qualité des produits et des services offerts. La publicité négative et le risque de réputation qui s'y rattache découlent souvent d'un autre genre de manquement au niveau du contrôle de la gestion du risque.

Le risque de réputation est géré et contrôlé à l'échelle de la Banque au moyen de codes de conduite, de pratiques de gouvernance ainsi que de programmes, politiques, procédures et activités de formation en matière de gestion du risque. De nombreux freins et contreponds pertinents sont décrits plus en détail dans d'autres rubriques traitant de la gestion du risque, plus particulièrement sous « Risque d'exploitation », où l'on fait allusion au programme de conformité bien établi de la Banque. Il incombe à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés d'exercer leurs activités conformément au Code d'éthique de la Banque Scotia et de manière à réduire au minimum le risque de réputation. Quoique tous les employés, dirigeants et administrateurs doivent protéger la réputation de la Banque Scotia en se conformant au Code d'éthique de la Banque Scotia, ce sont les activités des services Affaires juridiques, Fiscalité internationale, Secrétariat général, Communications mondiales, Unité mondiale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, Conformité globale et Gestion du risque global ainsi que du comité de gestion du risque de réputation qui sont le plus axées sur la gestion du risque de réputation.

Avant d'accorder du crédit, de donner des conseils, d'offrir des produits à ses clients ou d'établir des associations, la Banque examine si l'opération, la relation ou l'association en cause comporte un risque de réputation. Elle a une politique visant le risque de réputation, ainsi qu'une politique et des procédures pour gérer le risque de réputation et le risque juridique liés aux transactions de financement structuré. Le groupe Gestion du risque global joue un rôle primordial dans la détection et la gestion du risque de réputation dans le cadre de l'octroi de crédit. De plus, le comité de gestion du risque de réputation peut aider le groupe Gestion du risque global ainsi que les autres comités de gestion du risque et les unités d'exploitation à évaluer le risque de réputation inhérent aux opérations, aux projets, aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux questions liées aux pratiques de vente.

Le comité de gestion du risque de réputation tient compte d'un large éventail de facteurs lorsqu'il évalue les opérations pour s'assurer que la Banque répond aux exigences éthiques les plus strictes et qu'elle est perçue comme ayant respecté ces exigences. Ces facteurs comprennent la portée et les résultats du contrôle diligent juridique et réglementaire propre à l'opération, le but économique de l'opération, l'incidence de l'opération sur la transparence de l'information financière d'un client, la nécessité de présenter de l'information au client ou au public, les conflits d'intérêts, les questions d'équité et la perception du public. Le comité de gestion du risque de réputation tient également régulièrement des réunions trimestrielles pour passer en revue les activités du trimestre, revoir les mesures du risque et discuter de toute nouvelle tendance ou nouveau sujet.

Le comité de gestion du risque de réputation peut imposer des conditions aux opérations des clients, notamment en exigeant des clients qu'ils communiquent de l'information afin de favoriser la transparence de l'information financière, de sorte que les opérations répondent aux normes de la Banque. Si le comité recommande de ne pas donner suite à une opération et si le proposant de celle-ci souhaite quand même aller de l'avant, il revient au comité des politiques en matière de risque de prendre l'affaire en main.

Risque environnemental

Le risque environnemental s'entend de la possibilité que des questions d'ordre environnemental mettant en cause la Banque ou ses clients puissent nuire aux résultats de la Banque.

Soucieuse de se protéger et de protéger les intérêts de ses parties prenantes, la Banque se conforme à une politique environnementale qui est approuvée par le conseil d'administration. Cette politique, qui oriente ses activités quotidiennes, ses pratiques de prêt, ses ententes avec les fournisseurs, la gestion de son parc immobilier et ses pratiques de présentation de l'information financière, est complétée par des politiques et pratiques propres à chacun des secteurs d'activité.

Les risques environnementaux liés aux activités commerciales de chaque emprunteur et les biens immobiliers donnés en garantie sont pris en compte lors de l'évaluation de crédit. Cela inclut une évaluation du risque environnemental, le cas échéant, et la prise en considération de l'incidence potentielle des changements climatiques (notamment en ce qui concerne les risques liés à l'état physique et à la transition) sur l'emprunteur. Le groupe Gestion du risque global est le principal responsable de l'établissement des politiques, processus et normes d'atténuation du risque environnemental dans le cadre des activités d'octroi de prêts de la Banque. Les décisions sont prises conformément au cadre de gestion du risque.

Pour le financement de projets, les Principes d'Équateur sont intégrés aux processus et procédures internes de la Banque depuis 2006. Les Principes d'Équateur aident les institutions financières à déterminer, à évaluer, à gérer et à signaler le risque environnemental et social. Les principes s'appliquent aux prêts visant le financement de projets et aux mandats de services-conseils dont le coût en capital est d'au moins 10 millions de dollars américains, ainsi qu'à certains prêts aux sociétés liés à un projet. Les Principes d'Équateur définissent des mesures de protection à l'égard de projets critiques afin de protéger les habitats naturels et les droits des populations autochtones ainsi que des mesures de protection s'opposant au travail des enfants et au travail forcé.

La politique environnementale de la Banque joue également un rôle de premier plan dans la réduction de son empreinte environnementale. Le service Gestion des immeubles adhère à une politique de respect de l'environnement et assure la gestion responsable du parc immobilier de la Banque d'un point de vue environnemental. De plus, diverses mesures de réduction de l'énergie, de l'utilisation du papier et des déchets ont été mises en place dans les succursales et bureaux de direction de la Banque. Des systèmes de repérage ont été mis en place afin de surveiller la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») et la consommation de papier. Depuis 2012, les données sur les émissions de GES pour le réseau de succursales et les bureaux du siège social font l'objet d'une vérification externe.

Pour continuer à exercer ses activités dans le respect de l'environnement, la Banque surveille l'évolution des exigences politiques et législatives en établissant des relations soutenues avec les gouvernements, le secteur et les parties prenantes dans les pays où elle exerce ses activités. La Banque Scotia a rencontré des organismes environnementaux, des associations sectorielles et des organismes d'investissement éthique relativement au rôle que les banques peuvent jouer quant à des enjeux tels que les changements climatiques, la protection de la biodiversité, la promotion de pratiques forestières durables, la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, ainsi que d'autres enjeux environnementaux d'importance pour les clients et les collectivités dans les régions où la Banque est établie. La Banque revoit continuellement ses pratiques dans ces domaines.

La Banque Scotia offre certains produits et services axés sur l'environnement, notamment le Programme de financement ÉcoÉnergie conçu pour appuyer les particuliers et les petites entreprises qui souhaitent élaborer de petits projets axés sur l'énergie renouvelable, ainsi qu'un produit de prêts automobiles pour véhicules hybrides, électriques et au diesel propre. De plus, la Banque Scotia compte en son sein le groupe Produits dérivés sur marchandises, qui aide les sociétés clientes en leur fournissant des solutions en matière de liquidité et de couverture sur le marché du carbone.

Rapports en matière d'environnement

La Banque Scotia est également signataire et participante du Carbon Disclosure Project, qui fournit de l'information aux investisseurs sur les mesures prises par les sociétés à l'égard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la gestion des changements climatiques. De plus amples renseignements sont disponibles dans le rapport annuel sur la responsabilité sociale de la Banque.

Risque d'assurance

La Banque distribue des produits d'assurance de tiers et est exposée au risque d'assurance. En tant que distributeur de produits d'assurance de tiers, la Banque reçoit des commissions, mais ne prend aucun risque d'assurance. La Banque est exposée au risque d'assurance dans le cadre de son rôle de souscripteur, que ce soit par la souscription directe ou par la réassurance.

Le risque d'assurance correspond au risque qu'une perte financière potentielle soit causée par une situation qui, dans les faits, se révèle différente de ce qui avait été envisagé lors du processus de tarification des produits d'assurance.

Par nature, l'assurance comprend la distribution de produits qui transfèrent des risques individuels à l'émetteur en vue d'en tirer un rendement prévu au moyen des primes d'assurance gagnées. La Banque est exposée au risque d'assurance principalement par l'intermédiaire de l'assurance crédit, de l'assurance-vie, de certaines de ses assurances immobilières et assurances dommages ainsi que de ses produits de réassurance.

La structure de gouvernance et le cadre de gestion du risque d'assurance sont calibrés au sein de chaque filiale du secteur de l'assurance en fonction de la nature et de l'importance du risque encouru. Les hauts dirigeants au sein des filiales d'assurance sont responsables au premier chef de gérer le risque d'assurance par l'intermédiaire de leurs comités des risques. Les membres des comités sont habituellement le chef de la direction, le chef des affaires financières et le chef de la gestion du risque. La supervision de la deuxième ligne de défense est assurée par le groupe Gestion du risque global – risque d'assurance. Les filiales d'assurance ont leur propre conseil d'administration et leurs propres actuaires nommés indépendants qui veillent à la surveillance actuarielle.

Les filiales d'assurance maintiennent un certain nombre de politiques et de pratiques pour gérer le risque d'assurance, et la bonne conception de produits en constitue un élément essentiel. La grande majorité des risques assurés sont par nature à court terme, c'est-à-dire qu'ils ne comportent pas de garanties de prix à long terme. La diversification géographique et la diversification de la gamme de produits constituent également des éléments importants. La réassurance est couramment utilisée comme un outil efficace pour gérer l'exposition au risque d'assurance. La Banque gère le risque d'assurance par des pratiques efficaces de souscription et d'approbation des réclamations, par un suivi constant des résultats réels et par des analyses de scénarios d'essais dans des conditions critiques.

Risque stratégique

Le risque stratégique s'entend du risque que les choix stratégiques de l'entreprise, des secteurs d'activité ou des fonctions générales soient inefficaces, mal adaptés à l'évolution du contexte commercial ou que les stratégies soient mal exécutées.

Le conseil d'administration est en définitive responsable de la surveillance du risque stratégique, en adoptant un processus de planification stratégique et en approuvant, annuellement, un plan stratégique pour la Banque.

La Banque gère son processus de planification stratégique grâce à une série de mesures coordonnées entre les cadres supérieurs, les secteurs d'activité et les fonctions générales. Ces mesures tiennent compte d'un large éventail de questions pertinentes, y compris la répartition du capital et des ressources, les initiatives commerciales, les transactions et investissements stratégiques, les essais dans des conditions critiques et le respect du cadre de tolérance au risque de la Banque. Ces questions sont examinées d'une manière cohérente et rigoureuse, avec la participation de tous les cadres supérieurs et du conseil d'administration.

Chaque année, une mise à jour exhaustive du plan stratégique, laquelle résume les principales questions stratégiques de la Banque, est préparée et est présentée par le président et chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'examen et d'approbation.

La mise en œuvre et l'évaluation des plans stratégiques de la Banque constituent des éléments fondamentaux du cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque. La Banque déploie des efforts soutenus afin de s'assurer que tous les employés sont au courant de l'orientation stratégique globale et des objectifs de la Banque, de même que des stratégies et objectifs de leur secteur d'activité ou fonction générale. Sur une base permanente, les secteurs d'activité et les fonctions générales répertorient, gèrent et évaluent les événements et les facteurs internes et externes – y compris les facteurs de risque – qui peuvent influencer sur l'atteinte des objectifs stratégiques. Ces questions sont examinées à l'échelle de la Banque par les cadres supérieurs de la Banque, qui y apportent des ajustements, le cas échéant.

Risque lié aux données

Les risques liés aux données s'entendent des risques, directs ou indirects, liés aux données qui sont utilisées par la Banque pour l'aider à prendre des décisions éclairées et à produire avec exactitude des rapports et des analyses à l'intention du conseil d'administration, de la haute direction et des autorités de réglementation, ou pour l'aider dans sa prestation de services aux clients ou ses activités de marketing. Les risques auxquels la Banque est exposée incluent la gestion de données, la taxonomie des données, les métadonnées, les fuites de données ou les données incomplètes, inexactes, invalides, inopportunes ou inaccessibles.

Les données sont considérées comme l'un des actifs les plus stratégiques de la Banque et le volume, la valeur et le type de données existantes à la Banque ont augmenté de façon exponentielle au cours des dernières années. En raison de la hausse des demandes réglementaires, la Banque porte une attention particulière à la gestion rigoureuse des données. Le comité exécutif des données approuve la politique en matière de gestion des données et le cadre de gouvernance. La politique et le cadre de gouvernance ont pour but d'assurer la surveillance et la gestion des données critiques à l'échelle de la Banque et de procurer une gouvernance, une surveillance et une structure de contrôle ainsi que d'établir des responsabilités qui permettront une meilleure coordination et une plus grande cohérence au sein des activités.

L'équipe responsable des données surveille et normalise la gestion des données et les pratiques de gouvernance en matière de données grâce à l'établissement de données fiables, réutilisables et adaptables et elle est également responsable de la gestion des risques liés aux données dans l'ensemble des activités de la Banque. Puisque les données sont produites et utilisées par différents secteurs d'activité et secteurs géographiques de la Banque, une approche globale, collaborative et efficace de la gestion des risques liés aux données est requise afin d'atténuer les risques financiers, réglementaires et de réputation.

CONTRÔLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Contrôles et procédures

La responsabilité qu'assume la direction à l'égard de l'information financière publiée dans le présent rapport annuel est décrite à la page 140.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information est recueillie, puis communiquée aux membres de la direction de la Banque, y compris le président et chef de la direction et le vice-président à la direction et chef des affaires financières, s'il y a lieu, afin que ceux-ci soient en mesure de prendre rapidement des décisions concernant l'information devant être fournie.

En date du 31 octobre 2018 la direction de la Banque, avec le concours du président et chef de la direction et du vice-président à la direction et chef des affaires financières, a procédé à une évaluation de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information, au sens des règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») ainsi que par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, et elle a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque sont efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Ce contrôle s'entend des politiques et des procédures qui :

- ont trait à la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et que les encaissements et les décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la Banque pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque soit prévenue ou détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle, sans égard à la qualité de leur conception, comportent des limites. Par conséquent, la direction de la Banque reconnaît que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne prévient pas et ne détecte pas toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. En outre, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle pouvant donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en se fondant sur le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework 2013* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »). Par suite de cette évaluation, la direction est d'avis qu'au 31 octobre 2018, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur ce contrôle. La Banque a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers*, avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2017. Par conséquent, elle a modifié et mis à jour certains contrôles internes à l'égard de l'information financière. De plus amples renseignements sur les modifications de méthodes comptables et sur l'incidence transitoire de l'adoption de l'IFRS 9 sont présentés, respectivement, aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés.

Principales estimations comptables

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles à la compréhension et à l'interprétation des résultats financiers présentés dans ce rapport annuel. Les principales méthodes comptables suivies pour dresser les états financiers consolidés de la Banque sont résumées à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations, pose des hypothèses et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement qui sont à la fois difficiles et complexes et qui portent souvent sur des enjeux essentiellement incertains. Les méthodes comptables dont il est question plus loin revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque du fait que toute modification apportée aux estimations, aux hypothèses et au jugement pourrait avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces estimations, hypothèses et jugements sont ajustés dans le cours normal des activités de la Banque pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture sous-jacente.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Avec prise d'effet en 2018, au moyen d'un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est estimé en se servant de modèles complexes qui comprennent des données, des hypothèses et des techniques demandant un haut degré de jugement de la part de la direction. Conformément à la méthode des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une correction de valeur est comptabilisée au titre des pertes sur créances attendues sur des actifs financiers, qu'il y ait eu ou non une indication de perte de valeur réelle. La Banque comptabilise une correction de valeur à hauteur du montant des pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir, si le risque de crédit à la date de clôture n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un actif financier après sa création, mais qu'il n'est pas considéré comme étant en défaut, celui-ci est inclus dans l'étape 2 et est assujéti à des pertes sur créances attendues sur sa durée de vie. Les actifs financiers qui sont en défaut sont pris en compte à l'étape 3. Comme pour l'étape 2, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances des actifs financiers à l'étape 3 tient compte des pertes sur créances attendues sur leur durée de vie.

Les principaux facteurs de variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances qui sont assujétiés à des jugements critiques sont les suivants :

- la détermination de paramètres à un moment précis comme la probabilité de défaut (« PD »), l'exposition en cas de défaut (« ECD ») et la perte en cas de défaut (« PCD »);
- les prévisions de variables macroéconomiques pour des scénarios multiples et les pondérations probabilistes des scénarios;
- l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit.

Évaluation des pertes sur créances attendues

Les données d'entrée relatives à la probabilité de défaut (« PD »), à l'exposition en cas de défaut (« ECD ») et à la perte en cas de défaut (« PCD ») utilisées pour estimer les pertes sur créances attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont le plus étroitement liés aux pertes sur créances du portefeuille pertinent.

Ces paramètres ou données d'entrée statistiques sont décrits ci-dessous :

- PD – La probabilité de défaut correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie restante estimée si la facilité n'a pas été décomptabilisée auparavant et qu'elle se trouve toujours dans le portefeuille.
- ECD – L'exposition en cas de défaut correspond à une estimation de l'exposition à une date de défaut future prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.
- PCD – La perte en cas de défaut correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD.

Scénarios macroéconomiques prospectifs

La Banque s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives à titre de données d'entrée pour ses modèles de pertes sur créances attendues et son compte de correction de valeur connexe. Ces données d'entrée comprennent le PIB réel, les taux de chômage, les taux d'intérêt des banques centrales et les indices de prix de l'immobilier. Le compte de correction de valeur est déterminé au moyen de trois scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes. La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des projections et des prévisions objectives. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont générées à l'aide de modèles internes et externes dont les résultats sont ensuite modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future des scénarios économiques la plus probable. Études économiques de la Banque Scotia élabore également un éventail représentatif de scénarios de prévision possibles de remplacement. En particulier, le processus nécessite de mettre au point deux scénarios économiques auxquels des probabilités relatives sont attribuées. La mise au point du scénario de base et des scénarios de remplacement est supervisée par un comité de gouvernance qui est constitué de parties prenantes internes provenant de l'ensemble de la Banque. Le scénario de base définitif et les scénarios de remplacement découlent d'examen et de contrôles importants, et ils peuvent prendre en compte certains jugements lors de la détermination tant des prévisions des scénarios que des pondérations probabilistes qui leur sont attribuées. Des ajustements qualitatifs ou selon l'approche par superposition peuvent également être effectués temporairement en ayant recours au jugement d'experts du crédit dans les cas où, du point de vue de la Banque, les directives réglementaires actuelles, les données d'entrée, les hypothèses ou les techniques de modélisation ne prennent pas en compte tous les facteurs de risque pertinents. Le recours à des ajustements selon l'approche par superposition par la direction pourrait exiger l'exercice d'un jugement important qui pourrait avoir une incidence sur le montant du compte de correction de valeur comptabilisé.

Augmentation importante du risque de crédit

L'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit d'un actif financier depuis sa création prend en compte les renseignements quantitatifs et qualitatifs propres à chaque emprunteur, sans tenir compte des garanties, ainsi que l'incidence des facteurs prospectifs. Les modèles quantitatifs ne parviennent pas toujours à saisir toutes les informations raisonnables et justifiables qui pourraient indiquer qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Les facteurs qualitatifs peuvent être évalués pour pallier cette lacune, notamment dans les situations où il y a des modifications aux critères d'approbation du crédit pour un groupe donné d'emprunteurs, des changements à la composition du portefeuille et des désastres naturels ayant des répercussions sur certains portefeuilles.

Pour les expositions liées aux prêts aux particuliers, une augmentation importante du risque de crédit ne peut être appréciée en utilisant les informations prospectives pour un seul compte. Par conséquent, l'appréciation doit être effectuée pour le secteur. Des seuils de migration sectorielle existent pour chaque modèle de PD par produit et tiennent compte de la variation proportionnelle de la PD ainsi que la variation absolue de PD. Les seuils utilisés pour la migration de PD sont passés en revue et évalués au moins une fois par année, à moins qu'il y ait une modification importante des pratiques de gestion du risque de crédit. Dans ce cas, l'appréciation est devancée.

Pour les expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers, la Banque utilise une échelle de notation de risque (notation interne, ou NI). Une NI est assignée à chaque exposition liée aux prêts autres qu'aux particuliers pour rendre compte de la probabilité de défaut de l'emprunteur. Des informations prospectives propres à un emprunteur ou non (c.-à-d. macroéconomiques) sont prises en compte et reflétées dans la NI. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en se fondant sur la migration des expositions parmi les NI.

Juste valeur des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les évaluations subséquentes des instruments financiers dépendent de leur classement. Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier et le modèle d'affaires au terme duquel il est détenu déterminent ce classement. Les prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, certains titres et la plupart des passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global au moment de leur création.

La juste valeur d'un actif ou passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. L'utilisation de prix cotés non ajustés sur des marchés pour des instruments identiques donne lieu à une évaluation de niveau 1. Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif ont été évalués à l'aide de cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer davantage de jugement dans son évaluation, par exemple à l'aide d'un multiple du bénéfice sous-jacent, de prix établis par des fournisseurs tiers, de taux d'actualisation, de la volatilité et de corrélations. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3. Le calcul de la juste valeur estimée se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future.

La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée. Le groupe Gestion du risque global est responsable de la conception et de la mise en application du cadre de gestion des risques de la Banque. Le groupe Gestion du risque global est indépendant des unités d'exploitation de la Banque et est supervisé par la haute direction et le conseil d'administration. Des comités composés de cadres supérieurs du groupe Gestion du risque global surveillent et établissent les normes liées aux processus de gestion des risques qui sont essentielles à la mise en place de méthodes et de politiques appropriées d'évaluation de la juste valeur.

Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Le groupe Gestion du risque global supervise un processus mensuel de vérification indépendante des prix visant à évaluer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est réalisé par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque maintient une liste approuvée de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers, des contrepartistes et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Le groupe Gestion du risque global réalise également des évaluations indépendantes et ponctuelles des sources d'établissement des prix ou des taux afin de déterminer les niveaux de présence ou de représentation sur le marché.

Lorsque les prix cotés ne sont pas faciles à obtenir, comme dans le cas de transactions sur des marchés inactifs ou illiquides, des modèles internes qui maximisent l'utilisation de données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. Un comité indépendant composé de cadres supérieurs du groupe Gestion du risque global supervise l'examen, l'approbation et la validation continue des modèles d'évaluation de la juste valeur. Les politiques de risques liées à l'élaboration des modèles sont approuvées par la haute direction ou par des comités des risques clés.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements d'évaluation ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. La politique de la Banque, qui consiste à appliquer des réserves pour moins-value à un portefeuille d'instruments, est approuvée par un comité composé de cadres supérieurs. Ces réserves comprennent des ajustements au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteur et vendeur, de paramètres non observables, des restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides et, le cas échéant, des frais de financement. La méthode de calcul des réserves pour moins-value est examinée au moins une fois l'an par un comité composé de cadres supérieurs.

Les ajustements d'évaluation enregistrés à l'égard de la juste valeur des actifs et des passifs financiers s'établissaient à 138 millions de dollars au 31 octobre 2018 (94 millions de dollars en 2017), compte tenu de toute radiation. Ces ajustements d'évaluation sont principalement attribuables aux considérations liées au risque de crédit et aux écarts entre les cours acheteur et vendeur relatifs aux transactions sur dérivés.

Au 31 octobre 2018, un ajustement de l'évaluation relative au financement de 57 millions de dollars avant impôt (80 millions de dollars en 2017) a été comptabilisé à l'égard des instruments dérivés non garantis.

La Banque présente le classement de tous les instruments financiers inscrits à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques pour l'évaluation sont les suivants :

- Niveau 1 – La juste valeur est déterminée au moyen des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques;
- Niveau 2 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données observables de marché importantes autres que les prix cotés observables pour ces instruments;
- Niveau 3 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données importantes autres que les données observables de marché.

Les actifs et passifs de la Banque présentés à la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations sont indiqués à la note 7. Le pourcentage pour chaque catégorie d'actif et de passif, selon le niveau hiérarchique des évaluations à la juste valeur, se détaille comme suit :

T54 Hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Hiérarchie des justes valeurs Au 31 octobre 2018	Actifs			Passifs	
	Actifs détenus à des fins de transaction (y compris les métaux précieux)	Titres de placement	Dérivés	Obligations relatives aux titres vendus à découvert	Dérivés
Niveau 1	63 %	65 %	3 %	77 %	3 %
Niveau 2	37 %	34 %	97 %	23 %	97 %
Niveau 3	– %	1 %	– %	– %	– %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles au Canada et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de la rémunération moyenne à la retraite) et de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

La charge au titre des avantages du personnel et les obligations connexes au titre des prestations sont calculées selon des méthodes actuarielles et certaines hypothèses actuarielles. Ces hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et sont passées en revue et approuvées une fois l'an. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux distincts pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations sont utilisés au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de première qualité émises par des sociétés dont les durées sont les mêmes que celles des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes est le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. Si les taux d'actualisation hypothétiques avaient été inférieurs de 1 %, la charge de l'exercice 2018 au titre des prestations constituées aurait été supérieure de 135 millions de dollars. Les autres hypothèses clés ont trait à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, au roulement de personnel, à l'âge du départ à la retraite et à la mortalité. Pour procéder à ces estimations, la direction tient compte des attentes relatives aux tendances et à la conjoncture économiques futures, y compris les taux d'inflation, ainsi que d'autres facteurs, tels que l'expérience à l'égard de régimes précis et les meilleures pratiques.

La Banque se sert de la date d'évaluation du 31 octobre. En fonction de cette date, la Banque a enregistré, au 31 octobre 2018, un déficit de 231 millions de dollars (513 millions de dollars en 2017) dans ses principaux régimes de retraite ainsi qu'un déficit de 1 134 millions de dollars (1 392 millions de dollars en 2017) dans ses autres régimes d'avantages sociaux, lesquels sont généralement non capitalisés, comme l'indique la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

La différence entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction donnera lieu à un écart actuariel net comptabilisé immédiatement dans les autres éléments du résultat global, sauf pour ce qui est des autres régimes d'avantages à long terme du personnel, pour lesquels l'écart actuariel sera comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les détails concernant les régimes d'avantages du personnel de la Banque, notamment les montants relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages du personnel, les hypothèses clés de la direction ainsi qu'une analyse de la sensibilité des obligations et de la charge au titre des avantages du personnel à des changements à ces hypothèses sont présentés à la note 28.

Impôt sur le résultat des sociétés

La direction doit recourir à son jugement pour calculer le montant de la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que celui des actifs et passifs d'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est établie en fonction des prévisions de la direction quant aux incidences fiscales de transactions et d'événements survenus au cours de l'exercice. La direction interprète les lois fiscales de chaque territoire où elle exerce ses activités et pose des hypothèses relativement à la date prévue de la résorption des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé. Si l'interprétation de la loi que fait la direction devait différer de celle de l'administration fiscale ou si la date réelle à laquelle a lieu la résorption des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé devait différer de celle qui a été prévue, la charge d'impôt sur le résultat des exercices futurs pourrait augmenter ou diminuer.

Le montant total des actifs d'impôt différé relativement aux pertes fiscales inutilisées de la Banque ayant eu lieu au cours d'exercices antérieurs se chiffrait à 338 millions de dollars au 31 octobre 2018 (417 millions de dollars en 2017). L'impôt lié aux différences temporaires et aux pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière a totalisé 14 millions de dollars (82 millions de dollars en 2017). Le montant se rapportant aux pertes fiscales non comptabilisées s'est chiffré à 7 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 1 million de dollars en 2020 et 6 millions de dollars en 2023.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture.

En novembre 2016, la Banque a reçu un avis de nouvelle cotisation de 179 millions de dollars en impôts et intérêts par suite du refus de l'Agence du revenu du Canada d'admettre la déductibilité fiscale de certains dividendes au Canada reçus au cours de l'année d'imposition 2011. En août 2017, la Banque a reçu un avis de nouvelle cotisation de 185 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts pour l'année d'imposition 2012. Les circonstances qui justifient une réévaluation des dividendes sont semblables à celles traitées de façon prospective dans les règles récemment promulguées qui avaient été présentées dans le budget fédéral canadien de 2015. En juin 2018, la Banque a reçu un avis de nouvelle cotisation proposé s'élevant à 211 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts pour les mêmes raisons à l'égard de l'année d'imposition 2013. La Banque est convaincue que ses déclarations fiscales étaient appropriées et conformes aux dispositions pertinentes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

La note 27 afférente aux états financiers consolidés de 2018 fournit d'autres renseignements sur la charge d'impôt sur le résultat de la Banque.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des entités structurées au nom de ses clients et pour son propre compte. Ces entités structurées sont généralement considérées comme des fonds multicédants émettant du papier commercial, des instruments de financement bancaire ou des entités de financement structurées. De plus amples détails sont fournis à la rubrique « Arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière ».

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une entité structurée doit être consolidée. Pour procéder à cette détermination, elle doit comprendre les ententes, déterminer si les décisions concernant les activités pertinentes sont prises par voie de droits de vote ou d'arrangements contractuels et établir si la Banque contrôle l'entité structurée.

La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les trois éléments de contrôle sont les suivants :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou à droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Cette définition du contrôle s'applique aux circonstances qui suivent :

- les droits de vote, ou des droits similaires, confèrent le pouvoir à la Banque, y compris dans les circonstances où la Banque ne détient pas la majorité des droits de vote ou qui mettent en jeu des droits de vote potentiels;
- lorsqu'une société émettrice a été conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (c'est-à-dire que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels);
- les circonstances impliquent une relation de mandataire;
- la Banque détient le contrôle sur des actifs spécifiés de la société émettrice.

La Banque ne contrôle pas une société émettrice lorsqu'elle agit à titre de mandataire. La Banque évalue si elle agit à titre de mandataire en déterminant si elle est principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. Les facteurs considérés par la Banque aux fins de cette évaluation incluent la portée de son pouvoir décisionnel sur la société émettrice, les droits détenus par les autres parties, la rémunération à laquelle elle a droit et son exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts qu'elle détient dans l'entité émettrice.

L'analyse s'effectue au moyen de techniques d'analyse qualitative et quantitative et s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses liées à l'environnement dans lequel l'entité structurée exerce ses activités et sur le montant et la date de réalisation des flux de trésorerie futurs.

La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ont changé.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer s'il s'est produit un changement de contrôle.

En 2018, il ne s'est produit aucun événement ayant modifié le contrôle qui a obligé la Banque à revoir sa détermination du contrôle des fonds multicédants ou d'autres entités structurées.

Comme l'indique la note 15 afférente aux états financiers consolidés, ainsi que l'analyse des arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière, la Banque ne détient pas le contrôle des deux fonds multicédants canadiens émettant du papier commercial qu'elle parraine et n'est donc pas tenue de les consolider à l'état de la situation financière de la Banque. La Banque exerce un contrôle sur son fonds multicédant américain et consolide celui-ci dans son état consolidé de la situation financière.

Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises doit être affecté à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause.

Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, chaque UGT à laquelle un goodwill a été attribué reflète le niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation et sur le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La Banque détermine cette valeur au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des ratios cours/bénéfice et de la prime de contrôle. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

La détermination de la valeur recouvrable des UGT et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel selon cette méthodologie en date du 31 juillet 2018. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur. De plus, aucune indication de dépréciation n'a été relevée au 31 octobre 2018.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La Banque utilise la méthode de la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle. La Banque détermine la valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de facteurs comme des projections de flux de trésorerie approuvés par la direction, un taux d'actualisation et un taux de croissance final. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable est largement tributaire du taux d'actualisation et de la valeur terminale. La détermination de la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Les immobilisations incorporelles ont été soumises à un test de dépréciation annuel selon la méthodologie applicable au 31 juillet 2018. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur. De plus, aucune indication de dépréciation n'a été relevée au 31 octobre 2018.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ce qui a lieu lorsque l'emprunteur effectue le remboursement ou lorsque les modalités de l'actif sont modifiées de façon substantielle. Les actifs sont également décomptabilisés lorsque la Banque transfère les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers indépendant et qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant.

La direction a également recours au jugement pour déterminer si un changement aux modalités d'un actif financier est considéré comme substantiel. En ce qui a trait aux prêts, cela comprend la nature du changement et l'ampleur des changements aux modalités, y compris le taux d'intérêt, le montant autorisé, le terme ou le type de couverture sous-jacente.

La direction doit également recourir au jugement pour déterminer, sur la base de faits et de circonstances particuliers, si la Banque a conservé ou transféré essentiellement tous les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci.

La plupart des actifs transférés aux termes de mises en pension, de prêt de titres, d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés au Canada et d'opérations de titrisation de marges de crédit personnelles, de prêts sur cartes de crédit et de prêts automobiles ne remplissent pas les conditions nécessaires à la décomptabilisation. La Banque continue de présenter les actifs transférés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière. De plus amples informations sur la décomptabilisation des actifs financiers sont présentées à la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

Provisions

La Banque comptabilise une provision si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Dans le présent contexte, probable signifie plus probable qu'improbable. Des jugements importants sont nécessaires pour déterminer si une obligation actuelle existe et pour estimer la probabilité, le calendrier et l'échéance de toute sortie de trésorerie future.

Litiges et autres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites et de démarches réglementaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et à des démarches réglementaires, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais dans le cadre d'une poursuite et que le montant peut en être raisonnablement estimé. De telles provisions sont comptabilisées à la meilleure estimation du montant requis pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, et ce, compte tenu des risques et incertitudes connexes à une telle obligation. L'estimation des montants requis est réalisée par la direction, de concert avec des experts internes et externes. Le coût réel du règlement de ces réclamations pourrait différer considérablement du montant des provisions pour frais juridiques. L'estimation de la Banque fait appel à une part de jugement considérable, compte tenu des différentes étapes que doivent suivre les procédures, du fait que l'obligation de la Banque, s'il en est, n'est pas encore déterminée et du fait que les questions sous-jacentes peuvent parfois évoluer. Par conséquent, il se pourrait que l'issue définitive de ces poursuites ait une incidence considérable sur les résultats d'exploitation de la Banque pour l'une ou l'autre des périodes de présentation de l'information financière.

Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB ainsi que les exigences réglementaires édictées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le BSIF.

En vigueur au 1^{er} novembre 2018

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), qui remplace la norme antérieure régissant les produits des activités ordinaires, à savoir l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que les interprétations connexes sur la comptabilisation des produits.

La norme prévoit un modèle fondé sur le contrôle, alors que la norme actuelle est essentiellement articulée autour des risques et des avantages, et elle propose un cadre unique fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats conclus avec des clients entrant dans l'étendue de la norme. Aux termes de la nouvelle norme, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'un client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service, c'est-à-dire lorsqu'il a la capacité de décider de l'utilisation du bien ou du service et d'en retirer des avantages. La norme introduit un nouveau modèle en cinq étapes qui régit la comptabilisation des produits et qui s'applique aux contrats conclus avec des clients. La Banque doit également déterminer si son obligation de prestation consiste à fournir elle-même les services (c.-à-d. que la Banque agit pour son propre compte) ou à prendre des dispositions pour qu'une autre partie fournisse ces services (c.-à-d. que la Banque agit à titre de mandataire).

Selon l'évaluation de la Banque, la portée de la nouvelle directive se limite aux frais et commissions provenant des activités de gestion de patrimoine et des services bancaires dans le Réseau canadien et les Opérations internationales ainsi qu'aux commissions de placement et honoraires de services-conseils dans les Services bancaires et marchés mondiaux.

La Banque adoptera la norme et les modifications connexes le 1^{er} novembre 2018 en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Aux termes de cette méthode, la Banque comptabilisera l'incidence cumulative de l'adoption sous forme d'ajustement des soldes d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2018, sans retraitement des périodes comparatives. Au 1^{er} novembre 2018, le solde d'ouverture des résultats non distribués devrait diminuer d'environ 60 millions de dollars (après impôt). La diminution des résultats non distribués se rapporte à certains coûts qui ne sont plus admissibles au report aux termes de la nouvelle norme et à la réévaluation de certains passifs au coût de l'exécution.

La présentation de certains coûts sera également modifiée de manière prospective, et ils passeront des charges autres que d'intérêts aux revenus autres que d'intérêts lorsque les montants seront considérés comme faisant partie d'une contrepartie à payer aux clients ou qu'il sera considéré que la Banque agit à titre de mandataire. Ce changement de présentation n'aura pas d'incidence significative sur la Banque.

En vigueur au 1^{er} novembre 2019

Instruments financiers : Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative

Le 12 octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, au titre des clauses de remboursement anticipé à compensation négative. Les modifications seront en vigueur de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, ce qui signifie qu'elles seront en vigueur le 1^{er} novembre 2019 pour la Banque. Selon les évaluations provisoires, les modifications ne devraient pas avoir d'incidence significative sur la Banque.

Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, aux termes de laquelle un preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utiliser le bien loué et un passif correspondant à la valeur actualisée des paiements au titre de la location futurs. L'IFRS 16 donnera lieu à la comptabilisation des contrats de location à l'état de la situation financière de la Banque, y compris ceux actuellement classés dans les contrats de location simple, à l'exception des contrats de location à court terme et de ceux dont l'actif sous-jacent a une faible valeur. L'IFRS 16 conserve l'essentiel des exigences comptables de l'IAS 17 s'appliquant au bailleur.

Pour la Banque, l'IFRS 16 entre en vigueur le 1^{er} novembre 2019. La transition est assortie de mesures de simplification en vertu desquelles la Banque ne sera pas tenue de réévaluer si un contrat constitue ou contient un contrat de location, ni de revoir la comptabilisation des transactions de cession-bail survenues avant la date d'application initiale. Le preneur devra appliquer l'IFRS 16 à ses contrats de location soit rétrospectivement pour chaque période présentée, soit rétrospectivement en constatant l'incidence cumulative de l'application de l'IFRS 16 à la date d'application initiale.

La Banque évalue actuellement les relations contractuelles existantes afin de relever les contrats de location en cours qui seraient comptabilisés à l'état de la situation financière aux termes de la nouvelle norme. La Banque continue d'évaluer l'incidence éventuelle sur les systèmes et les processus de TI existants, et les prochaines étapes comprennent la réalisation d'une quantification initiale des obligations existantes et l'examen des exigences d'informations supplémentaires requises par la nouvelle norme. Au cours de 2019, la Banque réalisera également une évaluation des diverses mesures de simplification et formulera ses méthodes comptables aux termes de l'IFRS 16.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, qui entre en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2019. Cette interprétation précise l'application des exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsque subsistent des incertitudes à l'égard de la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. La Banque procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de l'interprétation.

Avantages du personnel

Le 7 février 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à ses exigences en matière de comptabilisation des régimes de retraite, qui entrent en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2019. Les modifications se rapportent à la survenance d'une modification, d'une compression ou de la liquidation d'un régime. Après de tels événements, la Banque est tenue d'utiliser des hypothèses révisées pour déterminer le coût des services rendus au cours de la période et des intérêts nets pour le reste de la période de présentation de l'information financière après la survenance du changement au régime. Pour la Banque, les modifications de portée limitée doivent être appliquées prospectivement aux modifications, à la compression ou à la liquidation d'un régime qui surviennent après le 1^{er} novembre 2019.

En vigueur au 1^{er} novembre 2020

Cadre conceptuel

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une version révisée du Cadre conceptuel de l'information financière (le « cadre »), qui entre en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2020. Le cadre ne constitue par une norme et ne remplace donc pas de normes existantes. L'IASB s'en sert dans l'élaboration de nouvelles normes comptables. La Banque procède actuellement à l'évaluation de l'incidence du cadre révisé.

Définition d'une entreprise

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications aideront les sociétés à déterminer si une acquisition consiste en l'acquisition d'une entreprise ou d'un groupe d'actifs. Distinguer l'acquisition d'une entreprise de celle d'un groupe d'actifs est important car l'acquéreur ne constate un goodwill que lorsqu'il acquiert une entreprise. Les modifications s'appliquent aux transactions dont la date d'acquisition a lieu à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Définition de « significatif »

Le 31 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, afin de clarifier la définition du terme « significatif ». Selon la nouvelle définition, une information présente un caractère significatif si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité donnée présentant de l'information financière. Les explications qui accompagnent la définition ont aussi été améliorées. Les modifications s'appliquent de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

En vigueur au 1^{er} novembre 2021

Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit un cadre d'évaluation et de présentation exhaustif et fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats d'assurance. La nouvelle norme remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et exigera que les contrats d'assurance soient évalués au moyen des flux de trésorerie nécessaires à l'exécution actualisés et que les produits soient comptabilisés à mesure que les services seront rendus sur la période de couverture. Le 14 novembre 2018, l'IASB a décidé provisoirement de repousser la date d'entrée en vigueur de un an, soit jusqu'aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. La Banque continuera d'assurer un suivi de l'ordre du jour des rencontres du conseil de l'IASB traitant des questions relatives à cette norme. De plus amples renseignements seront fournis au premier trimestre de 2019.

La structure et la gouvernance de projet visant l'IFRS 17 ont été établies en collaboration avec le Bureau de gestion des projets, en soutien au comité d'orientation des cadres supérieurs et aux comités des activités de projets. Les comités se composent de représentants du groupe Finance globale, des Services actuariels d'Assurance mondiale, des Technologies de l'information et des Activités d'assurance. La Banque procède actuellement à l'évaluation et à la conception du projet, dont la mise en œuvre est prévue pour les exercices 2019 à 2022.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque continue de surveiller et de réagir aux faits nouveaux en matière de réglementation portant sur divers sujets à l'échelle mondiale, dont les mesures de protection des consommateurs et la cybersécurité, de manière à ce que les diverses mesures de contrôle et unités d'exploitation en tiennent compte dans les meilleurs délais possibles et à ce que leur incidence sur ses activités soit réduite au minimum.

Régime de recapitalisation interne des banques et capacité totale d'absorption des pertes (« TLAC »)

Le 23 septembre 2018, les règlements d'application de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada (Canada)* (la « LSADC ») et de la *Loi sur les banques (Canada)* (collectivement, les « règlements relatifs à la recapitalisation ») qui fournissent les détails relatifs aux régimes de conversion, d'émission et d'indemnisation pour les instruments de recapitalisation interne émis par les banques canadiennes d'importance systémique, parmi lesquelles se retrouve la Banque, ont pris effet. Aux termes de la LSADC, si le surintendant des institutions financières a déterminé que la Banque n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de ne plus l'être, le gouverneur en conseil peut, à la recommandation du ministre des Finances selon laquelle il est dans l'intérêt public de le faire, rendre une ordonnance enjoignant à la SADC de convertir la totalité ou une partie de certains types d'actions et de passifs de la Banque en actions ordinaires de la Banque. Il y a lieu de se reporter à la notice annuelle pour obtenir une description des pouvoirs de résolution bancaires canadiens et des facteurs de risque qui découlent de certains passifs de la Banque.

Le 18 avril 2018, le BSIF a publié des lignes directrices portant sur la capacité totale d'absorption des pertes (la « TLAC »), lesquelles s'appliqueront aux BIS canadiennes dans le cadre du régime de recapitalisation interne du gouvernement fédéral. Les normes devraient tenir compte de l'adéquation de la capacité d'absorption des pertes des banques d'importance systémique pour soutenir leur recapitalisation en cas de faillite. Le 21 août 2018, le BSIF a publié un avis qui exige des banques d'importance systémique le maintien d'instruments admissibles à la TLAC correspondant à au moins 21,5 %, plus les exigences liées à la réserve pour stabilité intérieure, de leurs actifs pondérés en fonction des risques et à au moins 6,75 % de leur exposition aux fins du ratio de levier. Nous prévoyons nous conformer aux exigences minimales au titre de la TLAC au plus tard le 1^{er} novembre 2021 et nous prévoyons communiquer nos ratios au titre de la TLAC dès le premier trimestre de 2019. La Banque n'anticipe aucune difficulté à respecter les exigences au titre de la TLAC.

Réforme réglementaire au Royaume-Uni et dans l'Union européenne

Le Royaume-Uni a entamé des négociations en vue de sa sortie de l'Union européenne. La période de négociation de deux ans qui s'est ouverte lors de la remise de l'avis officiel signifiant l'intention du gouvernement du Royaume-Uni de procéder à son retrait de l'Union européenne prend fin le 29 mars 2019. Un accord politique a été conclu au sujet de la période de transition, laquelle s'étirerait jusqu'au 31 décembre 2020 (et possiblement au-delà de cette date), ce qui accorderait plus de temps pour s'assurer que les acteurs sont bien préparés. Toutefois, cela est tributaire de la conclusion et de la ratification d'une entente de retrait globale. Si la période de transition est ratifiée, toutes les lois de l'Union européenne continueront de s'appliquer au Royaume-Uni pendant cette période. La possibilité demeure que le Royaume-Uni quitte l'Union européenne le 29 mars 2019 sans qu'une entente de retrait ne soit en place (aussi appelé un Brexit « dur »).

La sortie du Royaume-Uni pourrait donner lieu à des changements considérables à la loi ou aux lois, ce qui pourrait se répercuter sur les activités, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Banque et nuire au coût du financement de la Banque en Europe. La Banque continue de suivre l'évolution de la situation afin de se préparer aux changements qui pourraient se répercuter sur ses activités au Royaume-Uni et ailleurs en Europe, et elle élabore et révisé actuellement ses plans d'urgence en conséquence.

Faits nouveaux en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée

Le 1^{er} novembre 2018, les modifications à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) du Canada sont entrées en vigueur. Les modifications exigent des organisations nationales et étrangères assujetties à la LPRPDE, comme la Banque, qu'elles : a) communiquent les cas d'atteintes à la vie privée aux personnes concernées; b) signalent les cas d'atteintes à la vie privée au commissaire à la protection de la vie privée du Canada et à d'autres selon les circonstances; c) conservent un registre des cas d'atteintes à la vie privée. L'incidence sur la Banque ne devrait pas être importante.

Initiatives réglementaires touchant les services financiers au Canada

Le gouvernement fédéral prévoit ajouter cette année un cadre de protection des consommateurs détaillé à la Loi sur les banques, lequel fournira des protections supplémentaires aux consommateurs et élargira le mandat et les pouvoirs de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (l'« ACFC »), qui veille à ce que les entités fédérales respectent les mesures de protection des consommateurs. Les organismes de réglementation fédéraux continuent de passer en revue les pratiques de vente suivies par les banques canadiennes. De plus, le nouveau Cadre de surveillance de l'ACFC est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2018. Le cadre met en lumière les principes et les processus qui sous-tendent la façon dont l'ACFC s'acquitte de son mandat de supervision afin de promouvoir, de surveiller et de mettre en application les obligations en matière de pratiques commerciales.

Des mesures provinciales en matière de protection des consommateurs font également l'objet d'un suivi afin d'évaluer leur incidence éventuelle sur les services financiers. Le gouvernement fédéral a apporté des modifications législatives à la *Loi d'exécution du budget de 2018* qui sont conçues de manière à accorder une plus grande souplesse aux institutions financières afin qu'elles mènent de plus vastes activités technologiques et de placement et qu'elles tirent parti de ces activités élargies. Plus particulièrement, les banques bénéficieront d'une plus grande souplesse en ce qui concerne les services de recommandation et de réseautage, d'identification, d'authentification et de vérification, les placements autorisés ainsi que la capacité à prendre part à certaines activités technologiques financières sans consentement ministériel.

Les modifications pertinentes à la *Loi sur les banques* ont reçu la sanction royale le 21 juin 2018, bien que les règlements d'application n'aient pas encore été rédigés, et elles feront probablement l'objet d'une série de consultations avant leur publication finale.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire – parachèvement des réformes de Bâle III

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs et des responsables du contrôle bancaire, instance de gouvernance du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »), a annoncé avoir convenu de fixer à 72,5 % le plancher de fonds propres et avoir achevé les dernières réformes de Bâle III.

Les dernières réformes de Bâle III comportent les éléments suivants : une approche standard révisée du risque de crédit; des révisions de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes; des révisions du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit, incluant la suppression de l'approche fondée sur les modèles internes et l'introduction d'une approche standard révisée; une approche standard révisée du risque opérationnel, qui remplacera à la fois les approches standards existantes et les approches de mesure avancée; des révisions de la mesure du ratio de levier et un volat de fonds propres lié au ratio de levier pour les banques d'importance systémique mondiale (« BIS^m »), qui prendra la forme d'un volat de fonds propres de T1 et sera fixé à 50 % du volat de fonds propres pondéré de la BIS^m; et un plancher global garantissant que les actifs pondérés en fonction des risques des banques issus des modèles internes ne puissent pas être inférieurs à 72,5 % des actifs pondérés en fonction des risques tels que calculés selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Les banques devront aussi déclarer leurs actifs pondérés en fonction des risques sur la base de ces approches standards révisées. Les nouvelles normes de Bâle III entreront en vigueur en 2022, y compris les règles portant sur la révision complète du portefeuille de négociation qui devaient initialement prendre effet en 2020. La période d'instauration progressive du plancher de fonds propres de 72,5 % commencera le 1^{er} janvier 2022 et prendra fin en janvier 2027.

En juillet 2018, le BSIF a publié un document de travail sollicitant l'avis des interlocuteurs intéressés au sujet de son orientation stratégique proposée et des calendriers de mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III au Canada. Le BSIF appuie les changements proposés aux dernières réformes de Bâle III et il a l'intention de les mettre en œuvre à l'échelle nationale tout en tenant compte des ajustements requis pour refléter les unités du marché canadien, en améliorant la sensibilité au risque et en fournissant les bonnes structures incitatives, tout en favorisant la sûreté et la stabilité des institutions de dépôt, et en tenant compte des règles du jeu équitables et des problèmes de compétitivité. Dans le cadre de ces ajustements, le BSIF envisage d'éliminer les dispositions transitoires du CBCB relatives au plancher de fonds propres en établissant le plancher de fonds propres à 72,5 % à partir du premier trimestre de 2022. Les réponses aux questions évoquées dans le document de travail devaient être soumises au BSIF d'ici le 19 octobre 2018. La Banque continuera de suivre l'évolution des développements ayant une incidence sur les exigences en matière de fonds propres réglementaires et de se préparer en conséquence.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier en matière de fonds propres réglementaires

En février 2018, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB ») a publié une mise à jour de son cadre d'exigences de communication financière au titre du troisième pilier, dans le contexte de la troisième étape du projet qui fait suite à la première et à la deuxième étapes publiées respectivement par le CBCB en janvier 2015 et en mars 2017. La troisième étape porte essentiellement sur les modifications aux obligations en matière d'informations découlant des réformes de Bâle III achevées en décembre 2017, de même que sur d'autres obligations en matière d'informations relatives aux actifs grevés, aux distributions discrétionnaires et au champ d'application des obligations d'information à travers les groupes de résolution.

Les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires de la Banque au 31 octobre 2018 respectent la ligne directrice en matière d'information pour la première étape des exigences de communication financière révisées au titre du troisième pilier publiée par le BSIF en avril 2017. La Banque attend les lignes directrices en matière d'information du BSIF portant sur la mise en place des deuxième et troisième étapes du projet de communication financière du CBCB.

En mai 2018, le BSIF a publié ses exigences en matière de divulgation de la capacité totale d'absorption des pertes et sur les exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres (anciennement, le préavis intitulé « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III »). Ces lignes directrices représentent collectivement un élément clé d'un régime de capacité totale d'absorption des pertes conçu pour s'assurer que les plus grandes banques canadiennes maintiennent une capacité minimale pour absorber les pertes et pour renforcer la stabilité du secteur financier. Ces exigences en matière de divulgation sont en vigueur pour les rapports trimestriels à compter du premier trimestre de 2019.

Faits nouveaux en matière de réglementation sur la liquidité

Le ratio structurel de liquidité à long terme, qui vise à réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques qu'elles financent leurs activités au moyen de sources de financement stables suffisantes, devrait devenir une norme minimale du cadre de liquidité du BSIF. Le BSIF a prorogé le délai visé de mise en œuvre jusqu'en janvier 2020.

Réforme des taux de référence

En 2014, le *Financial Stability Board and Financial Stability Oversight Council* a publié un document intitulé « *Reforming Major Interest Rate Benchmarks* », dans lequel il recommandait la réforme ou le remplacement des principaux taux d'intérêt de référence, particulièrement les taux interbancaire offerts comme le TIOL, l'EURIBOR et le TIBOR. En juillet 2017, le *Financial Conduct Authority* du Royaume-Uni a annoncé qu'il n'obligerait plus les banques contribuant à l'EURIBOR à

faire des soumissions au titre du TIOL après la fin de 2021, ce qui établit un calendrier général de transition vers des taux de remplacement. L'Europe et le Japon ont pris des mesures pour réformer ou remplacer l'EURIBOR et le TIBOR, respectivement.

L'incidence devrait être vaste et diverse et toucher les dérivés, les billets à taux variables, les prêts, les titrisations et les prêts hypothécaires. Les entreprises collaborent avec des associations commerciales et des groupes de travail afin de mettre au point des libellés de contrats et une méthode de transition qui permettront de réduire au minimum les conséquences financières de ce changement. La Banque participe activement aux discussions du secteur, elle promeut la sensibilisation dans chacun de ses secteurs d'activités et elle travaille à une analyse des répercussions détaillée ainsi qu'à des rapports d'exposition.

Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le président et chef de la direction, certaines personnes qui relèvent directement de ce dernier et les chefs de secteurs.

T55 Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	18 \$	17 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	27	25
Prestations de retraite et autres ¹⁾	4	3
Total	49 \$	45 \$

1) Passés en charges au cours de l'exercice.

2) Attribuée au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Se reporter à la note 26 « Rémunération fondée sur des actions » pour en savoir davantage sur ces régimes.

T56 Prêts et dépôts des principaux dirigeants

Les prêts sont actuellement consentis aux principaux dirigeants selon les modalités du marché.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017
Prêts	13 \$	6 \$
Dépôts	6 \$	8 \$

Au 31 octobre 2018, le crédit consenti par la Banque à des entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevait à 132,4 millions de dollars (145,2 millions de dollars au 31 octobre 2017), tandis que l'encours prélevé se chiffrait à 23,9 millions de dollars (11,5 millions de dollars au 31 octobre 2017).

Transactions avec des entreprises associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci, selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles se présentent comme suit :

T57 Transactions avec des entreprises associées et des coentreprises

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2018	2017
Bénéfice net (perte nette)	(64)\$	(46)\$
Prêts	702	703
Dépôts	151	217
Garanties et engagements	123 \$	114 \$

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 3,8 milliards de dollars (3,0 milliards de dollars au 31 octobre 2017), ce qui représente une tranche des principaux actifs des régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 5,0 millions de dollars (3,7 millions de dollars au 31 octobre 2017).

Surveillance et gouvernance

Les responsabilités en matière de surveillance du comité d'audit et de révision (le « CAR ») en ce qui a trait aux transactions entre parties liées comprennent la revue des politiques et des pratiques afin de cerner les transactions entre parties liées qui risquent d'avoir une incidence significative sur la Banque et l'examen des procédures censées garantir la conformité aux dispositions de la Loi sur les banques en ce qui concerne les transactions entre parties liées. Les exigences de la *Loi sur les banques* portent sur une gamme plus vaste de transactions entre parties liées que celles prévues dans les IFRS. La Banque a mis en place divers processus pour s'assurer que l'information sur les parties liées est détectée et signalée au CAR semestriellement. Elle fournit au CAR des rapports détaillés qui attestent sa conformité quant aux procédures qu'elle a établies.

Le service Audit interne de la Banque procède aux contrôles voulus pour fournir au CAR l'assurance raisonnable que les politiques et procédures de la Banque en matière de détection, d'autorisations et de présentation des transactions avec des parties liées sont bien conçues et appliquées efficacement.

DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements par secteurs géographiques

T58 Bénéfice net par secteurs géographiques

Pour les exercices (en millions de dollars)	2018 ¹⁾								2017 ²⁾								2016 ²⁾							
	Canada	États- Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total	Canada	États- Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total	Canada	États- Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	7 823 \$	691 \$	1 561 \$	1 378 \$	1 117 \$	839 \$	2 825 \$	16 234 \$	7 440 \$	460 \$	1 380 \$	1 287 \$	817 \$	710 \$	2 999 \$	15 093 \$	7 022 \$	479 \$	1 224 \$	1 231 \$	763 \$	674 \$	2 950 \$	14 343 \$
Revenus autres que d'intérêts	7 040	843	613	662	565	484	2 612	12 819	6 924	830	536	635	409	455	2 502	12 291	6 893	871	554	600	325	419	2 409	12 071
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	802	(34)	239	351	498	511	244	2 611	906	(14)	193	329	145	337	353	2 249	876	112	225	315	113	320	401	2 362
Charges autres que d'intérêts	7 591	701	1 196	770	837	723	3 148	14 966	7 650	606	1 123	762	630	620	3 069	14 460	7 339	633	1 121	740	605	550	3 036	14 024
Charge d'impôt sur le résultat	1 596	220	76	235	51	39	451	2 668	1 066	147	125	225	77	71	506	2 217	1 235	155	69	201	45	89	497	2 291
Total partiel	4 874	647	663	684	296	50	1 594	8 808	4 742	551	475	606	374	137	1 573	8 458	4 465	450	363	575	325	134	1 425	7 737
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	-	-	17	12	28	16	103	176	-	-	12	11	53	60	102	238	-	-	9	12	38	93	99	251
Total	4 874 \$	647 \$	646 \$	672 \$	268 \$	34 \$	1 491 \$	8 632 \$	4 742 \$	551 \$	463 \$	595 \$	321 \$	77 \$	1 471 \$	8 220 \$	4 465 \$	450 \$	354 \$	563 \$	287 \$	41 \$	1 326 \$	7 486 \$
Ajustements du siège social							(84)								(215)								(369)	
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque							8 548 \$								8 005 \$								7 117 \$	

1) Les montants figurant dans ce tableau se fondent sur les données présentées. Après ajustement pour exclure l'incidence des coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque en 2018 s'est élevé à 4 926 \$ au Canada, à 439 \$ au Chili et à 97 \$ en Colombie. Se reporter à la définition des coûts liés aux acquisitions dans la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

2) Les montants figurant dans ce tableau se fondent sur les données présentées. Après ajustement pour exclure l'incidence des coûts liés aux acquisitions, le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque s'est élevé à 8 065 \$ en 2017 et à 7 471 \$ en 2016. Se reporter à la définition des coûts liés aux acquisitions dans la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

T59 Prêts et acceptations par secteurs géographiques¹⁾

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	— IFRS 9 —	— IAS 39 —	
	2018	2017	2016
Canada			
Provinces de l'Atlantique	21,9 \$	22,7 \$	26,7 \$
Québec	29,3	29,0	29,7
Ontario	185,7	173,6	156,7
Manitoba et Saskatchewan	17,3	17,1	17,0
Alberta	52,8	51,9	50,8
Colombie-Britannique	60,5	55,6	47,6
	367,5	349,9	328,5
États-Unis	41,8	36,9	38,5
Mexique	27,5	24,2	20,8
Pérou	20,1	18,4	17,8
Chili	43,8	22,8	19,4
Colombie	11,6	9,4	9,3
Autres pays			
Amérique latine	8,8	6,6	6,4
Europe	9,4	10,0	8,4
Antilles et Amérique centrale	31,1	31,4	32,6
Asie et autres	11,6	12,6	15,0
	60,9	60,6	62,4
	573,2 \$	522,2 \$	496,7 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créance total	(5,1)	(4,3)	(4,6)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	568,1 \$	517,9 \$	492,1 \$

1) Les montants pour l'exercice 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

T60 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017 ¹⁾	2016 ¹⁾
Canada	999 \$	1 049 \$	1 258 \$
États-Unis	80	140	210
Mexique	359	303	301
Pérou	581	704	764
Chili	753	565	499
Colombie	619	462	381
Autres pays	1 739	1 642	1 981
Total	5 130 \$	4 865 \$	5 394 \$

1) Exclusion faite des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico pour les périodes antérieures à 2018.

T61 Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux par secteurs géographiques¹⁾

Pour les exercices (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Canada	785 \$	906 \$	876 \$
États-Unis	(6)	(14)	112
Mexique	239	193	224
Pérou	349	329	317
Chili	275	145	112
Colombie	358	337	320
Autres pays	355	353	401
Total	2 355 \$	2 249 \$	2 362 \$

1) Les montants pour l'exercice 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

T62 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Prêts	Transactions	Dépôts interbancaires	Titres d'administrations publiques et autres titres	Participations dans des filiales et sociétés affiliées	Autres	Total de 2018	Total de 2017
Asie								
Chine	1 478 \$	1 947 \$	333 \$	87 \$	828 \$	41 \$	4 714 \$	4 367 \$
Inde	1 489	163	–	–	–	20	1 672	2 254
Thaïlande	101	17	527	–	2 991	4	3 640	3 461
Corée du Sud	650	37	–	–	–	38	725	968
Hong Kong	1 684	86	9	–	–	34	1 813	1 465
Malaisie	179	1	–	–	321	–	501	582
Japon	512	34	178	4 888	–	13	5 625	5 014
Autres pays d'Asie ²⁾	1 629	154	150	–	–	20	1 953	1 371
Total	7 722 \$	2 439 \$	1 197 \$	4 975 \$	4 140 \$	170 \$	20 643 \$	19 482 \$
Amérique latine								
Chili	3 374 \$	1 106 \$	1 921 \$	155 \$	5 161 \$	248 \$	11 965 \$	8 345 \$
Mexique	2 483	355	–	578	3 942	175	7 533	6 901
Brésil	5 513	1 143	–	14	390	536	7 596	5 317
Pérou	2 425	93	–	143	4 928	22	7 611	7 080
Colombie	1 310	171	–	–	1 561	8	3 050	2 982
Autres pays d'Amérique latine ³⁾	134	11	–	–	532	–	677	678
Total	15 239 \$	2 879 \$	1 921 \$	890 \$	16 514 \$	989 \$	38 432 \$	31 303 \$
Antilles et en Amérique centrale								
Panama	4 364 \$	109 \$	58 \$	– \$	319 \$	– \$	4 850 \$	4 329 \$
Costa Rica	1 793	130	–	–	1 034	14	2 971	2 540
El Salvador	391	29	–	–	693	–	1 113	1 270
République dominicaine	1 132	22	28	–	–	–	1 182	1 222
Jamaïque	58	18	–	–	879	–	955	785
Autres pays des Antilles et d'Amérique centrale ⁴⁾	1 493	65	–	–	425	–	1 983	2 030
Total	9 231 \$	373 \$	86 \$	– \$	3 350 \$	14 \$	13 054 \$	12 176 \$
Au 31 octobre 2018	32 192 \$	5 691 \$	3 204 \$	5 865 \$	24 004 \$	1 173 \$	72 129 \$	
Au 31 octobre 2017	29 654 \$	4 559 \$	2 213 \$	4 972 \$	20 761 \$	802 \$	62 961 \$	

1) L'exposition au risque outre-frontière représente une réclamation contre un emprunteur situé dans un pays étranger, libellée dans une monnaie autre que la monnaie locale et établie en fonction du risque ultime.

2) Comprend l'Indonésie, Macao, Singapour, le Vietnam, Taïwan et la Turquie.

3) Comprend le Venezuela et l'Uruguay.

4) Comprend d'autres pays des Antilles dont la langue est l'anglais ou l'espagnol, comme les Bahamas, la Barbade, les Îles Vierges britanniques, Trinité-et-Tobago et les Îles Turques et Caïques.

Risque de crédit

T63 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs¹⁾

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2018	2017	2016
Prêts hypothécaires à l'habitation	253,4 \$	236,9 \$	222,9 \$
Prêts personnels	96,0	89,2	19,4
Prêts sur cartes de crédit	16,5	14,1	80,1
Prêts personnels	365,9 \$	340,2 \$	322,4 \$
Services financiers			
Non bancaires	24,6 \$	20,5 \$	16,1 \$
Bancaires ²⁾	4,5	3,8	3,7
Commerce de gros et de détail	25,1	21,1	22,1
Immobilier et construction	29,2	24,6	22,6
Énergie ³⁾	14,8	14,5	14,5
Transport	9,3	8,2	9,0
Automobile	14,7	13,0	11,5
Agriculture	11,5	10,2	8,8
Hébergement et loisirs	4,0	3,5	3,5
Exploitation minière	5,5	4,9	5,4
Métaux	3,0	2,6	2,5
Services publics	9,7	8,1	7,8
Soins de santé	5,4	5,6	5,2
Technologies et médias	12,3	9,6	11,8
Produits chimiques ³⁾	1,9	2,1	2,7
Aliments et boissons	7,9	6,3	4,9
Produits forestiers	1,9	1,7	2,5
Autres ⁴⁾	16,9	17,0	14,7
Emprunteurs souverains ⁵⁾	5,1	4,7	5,0
Prêts aux entreprises et administrations publiques	207,3 \$	182,0 \$	174,3 \$
	573,2 \$	522,2 \$	496,7 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	(5,1)	(4,3)	(4,6)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	568,1 \$	517,9 \$	492,1 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

2) Institutions de dépôt et entreprises de négociation de titres.

3) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

4) Le poste « Autres » a trait à des produits de financement à hauteur de 2,3 \$, à des services à hauteur de 2,6 \$ et à la gestion de patrimoine à hauteur de 2,7 \$ (3,5 \$, 2,2 \$ et 2,3 \$ respectivement, en 2017).

5) Comprend des banques centrales, des administrations publiques régionales et locales et des agences supranationales.

T64 Instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2018	2017	2016
Engagements de crédit ¹⁾	197,4 \$	185,7 \$	174,2 \$
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	35,4	35,5	34,5
Prêts de titres, engagements d'achat de titres et autres	53,7	42,0	40,0
Total	286,5 \$	263,2 \$	248,7 \$

1) Exclusion faite des engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

T65 Variations du montant net des prêts douteux¹⁾

Pour les exercices (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Montant brut des prêts douteux			
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 070 \$	5 394 \$	4 658 \$
Ajouts nets			
Nouveaux ajouts	3 871	4 297	4 684
Connexes à l'acquisition	233	–	–
Déclassés	(168)	(42)	(24)
Paiements	(722)	(1 427)	(1 344)
Ventes	(72)	(50)	(95)
	3 142	2 778	3 221
Radiations			
Prêts hypothécaires à l'habitation	(219)	(170)	(201)
Prêts personnels	(1 441)	(1 478)	(1 279)
Prêts sur cartes de crédit	(1 104)	(1 024)	(671)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(276)	(501)	(428)
	(3 040)	(3 173)	(2 579)
Change et autres	(42)	(134)	94
Solde à la clôture de l'exercice	5 130 \$	4 865 \$	5 394 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux²⁾			
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 756 \$	2 948 \$	2 573 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 355	2 249	2 362
Radiations	(3 040)	(3 173)	(2 579)
Recouvrements			
Prêts hypothécaires à l'habitation	96	70	20
Prêts personnels	275	252	305
Prêts sur cartes de crédit	250	303	217
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	68	55	40
	689	680	582
Change et autres	(83)	(82)	10
Solde à la clôture de l'exercice	1 677 \$	2 622 \$	2 948 \$
Montant net des prêts douteux			
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 314 \$	2 446 \$	2 085 \$
Variation nette du montant brut des prêts douteux	60	(529)	736
Variation nette du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux	79	326	(375)
Solde à la clôture de l'exercice	3 453 \$	2 243 \$	2 446 \$

1) Exclusion faite des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico réalisée avant 2018.

2) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

T66 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances¹⁾

Pour l'exercice (en millions de dollars)	2018
Nouvelles dotations	3 267 \$
Reprises	(223)
Recouvrements	(689)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts douteux (étape 3)	2 355
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances – prêts productifs (étapes 1 et 2)	256
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 611 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

Pour les exercices (en millions de dollars)	2017	2016
Nouvelles dotations	3 057 \$	3 072 \$
Reprises	(128)	(110)
Recouvrements	(680)	(600)
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, montant net – prêts douteux	2 249	2 362
Dotations (reprises) au compte de correction de valeur collectif pour pertes sur créances – prêts productifs	–	50
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 249 \$	2 412 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

T67 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux par catégories d'emprunteurs

Pour les exercices (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Prêts hypothécaires à l'habitation	91 \$	61 \$	100 \$
Prêts personnels	1 198	1 152	1 075
Prêts sur cartes de crédit	833	734	602
Prêts personnels	2 122	1 947	1 777
Services financiers			
Non bancaires	1	10	(1)
Bancaires	–	1	2
Commerce de gros et de détail	92	63	61
Secteur immobilier et de la construction	48	62	34
Énergie	(33)	(8)	290
Transport	8	20	45
Automobile	9	8	28
Agriculture	15	14	14
Hébergement et loisirs	(5)	14	25
Exploitation minière	(1)	2	6
Métaux	(7)	46	11
Services publics	20	12	20
Soins de santé	12	7	9
Technologies et médias	7	(1)	14
Produits chimiques	1	(1)	(7)
Aliments et boissons	17	18	6
Produits forestiers	5	3	1
Autres	(6)	31	23
Emprunteurs souverains	50	1	4
Entreprises et administrations publiques	233	302	585
Dotation au compte de correction de valeur au titre des prêts douteux	2 355 \$	2 249 \$	2 362 \$

T68 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018			2017 ¹⁾		
	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 797 \$	360 \$	1 437 \$	1 445 \$	326 \$	1 119 \$
Prêts personnels	1 069	644	425	1 067	1 040	27
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	543	543	–
Prêts personnels	2 866 \$	1 004 \$	1 862 \$	3 055 \$	1 909 \$	1 146 \$
Services financiers						
Non bancaires	19	13	6	31	20	11
Bancaires	2	2	–	2	2	–
Commerce de gros et de détail	390	168	222	242	132	110
Immobilier et construction	469	112	357	257	115	142
Énergie	135	30	105	265	77	188
Transport	233	60	173	181	73	108
Automobile	50	16	34	20	7	13
Agriculture	150	50	100	55	30	25
Hébergement et loisirs	37	1	36	41	7	34
Exploitation minière	25	5	20	11	5	6
Métaux	48	17	31	107	27	80
Services publics	51	22	29	280	61	219
Soins de santé	76	19	57	52	26	26
Technologies et médias	21	5	16	7	5	2
Produits chimiques	10	3	7	4	3	1
Aliments et boissons	99	50	49	95	35	60
Produits forestiers	27	7	20	22	8	14
Autres	159	78	81	123	74	49
Emprunteurs souverains	263	15	248	15	6	9
Entreprises et administrations publiques	2 264 \$	673 \$	1 591 \$	1 810 \$	713 \$	1 097 \$
Total	5 130 \$	1 677 \$	3 453 \$	4 865 \$	2 622 \$	2 243 \$

1) Exclusion faite des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

T69 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques^{1), 2)}

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018					2017
	Prêts autres qu'aux particuliers					Total
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Prêts aux particuliers	Total	
Canada	101 207 \$	41 691 \$	37 748 \$	341 157 \$	521 803 \$	502 224 \$
États-Unis	102 265	33 103	42 771	–	178 139	157 386
Chili	23 140	1 038	5 066	23 908	53 152	27 190
Mexique	18 714	1 339	2 611	10 630	33 294	30 528
Pérou	15 686	1 506	2 992	8 311	28 495	28 733
Colombie	5 233	486	434	7 496	13 649	10 859
Autres pays						
Europe	25 357	7 041	10 215	–	42 613	43 030
Antilles et Amérique centrale	17 712	1 676	910	18 004	38 302	39 358
Autres pays d'Amérique latine	9 532	909	227	700	11 368	9 035
Autres	22 647	3 514	2 258	–	28 419	30 070
Total	341 493 \$	92 303 \$	105 232 \$	410 206 \$	949 234 \$	878 413 \$
Au 31 octobre 2017	309 282 \$	84 893 \$	102 373 \$	381 865 \$	878 413 \$	

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu du risque de crédit ultime. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres et les autres actifs.

2) Ces montants représentent l'exposition en cas de défaut.

3) Comprend les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés, les actifs titrisés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

T70 Exposition au risque de crédit par échéances selon l'approche NI avancée^{1), 2)}

Durée à courir jusqu'à l'échéance aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018				2017
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	Total
Prêts autres qu'aux particuliers					
Moins de 1 an	145 558 \$	25 264 \$	64 808 \$	235 630 \$	213 124 \$
De 1 an à 5 ans	119 182	59 726	29 892	208 800	192 087
Plus de 5 ans	9 228	1 809	6 581	17 618	23 217
Total des prêts autres qu'aux particuliers	273 968 \$	86 799 \$	101 281 \$	462 048 \$	428 428 \$
Prêts aux particuliers					
Moins de 1 an	31 406 \$	19 535 \$	– \$	50 941 \$	51 045 \$
De 1 an à 5 ans	188 922	–	–	188 922	178 940
Plus de 5 ans	15 259	–	–	15 259	16 299
Crédits renouvelables ⁴⁾	39 917	28 550	–	68 467	66 027
Total des prêts aux particuliers	275 504 \$	48 085 \$	– \$	323 589 \$	312 311 \$
Total	549 472 \$	134 884 \$	101 281 \$	785 637 \$	740 739 \$
Au 31 octobre 2017	518 255 \$	123 443 \$	99 041 \$	740 739 \$	

1) Durée à courir jusqu'à l'échéance des expositions au risque de crédit. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres et les autres actifs.

2) Exposition en cas de défaut, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Comprend les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les actifs titrisés, les dérivés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

4) Cartes de crédit et lignes de crédit sans échéance déterminée.

T71 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques

	2018						2017	
	Approche NI avancée		Approche standard ¹⁾		Total		Total	
	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1 ³⁾	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1 ³⁾	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1 ³⁾	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1 ³⁾
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Prêts autres qu'aux particuliers								
Exposition sur les sociétés								
Montants prélevés	145 000 \$	70 750 \$	59 018 \$	56 897 \$	204 018 \$	127 647 \$	183 262 \$	114 622 \$
Engagements non prélevés	83 885	31 103	5 313	5 273	89 198	36 376	81 214	34 473
Autres ⁴⁾	43 440	10 590	3 501	3 430	46 941	14 020	44 190	15 431
	272 325	112 443	67 832	65 600	340 157	178 043	308 666	164 526
Exposition sur les banques								
Montants prélevés	22 680	3 648	3 208	2 715	25 888	6 363	22 223	6 115
Engagements non prélevés	2 146	287	160	159	2 306	446	2 656	477
Autres ⁴⁾	9 846	1 112	143	80	9 989	1 192	9 132	1 623
	34 672	5 047	3 511	2 954	38 183	8 001	34 011	8 215
Exposition sur les emprunteurs souverains								
Montants prélevés	106 288	3 524	5 299	1 424	111 587	4 948	103 797	4 665
Engagements non prélevés	768	95	31	16	799	111	1 023	299
Autres ⁴⁾	1 806	94	6	2	1 812	96	977	26
	108 862	3 713	5 336	1 442	114 198	5 155	105 797	4 990
Total des prêts autres qu'aux particuliers								
Montants prélevés	273 968	77 922	67 525	61 036	341 493	138 958	309 282	125 402
Engagements non prélevés	86 799	31 485	5 504	5 448	92 303	36 933	84 893	35 249
Autres ⁴⁾	55 092	11 796	3 650	3 512	58 742	15 308	54 299	17 080
	415 859 \$	121 203 \$	76 679 \$	69 996 \$	492 538 \$	191 199 \$	448 474 \$	177 731 \$
Prêts aux particuliers								
Prêts hypothécaires à l'habitation aux particuliers								
Montants prélevés	205 944 \$	17 259 \$	44 517 \$	18 592 \$	250 461 \$	35 851 \$	234 620 \$	30 024 \$
	205 944	17 259	44 517	18 592	250 461	35 851	234 620	30 024
Marges de crédit garanties								
Montants prélevés	21 047	3 639	–	–	21 047	3 639	20 281	3 351
Engagements non prélevés	17 864	1 081	–	–	17 864	1 081	15 356	917
	38 911	4 720	–	–	38 911	4 720	35 637	4 268
Expositions sur les prêts renouvelables aux particuliers admissibles								
Montants prélevés	17 337	9 993	–	–	17 337	9 993	16 939	9 676
Engagements non prélevés	28 550	3 470	–	–	28 550	3 470	27 445	3 291
	45 887	13 463	–	–	45 887	13 463	44 384	12 967
Autres prêts aux particuliers								
Montants prélevés	31 176	14 876	42 100	30 826	73 276	45 702	65 924	40 318
Engagements non prélevés	1 671	476	–	–	1 671	476	1 300	311
	32 847	15 352	42 100	30 826	74 947	46 178	67 224	40 629
Total des prêts aux particuliers								
Montants prélevés	275 504	45 767	86 617	49 418	362 121	95 185	337 764	83 369
Engagements non prélevés	48 085	5 027	–	–	48 085	5 027	44 101	4 519
	323 589 \$	50 794 \$	86 617 \$	49 418 \$	410 206 \$	100 212 \$	381 865 \$	87 888 \$
Exposition sur les actifs titrisés								
Dérivés détenus à des fins de transaction	23 346	2 287	–	–	23 346	2 287	23 591	2 529
Dérivés au titre de l'ajustement de l'évaluation du crédit	–	3 537	–	1 079	–	4 616	–	2 988
Total partiel	785 637 \$	185 415 \$	163 597 \$	120 794 \$	949 234 \$	306 209 \$	878 413 \$	278 283 \$
Capitaux propres	1 754	1 619	–	–	1 754	1 619	1 281	1 188
Autres actifs ⁵⁾	–	–	60 124	28 258	60 124	28 258	50 631	25 201
Total du risque de crédit avant le facteur scalaire	787 391 \$	187 034 \$	223 721 \$	149 052 \$	1 011 112 \$	336 086 \$	930 325 \$	304 672 \$
Ajout lié au facteur scalaire de 6 % ⁶⁾	–	11 010	–	–	–	11 010	–	10 487
Total du risque de crédit	787 391 \$	198 044 \$	223 721 \$	149 052 \$	1 011 112 \$	347 096 \$	930 325 \$	315 159 \$

1) Déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques pour pertes sur créances.
 2) Montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
 3) Au 31 octobre 2018, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit s'établissaient respectivement à 0,80, à 0,83 et à 0,86 (facteurs scalaires de 0,72, de 0,77 et de 0,81, respectivement, en 2017).
 4) Les autres expositions comprennent les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.
 5) Les expositions en cas de défaut au titre des autres actifs excluent les montants liés aux contreparties centrales.
 6) Le Comité de Bâle a imposé un facteur scalaire (6 %) s'appliquant aux actifs pondérés en fonction des risques pour les portefeuilles exposés au risque de crédit soumis aux notations internes.

Revenus et charges

T72 Analyse de la variation des revenus d'intérêts nets selon les volumes et les taux

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2018 c. 2017			Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2017 c. 2016		
	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette
Revenus d'intérêts nets						
Total des actifs productifs	1 645 \$	2 495 \$	4 140 \$	785 \$	1 152 \$	1 937 \$
Total des passifs portant intérêt	408	2 576	2 984	29	1 165	1 194
Variation des revenus d'intérêts nets	1 237 \$	(81)\$	1 156 \$	756 \$	(13)\$	743 \$
Actifs						
Dépôts auprès d'autres banques	10 \$	327 \$	337 \$	(85)\$	213 \$	128 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	(7)	34	27	-	(28)	(28)
Titres pris en pension	(8)	171	163	(5)	129	124
Titres de placement	85	256	341	109	85	194
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	513	411	924	326	(327)	(1)
Prêts personnels	281	432	713	149	122	271
Prêts sur cartes de crédit	300	(42)	258	166	85	251
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	471	906	1 377	125	873	998
Total des prêts	1 565	1 707	3 272	766	753	1 519
Total des actifs productifs	1 645 \$	2 495 \$	4 140 \$	785 \$	1 152 \$	1 937 \$
Passifs						
Dépôts						
Dépôts de particuliers	131 \$	471 \$	602 \$	106 \$	156 \$	262 \$
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	316	1 517	1 833	(101)	937	836
Dépôts d'autres banques	1	230	231	(7)	82	75
Total des dépôts	448	2 218	2 666	(2)	1 175	1 173
Obligations relatives aux titres mis en pension	(13)	43	30	6	13	19
Débitures subordonnées	(43)	30	(13)	(12)	6	(6)
Autres passifs portant intérêt	16	285	301	37	(29)	8
Total des passifs portant intérêt	408 \$	2 576 \$	2 984 \$	29 \$	1 165 \$	1 194 \$

T73 Charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices (en millions de dollars)	2018	2017	2016	2018 c. 2017
Impôt sur le résultat				
Charge d'impôt sur le résultat	2 382 \$	2 033 \$	2 030 \$	17 %
Autres impôts				
Charges sociales	390	380	347	3
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	464	423	403	10
Taxe de vente harmonisée et autres taxes	437	412	363	6
Total des autres impôts	1 291	1 215	1 113	6
Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts ¹⁾	3 673 \$	3 248 \$	3 143 \$	13 %
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	11 106 \$	10 276 \$	9 398 \$	8 %
Taux d'impôt effectif (en pourcentage)	21,5	19,8	21,6	1,7
Total du taux d'impôt (en pourcentage) ²⁾	29,6	28,3	29,9	1,3

1) Ce montant se compose d'une tranche de 2 218 \$ en impôts canadiens (1 758 \$ en 2017; 1 742 \$ en 2016) et de 1 455 \$ en impôts étrangers (1 490 \$ en 2017; 1 401 \$ en 2016).

2) Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le résultat et les autres impôts.

RAPPORT DE GESTION

T74 Actifs sous administration et actifs sous gestion

(en milliards de dollars)	2018	2017	2016
Actifs sous administration			
Particuliers			
Courtage au détail	146,5 \$	151,7 \$	163,5 \$
Gestion de placements et services fiduciaires	113,9	107,0	106,4
	260,4	258,7	269,9
Fonds communs de placement	187,5	148,3	139,2
Institutions	68,1	63,2	63,7
Total	516,0 \$	470,2 \$	472,8 \$
Actifs sous gestion			
Particuliers	54,7 \$	51,8 \$	47,9 \$
Fonds communs de placement	173,0	134,0	125,1
Institutions	54,5	20,9	19,7
Total	282,2 \$	206,7 \$	192,7 \$

T75 Évolution des actifs sous administration et des actifs sous gestion

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2018	2017	2016
Actifs sous administration			
Solde à l'ouverture de l'exercice	470,2 \$	472,8 \$	453,9 \$
Entrées (sorties) nettes ¹⁾	51,5	(33,6)	4,3
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	(5,7)	31,0	14,6
Solde à la clôture de l'exercice	516,0 \$	470,2 \$	472,8 \$

1) Comprend l'incidence des acquisitions et cessions d'entreprises d'un montant de 49,2 \$ [(33,5) \$ en 2017; néant en 2016].

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2018	2017	2016
Actifs sous gestion			
Solde à l'ouverture de l'exercice	206,7 \$	192,7 \$	179,0 \$
Entrées (sorties) nettes ¹⁾	74,4	3,6	6,6
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	1,1	10,4	7,1
Solde à la clôture de l'exercice	282,2 \$	206,7 \$	192,7 \$

1) Comprend l'incidence des acquisitions et cessions d'entreprises d'un montant de 76,0 \$ [(4,3) \$ en 2017; néant en 2016].

T76 Honoraires versés aux auditeurs nommés par les actionnaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Services d'audit	28,9 \$	28,5 \$	26,1 \$
Services liés à l'audit	0,8	0,8	0,7
Services-conseils en fiscalité autres que d'audit	-	-	-
Divers services autres que d'audit	0,4	0,4	0,4
Total	30,1 \$	29,7 \$	27,2 \$

Informations trimestrielles choisies

T77 Informations trimestrielles choisies

	2018 ¹⁾				2017			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Pour les trimestres et à la clôture des trimestres								
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)								
Revenus d'intérêts nets	4 220	4 085	3 950	3 936	3 831	3 833	3 728	3 643
Revenus autres que d'intérêts	3 228	3 096	3 108	3 152	2 981	3 061	2 853	3 225
Total des revenus	7 448	7 181	7 058	7 088	6 812	6 894	6 581	6 868
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	590	943	534	544	536	573	587	553
Charges autres que d'intérêts	4 064	3 770	3 726	3 498	3 668	3 672	3 601	3 689
Charge d'impôt sur le résultat	523	529	621	709	538	546	332	617
Bénéfice net	2 271	1 939	2 177	2 337	2 070	2 103	2 061	2 009
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 114	1 956	2 042	2 249	1 986	2 016	1 965	1 909
Performance d'exploitation								
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,72	1,60	1,70	1,88	1,66	1,68	1,63	1,58
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,71	1,55	1,70	1,86	1,64	1,66	1,62	1,57
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)	13,8	13,1	14,9	16,2	14,5	14,8	14,9	14,3
Ratio de productivité (en pourcentage)	54,6	52,5	52,8	49,3	53,8	53,3	54,7	53,7
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) ²⁾	2,47	2,46	2,47	2,46	2,44	2,46	2,54	2,40
Données tirées de l'état de la situation financière (en milliards de dollars)								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	62,3	51,9	61,8	57,4	59,7	57,8	50,9	48,4
Actifs détenus à des fins de transaction	100,3	92,9	99,7	105,7	98,5	105,1	111,8	106,5
Prêts	551,8	548,6	517,9	503,2	504,4	498,6	496,3	477,4
Total des actifs	998,5	946,7	926,3	923,2	915,3	906,3	921,6	887,0
Dépôts	676,5	654,2	640,6	635,8	625,4	618,1	628,2	604,7
Actions ordinaires	61,0	60,8	57,3	55,1	55,5	53,4	55,1	53,0
Actions privilégiées et autre instrument de capitaux propres	4,2	4,2	4,2	4,6	4,6	3,0	3,0	3,2
Actifs sous administration	516,0	483,2	471,8	470,9	470,2	481,1	494,2	469,6
Actifs sous gestion	282,2	254,8	213,1	210,8	206,7	201,3	205,0	194,0
Mesures du capital et de la liquidité								
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	11,1	11,4	12,0	11,2	11,5	11,3	11,3	11,3
Ratio de T1 (en pourcentage)	12,5	12,8	13,5	12,7	13,1	12,6	12,5	12,6
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	14,3	14,5	15,3	14,6	14,9	14,8	14,7	14,8
Ratio de levier (en pourcentage)	4,5	4,9	4,8	4,6	4,7	4,4	4,4	4,5
Actifs pondérés en fonction des risques – CET1 (en milliards de dollars) ³⁾	400,5	411,4	375,9	382,2	376,4	365,4	374,9	359,6
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	124	125	127	128	125	125	126	132
Qualité du crédit								
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars) ⁴⁾	3 453	3 707	3 381	3 288	2 243	2 273	2 510	2 416
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars) ⁵⁾	5 154	5 418	5 017	4 923	4 327	4 290	4 591	4 508
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ⁴⁾	0,60	0,65	0,63	0,63	0,43	0,44	0,49	0,49
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ⁶⁾	0,39	0,69	0,42	0,42	0,42	0,45	0,49	0,45
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ⁶⁾	0,42	0,41	0,46	0,43	0,42	0,45	0,49	0,45
Radiations nettes en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé)	0,45	0,39	0,45	0,46	0,44	0,54	0,53	0,49
Résultats ajustés²⁾								
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)	2 345	2 259	2 190	2 350	2 084	2 117	2 075	2 027
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars)	1,77	1,76	1,71	1,87	1,65	1,68	1,63	1,58
Rendement des capitaux propres ajusté (en pourcentage)	14,1	14,5	15,0	16,3	14,6	14,8	15,0	14,5
Ratio de productivité ajusté (en pourcentage)	53,2	51,8	52,5	49,1	53,6	53,0	54,4	53,3
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ajustées en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations ⁶⁾	0,39	0,40	0,42	0,42	0,42	0,45	0,49	0,45
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	70,65	77,09	78,92	81,72	83,28	77,67	75,88	77,76
Actions en circulation (en millions)								
Moyenne (de base)	1 230	1 223	1 198	1 199	1 198	1 200	1 206	1 209
Moyenne (dilué)	1 246	1 240	1 203	1 215	1 215	1 219	1 223	1 229
Clôture du trimestre	1 227	1 232	1 199	1 198	1 199	1 198	1 202	1 208
Dividendes versés par action (en dollars)	0,85	0,82	0,82	0,79	0,79	0,76	0,76	0,74
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁷⁾	4,6	4,2	4,2	3,8	4,0	4,0	3,9	4,0
Capitalisation boursière (en milliards de dollars) (TSX)	86,7	95,0	94,6	97,9	99,9	93,1	91,2	94,0
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	49,75	49,32	47,77	45,98	46,24	44,54	45,86	43,87
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	1,4	1,6	1,7	1,8	1,8	1,7	1,7	1,8
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	10,2	11,3	11,4	11,9	12,7	12,0	12,0	13,1

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

2) Le détail des mesures non conformes aux PCGR est présenté à la page 18.

3) Les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit correspondent respectivement à 0,80, à 0,83 et à 0,86 en 2018 (0,72, 0,77 et 0,81 en 2017).

4) Compte non tenu des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (« FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico pour les périodes antérieures à 2018.

5) Compte tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de tous les actifs financiers : prêts, acceptations, éléments hors bilan, titres de créance et dépôts auprès d'autres institutions financières.

6) Compte tenu de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de certains actifs financiers : prêts, acceptations et éléments hors bilan.

7) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour la période.

Statistiques des onze derniers exercices

T78 État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS							
	2018 ¹⁾	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Actifs								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	62 269 \$	59 663 \$	46 344 \$	73 927 \$	56 730 \$	53 338 \$	47 337 \$	38 723 \$
Métaux précieux	3 191	5 717	8 442	10 550	7 286	8 880	12 387	9 249
Actifs détenus à des fins de transaction								
Titres	85 474	78 652	87 287	78 380	95 363	84 196	74 639	62 192
Prêts	14 334	17 312	19 421	18 341	14 508	11 225	12 857	13 607
Autres	454	2 500	1 853	2 419	3 377	1 068	100	–
	100 262	98 464	108 561	99 140	113 248	96 489	87 596	75 799
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	12	13	221	320	111	106	197	375
Titres pris en pension et titres empruntés	104 018	95 319	92 129	87 312	93 866	82 533	66 189	47 181
Instruments financiers dérivés	37 558	35 364	41 657	41 003	33 439	24 503	30 338	37 322
Titres de placement	78 396	69 269	72 919	43 216	38 662	34 319	33 376	30 176
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	253 357	236 916	222 888	217 498	212 648	209 865	175 630	161 685
Prêts personnels	96 019	89 227	86 110	–	–	–	–	–
Prêts sur cartes de crédit	16 485	14 104	13 392	–	–	–	–	–
Prêts personnels et sur cartes de crédit	–	–	–	91 477	84 204	76 008	68 277	63 317
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	191 038	168 449	162 400	153 850	131 098	119 615	111 648	96 743
	556 899	508 696	484 790	462 825	427 950	405 488	355 555	321 745
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	5 065	4 327	4 626	4 197	3 641	3 273	2 977	2 689
	551 834	504 369	480 164	458 628	424 309	402 215	352 578	319 056
Autres								
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite de la correction de valeur	16 329	13 560	11 978	10 296	9 876	10 556	8 932	8 172
Immobilisations corporelles	2 684	2 381	2 520	2 286	2 272	2 214	2 218	2 504
Participations dans des sociétés associées	4 850	4 586	4 299	4 033	3 461	5 326	4 791	4 434
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	17 719	12 106	12 141	11 449	10 884	10 704	8 692	7 639
Actifs d'impôt différé	1 938	1 713	2 021	2 034	1 763	1 938	2 273	2 214
Autres actifs	17 433	12 749	12 870	12 303	9 759	10 523	11 321	11 579
	60 953	47 095	45 829	42 401	38 015	41 261	38 227	36 542
	998 493 \$	915 273 \$	896 266 \$	856 497 \$	805 666 \$	743 644 \$	668 225 \$	594 423 \$
Passifs								
Dépôts								
Particuliers	214 545 \$	200 030 \$	199 302 \$	190 044 \$	175 163 \$	171 048 \$	138 051 \$	133 025 \$
Entreprises et administrations publiques	422 002	384 988	372 303	375 144	342 367	313 820	293 460	262 833
Autres institutions financières	39 987	40 349	40 272	35 731	36 487	33 019	34 178	25 376
	676 534	625 367	611 877	600 919	554 017	517 887	465 689	421 234
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	8 188	4 663	1 459	1 486	465	174	157	101
Autres								
Acceptations	16 338	13 560	11 978	10 296	9 876	10 556	8 932	8 172
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	32 087	30 766	23 312	20 212	27 050	24 977	18 622	15 450
Instruments financiers dérivés	37 967	34 200	42 387	45 270	36 438	29 267	35 323	40 236
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	101 257	95 843	97 083	77 015	88 953	77 508	56 968	38 216
Débentures subordonnées	5 698	5 935	7 633	6 182	4 871	5 841	10 143	6 923
Instruments de fonds propres	–	–	–	–	–	–	–	2 003
Autres passifs	52 744	43 314	42 716	41 638	34 785	32 047	32 726	29 848
	246 091	223 618	225 109	200 613	201 973	180 196	162 714	140 848
	930 813	853 648	838 445	803 018	756 455	698 257	628 560	562 183
Capitaux propres								
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires								
Actions ordinaires	18 234	15 644	15 513	15 141	15 231	14 516	13 139	8 336
Résultats non distribués	41 414	38 117	34 752	31 316	28 609	25 068	21 775	18 421
Cumul des autres éléments du résultat global	992	1 577	2 240	2 455	949	388	(745)	(497)
Autres réserves	404	116	152	173	176	193	166	96
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	61 044	55 454	52 657	49 085	44 965	40 165	34 335	26 356
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	4 184	4 579	3 594	2 934	2 934	4 084	4 384	4 384
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	65 228	60 033	56 251	52 019	47 899	44 249	38 719	30 740
Participations ne donnant pas le contrôle								
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	2 452	1 592	1 570	1 460	1 312	1 138	946	626
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	874
	67 680	61 625	57 821	53 479	49 211	45 387	39 665	32 240
	998 493 \$	915 273 \$	896 266 \$	856 497 \$	805 666 \$	743 644 \$	668 225 \$	594 423 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

T79 État consolidé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS							
	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Revenus								
Revenus d'intérêts¹⁾								
Prêts	24 991 \$	21 719 \$	20 419 \$	18 912 \$	18 176 \$	17 359 \$	15 606 \$	14 373 \$
Titres	1 771	1 403	1 237	922	921	1 000	1 045	986
Titres pris en pension et titres empruntés	446	283	158	161	180	190	221	221
Dépôts auprès d'autres institutions financières	859	522	394	292	263	279	287	275
	28 067	23 927	22 208	20 287	19 540	18 828	17 159	15 855
Charges d'intérêts								
Dépôts	10 544	7 878	6 793	6 070	6 173	6 397	6 117	5 589
Débitures subordonnées	214	226	232	187	204	339	381	369
Instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—	—	138
Autres	1 118	788	891	938	858	742	691	745
	11 876	8 892	7 916	7 195	7 235	7 478	7 189	6 841
Revenus d'intérêts nets	16 191	15 035	14 292	13 092	12 305	11 350	9 970	9 014
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	12 584	12 120	12 058	10 957	11 299	9 949	9 676	8 296
Total des revenus	28 775	27 155	26 350	24 049	23 604	21 299	19 646	17 310
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ¹⁾	2 611	2 249	2 412	1 942	1 703	1 288	1 252	1 076
Charges autres que d'intérêts	15 058	14 630	14 540	13 041	12 601	11 664	10 436	9 481
Bénéfice avant impôt sur le résultat	11 106	10 276	9 398	9 066	9 300	8 347	7 958	6 753
Charge d'impôt sur le résultat	2 382	2 033	2 030	1 853	2 002	1 737	1 568	1 423
Bénéfice net	8 724 \$	8 243 \$	7 368 \$	7 213 \$	7 298 \$	6 610 \$	6 390 \$	5 330 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	176 \$	238 \$	251 \$	199 \$	227 \$	231 \$	196 \$	149 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	176	238	251	199	227	231	196	91
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	58
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	8 548 \$	8 005 \$	7 117 \$	7 014 \$	7 071 \$	6 379 \$	6 194 \$	5 181 \$
Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres	187	129	130	117	155	217	220	216
Actionnaires ordinaires	8 361 \$	7 876 \$	6 987 \$	6 897 \$	6 916 \$	6 162 \$	5 974 \$	4 965 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)								
De base	6,90 \$	6,55 \$	5,80 \$	5,70 \$	5,69 \$	5,15 \$	5,27 \$	4,63 \$
Dilué	6,82 \$	6,49 \$	5,77 \$	5,67 \$	5,66 \$	5,11 \$	5,18 \$	4,53 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	3,28 \$	3,05 \$	2,88 \$	2,72 \$	2,56 \$	2,39 \$	2,19 \$	2,05 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

T78A Bilan consolidé – PCGR du Canada

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	PCGR du Canada		
	2010	2009	2008
Actif			
Liquidités	46 027 \$	43 278 \$	37 318 \$
Titres			
Détenus à des fins de transaction	64 684	58 067	48 292
Disponibles à la vente	47 228	55 699	38 823
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	4 651	3 528	920
	116 563	117 294	88 035
Titres pris en pension	27 920	17 773	19 451
Prêts			
Prêts hypothécaires à l'habitation	120 482	101 604	115 084
Prêts personnels et sur cartes de crédit	62 548	61 048	50 719
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	103 981	106 520	125 503
	287 011	269 172	291 306
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 787	2 870	2 626
	284 224	266 302	288 680
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 616	9 583	11 969
Instruments dérivés	26 852	25 992	44 810
Terrains, bâtiments et matériel	2 450	2 372	2 449
Autres actifs	15 005	13 922	14 913
	51 923	51 869	74 141
	526 657 \$	496 516 \$	507 625 \$
Passif et capitaux propres			
Dépôts			
Particuliers	128 850 \$	123 762 \$	118 919 \$
Entreprises et administrations publiques	210 687	203 594	200 566
Autres banques	22 113	23 063	27 095
	361 650	350 419	346 580
Autres			
Acceptations	7 616	9 583	11 969
Obligations relatives aux titres mis en pension	40 286	36 568	36 506
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	21 519	14 688	11 700
Instruments dérivés	31 990	28 806	42 811
Autres passifs	28 947	24 682	31 063
	130 358	114 327	134 049
Débiteures subordonnées	5 939	5 944	4 352
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	500	500	500
Capitaux propres			
Actions privilégiées	3 975	3 710	2 860
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires et surplus d'apport	5 775	4 946	3 829
Bénéfices non répartis	21 932	19 916	18 549
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(4 051)	(3 800)	(3 596)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	23 656	21 062	18 782
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	27 631	24 772	21 642
Participations ne donnant pas le contrôle	579	554	502
Total des capitaux propres	28 210	25 326	22 144
	526 657 \$	496 516 \$	507 625 \$

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	PCGR du Canada		
	2010	2009	2008
Revenus d'intérêts			
Prêts	12 171 \$	13 973 \$	15 832 \$
Titres	4 227	4 090	4 615
Titres pris en pension	201	390	786
Dépôts auprès d'autres banques	292	482	1 083
	16 891	18 935	22 316
Frais d'intérêts			
Dépôts	6 768	8 339	12 131
Débitures subordonnées	289	285	166
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	37	37	37
Autres	1 176	1 946	2 408
	8 270	10 607	14 742
Revenu d'intérêts net	8 621	8 328	7 574
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 239	1 744	630
Revenu d'intérêts net après la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	7 382	6 584	6 944
Autres revenus	6 884	6 129	4 302
Revenu d'intérêts net et autres revenus	14 266	12 713	11 246
Frais autres que d'intérêts			
Salaires et avantages sociaux	4 647	4 344	4 109
Autres	3 535	3 575	3 187
	8 182	7 919	7 296
Bénéfice avant la charge d'impôts sur le résultat	6 084	4 794	3 950
Charge d'impôts sur le résultat	1 745	1 133	691
Bénéfice net	4 339 \$	3 661 \$	3 259 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	100 \$	114 \$	119 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 239	3 547	3 140
Actionnaires privilégiées	201	186	107
Actionnaires ordinaires	4 038 \$	3 361 \$	3 033 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)			
De base	1 032	1 013	987
Dilué	1 034	1 016	993
Bénéfice par action ordinaire (en dollars) ¹⁾			
De base	3,91 \$	3,32 \$	3,07 \$
Dilué	3,91 \$	3,31 \$	3,05 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	1,96 \$	1,96 \$	1,92 \$

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions.

T80 État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS							
	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Actions ordinaires								
Solde à l'ouverture de l'exercice	15 644 \$	15 513 \$	15 141 \$	15 231 \$	14 516 \$	13 139 \$	8 336 \$	5 750 \$
Emission d'actions	2 708	313	391	104	771	1 377	4 803	2 586
Rachat aux fins d'annulation	(118)	(182)	(19)	(194)	(56)	—	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	18 234 \$	15 644 \$	15 513 \$	15 141 \$	15 231 \$	14 516 \$	13 139 \$	8 336 \$
Résultats non distribués								
Solde à l'ouverture de l'exercice	38 117	34 752	31 316	28 609	25 315	21 978	18 421	21 932
Ajustements selon les IFRS	(564) ¹⁾	—	—	—	(247)	(203)	(144)	(6 248)
Soldes retraités	37 553	34 752	31 316	28 609	25 068	21 775	18 277	15 684
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque ²⁾	8 361	7 876	6 987	6 897	6 916	6 162	5 974	4 965
Dividendes : Actions privilégiées ³⁾	—	—	—	—	—	—	—	—
Actions ordinaires	(3 985)	(3 668)	(3 468)	(3 289)	(3 110)	(2 858)	(2 493)	(2 200)
Achat d'actions aux fins d'annulation et prime au rachat d'actions	(514)	(827)	(61)	(761)	(264)	—	—	—
Autres	(1)	(16)	(22)	(140) ⁴⁾	(1)	(11)	17	(28)
Solde à la clôture de l'exercice	41 414 \$	38 117 \$	34 752 \$	31 316 \$	28 609 \$	25 068 \$	21 775 \$	18 421 \$
Cumul des autres éléments du résultat global								
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 577	2 240	2 455	949	545	(31)	(497)	(4 051)
Ajustements selon les IFRS	51 ¹⁾	—	—	—	(157)	(714)	32	4 320
Soldes retraités	1 628	2 240	2 455	949	388	(745)	(465)	269
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles méthodes comptables	—	—	—	(5) ⁵⁾	—	—	—	—
Autres éléments du résultat global	(693)	(663)	(215)	1 511	561	1 133	(280)	(766)
Autres	57	—	—	—	—	—	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	992 \$	1 577 \$	2 240 \$	2 455 \$	949 \$	388 \$	(745) \$	(497) \$
Autres réserves⁷⁾								
Solde à l'ouverture de l'exercice	116	152	173	176	193	166	96	25
Paiements fondés sur des actions ⁸⁾	6	8	7	14	30	36	38	46
Autres	282	(44)	(28)	(17)	(47)	(9)	32	25
Solde à la clôture de l'exercice	404 \$	116 \$	152 \$	173 \$	176 \$	193 \$	166 \$	96 \$
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	61 044 \$	55 454 \$	52 657 \$	49 085 \$	44 965 \$	40 165 \$	34 335 \$	26 356 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres								
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 579	3 594	2 934	2 934	4 084	4 384	4 384	3 975
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés et aux porteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque ²⁾	187	129	130	117	155	217	220	216
Dividendes sur les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres ³⁾	(187)	(129)	(130)	(117)	(155)	(217)	(220)	(216)
Emission d'actions	300	1 560	1 350	—	—	—	—	409
Rachat d'actions	(695)	(575)	(690)	—	(1 150)	(300)	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	4 184 \$	4 579 \$	3 594 \$	2 934 \$	2 934 \$	4 084 \$	4 384 \$	4 384 \$
Participations ne donnant pas le contrôle								
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 592	1 570	1 460	1 312	1 155	1 743	1 500	579
Ajustements selon les IFRS	(97) ¹⁾	—	—	—	(17)	(797)	(891)	936
Soldes retraités	1 495	1 570	1 460	1 312	1 138	946	609	1 515
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	176	238	251	199	227	231	196	149
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(199)	(133)	(116)	(86)	(76)	(80)	(44)	(181)
Incidence des taux de change et autres	980	(83)	(25)	35	23	41	185	17
Solde à la clôture de l'exercice	2 452 \$	1 592 \$	1 570 \$	1 460 \$	1 312 \$	1 138 \$	946 \$	1 500 \$
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice	67 680 \$	61 625 \$	57 821 \$	53 479 \$	49 211 \$	45 387 \$	39 665 \$	32 240 \$

- 1) Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers consolidés.
- 2) Aux termes des PCGR du Canada, le bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés de la Banque était inclus dans les bénéfices non répartis.
- 3) Aux termes des IFRS, les dividendes sur les actions privilégiées sont portés en diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés. Aux termes des PCGR du Canada, les dividendes sont portés en diminution des bénéfices non répartis.
- 4) Comprend des ajustements rétrospectifs attribuables en grande partie à la conversion des devises à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des périodes antérieures à 2013 (152 \$).
- 5) Pour refléter l'adoption des dispositions de l'IFRS 9 portant sur le risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.
- 6) Se rapporte à l'adoption de la nouvelle norme comptable visant la perte de valeur et le classement des instruments financiers aux termes des PCGR du Canada.
- 7) Aux termes des PCGR du Canada, ces montants constituent le surplus d'apport.
- 8) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés).

T81 État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS							
	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Bénéfice net	8 724 \$	8 243 \$	7 368 \$	7 213 \$	7 298 \$	6 610 \$	6 390 \$	5 330 \$
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat								
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net								
Variation nette des profits (pertes) de change latents	(606)	(1 259)	396	1 855	889	346	149	(697)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres (de créance et de capitaux propres) disponibles à la vente ¹⁾	s.o.	(55)	(172)	(480)	(38)	110	151	(169)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹⁾	(252)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(361)	(28)	258	55	(6)	93	116	105
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	66	56	31	(9)	60	20	25	—
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net								
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	318	592	(716)	(1)	(320)	563	(747)	—
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹⁾	60	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur ²⁾	(22)	(21)	(16)	15	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	(7)	6	(10)	1	(2)	—	—	—
Autres éléments du résultat global	(804)	(709)	(229)	1 436	583	1 132	(306)	(761)
Résultat global	7 920 \$	7 534 \$	7 139 \$	8 649 \$	7 881 \$	7 742 \$	6 084 \$	4 569 \$
Résultat global attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires de la Banque	7 668 \$	7 213 \$	6 772 \$	8 408 \$	7 477 \$	7 298 \$	5 694 \$	4 199 \$
Actionnaires privilégiés et autres détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	187	129	130	117	155	217	220	216
Participations ne donnant pas le contrôle	65	192	237	124	249	227	170	96
Détenteurs d'instruments de fonds propres de la Banque – composante capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	58
7 920 \$	7 534 \$	7 139 \$	8 649 \$	7 881 \$	7 742 \$	6 084 \$	4 569 \$	

- 1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).
- 2) Conformément aux exigences transitoires portant sur le risque de crédit propre à l'entité de l'IFRS 9, les montants comparatifs des exercices précédents n'ont pas été retraités pour rendre compte de l'adoption de cette norme en 2015.

PCGR du Canada		
2010	2009	2008
4 946 \$	3 829 \$	3 566 \$
804	1 117	266
—	—	(3)
5 750 \$	4 946 \$	3 829 \$
19 916	18 549	17 460
—	—	—
19 916	18 549	17 460
4 239	3 547	3 140
(201)	(186)	(107)
(2 023)	(1 990)	(1 896)
—	—	(37)
1	(4)	(11)
21 932 \$	19 916 \$	18 549 \$
(3 800)	(3 596)	(3 857)
—	—	—
(3 800)	(3 596)	(3 857)
(251)	595 ^{a)}	—
—	(799)	261
—	—	—
(4 051)\$	(3 800)\$	(3 596)\$
—	—	—
25	—	—
—	—	—
25 \$	— \$	— \$
23 656 \$	21 062 \$	18 782 \$
3 710	2 860	1 635
—	—	—
—	—	—
265	850	1 225
—	—	—
3 975 \$	3 710 \$	2 860 \$
554	502	s.o.
—	—	—
554	502	s.o.
100	114	s.o.
(35)	(36)	s.o.
(40)	(26)	s.o.
579 \$	554 \$	502 \$
28 210 \$	25 326 \$	22 144 \$

PCGR du Canada		
2010	2009	2008
4 339 \$	3 661 \$	3 259 \$
(591)	(1 736)	2 368
278	894	(1 588)
s.o.	s.o.	s.o.
62	43	(519)
—	—	—
—	—	—
s.o.	s.o.	s.o.
s.o.	s.o.	s.o.
—	—	—
(251)	(799)	261
4 088 \$	2 862 \$	3 520 \$
3 787 \$	2 562 \$	3 294 \$
201	186	107
100	114	119
—	—	—
4 088 \$	2 862 \$	3 520 \$

T82 Autres statistiques

Pour les exercices clos les 31 octobre	IFRS							
	2018 ¹⁾	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance d'exploitation								
Bénéfice de base par action (en dollars)	6,90	6,55	5,80	5,70	5,69	5,15	5,27	4,63
Bénéfice dilué par action (en dollars)	6,82	6,49	5,77	5,67	5,66	5,11	5,18	4,53
Rendement des capitaux propres (en pourcentage)	14,5	14,6	13,8	14,6	16,1	16,6	19,9	20,3
Ratio de productivité (en pourcentage)	52,3	53,9	55,2	54,2	53,4	54,8	53,1	54,8
Rendement des actifs (en pourcentage)	0,92	0,90	0,81	0,84	0,92	0,88	0,97	0,91
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) ²⁾	2,46	2,46	2,38	2,39	2,39	2,31	2,31	2,32
Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (en pourcentage)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mesures des fonds propres³⁾								
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	11,1	11,5	11,0	10,3	10,8	9,1	s.o.	s.o.
Ratio de T1 (en pourcentage)	12,5	13,1	12,4	11,5	12,2	11,1	13,6	12,2
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	14,3	14,9	14,6	13,4	13,9	13,5	16,7	13,9
Ratio de levier (en pourcentage)	4,5	4,7	4,5	4,2	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions à la clôture (en dollars) (TSX)	70,65	83,28	72,08	61,49	69,02	63,39	54,25	52,53
Nombre d'actions en circulation (en millions)	1 227	1 199	1 208	1 203	1 217	1 209	1 184	1 089
Dividendes versés par action (en dollars)	3,28	3,05	2,88	2,72	2,56	2,39	2,19	2,05
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁴⁾	4,2	4,0	4,7	4,4	3,8	4,1	4,2	3,7
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	10,2	12,7	12,4	10,8	12,1	12,3	10,3	11,3
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	49,75	46,24	43,59	40,80	36,96	33,23	28,99	24,20
Autres données								
Total des actifs moyens (en millions de dollars)	945 683	912 619	913 844	860 607	795 641	748 901	659 538	586 101
Nombre de succursales et de bureaux	3 095	3 003	3 113	3 177	3 288	3 330	3 123	2 926
Nombre de salariés	97 629	88 645	88 901	89 214	86 932	86 690	81 497	75 362
Nombre de guichets automatiques bancaires	9 029	8 140	8 144	8 191	8 732	8 471	7 341	6 260

1) Les montants pour 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4 afférentes aux états financiers consolidés).

2) Se reporter à la page 18 pour une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

3) Depuis le 1^{er} novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon la méthode « tout compris ». Les montants comparatifs des périodes allant de 2008 à 2012 ont été déterminés selon les règles de l'accord de Bâle II.

4) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

PCGR du Canada		
2010	2009	2008
3,91	3,32	3,07
3,91	3,31	3,05
18,3	16,7	16,7
52,8	54,8	61,4
0,84	0,71	0,72
s.o.	s.o.	s.o.
1,67	1,62	1,66
s.o.	s.o.	s.o.
11,8	10,7	9,3
13,8	12,9	11,1
s.o.	s.o.	s.o.
54,67	45,25	40,19
1 043	1 025	992
1,96	1,96	1,92
3,9	5,4	4,3
14,0	13,6	13,1
22,68	20,55	18,94
515 991	513 149	455 539
2 784	2 686	2 672
70 772	67 802	69 049
5 978	5 778	5 609

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), et celle-ci a conçu un tel contrôle interne à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'après les critères établis dans le rapport de 2013 *Internal Control – Integrated Framework*, lequel constitue un cadre reconnu et adéquat élaboré par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

La direction a évalué la conception et le fonctionnement du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2018, et elle a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. La direction n'a relevé aucune faiblesse importante à cet égard.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont audité les états financiers consolidés, ont également audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière et ils ont délivré le rapport ci-dessous.

Le président et chef de la direction,
Brian J. Porter

Le vice-président à la direction et chef des affaires financières,
Raj Viswanathan

Toronto, Canada
Le 27 novembre 2018

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») au 31 octobre 2018 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, la Banque maintenant, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2018 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (le « PCAOB »), des états financiers consolidés de la Banque, qui comprennent les états consolidés de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2018 et au 31 octobre 2017, les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2018, ainsi que des notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (collectivement, les « états financiers consolidés »). Notre rapport daté du 27 novembre 2018 exprime une opinion non modifiée (sans réserve) sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

La direction de la Banque est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, laquelle évaluation figure dans le « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, sur la base de notre audit.

Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants par rapport à la Banque conformément aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB, ainsi que conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada.

Notre audit a été effectué conformément aux normes du PCAOB des États-Unis. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il existe une faiblesse importante du contrôle interne, la mise en œuvre de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne selon notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société s'entend des politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit prévenue, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 27 novembre 2018

Table des matières

- 140** Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 141** Rapport des auditeurs du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant
- 142** État consolidé de la situation financière
- 143** État consolidé du résultat net
- 144** État consolidé du résultat global
- 145** État consolidé des variations des capitaux propres
- 146** Tableau consolidé des flux de trésorerie
- 147** Notes afférentes aux états financiers consolidés de 2018

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'intégrité et de la présentation d'une image fidèle de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »). Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables de la *Loi sur les banques*.

Les états financiers consolidés comprennent, au besoin, des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle figurant dans les états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris l'établissement et la diffusion d'états qui donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque. À cet égard, la direction a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens, protégés contre un usage ou une cession non autorisés et les passifs, dûment comptabilisés. Le système prévoit aussi des politiques et des procédures écrites, le recrutement judicieux et la formation appropriée de salariés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une répartition précise et appropriée des tâches ainsi que la communication de politiques et de directives sur le code de conduite de la Banque Scotia à l'échelle de la Banque.

La direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président à la direction et chef des affaires financières et en collaboration avec ces derniers, a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

Le système de contrôle interne est en outre renforcé par une équipe professionnelle d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. De plus, le chef de l'audit de la Banque communique librement avec les membres du comité d'audit et de révision du conseil d'administration et les rencontre périodiquement. De plus, la fonction de conformité de la Banque maintient des politiques, des procédures et des programmes visant à assurer la conformité aux exigences réglementaires, notamment des règles établies en matière de conflit d'intérêts.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, dont le mandat consiste à protéger les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la Banque, procède à un examen des activités et des affaires de la Banque ainsi qu'à toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour déterminer si les dispositions de la *Loi sur les banques* sont observées et si la situation financière de la Banque est saine.

Les membres du comité d'audit et de révision, qui sont tous des administrateurs externes, examinent les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les auditeurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et présentés aux actionnaires de la Banque.

Les membres du comité d'audit et de révision examinent toutes les transactions avec des parties liées pouvant avoir une incidence importante sur la Banque et font état de leurs conclusions au conseil d'administration.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2018 et au 31 octobre 2017 ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2018 établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, de même que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, et ils ont exprimé leurs opinions à l'issue de leurs audits dans le rapport ci-après adressé aux actionnaires. Les auditeurs nommés par les actionnaires communiquent librement avec les membres du comité d'audit et de révision, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leurs audits, notamment de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Le président et chef de la direction,
Brian J. Porter

Le vice-président à la direction et chef des affaires financières,
Raj Viswanathan

Toronto, Canada
Le 27 novembre 2018

Rapport des auditeurs du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 octobre 2018 et au 31 octobre 2017, les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2018, ainsi que les notes y afférentes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2018 et au 31 octobre 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Changement de principe comptable

Sans pour autant modifier notre opinion sur les états financiers consolidés, nous attirons l'attention sur la note 4 afférente aux états financiers consolidés, qui indique que la Banque a changé sa méthode de comptabilisation des instruments financiers en 2018 en raison de l'adoption de la Norme internationale d'information financière 9, *Instruments financiers*.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2018, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 27 novembre 2018, nous avons exprimé une opinion sans réserve (non modifiée) sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

Fondement de l'opinion

A – Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

B – Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »). Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Ces normes requièrent également que nous nous conformions aux règles de déontologie, y compris en matière d'indépendance. Nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque en vertu des règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers consolidés au Canada, des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières ainsi que des règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent l'obtention et le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la Banque portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes et principes comptables retenus et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour constituer une base raisonnable à l'expression de notre opinion d'audit.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la Banque depuis 2006 et nous avons été co-auditeurs au cours des 14 années précédentes.

Le 27 novembre 2018

État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	Note	2018 ¹⁾	2017
Actifs			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	6	62 269 \$	59 663 \$
Métaux précieux		3 191	5 717
Actifs détenus à des fins de transaction			
Titres	8(a)	85 474	78 652
Prêts	8(b)	14 334	17 312
Autres		454	2 500
		100 262	98 464
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	9	12	13
Titres pris en pension et titres empruntés		104 018	95 319
Instruments financiers dérivés	10	37 558	35 364
Titres de placement	12	78 396	69 269
Prêts			
Prêts hypothécaires à l'habitation	13	253 357	236 916
Prêts personnels	13	96 019	89 227
Prêts sur cartes de crédit	13	16 485	14 104
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	13	191 038	168 449
		556 899	508 696
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	13(e)	5 065	4 327
		551 834	504 369
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite de la correction de valeur		16 329	13 560
Immobilisations corporelles	16	2 684	2 381
Participations dans des sociétés associées	17	4 850	4 586
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	18	17 719	12 106
Actifs d'impôt différé	27(c)	1 938	1 713
Autres actifs	19	17 433	12 749
		60 953	47 095
		998 493 \$	915 273 \$
Passifs			
Dépôts			
Dépôts de particuliers	20	214 545 \$	200 030 \$
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	20	422 002	384 988
Dépôts d'autres institutions financières	20	39 987	40 349
		676 534	625 367
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	9	8 188	4 663
Autres			
Acceptations		16 338	13 560
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		32 087	30 766
Instruments financiers dérivés	10	37 967	34 200
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés		101 257	95 843
Débiteures subordonnées	21	5 698	5 935
Autres passifs	22	52 744	43 314
		246 091	223 618
		930 813	853 648
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	24(a)	18 234	15 644
Résultats non distribués		41 414	38 117
Cumul des autres éléments du résultat global		992	1 577
Autres réserves		404	116
		61 044	55 454
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires		61 044	55 454
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	24(b)	4 184	4 579
		65 228	60 033
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		65 228	60 033
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	31(b)	2 452	1 592
		67 680	61 625
		998 493 \$	915 273 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).

Thomas C. O'Neill
Président du conseil

Brian J. Porter
Président et chef de la direction

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	Note	2018	2017	2016
Revenus				
Revenus d'intérêts^{1), 2)}	32			
Prêts		24 991 \$	21 719 \$	20 419 \$
Titres		1 771	1 403	1 237
Titres pris en pension et titres empruntés		446	283	158
Dépôts auprès d'autres institutions financières		859	522	394
		28 067	23 927	22 208
Charges d'intérêts	32			
Dépôts		10 544	7 878	6 793
Débitures subordonnées		214	226	232
Autres		1 118	788	891
		11 876	8 892	7 916
Revenus d'intérêts nets		16 191	15 035	14 292
Revenus autres que d'intérêts¹⁾				
Services bancaires	33	4 001	3 855	3 669
Gestion de patrimoine	33	3 341	3 318	3 282
Commissions de placement et autres honoraires de services-conseils		514	598	594
Opérations de change à des fins autres que de transaction		622	557	540
Revenus tirés des activités de transaction ³⁾	34	1 420	986	1 228
Profit net sur la vente de titres de placement	12(g)	146	380	534
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	17	559	407	414
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres		686	626	603
Autres honoraires et commissions ³⁾		841	903	732
Autres ³⁾		454	490	462
		12 584	12 120	12 058
Total des revenus		28 775	27 155	26 350
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances ¹⁾	13(e)	2 611	2 249	2 412
		26 164	24 906	23 938
Charges autres que d'intérêts				
Salaires et avantages du personnel		7 455	7 375	7 025
Locaux et technologie		2 577	2 436	2 238
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		848	761	684
Communications		447	437	442
Publicité et prospection		581	581	617
Honoraires		881	775	693
Taxe d'affaires et taxe sur le capital		464	423	403
Autres		1 805	1 842	2 438
		15 058	14 630	14 540
Bénéfice avant impôt sur le résultat		11 106	10 276	9 398
Charge d'impôt sur le résultat	27	2 382	2 033	2 030
Bénéfice net		8 724 \$	8 243 \$	7 368 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	31(b)	176	238	251
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque		8 548 \$	8 005 \$	7 117 \$
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		187	129	130
Actionnaires ordinaires		8 361 \$	7 876 \$	6 987 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)				
De base	35	6,90 \$	6,55 \$	5,80 \$
Dilué	35	6,82	6,49	5,77
Dividendes payés par action ordinaire (en dollars)	24(a)	3,28	3,05	2,88

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).

2) Les revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti et à la JVAÉRG sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Comprend des revenus d'intérêts de 27 854 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 provenant de ces actifs.

3) Les montants des périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2018	2017	2016
Bénéfice net	8 724 \$	8 243 \$	7 368 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net			
Variation nette des profits (pertes) de change latents :			
Profits (pertes) de change latents, montant net	(406)	(1 564)	614
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	(281)	404	(300)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Profits (pertes) de change latents, montant net	(7)	(8)	(3)
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	(74)	107	(79)
	(606)	(1 259)	396
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente (titres de créance et de capitaux propres) ¹⁾ :			
Profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente, montant net	s.o.	(217)	308
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net ²⁾	s.o.	143	(549)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente, montant net	s.o.	(61)	82
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	s.o.	42	(151)
	s.o.	(55)	(172)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹⁾ :			
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	(605)	s.o.	s.o.
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	281	s.o.	s.o.
Charge (économie) d'impôt sur le résultat :			
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	(145)	s.o.	s.o.
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	73	s.o.	s.o.
	(252)	s.o.	s.o.
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	(1 181)	1 722	(7)
Reclassement du montant net des (profits) pertes ³⁾	695	(1 761)	357
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	(307)	454	9
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	182	(465)	83
	(361)	(28)	258
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	66	56	31
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net			
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel :			
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	444	805	(972)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	126	213	(256)
	318	592	(716)
Variation nette de la juste valeur découlant de la variation des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹⁾ :			
Profits (pertes) liés à la juste valeur, montant net	75	s.o.	s.o.
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	15	s.o.	s.o.
	60	s.o.	s.o.
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur :			
Variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	(30)	(28)	(23)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(8)	(7)	(7)
	(22)	(21)	(16)
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	(7)	6	(10)
Autres éléments du résultat global	(804)	(709)	(229)
Résultat global	7 920 \$	7 534 \$	7 139 \$
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	65	192	237
Résultat global attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	7 855 \$	7 342 \$	6 902 \$
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres	187	129	130
Actionnaires ordinaires	7 668 \$	7 213 \$	6 772 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).

2) Comprend des montants ayant trait aux couvertures admissibles.

3) Les montants pour 2016 comprennent le reclassement d'un montant de 22 \$ avant impôt dans le goodwill relativement aux couvertures de flux de trésorerie découlant des acquisitions.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Cumul des autres éléments
du résultat global

	Actions ordinaires (note 24)	Résultats non distribués ¹⁾	Écarts de conversion	Titres disponibles à la vente	Instruments de créance (IJAÉRG)	Instruments de capitaux propres (IJAÉRG)	Couverture de flux de trésorerie	Autres réserves ²⁾	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 24)	Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales [note 31b)]	Total
(en millions de dollars)	15 644 \$	38 117 \$	1 861 \$	(46) \$	— \$	— \$	235 \$	(473) \$	116 \$	4 579 \$	60 033 \$	1 592 \$	61 625 \$
Solde au 31 octobre 2017	15 644 \$	38 117 \$	1 861 \$	(46) \$	— \$	— \$	235 \$	(473) \$	116 \$	4 579 \$	60 033 \$	1 592 \$	61 625 \$
Incidence cumulative de l'adoption de l'IFRS 9 ³⁾	—	(564)	—	46	(179)	(179)	—	—	—	—	(513)	(97)	(610)
Solde au 1^{er} novembre 2017	15 644	37 553	1 861	—	(179)	(179)	235	(473)	116	4 579	59 520	1 495	61 015
Bénéfice net	—	8 361	—	—	—	—	—	—	8 361	187	8 548	176	8 724
Autres éléments du résultat global	—	—	(477)	—	(252)	53	(356)	339	(693)	—	(693)	(111)	(804)
Total du résultat global	— \$	8 361 \$	(477) \$	— \$	(252) \$	53 \$	(356) \$	339 \$	— \$	187 \$	7 855 \$	65 \$	7 920 \$
Actions émises	2 708	—	—	—	—	—	—	—	2 689	300	2 989	—	2 989
Actions rachetées	(118)	(514)	—	—	—	—	—	—	(632)	(695)	(1 327)	—	(1 327)
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	—	(3 985)	—	—	—	—	—	—	(3 985)	(187)	(4 172)	(199)	(4 371)
Paievements fondés sur des actions ⁴⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	6	—	6
Autres	—	(1)	57	—	—	—	—	—	301 ⁵⁾	—	357	1 091 ⁵⁾	1 448
Solde au 31 octobre 2018	18 234 \$	41 414 \$	1 441 \$	— \$	(68) \$	(126) \$	(121) \$	(134) \$	404 \$	4 184 \$	65 228 \$	2 452 \$	67 680 \$
Solde au 1^{er} novembre 2016	15 513 \$	34 752 \$	3 055 \$	14 \$	— \$	— \$	264 \$	(1 093) \$	152 \$	3 594 \$	56 251 \$	1 570 \$	57 821 \$
Bénéfice net	—	7 876	—	—	—	—	—	—	7 876	129	8 005	238	8 243
Autres éléments du résultat global	—	—	(1 194)	(60)	—	—	(29)	620	(663)	—	(663)	(46)	(709)
Total du résultat global	— \$	7 876 \$	(1 194) \$	(60) \$	— \$	— \$	(29) \$	620 \$	— \$	129 \$	7 342 \$	192 \$	7 534 \$
Actions et autres instruments de capitaux propres émis	313	—	—	—	—	—	—	—	269	1 560	1 829	—	1 829
Actions rachetées	(182)	(827)	—	—	—	—	—	—	(1 009)	(575)	(1 584)	—	(1 584)
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	—	(3 668)	—	—	—	—	—	—	(3 668)	(129)	(3 797)	(133)	(3 930)
Paievements fondés sur des actions ⁴⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	8	—	8	—	8
Autres	—	(16)	—	—	—	—	—	—	(16)	—	(16)	(37 ⁵⁾)	(53)
Solde au 31 octobre 2017	15 644 \$	38 117 \$	1 861 \$	(46) \$	— \$	— \$	235 \$	(473) \$	116 \$	4 579 \$	60 033 \$	1 592 \$	61 625 \$
Solde au 1^{er} novembre 2015	15 141 \$	31 316 \$	2 633 \$	194 \$	— \$	— \$	7 \$	(379) \$	173 \$	2 934 \$	52 019 \$	1 460 \$	53 479 \$
Bénéfice net	—	6 987	—	—	—	—	—	—	6 987	130	7 117	251	7 368
Autres éléments du résultat global	—	—	422	(180)	—	—	257	(714)	(215)	—	(215)	(14)	(229)
Total du résultat global	— \$	6 987 \$	422 \$	(180) \$	— \$	— \$	257 \$	(714) \$	— \$	130 \$	6 902 \$	237 \$	7 139 \$
Actions émises	391	—	—	—	—	—	—	—	363	1 350	1 713	—	1 713
Actions rachetées	(19)	(61)	—	—	—	—	—	—	(80)	(690)	(770)	—	(770)
Dividendes et distributions versés aux détenteurs de titres de capitaux propres	—	(3 468)	—	—	—	—	—	—	(3 468)	(130)	(3 598)	(116)	(3 714)
Paievements fondés sur des actions ⁴⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	7	—	7	—	7
Autres	—	(22)	—	—	—	—	—	—	(22)	—	(22)	(11 ⁵⁾)	(33)
Solde au 31 octobre 2016	15 513 \$	34 752 \$	3 055 \$	14 \$	— \$	— \$	264 \$	(1 093) \$	152 \$	3 594 \$	56 251 \$	1 570 \$	57 821 \$

1) Comprend des résultats non distribués de 62 \$ (61 \$ en 2017; 63 \$ en 2016) liés à une société associée étrangère, qui est soumise à des restrictions réglementaires locales.

2) Comprend la quote-part des sociétés associées, les avantages du personnel et le risque de crédit propre à la Banque.

3) Se reporter à la note 4.

4) Représente des montants liés aux paievements fondés sur des actions (se reporter à la note 26).

5) Comprend les variations des participations ne donnant pas le contrôle découlant des regroupements d'entreprises et d'autres transactions connexes.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Rentrées (sorties) nettes de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2018 ¹⁾	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	8 724 \$	8 243 \$	7 368 \$
Ajustements pour :			
Revenus d'intérêts nets	(16 191)	(15 035)	(14 292)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	848	761	684
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	2 611	2 249	2 412
Charges dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en titres de capitaux propres	6	8	7
Profit net sur la vente de titres de placement	(146)	(380)	(534)
Profit net sur la sortie d'entreprises	–	(62)	(116)
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	(559)	(407)	(414)
Charge d'impôt sur le résultat	2 382	2 033	2 030
Charge de restructuration	–	–	378
Variations des actifs et des passifs d'exploitation			
Actifs détenus à des fins de transaction	111	8 377	(10 044)
Titres pris en pension et titres empruntés	(7 721)	(4 631)	(5 363)
Prêts	(31 848)	(32 589)	(20 355)
Dépôts	40 338	27 516	6 702
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	239	7 533	4 007
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	4 387	849	20 865
Instruments financiers dérivés, montant net	440	(391)	(3 806)
Autres, montant net	(188)	(1 997)	2 293
Dividendes reçus	332	1 600	873
Intérêts reçus	27 384	23 649	21 099
Intérêts versés	(11 400)	(8 730)	(7 787)
Impôt sur le résultat payé	(1 938)	(2 012)	(1 471)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(17 811)	16 584	4 536
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	(704)	(14 006)	28 447
Achat de titres de placement	(91 896)	(64 560)	(94 441)
Produit de la vente et de la venue à échéance de titres de placement	84 336	66 179	65 069
Acquisition/vente de filiales, de sociétés associées ou d'unités d'exploitation, déduction faite de la trésorerie acquise	(3 862)	229	(1 050)
Immobilisations corporelles, déduction faite des sorties	(416)	3	(348)
Autres, montant net	(1 183)	(385)	(431)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(13 725)	(12 540)	(2 754)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit tiré de l'émission de débentures subordonnées	–	–	2 465
Remboursement de débentures subordonnées	(233)	(1 500)	(1 035)
Produit de l'émission d'actions ordinaires	1 830	313	391
Produit de l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	300	1 560	1 350
Rachat d'actions privilégiées	(695)	(575)	(690)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(632)	(1 009)	(80)
Dividendes et distributions versés en trésorerie	(4 172)	(3 797)	(3 598)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(199)	(133)	(116)
Autres, montant net	931	2 209	(320)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	(2 870)	(2 932)	(1 633)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(44)	(142)	(18)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 172	970	131
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice ²⁾	7 825	6 855	6 724
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice ²⁾	8 997 \$	7 825 \$	6 855 \$

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).

2) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières (se reporter à la note 6).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Table des matières

Page	Note	Page	Note		
148	1	Entité présentant l'information financière	204	20	Dépôts
148	2	Base d'établissement	204	21	Déventures subordonnées
149	3	Principales méthodes comptables	205	22	Autres passifs
166	4	Transition à l'IFRS 9	205	23	Provisions
168	5	Prises de position futures en comptabilité	206	24	Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres
169	6	Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	209	25	Gestion des fonds propres
169	7	Juste valeur des instruments financiers	209	26	Paiements fondés sur des actions
176	8	Actifs détenus à des fins de transaction	212	27	Impôt sur le résultat
177	9	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	214	28	Avantages du personnel
178	10	Instruments financiers dérivés	219	29	Secteurs d'exploitation
185	11	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	221	30	Transactions avec des parties liées
186	12	Titres de placement	223	31	Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales
189	13	Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances	224	32	Revenus et charges d'intérêts
197	14	Décomptabilisation d'actifs financiers	225	33	Revenus autres que d'intérêts
198	15	Entités structurées	225	34	Revenus tirés des activités de transaction
201	16	Immobilisations corporelles	225	35	Résultat par action
201	17	Participations dans des sociétés associées	226	36	Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement
202	18	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	228	37	Instruments financiers – gestion des risques
203	19	Autres actifs	235	38	Regroupements d'entreprises

1 Entité présentant l'information financière

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») est une banque à charte de l'annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi sur les banques* ») et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). La Banque est un fournisseur international de services financiers qui offre une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services bancaires d'investissement. Le siège social de la Banque est situé au 1709 Hollis Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), au Canada, et les bureaux de la direction sont situés au Scotia Plaza, 44 King Street West, Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

2 Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et aux exigences comptables du BSIF, selon l'article 308 de la *Loi sur les banques*. L'article 308 stipule que, à moins d'indication contraire par le BSIF, les états financiers doivent être établis selon les IFRS.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 a été autorisée par le conseil d'administration le 27 novembre 2018.

Certains montants comparatifs ont été retraités aux fins de conformité avec le mode de présentation adopté pour l'exercice à l'étude.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs ci-après, lesquels sont présentés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière :

- actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- instruments financiers dérivés;
- titres de placement disponibles à la vente (applicable avant le 1^{er} novembre 2017);
- instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (en vigueur le 1^{er} novembre 2017);
- instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (en vigueur le 1^{er} novembre 2017).

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Banque. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au million de dollars près.

Utilisation d'estimations, utilisation d'hypothèses et recours au jugement par la direction

Les méthodes comptables de la Banque exigent que l'on fasse des estimations, pose des hypothèses et ait recours au jugement quant à des questions qui sont, de par leur nature, incertaines. La Banque a mis en place des procédures visant à s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent et dans les exercices ultérieurs touchés.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'établissement des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés, des autres éléments du résultat global ainsi que des revenus et des charges de la période. Les estimations établies par la direction sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres hypothèses qui sont jugées raisonnables. Parmi les principaux domaines d'incertitude relatifs aux estimations, mentionnons le compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers (y compris les instruments dérivés), l'impôt sur le résultat des sociétés, les avantages du personnel, le goodwill et les immobilisations incorporelles, la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises, la dépréciation d'actifs non financiers, la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers ainsi que les provisions. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations et hypothèses de la direction, les résultats réels pourraient différer de celles-ci et d'autres estimations.

Jugements importants

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit effectuer d'importants jugements quant au classement et à la présentation des transactions et des instruments, ainsi qu'à la comptabilisation des liens avec d'autres entités.

Les secteurs suivants ont fait l'objet d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants qui sont analysés aux notes afférentes aux états financiers consolidés indiquées ci-après :

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Note 3 Note 13d)
Juste valeur des instruments financiers	Note 3 Note 7
Impôt sur le résultat	Note 3 Note 27
Avantages du personnel	Note 3 Note 28
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 3 Note 18
Juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises	Note 3 Note 38
Dépréciation de titres de placement	Note 3 Note 12
Dépréciation d'actifs non financiers	Note 3 Note 16
Entités structurées	Note 3 Note 15
Contrôle de fait d'autres entités	Note 3 Note 31
Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers	Note 3 Note 14
Provisions	Note 3 Note 23

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, y compris toute exigence comptable supplémentaire fixée par le BSIF, comme il est indiqué ci-dessous, ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, à l'exception de l'adoption de l'IFRS 9 (note 4).

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, la performance financière et les flux de trésorerie de la Banque et ceux de ses filiales, après élimination des transactions et des soldes intragroupe. Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Banque et ne comprennent pas les sociétés associées et les partenariats. Les filiales de la Banque peuvent être classées dans les entités contrôlées au moyen de droits de vote ou les entités structurées. La Banque consolide une filiale à partir de la date à laquelle elle en obtient le contrôle. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. La Banque contrôle une entité émettrice si et seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque ne contrôle pas une entité émettrice lorsqu'elle agit comme mandataire. Un mandataire est une partie principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments de contrôle ont changé. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à l'état consolidé de la situation financière dans les capitaux propres, de façon distincte des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres capitaux propres de la Banque. Les cessions partielles et les acquisitions supplémentaires de participations dans une filiale qui ne donnent pas lieu à un changement de contrôle sont comptabilisées à titre de transactions sur titres de capitaux propres avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Toute différence entre la valeur comptable de la participation et le montant de la transaction est comptabilisée à titre d'ajustement des résultats non distribués.

Filiales – droits de vote

Le contrôle est présumé lorsque la participation de la Banque est constituée de plus de 50 % des droits de vote d'une entité, sauf si d'autres facteurs indiquent que la Banque ne contrôle pas l'entité même si elle détient plus de 50 % des droits de vote.

La Banque peut consolider une entité lorsqu'elle détient moins de 50 % des droits de vote si elle possède au moins une des caractéristiques de pouvoir suivantes :

- le pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat;
- le pouvoir de nommer ou de démettre la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité compte tenu du nombre de droits de vote qu'elle détient par rapport au nombre des droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion et de la tendance du vote aux assemblées des actionnaires (c.-à-d. contrôle de fait).

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque peut en devenir participante au stade de la formation ou à une date ultérieure. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle.

Participations dans des sociétés associées

Une société associée est une entité ayant des politiques financières et d'exploitation sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, mais non le contrôle. Ordinairement, la Banque est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. La Banque peut aussi exercer une influence notable par voie d'une représentation au sein du conseil d'administration. L'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles est pris en considération au moment d'apprécier si la Banque détient une influence notable.

Les participations dans des sociétés associées sont initialement inscrites au coût, qui englobe le prix d'achat ainsi que les autres frais directement attribuables à l'achat. Les sociétés associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la société associée.

S'il y a perte d'influence notable et que la participation ne vise plus une société associée, celle-ci cesse d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date de perte d'influence notable. Si l'intérêt conservé à la date de perte d'influence notable vise un actif financier, celui-ci est évalué à la juste valeur, et la différence entre la juste valeur et la valeur comptable est comptabilisée dans les « Profits (pertes) latents » à l'état consolidé du résultat net.

Les participations dans des sociétés associées font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

Aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence à un placement dont la période de communication de l'information est différente de celle de la Banque, des ajustements sont apportés pour tenir compte de l'incidence des événements ou transactions importants, s'il en est, survenant entre la date de clôture du placement et celle de la Banque.

Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise, requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les participations dans des partenariats sont classées soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, en fonction des droits et des obligations contractuels de chaque investisseur, peu importe la forme juridique du partenariat.

À l'instar des participations dans des sociétés associées, les participations dans des coentreprises sont initialement constatées au coût et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la coentreprise. Les participations dans des coentreprises font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

S'il y a perte de contrôle conjoint qui ne donne pas lieu à une influence notable sur la coentreprise, celle-ci cesse d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date de perte de contrôle conjoint. Si l'intérêt conservé dans l'ancienne coentreprise à la date de perte de contrôle conjoint vise un actif financier, celui-ci est évalué à la juste valeur, et la différence entre la juste valeur et la valeur comptable est comptabilisée dans les « Profits (pertes) latents » à l'état consolidé du résultat net.

Conversion des devises

Les états financiers de chacun des établissements à l'étranger de la Banque sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal de chaque établissement.

Les profits et les pertes de change liés aux éléments monétaires de la Banque sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les revenus et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de change moyens, sauf l'amortissement des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives de la Banque, payés en monnaies étrangères, qui sont convertis aux taux historiques. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie de fonctionnement aux cours historiques. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie de fonctionnement au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les profits et les pertes de change sur les éléments non monétaires sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net ou l'état consolidé du résultat global tout comme le profit ou la perte sur les éléments non monétaires.

Les profits et les pertes latents qui résultent de la conversion des résultats des établissements à l'étranger sont portés au crédit ou au débit des « Variation nette des profits (pertes) de change latents », sous « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global; il en va de même pour les profits ou les pertes découlant des couvertures de ces positions nettes des investissements dans la mesure où elles sont efficaces. Au moment de la sortie ou de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger, une proportion appropriée des écarts de conversion précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Actifs et passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

À la date de la création ou de l'acquisition, la Banque comptabilise les prêts, les titres de créance et de capitaux propres, les dépôts et les débentures subordonnées à la juste valeur de la contrepartie payée. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Tous les autres actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

L'évaluation initiale d'un actif ou d'un passif financier se fait à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'achat ou à l'émission. Les coûts de transaction liés à des instruments évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Classement et évaluation, décomptabilisation et dépréciation des instruments financiers avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2017

Classement et évaluation

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG);
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- classés par choix à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (capitaux propres seulement);
- désignés à la JVRN.

Les actifs financiers comprennent à la fois les instruments de créance et de capitaux propres.

Instruments de créance

Les instruments de créance, y compris les prêts et les titres de créance, sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG);

- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- désignés à la JVRN.

Le classement des instruments de créance se fonde sur :

- le modèle économique en fonction duquel l'actif est détenu;
- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument.

Évaluation du modèle économique

L'évaluation du modèle économique implique de déterminer la façon dont les actifs financiers sont gérés de manière à réaliser des flux de trésorerie.

L'évaluation du modèle économique de la Banque repose sur les catégories suivantes :

- détenus en vue de la perception : l'objectif du modèle économique est de détenir des actifs et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Toute vente d'actifs n'est qu'accessoire à l'objectif du modèle;
- détenus en vue de la perception et de la vente : la perception des flux de trésorerie contractuels et les ventes sont essentielles à l'atteinte des objectifs du modèle économique;
- autre modèle économique : le modèle économique ne cadre pas avec les modèles « détenus en vue de la perception » et « détenus en vue de la perception et de la vente ».

La Banque évalue le modèle économique au niveau d'un portefeuille qui reflète la façon dont les groupes d'actifs sont collectivement gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Pour faire l'évaluation du modèle économique, la Banque tient compte des facteurs suivants :

- la performance des actifs dans un portefeuille est évaluée et présentée aux chefs de groupe et aux autres décideurs clés au sein des secteurs d'activité de la Banque;
- la manière dont la rémunération des dirigeants des secteurs d'activité de la Banque qui gèrent les actifs est établie;
- si les actifs sont détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs que la Banque acquiert ou contracte en vue de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir ou qu'elle détient dans un portefeuille au sein duquel ils sont gérés ensemble pour une prise de profits ou de positions à court terme;
- les risques qui ont une incidence sur la performance des actifs au sein du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- la fréquence et le volume des ventes au cours des périodes antérieures ainsi que les attentes quant aux ventes futures.

Évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels implique d'évaluer les modalités contractuelles d'un instrument pour déterminer s'il génère des flux de trésorerie qui concordent avec un contrat de prêt de base. Les flux de trésorerie contractuels concordent avec un contrat de prêt de base s'ils représentent des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le « critère RPVI »).

Le principal correspond à la juste valeur de l'instrument lors de la comptabilisation initiale. Le principal peut varier au cours de la durée de vie de l'instrument en fonction des remboursements ou de l'amortissement d'une surcote ou d'une décote.

Les intérêts correspondent à la contrepartie payée au titre de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au principal restant dû ainsi que des autres risques et frais de base qui se rattachent à un prêt (risque de liquidité et frais d'administration), et ils prévoient aussi une marge bénéficiaire.

Si la Banque décèle des modalités contractuelles qui pourraient modifier considérablement les flux de trésorerie d'un instrument de manière à ce qu'ils ne concordent plus avec un contrat de prêt de base, l'actif financier connexe est classé et évalué à la JVRN.

Instruments de créance évalués au coût amorti

Les instruments de créance sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels lorsque ceux-ci correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après leur évaluation initiale, les instruments de créance de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts gagnés sur ces instruments sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier. Le coût amorti est évalué en tenant compte de toute décote ou surcote à l'acquisition, des coûts de transaction et des frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation des instruments de créance évalués au coût amorti est calculée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Les prêts et les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière.

Instruments de créance évalués à la JVAÉRG

Les instruments de créance sont évalués à la JVAÉRG s'ils sont détenus au sein d'un modèle économique dont l'objectif est la détention à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de la vente d'actifs financiers lorsque les flux de trésorerie des actifs correspondent à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Après la comptabilisation initiale, les profits et les pertes latents sur les instruments de créance évalués à la JVAÉRG sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à moins que l'instrument ne soit désigné comme étant dans une relation de comptabilité de couverture de juste valeur. Lorsqu'il est désigné comme étant dans une relation de comptabilité de couverture de juste valeur, toute variation de la juste valeur découlant de changements du risque couvert est comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Lors de leur décomptabilisation, les profits et les pertes réalisés sont reclassés depuis les « Autres éléments du résultat global » vers les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, au coût moyen. Les profits et pertes de change liés au coût amorti de l'instrument de créance sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net. Les surcotes, décotes et coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation des instruments de créance évalués à la JVAÉRG est calculée à l'aide du modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des instruments de créance évalués à la JVAÉRG ne réduit pas la valeur comptable de l'actif présenté à l'état consolidé de la situation financière, qui reste à sa juste valeur. Un montant correspondant au compte de correction de valeur qui découlerait du fait que les actifs sont évalués au coût amorti est plutôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, une charge correspondante étant inscrite au poste « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net. Le compte de correction de valeur cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est recyclé à l'état consolidé du résultat net lors de la décomptabilisation des instruments de créance.

Instruments de créance évalués à la JVRN

Les instruments de créance sont évalués à la JVRN si :

- les actifs sont détenus à des fins de transaction;
- les actifs sont détenus dans un portefeuille géré sur la base de la juste valeur;
- les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Ces instruments sont évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés comme composante des « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de créance désignés comme étant à la JVRN

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui ont été désignés ainsi par la Banque au moment de leur comptabilisation initiale et, une fois effectuée, la désignation est irrévocable. La désignation à la JVRN est possible uniquement pour les actifs financiers pour lesquels une estimation fiable de la juste valeur peut être obtenue. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la JVRN si, ce faisant, une non-concordance comptable qui serait autrement survenue se trouve considérablement réduite ou éliminée.

Les actifs financiers désignés comme étant à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- classés par choix à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG).

Instruments de capitaux propres évalués à la JVRN

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la JVRN, à moins qu'il n'ait été choisi de les désigner comme étant à la JVAÉRG lors de l'achat, les coûts de transaction étant comptabilisés immédiatement comme composante des « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Instruments de capitaux propres évalués à la JVAÉRG

Au moment de la comptabilisation initiale, la Banque peut faire le choix irrévocable de classer ses instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que de transaction à la JVAÉRG. Ce choix est fait pour certains placements en titres de capitaux propres détenus à des fins stratégiques ou de placement à long terme. Ce choix est fait instrument par instrument et ne peut être fait pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Les profits et les pertes sur ces instruments, y compris lors de leur vente ou de leur décomptabilisation, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net par la suite. Par conséquent, il n'y a aucune exigence de dépréciation particulière. Les dividendes reçus sont comptabilisés dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Tous les coûts de transaction engagés lors de l'achat du titre sont ajoutés au coût de base du titre et ne sont pas reclassés à l'état consolidé du résultat net lors de la vente du titre.

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des catégories d'évaluation suivantes :

- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- coût amorti;
- désignés à la JVRN.

Passifs financiers évalués à la JVRN

Les passifs financiers évalués à la JVRN sont détenus principalement en vue de leur rachat à court terme ou font partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Les passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur et les profits ou les pertes étant comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les coûts de transaction sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les dépôts, les billets subordonnés et les débentures sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont comptabilisés comme des charges d'intérêts. Les intérêts sur les billets subordonnés et les débentures, y compris les coûts de transaction inscrits à l'actif, sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en tant que charges d'intérêts.

Passifs financiers désignés comme étant à la JVRN

Les passifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui ont été désignés ainsi par la Banque au moment de leur comptabilisation initiale et, une fois effectuée, la désignation est irrévocable. La désignation à la JVRN est possible uniquement pour les passifs financiers pour lesquels une estimation fiable de la juste valeur peut être obtenue.

Les passifs financiers sont désignés comme étant à la JVRN lorsque l'un des critères suivants est respecté :

- La désignation élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.
- La gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de leur performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques établie par écrit.
- Le passif financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient significativement les flux de trésorerie autrement nécessaires.

Les passifs financiers désignés comme étant à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. Toutes les variations de la juste valeur sont également comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net, sauf pour ce qui est des variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ne sont pas reclassées ultérieurement à l'état consolidé du résultat net lors de la décomptabilisation ou de l'extinction des passifs.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La Banque évalue les instruments comptabilisés à la juste valeur à l'aide de prix cotés sur des marchés, lorsque de tels prix sont disponibles. L'utilisation de prix cotés non ajustés sur des marchés pour des instruments identiques donne lieu à une évaluation de niveau 1. Lorsque de tels prix cotés ne sont pas disponibles, la Banque utilise autant que possible des données observables dans ses modèles d'évaluation. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la conclusion du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose uniquement sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

L'IFRS 13 permet une exception d'évaluation aux termes de laquelle une entité peut déterminer la juste valeur d'un groupe d'actifs et de passifs financiers assortis de risques qui se compensent en fonction de la vente ou du transfert de son exposition nette à un ou à plusieurs risques particuliers. La Banque a adopté cette exception au moyen d'un choix de méthode comptable. En conséquence, les justes valeurs de certains portefeuilles d'instruments financiers sont déterminées en fonction de l'exposition nette de ces instruments à des risques de marché, de crédit ou de financement particuliers.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. Ces ajustements sont effectués au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteurs et les cours vendeurs, de paramètres non observables, de restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides et de frais de financement applicables.

Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers

Décomptabilisation d'actifs financiers

Les critères de décomptabilisation s'appliquent au transfert d'une partie d'un actif plutôt que de l'actif entier uniquement si cette partie comprend des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique comme provenant de l'actif, une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie provenant de l'actif, ou une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie spécifiquement identifiés comme provenant de l'actif.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont expirés, que la Banque a transféré les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de rembourser ces flux de trésorerie à un tiers indépendant, ou qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant. La direction détermine si elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété en comparant, sur une base quantitative, le montant de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie demeure similaire pour l'essentiel après le transfert, la Banque a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Le contrôle sur l'actif correspond à la capacité pratique de vendre l'actif transféré. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci. Ces liens conservés peuvent prendre la forme d'un placement dans des tranches de premier rang ou des tranches subordonnées de billets émis par des entités structurées non consolidées.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier, l'écart entre la valeur comptable et la somme de i) la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu après déduction de tout nouveau passif repris) et de ii) tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les transferts d'actifs financiers qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont présentés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

Décomptabilisation de passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre provenant de la même contrepartie dont les modalités sont substantiellement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification substantielle, cet échange ou cette modification sont traités comme une décomptabilisation du passif financier original et la comptabilisation d'un nouveau passif financier à la juste valeur. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif existant et du nouveau passif est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net comme profit ou perte.

Dépréciation

Champ d'application

La Banque applique une méthode en trois étapes pour évaluer le compte de correction de valeur pour pertes sur créances utilisant un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues, comme l'exige l'IFRS 9, pour les catégories suivantes d'instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- les actifs financiers au coût amorti;
- les titres de créance classés comme étant à la JVAÉRG;
- les engagements de prêt hors bilan;
- les contrats de garantie financière.

Modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créances attendues

Les calculs du compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque correspondent aux extraits de modèles utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables et de leurs interdépendances. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes sur créances attendues reflète la valeur actualisée de toute insuffisance des flux de trésorerie relative à des cas de défaillance d'un instrument financier, que ce soit i) pour les 12 mois à venir ou ii) pour sa durée de vie attendue, selon la détérioration de la qualité de son crédit depuis sa comptabilisation initiale. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui tiennent compte de divers scénarios fondés sur des projections raisonnables et justifiables.

Le modèle de dépréciation calcule les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide d'une approche en trois étapes fondée sur l'importance de la détérioration de la qualité du crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale :

- Étape 1 – Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, un montant correspondant aux pertes sur créances attendues pour une période de 12 mois est comptabilisé. Les pertes sur créances attendues sont calculées par application d'une probabilité de défaut équivalant à la probabilité qu'une défaillance survienne au cours des 12 mois à venir. Pour ce qui est des instruments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, une probabilité de défaut correspondant à l'échéance restante est utilisée.
- Étape 2 – Lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un instrument financier après sa comptabilisation initiale, mais qu'il n'est pas considéré comme étant en défaut, celui-ci est inclus dans la deuxième étape. À ce moment, les pertes sur créances attendues sont calculées par application d'une probabilité de défaut sur la durée de vie restante estimée de l'instrument financier.
- Étape 3 – Les instruments financiers qui sont considérés être en défaut sont pris en compte à cette étape. Comme pour la deuxième étape, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances tient compte des pertes sur créances attendues sur leur durée de vie.

Évaluation des pertes sur créances attendues

Les données d'entrée relatives à la probabilité de défaut (« PD »), à l'exposition en cas de défaut (« ECD ») et à la perte en cas de défaut (« PCD ») utilisées pour estimer les pertes sur créances attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont le plus étroitement liés aux pertes sur créances du portefeuille pertinent.

Ces paramètres ou données d'entrée statistiques sont décrits ci-dessous :

- PD – La probabilité de défaut correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie restante estimée si la facilité n'a pas été décomptabilisée auparavant et qu'elle se trouve toujours dans le portefeuille.
- ECD – L'exposition en cas de défaut correspond à une estimation de l'exposition à une date de défaut future prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.
- PCD – La perte en cas de défaut correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD.

Informations prospectives

L'estimation des pertes attendues de chaque étape et l'appréciation de l'importance des augmentations du risque de crédit tiennent compte d'informations portant sur des événements passés et les conditions actuelles ainsi que de prévisions raisonnables et justifiables portant sur des événements futurs et la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation d'informations prospectives pourraient nécessiter l'exercice d'un jugement important.

Facteurs macroéconomiques

Dans ses modèles, la Banque s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives comme données d'entrée, notamment la croissance du PIB, les taux de chômage, les taux d'intérêt des banques centrales et les indices de prix de l'immobilier. Les données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes sur créances attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Pour en tenir compte, des ajustements qualitatifs ou des ajustements selon l'approche par superposition peuvent être effectués temporairement en ayant recours au jugement d'experts du crédit.

Scénarios prospectifs divers

La Banque établit son compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'aide de trois scénarios prospectifs fondés sur des pondérations probabilistes. La Banque tient compte de sources d'information et de données tant internes qu'externes pour obtenir des prévisions et projections objectives. Elle prépare les scénarios au moyen des prévisions générées par Études économiques de la Banque Scotia. Les prévisions sont obtenues à l'aide de modèles internes et externes qui sont modifiés au besoin par Études économiques de la Banque Scotia pour formuler un aperçu d'un « scénario de base » de la tendance future la plus probable des variables économiques pertinentes ainsi qu'un éventail représentatif d'autres scénarios de prévisions possibles. Le processus nécessite la mise au point de deux scénarios économiques additionnels et la prise en compte des probabilités relatives de chaque résultat.

Le « scénario de base » représente le résultat le plus probable et est conforme aux renseignements utilisés par la Banque à d'autres fins, comme la planification stratégique et l'établissement des budgets. Les autres scénarios représentent des résultats plus optimistes et pessimistes. La Banque a repéré et documenté les principaux inducteurs de risque de crédit et de pertes sur créances pour chaque portefeuille d'instruments financiers et, grâce à une analyse des données historiques, a estimé les relations entre les variables macroéconomiques, le risque de crédit et les pertes sur créances.

Appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit

Chaque date de clôture, la Banque évalue s'il y a eu une augmentation importante de l'exposition au risque de crédit depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de défaillance sur la durée de vie attendue restante à compter de la date de clôture au risque de défaillance à compter de la date de la comptabilisation initiale. L'appréciation prend en compte les renseignements quantitatifs et qualitatifs propres à chaque emprunteur, sans tenir compte des garanties, ainsi que l'incidence des facteurs macroéconomiques prospectifs.

Habituellement, l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit à l'égard des portefeuilles de prêts aux particuliers et de prêts autres qu'aux particuliers tient compte des perspectives macroéconomiques, du jugement de la direction, des défauts et de la surveillance. Les facteurs macroéconomiques prospectifs forment une composante clé des perspectives macroéconomiques. L'importance et la pertinence de chaque facteur macroéconomique particulier dépendent du type de produit, des caractéristiques des instruments financiers, de l'emprunteur ainsi que de la région géographique. Les modèles quantitatifs ne parviennent pas toujours à saisir toutes les informations raisonnables et justifiables qui pourraient indiquer qu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. Les facteurs qualitatifs peuvent être évalués pour pallier cette lacune, notamment dans les situations où il y a des modifications aux critères d'approbation du crédit pour un groupe donné d'emprunteurs, des changements à la composition du portefeuille et des désastres naturels ayant des répercussions sur certains portefeuilles. En ce qui concerne les défauts et la surveillance, il existe une présomption réfutable d'augmentation importante du risque de crédit de l'instrument financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Portefeuille de prêts aux particuliers – Pour les expositions liées aux prêts aux particuliers, une augmentation importante du risque de crédit ne peut être appréciée en utilisant les informations prospectives pour un seul compte. Par conséquent, l'appréciation doit être effectuée pour le secteur. Des seuils de migration sectorielle existent pour chaque modèle de PD par produit et tiennent compte de la variation proportionnelle de la PD ainsi que la variation absolue de la PD. Les seuils utilisés pour la migration de PD sont passés en revue et évalués au moins une fois par année, à moins qu'il y ait une modification importante des pratiques de gestion du risque de crédit. Dans ce cas, l'appréciation est devancée.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers – La Banque utilise une échelle de notation de risque (notation interne, ou NI) pour ses expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers. Une NI est assignée à chaque exposition liée aux prêts autres qu'aux particuliers pour rendre compte de la probabilité de défaut de l'emprunteur. Des informations prospectives propres à un emprunteur ou non (c.-à-d. macroéconomiques) sont prises en compte et reflétées dans la NI. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en se fondant sur la migration des expositions parmi les NI.

Durée de vie attendue

Pour évaluer les pertes sur créances attendues, la Banque tient compte de la période contractuelle maximale l'exposant au risque de crédit. Toutes les modalités contractuelles sont prises en compte au moment de déterminer la durée de vie attendue, y compris les options de remboursement anticipé, de prolongation et de renouvellement. Dans le cas de certaines facilités de crédit renouvelable, telles les cartes de crédit, la durée de vie attendue est estimée en fonction de la période au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit et de la manière dont les pertes sur créances sont atténuées par des mesures de gestion des risques.

Présentation du compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état de la situation financière

- Actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur comptable brute des actifs financiers.
- Instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : aucune correction de valeur n'est comptabilisée à l'état de la situation financière, car la valeur comptable de ces actifs correspond à leur juste valeur. Le compte de correction de valeur est toutefois établi et présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global.
- Risques de crédit hors bilan tels que les engagements de prêts non prélevés, les lettres de crédit et les lettres de garantie : à titre de provision dans les autres passifs.

Actifs financiers modifiés

Si les modalités d'un actif financier sont modifiées ou si un actif financier existant est remplacé par un nouvel actif, une évaluation est effectuée pour déterminer si l'actif financier existant doit être décomptabilisé. Lorsqu'une modification n'entraîne pas de décomptabilisation, la date de création continue d'être utilisée pour déterminer s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit. Lorsque la modification entraîne une décomptabilisation, le nouvel actif financier est comptabilisé à sa juste valeur à la date de modification. La date de modification correspond également à la date de création de ce nouvel actif.

La Banque peut modifier les modalités contractuelles des prêts pour des raisons commerciales ou des raisons de crédit. Les modalités d'un prêt en règle peuvent être modifiées pour des raisons commerciales ou pour offrir une tarification concurrentielle aux emprunteurs. Les prêts sont également modifiés pour des raisons de crédit dans le cas où les modalités contractuelles sont modifiées de manière à accorder des conditions avantageuses à un emprunteur qui pourrait être en difficulté financière.

Toutes les modifications de modalités contractuelles d'actifs financiers peuvent donner lieu à la décomptabilisation de l'actif d'origine lorsque les changements des modalités des prêts sont considérés comme étant importants. Ces modalités comprennent le taux d'intérêt, le montant autorisé, la durée ou le type de garantie sous-jacente. Le prêt initial est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à sa juste valeur. La différence entre la valeur comptable de l'actif décomptabilisé et la juste valeur du nouvel actif est comptabilisée à l'état du résultat net.

En ce qui concerne tous les prêts productifs ou dépréciés dont le changement de modalités n'a pas donné lieu à une décomptabilisation, la valeur comptable brute du prêt modifié est recalculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie modifiés établie selon le taux d'intérêt effectif initial. Tout profit ou perte découlant de la modification est comptabilisé au poste « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Définition de défaut

La Banque considère qu'un instrument financier est en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes sont survenus après la date de comptabilisation initiale de l'instrument et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus de l'instrument pouvant être estimés d'une manière fiable. Cela comprend des événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

La Banque considère qu'un actif financier est en défaut et le classe comme étant douteux lorsqu'il est en souffrance depuis plus de 90 jours, sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit qui sont considérées comme étant en défaut lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours, à moins que des informations raisonnables et justifiables ne démontrent qu'un critère de retard plus élevé pour constater un défaut est approprié.

Politique de radiation

La Banque radie un instrument financier douteux (et le compte de correction de valeur connexe), en tout ou en partie, lorsque son recouvrement est peu probable. Dans le cas des actifs financiers garantis, cette radiation survient généralement après la réception du produit de la réalisation du titre, s'il en est. Si la valeur de réalisation nette de la garantie connexe a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement futur, la radiation peut survenir plus tôt. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours sont radiées. Au cours des périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés est porté au crédit de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net.

Prêts acquis

Tous les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition. Par conséquent, aucune correction de valeur pour pertes sur créances n'est comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière à la date de l'acquisition. Les prêts acquis appartiennent à l'une des deux catégories suivantes : prêts productifs ou prêts dépréciés dès leur acquisition.

Les prêts productifs acquis sont comptabilisés de la même manière que les prêts productifs consentis et ils sont traités à l'étape 1 à la date d'acquisition. Ils feront l'objet d'une correction de valeur pour pertes sur créances sur 12 mois qui sera comptabilisée à titre de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net. L'ajustement de la juste valeur établi pour ces prêts à la date d'acquisition est amorti par imputation aux revenus d'intérêts sur la durée de ces prêts.

Les prêts acquis dépréciés dès leur acquisition sont traités à l'étape 3 et peuvent toujours faire l'objet d'un compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard de toute leur durée. Toute variation des flux de trésorerie attendus depuis la date de l'acquisition donne lieu à une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'état consolidé du résultat net ou à une reprise sur ce compte, selon le cas, à la clôture de toutes les périodes de présentation de l'information financière postérieures à la date d'acquisition.

Classement et évaluation, décomptabilisation et dépréciation des instruments financiers avec prise d'effet avant 1^{er} novembre 2017

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ». Les profits et les pertes réalisés sur la sortie et les profits et les pertes latents attribuables aux variations de la juste valeur des actifs et passifs détenus à des fins de transaction, sauf certains instruments dérivés, sont comptabilisés comme composante des « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net. Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale.

Titres de placement

Les titres de placement se composent des titres disponibles à la vente et des titres détenus jusqu'à leur échéance.

Titres de placement disponibles à la vente

Les titres de placement disponibles à la vente se composent de titres de capitaux propres et de titres de créance. Les placements en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente sont ceux qui ne sont ni classés comme étant détenus à des fins de transaction, ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance de cette catégorie sont ceux achetés en vue d'être détenus pour une durée indéterminée et qui peuvent être vendus si la Banque a besoin de liquidités ou en réaction à l'évolution de la conjoncture du marché.

Les titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les profits et pertes latents étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. À leur réalisation, ces profits et pertes sont reclassés de l'état consolidé du résultat global à l'état consolidé du résultat net, au coût moyen. Le profit ou la perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global pour les titres de placement non monétaires désignés comme étant disponibles à la vente tient compte des profits ou pertes de change connexes, s'il en est. Les profits et pertes de change liés au coût amorti d'un titre de créance disponible à la vente sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net.

Les surcotes, décotes et coûts de transaction connexes sur les titres de créance disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument dans les « Revenus d'intérêts – Titres » dans l'état consolidé du résultat net, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente sont initialement inscrits à l'actif, puis intégrés au montant net du profit ou de la perte réalisé à la vente ultérieure de l'instrument dans l'état consolidé du résultat net.

Titres de placement détenus jusqu'à leur échéance

Les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et qui ne répondent pas à la définition de prêt, qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente. Après leur évaluation initiale, les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la dépréciation. Le coût amorti est évalué compte tenu de toute décote ou surcote à l'acquisition, des coûts de transaction et des frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement est comptabilisé dans les « Revenus d'intérêts – Titres » à l'état consolidé du résultat net.

La vente ou le reclassement d'une quantité non négligeable de placements détenus jusqu'à leur échéance donnerait lieu au reclassement de tous les instruments détenus jusqu'à leur échéance dans les placements disponibles à la vente et empêcherait la Banque de classer les titres de placement comme étant détenus jusqu'à leur échéance pour l'exercice visé et les deux exercices suivants. Il n'y aurait cependant aucun reclassement par suite de ventes ou de reclassements qui :

- sont tellement proches de l'échéance que des variations du taux d'intérêt du marché n'auraient pas un effet important sur la juste valeur de l'actif financier;
- surviennent après que la Banque a encaissé la quasi-totalité du montant en capital d'origine de l'actif;
- sont attribuables à des événements isolés, indépendants du contrôle de la Banque et qu'elle n'aurait pas pu raisonnablement anticiper.

Dépréciation de titres de placement

Les titres de placement font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation révèlent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente en deçà de leur coût initial constitue une indication objective de dépréciation. La perte de valeur des instruments de créance classés comme étant disponibles à la vente et des titres de placement détenus jusqu'à leur échéance est évaluée selon les mêmes critères que la dépréciation des prêts.

Lorsque la perte de valeur d'un instrument de créance ou de capitaux propres disponible à la vente est attribuable à une dépréciation, la valeur comptable du titre continue de refléter la juste valeur. Les pertes découlant de la dépréciation sont reclassées du cumul des autres éléments du résultat global vers les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net.

Les pertes découlant de la dépréciation des titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net.

Les reprises de pertes de valeur d'instruments de créance disponibles à la vente découlant d'augmentations de la juste valeur liées à des événements survenus après la date de la dépréciation sont prises en compte dans les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net, jusqu'à concurrence de la perte de valeur initiale. Les reprises de pertes de valeur de titres de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net; les augmentations de la juste valeur de ces instruments après la dépréciation sont portées au cumul des autres éléments du résultat global.

Les reprises de pertes de valeur de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont prises en compte dans les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net, jusqu'à concurrence du coût amorti du placement avant la perte de valeur initiale.

Actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers et les passifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui ont été désignés ainsi par la Banque au moment de leur comptabilisation initiale. La Banque ne peut désigner un instrument comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net que lorsqu'un des critères ci-après a été satisfait, et la désignation est faite instrument par instrument :

- la désignation élimine ou réduit significativement les traitements contradictoires qui autrement découleraient de l'évaluation d'actifs ou de passifs selon des bases différentes;
- les actifs et les passifs font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, qui sont gérés ensemble, leur performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement, l'information sur ce groupe est fournie aux principaux dirigeants, et il peut être démontré que des risques financiers significatifs sont éliminés ou considérablement réduits;
- L'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient significativement les flux de trésorerie autrement nécessaires.

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur des actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net. Les variations de la juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global, sans reclassement ultérieur à l'état consolidé du résultat net, sauf si ce traitement devait créer ou accroître une non-concordance comptable. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

Prêts

Les prêts se composent de prêts et d'avances montés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance ni désignés comme étant à la juste valeur. Les titres de créance qui ne sont pas des titres détenus à des fins de transaction ou qui n'ont pas été désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont pas inscrits à la cote d'un marché actif sont également classés dans les prêts.

Les prêts montés par la Banque sont comptabilisés lorsque les sommes sont avancées à l'emprunteur. Les prêts acquis sont comptabilisés lorsque la contrepartie est payée par la Banque. Les prêts sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif moins les pertes de valeur, s'il en est. Les prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers

Décomptabilisation d'actifs financiers

Les critères de décomptabilisation s'appliquent au transfert d'une partie d'un actif plutôt que de l'actif entier uniquement si cette partie comprend des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique comme provenant de l'actif, une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie provenant de l'actif, ou une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie spécifiquement identifiés comme provenant de l'actif.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont expirés, que la Banque a transféré les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier, qu'elle a pris en charge l'obligation de rembourser ces flux de trésorerie à un tiers indépendant

ou qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant. La direction détermine si elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété en comparant, sur une base quantitative, le montant de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie demeure similaire pour l'essentiel après le transfert, la Banque a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Le contrôle sur l'actif correspond à la capacité pratique de vendre l'actif transféré. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci. Ces liens conservés peuvent prendre la forme d'un placement dans des tranches de premier rang ou des tranches subordonnées de billets émis par des entités structurées non consolidées.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier, l'écart entre la valeur comptable et la somme de i) la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu après déduction de tout nouveau passif repris) et de ii) tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les transferts d'actifs financiers qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont présentés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

Décomptabilisation de passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre provenant de la même contrepartie dont les modalités sont substantiellement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification substantielle, cet échange ou cette modification sont traités comme une décomptabilisation du passif financier original et la comptabilisation d'un nouveau passif financier à la juste valeur. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif existant et du nouveau passif est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net comme profit ou perte.

Pertes de valeur de prêts et compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La Banque considère qu'un prêt est douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la date de comptabilisation initiale du prêt et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus du prêt pouvant être estimée d'une manière fiable.

Est considérée comme une indication objective toute donnée observable portée à l'attention de la Banque sur les événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

S'il ne l'est pas déjà, le prêt sera classé comme douteux si un paiement exigible aux termes du contrat de prêt est en retard de 90 jours, sauf si le prêt est entièrement garanti, si la créance est en voie de recouvrement ou si les efforts en vue de recouvrer les sommes dues permettront, selon toute probabilité, d'obtenir le remboursement du prêt ou feront en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux dans les 180 jours suivant le premier jour de retard du paiement, selon les dispositions du contrat. Aussi, un prêt est classé comme douteux dans toutes les circonstances où un paiement exigible aux termes du contrat accuse un retard de 180 jours, sauf si le prêt est garanti ou assuré par le gouvernement du Canada, par l'un des gouvernements provinciaux du Canada ou par un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas il est classé comme douteux après un retard de 365 jours, selon les dispositions du contrat. Un prêt sur carte de crédit est radié lorsqu'un paiement y afférent est en retard de 180 jours, selon les dispositions du contrat.

Les pertes prévues au titre d'événements futurs ne sont pas comptabilisées.

La Banque examine les prêts et les avances individuellement et collectivement afin de déterminer la présence d'une indication de dépréciation.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances individuel

Une fois par période, la Banque détermine s'il y a lieu de comptabiliser une perte sur créances pour chaque prêt qui est considéré comme individuellement significatif.

La perte de valeur des prêts pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation et que la Banque considère comme dépréciés est évaluée en fonction de l'exposition globale de la Banque au client, en tenant compte des facteurs suivants :

- la capacité du client de générer des flux de trésorerie suffisants pour satisfaire aux obligations de service de la dette;
- la mesure dans laquelle les engagements des autres créiteurs sont de rang supérieur ou égal à ceux de la Banque et la probabilité que les autres créiteurs continuent de soutenir la société;
- la complexité de l'évaluation du montant global et du rang de toutes les réclamations des créiteurs et la mesure dans laquelle il existe des incertitudes juridiques et liées à l'assurance;
- la valeur de réalisation du titre (ou autres facteurs d'atténuation du risque de crédit) et la probabilité de reprise de possession.

Les pertes de valeur sont évaluées au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus d'un prêt à son taux d'intérêt effectif initial et de la comparaison de la valeur actualisée résultante avec la valeur comptable du prêt à ce moment. Ainsi, les revenus d'intérêts sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif initial.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif

La Banque regroupe les prêts qui n'ont pas été évalués individuellement comme ayant fait l'objet d'une dépréciation et elle les évalue collectivement. Des comptes de correction de valeur collectifs sont établis autant pour les prêts douteux que pour les prêts productifs. Les comptes de correction de valeur visant les prêts productifs constituent une estimation des pertes probables engagées qui sont inhérentes au portefeuille, mais qui n'ont pas encore été relevées spécifiquement comme faisant l'objet d'une perte de valeur.

Des paramètres de notation interne du risque de crédit sont utilisés dans le cadre du calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif. Pour les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers, les paramètres de notation interne du risque de crédit constituent la base du calcul de la partie quantitative du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif visant les prêts productifs, à savoir :

- le taux de probabilité de défaut (« PD »), fondé sur la notation interne du risque de chaque emprunteur;
- le taux de perte en cas de défaut (« PCD »);
- le taux d'exposition en cas de défaut (« ECD »).

Les expositions engagées sont multipliées par la PD de l'emprunteur et par la PCD pertinente.

Les expositions financées, mais non prélevées, sont multipliées par le PD de l'emprunteur, par la PCD pertinent et par l'ECD pertinent. Un élément de crise modèle est également appliqué afin de refléter l'incertitude entourant les paramètres de risque de crédit ainsi que le fait que les taux de perte réels peuvent différer de la moyenne à long terme prise en compte dans le modèle.

Prêts aux particuliers

La Banque considère que les prêts aux particuliers, qui se composent des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts sur cartes de crédit et des autres prêts personnels, sont des groupes homogènes de prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Tous les groupes homogènes de prêts font l'objet d'un test de dépréciation collectif.

Les prêts hypothécaires font l'objet d'un test de dépréciation collectif qui tient compte du nombre de jours d'arriéré, des taux de pertes historiques de même que de facteurs quantitatifs et qualitatifs, y compris les contextes commercial et économique ainsi que la valeur de réalisation des garanties, afin de déterminer le niveau approprié du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif.

La Banque utilise un modèle de taux de migration pour évaluer les pertes de valeur des prêts sur cartes de crédit et autres prêts personnels collectivement, étant donné qu'il n'est pas possible d'effectuer des évaluations individuelles de chaque prêt. Aux termes de cette méthode, les prêts présentant des caractéristiques de crédit similaires sont regroupés en fourchettes en fonction du nombre de jours d'arriéré, et une analyse statistique est utilisée pour déterminer la probabilité que les prêts de chaque fourchette franchissent les diverses étapes de défaut et s'avèrent éventuellement irrécouvrables. Ce modèle nécessite le recours à des analyses statistiques des données historiques et à l'expérience en matière de défaut pour estimer le montant des prêts qui seront finalement radiés par suite d'événements ne pouvant être rattachés à un prêt en particulier. Pour les petits portefeuilles ou lorsque les informations sont insuffisantes ou insuffisamment fiables pour appliquer un modèle de taux de migration, la Banque applique une formule de base fondée sur les taux de pertes historiques.

Prêts productifs

En plus des corrections de valeur individuelles et des corrections de valeur découlant de l'application du modèle de taux de migration aux prêts à des particuliers, les prêts évalués individuellement pour lesquels il n'existait aucune indication de dépréciation sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit aux fins de leur réévaluation collective. Cette méthode vise à refléter les pertes de valeur que la Banque a subies par suite d'événements pour lesquels aucune perte spécifique n'a été relevée.

Le compte de correction de valeur collectif pour ces prêts est déterminé compte tenu de ce qui suit :

- les taux de pertes historiques de portefeuilles dont les caractéristiques de risque de crédit sont semblables (p. ex. : par secteurs, catégories de prêts ou produits);
- la période estimative entre la naissance de la dépréciation et l'identification de la perte et sa matérialisation au moyen d'une correction de valeur appropriée du prêt individuel;
- le jugement de la direction, qui doit évaluer si la conjoncture de l'économie et du crédit est telle que le niveau réel des pertes inhérentes à la date de clôture sera vraisemblablement plus ou moins élevé que le suggèrent les données passées. Dès que la direction est mise au courant d'informations permettant de recenser les pertes sur des prêts individuels au sein du groupe, ces prêts sont sortis du groupe et font l'objet d'un test de dépréciation individuel.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière

Un compte de correction de valeur a été établi à l'égard des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière de la Banque, et il est comptabilisé dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière. La méthode utilisée pour établir ce compte de correction est semblable à celle qui est utilisée pour les prêts. Toute variation du compte de correction de valeur est comptabilisée dans la « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Radiation de prêts

Les prêts (et les comptes de correction de valeur connexes) sont habituellement radiés, en tout ou en partie, lorsque leur recouvrement est peu probable. Dans le cas des prêts garantis, cette radiation survient généralement après la réception du produit de la réalisation du titre, s'il en est. Si la valeur de réalisation nette de la garantie connexe a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement futur, la radiation peut survenir plus tôt.

Reprises de pertes de valeur

Si le montant d'une perte de valeur à l'égard d'un prêt diminue au cours d'une période ultérieure et que la diminution peut objectivement être reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, l'excédent est repris au moyen d'une baisse correspondante du compte de correction de valeur. La reprise est comptabilisée dans la « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Prêts restructurés

Les prêts restructurés sont les prêts dont la Banque a renégocié les modalités d'origine en accordant des conditions avantageuses à l'emprunteur. Ces conditions avantageuses peuvent comprendre l'ajustement des taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements de principal et d'intérêt et la renonciation à une tranche du principal ou des intérêts. Une fois que les modalités du prêt ont été renégociées et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré. À la date de la restructuration, l'investissement dans le prêt est ramené au montant des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités modifiées, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le prêt n'est plus considéré comme étant en souffrance, et la baisse de sa valeur comptable est comptabilisée dans les charges au titre des pertes de valeur de prêts dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle le prêt a été restructuré. Dans d'autres cas, la Banque peut juger que la restructuration est assez importante pour entraîner la comptabilisation d'un nouveau prêt.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se rapportant à la même contrepartie sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Lorsque des actifs financiers et des passifs financiers sont compensés à l'état consolidé de la situation financière, les éléments de revenus et de charges connexes sont également compensés à l'état consolidé du résultat net, sauf si une norme comptable applicable interdit expressément une telle compensation.

Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières comprennent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des dépôts à vue auprès de banques et d'autres institutions financières et des placements très liquides facilement convertibles en trésorerie, qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements comportent une échéance d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Métaux précieux

Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, et toute variation de celle-ci est portée au débit ou au crédit des « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Titres pris en pension et titres mis en pension

Les titres pris en pension (les « prises en pension ») supposent que la Banque achète des titres d'une contrepartie et qu'une entente est conclue pour revendre les titres à un prix fixe à une date ultérieure. Étant donné que la Banque revend les titres à un prix fixe à une date ultérieure, les risques et les avantages n'ont pas été transférés à la Banque. La Banque a le droit de liquider les titres achetés en cas de défaut d'une contrepartie.

Pour leur part, les titres mis en pension (les « mises en pension ») supposent que la Banque vend des titres à une contrepartie et qu'une entente est conclue pour racheter simultanément les titres à un prix fixe à une date ultérieure. Étant donné que la Banque rachète les titres à un prix fixe à une date ultérieure, les risques et les avantages n'ont pas été transférés de la Banque. La contrepartie a le droit d'utiliser la garantie donnée par la Banque en cas de défaut.

Ces ententes sont traitées comme un accord de financement garanti et sont initialement comptabilisées au coût amorti. La partie qui débourse le montant prend possession des titres garantissant le financement et ayant une valeur de marché égale ou supérieure au capital prêté. Les titres reçus aux termes de prises en pension et les titres livrés aux termes de mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ou décomptabilisés de celui-ci à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés. Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif dans les « Revenus d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Obligations relatives aux titres vendus à découvert

Les obligations relatives aux titres vendus à découvert surviennent dans le cadre d'activités de négociation ou de tenue de marché aux termes desquelles des titres de créance et des titres de capitaux propres sont vendus sans que les titres en question soient détenus.

De même, si des titres pris en pension sont par la suite vendus à des tiers, l'obligation de restituer les titres est comptabilisée comme une vente à découvert à l'état consolidé de la situation financière. Ces passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes sont inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net. Les charges d'intérêts sur les titres de créance vendus à découvert sont inscrites dans les « Charges d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Prêts et emprunts de titres

Les transactions de prêts et d'emprunts de titres sont généralement garanties par des titres ou de la trésorerie. Le transfert de titres aux contreparties n'est reflété dans l'état consolidé de la situation financière que lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété sont également transférés. La Banque comptabilise les garanties en trésorerie données ou reçues dans les « Titres mis en pension » ou les « Titres pris en pension », respectivement. L'intérêt sur les garanties en trésorerie données ou reçues est comptabilisé dans les « Revenus d'intérêts – Titres pris en pension et titres empruntés » ou les « Charges d'intérêts – Autres », respectivement. Les frais reçus ou payés sont comptabilisés respectivement dans les « Revenus tirés des frais et des commissions » ou les « Charges liées aux frais et aux commissions » dans l'état consolidé du résultat net.

Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière, sauf s'ils sont alors vendus à des tiers, auquel cas l'obligation visant à restituer les titres est comptabilisée comme un passif détenu à des fins de transaction et elle est évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change, du prix de marchandises, du cours de titres de capitaux propres ou d'autres variables financières. La plupart des instruments dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change, contrats sur l'or, contrats sur marchandises, contrats sur titres de capitaux propres ou dérivés de crédit. Les instruments dérivés sont des contrats négociés soit en bourse, soit de gré à gré. Les contrats négociés de gré à gré incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque a recours à de tels dérivés aux fins de transaction de même qu'aux fins de la gestion des risques (c.-à-d. pour gérer l'exposition de la Banque aux risques de taux d'intérêt et de change ainsi qu'à d'autres risques). La Banque entreprend des activités de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients de même qu'en vue de générer des revenus tirés des activités de transaction pour son propre compte.

Les dérivés incorporés à d'autres passifs financiers ou contrats hôtes sont traités comme des dérivés séparés lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte;
- un instrument séparé assorti des mêmes modalités que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé;
- le contrat combiné n'est pas détenu à des fins de transaction ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lorsqu'un dérivé incorporé peut être séparé du contrat hôte, mais que sa juste valeur, soit à la date de l'acquisition ou à la date de clôture, ne peut être évaluée séparément de manière fiable, le contrat combiné est évalué à la juste valeur. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec leur contrat hôte, bien qu'ils soient séparés aux fins d'évaluation quand les conditions de séparation sont réunies. Les variations subséquentes de la juste valeur des dérivés incorporés sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments. Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la mise en place du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose uniquement sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

Les profits et les pertes résultant des variations des justes valeurs des dérivés utilisés à des fins de transaction sont inscrits dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés utilisés à des fins autres que de transaction qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer la volatilité des paiements fondés sur des actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur en lien avec les unités couvertes est comptabilisée dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net pour ce qui est des couvertures de juste valeur, et dans les « Autres éléments du résultat global » dans l'état consolidé du résultat global pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net.

Comptabilité de couverture

La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Toutefois la Banque a mis en œuvre les exigences de l'IFRS 9 en matière de présentation d'informations additionnelles sur la comptabilité de couverture se rapportant aux modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La Banque consigne en bonne et due forme toutes les relations de couverture, de même que son objectif de gestion du risque et sa stratégie pour la mise en œuvre des diverses opérations de couverture, à la naissance de la relation. Les éléments documentés au titre des couvertures portent notamment sur l'actif, le passif, la transaction prévue visée par un engagement ferme ou dont la réalisation est éminemment probable et faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, l'instrument de couverture utilisé et la méthode servant à évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque détermine aussi en bonne et due forme, à la fois à la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et sur une base permanente, si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de

couverture contribuent de manière très efficace à compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Toute inefficacité d'une couverture est évaluée et comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Il existe trois types de couvertures : i) les couvertures de juste valeur, ii) les couvertures de flux de trésorerie et iii) les couvertures d'investissement net.

Couvertures de juste valeur

Dans une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est contrebalancée dans l'état consolidé du résultat net par la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. Pour ce qui est des couvertures abandonnées, l'élément couvert n'est plus ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur. Le cumul de l'ajustement de la juste valeur de l'élément couvert est amorti dans les « Revenus autres que d'intérêts » sur la durée restante jusqu'à l'échéance ou radié des « Revenus autres que d'intérêts » directement si l'élément couvert cesse d'exister. La Banque utilise des couvertures de juste valeur essentiellement pour convertir le taux fixe des instruments financiers en taux variable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs dépôts et les débentures subordonnées. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie et les swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les profits et pertes sur l'élément couvert soient comptabilisés dans le résultat net. Pour ce qui est des couvertures abandonnées, le cumul du profit ou de la perte latent comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé dans les « Revenus autres que d'intérêts » ou dans les « Salaires et avantages du personnel » étant donné que la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le résultat net. Toutefois, si l'élément couvert est décomptabilisé ou si on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le profit ou la perte latent est reclassé immédiatement dans les « Revenus autres que d'intérêts » ou dans les « Salaires et avantages du personnel ». La Banque utilise des couvertures de flux de trésorerie essentiellement pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie ayant trait aux instruments financiers à taux variable et les revenus et les charges prévus dont la réalisation est éminemment probable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance, les prêts, les passifs dépôts et les transactions prévues dont la réalisation est éminemment probable. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps sur rendement total, des contrats de change à terme et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères.

Couvertures d'investissement net

Dans une couverture d'investissement net, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les écarts de conversion correspondants au titre de l'investissement net couvert soient comptabilisés en résultat. La Banque désigne les passifs libellés en monnaies étrangères et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères et l'incidence sur les ratios de capital découlant des établissements à l'étranger.

Immobilisations corporelles

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles (y compris les agencements), le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, s'il en est. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif correspondant moins toute valeur résiduelle, comme suit : immeubles – 40 ans; agencements – 15 ans; matériel – de 3 ans à 10 ans; et améliorations locatives – durée du bail déterminée par la Banque. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges autres que d'intérêts – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Si les principales composantes des immeubles et du matériel sont assorties de durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et amorties sur la durée d'utilité estimative de chaque composante.

Les profits nets et les pertes nettes découlant de la sortie sont comptabilisés dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel la sortie survient.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux. La Banque détient certains immeubles de placement qu'elle présente à l'état consolidé de la situation financière en tant qu'immobilisations corporelles.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'utilité estimative de 40 ans. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non financiers et non courants (ainsi que les groupes destinés à être vendus) sont considérés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de leur utilisation continue. Ces actifs satisfont aux critères de classement dans les actifs détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles à la vente immédiatement dans leur état actuel et que leur vente dans les 12 mois est considérée comme très probable.

Les actifs non financiers et non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au moins élevé de leur valeur comptable et de leur juste valeur (diminuée des coûts de sortie) et sont présentés dans les « Autres actifs » à l'état consolidé de la situation financière. Toute perte de valeur subséquente pour ramener l'élément à la juste valeur diminuée des coûts de sortie est comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, dans la mesure où celle-ci n'est pas supérieure à la perte de valeur cumulative, est également comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts », tout comme les profits ou pertes réalisés à la sortie.

Les actifs non financiers acquis en contrepartie de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés dans les actifs détenus en vue de la vente ou les actifs détenus pour être utilisés. Si l'actif acquis ne peut être considéré comme étant détenu en vue de la vente, il est considéré comme étant détenu pour être utilisé. Il est alors initialement évalué au coût, qui correspond à la valeur comptable du prêt, et comptabilisé comme un actif semblable acquis dans le cours normal des activités.

Regroupements d'entreprises et goodwill

La Banque a recours à la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des acquisitions de filiales. Elle considère que la date d'acquisition correspond à la date à laquelle le contrôle est obtenu et la contrepartie des actifs acquis et des passifs repris de la filiale, légalement transférée. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie payée. La juste valeur de la contrepartie transférée par la Banque dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par la Banque, des passifs engagés par la Banque envers les anciens

propriétaires de la société acquise de même que des participations, y compris les options, s'il en est, émises par la Banque. La Banque comptabilise la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation auparavant détenue dans la filiale et de la contrepartie conditionnelle comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'acquisition. Un profit ou une perte sur les participations auparavant détenues dans une entreprise acquise, s'il en est, est comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

En règle générale, les actifs identifiables acquis (y compris les immobilisations incorporelles) et les passifs repris (y compris les passifs éventuels) sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La Banque comptabilise les immobilisations incorporelles identifiables, peu importe si la société acquise comptabilisait ou non ces immobilisations avant le regroupement. Les participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant, sont comptabilisées en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables, sauf indication contraire. Lorsque la Banque a l'obligation d'acquérir une participation ne donnant pas le contrôle en contrepartie de trésorerie ou d'un autre actif financier, une tranche de la participation ne donnant pas le contrôle est comptabilisée à titre de passif financier en fonction de la meilleure estimation de la valeur actualisée du montant de remboursement que puisse établir la direction. Lorsque la Banque est en droit de régler l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle en émettant de ses propres actions ordinaires, aucun passif financier n'est inscrit.

Tout excédent du coût de l'acquisition par rapport à la part de la Banque de la juste valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût de l'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant à la Banque des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, le profit qui en résulte est immédiatement comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Au cours de la période d'évaluation (qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition), la Banque peut, de manière rétrospective, ajuster les montants comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La Banque passe les coûts liés aux acquisitions en charges dans les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services, rendus.

Après l'acquisition, la Banque comptabilise les actifs et les passifs constatés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises de la manière décrite ci-après :

- Jusqu'à ce qu'ils soient réglés, les passifs éventuels sont évalués au montant qui ferait l'objet d'une provision ou au montant initialement comptabilisé, si celui-ci est plus élevé, les variations étant comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.
- Les actifs compensatoires sont évalués de la même manière que l'élément auquel la compensation est liée.
- Les contreparties éventuelles classées dans les passifs sont évaluées à la juste valeur et toute variation est constatée dans l'état consolidé du résultat net.
- Les passifs relatifs aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la variation correspondante étant comptabilisée en capitaux propres.

Après la comptabilisation initiale du goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le goodwill dans son ensemble est évalué au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Banque qui devrait bénéficier de l'acquisition, et ce, à la date de l'acquisition. Les UGT auxquelles le goodwill a été attribué sont regroupées afin que le test de dépréciation ait lieu au niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne. Une dépréciation du goodwill au niveau d'une filiale ne se traduit pas nécessairement par une dépréciation pour la Banque au niveau consolidé.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation et sur le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La détermination des données entrant dans l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie nécessite l'exercice d'un jugement important. La Banque détermine la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des primes de contrôle et des ratios cours/bénéfice. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à la valeur recouvrable. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables et elles sont acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou encore générés en interne. Les immobilisations incorporelles de la Banque se composent essentiellement des logiciels, des relations clients, des immobilisations incorporelles au titre des contrats, des immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base et des contrats de gestion de fonds.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises séparément comprend leur prix d'achat et les coûts directement attribuables à leur préparation pour leur utilisation prévue. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisées à la juste valeur.

Le coût des immobilisations incorporelles générées en interne comprend tous les coûts directement attribuables à la création, à la production et à la préparation des actifs en vue de leur exploitation de la manière envisagée par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont initialement évaluées au coût et amorties linéairement sur leur durée d'utilité comme suit : logiciels – de 5 ans à 10 ans; et autres immobilisations incorporelles – de 5 ans à 20 ans. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges d'exploitation – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les immobilisations incorporelles étant considérées comme des actifs non financiers, le modèle d'amortissement des actifs non financiers est appliqué. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Banque, à l'exception du goodwill, des immobilisations incorporelles à durée indéterminée et des actifs d'impôt différé traités séparément, fait l'objet d'un test chaque date de clôture en vue de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Aux fins du test de dépréciation, les actifs non financiers qui ne peuvent être évalués individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

S'il existe une indication de dépréciation, la Banque estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les actifs non sectoriels de la Banque ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe une indication qu'un actif non sectoriel pourrait s'être déprécié, la Banque détermine la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif non sectoriel appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net dans les catégories de charges correspondant à la nature de l'actif déprécié. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Ces reprises sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.

La détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Impôt sur le résultat

La Banque utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Aux termes de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé représentent l'impôt cumulatif applicable aux différences temporelles, qui s'entendent des différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables suffisants pour y appliquer les actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels on s'attend à ce que les différences temporelles soient recouvrées ou réglées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé et d'impôt exigible ne sont compensés que s'ils surviennent dans le même groupe fiscal et que la Banque a le droit juridique et l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture.

L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé au même poste que l'élément connexe.

Contrats de location

La Banque en tant que bailleur

Les actifs loués à des clients aux termes de conventions qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, avec ou sans le titre juridique ultime, sont classés dans les contrats de location-financement et présentés dans les « Prêts » à l'état consolidé de la situation financière. Les actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont décomptabilisés, et la Banque comptabilise une créance qui correspond à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat. Les coûts directs initialement engagés au titre de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location-financement sont intégrés à la créance par le biais du taux d'actualisation appliqué au contrat. Les revenus au titre des contrats de location-financement sont comptabilisés sur la durée du contrat sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant de l'investissement net dans le contrat de location-financement. Les revenus au titre des contrats de location-financement sont pris en compte au poste « Revenus d'intérêts – Prêts » de l'état consolidé du résultat net.

Les actifs loués à des clients aux termes de conventions qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés dans les contrats de location simple. Les actifs loués sont inscrits dans les « Immobilisations corporelles » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les loyers sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net. Les coûts directs initialement engagés au titre de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location simple sont intégrés à la valeur comptable de l'actif loué et passés en charges linéairement sur la durée du contrat.

La Banque en tant que preneur

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés dans les « Immobilisations corporelles » à l'état consolidé de la situation financière, à un montant équivalant à la juste valeur de l'actif loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. L'obligation au titre des contrats de location-financement correspondante est incluse dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière. Le taux d'actualisation servant au calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est le taux d'intérêt implicite du contrat. Les loyers conditionnels sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Les loyers au titre des contrats de location simple sont passés en charges linéairement sur la durée du contrat, qui débute dès que le preneur contrôle l'utilisation physique de l'actif. Les incitatifs à la location sont traités comme une réduction des charges locatives et sont également comptabilisés linéairement sur la durée du contrat. Les loyers conditionnels découlant des contrats de location simple sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Cession-bail

La Banque comptabilise immédiatement en résultat net les profits et les pertes sur les transactions de cession-bail visant un actif non financier à la juste valeur de marché qui font en sorte que la Banque conserve un contrat de location simple (aux termes duquel l'acheteur/le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété). Si la transaction de cession-bail donne lieu à un contrat de location-financement, le profit sur cession, s'il en est, est différé et comptabilisé en résultat net sur la durée résiduelle du contrat.

Améliorations locatives

Les améliorations locatives sont des investissements visant à adapter les immeubles et les bureaux visés par des contrats de location simple en vue de leur utilisation prévue. La valeur actualisée des coûts estimatifs de remise en état nécessaires pour restaurer un bien loué à sa condition initiale à la fin du contrat, si nécessaire, est inscrite à l'actif dans le total des coûts des améliorations locatives. Parallèlement, un passif correspondant est comptabilisé afin de refléter l'obligation engagée. Les coûts de rétablissement sont comptabilisés en résultat net par le biais de l'amortissement des améliorations locatives inscrites à l'actif sur leur durée d'utilité estimative.

Provisions

Une provision est comptabilisée, notamment au titre de la restructuration, si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la Banque quant à la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation, compte tenu des risques et incertitudes connexes. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus actualisés à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant,

des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision pour refléter l'écoulement du temps est comptabilisée dans les « Charges d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Contrats d'assurance

Les primes brutes au titre des contrats d'assurance-vie sont comptabilisées en revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Les primes brutes au titre des autres contrats d'assurance, principalement des contrats d'assurance dommages, sont comptabilisées en revenus sur la durée des contrats. Les primes non gagnées représentent la partie des primes souscrites pour l'exercice visé ayant trait à la période de risque après la date de clôture. Les recouvrements au titre des demandes de règlement sont comptabilisés en résultat net dans la même période que les sinistres connexes.

Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance-vie reflètent le coût de toutes les demandes survenues durant l'exercice. Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance dommages comprennent les demandes réglées et les variations des passifs au titre des demandes non réglées. Les primes d'assurance cédées à des réassureurs sont passées en charges dans la même période que les primes des contrats d'assurance directs auxquels elles se rapportent.

Garanties

Une garantie s'entend d'un contrat qui peut obliger éventuellement la Banque à faire des paiements spécifiés de manière à rembourser le porteur pour une perte subie par celui-ci si un débiteur donné omet de verser un paiement exigible aux termes des modalités initiales ou modifiées d'un instrument d'emprunt. Les garanties comprennent les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les indemnisations, les rehaussements de crédit et d'autres contrats similaires. Les garanties admissibles à titre de dérivés sont comptabilisées conformément à la méthode visant les instruments dérivés. Dans le cas des garanties qui ne peuvent être admissibles à titre de dérivés, un passif est comptabilisé pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à l'origine. La juste valeur de l'obligation à l'origine est généralement fondée sur les flux de trésorerie actualisés de la prime à recevoir au titre de la garantie, ce qui engendre un actif correspondant. Après la comptabilisation initiale, ces garanties sont comptabilisées selon le plus élevé du montant initial, diminué de l'amortissement pour tenir compte des commissions gagnées au cours de la période, et de la meilleure estimation du montant nécessaire à l'extinction de toute obligation financière résultant de la garantie. Toute augmentation du passif est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles au Canada et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de la rémunération moyenne à la retraite) et de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût de ces avantages du personnel est établi annuellement par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses, notamment en ce qui a trait au taux d'actualisation, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des salariés. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux distincts pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations et l'obligation au titre des prestations définies sont utilisés au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de premier ordre émises par des sociétés dont la durée jusqu'à l'échéance concorde avec celle des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes est le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de la période.

L'actif net ou le passif net de la Banque au titre des régimes d'avantages du personnel est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour les périodes antérieures et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les « Autres actifs » ou dans les « Autres passifs », selon le cas, à l'état consolidé de la situation financière. Lorsque le montant net figurant dans l'état consolidé de la situation financière est un actif, le montant de l'actif comptabilisé ne peut dépasser la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le montant net des charges (revenus) d'intérêts, le coût des services passés et les frais de gestion sont comptabilisés en résultat net. Le montant net des charges (revenus) d'intérêts est déterminé au moyen de l'application du taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice, au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies. Lorsque les prestations d'un régime sont bonifiées (ou réduites), le coût des services passés ou un crédit connexe est porté immédiatement au résultat net.

Les réévaluations découlant des gains et des pertes actuariels, de l'incidence du plafonnement de l'actif et de l'excédent du rendement des actifs des régimes sur les revenus d'intérêts sur la juste valeur des actifs sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière, une charge ou un crédit étant inscrit dans l'état du résultat global (autres éléments du résultat global) de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas transférés à l'état consolidé du résultat net.

Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont comptabilisés de la même façon que les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite précités, sauf que les réévaluations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Régimes à cotisations définies

Le coût de ces régimes correspond aux cotisations payables par la Banque aux comptes des employés au titre des services rendus au cours de la période et passés en charges.

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus et un passif non actualisé est calculé, après déduction des paiements effectués.

Comptabilisation des revenus et des charges

Les revenus ne sont comptabilisés que s'il est probable que les avantages économiques iront à la Banque et que si le montant des revenus peut être évalué de façon fiable. Pour être en mesure de comptabiliser les revenus, la Banque doit d'abord satisfaire aux critères énoncés ci-dessous :

Intérêts et revenus et charges d'intérêts assimilés

Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts liés à tous les instruments financiers portant intérêt qui sont détenus à des fins autres que de transaction sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de paiement anticipé) et inclut les commissions ou les coûts marginaux directement imputables à l'instrument faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures.

Les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les revenus d'intérêts ou les charges d'intérêts connexes, sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Si la Banque révisé ses estimations de décaissements ou d'encaissements, elle ajuste la valeur comptable des instruments financiers portant intérêt qui sont évalués au coût amorti ou classés comme étant à la JVAÉRG. La Banque calcule la valeur comptable ajustée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial et comptabilise la variation de la valeur comptable dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Dès que la valeur comptable d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires a été dépréciée à la suite d'une perte de valeur, les revenus d'intérêt continuent d'être comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif net inhérent au placement.

Les coûts de montage de prêts sont différés et amortis dans les revenus d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue du prêt. Les commissions de montage de prêts sont comptabilisées dans les revenus d'intérêts de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais liés au remboursement anticipé des prêts hypothécaires sont constatés dans les revenus d'intérêts à la réception, à moins qu'ils ne soient associés à de légères modifications apportées aux modalités du prêt hypothécaire, auquel cas les frais sont différés et amortis sur la durée résiduelle du prêt hypothécaire initial selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées si la Banque n'a aucun autre service à fournir et qu'elles ne sont pas remboursables, sauf si le rendement que nous conservons est inférieur à celui de prêteurs comparables faisant partie du consortium. Le cas échéant, une tranche appropriée est différée et amortie dans les revenus d'intérêts sur la durée du prêt.

Les commissions d'engagement de prêts visant des prêts susceptibles d'être utilisés et les autres commissions de crédit sont différées (de même que les autres coûts marginaux) et prises en compte dans le taux d'intérêt effectif du prêt. Lorsqu'il est peu probable qu'un prêt sera utilisé, la commission d'engagement de prêt est comptabilisée selon le mode linéaire sur la durée de l'engagement.

Revenus tirés des frais et des commissions

La Banque tire des revenus des frais et des commissions pour la prestation d'une vaste gamme de services à ses clients. Les revenus tirés des frais appartiennent à deux catégories :

Les revenus tirés des frais pour la prestation de services pendant une période donnée sont comptabilisés sur cette période. Ces revenus tirés des frais comprennent les revenus tirés des commissions, les honoraires de gestion de placements, les frais de garde et les autres honoraires de gestion et de services-conseils. En règle générale, les honoraires de gestion de placements et les frais de garde liés aux actifs sous gestion (les « ASG ») et aux actifs sous administration (les « ASA ») représentent un pourcentage de la valeur de marché quotidienne de ces actifs ou de leur valeur de marché à la clôture de la période, et ils sont reçus sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle, en fonction des contrats de gestion de placements sous-jacents. Les honoraires liés à la performance au titre des ASG sont gagnés au dépassement de certains jalons ou autres cibles de performance et sont comptabilisés à la fin de la période d'exécution au cours de laquelle la cible est atteinte.

Les revenus tirés des frais découlant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers, comme un accord visant l'acquisition d'actions ou d'autres titres ou encore l'achat ou la vente d'entreprises, sont comptabilisés à la clôture de la transaction sous-jacente. Les revenus tirés des frais ou les composantes de ceux-ci qui sont liés à l'exécution sont comptabilisés lorsque les critères correspondants sont satisfaits.

Charges liées aux frais et aux commissions

Les charges liées aux frais et aux commissions ont trait à des frais au titre de transactions et de services qui sont passés en charges lorsque les services sont reçus.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts dès qu'est établi le droit de la Banque d'en recevoir le paiement.

Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions attribués à des salariés sont constatés à titre de charge de rémunération à l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits selon le nombre d'attributions dont les droits devraient devenir acquis, compte tenu de l'incidence des renonciations prévues. Pour ce qui est des attributions qui sont accordées en tranches, chacune des tranches est reconnue comme une attribution distincte et amortie séparément.

Les droits à l'appréciation d'actions et autres droits qui sont réglés en trésorerie sont classés dans les passifs. Les attributions classées dans les passifs sont réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles sont en circulation, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans la « Charge de rémunération » de la période. Le passif, qui est passé en charges sur la durée d'acquisition des droits, tient compte de la réévaluation de la juste valeur et d'un taux de renonciations révisé, en fonction des droits qui devraient être acquis.

Les options sur actions attribuées aux salariés qui sont assorties d'une composante alternative de droits à l'appréciation d'actions donnent aux salariés le droit d'exercer leurs options soit pour recevoir des actions, soit pour recevoir de la trésorerie. Ces options sont classées comme des passifs et sont réévaluées à la juste valeur chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles demeurent en circulation. Si une option est exercée, ce qui par le fait même annule la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions, le produit du prix d'exercice ainsi que la charge à payer et l'impôt connexe sont inscrits dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Les options sur actions classiques et autres attributions qui doivent être réglées en contrepartie d'actions sont classées comme des attributions réglées en titres de capitaux propres. Celles-ci sont passées en charges en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution avec une augmentation correspondante dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Si une option est exercée, le produit de l'exercice ainsi que le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » est porté dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Pour ce qui est de la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions, des droits à l'appréciation d'actions et des options sur actions classiques, la Banque estime leur juste valeur en recourant à un modèle d'évaluation des options. Ce modèle utilise des données telles que le prix d'exercice de l'option, le cours de l'action, le taux d'intérêt sans risque, les dividendes attendus, la volatilité attendue (laquelle est calculée en utilisant une pondération égale de la volatilité implicite et de la volatilité historique) et les comportements particuliers des salariés en matière d'exercice d'options, selon des données statistiques. Pour ce qui est des autres attributions, la juste valeur correspond au cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de clôture.

Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour couvrir sur le plan économique la rémunération fondée sur des actions, les profits et pertes connexes découlant de l'évaluation à la valeur de marché sont pris en compte dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages sociaux » à l'état consolidé du résultat net.

Toute renonciation volontaire à une composante alternative de droits à l'appréciation d'actions dans le cadre de laquelle le salarié conserve l'option sur actions correspondante sans qu'il n'y ait de changement à la juste valeur globale de l'attribution entraîne un reclassement du passif comptabilisé ainsi que de l'impôt connexe dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Ce reclassement est évalué à la juste valeur des attributions ayant fait l'objet d'une renonciation à la date de cette renonciation. Après les renoncations volontaires, les attributions sont comptabilisées à titre d'options sur actions classiques en fonction de la juste valeur à la date de la renonciation.

Programmes de fidélisation de la clientèle

La Banque exploite des programmes de fidélisation qui permettent à la clientèle d'accumuler des points lorsqu'ils utilisent les produits et les services de la Banque. En contrepartie de ses points cadeaux, le client peut obtenir des biens ou des services gratuits ou à moindre coût, si certaines conditions sont remplies.

La contrepartie reçue est répartie entre les biens vendus ou les services rendus et les points cadeaux émis, et la contrepartie affectée aux points cadeaux correspond à leur juste valeur. La juste valeur des points cadeaux est généralement établie au moyen de prix de détail équivalents pour une gamme de cadeaux dont l'échange était attendu. La juste valeur des points cadeaux attribués est différée dans les autres passifs et comptabilisée dans les « Revenus tirés des services bancaires » lorsque les points sont échangés ou qu'ils expirent. La direction fait appel à son jugement lorsqu'elle détermine le taux d'échange entrant dans l'estimation des points qui seront échangés.

Dividendes sur les actions

Les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées et les autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme un passif et portés en réduction des capitaux propres au moment où ils sont déclarés et non pas à la discrétion de la Banque.

Information sectorielle

La détermination des secteurs d'exploitation repose sur le point de vue interne de la direction. Les secteurs d'exploitation sont ceux dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur en matière d'exploitation de la Banque en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci. La Banque compte trois secteurs d'exploitation, à savoir : Réseau canadien, Opérations internationales, et Services bancaires et marchés mondiaux. La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure comprenant la Trésorerie du Groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas attribués à un secteur d'exploitation. Ces secteurs d'exploitation offrent différents produits et services et sont gérés séparément, en fonction de la structure de gestion et de présentation de l'information interne de la Banque.

Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles qui sont suivies par la Banque dans l'établissement des états financiers consolidés. La seule différence importante en matière de mesure comptable a trait aux revenus exonérés d'impôt et au revenu provenant de sociétés associées, dont la valeur est majorée en fonction d'une base de mise en équivalence fiscale avant impôt dans le cas des secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer les revenus imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

En raison de la complexité des rouages de la Banque, il faut recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans l'établissement de l'information financière sectorielle. La valeur de financement des actifs et des passifs est établie aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacun des secteurs d'une manière équitable en fonction de divers paramètres. De même, le capital est réparti entre les secteurs selon une méthode fondée sur le risque. Les transactions conclues entre les secteurs sont inscrites dans les résultats de chacun d'eux comme si elles avaient été conclues avec un tiers et sont éliminées au moment de la consolidation.

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période visée.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice net ajusté de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, en circulation au cours de la période visée. Dans le calcul du résultat dilué par action, le résultat est ajusté pour tenir compte des variations des revenus et des charges qui pourraient découler de l'émission d'actions dilutives. Le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation pour la période rend compte de la dilution qui pourrait survenir si des options, des titres ou d'autres contrats conférant à leurs détenteurs le droit d'obtenir des actions ordinaires avaient été en circulation depuis l'ouverture de la période (ou à une date ultérieure) jusqu'à la clôture de la période (ou à une date antérieure). Les instruments qui sont estimés avoir eu un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du résultat dilué par action.

Le résultat est ajusté en fonction du montant après impôt des distributions liées aux instruments de fonds propres dilutifs qui ont été comptabilisés au cours de la période. Pour ce qui est de la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions qui est inscrite dans les passifs, la réévaluation après impôt incluse dans les « Salaires et avantages sociaux », déduction faite des couvertures connexes, est ajustée pour tenir compte de la charge comme si ces droits avaient été classés dans les capitaux propres.

Dans le cas des options dont le paiement est fondé sur des actions, le nombre d'actions supplémentaires prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre net d'actions ordinaires supplémentaires est déterminé en posant comme hypothèse que les options sur actions dans le cours sont exercées et que le produit est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen en vigueur durant la période.

Le nombre d'actions supplémentaires liées à des instruments de fonds propres qui pourraient donner lieu à une émission d'actions ordinaires est établi selon les modalités du contrat. Lors de la survenance des éventualités précisées dans les instruments liées aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (les « FPUNV »), le nombre d'actions ordinaires supplémentaire liées aux débiteures subordonnées FPUNV, d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnées FPUNV et d'actions privilégiées FPUNV repose sur une formule de conversion automatique comme il est décrit dans les suppléments de prospectus.

4. Transition à l'IFRS 9

a) Rapprochement de l'IAS 39 et de l'IFRS 9

Le tableau qui suit présente l'incidence de la transition à l'IFRS 9 sur l'état consolidé de la situation financière à la date de transition, soit le 1^{er} novembre 2017. L'incidence porte sur le classement et l'évaluation.

Reclassement

Ces ajustements tiennent compte de la variation des soldes entre les catégories de l'état consolidé de la situation financière sans répercussion sur les capitaux propres. Le reclassement n'a entraîné aucune variation de la valeur comptable des soldes.

Réévaluation

Ces ajustements, qui tiennent compte des pertes sur créances attendues, ont donné lieu à une variation de la valeur comptable de l'élément de l'état consolidé de la situation financière avec répercussion sur les capitaux propres après impôt.

Au 1 ^{er} novembre 2017 (en millions de dollars)	Note	IAS 39		Reclassement	Réévaluation	IFRS 9		IFRS 9
		Base d'évaluation	Valeur comptable			Valeur comptable	Base d'évaluation	
Actifs								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières		Au coût amorti	59 663 \$	– \$	(3)\$	59 660 \$	Au coût amorti	Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières*
Métaux précieux		À la JVRN	5 717	–	–	5 717	À la JVRN	Métaux précieux
Titres détenus à des fins de transaction								Titres détenus à des fins de transaction
Titres de créance	1	À la JVRN	39 333	76	–	39 409	À la JVRN	Titres de créance
Titres de capitaux propres		À la JVRN	39 319	–	–	39 319	À la JVRN	Titres de capitaux propres
Prêts	3	À la JVRN	17 312	660	1	17 973	À la JVRN	Prêts
Autres		À la JVRN	2 500	–	–	2 500	À la JVRN	Autres
			98 464	736	1	99 201		
Actifs financiers désignés comme étant à la JVRN								
Titres de créance		À la JVRN (désigné)	13	–	–	13	À la JVRN (désigné)	Actifs financiers désignés comme étant à la JVRN
Titres pris en pension et titres empruntés		Au coût amorti	95 319	–	–	95 319	Au coût amorti	Titres pris en pension et titres empruntés*
Instruments financiers dérivés	3	À la JVRN	35 364	(2)	–	35 362	À la JVRN	Instruments financiers dérivés
Titres de placement								Titres de placement
Titres de créance	1,5,8	Au coût amorti	18 765	4 205	118	23 088	Au coût amorti	Titres de créance*
Titres de créance	1	À la JVAÉRG	49 193	(4 281)	–	44 912	À la JVAÉRG	Titres de créance
Titres de capitaux propres	2	À la JVAÉRG	1 311	(301)	–	1 010	À la JVAÉRG	Titres de capitaux propres
Titres de capitaux propres	2	À la JVAÉRG	–	301	–	301	À la JVRN	Titres de capitaux propres
			69 269	(76)	118	69 311		
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	3,4	Prêts et créances	236 916	(33)	(134)	236 749	Au coût amorti	Prêts hypothécaires à l'habitation
Prêts personnels	4	Prêts et créances	89 227	–	2	89 229	Au coût amorti	Prêts personnels
Cartes de crédit	4	Prêts et créances	14 104	–	–	14 104	Au coût amorti	Cartes de crédit
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	3	Prêts et créances	168 449	(623)	–	167 826	Au coût amorti	Prêts aux entreprises et aux administrations publiques
			508 696	(656)	(132)	507 908		
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	5	Prêts et créances	(4 327)	–	(593)	(4 920)	Au coût amorti	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances
Autres								
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5	Au coût amorti	13 560	–	(16)	13 544	Au coût amorti	Engagements de clients en contrepartie d'acceptations*
Immobilisations corporelles			2 381	–	–	2 381		Immobilisations corporelles
Participations dans des sociétés associées	5		4 586	–	(184)	4 402		Participations dans des sociétés associées
Goodwill et autres immobilisations incorporelles			12 106	–	–	12 106		Goodwill et autres immobilisations incorporelles
Actifs d'impôt différé	1,6		1 713	–	50	1 763		Actifs d'impôt différé
Autres actifs	5		12 749	–	(2)	12 747		Autres actifs
			47 095	–	(152)	46 943		
Total des actifs			915 273 \$	2 \$	(761)\$	914 514 \$		

Au 1 ^{er} novembre 2017 (en millions de dollars)	Note	IAS 39	IAS 39	Reclassement	Réévaluation	IFRS 9	IFRS 9	IFRS 9
		Base d'évaluation	Valeur comptable			Valeur comptable	Base d'évaluation	
Passifs								
Dépôts		Au coût amorti	625 367 \$	– \$	– \$	625 367 \$	Au coût amorti	Dépôts
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net		À la JVRN	4 663	–	–	4 663	À la JVRN	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net
Autres								Autres
Acceptations		Au coût amorti	13 560	–	–	13 560	Au coût amorti	Acceptations
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		Au coût amorti	30 766	–	–	30 766	Au coût amorti	Obligations relatives aux titres vendus à découvert
Instruments financiers dérivés	3	À la JVRN	34 200	(2)	–	34 198	À la JVRN	Instruments financiers dérivés
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés		Au coût amorti	95 843	–	–	95 843	Au coût amorti	Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés
Débiteures subordonnées		Au coût amorti	5 935	–	–	5 935	Au coût amorti	Débiteures subordonnées
Autres passifs	7		43 314	4	(151)	43 167		Autres passifs
Total des passifs			853 648	2	(151)	853 499		
Capitaux propres								
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires								Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires
Actions ordinaires			15 644	–	–	15 644		Actions ordinaires
Résultats non distribués	1,2		38 117	49	(613)	37 553		Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat global	1,2		1 577	(49)	100	1 628		Cumul des autres éléments du résultat global
Autres réserves			116	–	–	116		Autres réserves
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			55 454	–	(513)	54 941		Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires
Actions privilégiées			4 579	–	–	4 579		Actions privilégiées
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque			60 033	–	(513)	59 520		Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales			1 592	–	(97)	1 495		Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales
Total des passifs et des capitaux propres			915 273 \$	2 \$	(761)\$	914 514 \$		

* Déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur créances.

- Un montant de 4 281 \$ au titre des instruments de créance disponibles à la vente évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG ») a été reclassé au coût amorti, à hauteur de 4 205 \$, et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), à hauteur de 76 \$. Les reclassements sont liés à l'utilisation d'un modèle économique où les titres sont « détenus à des fins de perception » et au fait que les flux de trésorerie ne correspondaient pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (le « critère RPVI »). Le reclassement au coût amorti des instruments de créance a donné lieu à une réévaluation de 118 \$ et à un montant compensatoire inscrit dans les autres éléments du résultat global (« AÉRG ») et les actifs d'impôt différé. Le reclassement depuis les AÉRG vers les résultats non distribués découle du classement à la JVRN.
- Des instruments de capitaux propres disponibles à la vente de 301 \$ qui étaient auparavant évalués à la JVAÉRG sont désormais classés comme étant à la JVRN, ce qui a donné lieu à un reclassement depuis les AÉRG vers les résultats non distribués.
- Certains prêts sur métaux précieux de 627 \$ et les dérivés connexes qui ne répondaient pas au critère RPVI ont été classés à la JVRN, et des prêts hypothécaires à l'habitation de 33 \$ ont été reclassés comme étant détenus à des fins de transaction pour tenir compte du modèle économique.
- Ajustements à certains soldes à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.
- Perte sur créances attendue sur les actifs financiers et la quote-part de la Banque dans des sociétés associées.
- L'augmentation des actifs d'impôt différé découle de l'incidence des ajustements aux résultats non distribués liés à l'IFRS 9.
- La diminution de la réévaluation de 151 \$ comprend une réduction des passifs d'impôt différé de 129 \$ et une diminution nette de 22 \$ qui inclut un compte de correction de valeur pour pertes sur créances lié aux engagements non prélevés, aux lettres de crédit et aux lettres de garantie.
- Les titres de créance qui sont gérés selon le modèle économique au sein duquel les titres sont détenus à des fins de perception ont été reclassés depuis les titres de créance disponibles à la vente vers les titres de créance au coût amorti. Au 31 octobre 2018, la juste valeur de ces titres s'établissait à 3 951 \$. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, des pertes de 67 \$ auraient été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global si les titres n'avaient pas été reclassés.

b) Rapprochement du solde du compte de correction de valeur entre l'IAS 39 et l'IFRS 9

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le solde de clôture du compte de correction de valeur pour les actifs financiers conformément à l'IAS 39 et la provision au titre des engagements de prêts et des contrats de garantie financière conformément à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, au 31 octobre 2017 et le solde d'ouverture du compte de correction de valeur aux termes de l'IFRS 9 au 1^{er} novembre 2017.

(en millions de dollars)	Compte de correction de valeur aux termes de l'IAS 39 au 31 octobre 2017	Réévaluation	Compte de correction de valeur aux termes de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017
Prêts et acceptations ¹⁾	4 327 \$	611 \$	4 938 \$
Titres de placement (créance) au coût amorti	–	1	1
Titres de placement (créance) à la JVAÉRG ²⁾	–	13	13
Dépôts auprès d'autres institutions financières	–	3	3
Risques de crédit liés à des éléments hors bilan ³⁾	120	(36)	84
Total	4 447 \$	592 \$	5 039 \$

1) L'incidence sur la réévaluation de 611 \$ est composée de prêts de 593 \$, d'acceptations de 16 \$ et d'intérêts courus de 2 \$.

2) La correction de valeur pour pertes sur créances de 13 \$ est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global. Ces titres de créance demeurent à la juste valeur à l'état de la situation financière.

3) Les risques de crédit liés à des éléments hors bilan comprennent des risques de crédit tels que les engagements de prêts non prélevés, les lettres de crédit et les lettres de garantie.

5 Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB, ainsi que les règlements édictés par d'autres organismes de réglementation, dont le BSIF. La Banque évalue actuellement l'incidence sur l'évaluation qu'aura l'adoption des nouvelles normes publiées par l'IASB sur ses états financiers consolidés ainsi que les autres choix qui sont offerts au moment de la transition.

En vigueur au 1^{er} novembre 2018

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), qui remplace la norme antérieure régissant les produits des activités ordinaires, à savoir l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que les interprétations connexes sur la comptabilisation des produits.

La norme prévoit un modèle fondé sur le contrôle, alors que la norme actuelle est essentiellement articulée autour des risques et des avantages, et elle propose un cadre unique fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats conclus avec des clients entrant dans l'étendue de la norme. Aux termes de la nouvelle norme, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'un client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service, c'est-à-dire lorsqu'il a la capacité de décider de l'utilisation du bien ou du service et d'en retirer des avantages. La norme introduit un nouveau modèle en cinq étapes qui régit la comptabilisation des produits et qui s'applique aux contrats conclus avec des clients. La Banque doit également déterminer si son obligation de prestation consiste à fournir elle-même les services (c.-à-d. que la Banque agit pour son propre compte) ou à prendre des dispositions pour qu'une autre partie fournisse ces services (c.-à-d. que la Banque agit à titre de mandataire).

Selon l'évaluation de la Banque, la portée de la nouvelle directive se limite aux frais et commissions provenant des activités de gestion de patrimoine et des services bancaires dans le Réseau canadien et les Opérations internationales ainsi qu'aux commissions de placement et honoraires de services-conseils dans les Services bancaires et marchés mondiaux.

La Banque adoptera la norme et les modifications connexes le 1^{er} novembre 2018 en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Aux termes de cette méthode, la Banque comptabilisera l'incidence cumulative de l'adoption sous forme d'ajustement des soldes d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} novembre 2018, sans retraitement des périodes comparatives. Au 1^{er} novembre 2018, le solde d'ouverture des résultats non distribués devrait diminuer d'environ 60 millions de dollars (après impôt). La diminution des résultats non distribués se rapporte à certains coûts qui ne sont plus admissibles au report aux termes de la nouvelle norme et à la réévaluation de certains passifs au coût de l'exécution.

La présentation de certains coûts sera également modifiée de manière prospective. Ces coûts passeront des charges autres que d'intérêts aux revenus autres que d'intérêts lorsque les montants seront considérés comme une contrepartie à payer aux clients ou lorsqu'il sera considéré que la Banque agit à titre de mandataire. Ce changement de présentation n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque.

En vigueur au 1^{er} novembre 2019

Instruments financiers : Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative

Le 12 octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Ces modifications permettent l'évaluation de certains actifs financiers assortis d'une clause de remboursement anticipé prévoyant une soi-disant « option de remboursement anticipé à compensation négative » au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents ainsi qu'une compensation raisonnable. La compensation raisonnable peut être positive ou négative. Avant ces modifications, les actifs financiers assortis de cette clause de compensation négative auraient échoué au test visant à déterminer s'ils correspondaient uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et auraient obligatoirement été comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les modifications seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'application anticipée est permise. Selon les évaluations provisoires, les modifications ne devraient pas avoir d'incidence sur la Banque.

Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, aux termes de laquelle un preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utiliser le bien loué et un passif correspondant à la valeur actualisée des paiements au titre de la location futurs. L'IFRS 16 donnera lieu à la comptabilisation des contrats de location à l'état de la situation financière de la Banque, y compris ceux actuellement classés dans les contrats de location simple, à l'exception des contrats de location à court terme et de ceux dont l'actif sous-jacent a une faible valeur. L'IFRS 16 conserve l'essentiel des exigences comptables de l'IAS 17 s'appliquant au bailleur.

Pour la Banque, l'IFRS 16 entre en vigueur le 1^{er} novembre 2019. La transition est assortie de mesures de simplification en vertu desquelles la Banque ne sera pas tenue de réévaluer si un contrat constitue ou contient un contrat de location, ni de revoir la comptabilisation des transactions de cession-bail survenues avant la date d'application initiale. Le preneur devra appliquer l'IFRS 16 à ses contrats de location soit rétrospectivement pour chaque période présentée, soit rétrospectivement en constatant l'incidence cumulative de l'application de l'IFRS 16 à la date d'application initiale.

La Banque évalue actuellement les relations contractuelles existantes afin de relever les contrats de location en cours qui seraient comptabilisés à l'état de la situation financière aux termes de la nouvelle norme. La Banque continue d'évaluer l'incidence éventuelle sur les systèmes et les processus de TI existants, et les prochaines étapes comprennent la réalisation d'une quantification initiale des obligations existantes et l'examen des exigences d'informations supplémentaires requises par la nouvelle norme. Au cours de 2019, la Banque réalisera également une évaluation des diverses mesures de simplification et formulera ses méthodes comptables aux termes de l'IFRS 16.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, qui entre en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2019. Cette interprétation vient clarifier la comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat. Cette interprétation précise l'application des exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsque subsistent des incertitudes à l'égard de la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. La Banque procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de l'interprétation.

Avantages du personnel

Le 7 février 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à ses exigences en matière de comptabilisation des régimes de retraite, qui entrent en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2019. Les modifications se rapportent à la survenance d'une modification, d'une compression ou de la liquidation d'un régime. Après de tels événements, la Banque est tenue d'utiliser des hypothèses révisées pour déterminer le coût des services rendus au cours de la période et des intérêts nets pour le reste de la période de présentation de l'information financière après la survenance du changement au régime. Pour la Banque, les modifications de portée limitée doivent être appliquées prospectivement aux modifications, à la compression ou à la liquidation d'un régime qui surviennent après le 1^{er} novembre 2019.

En vigueur au 1^{er} novembre 2020

Cadre conceptuel

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une version révisée du Cadre conceptuel de l'information financière (le « cadre »), qui entre en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2020. Le cadre ne constitue par une norme et ne remplace donc pas de normes existantes. L'IASB s'en sert dans l'élaboration de nouvelles normes comptables. La Banque procède actuellement à l'évaluation de l'incidence du cadre révisé.

Définition d'une entreprise

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications aideront les sociétés à déterminer si une acquisition consiste en l'acquisition d'une entreprise ou d'un groupe d'actifs. Distinguer l'acquisition d'une entreprise de celle d'un groupe d'actifs est important car l'acquéreur ne constate un goodwill que lorsqu'il acquiert une entreprise. Les modifications s'appliquent aux transactions dont la date d'acquisition a lieu à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Définition de « significatif »

Le 31 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, afin de clarifier la définition du terme « significatif ». Selon la nouvelle définition, une information présente un caractère significatif si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité donnée présentant de l'information financière. Les explications qui accompagnent la définition ont aussi été améliorées. Les modifications s'appliquent de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est permise. La Banque évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

En vigueur au 1^{er} novembre 2021

Contrats d'assurance

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit un cadre d'évaluation et de présentation exhaustif et fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats d'assurance. La nouvelle norme remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et exigera que les contrats d'assurance soient évalués au moyen des flux de trésorerie nécessaires à l'exécution actualisés et que les produits soient comptabilisés à mesure que les services seront rendus sur la période de couverture. Le 14 novembre 2018, l'IASB a décidé provisoirement de repousser la date d'entrée en vigueur de un an, soit jusqu'aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. La Banque continuera d'assurer un suivi de l'ordre du jour des rencontres du conseil de l'IASB traitant des questions relatives à cette norme. De plus amples renseignements seront fournis au premier trimestre de 2019.

La structure et la gouvernance de projet visant l'IFRS 17 ont été établies en collaboration avec le Bureau de gestion des projets, en soutien au comité d'orientation des cadres supérieurs et aux comités des activités de projets. Les comités se composent de représentants du groupe Finance globale, des Services actuariels d'Assurance mondiale, des Technologies de l'information et des Activités d'assurance. La Banque procède actuellement à l'évaluation et à la conception du projet, dont la mise en œuvre est prévue pour les exercices 2019 à 2022.

6 Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2018	2017
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières	8 997 \$	7 825 \$
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	53 272	51 838
Total	62 269 \$¹⁾	59 663 \$

1) Déduction faite des corrections de valeur de 3 \$.

Le montant des soldes que la Banque doit maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties totalisait 8 886 millions de dollars (7 282 \$ en 2017).

7 Juste valeur des instruments financiers

Détermination de la juste valeur

Le calcul de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future. La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. L'utilisation de prix cotés non ajustés sur des marchés pour des instruments identiques donne lieu à une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Un processus de vérification indépendante des prix est entrepris en vue d'évaluer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification indépendante des prix est mis en œuvre par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque tient une liste de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification indépendante des prix. Ces sources comprennent notamment des courtiers et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification indépendante des prix requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Périodiquement, une évaluation indépendante des sources d'établissement des prix ou des taux est effectuée afin de déterminer la présence sur le marché ainsi que la représentation sur ceux-ci.

Il n'est pas toujours possible d'obtenir un cours pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque toutes les données d'entrée importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif sont évalués à l'aide des cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées.

Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer davantage de jugement dans son évaluation. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les données et les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont détaillées ci-dessous. Pour ce qui est des instruments de niveau 3, ces informations additionnelles figurent à la page 175 dans l'analyse de sensibilité du niveau 3.

La Banque présume que la juste valeur de la trésorerie et des dépôts auprès d'autres banques, des titres pris en pension et des titres empruntés, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés, des acceptations et des obligations relatives aux titres vendus à découvert se rapproche de leur valeur comptable, soit puisqu'il s'agit d'éléments à court terme, soit puisque leur prix ou taux est fréquemment modifié en fonction des taux en vigueur sur le marché.

Prêts détenus à des fins de transaction

Les prêts sur métaux précieux (essentiellement l'or et l'argent) détenus à des fins de transaction sont évalués au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie en fonction de données d'entrée observables sur le marché, y compris le prix au comptant et le prix à terme des métaux précieux de même que les courbes de taux d'intérêt (niveau 2). Les autres prêts détenus à des fins de transaction qui servent de couverture aux swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts sont évalués en fonction de prix fixés par consensus obtenus auprès de services indépendants de fixation des prix approuvés par la Banque (niveau 2).

Titres émis ou garantis par le gouvernement

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement est essentiellement fondée sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, s'il en est (niveau 1). Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de prix de transactions récentes ou encore de prix fournis par des courtiers ou des services de fixation des prix (niveau 2).

Dans le cas des titres qui ne sont pas négociés activement, la Banque a recours à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, en tenant compte du rendement effectif d'un instrument similaire ajusté en fonction de facteurs propres au risque de l'instrument comme les écarts de crédit et les modalités prévues au contrat (niveau 2).

Titres de sociétés et autres titres de créance

Les titres de sociétés et autres titres de créance sont évalués au moyen de prix cotés non ajustés fournis par des fournisseurs de données de marché indépendants ou des courtiers tiers (niveau 1). Lorsque les prix ne sont pas disponibles sur une base constante, les plus récentes données disponibles sont utilisées et vérifiées par une approche d'évaluation fondée sur les rendements (niveau 2). Dans certains cas, le prix des titres est calculé au moyen de rendements interpolés pour des obligations similaires (niveau 2). La Banque a recours à des modèles de fixation des prix fondés sur des données d'entrée observables confirmées par le marché, comme les écarts de crédit, les courbes de taux d'intérêt et les taux de récupération (niveau 2). Ces données d'entrée sont vérifiées mensuellement au moyen d'un processus d'évaluation indépendante des prix.

Dans le cas de certains titres pour lesquels il n'existe aucun marché actif, aucun prix établi par consensus et aucun prix indicatif ou exécutable fourni par des tiers, la Banque s'appuie sur les prix fournis par des fournisseurs tiers ou sur des modèles internes d'établissement des prix et ne peut facilement observer les données de marché utilisées pour établir le prix de ces instruments (niveau 3).

Titres hypothécaires

La juste valeur des titres hypothécaires résidentiels est surtout déterminée au moyen de prix fournis par des courtiers tiers et des fournisseurs indépendants de données de marché, lorsque le marché est plus actif (niveau 2). Lorsque le marché n'est pas actif, on utilise un modèle interne d'établissement des prix (niveau 3).

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée au moyen de prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, s'il en est (niveau 1). Pour les titres de capitaux propres qui sont négociés moins fréquemment, la juste valeur est déterminée en fonction du plus récent cours de marché. Lorsqu'il existe un écart important entre le prix d'achat et le prix de vente, la juste valeur est déterminée en fonction du cours de titres similaires (niveau 2).

Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas accessibles facilement, comme c'est le cas pour les titres de capitaux propres d'entités non cotées, la juste valeur correspond à un multiple du bénéfice sous-jacent ou à un pourcentage des actifs sous-jacents tiré des états du commandité tiers (niveau 3).

Fonds de revenu

La juste valeur des fonds de revenus est fondée sur des prix cotés non ajustés observables, s'il en est (niveau 1). Lorsqu'il n'existe aucun cours de marché ou aucun cours sur un marché actif, la juste valeur est établie en fonction de la valeur liquidative la plus récente, des états financiers du fonds et d'autres informations financières obtenues auprès de gestionnaires de fonds tiers au niveau du fonds.

Instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés négociés en bourse sont fondées sur des prix cotés non ajustés sur des marchés (niveau 1), alors que celles des instruments dérivés négociés de gré à gré ou négociés sur un marché inactif sont déterminées en fonction de modèles de fixation des prix, lesquels reposent sur des données d'entrée comme les cours de marché et les prix contractuels courants des instruments sous-jacents, ainsi que la valeur temps et la courbe de

rendement, ou de facteurs de volatilité sous-jacents aux positions (niveau 2). L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments.

Les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation à l'aide de données non observables comprennent surtout les swaps de taux d'intérêt et les options, les swaps de devises et les contrats de change à terme. Les techniques d'évaluation les plus fréquentes comprennent les modèles de tarification de gré à gré et de swap, utilisant les calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données dont le cours de change, les taux à terme et les courbes de taux d'intérêt (niveau 2).

Les produits dérivés évalués selon une méthode d'évaluation reposant sur d'importantes données d'entrée non observables sont les contrats à long terme (swaps de taux d'intérêt et de devises, contrats de change à terme, contrats d'options et certains swaps sur défaillance) et d'autres produits dérivés visant un groupe d'actifs, de marchandises ou de monnaies. Ces modèles intègrent certaines données non observables importantes telles que la volatilité et la corrélation (niveau 3).

Prêts

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût amorti tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt et de la solvabilité des emprunteurs depuis le montage ou l'achat des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes :

- Pour les prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe canadiens, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus, compte tenu des remboursements anticipés attendus et selon la meilleure estimation de la direction quant aux taux d'intérêt moyens offerts sur le marché pour des prêts hypothécaires comportant des modalités résiduelles similaires (niveau 3).
- Pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir, ajustées pour tenir compte des pertes sur créances prévues liées au portefeuille (niveau 3).
- Pour tous les autres prêts à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir (niveau 3).
- La juste valeur de tous les prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.

La juste valeur des prêts n'est pas ajustée pour tenir compte de la protection de crédit, s'il en est, acquise par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit.

Dépôts

Il est présumé que la juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis et des dépôts à taux variable payables à une date déterminée est égale à la valeur comptable. La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe payables de particuliers au Canada est obtenue en actualisant les sorties de trésorerie futures contractuelles prévues en fonction des meilleures estimations de la direction quant aux taux d'intérêt moyens pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des durées à courir jusqu'à l'échéance similaires (niveau 2).

La juste valeur des dépôts aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») est évaluée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus au moyen de données d'entrée observables du marché (niveau 2).

La juste valeur de tous les autres dépôts à taux fixe est évaluée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir (niveau 2).

En ce qui a trait aux billets structurés contenant des dérivés incorporés qui sont séparés de billets classiques, la juste valeur des dérivés incorporés est évaluée au moyen de modèles d'évaluation du prix des options dont les données d'entrée sont similaires à celles d'autres dérivés sur taux d'intérêt ou sur actions (niveau 2). La juste valeur de certains dérivés incorporés est déterminée en fonction des valeurs liquidatives (niveau 3).

Débetures subordonnées et autres passifs

La juste valeur des débetures subordonnées, y compris les débetures émises par des filiales qui sont incluses dans les autres passifs, est établie d'après le cours du marché, s'il en est, ou d'après le prix actuel sur le marché pour des titres de créance comportant des modalités et des risques similaires (niveau 2). La juste valeur des autres passifs est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie contractuels actualisés en fonction des courbes de swaps de devises appropriées pour la durée résiduelle (niveau 2).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites plus haut. Les justes valeurs présentées ne tiennent pas compte des actifs non financiers comme les immobilisations corporelles, les participations dans des sociétés associées, les métaux précieux ainsi que le goodwill et autres immobilisations incorporelles.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018		2017	
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Juste valeur totale	Valeur comptable totale
Actifs				
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	62 269 \$	62 269 \$	59 663 \$	59 663 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	100 262	100 262	98 464	98 464
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	12	12	13	13
Titres pris en pension et titres empruntés	104 018	104 018	95 319	95 319
Instruments financiers dérivés	37 558	37 558	35 364	35 364
Titres de placement – Autres	57 653	57 653	50 504	50 504
Titres de placement – Coût amorti	20 316	20 743	18 716	18 765
Prêts	553 758	551 834	507 276	504 369
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	16 329	16 329	13 560	13 560
Autres actifs financiers	10 913	10 913	9 314	9 314
Passifs				
Dépôts	674 535	676 534	625 964	625 367
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	8 188	8 188	4 663	4 663
Acceptations	16 338	16 338	13 560	13 560
Obligations liées aux titres vendus à découvert	32 087	32 087	30 766	30 766
Instruments financiers dérivés	37 967	37 967	34 200	34 200
Obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés	101 257	101 257	95 843	95 843
Débitures subordonnées	5 627	5 698	6 105	5 935
Autres passifs financiers	35 432	34 805	27 531	27 118

Les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des coûts liés à la liquidité constituent la principale cause des variations de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à la valeur comptable. En ce qui a trait aux instruments financiers de la Banque qui sont inscrits au coût ou au coût amorti, la valeur comptable n'est pas ajustée en fonction des augmentations ou des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris celles attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt. La valeur comptable des titres de placement à la JVAÉRG, des instruments dérivés et des instruments financiers évalués ou désignés comme étant à la JVRN est continuellement ajustée en fonction de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente et des instruments qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018 ¹⁾				2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente								
Actifs :								
Métaux précieux²⁾	– \$	3 175 \$	16 \$	3 191 \$	– \$	5 717 \$	– \$	5 717 \$
Actifs détenus à des fins de transaction								
Prêts	–	14 334	–	14 334	–	17 312	–	17 312
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	13 003	–	–	13 003	10 343	–	–	10 343
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	–	10 159	–	10 159	–	7 325	–	7 325
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	7 164	–	–	7 164	6 894	–	–	6 894
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	4 610	1 833	–	6 443	5 680	1 149	–	6 829
Titres de sociétés et autres titres de créance	3	8 984	18 ³⁾	9 005	44	7 920	22	7 986
Fonds de revenus	29	–	–	29	180	165	–	345
Titres de capitaux propres	39 513	158	–	39 671	38 760	170	–	38 930
Autres ⁴⁾	454	–	–	454	2 500	–	–	2 500
	64 776 \$	38 643 \$	34 \$	103 453 \$	64 401 \$	39 758 \$	22 \$	104 181 \$
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	12 \$	– \$	– \$	12 \$	13 \$	– \$	– \$	13 \$
Titres de placement⁵⁾								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	6 373	2 518	–	8 891	9 677	2 416	–	12 093
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	366	3 986	–	4 352	593	4 230	–	4 823
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	18 472	669	–	19 141	6 305	367	–	6 672
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	10 457	9 485	48 ⁶⁾	19 990	10 944	8 746	113	19 803
Titres de sociétés et autres titres de créance	732	1 818	13 ³⁾	2 563	750	3 584	53	4 387
Titres hypothécaires	– ⁷⁾	906	–	906	539	876	–	1 415
Titres de capitaux propres	838	263	709	1 810	590	177	544	1 311
	37 238 \$	19 645 \$	770 \$	57 653 \$	29 398 \$	20 396 \$	710 \$	50 504 \$
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	– \$	8 927 \$	112 \$	9 039 \$	– \$	9 742 \$	36 \$	9 778 \$
Contrats de change et sur l'or	5	22 197	–	22 202	4	21 496	–	21 500
Contrats sur titres de capitaux propres	797	1 556	8	2 361	615	1 720	–	2 335
Dérivés de crédit	–	349	–	349	–	175	–	175
Contrats sur marchandises	92	3 515	–	3 607	133	1 443	–	1 576
	894 \$	36 544 \$	120 \$	37 558 \$	752 \$	34 576 \$	36 \$	35 364 \$
Passifs :								
Dépôts⁸⁾	– \$	(401) \$	– \$	(401) \$	– \$	(7) \$	– \$	(7) \$
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	8 188	–	8 188	–	4 663	–	4 663
Obligations liées aux titres vendus à découvert	24 563	7 524	–	32 087	27 796	2 970	–	30 766
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	–	11 012	74	11 086	–	10 823	267	11 090
Contrats de change et sur l'or	–	20 537	–	20 537	3	17 646	–	17 649
Contrats sur titres de capitaux propres	1 057	1 884	5	2 946	502	2 724	7	3 233
Dérivés de crédit	–	70	–	70	–	179	–	179
Contrats sur marchandises	34	3 294	–	3 328	268	1 781	–	2 049
	1 091 \$	36 797 \$	79 \$	37 967 \$	773 \$	33 153 \$	274 \$	34 200 \$
Instruments non comptabilisés à la juste valeur⁹⁾ :								
Actifs								
Titres de placement – coût amorti	7 392 \$ ⁷⁾	12 815 \$	109 \$ ⁶⁾	20 316 \$	4 240 \$	14 476 \$	– \$	18 716 \$
Prêts ¹⁰⁾	–	313 490	–	313 490	–	–	286 621	286 621
Passifs :								
Dépôts ^{10), 11)}	–	293 898	–	293 898	–	266 995	–	266 995
Débiteures subordonnées	–	5 627	–	5 627	–	6 105	–	6 105
Autres passifs	–	20 383	–	20 383	–	13 363	–	13 363

1) Les montants au 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).

2) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme, s'il y a lieu.

3) L'adoption de l'IFRS 9 a donné lieu au reclassement d'un montant de 17 millions de dollars en titres de sociétés et autres titres de créance depuis les titres de créance disponibles à la vente vers les actifs détenus à des fins de transaction de niveau 3 (se reporter à la note 4).

4) Représente les actifs liés à l'énergie pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (31 octobre 2017 – représente les positions sur métaux de base).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 5) Compte non tenu des titres de créance évalués au coût amorti de 20 743 \$ (31 octobre 2017 – titres détenus jusqu'à l'échéance de 18 765 \$).
- 6) L'adoption de l'IFRS 9 a donné lieu au reclassement d'un montant de 104 millions de dollars depuis les titres de créance d'autres administrations publiques étrangères de niveau 3 vers les titres de créance évalués au coût amorti (se reporter à la note 4).
- 7) L'adoption de l'IFRS 9 a donné lieu au reclassement d'un montant de 539 millions de dollars depuis les titres hypothécaires de niveau 1 vers les titres de créance évalués au coût amorti (se reporter à la note 4).
- 8) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés de billets structurés.
- 9) Ces montants représentent la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers dont la valeur comptable ne constitue pas une approximation raisonnable de la juste valeur.
- 10) Exclusion faite des instruments à taux variable puisque leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
- 11) Ces montants ne tiennent pas compte des dérivés incorporés qui sont séparés de billets structurés.

Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 octobre 2018 englobent des métaux précieux, des obligations non liquides de gouvernements, des obligations de sociétés fortement structurées, des placements non liquides dans des titres de capitaux propres d'entités non cotées et des dérivés complexes.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Les soldes positifs représentent des actifs alors que les soldes négatifs représentent des passifs. En conséquence, les montants positifs indiquent des achats d'actifs ou des règlements de passifs alors que les montants négatifs indiquent des ventes d'actifs ou des émissions de passifs.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2018 ¹⁾						Variation des profits (pertes) latents comptabilisés en résultat pour les instruments toujours détenus ²⁾	
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2017	Profits (pertes) comptabilisés en résultat	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3		Juste valeur au 31 octobre 2018
Métaux précieux	– \$	– \$	– \$	5 \$	(8)\$	19 \$	16 \$	– \$
Actifs détenus à des fins de transaction	–	–	–	5	(8)	19	16	–
Prêts	–	–	–	–	(2)	2	–	–
Titres de sociétés et autres titres de créance	39	(10)	–	–	(16)	5	18	–
	39	(10)	–	–	(18)	7	18	–
Titres de placement								
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	9	–	–	61	(22)	–	48	s.o.
Titres de sociétés et autres titres de créance	36	–	(5)	–	(18)	–	13	s.o.
Titres de capitaux propres	544	16	18	218 ³⁾	(67)	(20)	709	14
	589	16	13	279	(107)	(20)	770	14
Instruments financiers dérivés – actifs								
Contrats de taux d'intérêt	36	67	–	31	(22)	–	112	58
Contrats sur titres de capitaux propres	–	(2)	–	4	–	6	8	(2) ⁴⁾
Instruments financiers dérivés – passifs								
Contrats de taux d'intérêt	(267)	(108)	–	(24)	22	303	(74)	(26) ⁵⁾
Contrats de change et contrats sur l'or	–	–	–	(6)	–	6	–	–
Contrats sur titres de capitaux propres	(7)	–	–	(5)	–	7	(5)	–
	(238)	(43)	–	–	–	322	41	30
Total	390 \$	(37)\$	13 \$	284 \$	(133)\$	328 \$	845 \$	44 \$

- 1) Les montants au 1^{er} novembre 2017 et au 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).
- 2) Ces montants représentent les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments de niveau 3 toujours détenus à la clôture de la période qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.
- 3) Comprend un montant de 45 millions de dollars lié à l'acquisition de BBVA Chile.
- 4) Certains profits et pertes latents sur les actifs et les passifs dérivés sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché d'autres instruments pris en compte dans les « Revenus tirés des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net, ces instruments agissant comme couverture économique à l'égard de certains actifs et passifs dérivés.
- 5) Certaines pertes latentes sur les dérivés sur taux d'intérêt sont compensées en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché de dérivés incorporés à certains passifs dépôt à l'état consolidé du résultat net.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2017.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2017						
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2016	Profits (pertes) comptabilisés en résultat ¹⁾	Profits (pertes) comptabilisés dans les AÉRG	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers/ depuis le niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2017
Actifs détenus à des fins de transaction	1 222 \$	(20)\$	– \$	– \$	(1 180)\$	– \$	22 \$
Titres de placement ²⁾	909	(24)	38	122	(332)	(3)	710
Instruments financiers dérivés	(236)	10	–	(6)	3	(9)	(238)
Dépôts ³⁾	(1 163)	6	–	–	1 157	–	–

- 1) Les profits ou les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des profits ou des pertes se rapportant à des couvertures connexes de niveaux 1 ou 2.
- 2) Les titres de placement comprennent les actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente.
- 3) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés de passifs dépôt.

Transferts importants

Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs lorsque de nouvelles informations ou des informations supplémentaires visant les données servant à l'évaluation ainsi que leur précision ou leur caractère observable deviennent disponibles. La Banque constate les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la date de clôture de l'exercice où les transferts ont lieu.

Des passifs dérivés de 316 millions de dollars ont été transférés du niveau 3 au niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018. Tous les transferts ont été effectués par suite de l'obtention de nouvelles informations quant au caractère observable des données utilisées dans l'évaluation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, les transferts importants suivants avaient été effectués entre les niveaux 2 et 3 :

Des montants nets d'actifs dérivés de 135 millions de dollars et de passifs dérivés de 126 millions de dollars ont été virés du niveau 3 au niveau 2 à l'égard de dérivés liés aux capitaux propres. Les transferts ont été effectués par suite surtout de l'évaluation et de la prise en compte de la volatilité comme donnée non importante pour certains contrats dérivés sur capitaux propres.

Analyse de sensibilité du niveau 3

Le tableau suivant présente de l'information sur les importantes données non observables utilisées dans l'évaluation des instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

	Techniques d'évaluation	Importantes données non observables	Fourchette d'estimations des données non observables ¹⁾	Variation de la juste valeur en raison d'hypothèses de rechange raisonnablement possibles (en millions de dollars)
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des taux d'intérêt	7 % - 93 %	–
Contrats sur titres de capitaux propres	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des capitaux propres Corrélation d'actions uniques	2 % - 124 % (70) % - 97 %	(9)/9

1) La fourchette d'estimations représente les données les moins élevées et les plus élevées réellement utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers, par catégories d'instruments financiers.

La Banque exerce son jugement pour déterminer quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3.

La section qui suit présente les données non observables importantes des instruments de niveau 3.

Corrélation

La corrélation d'un dérivé de crédit ou d'un instrument d'emprunt s'entend de la probabilité qu'une seule défaillance entraîne une succession de défaillances. Elle influe sur la distribution des défaillances dans le portefeuille et, par conséquent, sur l'évaluation d'instruments comme les tranches de titres adossés à des créances avec flux groupés. Une corrélation plus élevée peut se traduire par une hausse ou par une baisse de la juste valeur, en fonction du rang de l'instrument. La corrélation est prise en compte dans l'établissement du prix des dérivés liés aux capitaux propres lorsque la relation entre la variation des prix de deux ou plus des actifs sous-jacents est pertinente.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variation du prix d'un titre. La volatilité historique correspond souvent à la déviation standard annualisée de la variation du prix quotidien pour une période donnée. La volatilité implicite est la volatilité qui, lorsqu'elle est utilisée dans le cadre d'un modèle d'établissement du prix des options, se traduit par une valeur équivalant à la valeur de marché courante de l'option.

8 Actifs détenus à des fins de transaction**a) Titres détenus à des fins de transaction**

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres détenus à des fins de transaction :

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans			
Titres détenus à des fins de transaction								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 500 \$	4 040 \$	4 781 \$	863 \$	1 819 \$	– \$	13 003 \$	
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	859	876	2 122	3 425	2 877	–	10 159	
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	514	1 574	3 348	1 602	126	–	7 164	
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 353	1 042	2 452	1 155	441	–	6 443	
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	39 700	39 700	
Autres	595	1 650	4 888	1 203	585	84	9 005	
Total	4 821 \$	9 182 \$	17 591 \$	8 248 \$	5 848 \$	39 784 \$	85 474 \$	
Total par monnaies (en dollars canadiens)								
Dollar canadien	2 711 \$	5 222 \$	5 901 \$	4 798 \$	4 972 \$	9 730 \$	33 334 \$	
Dollar américain	620	2 414	7 105	2 377	523	16 695	29 734	
Peso mexicain	322	119	538	21	4	405	1 409	
Autres monnaies	1 168	1 427	4 047	1 052	349	12 954	20 997	
Total des titres détenus à des fins de transaction	4 821 \$	9 182 \$	17 591 \$	8 248 \$	5 848 \$	39 784 \$	85 474 \$	

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans			
Titres détenus à des fins de transaction								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	950 \$	1 696 \$	4 283 \$	1 333 \$	2 081 \$	– \$	10 343 \$	
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	1 230	1 127	1 536	1 269	2 163	–	7 325	
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	113	980	3 301	2 214	286	–	6 894	
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 172	819	2 716	1 132	990	–	6 829	
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	39 275	39 275	
Autres	530	1 134	4 702	1 088	532	–	7 986	
Total	3 995 \$	5 756 \$	16 538 \$	7 036 \$	6 052 \$	39 275 \$	78 652 \$	
Total par monnaies (en dollars canadiens)								
Dollar canadien	2 368 \$	3 064 \$	5 130 \$	3 068 \$	4 524 \$	8 619 \$	26 773 \$	
Dollar américain	372	1 771	6 807	2 777	526	12 016	24 269	
Peso mexicain	249	235	488	1	1	997	1 971	
Autres devises	1 006	686	4 113	1 190	1 001	17 643	25 639	
Total des titres détenus à des fins de transaction	3 995 \$	5 756 \$	16 538 \$	7 036 \$	6 052 \$	39 275 \$	78 652 \$	

b) Prêts détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente la répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017
Prêts détenus à des fins de transaction^{1), 2)}		
États-Unis ³⁾	9 080 \$	10 654 \$
Europe ⁴⁾	3 066	3 824
Asie-Pacifique ⁴⁾	1 077	1 605
Canada ⁴⁾	280	376
Autres ⁴⁾	831	853
Total	14 334 \$	17 312 \$

1) La répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime de l'actif sous-jacent.

2) Les prêts sont libellés en dollars américains.

3) Comprend des prêts détenus à des fins de transaction servant de couverture à des swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts s'établissant à 6 071 \$ (7 390 \$ en 2017), tandis que le reste a trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.

4) Ces prêts ont essentiellement trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.

9 Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Banque a choisi de désigner certains placements, prêts et passifs au titre de billets de premier rang comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire la non-concordance en matière de comptabilisation entre les variations de ces instruments et les variations de la juste valeur des dérivés connexes, de même que les passifs financiers hybrides contenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des passifs financiers découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le cumul des ajustements de la juste valeur découlant du risque de crédit propre à la Banque est déterminé à un moment donné au moyen d'une comparaison de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de ces passifs actualisée au taux de financement effectif de la Banque, et de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisée à un taux de référence. La variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit est déterminée en fonction de la variation du cumul des ajustements de la juste valeur découlant du risque de crédit propre à la Banque.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs et des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur.

31 octobre (en millions de dollars)	Juste valeur		Variations de la juste valeur		Cumul des variations de la juste valeur ¹⁾	
	Aux		Pour les exercices clos les		2018	2017
	2018	2017	2018	2017		
Actifs						
Titres de placement ²⁾	12 \$	13 \$	– \$	– \$	– \$	11 \$
Prêts ³⁾	–	–	–	(205)	–	(197)
Passifs						
Passifs au titre de billets de premier rang ⁴⁾	8 188	4 663	869	103	778	(91)

1) Le cumul des variations de la juste valeur est évalué à compter de la date de comptabilisation initiale des instruments.

2) Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres ».

3) Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

4) Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les « Autres éléments du résultat global ». Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Revenus tirés des activités de transaction ».

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ainsi que le montant à l'échéance contractuelle et la valeur comptable de ces passifs.

	Passifs au titre de billets de premier rang				
	Montant à l'échéance contractuelle ¹⁾	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et le montant à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque pour la période comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	Cumul des variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ¹⁾
Au 31 octobre 2018	8 966 \$	8 188 \$	778 \$	(30)\$	(66)\$
Au 31 octobre 2017	4 572 \$	4 663 \$	(91)\$	(28)\$	(36)\$

1) Le cumul des variations de la juste valeur est comptabilisé à compter de la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

10 Instruments financiers dérivés

a) Montants notionnels¹⁾

Le tableau qui suit indique le total des montants notionnels des instruments dérivés non réglés par types et ventilés selon que la Banque les utilise à des fins de transaction ou les désigne dans des relations de couverture. Les montants notionnels de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le profit ou la perte éventuel afférent au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Les dérivés de crédit classés dans la catégorie « Autres contrats dérivés » se composent principalement de swaps sur défaillance achetés ou vendus. Dans une moindre mesure, cette catégorie comprend également des swaps sur rendement total liés à des prêts et à des titres de créance. Les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base tels que l'énergie et les métaux communs sont classés dans les « Autres contrats dérivés – autres ».

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018			2017		
	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	127 595 \$	– \$	127 595 \$	161 590 \$	– \$	161 590 \$
Options achetées	3 402	–	3 402	5 474	–	5 474
Options vendues	–	–	–	2 894	–	2 894
	130 997	–	130 997	169 958	–	169 958
De gré à gré						
Contrats de garantie de taux	11 407	–	11 407	208	–	208
Swaps	403 061	30 480	433 541	441 607	18 609	460 216
Options achetées	29 617	–	29 617	34 190	–	34 190
Options vendues	34 655	–	34 655	38 099	–	38 099
	478 740	30 480	509 220	514 104	18 609	532 713
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Contrats de garantie de taux	319 026	–	319 026	329 853	–	329 853
Swaps	3 028 670	136 188	3 164 858	2 236 148	106 979	2 343 127
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	3 347 696	136 188	3 483 884	2 566 001	106 979	2 672 980
Total	3 957 433 \$	166 668 \$	4 124 101 \$	3 250 063 \$	125 588 \$	3 375 651 \$
Contrats de change et sur l'or						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	7 476 \$	– \$	7 476 \$	32 452 \$	– \$	32 452 \$
Options achetées	48	–	48	16	–	16
Options vendues	36	–	36	481	–	481
	7 560	–	7 560	32 949	–	32 949
De gré à gré						
Au comptant et à terme	412 229	26 433	438 662	427 112	21 623	448 735
Swaps	340 614	57 380	397 994	321 567	63 300	384 867
Options achetées	42 497	–	42 497	39 100	–	39 100
Options vendues	41 768	–	41 768	39 547	–	39 547
	837 108	83 813	920 921	827 326	84 923	912 249
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Au comptant et à terme	27 886	–	27 886	–	–	–
Swaps	–	–	–	–	–	–
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	27 886	–	27 886	–	–	–
Total	872 554 \$	83 813 \$	956 367 \$	860 275 \$	84 923 \$	945 198 \$
Autres contrats dérivés						
Cotés en bourse						
Capitaux propres	43 323 \$	– \$	43 323 \$	33 287 \$	– \$	33 287 \$
Crédit	–	–	–	–	–	–
Marchandises et autres contrats	55 076	–	55 076	45 938	–	45 938
	98 399	–	98 399	79 225	–	79 225
De gré à gré						
Capitaux propres	79 226	756	79 982	64 444	796	65 240
Crédit	18 902	–	18 902	26 737	–	26 737
Marchandises et autres contrats	45 174	–	45 174	34 715	–	34 715
	143 302	756	144 058	125 896	796	126 692
De gré à gré (réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Capitaux propres	–	–	–	2 863	–	2 863
Crédit	10 964	–	10 964	10 855	–	10 855
Marchandises et autres contrats	326	–	326	6 762	–	6 762
	11 290	–	11 290	20 480	–	20 480
Total	252 991 \$	756 \$	253 747 \$	225 601 \$	796 \$	226 397 \$
Total des montants notionnels des contrats en cours	5 082 978 \$	251 237 \$	5 334 215 \$	4 335 939 \$	211 307 \$	4 547 246 \$

1) Le montant notionnel représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué en vue de l'établissement des flux de trésorerie à échanger.

b) Durée à courir jusqu'à l'échéance

Le tableau qui suit présente un sommaire de la durée à courir jusqu'à l'échéance des montants notionnels des instruments financiers dérivés de la Banque par types :

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	72 068 \$	55 519 \$	8 \$	127 595 \$
Contrats de garantie de taux	227 761	92 717	9 955	330 433
Swaps	1 316 741	1 448 580	833 078	3 598 399
Options achetées	6 644	22 985	3 390	33 019
Options vendues	4 211	24 718	5 726	34 655
	1 627 425	1 644 519	852 157	4 124 101
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	3 005	4 100	371	7 476
Au comptant et à terme	438 760	26 241	1 547	466 548
Swaps	90 987	195 484	111 523	397 994
Options achetées	39 505	2 851	189	42 545
Options vendues	39 395	2 199	210	41 804
	611 652	230 875	113 840	956 367
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	84 333	34 890	4 082	123 305
Crédit	13 056	13 798	3 012	29 866
Marchandises et autres contrats	70 292	29 958	326	100 576
	167 681	78 646	7 420	253 747
Total	2 406 758 \$	1 954 040 \$	973 417 \$	5 334 215 \$

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	62 152 \$	98 731 \$	707 \$	161 590 \$
Contrats de garantie de taux	282 062	47 999	–	330 061
Swaps	971 003	1 172 422	659 918	2 803 343
Options achetées	10 690	17 036	11 938	39 664
Options vendues	5 809	23 800	11 384	40 993
	1 331 716	1 359 988	683 947	3 375 651
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	4 810	27 474	168	32 452
Au comptant et à terme	401 461	47 210	64	448 735
Swaps	96 767	185 747	102 353	384 867
Options achetées	36 291	2 825	–	39 116
Options vendues	37 309	2 719	–	40 028
	576 638	265 975	102 585	945 198
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	73 983	26 514	893	101 390
Crédit	18 249	15 272	4 071	37 592
Marchandises et autres contrats	50 253	37 021	141	87 415
	142 485	78 807	5 105	226 397
Total	2 050 839 \$	1 704 770 \$	791 637 \$	4 547 246 \$

c) Risque de crédit

Tout comme les autres actifs financiers, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, alors que le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers correspond au montant du principal, déduction faite de tout compte de correction de valeur pour pertes sur créances applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant notionnel de l'instrument dérivé.

De façon générale, les contrats dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à son engagement de paiement. En conséquence, l'exposition au risque de crédit associée aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés négociés de gré à gré présentent généralement un risque de crédit plus élevé que les instruments négociés sur un marché organisé. La variation nette de la valeur des contrats négociés en bourse est normalement réglée quotidiennement en trésorerie. Les détenteurs de ces contrats se tournent vers un marché organisé pour l'exécution de ces derniers.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère comme solvables, et les contreparties de grande qualité représentaient une proportion considérable de l'exposition au risque de crédit découlant des transactions sur produits dérivés de la Banque au 31 octobre 2018. Pour contrôler le risque de crédit lié aux produits dérivés, la Banque met en œuvre les mêmes mesures et processus de gestion du risque de crédit que ceux qui sont utilisés dans les activités de prêt aux fins de l'évaluation et de l'approbation du risque de crédit éventuel. La Banque établit des plafonds pour chaque contrepartie, évalue le risque comme étant la juste valeur positive actuelle, majorée pour tenir compte du risque futur, et fait appel à des techniques d'atténuation du risque de crédit comme la compensation et le nantissement.

La Banque obtient le droit de compensation au moyen d'accords généraux de compensation conclus avec des contreparties [des accords généraux standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »), en règle générale], lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. De cette manière, le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet de l'accord général de compensation n'est éliminé que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie ne sont réglés qu'après la réalisation des contrats favorables.

Le nantissement est généralement documenté sous la forme d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie fournisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les ajustements qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation et des ASC de l'ISDA sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie (se reporter également à la page 85 du rapport annuel 2018).

Les instruments dérivés utilisés par la Banque comprennent les dérivés de crédit dans ses portefeuilles de placement et de prêts. La Banque accorde de la protection de crédit comme solution de rechange à la prise en charge d'un risque découlant d'une participation dans des actifs constitués d'obligations ou de prêts, tandis qu'elle obtient de la protection de crédit pour gérer ou atténuer les risques de crédit.

Le tableau qui suit présente un sommaire du risque de crédit de la Banque lié aux instruments financiers dérivés. Le montant exposé au risque de crédit (« MERC ») représente le coût de remplacement estimatif, ou la juste valeur positive, de tous les contrats, compte tenu de l'incidence de l'accord général de compensation ou de la garantie conclue. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent (« RCÉ ») est le MERC auquel on ajoute un montant au titre du risque de crédit éventuel. Ce montant est obtenu à partir d'une formule prescrite par le Surintendant dans sa ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres. Le solde pondéré en fonction des risques est obtenu en multipliant le RCÉ par les exigences en matière de capital (« K »), celles-ci étant multipliées par 12,5 et établies en fonction de la probabilité de défaut (« PD »), de la perte en cas de défaut (« PCD »), de l'échéance et des facteurs de corrélation déterminés. Le poste « Autres contrats dérivés – Autres » comprend les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres marchandises, notamment les dérivés sur l'énergie et les métaux communs.

	2018				2017			
	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ¹⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ¹⁾	Actions ordinaires et assimilées de T1 – actifs pondérés en fonction des risques ²⁾	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ¹⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ¹⁾	Actions ordinaires et assimilées de T1 – actifs pondérés en fonction des risques ²⁾
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés	127 595 \$	– \$	93 \$	– \$	161 590 \$	– \$	65 \$	– \$
Contrats de garantie de taux	330 433	36	157	82	330 061	20	30	20
Swaps	3 598 399	96	4 436	1 125	2 803 343	250	5 459	1 341
Options achetées	33 019	36	138	63	39 664	5	105	57
Options vendues	34 655	–	2	1	40 993	–	15	3
	4 124 101	168	4 826	1 271	3 375 651	275	5 674	1 421
Contrats de change et sur l'or								
Contrats à terme standardisés	7 476	–	85	–	32 452	–	56	–
Au comptant et à terme	466 548	2 571	5 440	2 006	448 735	2 370	6 311	1 765
Swaps	397 994	4 297	8 232	2 604	384 867	4 023	7 297	1 898
Options achetées	42 545	712	240	76	39 116	523	515	113
Options vendues	41 804	–	20	5	40 028	–	83	12
	956 367	7 580	14 017	4 691	945 198	6 916	14 262	3 788
Autres contrats dérivés								
Capitaux propres	123 305	455	4 927	1 505	101 390	45	5 123	1 575
Crédit	29 866	239	420	119	37 592	12	1 421	174
Marchandises et autres contrats	100 576	1 182	8 052	830	87 415	9	10 953	807
	253 747	1 876	13 399	2 454	226 397	66	17 497	2 556
Ajustement d'évaluation du crédit ²⁾	–	–	–	4 616	–	–	–	2 988
Total des instruments dérivés	5 334 215 \$	9 624 \$	32 242 \$	13 032 \$	4 547 246 \$	7 257 \$	37 433 \$	10 753 \$
Montants réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales³⁾								
Cotés en bourse	236 956	–	7 300	153	282 132	–	10 385	208
De gré à gré	3 523 060	–	781	16	2 693 460	–	1 334	27
	3 760 016 \$	– \$	8 081 \$	169 \$	2 975 592 \$	– \$	11 719 \$	235 \$

1) Les montants sont présentés compte non tenu des garanties et des accords généraux de compensation par produits. Les montants liés aux accords généraux de compensation et aux garanties ont totalisé 27 934 \$ (28 107 \$ en 2017) pour le MERC et 63 831 \$ (51 623 \$ en 2017) pour le RCÉ.

2) Depuis 2014, conformément aux directives du BSIF, l'ajustement de l'évaluation du crédit du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour les dérivés a été mis en place graduellement. En 2018, l'ajustement de l'évaluation du crédit s'est établi à 0,80 (0,72 en 2017).

3) Les montants sont inclus dans le total des instruments dérivés présentés ci-dessus. Les montants comprennent les expositions réglées directement par l'intermédiaire de contreparties centrales de même que les expositions réglées par l'intermédiaire de membres de compensation des contreparties centrales.

d) Juste valeur

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments dérivés par types, ventilés selon que la Banque les détient à des fins de transaction ou les désigne dans une relation de couverture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018		2018		2017	
	Juste valeur moyenne		Juste valeur à la clôture de l'exercice		Juste valeur à la clôture de l'exercice ¹⁾	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
À des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	83 \$	17 \$	57 \$	– \$	27 \$	1 \$
Swaps	8 193	10 130	8 158	8 956	8 895	10 330
Options	84	107	104	128	53	75
	8 360	10 254	8 319	9 084	8 975	10 406
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré	5 213	5 232	6 611	5 800	5 973	5 223
Swaps	10 660	8 570	11 864	10 292	10 945	8 774
Options	765	691	826	831	730	681
	16 638	14 493	19 301	16 923	17 648	14 678
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres	2 451	3 380	2 361	2 895	2 274	3 233
Crédit	299	128	349	70	175	179
Marchandises et autres contrats	2 829	2 765	3 607	3 328	1 576	2 049
	5 579	6 273	6 317	6 293	4 025	5 461
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction	30 577 \$	31 020 \$	33 937 \$	32 300 \$	30 648 \$	30 545 \$
Couverture						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps			720 \$	2 002 \$	803 \$	684 \$
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré			331	310	634	215
Swaps			2 570	3 304	3 218	2 756
			2 901 \$	3 614 \$	3 852 \$	2 971 \$
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres			– \$	51 \$	61 \$	– \$
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de couverture			3 621 \$	5 667 \$	4 716 \$	3 655 \$
Total des instruments financiers dérivés figurant dans l'état de la situation financière			37 558 \$	37 967 \$	35 364 \$	34 200 \$
Moins : incidence des accords généraux de compensation et des garanties ²⁾			27 934	27 934	28 107	28 107
Instruments financiers dérivés, montant net ²⁾			9 624 \$	10 033 \$	7 257 \$	6 093 \$

1) La juste valeur moyenne de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction s'est établie comme suit pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 : favorable dans une mesure de 30 780 \$ et défavorable dans une mesure de 34 032 \$. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les 13 derniers soldes de fin de mois.

2) Les montants des accords généraux de compensation sont fondés sur les exigences de fonds propres prescrites par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB ») et par le BSIF. Ces critères autorisent la compensation lorsqu'il y a des contrats juridiquement exécutoires qui prévoient un règlement net en cas de défaut, de faillite, de liquidation ou d'autres circonstances similaires.

e) Activités de couverture

La Banque gère le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions au moyen d'opérations de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt. Pour ce qui est des couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt, l'exposition aux taux d'intérêt découlant d'actifs et de passifs à taux fixe est convertie pour passer d'une exposition à un taux fixe à une exposition à un taux variable. Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie du risque de taux d'intérêt, l'exposition aux taux d'intérêt découlant d'actifs et de passifs à taux variables est convertie pour passer d'une exposition à un taux variable à une exposition à un taux fixe. La Banque couvre généralement le risque de taux d'intérêt seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Le total des flux de trésorerie d'intérêts comprend habituellement un écart en plus du taux de référence.

Risque de change

Pour ce qui est des couvertures de juste valeur, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies et des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont utilisés pour gérer le risque de change conjointement avec le risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies ou une combinaison de swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies et de swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie sont surtout utilisés pour convertir l'exposition de change à taux fixe à une exposition à taux variable dans la monnaie fonctionnelle. La Banque couvre généralement le risque de taux d'intérêt seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Le total des flux de trésorerie d'intérêts comprend habituellement un écart en plus du taux de référence.

Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des contrats de change à terme et des actifs et passifs en monnaie étrangère sont utilisés pour gérer le risque de change, ou une exposition combinée au risque de change et au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies sont utilisés pour compenser l'exposition au risque de change en échangeant les flux de trésorerie d'intérêts dans une monnaie par des flux de trésorerie d'intérêts dans une autre monnaie. Des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie peuvent servir conjointement avec des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies à convertir l'exposition au change ou à faire passer une exposition dans la monnaie fonctionnelle d'un taux variable à un taux fixe. Des contrats de change à terme et des actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont utilisés pour compenser l'exposition découlant des flux de trésorerie hautement probables et des contreparties d'achats futurs pour les acquisitions d'entreprises libellées dans une monnaie étrangère. Pour ce qui est des couvertures de change et de taux d'intérêt, le risque de taux d'intérêt est généralement couvert seulement jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Le total des flux de trésorerie d'intérêts comprend habituellement un écart en plus du taux de référence.

En ce qui concerne les couvertures d'investissement net, la Banque désigne les passifs libellés en monnaie étrangère et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères. Les passifs non dérivés désignés sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de l'investissement net de manière à ce que l'incidence de la conversion des monnaies de l'investissement net soit compensée par l'incidence de change des passifs désignés. Les contrats de change à terme sont structurés de manière à vendre la monnaie fonctionnelle de l'investissement net en échange de la monnaie fonctionnelle de la Banque.

Risque sur actions

Le risque sur actions est créé par les régimes de rémunération fondée sur des actions de la Banque offerts aux employés. Pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie, des swaps sur rendement total sont principalement utilisés pour compenser l'exposition aux actions en échangeant les paiements d'intérêts contre les paiements fondés sur les rendements des actions sous-jacentes.

Pour tous les risques relevés ci-dessus, la relation économique et le ratio de couverture sont déterminés au moyen d'une évaluation qualitative et quantitative. Cette évaluation intègre la comparaison des conditions essentielles de l'élément de couverture et de l'élément couvert ainsi qu'une analyse de régression. Pour ce qui est de l'analyse de régression, une relation de couverture est considérée comme étant hautement efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables dans la régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. Les principales sources d'inefficacité de la couverture comprennent les éléments suivants :

- l'utilisation de différentes courbes d'actualisation pour évaluer l'élément couvert et le dérivé de couverture dans les couvertures de juste valeur, afin de refléter le risque de crédit réduit des dérivés garantis;
- les différences dans la teneur du taux d'intérêt de référence sous-jacent et la fréquence de réinitialisation/de règlement entre les instruments de couverture et l'élément couvert.

La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Toutefois, elle a appliqué les exigences d'information supplémentaires relatives à la comptabilité de couverture exigées par les modifications de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* qui se rapportent à l'IFRS 9. Les tableaux suivants présentent l'information de l'exercice considéré conformément à ces nouvelles exigences en matière d'information. Les montants comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités et sont présentés conformément aux obligations d'information antérieures de l'IFRS 7 à la fin de la présente section.

Le tableau ci-après présente un sommaire des montants notionnels des dérivés et des valeurs comptables de la trésorerie et des passifs dépôts désignés comme instruments de couverture.

	Montants notionnels ¹⁾				
	Durée à courir jusqu'à l'échéance			Aucune échéance déterminée	Total
	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de 5 ans		
Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)					
Couvertures de juste valeur					
Risque de taux d'intérêt – swaps	16 006 \$	78 236 \$	11 270 \$	– \$	105 512 \$
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	–	689	–	–	689
Couvertures des flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps	12 257	21 908	9 713	–	43 878
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	5 539	19 193	2 489	–	27 221
Risque de change					
Swaps	20 983	63 697	8 465	–	93 145
Contrats de change à terme	8 999	–	–	–	8 999
Trésorerie	–	–	–	92	92
Risque sur actions – swaps sur rendement total	298	458	–	–	756
Couvertures d'investissement net					
Risque de change					
Contrats de change à terme	17 434	–	–	–	17 434
Passifs dépôts – valeur comptable	–	–	–	6 077	6 077
Total	81 516 \$	184 181 \$	31 937 \$	6 169 \$	303 803 \$

1) Les montants notionnels se rapportant à des dérivés qui couvrent plusieurs risques visant tant des actifs que des passifs sont inclus dans plus d'une catégorie.

Le tableau qui suit présente le taux ou le prix moyen des principaux instruments de couverture.

Au 31 octobre 2018	Taux ou prix moyen ¹⁾		
	Taux d'intérêt fixe	Taux de change	Prix
Couvertures de juste valeur			
Risque de taux d'intérêt – swaps	2,04 %	s.o.	s.o.
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps			
\$ CA-\$ US	2,22 %	1,29	s.o.
\$ CA-euro	3,02 %	1,33	s.o.
Couvertures de flux de trésorerie			
Risque de taux d'intérêt – swaps	2,37 %	s.o.	s.o.
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps			
\$ CA-\$ US	1,75 %	1,27	s.o.
Risque de change			
Swaps			
\$ CA-\$ US	s.o.	1,30	s.o.
\$ CA-euro	s.o.	1,48	s.o.
\$ CA-livre sterling	s.o.	1,74	s.o.
Contrats de change à terme			
\$ CA-\$ US	s.o.	1,30	s.o.
Risque sur actions – swaps sur rendement total	s.o.	s.o.	73,87 \$
Couvertures d'investissement net			
Risque de change – contrats de change à terme			
\$ CA-\$ US	s.o.	1,29	s.o.
\$ CA-MXN	s.o.	15,77	s.o.
\$ CA-PEN	s.o.	2,59	s.o.

1) Le taux ou le prix moyen est calculé globalement pour toutes les relations de couverture de la Banque, y compris les couvertures d'actifs et de passifs. La majorité des couvertures de la Banque ont une durée restante avant l'échéance de moins de 5 ans.

Le tableau suivant renferme des renseignements sur les éléments désignés comme des instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité se rapportant aux couvertures de juste valeur.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture ²⁾			Montants cumulés des profits (pertes) liés aux ajustements de la couverture de juste valeur sur l'élément couvert ⁴⁾	
	Actifs	Passifs		Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres	Valeur comptable de l'élément couvert ³⁾	Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de juste valeur								
Risque de taux d'intérêt – swaps	448 \$	(1 454)\$	(475)\$	469 \$	(6)\$			
Titres de placement			360	(367)	(7)	16 286 \$	(149)\$	63 \$
Prêts			260	(265)	(5)	23 763	(246)	(149)
Passifs dépôts			(1 037)	1 043	6	(58 026)	1 065	186
Débentures subordonnées			(58)	58	–	(3 923)	37	40
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	7	(31)	–	(1)	(1)			
Titres de placement			5	(5)	–	814	6	–
Passifs dépôts			(4)	4	–	(466)	3	–
Débentures subordonnées			(1)	–	(1)	–	–	–
Total	455 \$	(1 485)\$	(475)\$	468 \$	(7)\$	(21 552)\$	716 \$	140 \$

1) Ce montant comprend des profits/pertes latents qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.

2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018.

3) Ce montant représente la valeur comptable à l'état consolidé de la situation financière et comprend le coût amorti avant le compte de correction de valeur pour pertes sur créance, plus l'ajustement de la couverture de la juste valeur, à l'exception des titres de placement qui sont évalués à la juste valeur.

4) Ce montant représente le montant cumulé des ajustements de couvertures de juste valeur et est une composante de la valeur comptable de l'élément couvert.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le tableau suivant renferme de l'information sur les éléments désignés comme des instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité se rapportant aux couvertures de flux de trésorerie et aux couvertures d'investissement net.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Valeur comptable des instruments de couverture ¹⁾		Inefficacité de la couverture ²⁾		
	Actifs	Passifs	Profits (pertes) sur l'instrument de couverture utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture	Profits (pertes) sur le dérivé hypothétique utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture ³⁾	Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts – autres ⁴⁾
Couvertures des flux de trésorerie					
Risque de taux d'intérêt – swaps	961 \$	(1 350)\$	(339)\$	(341)\$	2 \$
Risque de change/risque de taux d'intérêt – swaps	101	(955)	(530)	(549)	(6)
Risque de change					
Swaps	1 773	(1 516)	(563)	(562)	(6)
Contrats de change à terme	143	(14)	332	332	–
Trésorerie	92	–	1	1	–
Risque sur actions – swaps sur rendement total	–	(51)	(92)	(92)	–
	3 070	(3 886)	(1 191)	(1 211)	(10)
Couvertures d'investissement net					
Risque de change					
Contrats de change à terme	188	(296)	(160)	(160)	–
Passifs dépôts	–	(6 077)	(121)	(121)	–
	188	(6 373)	(281)	(281)	–
Total	3 258 \$	(10 259)\$	(1 472)\$	(1 492)\$	(10)\$

- 1) Ce montant comprend des profits/pertes latents au titre des instruments dérivés qui sont comptabilisés dans les instruments financiers dérivés sous les actifs et les passifs, respectivement, à l'état consolidé de la situation financière.
- 2) Comprend l'inefficacité liée aux couvertures abandonnées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018.
- 3) Pour les couvertures de flux de trésorerie, des dérivés hypothétiques ayant des modalités critiques correspondant à celles de éléments couverts sous-jacents sont utilisés pour évaluer l'inefficacité des couvertures.
- 4) Pour les couvertures de flux de trésorerie, l'inefficacité est constatée dans l'état consolidé du résultat net uniquement lorsque les variations cumulatives totales de l'instrument de couverture dépassent les variations cumulatives du dérivé hypothétique.

Le tableau suivant renferme de l'information sur l'incidence des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net sur l'état consolidé des autres éléments du résultat global, avant impôt.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Cumul des autres éléments du résultat global au 1 ^{er} novembre 2017	Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans les AÉRG	Montants reclassés dans le résultat net étant donné que l'élément couvert influe sur le résultat net ¹⁾	Montants reclassés dans le résultat net pour les couvertures de transactions prévues qui ne sont plus susceptibles de se produire ¹⁾	Profits nets (pertes nettes) compris dans l'actif/le passif non financier en raison d'une transaction prévue couverte	Cumul des autres éléments du résultat global au 31 octobre 2018	Solde dans la réserve au titre des couvertures de flux de trésorerie/compte des écarts de conversion latents au 31 octobre 2018	
							Couvertures actives	Couvertures abandonnées
Couvertures de flux de trésorerie								
Risque de taux d'intérêt	104 \$	(341)\$	83 \$	– \$	– \$	(154)\$	(262)\$	108 \$
Risque de change/risque de taux d'intérêt	(151)	(524)	225	–	–	(450)	(352)	(98)
Risque de change	321	(224)	464	(22)	(94)	445	433	12
Risque sur actions	46	(92)	39	–	–	(7)	(7)	–
	320	(1 181)	811	(22)	(94)	(166)	(188)	22
Couvertures d'investissement net								
Risque de change	(2 970)	(281)	–	–	–	(3 251)	(3 199)	(52)
Total	(2 650)\$	(1 462)\$	811 \$	(22)\$	(94)\$	(3 417)\$	(3 387)\$	(30)\$

- 1) Les montants reclassés de la réserve au titre des couvertures de flux de trésorerie au bénéfice net sont comptabilisés sous « Revenus autres que d'intérêts – Autres ».

Données de l'exercice précédent aux termes des exigences de présentation de l'IFRS 7

Inefficacité des relations de couverture

En raison de la partie inefficace des couvertures désignées, la Banque a inscrit les montants qui suivent dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » :

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars)

2017

Couvertures de juste valeur

Profit inscrit (perte inscrite) sur les éléments couverts	574 \$
Profit inscrit (perte inscrite) sur les instruments de couverture	(588)
Inefficacité	(14)\$

Couvertures de flux de trésorerie

Inefficacité	24 \$
--------------	-------

Instruments de couverture

La valeur de marché est présentée par types de relations :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2017	
	Favorable	Défavorable
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de juste valeur ¹⁾	687 \$	751 \$
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de flux de trésorerie	3 746	2 749
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture d'investissement net ¹⁾	283	155
Total des instruments dérivés désignés dans des relations de couverture	4 716 \$	3 655 \$

1) Au 31 octobre 2017, la juste valeur des instruments non dérivés désignés comme couvertures d'investissement net et de juste valeur s'établissait à 6 183 \$ (6 905 \$ en 2016). Ces instruments de couverture non dérivés sont présentés dans les « Dépôts – Dépôts d'autres institutions financières » à l'état consolidé de la situation financière.

Couvertures de flux de trésorerie

Les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie visant des éléments couverts devraient se produire ainsi que leur incidence sur l'état consolidé du résultat net sont les suivants :

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans
Entrées de trésorerie liées à des actifs	11 235 \$	19 866 \$	4 178 \$
Sorties de trésorerie liées à des passifs	(31 542)	(26 863)	(4 746)
Flux de trésorerie nets	(20 307)\$	(6 997)\$	(568)\$

Les revenus découlant des flux de trésorerie d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument sous-jacent. Les profits ou les pertes de change découlant des flux de trésorerie futurs tirés des éléments monétaires figurant à l'état de la situation financière sont comptabilisés au fur et à mesure. Les revenus prévus sont comptabilisés sur la période à laquelle ils se rapportent.

11 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

La Banque peut présenter certains actifs et passifs financiers, comme l'illustre le tableau suivant, sur une base nette à l'état consolidé de la situation financière, conformément aux critères énoncés à la note 3, *Principales méthodes comptables*.

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la compensation sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque, ainsi que l'incidence financière de la compensation d'instruments qui sont visés par des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires ou par des accords semblables, mais qui ne peuvent être compensés à l'état consolidé de la situation financière, ainsi que de garanties disponibles sous forme de trésorerie et d'instruments financiers.

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers	Actifs financiers comptabilisés, montant brut	Passifs financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Actifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ²⁾	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés	37 887 \$ ⁴⁾	(329)\$ ⁴⁾	37 558 \$	(24 568)\$	(4 085)\$	8 905 \$
Titres pris en pension et titres empruntés	116 375	(12 357)	104 018	(6 849)	(91 347)	5 822
Total	154 262 \$	(12 686)\$	141 576 \$	(31 417)\$	(95 432)\$	14 727 \$

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)

Types de passifs financiers	Passifs financiers comptabilisés, montant brut	Actifs financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Passifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ²⁾	Montant net
Instruments financiers dérivés	38 296 \$ ⁴⁾	(329)\$ ⁴⁾	37 967 \$	(24 568)\$	(5 051)\$	8 348 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	113 614	(12 357)	101 257	(6 849)	(88 154)	6 254
Total	151 910 \$	(12 686)\$	139 224 \$	(31 417)\$	(93 205)\$	14 602 \$

1) Ces montants sont visés par un accord général de compensation ou un accord semblable, mais n'ont pas été compensés dans l'état consolidé de la situation financière puisqu'ils ne réunissaient pas les critères de règlement net ou simultanément, ou encore parce que le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.

2) Trésorerie et instruments financiers donnés ou reçus en garantie eu égard au total des actifs et des passifs financiers, y compris ceux qui n'ont pas été compensés à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants sont présentés à la juste valeur, et le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 3) Ne représente pas l'exposition réelle de la Banque au risque de crédit, puisque celle-ci a recours à diverses stratégies d'atténuation du risque de crédit en plus d'accords de compensation et d'accords de garantie.
- 4) En 2018, la Banque a adopté le modèle de règlement sur le marché pour ce qui est des dérivés compensés par l'intermédiaire d'une entité de compensation. Aux termes de ce modèle, la marge de variations est considérée sur le plan juridique comme réglée à la fin de chaque jour. De ce fait, les soldes des montants bruts comptabilisés au titre des actifs et passifs financiers et des montants bruts compensés dans l'état consolidé de la situation financière ont diminué d'environ 18 milliards de dollars chacun.

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers	Actifs financiers comptabilisés, montant brut	Passifs financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Actifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ²⁾	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés ⁴⁾	49 512 \$	(14 148)\$	35 364 \$	(22 400)\$	(5 915)\$	7 049 \$
Titres pris en pension et titres empruntés	106 721	(11 402)	95 319	(11 649)	(75 675)	7 995
Total	156 233 \$	(25 550)\$	130 683 \$	(34 049)\$	(81 590)\$	15 044 \$

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)

Types de passifs financiers	Passifs financiers comptabilisés, montant brut	Actifs financiers comptabilisés, montant brut, et compensés à l'état consolidé de la situation financière	Passifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ²⁾	Montant net
Instruments financiers dérivés ⁴⁾	48 348 \$	(14 148)\$	34 200 \$	(22 400)\$	(4 700)\$	7 100 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	107 245	(11 402)	95 843	(11 649)	(72 311)	11 883
Total	155 593 \$	(25 550)\$	130 043 \$	(34 049)\$	(77 011)\$	18 983 \$

- 1) Ces montants sont visés par un accord général de compensation ou un accord semblable, mais n'ont pas été compensés dans l'état consolidé de la situation financière puisqu'ils ne réunissaient pas les critères de règlement net ou simultané, ou encore parce que le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.
- 2) Trésorerie et instruments financiers donnés ou reçus en garantie eu égard au total des actifs et des passifs financiers, y compris ceux qui n'ont pas été compensés à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants sont présentés à la juste valeur, et le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.
- 3) Ne représente pas l'exposition réelle de la Banque au risque de crédit, puisque celle-ci a recours à diverses stratégies d'atténuation du risque de crédit en plus d'accords de compensation et d'accords de garantie.
- 4) Pour l'exercice 2017, le montant en trésorerie de 793 \$ reçu en garantie à l'égard des valeurs de marché positives des instruments financiers ainsi que le montant en trésorerie de 1 112 \$ donné en garantie à l'égard de l'évaluation à la valeur de marché négative des instruments financiers sont comptabilisés respectivement dans les « Autres passifs » et les « Autres actifs ».

12 Titres de placement

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables des titres de placement de la Banque par classe d'évaluation.

Au 31 octobre (en millions de dollars)

	2018 ¹⁾	2017
Titres de créance évalués à la JVAÉRG	55 843 \$	s.o. \$
Titres de créance évalués au coût amorti	20 743	s.o.
Titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG	1 305	s.o.
Titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVRN	505	s.o.
Titres de placement disponibles à la vente	s.o.	50 504
Titres de placement détenus jusqu'à leur échéance	s.o.	18 765
Total des titres de placement	78 396	69 269

1) Les montants pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).

a) Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG)

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	4 403	3	54	4 352
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	19 298	6	163	19 141
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	20 022	49	81	19 990
Autres titres de créance	3 503	6	40	3 469
Total des titres de créance évalués à la JVAÉRG	56 129 \$	102 \$	388 \$	55 843 \$

b) Titres de créance évalués au coût amorti

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Juste valeur	Valeur comptable ¹⁾
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	6 530 \$	6 681 \$
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	4 321	4 462
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	3 086	3 131
Titres de créance de sociétés	6 379	6 469
Total des titres de créance évalués au coût amorti	20 316 \$	20 743 \$

1) Les soldes sont présentés déduction faite de corrections de valeur de (1)\$.

c) Titres de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAÉRG)

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2017, la Banque a désigné certains instruments, présentés dans le tableau suivant, comme étant des titres de capitaux propres à la JVAÉRG, puisque ces placements devraient être détenus à long terme à des fins stratégiques. Au cours des exercices antérieurs, ces instruments étaient classés comme étant disponibles à la vente et évalués à la juste valeur, les variations de la valeur comptable étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Instruments de capitaux propres privilégiés	334 \$	– \$	54 \$	280 \$
Actions ordinaires	937	126	38	1 025
Total des titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG	1 271 \$	126 \$	92 \$	1 305 \$

d) Titres de placement disponibles à la vente

Le tableau qui suit présente une analyse des profits et des pertes latents sur les titres disponibles à la vente.

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Coût	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique fédérale canadienne	12 069 \$	119 \$	95 \$	12 093 \$
Titres de créance d'administrations provinciales et municipales canadiennes	4 839	13	29	4 823
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	6 761	1	90	6 672
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	19 788	49	34	19 803
Autres titres de créance	5 792	34	24	5 802
Actions privilégiées	397	1	87	311
Actions ordinaires	899	164	63	1 000
Total des titres disponibles à la vente	50 545 \$	381 \$	422 \$	50 504 \$

La perte nette latente sur les titres disponibles à la vente de 41 millions de dollars est portée à une perte nette latente de 48 millions de dollars si l'on tient compte de l'incidence des couvertures qualifiées. La perte nette latente sur les titres disponibles à la vente est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global.

e) Titres de placement détenus jusqu'à leur échéance

Le tableau qui suit présente une analyse de la juste valeur et de la valeur comptable des titres détenus jusqu'à leur échéance.

Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Juste valeur	Valeur comptable
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	5 748 \$	5 779 \$
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	3 991	3 993
Titres de créance d'autres administrations publiques étrangères	2 690	2 705
Titres de créance de sociétés	6 287	6 288
Total des titres détenus jusqu'à leur échéance	18 716 \$	18 765 \$

f) Les tableaux qui suivent présentent une analyse de la valeur comptable des titres de placement :

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans		
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
<i>Instruments de créance</i>							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 439 \$	407 \$	5 878 \$	105 \$	1 062 \$	– \$	8 891 \$
Rendement ¹⁾ (en %)	0,6	1,5	2,0	2,6	3,5	–	1,9
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	1 092	1 107	2 084	64	5	–	4 352
Rendement ¹⁾ (en %)	1,7	1,8	1,8	3,2	2,9	–	1,8
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	322	3 517	13 485	1 654	163	–	19 141
Rendement ¹⁾ (en %)	1,8	2,0	2,4	3,1	3,2	–	2,4
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	6 884	6 379	5 349	1 053	325	–	19 990
Rendement ¹⁾ (en %)	1,3	1,7	3,7	3,8	4,3	–	2,3
Autres titres de créance	718	872	1 553	141	185	–	3 469
Rendement ¹⁾ (en %)	1,5	1,8	2,0	2,6	2,6	–	1,9
	10 455	12 282	28 349	3 017	1 740	–	55 843
<i>Instruments de capitaux propres</i>							
Instruments de capitaux propres privilégiés	–	–	–	–	–	280	280
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	1 025	1 025
						1 305	1 305
Total des titres à la JVAÉRG	10 455	12 282	28 349	3 017	1 740	1 305	57 148
Coût amorti							
Titres de créance émis ou garantis par une administration publique provinciale ou fédérale canadienne	692	868	5 121	–	–	–	6 681
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	197	988	3 266	–	11	–	4 462
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	354	1 193	966	502	116	–	3 131
Titres de créance de sociétés	637	1 113	4 414	246	59	–	6 469
	1 880	4 162	13 767	748	186	–	20 743
Juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	505	505
Total des titres de placement	12 335 \$	16 444 \$	42 116 \$	3 765 \$	1 926 \$	1 810 \$	78 396 \$
Total par monnaies (en dollars canadiens équivalents)							
Dollar canadien	2 918 \$	1 828 \$	11 478 \$	357 \$	1 102 \$	967 \$	18 650 \$
Dollar américain	1 797	8 384	26 137	2 053	354	366	39 091
Peso mexicain	640	541	892	282	–	15	2 370
Autres devises	6 980	5 691	3 609	1 073	470	462	18 285
Total des titres de placement	12 335 \$	16 444 \$	42 116 \$	3 765 \$	1 926 \$	1 810 \$	78 396 \$

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

b) Prêts et acceptations en cours par secteurs géographiques¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2018	2017
Canada		
Prêts hypothécaires à l'habitation	213 083 \$	205 793 \$
Prêts personnels	72 935	64 295
Prêts sur cartes de crédit	7 361	13 495
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	57 918	52 935
	351 297	336 518
États-Unis		
Prêts personnels	1 193	1 228
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	40 613	35 702
	41 806	36 930
Mexique		
Prêts hypothécaires à l'habitation	7 651	6 911
Prêts personnels	3 298	3 064
Prêts sur cartes de crédit	674	520
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	15 399	13 635
	27 022	24 130
Chili		
Prêts hypothécaires à l'habitation	15 313	7 302
Prêts personnels	6 023	3 587
Prêts sur cartes de crédit	2 592	1 744
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	19 876	10 109
	43 804	22 742
Pérou		
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 947	2 735
Prêts personnels	3 888	3 682
Prêts sur cartes de crédit	1 575	1 410
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	11 707	10 617
	20 117	18 444
Colombie		
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 189	1 999
Prêts personnels	3 138	1 845
Prêts sur cartes de crédit	2 255	1 746
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	3 996	3 838
	11 578	9 428
Autres pays		
Prêts hypothécaires à l'habitation	12 174	12 176
Prêts personnels	5 544	4 471
Prêts sur cartes de crédit	2 028	2 244
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	41 529	41 613
	61 275	60 504
Total des prêts	556 899	508 696
Acceptations ²⁾	16 329	13 560
Total des prêts et des acceptations ³⁾	573 228	522 256
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances ⁴⁾	(5 073)	(4 327)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	568 155 \$	517 929 \$

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu où se situe l'immeuble en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation; autrement, sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

2) Une proportion de 1,6 % des emprunteurs résident à l'extérieur du Canada.

3) Les prêts et les acceptations étaient libellés en dollars américains à hauteur de 107 944 \$ (100 452 \$ en 2017), en pesos chiliens à hauteur de 37 515 \$ (17 824 \$ en 2017), en pesos mexicains à hauteur de 21 561 \$ (18 857 \$ en 2017) et dans d'autres monnaies à hauteur de 49 223 \$ (44 176 \$ en 2017).

4) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 a été établi selon l'IFRS 9; les montants de l'exercice précédent n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 2, 3 et 4).

c) Échéances des prêts

Au 31 octobre 2018	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Sensibilité aux taux d'intérêt				
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
(en millions de dollars)										
Prêts hypothécaires à l'habitation	49 762 \$	180 563 \$	10 326 \$	11 040 \$	1 666 \$	253 357 \$	59 351 \$	191 802 \$	2 204 \$	253 357 \$
Prêts personnels	17 422	35 050	4 775	693	38 079	96 019	37 003	58 007	1 009	96 019
Prêts sur cartes de crédit	—	—	—	—	16 485	16 485	5 334	11 151	—	16 485
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	85 090	91 595	7 378	773	6 202	191 038	138 510	50 606	1 922	191 038
Total	152 274 \$	307 208 \$	22 479 \$	12 506 \$	62 432 \$	556 899 \$	240 198 \$	311 566 \$	5 135 \$	556 899 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	—	—	—	—	(5 065)	(5 065)	—	—	(5 065)	(5 065)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	152 274 \$	307 208 \$	22 479 \$	12 506 \$	57 367 \$	551 834 \$	240 198 \$	311 566 \$	70 \$	551 834 \$

Au 31 octobre 2017	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Sensibilité aux taux d'intérêt				
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
(en millions de dollars)										
Prêts hypothécaires à l'habitation	45 462 \$	171 908 \$	9 098 \$	8 919 \$	1 529 \$	236 916 \$	56 862 \$	178 044 \$	2 010 \$	236 916 \$
Prêts personnels	15 952	31 500	4 478	815	36 482	89 227	39 004	49 137	1 086	89 227
Prêts sur cartes de crédit	—	—	—	—	14 104	14 104	4 733	9 371	—	14 104
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	77 724	80 124	4 597	760	5 244	168 449	119 515	47 162	1 772	168 449
Total des prêts	139 138 \$	283 532 \$	18 173 \$	10 494 \$	57 359 \$	508 696 \$	220 114 \$	283 714 \$	4 868 \$	508 696 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	—	—	—	—	(4 327)	(4 327)	—	—	(4 327)	(4 327)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	139 138 \$	283 532 \$	18 173 \$	10 494 \$	53 032 \$	504 369 \$	220 114 \$	283 714 \$	541 \$	504 369 \$

d) Prêts douteux^{1), 2)}

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS 9			IAS 39		
	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 797 \$	360 \$ ⁵⁾	1 437 \$	1 445 \$	326 \$ ⁵⁾	1 119 \$
Prêts personnels	1 069	644 ⁵⁾	425	1 067	1 040 ⁵⁾	27
Prêts sur cartes de crédit	—	— ⁵⁾	—	543	543 ⁵⁾	—
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	2 264	673 ⁶⁾	1 591	1 810	713 ⁶⁾	1 097
Total	5 130 \$	1 677 \$	3 453 \$	4 865 \$	2 622 \$⁷⁾	2 243 \$
Par secteurs géographiques						
Canada	999 \$	381	618	1 049 \$		
États-Unis	80	25	55	140		
Mexique	359	164	195	303		
Pérou	581	317	264	704		
Chili	753	158	595	565		
Colombie	619	159	460	462		
Autres pays	1 739	473	1 266	1 642		
Total	5 130 \$	1 677	3 453	4 865 \$		

1) Les revenus d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts douteux au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont totalisé 49 \$ (23 \$ en 2017).

2) Des revenus d'intérêts supplémentaires d'environ 370 millions de dollars auraient été comptabilisés si les prêts susmentionnés n'avaient pas été classés dans les prêts douteux (363 millions de dollars en 2017).

3) Exclut les prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico. Le montant total des prêts dont la garantie a expiré et qui sont considérés comme étant douteux a totalisé 59 \$ en 2017.

4) Les montants de l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des exercices précédents n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 2,3 et 4).

5) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation, aux prêts personnels et aux prêts sur cartes de crédit est évalué collectivement.

6) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances en ce qui a trait aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques est évalué individuellement.

7) Une partie des comptes de correction de valeur existants pour pertes sur créances au titre des prêts douteux au 31 octobre 2017 a été reclassée en diminution des prêts productifs en raison de l'adoption de l'IFRS 9 avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2017 aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

e) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Principales données d'entrée et hypothèses clés

Les calculs du compte de correction de valeur de la Banque correspondent aux extraits de modèles complexes utilisant un certain nombre d'hypothèses sous-jacentes à l'égard du choix de données d'entrée variables. Les principaux facteurs comprennent notamment :

- la modification de la notation de risque de l'emprunteur ou de l'instrument en raison de l'évolution de la qualité de leur crédit;
- la variation des volumes de transaction;
- l'évolution du contexte macroéconomique dont tiennent compte les variables utilisées dans les modèles (notamment, la croissance du PIB, les taux de chômage, les prix des marchandises et les indices de prix de l'immobilier) qui sont le plus étroitement liées aux pertes sur créances du portefeuille pertinent;
- la modification des scénarios macroéconomiques et la pondération des probabilités au sein de chaque scénario;
- la migration des emprunteurs entre les trois étapes pouvant découler de la modification de l'une ou l'autre des données d'entrée ou hypothèses susmentionnées.

i) Principales variables macroéconomiques

i) a) Le tableau suivant présente certaines des principales variables macroéconomiques utilisées dans les modèles d'établissement du compte de correction de valeur pour pertes sur créances aux étapes 1 et 2. Dans le cas du scénario de base et des scénarios optimistes et pessimistes, les projections sont présentées pour les 12 prochains mois et pour la période prévisionnelle restante, ce qui constitue une projection à moyen terme.

	Scénario de base		Autre scénario – optimiste		Autre scénario – pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Canada						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,2	1,7	2,6	2,1	1,7	1,2
Taux de chômage moyen (%)	5,9	5,9	5,7	5,0	6,2	6,8
Taux à un jour cible moyen de la Banque du Canada (%)	2,13	2,87	2,25	3,66	1,98	2,10
IPI – Indice des prix de l'immobilier, variation annuelle (%)	5,1	3,7	5,4	4,1	4,9	3,3
IPC – Indice des prix à la consommation, variation annuelle (%)	2,7	2,1	2,7	2,6	2,7	1,5
Taux de change moyen \$ US / \$ CA	1,24	1,24	1,24	1,20	1,25	1,27
États-Unis						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,7	1,7	3,3	2,4	1,9	1,0
Taux de chômage moyen (%)	4,0	4,1	3,7	3,2	4,3	5,0
Mexique						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	2,0	2,3	2,7	3,2	1,3	1,4
Taux de chômage moyen (%)	3,7	4,2	3,5	3,4	4,0	4,9
Chili						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,9	3,5	5,0	4,8	2,7	2,3
Taux de chômage moyen (%)	6,2	6,4	5,8	4,5	6,7	8,3
Pérou						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,9	3,7	4,8	4,7	3,1	2,5
Taux de chômage moyen (%)	6,3	6,1	5,7	4,5	6,8	7,7
Colombie						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	3,3	3,2	4,0	4,2	3,0	2,2
Taux de chômage moyen (%)	9,1	8,8	8,7	7,4	9,3	10,0
Antilles						
Croissance réelle du PIB, variation annuelle (%)	4,0	4,1	5,2	5,4	2,8	2,9
Monde						
Prix du pétrole WTI moyen, \$ US/b	71	67	75	84	67	54
Prix du cuivre moyen, \$ US/lb	2,91	3,11	2,98	3,44	2,84	2,84

i) b) Le tableau qui suit présente une comparaison entre le compte de correction de valeur pour pertes sur créances présenté au titre des actifs financiers pris en compte aux étapes 1 et 2 et le compte de correction de valeur pour pertes sur créance établi selon le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste au titre de ces actifs.

	Présenté selon L'IFRS 9	Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
Compte de correction de valeur (étapes 1 et 2)	3 475	3 467	3 345	3 618

i) c) Le tableau qui suit illustre l'incidence de la ventilation en étapes sur le compte de correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque en comparant la correction de valeur si tous les actifs financiers productifs étaient à l'étape 1 ou si tous ces actifs étaient à l'étape 2 avec le compte de correction de valeur pour pertes sur créances réel inscrit à l'égard de ces actifs.

	Compte aux étapes 1 et 2 selon l'IFRS 9	Compte – totalité des prêts productifs inclus à l'étape 1	Incidence de la ventilation en étapes
Actifs financiers	3 475	3 022	(453)

	Compte aux étapes 1 et 2 selon l'IFRS 9	Compte – totalité des prêts productifs inclus à l'étape 2	Incidence de la ventilation en étapes
Actifs financiers	3 475	5 361	1 886

ii) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts

(en millions de dollars)	IFRS 9				Solde au 31 octobre 2018
	Solde au 1 ^{er} novembre 2017	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Radiations nettes	Autres, y compris les écarts de conversion	
Prêts hypothécaires à l'habitation	717 \$	104 \$	(123)\$	(20)\$	678 \$
Prêts personnels	1 879	1 411	(1 166)	(15)	2 109
Prêts sur cartes de crédit	1 163	898	(854)	6	1 213
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 261	166	(208)	(72)	1 147
	5 020 \$	2 579 \$	(2 351)\$	(101)\$	5 147 \$
Présentés dans :					
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts	4 920 \$				5 065 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations	16				8
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan	84				74

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	IFRS 9			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	112 \$	206 \$	360 \$	678 \$
Prêts personnels	578	887	644	2 109
Prêts sur cartes de crédit	401	812	–	1 213
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	132	260	673	1 065
Total ¹⁾	1 223 \$	2 165 \$	1 677 \$	5 065 \$

1) Compte non tenu du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des autres actifs financiers, y compris les acceptations, les titres de placement, les dépôts auprès d'autres banques et les risques de crédit liés à des éléments hors bilan, totalisant 89 \$.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le tableau qui suit présente les variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts.

Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	IFRS 9			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation				
Solde à l'ouverture de l'exercice	103 \$	214 \$	400 \$	717 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances				
Réévaluation ¹⁾	(131)	5	151	25
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	88	–	–	88
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(2)	(7)	–	(9)
Changements de modèles et de méthodes	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :	–	–	–	–
Étape 1	77	(65)	(12)	–
Étape 2	(18)	106	(88)	–
Étape 3	–	(39)	39	–
Radiations, montant brut	–	–	(219)	(219)
Recouvrements	–	–	96	96
Variations des taux de change et autres variations	(5)	(8)	(7)	(20)
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	112 \$	206 \$	360 \$	678 \$
Prêts personnels				
Solde à l'ouverture de l'exercice	477 \$	802 \$	600 \$	1 879 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances				
Réévaluation ¹⁾	(670)	629	1 015	974
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	615	–	–	615
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(82)	(96)	–	(178)
Changements de modèles et de méthodes	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :	–	–	–	–
Étape 1	453	(442)	(11)	–
Étape 2	(189)	284	(95)	–
Étape 3	(4)	(286)	290	–
Radiations, montant brut	–	–	(1 441)	(1 441)
Recouvrements	–	–	275	275
Variations des taux de change et autres variations	(22)	(4)	11	(15)
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	578 \$	887 \$	644 \$	2 109 \$
Prêts sur cartes de crédit				
Solde à l'ouverture de l'exercice	364 \$	799 \$	– \$	1 163 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances				
Réévaluation ¹⁾	(276)	448	593	765
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	329	–	–	329
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(91)	(105)	–	(196)
Changements de modèles et de méthodes	–	–	–	–
Transférés vers (depuis) :	–	–	–	–
Étape 1	259	(259)	–	–
Étape 2	(162)	162	–	–
Étape 3	(1)	(239)	240	–
Radiations, montant brut	–	–	(1 104)	(1 104)
Recouvrements	–	–	250	250
Variations des taux de change et autres variations	(21)	6	21	6
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	401 \$	812 \$	– \$	1 213 \$
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques				
Solde à l'ouverture de l'exercice	178 \$	307 \$	760 \$	1 245 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances				
Réévaluation ¹⁾	(93)	6	264	177
Actifs financiers nouvellement montés ou acquis	322	–	–	322
Décomptabilisation d'actifs financiers et d'actifs arrivés à échéance	(108)	(164)	(68)	(340)
Changements de modèles et de méthodes	3	14	–	17
Transférés vers (depuis) :	–	–	–	–
Étape 1	63	(58)	(5)	–
Étape 2	(187)	218	(31)	–
Étape 3	(2)	(30)	32	–
Radiations, montant brut	–	–	(276)	(276)
Recouvrements	–	–	68	68
Variations des taux de change et autres variations	(3)	(2)	(69)	(74)
Solde à la clôture de la période incluant l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ²⁾	173 \$	291 \$	675 \$	1 139 \$
Moins : Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan ^{2),3)}	41	31	2	74
Solde à la clôture de l'exercice ²⁾	132 \$	260 \$	673 \$	1 065 \$

1) Comprend les variations de risque de crédit qui découlent des augmentations importantes du risque de crédit, les variations du risque de crédit qui ne découlent pas des transferts entre les étapes, les changements dans les données et les hypothèses des modèles ainsi que les changements découlant des prélèvements au titre des engagements non prélevés.

- 2) Les revenus d'intérêts sur les prêts douteux pour les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels, les prêts sur cartes de crédit et les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont totalisé 370 \$.
- 3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre de l'exposition au risque lié à des éléments hors bilan est comptabilisé dans les autres passifs à l'état consolidé de la situation financière.
- 4) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des acceptations est porté en diminution de l'actif financier à l'état consolidé de la situation financière.
- 5) Il n'y a pas de pertes sur créances cumulées sur les prêts douteux acquis ou montés.
- 6) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, les modalités contractuelles de certains actifs financiers ont été modifiées et la modification n'a pas entraîné de décomptabilisation. Le coût amorti des prêts qui ont été modifiés à la troisième étape avant la modification s'est chiffré à 185 \$.

Le tableau qui suit présente le compte de correction de valeur pour pertes sur créances selon l'IAS 39 au 31 octobre 2017.

(en millions de dollars)	IAS 39					
	Au 31 octobre 2017 et pour l'exercice clos à cette date					
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Radiations	Recouvrements	Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
Individuel	894 \$	(501)\$	55 \$	304 \$	(39)\$	713 \$
Collectif	3 498	(2 658)	571	1 952	(8)	3 355
Total avant les prêts acquis aux termes de la garantie FDIC	4 392	(3 159)	626	2 256	(47)	4 068
Prêts acquis aux termes de la garantie FDIC ¹⁾	234	(14)	54	(7)	(8)	259
	4 626 \$	(3 173)\$	680 \$	2 249 \$	(55)\$	4 327 \$
Représenté par :						
Compte de correction de valeur au titre des prêts douteux						2 622 \$
Compte de correction de valeur au titre des prêts productifs ²⁾						1 446
Total avant les prêts acquis aux termes de la garantie FDIC						4 068
Prêts acquis aux termes de la garantie FDIC ¹⁾						259
						4 327 \$

1) Il s'agit du montant brut du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, puisque le montant à recevoir de la FDIC est inscrit distinctement dans les « Autres actifs ».

2) Le compte de correction de valeur au titre des prêts productifs est attribuable aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques à hauteur de 625 \$, la tranche restante étant attribuable aux prêts personnels et sur cartes de crédit à hauteur de 720 \$ et aux prêts hypothécaires à l'habitation à hauteur de 101 \$.

f) Valeur comptable des expositions en fonction de la notation de risque

Prêts hypothécaires à l'habitation	Au 31 octobre 2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ²⁾	Total
Notation de PD (en millions de dollars)				
Très faible	146 461 \$	307 \$	– \$	146 768 \$
Faible	58 154	378	–	58 532
Moyenne	11 689	972	–	12 661
Élevée	1 615	3 515	–	5 130
Très élevée	25	1 779	–	1 804
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	23 139	3 526	–	26 665
Défaut	–	–	1 797	1 797
Total	241 083	10 477	1 797	253 357
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	112	206	360	678
Valeur comptable	240 971 \$	10 271 \$	1 437 \$	252 679 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

2) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

Prêts personnels	Au 31 octobre 2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ²⁾	Total
Notation de PD (en millions de dollars)				
Très faible	30 660 \$	66 \$	– \$	30 726 \$
Faible	26 039	151	–	26 190
Moyenne	8 315	402	–	8 717
Élevée	6 686	3 647	–	10 333
Très élevée	58	1 362	–	1 420
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	15 452	2 112	–	17 564
Défaut	–	–	1 069	1 069
Total	87 210	7 740	1 069	96 019
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	578	887	644	2 109
Valeur comptable	86 632 \$	6 853 \$	425 \$	93 910 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

2) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Prêts sur cartes de crédit

Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ²⁾	Total
Très faible	1 418 \$	5 \$	– \$	1 423 \$
Faible	2 436	14	–	2 450
Moyenne	3 358	71	–	3 429
Élevée	2 929	1 455	–	4 384
Très élevée	37	697	–	734
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	2 905	1 159	–	4 064
Défaut	–	–	–	–
Total	13 083	3 401	–	16 484
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	401	812	–	1 213
Valeur comptable	12 682 \$	2 589 \$	– \$	15 271 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

2) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

Engagements non prélevés – prêts aux particuliers

Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2018			
	Étape 1	Stage 2	Étape 3 ²⁾	Total
Très faible	72 321 \$	– \$	– \$	72 321 \$
Faible	16 531	2	–	16 533
Moyenne	6 029	79	–	6 108
Élevée	2 631	670	–	3 301
Très élevée	26	367	–	393
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	14 774	3 364	–	18 138
Défaut	–	–	–	–
Total	112 312	4 482	–	116 794
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–
Valeur comptable	112 312 \$	4 482 \$	– \$	116 794 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

2) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

Prêts aux entreprises et aux administrations publiques

Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ²⁾	Total
Première qualité	87 047 \$	3 770 \$	– \$	90 817 \$
Qualité inférieure	83 730	9 706	–	93 436
Sous surveillance	130	2 689	–	2 819
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	1 050	652	–	1 702
Défaut	–	–	2 264	2 264
Total	171 957	16 817	2 264	191 038
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	132	260	673	1 065
Valeur comptable	171 825 \$	16 557 \$	1 591 \$	189 973 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

2) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

Engagements non prélevés – prêts aux entreprises et aux administrations publiques

Notation de PD (en millions de dollars)	Au 31 octobre 2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 ²⁾	Total
Première qualité	159 880 \$	1 663 \$	– \$	161 543 \$
Qualité inférieure	56 001	3 445	–	59 446
Sous surveillance	81	977	–	1 058
Prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation ¹⁾	2 178	28	–	2 206
Défaut	–	–	4	4
Total	218 140	6 113	4	224 257
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	41	31	2	74
Valeur comptable	218 099 \$	6 082 \$	2 \$	224 183 \$

1) Les portefeuilles pour lesquels la « probabilité de défaut » du compte client n'a pas été déterminée ont été inclus dans la catégorie des prêts n'ayant pas fait l'objet d'une notation.

2) L'étape 3 comprend des prêts dépréciés acquis ou montés.

g) Prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC

Les prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico sont couverts par des ententes de partage des pertes conclues avec la FDIC. Aux termes de ces ententes, la FDIC garantit 80 % des pertes nettes sur prêts. Au 31 octobre 2018, la valeur comptable des prêts couverts par la garantie de la FDIC s'élevait à 1,3 milliard de dollars (31 octobre 2017 – 1,4 milliard de dollars).

Un montant net de 77 millions de dollars (2017 – 106 millions de dollars) à recevoir de la FDIC est pris en compte dans les « Autres actifs » à l'état consolidé de la situation financière. La période de garantie restante sur les prêts unifamiliaux viendra à échéance en avril 2020.

h) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux¹⁾

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont entièrement garantis et que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur remboursement ou faire en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux selon la politique de la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018				2017 ³⁾			
	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus ²⁾	Total	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 290 \$	521 \$	– \$	1 811 \$	1 035 \$	446 \$	122 \$	1 603 \$
Prêts personnels	609	322	–	931	522	284	–	806
Prêts sur cartes de crédit	231	154	353	738	202	139	75	416
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	167	40	–	207	215	55	187	457
Total	2 297 \$	1 037 \$	353 \$	3 687 \$	1 974 \$	924 \$	384 \$	3 282 \$

1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

2) Aux termes de l'IFRS 9, tous les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours sont considérés comme douteux, sauf pour ce qui est des créances sur cartes de crédit, qui sont considérées comme étant des prêts douteux lorsqu'elles sont en souffrance depuis 180 jours. Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).

3) Exclut les prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

i) Prêts dépréciés dès leur acquisition

Certains actifs financiers, notamment les prêts, sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale au moment de leur acquisition ou de leur montage.

Le tableau qui suit présente les détails de ces actifs :

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2018
Solde du principal impayé ¹⁾	548 \$
Ajustements de la juste valeur au titre du crédit	(168)
Valeur comptable	380
Compte de correction de valeur à l'étape 3	–
Valeur comptable, déduction faite du compte de correction de valeur connexe	380 \$

1) Représente le montant de l'encours en principal, déduction faite des radiations.

14 Décomptabilisation d'actifs financiers

Titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires (des « TH ») aux termes du Programme des TH de la *Loi nationale sur l'habitation* (le « Programme des TH LNH ») cautionné par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (la « SCHL »). Les TH créés aux termes de ce programme sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH »), organisme gouvernemental, dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC »), ou encore à des tiers investisseurs. La FCH émet des titres en faveur de tiers investisseurs.

La vente de prêts hypothécaires dans le cadre des programmes susmentionnés ne satisfait pas aux exigences de décomptabilisation, la Banque conservant le risque de remboursement par anticipation et le risque de taux d'intérêt associés à ces prêts, lesquels risques constituent la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs transférés.

Les prêts hypothécaires transférés demeurent pris en compte sous « Prêts hypothécaires à l'habitation » dans l'état consolidé de la situation financière. Le produit en trésorerie tiré du transfert est traité comme un emprunt garanti et est comptabilisé sous « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » dans l'état consolidé de la situation financière.

La valeur comptable des actifs transférés qui ne réunissent pas les critères de décomptabilisation et des passifs connexes est présentée ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018 ¹⁾	2017 ¹⁾
Actifs		
Valeur comptable des prêts hypothécaires à l'habitation	20 498 \$	18 178 \$
Autres actifs connexes ²⁾	2 679	2 293
Passifs		
Valeur comptable des passifs connexes	21 459	19 278

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 23 237 \$ (20 580 \$ en 2017) et la juste valeur des passifs connexes, à 22 468 \$ (19 863 \$ en 2017), ce qui correspond à une position nette de 769 \$ (717 \$ en 2017).

2) Ces montants comprennent les fonds détenus en fiducie ainsi que les actifs de placement autorisés par la FCH acquis aux termes du compte de réinvestissement du capital que la Banque doit maintenir afin de pouvoir participer aux programmes.

Titrisation de marges de crédit personnelles, de prêts sur cartes de crédit et de prêts automobiles

La Banque titrise une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles, cartes de crédit et prêts automobiles non garantis au moyen d'entités structurées consolidées. Ces créances demeurent prises en compte dans les « Prêts personnels » et les « Prêts sur cartes de crédit » à l'état consolidé de la situation financière. De plus amples renseignements sont fournis à la note 15.

Titres mis en pension et titres prêtés

La Banque conclut des transactions de mise en pension et de prêt de titres dans le cadre desquelles elle transfère des actifs en s'engageant à les racheter à une date ultérieure et conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. Les actifs transférés demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs transférés et des passifs connexes :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018 ¹⁾	2017 ¹⁾
Valeur comptable des actifs connexes à ce qui suit :		
Titres mis en pension ²⁾	82 816 \$	86 789 \$
Titres prêtés	49 718	40 535
Total	132 534	127 324
Valeur comptable des passifs connexes ³⁾	101 257 \$	95 843 \$

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 132 534 \$ (127 324 \$ en 2017) et la juste valeur des passifs connexes, à 101 257 \$ (95 843 \$ en 2017), ce qui correspond à une position nette de 31 277 \$ (31 481 \$ en 2017).

2) Compte non tenu du surnantissement des actifs.

3) Les passifs au titre des conventions de prêt de titres ne comprennent que les montants liés aux garanties en trésorerie reçues. Dans la plupart des cas, les garanties sont données sous forme de titres.

15 Entités structurées

a) Entités structurées consolidées

Fonds multicédants américain

Le fonds multicédants parrainé par la Banque aux États-Unis achète des actifs financiers de première qualité auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs bénéficiant d'une cote élevée. Les vendeurs continuent de gérer les actifs financiers et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie.

Chacun des actifs achetés par le fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie qui lui est propre, fournie par la Banque sous la forme d'une convention d'achat d'actifs liquides (une « CAAL »). L'objet premier de la facilité de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où le fonds multicédants se trouverait dans l'incapacité d'émettre du papier commercial adossé à des actifs sur le marché. L'agent administratif peut exiger de la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, qu'elle s'exécute conformément aux CAAL applicables, auquel cas la Banque est tenue d'acheter une participation dans les actifs connexes détenus par le fonds multicédants. La Banque n'est pas tenue de s'exécuter conformément aux CAAL si le fonds multicédants lui-même devient insolvable.

Les conventions de liquidités que la Banque a conclues avec le fonds multicédants exigent de celle-ci qu'elle finance la valeur nominale intégrale des actifs, y compris les actifs en souffrance, s'il en est, du fonds multicédants. Cette facilité sert à éponger les pertes relatives aux actifs en souffrance, s'il en est, qui sont en sus des pertes assumées par les rehaussements de crédit propres à des actifs particuliers. En outre, la Banque détient les billets subordonnés émis par le fonds multicédants.

L'exposition de la Banque liée au fonds multicédants américain aux termes de la CAAL, y compris l'obligation d'acheter des actifs en souffrance et le placement de la Banque dans le billet subordonné du fonds multicédants, oblige la Banque à éponger les pertes qui pourraient être importantes au regard de celui-ci, ce qui, de concert avec sa capacité de diriger les activités du fonds multicédants, fait en sorte que la Banque consolide le fonds multicédants américain.

La majorité des actifs du fonds multicédants sont inclus dans les « Prêts aux entreprises et aux administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Des restrictions contractuelles existent à l'égard de la capacité du fonds multicédants américain consolidé par la Banque de transférer des fonds à cette dernière. La banque ne peut accéder aux actifs du fonds multicédants aux termes des accords pertinents. La Banque n'a aucun droit à l'égard des actifs du fonds multicédants. Dans le cours normal des activités, les actifs du fonds multicédants ne peuvent servir qu'à régler les obligations de ce dernier.

Structures de financement bancaire

La Banque a recours à des structures de financement pour faciliter le financement économique de ses propres activités, y compris l'émission d'obligations sécurisées et de billets. Ces structures comprennent la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia, la Fiducie de créances Halifax, Trillium Credit Card Trust II et les fiducies Securitized Term Auto Receivables Trust 2016-1, 2017-1, 2017-2, 2018-1 et 2018-2.

Les activités de ces entités structurées se limitent généralement à la détention de participations dans un groupe d'actifs ou de créances générés par la Banque.

Ces entités structurées sont consolidées, la Banque ayant le pouvoir décisionnel et la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements de la Banque.

Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia

La Banque a un programme enregistré d'obligations sécurisées au moyen duquel elle émet des titres de créance garantis par la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia (la « société en commandite »). Dans le cadre de ce programme, la Société en commandite achète des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés auprès de la Banque, au moyen de financement fourni par cette dernière.

Au 31 octobre 2018, des obligations sécurisées de 29,1 milliards de dollars (25,7 milliards de dollars en 2017) étaient en circulation et prises en compte dans les « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Les obligations sécurisées en circulation de la Banque sont libellées en dollars américains, en dollars australiens, en livres sterling et en euros. Au 31 octobre 2018, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces obligations sécurisées étaient des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés libellés en dollars canadiens de 30,7 milliards de dollars (27,8 milliards de dollars en 2017).

Fiducie de titrisation de marges de crédit personnelles

La Banque titrise une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles non garanties canadiennes (les « créances ») au moyen de la Fiducie de créances Halifax (« Halifax »), entité structurée parrainée par la Banque. Halifax émet des billets en faveur d'investisseurs tiers, et le produit est affecté à l'acquisition de participations conjointes dans des créances montées par la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite aux participations achetées.

La Banque est responsable de l'administration des créances transférées et des fonctions administratives d'Halifax. Les billets subordonnés émis par Halifax sont détenus par la Banque. Au 31 octobre 2018, des billets de 1 milliard de dollars (1 milliard de dollars en 2017) étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 octobre 2018, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets s'élevaient à 1,3 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars en 2017).

Fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit

La Banque titrise une partie de ses créances sur cartes de crédit canadiennes (les « créances ») au moyen de Trillium Credit Card Trust II (« Trillium »), entité structurée parrainée par la Banque. Trillium émet des billets en faveur d'investisseurs tiers et de la Banque, et le produit d'une telle émission est affecté à l'achat de participations en copropriété dans des créances montées par la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation achetée.

La Banque est responsable de l'administration des créances transférées et des fonctions administratives de Trillium. Les billets subordonnés émis par Trillium sont détenus par la Banque. Au 31 octobre 2018, des billets de catégorie A de 1,2 milliard de dollars américains (1,6 milliard de dollars canadiens) (0,9 milliard de dollars américains, soit 1,2 milliard de dollars canadiens, en 2017) étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 octobre 2018, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets étaient des créances sur cartes de crédit libellées en dollars canadiens s'élevant à 1,8 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars en 2017).

Fiducies de titrisation de créances sur prêts automobiles

La Banque titrise une partie de ses créances sur prêts automobiles canadiens (les « créances ») au moyen des Securitized Term Auto Receivables Trust 2016-1, 2017-1, 2017-2, 2018-1 et 2018-2 (les « entités START »), chaque entité étant une entité structurée parrainée par la Banque. Les entités START émettent de multiples séries de billets de catégorie A en faveur d'investisseurs tiers et peuvent émettre des billets de catégorie A ou des billets subordonnés en faveur de la Banque, et le produit de ces émissions est affecté à l'acquisition d'un groupe choisi de créances indirectes sur prêts automobiles aux particuliers auprès de la Banque sur une base entièrement administrée. Le recours des porteurs de billets se limite aux créances.

La Banque est responsable de l'administration des créances transférées et des fonctions administratives des entités START. Les billets subordonnés et certains billets de catégorie A émis par les entités START sont détenus par la Banque. Au 31 octobre 2018, les billets de catégorie A émis en faveur de tiers suivants étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière : 1,8 milliard de dollars américains (2,4 milliards de dollars canadiens) (1,6 milliard de dollars américains, soit 2,1 milliards de dollars canadiens, en 2017). Au 31 octobre 2018, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets étaient des créances sur prêts automobiles canadiennes libellées en dollars canadiens s'élevant à 3 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars en 2017).

Autres

Les actifs des autres entités structurées consolidées sont composés de titres, de dépôts auprès d'autres banques et d'autres actifs visant à répondre aux besoins de la Banque et à ceux de ses clients.

b) Entités structurées non consolidées

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les autres entités structurées dans lesquelles la Banque détient une participation importante, mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle et que, par conséquent, elle ne consolide pas. En règle générale, il y a participation importante si la Banque est exposée à 10 % ou plus du risque de perte maximal de l'entité structurée non consolidée.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2018			
	Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Structures de financement par fonds propres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	3 216 \$	4 488 \$	1 520 \$	9 224 \$
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Titres détenus à des fins de transaction	3	–	–	3
Titres de placement	–	1 054	17	1 071
Prêts ¹⁾	–	978	45	1 023
	3	2 032	62	2 097
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	–	–	1 458	1 458
Instruments financiers dérivés	6	–	–	6
	6	–	1 458	1 464
Risque de perte maximal de la Banque	3 219 \$	2 032 \$	62 \$	5 313 \$

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2017			
	Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Structures de financement par fonds propres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	3 127 \$	3 991 \$	1 520 \$	8 638 \$
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Titres détenus à des fins de transaction	–	5	–	5
Titres de placement	–	1 091	15	1 106
Prêts ¹⁾	–	731	40	771
	–	1 827	55	1 882
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque				
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	–	–	1 465	1 465
Instruments financiers dérivés	6	–	–	6
	6	–	1 465	1 471
Risque de perte maximal de la Banque	3 127 \$	1 827 \$	55 \$	5 009 \$

1) Les soldes des prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le risque de perte maximal de la Banque représente le montant notionnel des garanties, des facilités de trésorerie et des autres mécanismes de soutien au crédit offerts à l'entité structurée, le montant exposé au risque de crédit de certains contrats dérivés conclus avec les entités et le montant investi lorsque la Banque détient une participation dans l'entité structurée. La Banque a inscrit un montant de 2 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars en 2017) à son état consolidé de la situation financière au 31 octobre 2018 au titre du risque de perte maximal total, montant qui correspond essentiellement à sa participation dans les entités structurées.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants canadiens. Les fonds multicédants achètent des actifs auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Les vendeurs continuent de gérer les actifs et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie. La Banque ne détient aucun droit sur ces actifs, étant donné qu'ils sont disponibles pour couvrir les obligations des programmes respectifs, mais elle gère, contre rémunération, les programmes de vente de papier commercial. Pour assurer le remboursement du papier commercial en temps opportun, chaque groupe d'actifs financé par les fonds multicédants est assorti d'une CAAL qui lui est propre, conclue avec la Banque. Aux termes de la CAAL, la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, est tenue d'acheter les actifs qui ne sont pas en souffrance, lesquels sont transférés par le fonds multicédants au coût initialement payé par celui-ci, comme l'indique le tableau ci-dessus. Aux termes des conventions de liquidités, la Banque n'est habituellement pas tenue d'acheter les actifs en souffrance. De plus, la Banque n'a fourni aucun rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme au titre de ces fonds multicédants. La Banque fournit des facilités de trésorerie supplémentaires à ces fonds multicédants jusqu'à concurrence de 0,8 milliard de dollars (1,9 milliard de dollars en 2017) en fonction de leurs acquisitions futures d'actifs.

Bien que la Banque détienne le pouvoir sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants canadiens.

Entités de financement structuré

La Banque détient une participation dans des entités structurées utilisées pour aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Pour ces types de structures, la Banque peut agir en tant qu'administrateur, investisseur ou une combinaison des deux.

Structures de financement par fonds propres

Ces entités sont conçues pour transférer le risque de crédit de la Banque aux porteurs de titres. En conséquence, la Banque n'est pas exposée ni n'a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités.

c) Autres entités parrainées par la Banque non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées, y compris des fonds communs de placement, dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou inexistante à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle est très impliquée dans la conception et la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et l'obligation de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. La Banque estime que les fonds communs de placement et les sociétés de son groupe constituent des entités parrainées.

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les revenus des entités parrainées par la Banque non consolidées.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018			2017		
	Fonds ¹⁾	Sociétés du groupe Scotia	Total	Fonds ¹⁾	Sociétés du groupe Scotia	Total
Revenus	2 118 \$	3 \$	2 121 \$	2 016 \$	5 \$	2 021 \$

1) Comprend les fonds communs de placement, les autres fonds et les fiducies.

La Banque a tiré des revenus de 2 121 millions de dollars (2 021 millions de dollars en 2017) de sa participation dans les entités structurées qu'elle parraine, y compris des fonds communs de placement, mais qu'elle ne consolide pas pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, ce qui comprend un montant de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2017) dans les « Revenus d'intérêts », un montant de 137 millions de dollars (134 millions de dollars en 2017) dans les « Revenus autres que d'intérêts – Services bancaires » et un montant de 1 983 millions de dollars (1 886 millions de dollars en 2017) dans les « Revenus autres que d'intérêts – Gestion de patrimoine », y compris les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage et les honoraires de gestion de fiducies.

16 Immobilisations corporelles

(en millions de dollars)	Terrains et bâtiments	Matériel	Actifs technologiques	Améliorations locatives	Total
Coût					
Solde au 31 octobre 2016	2 071 \$	1 728 \$	1 983 \$	1 357 \$	7 139 \$
Entrées	169	147	161	126	603
Sorties	(224)	(52)	(41)	(28)	(345)
Écarts de conversion et autres	(294)	69	(15)	(45)	(285)
Solde au 31 octobre 2017	1 722 \$	1 892 \$	2 088 \$	1 410 \$	7 112 \$
Acquisitions	214	96	186	97	593
Entrées	142	56	141	148	487
Sorties	(231)	(38)	(33)	(49)	(351)
Écarts de conversion et autres	36	95	(86)	(21)	24
Solde au 31 octobre 2018	1 883 \$	2 101 \$	2 296 \$	1 585 \$	7 865 \$
Cumul des amortissements					
Solde au 31 octobre 2016	766 \$	1 362 \$	1 653 \$	838 \$	4 619 \$
Amortissement	47	91	131	71	340
Sorties	(58)	(37)	(40)	(17)	(152)
Écarts de conversion et autres	(69)	34	(25)	(16)	(76)
Solde au 31 octobre 2017	686 \$	1 450 \$	1 719 \$	876 \$	4 731 \$
Amortissement	62	80	143	69	354
Sorties	(56)	(35)	(24)	(17)	(132)
Écarts de conversion et autres	13	174	10	31	228
Solde au 31 octobre 2018	705 \$	1 669 \$	1 848 \$	959 \$	5 181 \$
Valeur comptable nette					
Solde au 31 octobre 2017	1 036 \$	442 \$	369 \$	534 \$	2 381 \$ ¹⁾
Solde au 31 octobre 2018	1 178 \$	432 \$	448 \$	626 \$	2 684 \$¹⁾

1) Comprend des immeubles de placement de 36 \$ (16 \$ en 2017).

17 Participations dans des sociétés associées

La Banque a des participations importantes avec les sociétés associées qui suivent :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018				2017	
	Pays de constitution	Nature des activités	Pourcentage de participation	Date des états financiers ¹⁾	Valeur comptable	Valeur comptable
Thanachart Bank Public Company Limited Division des Services Financiers de Canadian Tire ²⁾	Thaïlande	Services bancaires	49,0 %	31 octobre 2018	2 961 \$	2 789 \$
Bank of Xi'an Co. Ltd.	Canada	Services financiers	20,0 %	30 septembre 2018	518	542
Maduro & Curiel's Bank N.V. ³⁾	Chine	Services bancaires	19,9 %	30 septembre 2018	772	711
	Curaçao	Services bancaires	48,1 %	30 septembre 2018	304	284

1) Reflète la date des plus récents états financiers. Lorsqu'ils sont disponibles, des états financiers dressés par la direction de la société associée ou d'autres informations publiées sont utilisés pour estimer les variations au chapitre de la participation de la Banque depuis les plus récents états financiers.

2) Canadian Tire a une option lui permettant de vendre à la Banque une participation supplémentaire de 29 % d'ici les 10 prochaines années, à la juste valeur alors en vigueur, laquelle pourra être réglée, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou de trésorerie. Après cette période de 10 ans, et ce, pendant six mois, la Banque pourra revendre sa participation à Canadian Tire à la juste valeur alors en vigueur. Au 1^{er} octobre 2014, l'actif de la division des Services Financiers de Canadian Tire totalisait 5 351 \$ et son passif, 4 387 \$.

3) L'organisme de réglementation local oblige les institutions financières à constituer des réserves à l'égard des risques bancaires généraux. Ces réserves, qui ne sont pas requises aux termes des IFRS, représentent des résultats non distribués liés à une société associée à l'étranger, lesquels sont soumis à des restrictions réglementaires locales. Au 31 octobre 2018, ces réserves s'établissaient à 62 \$ (2017 – 61 \$).

Le tableau qui suit présente le sommaire de l'information financière des principales sociétés associées de la Banque :

(en millions de dollars)	Pour les périodes de douze mois closes ¹⁾		Aux	
	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
Thanachart Bank Public Company Limited	1 871 \$	590 \$	39 875 \$	34 289 \$
Division des Services Financiers de Canadian Tire	1 143	348	6 256	5 279
Bank of Xi'an Co. Ltd.	1 123	456	45 261	41 595
Maduro & Curiel's Bank N.V.	348	92	5 832	5 165

Au 30 septembre 2017
et pour la période de douze mois close à cette date¹⁾

(en millions de dollars)	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
Thanachart Bank Public Company Limited	1 718 \$	508 \$	38 050 \$	32 902 \$
Division des Services Financiers de Canadian Tire	1 040	334	6 233	5 235
Bank of Xi'an Co. Ltd.	915	411	41 170	37 821
Maduro & Curiel's Bank N.V.	343	80	5 501	4 896

1) Reflète les plus récents états financiers disponibles.

18 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

Le tableau qui suit présente les variations de la valeur comptable du goodwill par unités génératrices de trésorerie (« UGT ») :

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Services bancaires et marchés mondiaux	Amérique latine	Antilles et Amérique centrale	Total
Solde au 31 octobre 2016	3 403 \$	265 \$	2 461 \$	1 255 \$	7 384 \$
Acquisitions	–	–	–	–	–
Sorties	(36)	–	–	–	(36)
Écarts de conversion et autres	18	(10)	(61)	(52)	(105)
Solde au 31 octobre 2017	3 385	255	2 400	1 203	7 243
Acquisitions	1 710	–	1 164	–	2 874
Sorties	–	–	–	–	–
Écarts de conversion et autres	–	5	(110)	(5)	(110)
Solde au 31 octobre 2018	5 095 \$	260 \$	3 454 \$	1 198 \$	10 007 \$

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises est attribué à chacun des groupes d'UGT de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT en deçà de sa valeur comptable.

La Banque détermine la valeur comptable de l'UGT par application d'une approche aux fins du calcul des fonds propres réglementaires fondée sur les risques de crédit, de marché et d'exploitation et sur le levier financier, conformément à son attribution du capital aux fins de l'évaluation de la performance financière de ses secteurs d'activité. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Afin de déterminer cette valeur pour l'UGT, la Banque a appliqué des ratios cours/bénéfice au bénéfice net normalisé des quatre trimestres les plus récents à la date du test, le résultat obtenu étant majoré d'une prime de contrôle fondée sur la moyenne pondérée sur cinq ans de la prime à l'acquisition versée pour des entreprises comparables, et les coûts de sortie sont portés en diminution de la juste valeur de l'UGT. La valeur recouvrable ainsi obtenue est ensuite comparée à la valeur comptable appropriée pour cerner toute dépréciation. Des ratios cours/bénéfice de 11 fois à 13,5 fois (de 11 fois à 12,5 fois en 2017) ont été utilisés.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'UGT est sensible aux variations du bénéfice net, des ratios cours/bénéfice et des primes de contrôle.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel en date du 31 juillet 2018 et du 31 juillet 2017, et aucune perte de valeur n'a été relevée.

La direction est d'avis que des variations négatives raisonnables de l'une ou l'autre des principales hypothèses utilisées pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ne donneraient pas lieu à une dépréciation. Aucune variation négative importante n'a été relevée en date du 31 octobre 2018.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'actifs à durée d'utilité indéterminée et d'actifs à durée d'utilité déterminée. Les actifs à durée d'utilité indéterminée sont principalement composés de contrats de gestion de fonds. Les contrats de gestion de fonds visent la gestion de fonds à capital variable. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont composés d'actifs comme des logiciels, des relations clients et des dépôts de base représentant des immobilisations incorporelles.

(en millions de dollars)	Durée déterminée		Durée indéterminée		Total
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Contrats de gestion de fonds ¹⁾	Autres immobilisations incorporelles	
Coût					
Solde au 31 octobre 2016	2 737 \$	1 631 \$	2 325 \$	68 \$	6 761 \$
Acquisitions	–	–	–	–	–
Entrées	584	5	–	–	589
Sorties	(3)	(56)	–	–	(59)
Écarts de conversion et autres	(40)	(17)	–	–	(57)
Solde au 31 octobre 2017	3 278 \$	1 563 \$	2 325 \$	68 \$	7 234 \$
Acquisitions	47	480	2 090	98	2 715
Entrées	673	3	–	–	676
Sorties	(8)	–	–	–	(8)
Écarts de conversion et autres	(44)	(30)	–	–	(74)
Solde au 31 octobre 2018	3 946 \$	2 016 \$	4 415 \$	166 \$	10 543 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 octobre 2016	1 009 \$	995 \$	– \$	– \$	2 004 \$
Amortissement	339	82	–	–	421
Sorties	(2)	(18)	–	–	(20)
Écarts de conversion et autres	(25)	(9)	–	–	(34)
Solde au 31 octobre 2017	1 321 \$	1 050 \$	– \$	– \$	2 371 \$
Amortissement	409	85	–	–	494
Sorties	(8)	–	–	–	(8)
Écarts de conversion et autres	(17)	(9)	–	–	(26)
Solde au 31 octobre 2018	1 705 \$	1 126 \$	– \$	– \$	2 831 \$
Valeur comptable nette					
Au 31 octobre 2017	1 957 \$ ²⁾	513 \$	2 325 \$	68 \$	4 863 \$
Au 31 octobre 2018	2 241 \$²⁾	890 \$	4 415 \$	166 \$	7 712 \$

1) Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Patrimoine Hollis inc. (auparavant Patrimoine Dundee inc.).

2) Les logiciels comprennent des logiciels achetés de 483 \$ (500 \$ en 2017), des logiciels générés en interne de 1 208 \$ (981 \$ en 2017) et des logiciels en cours d'élaboration non amortissables de 550 \$ (476 \$ en 2017).

Test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Dans le cadre du test de dépréciation, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable des contrats de gestion de fonds est calculée en fonction de la valeur d'utilité, au moyen de la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes. Cette méthode utilise les projections de flux de trésorerie figurant aux budgets financiers qu'a approuvés la direction, lesquelles sont fondées sur des hypothèses clés liées à l'appréciation du marché, aux ventes nettes de fonds et aux marges d'exploitation, compte tenu de l'expérience passée et des attentes du marché. Les prévisions de flux de trésorerie portent sur une période de cinq ans, un taux de croissance final de 4,5 % (4,5 % en 2017) étant appliqué par la suite. Ces flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 10 % (10 % en 2017).

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été soumises à un test de dépréciation annuel en date du 31 juillet 2018 et du 31 juillet 2017, et aucune dépréciation n'a été relevée.

La direction est d'avis qu'un changement négatif raisonnable de toute hypothèse clé utilisée pour déterminer la valeur recouvrable ne donnerait pas lieu à une dépréciation. Aucune variation négative importante n'a été relevée en date du 31 octobre 2018.

19 Autres actifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017
Intérêts courus	2 800 \$	2 176 \$
Débiteurs et montants payés d'avance	1 878	1 674
Actifs d'impôt exigible	657	327
Dérivés de dépôt sur marges	3 247	3 041
Actifs au titre des fonds distincts	2 736	–
Actifs des régimes de retraite (note 28)	360	256
Montants à recevoir de courtiers et de clients	2 061	913
Montants à recevoir de la Federal Deposit Insurance Corporation (note 13)	77	106
Autres	3 617	4 256
Total	17 433 \$	12 749 \$

20 Dépôts

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018					2017
	Payables à vue ¹⁾		Payables sur préavis ²⁾	Payables à une date déterminée ³⁾	Total	
	Portant intérêt	Sans intérêt				
Particuliers	7 517 \$	7 488 \$	123 302 \$	76 238 \$	214 545 \$	200 030 \$
Entreprises et administrations publiques	94 812	24 310	34 600	268 280	422 002	384 988
Autres institutions financières	6 510	2 804	1 895	28 778	39 987	40 349
Total	108 839 \$	34 602 \$	159 797 \$⁴⁾	373 296 \$	676 534 \$	625 367 \$
Ventilation :						
Canada	84 638 \$	17 825 \$	122 974 \$	247 361 \$	472 798 \$	445 487 \$
États-Unis	14 080	128	8 950	36 780	59 938	58 070
Royaume-Uni	–	–	152	16 695	16 847	12 041
Mexique	14	4 362	5 382	11 393	21 151	19 419
Pérou	2 738	1 284	4 129	7 062	15 213	15 216
Chili	3 392	3 029	146	17 613	24 180	11 574
Colombie	37	507	3 963	5 036	9 543	7 587
Autres pays	3 940	7 467	14 101	31 356	56 864	55 973
Total⁵⁾	108 839 \$	34 602 \$	159 797 \$	373 296 \$	676 534 \$	625 367 \$

1) Les dépôts payables à vue s'entendent de tous les dépôts pour lesquels nous ne recevons pas d'avis de retrait, soit généralement des comptes de chèques.

2) Les dépôts payables sur préavis s'entendent de tous les dépôts pour lesquels nous exigeons un avis de retrait, soit généralement des comptes d'épargne.

3) Dépôts venant à échéance à une date déterminée, soit généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et des instruments analogues.

4) Comprend des dépôts sans intérêt de 141 \$ (141 \$ en 2017).

5) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 219 195 \$ (216 018 \$ en 2017), les dépôts libellés en pesos chiliens s'élevaient à 22 731 \$ (11 066 \$ en 2017), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 18 341 \$ (17 156 \$ en 2017) et les dépôts libellés dans d'autres monnaies se chiffraient à 79 582 \$ (70 217 \$ en 2017).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des dépôts à terme au Canada de plus de 100 000 \$¹⁾.

(en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à six mois	De six à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Au 31 octobre 2018	36 670 \$	23 913 \$	42 830 \$	99 734 \$	19 872 \$	223 019 \$
Au 31 octobre 2017	33 678 \$	26 579 \$	31 190 \$	94 563 \$	16 073 \$	202 083 \$

1) La majeure partie des dépôts à terme provenant de l'étranger dépassent 100 000 \$.

21 Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux droits des déposants et autres créanciers de la Banque. Au besoin, la Banque conclut des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir les risques connexes.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)			2018	2017
Échéance	Taux d'intérêt (%)	Modalités ¹⁾	Valeur comptable ²⁾	Valeur comptable ²⁾
Octobre 2024	3,036	Remboursables à compter du 18 octobre 2017. Après le 18 octobre 2019, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,14 %.	1 740 \$	1 756 \$
Juin 2025	8,90	Remboursables en tout temps.	259	260
Décembre 2025 ³⁾	3,367	Remboursables à compter du 8 décembre 2020. Après le 8 décembre 2020, l'intérêt sera payable à un taux égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 2,19 %.	729	737
Décembre 2025 ³⁾	4,50	1 250 millions de dollars américains. L'intérêt sera payable en versements semestriels à terme échu le 16 juin et le 16 décembre de chaque année.	1 645	1 613
Mars 2027 ³⁾	2,58	Remboursables à compter du 30 mars 2022. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,19 %.	1 195	1 219
Novembre 2037 ⁴⁾	3,015	10 milliards de yens japonais. Remboursées le 20 novembre 2017.	–	113
Avril 2038 ⁵⁾	3,37	10 milliards de yens japonais. Remboursées le 9 avril 2018.	–	110
Août 2085	Variable	99 millions de dollars américains portant intérêt à un taux variable égal au taux offert sur les dépôts de six mois en eurodollars majoré de 0,125 %. Remboursables à toute date de paiement d'intérêt.	130	127
			5 698 \$	5 935 \$

1) Conformément aux dispositions de la ligne directrice du Surintendant sur la suffisance des capitaux propres, tous les remboursements sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation et aux modalités du prospectus concerné.

2) Il est possible que la valeur comptable des débentures subordonnées soit différente de leur valeur nominale en raison des ajustements relatifs à la comptabilité de couverture.

3) Ces débentures sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »). Aux termes de ces dispositions, les débentures sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de ne plus l'être, ou si l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les débentures seraient alors converties en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 150 % de la valeur

nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) au prix plancher de 5,00 \$ ou, le cas échéant, l'équivalent en dollars américains de 5,00 \$ (sous réserve, dans tous les cas, d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours), converti en dollars américains à partir de dollars canadiens, le cas échéant.

- 4) Le 29 novembre 2017, la Banque a remboursé, à leur valeur nominale de 10 milliards de yens japonais majorée des intérêts courus, la totalité des débetures subordonnées à 3,015 % échéant le 30 novembre 2038 en circulation.
- 5) Le 9 avril 2018, la Banque a remboursé, à leur valeur nominale de 10 milliards de yens japonais majorée des intérêts courus, la totalité des débetures subordonnées à 3,370 % échéant le 9 avril 2038 en circulation.

22 Autres passifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017
Intérêts courus	2 634 \$	2 172 \$
Créditeurs et charges à payer	6 198	5 867
Passifs d'impôt exigible	435	408
Passifs d'impôt différé (note 27)	1 205	697
Certificats et lingots d'or et d'argent	5 019	6 819
Comptes sur marge et en garantie	6 523	7 129
Passifs au titre des fonds distincts	2 736	–
Montants à payer à des courtiers et à des clients	564	796
Provisions (note 23) ¹⁾	181	213
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre d'éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière – IFRS 9 (note 13)	74	s.o.
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre d'éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière – IAS 39 ¹⁾	s.o.	120
Passifs au titre des prestations de retraite (note 28)	593	808
Autres passifs de filiales et d'entités structurées	19 933	12 954
Autres	6 649	5 331
Total	52 744 \$	43 314 \$

1) Les montants des exercices précédents ont été reclassés aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

23 Provisions

(en millions de dollars)	Restructuration	Litiges et autres	Total
Au 1 ^{er} novembre 2016	277 \$	121 \$	398 \$
Provisions constituées durant l'exercice	–	27	27
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	(174)	(38)	(212)
Solde au 31 octobre 2017	103 \$	110 \$	213 \$
Provisions constituées durant l'exercice	–	79	79
Provisions utilisées/libérées durant l'exercice	(79)	(32)	(111)
Solde au 31 octobre 2018	24 \$	157 \$	181 \$

Charge de restructuration

Au cours de l'exercice 2016, la Banque a comptabilisé une provision pour restructuration de 378 millions de dollars (278 millions de dollars après impôt) dans le cadre de ses efforts visant à améliorer l'expérience de ses clients, à réduire les coûts d'une manière viable, à accroître l'efficacité sur le plan de l'exploitation et à simplifier l'organisation. La charge de restructuration est principalement composée d'indemnités de fin de contrat de travail et a été comptabilisée dans les « Charges autres que d'intérêts ». Au 31 octobre 2018, le solde de la provision pour restructuration se chiffrait à 24 millions de dollars.

Litiges et autres

Cette catégorie comprend essentiellement les provisions liées aux procédures juridiques. Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font régulièrement l'objet de poursuites et de procédures réglementaires et judiciaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, à sa connaissance, la direction ne croit pas actuellement que les obligations, s'il en est, découlant de litiges en cours ou de procédures réglementaires auront un effet défavorable important sur l'état consolidé de la situation financière ou sur les résultats d'exploitation de la Banque.

Des provisions pour frais juridiques sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des charges liées à une poursuite et que le montant peut être déterminé de façon fiable. Ces provisions sont inscrites à un montant correspondant à la meilleure estimation des sommes qui seront nécessaires pour régler toute obligation relative à ces poursuites à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes entourant l'obligation. La direction ainsi que des experts internes et externes participent à l'estimation des sommes pouvant être requises. Les coûts réels de règlement de ces réclamations pourraient s'écarter considérablement du montant des provisions pour frais juridiques. Pour établir ses estimations, la Banque doit formuler des jugements importants en tenant compte de l'avancement des procédures, du fait que ses obligations, le cas échéant, restent à déterminer et du fait que les facteurs sous-jacents seront appelés à changer de temps à autre. Ainsi, il est possible que le règlement définitif de ces poursuites ait des conséquences importantes sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour une période donnée.

24 Actions ordinaires, actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres**a) Actions ordinaires**

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018		2017	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 199 231 715	15 644 \$	1 207 893 604	15 513 \$
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net (note 26)	2 238 468	135	5 338 111	313
Émises dans le cadre de l'acquisition d'une filiale ou d'une société associée	33 788 141	2 573	–	–
Rachetées et annulées aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités	(8 230 700)	(118)	(14 000 000)	(182)
En circulation à la clôture de l'exercice	1 227 027 624¹⁾	18 234 \$	1 199 231 715 ¹⁾	15 644 \$

1) Dans le cours normal de ses activités, la filiale de courtage réglementée de la Banque achète et vend des actions ordinaires de la Banque afin de faciliter les activités de transaction et les activités liées aux clients institutionnels. Au cours de l'exercice 2018, 14 667 143 actions ont été achetées et vendues (15 856 738 actions en 2017).

Dividende

Les dividendes versés sur les actions ordinaires se sont établis à 3 985 millions de dollars (3,28 \$ par action) pour l'exercice 2018 et à 3 668 millions de dollars (3,05 \$ par action) pour l'exercice 2017. Lors de sa réunion du 26 novembre 2018, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,85 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé le 29 janvier 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 2 janvier 2019.

Actions ordinaires émises

Le 1^{er} mai 2018, la Banque a émis 11 133 141 actions ordinaires au prix de 78,86 \$ par action ordinaire dans le cadre de l'acquisition de Jarislowsky Fraser. Par suite de l'émission, la Banque a comptabilisé une augmentation des capitaux propres – actions ordinaires de 878 millions de dollars.

Le 8 juin 2018, la Banque a réalisé un appel public à l'épargne visant 22 655 000 actions ordinaires au prix de 76,15 \$ par action ordinaire. En raison de l'appel public à l'épargne, la Banque a comptabilisé une hausse des capitaux propres – actions ordinaires de 1 696 millions de dollars, déduction faite des coûts de transaction de 29 millions de dollars. La Banque a utilisé le produit de l'appel public à l'épargne pour financer en partie l'acquisition de Gestion financière MD.

Offre de rachat dans le cours normal des activités

Le 29 mai 2018, la Banque a annoncé que le BSIF et la TSX avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2018 ») aux termes de laquelle elle pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires. Les rachats aux termes de l'offre de 2018 pourront être effectués jusqu'à la première des éventualités suivantes : i) lorsque la Banque aura racheté le nombre maximal d'actions ordinaires aux termes de l'offre de 2018, ii) lorsque la Banque aura fourni un avis de résiliation, ou iii) le 3 juin 2019. La Banque avisera le BSIF chaque trimestre avant d'effectuer des rachats. Aux termes de l'offre de 2018, la Banque a racheté et annulé un cumul d'environ 5,98 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 75,85 \$ l'action.

Le 30 mai 2017, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre de 2017 »), aux termes de laquelle elle pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires. L'offre de 2017 a pris fin le 1^{er} juin 2018. Aux termes de l'offre de 2017, la Banque a racheté et annulé un cumul d'environ 6,25 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 76,41 \$ l'action.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a racheté, puis annulé, aux termes d'offres de rachat dans le cours normal des activités, environ 8,23 millions d'actions ordinaires (14 millions d'actions ordinaires en 2017) au prix moyen pondéré en fonction du volume de 76,77 \$ l'action (72,09 \$ en 2017), pour un montant total de 632 millions de dollars (1 009 millions de dollars en 2017). Environ 2 millions de ces actions ordinaires ont été rachetées aux termes d'un accord privé avec un vendeur tiers sans lien de dépendance et à escompte par rapport au cours de l'action ordinaire de la Banque en vigueur à la TSX au moment des rachats.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »)

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion de débentures convertibles FPUNV, d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV et d'actions privilégiées FPUNV au 31 octobre 2018 s'établissait à 1 835 millions d'actions ordinaires (1 757 millions d'actions ordinaires en 2017), en fonction du prix plancher et compte non tenu de l'incidence des intérêts courus et impayés et des dividendes déclarés et impayés, le cas échéant [se reporter à la note 21, « Débentures subordonnées », et à la note 24 b), « Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres », pour un complément d'information].

b) Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Actions privilégiées

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018				2017			
	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Caractéristique de conversion	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés par action	Caractéristique de conversion
Actions privilégiées^{a)}								
Série 18 ^{b)}	–	–	0,418750	–	7 497 663	187	0,837500	Série 19
Série 19 ^{b)}	–	–	0,374547	–	6 302 337	158	0,642626	Série 18
Série 20 ^{c)}	–	–	0,902500	–	8 039 268	201	0,902500	Série 21
Série 21 ^{c)}	–	–	0,691967	–	5 960 732	149	0,554501	Série 20
Série 22 ^{d), e)}	9 376 944	234	0,957500	Série 23	9 376 944	234	0,957500	Série 23
Série 23 ^{d), e)}	2 623 056	66	0,736967	Série 22	2 623 056	66	0,600126	Série 22
Série 30 ^{d), f)}	6 142 738	154	0,455000	Série 31	6 142 738	154	0,455000	Série 31
Série 31 ^{d), f)}	4 457 262	111	0,516968	Série 30	4 457 262	111	0,380126	Série 30
Série 32 ^{d), g)}	11 161 422	279	0,515752	Série 33	11 161 422	279	0,515752	Série 33
Série 33 ^{d), g)}	5 184 345	130	0,601968	Série 32	5 184 345	130	0,465159	Série 32
Série 34 ^{d), h), i)}	14 000 000	350	1,375000	Série 35	14 000 000	350	1,375000	Série 35
Série 36 ^{d), h), j)}	20 000 000	500	1,375000	Série 37	20 000 000	500	1,375000	Série 37
Série 38 ^{d), h), k)}	20 000 000	500	1,212500	Série 39	20 000 000	500	1,351175	Série 39
Série 40 ^{d), h), l)}	12 000 000	300	–	Série 41	–	–	–	–
Total des actions privilégiées	104 945 767	2 624 \$			120 745 767	3 019 \$		

Modalités des actions privilégiées

	Date d'émission initiale	Prix d'émission	Dividende initial	Date de versement du dividende initial	Écart de taux révisé	Date de rachat	Prix de rachat
Actions privilégiées^{a)}							
Série 18 ^{b)}	25 mars 2008	25,00	0,431500	29 juillet 2008	0,00 %	26 avril 2018	25,00
Série 19 ^{b)}	26 avril 2013	25,00	0,189250	29 juillet 2013	0,00 %	26 avril 2018	25,00
Série 20 ^{c)}	10 juin 2008	25,00	0,167800	29 juillet 2008	0,00 %	26 octobre 2018	25,00
Série 21 ^{c)}	26 octobre 2013	25,00	0,167875	29 janvier 2014	0,00 %	26 octobre 2018	25,00
Série 22 ^{d), e)}	9 septembre 2008	25,00	0,482900	28 janvier 2009	1,88 %	26 janvier 2019	25,00
Série 23 ^{d), e)}	26 janvier 2014	25,00	0,173875	28 avril 2014	1,88 %	26 janvier 2014 au 26 janvier 2019	25,50
Série 30 ^{d), f)}	12 avril 2010	25,00	0,282200	28 juillet 2010	1,00 %	26 avril 2020	25,00
Série 31 ^{d), f)}	26 avril 2015	25,00	0,095500	29 juillet 2015	1,00 %	26 avril 2015 au 26 avril 2020	25,50
Série 32 ^{d), g)}	28 février 2011	25,00	0,215410	27 avril 2011	1,34 %	2 février 2021	25,00
Série 33 ^{d), g)}	2 février 2016	25,00	0,105690	27 avril 2016	1,34 %	2 février 2016 au 2 février 2021	25,50
Série 34 ^{d), h), i)}	17 décembre 2015	25,00	0,497300	27 avril 2016	4,51 %	26 avril 2021	25,00
Série 36 ^{d), h), j)}	14 mars 2016	25,00	0,508600	27 juillet 2016	4,72 %	26 juillet 2021	25,00
Série 38 ^{d), h), k)}	16 septembre 2016	25,00	0,441800	27 janvier 2017	4,19 %	27 janvier 2022	25,00
Série 40 ^{d), h), l)}	12 octobre 2018	25,00	0,362100	29 janvier 2019	2,43 %	27 janvier 2024	25,00

a) Les dividendes privilégiés non cumulatifs en trésorerie sur les actions de toutes les séries sont payables trimestriellement lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans (de séries 22, 30 et 32) et sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans représentant des fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») (de séries 34, 36, 38 et 40) sont versés au taux applicable pour la première période à taux fixe de cinq ans se terminant un jour avant la date de rachat. Après la première période à taux fixe de cinq ans, et après révision tous les cinq ans par la suite, les dividendes sur ces actions privilégiées à taux révisé seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et de l'écart de taux révisé, multipliée par 25,00 \$. S'ils sont à payer, les dividendes en trésorerie privilégiés non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries 23, 31, 33, 35, 37, 39 et 41 sont payables trimestriellement lorsque de tels dividendes sont déclarés par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans (de séries 23, 31 et 33) et sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans représentant des FPUNV (de séries 35, 37, 39 et 41) sont payables selon un taux égal à la somme du taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada et de l'écart de taux révisé des actions privilégiées converties, multipliée par 25,00 \$. Pour chacun des exercices considérés, la Banque a versé la totalité des dividendes non cumulatifs sur ses actions privilégiées.

b) Le 26 avril 2018, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 18 et de série 19 en circulation et payé des dividendes de 0,209375 \$ et de 0,181788 \$ par action, respectivement.

c) Le 26 octobre 2018, la Banque a racheté toutes les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 20 et de série 21 en circulation et payé des dividendes de 0,225625 \$ et de 0,187403 \$ par action, respectivement.

d) Les détenteurs d'actions privilégiées à taux fixe révisé pourront choisir de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable d'une série appropriée à la date de conversion de la série à taux révisé applicable et tous les cinq ans par la suite. Les détenteurs d'actions privilégiées à taux variable révisé ont l'option réciproque de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux fixe révisé de la série appropriée. En ce qui a trait aux séries 22 et 23; 30 et 31; 32 et 33; 34 et 35; 36 et 37; 38 et 39; et 40 et 41, si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées à taux fixe ou à taux variable de ces séries émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 à la date de conversion applicable, toutes les actions privilégiées de cette série émises et en circulation seront automatiquement converties à la date de conversion applicable en un nombre équivalent d'actions privilégiées de l'autre série appropriée.

- e) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 22 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 23 et à taux variable le 26 janvier 2019 et le 26 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 22 pourront être rachetées par la Banque le 26 janvier 2019 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 23 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 janvier 2019 ou le 26 janvier tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date après le 26 janvier 2014.
- f) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 30 pourront choisir d'échanger leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 31 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2020 et le 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 30 pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2020, et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 31 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 avril 2020 ou le 26 avril tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date après le 26 avril 2015.
- g) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 32 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 33 à dividende non cumulatif et à taux variable le 2 février 2021 et chaque 2 février tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 32 pourront être rachetées par la Banque le 2 février 2021 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 33 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 2 février 2021 et le 2 février tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date après le 2 février 2016.
- h) Ces actions privilégiées sont assorties des dispositions relatives aux FPUNV nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres réglementaires de T1 conformément à Bâle III.
- i) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 34 (FPUNV) auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 35 et à taux variable le 26 avril 2021 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 34 le 26 avril 2021 et tous les cinq ans par la suite et les actions privilégiées de série 35 (FPUNV), le cas échéant, le 26 avril 2026 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- j) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 36 (FPUNV) auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 37 et à taux variable (FPUNV) le 26 juillet 2021 et chaque 26 juillet tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 36 le 26 juillet 2021 et tous les cinq ans par la suite et les actions privilégiées de série 37, le cas échéant, le 26 juillet 2026 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- k) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 38 (FPUNV) auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 39 et à taux variable (FPUNV) le 27 janvier 2022 et chaque 27 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions privilégiées de série 38 le 27 janvier 2022 et tous les cinq ans par la suite et les actions privilégiées de série 39, le cas échéant, le 27 janvier 2027 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.
- l) Le 12 octobre 2018, la Banque a émis 12 millions d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 40 (FPUNV) pour 300 millions de dollars. Le dividende initial, s'il est déclaré, sera payable le 29 janvier 2019. Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 40 (FPUNV) auront le droit de convertir leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux variable de série 41 (FPUNV) le 27 janvier 2024 et chaque 27 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Banque pourra racheter les actions de série 40 le 27 janvier 2024 et tous les cinq ans par la suite, et les actions de série 41, le cas échéant, le 27 janvier 2029 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré de tous les dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

Aux termes des provisions relatives aux FPUNV, les actions privilégiées FPUNV de séries 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41 en circulation peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce publiquement que la Banque n'est plus viable ou sur le point de ne plus l'être, ou que l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les actions privilégiées FPUNV de séries 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41 en circulation seraient alors converties en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 100 % multiplié par la valeur de l'action de 25,00 \$, majoré des dividendes déclarés et impayés, divisé par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) au prix plancher de 5,00 \$ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours).

Autres instruments de capitaux propres

Les autres instruments de capitaux propres de 1 560 millions de dollars (1,25 milliard de dollars américains) comprennent d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés non cumulatifs de taux fixe à flottant perpétuels libellés en dollars américains (FPUNV).

Les billets sont assortis des modalités suivantes :

- Le prix par billet est de 1 000 \$ US, l'intérêt étant payable chaque semestre à terme échu au taux de 4,65 % par année pour les cinq premières années. Par la suite, l'intérêt sera révisé chaque trimestre et sera couru à un taux annuel correspondant au TIOL à trois mois majoré de 2,648 %.
- Bien que l'intérêt soit payable chaque semestre pour les cinq premières années et chaque trimestre par la suite, la Banque peut, à son gré et moyennant un avis, annuler les paiements. Si la Banque ne paie pas l'intérêt couru en totalité aux porteurs de billets, elle ne déclarera aucun dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées ni ne rachètera, achètera ou autrement annulera de telles actions jusqu'au moment de la date à laquelle elle paiera l'intérêt sur les billets en totalité.
- Les billets sont rachetables au pair 5 ans après leur émission au gré de la Banque, ou par suite d'un événement réglementaire ou fiscal décrit dans les documents de placement. Les rachats sont assujettis au consentement des organismes de réglementation.
- Les billets représentent des obligations non garanties directes de la Banque et sont subordonnés à tout autre endettement subordonné de la Banque.
- Les provisions relatives aux FPUNV exigent la conversion de ces instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce publiquement que la Banque n'est plus viable ou sur le point de ne plus l'être, ou que l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les autres titres de fonds propres de T1 subordonnés FPUNV en circulation seraient alors convertis en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 125 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) à l'équivalent en dollars américains de 5,00 \$ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans les suppléments de prospectus respectifs) ou, s'il est supérieur, ii) à l'équivalent en dollars américains du cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours). L'équivalent en dollars américains du prix plancher et du cours actuel est fondé sur le taux de change à midi entre le dollar canadien et le dollar américain le jour précédant l'événement déclencheur.

La Banque a déterminé que les billets sont des instruments composés qui comportent une composante capitaux propres et une composante passif. À la naissance, la juste valeur de la composante passif est initialement évaluée, et tout reliquat est attribué à la composante capitaux propres. À la date d'émission, la Banque a attribué une valeur négligeable à la composante passif des billets et, par conséquent, le produit reçu lors de leur émission a été pris en compte dans les capitaux propres. La Banque suivra l'évolution des facteurs qui pourraient influencer sur la valeur de la composante passif.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, la Banque a payé des intérêts de 58 millions de dollars américains (néant en 2017) à l'égard de ces billets.

c) Restrictions sur le paiement de dividendes

Aux termes de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées si une telle déclaration devait la placer en contravention des dispositions concernant la suffisance des fonds propres, la liquidité ou toute autre directive de réglementation émanant de la *Loi sur les banques*. De plus, les dividendes ne pourront être versés sur les actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les actionnaires privilégiés ont droit sont payés ou s'il y a suffisamment de fonds réservés à cette fin.

Dans le cas où les distributions en trésorerie applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'engage à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires. De façon semblable, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia.

Si les distributions sur les autres titres de fonds propres de T1 subordonnés (FPUNV) de la Banque ne sont pas payées en totalité, la Banque s'engage à ne déclarer aucun dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées jusqu'au mois suivant la date à laquelle ces distributions sont payées en totalité.

À l'heure actuelle, ces restrictions n'ont pas d'incidence sur le paiement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires.

25 Gestion des fonds propres

La principale autorité de réglementation à laquelle la Banque doit se conformer à l'égard de la suffisance de ses fonds propres consolidés est le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Les règles en matière de suffisance des fonds propres au Canada sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »). Le BSIF exige que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III pour 2019, sans dispositions transitoires d'adoption progressive à l'égard des déductions des fonds propres (adoption dite « tout compris »), et atteignent des ratios minimaux de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement. Le BSIF a également déterminé que la Banque est une banque d'importance systémique nationale (une « BISN ») et a haussé de 1 % ses exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres pour toutes les catégories de fonds propres en date du 1^{er} janvier 2016, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale.

Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Les institutions doivent maintenir un ratio de levier supérieur au ratio minimum de 3 %.

Les ratios de fonds propres réglementaires sont présentés ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018 ³⁾	2017	
	Adoption tout compris	Adoption tout compris	Dispositions transitoires
Fonds propres			
Actions ordinaires et assimilées de T1	44 443 \$	43 352 \$	46 051 \$
Fonds propres de T1, montant net	50 187	49 473	50 623
Fonds propres réglementaires totaux	57 364	56 113	57 222
Actifs/expositions pondérés en fonction des risques entrant dans le calcul des ratios de fonds propres			
Actifs pondérés en fonction des risques – Actions ordinaires et assimilées de T1 ^{1), 2)}	400 507 \$	376 379 \$	387 292 \$
Actifs pondérés en fonction des risques – Fonds propres de T1 ^{1), 2)}	400 680	376 379	387 292
Actifs pondérés en fonction des risques – Total des fonds propres ^{1), 2)}	400 853	376 379	387 292
Risque de levier	1 119 099	1 052 891	1 053 928
Ratios de fonds propres			
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	11,1 %	11,5 %	11,9 %
Ratio de T1	12,5 %	13,1 %	13,1 %
Ratio total des fonds propres	14,3 %	14,9 %	14,8 %
Ratio de levier	4,5 %	4,7 %	4,8 %

1) Conformément aux exigences du BSIF, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation de crédit correspondent à 0,80, à 0,83 et à 0,86, respectivement (respectivement 0,72, 0,77 et 0,81 en 2017).

2) Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. La majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires de Bâle I est déterminée par comparaison d'une exigence de fonds propres calculée conformément à Bâle I avec le calcul effectué conformément à Bâle III, comme le prévoient les exigences du BSIF. Toute insuffisance de l'exigence de fonds propres aux termes de Bâle III par rapport au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle I est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF a remplacé le plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle I par un plancher de fonds propres fondé sur l'approche standard de Bâle II aux fins du traitement du risque de crédit, et ce, à compter du 30 avril 2018. Les nouvelles exigences en matière de plancher de fonds propres comprennent également les actifs pondérés en fonction des risques pour le risque de marché et l'ajustement de l'évaluation du crédit. Selon cette nouvelle exigence de plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle II, la Banque n'avait pas de majoration liée au plancher de fonds propres au 31 octobre 2018 (majoration liée au plancher de fonds propres réglementaires de Bâle I au 31 octobre 2017 : actions ordinaires et assimilées de T1 de 12,8 milliards de dollars, T1 de 12,6 milliards de dollars et total des fonds propres de 12,4 milliards de dollars).

3) Les dispositions transitoires ne peuvent plus être appliquées depuis l'exercice 2018.

Au 31 octobre 2018, la Banque dépassait largement les ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, y compris les exigences au titre de la réserve pour stabilité intérieure.

26 Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options sur actions

Aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés, la Banque attribue des options sur actions et des droits à l'appréciation d'actions (les « DAA ») autonomes. Des options permettant d'acheter des actions ordinaires ou de recevoir un paiement équivalent en trésorerie, selon le cas, peuvent être attribuées à certains salariés. Le prix d'exercice doit correspondre au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de bourse précédant la date de l'attribution ou au cours moyen pondéré en fonction du volume à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution, selon le plus élevé des deux.

Ces options sur actions émises depuis décembre 2014 deviennent acquises à 50 % à la fin de la troisième année et l'autre tranche de 50 % devient acquise à la fin de la quatrième année. Cette modification est de nature prospective et n'a pas d'incidence sur les attributions des périodes antérieures. Les options peuvent être exercées au plus tard 10 ans après la date d'attribution. Si la date d'expiration tombe à l'intérieur d'une période

de blocage aux fins d'opérations d'initiés, cette date sera reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période de blocage. Comme l'ont approuvé les actionnaires, 129 millions d'actions ordinaires au total ont été réservées en vue de leur émission aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés. De ce nombre, 106,8 millions d'actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options et 14 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins des options en circulation, ce qui laisse 8,2 millions d'actions ordinaires pouvant être émises au titre des options. Les options en circulation arrivent à échéance entre le 5 décembre 2018 et le 7 décembre 2027.

Le coût de ces options est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition des droits liés à une tranche, auquel cas le coût est constaté entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite.

Les régimes d'options sur actions comprennent les éléments suivants :

- **Composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions**

Les options sur actions attribuées aux salariés du 2 décembre 2005 au 1^{er} novembre 2009 sont assorties de composantes alternatives DAA permettant aux salariés d'exercer soit les options sur actions, soit les composantes alternatives DAA et, par conséquent, de recevoir la valeur intrinsèque des options sur actions en trésorerie. Au 31 octobre 2018, il y avait 3 900 composantes alternatives DAA en circulation (5 900 en 2017).

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions au titre des composantes alternatives DAA acquises s'établissait à 0,1 million de dollars au 31 octobre 2018 (néant en 2017). Au 31 octobre 2018, la valeur intrinsèque de cette obligation s'établissait à 0,2 million de dollars (néant en 2017).

En 2018, une charge de 0,6 million de dollars (charge de 0,4 million de dollars en 2017) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Cette charge tient compte de pertes de néant (profits de 0,3 million de dollars en 2017) découlant d'instruments dérivés utilisés pour gérer la volatilité de la rémunération fondée sur des actions.

- **Options sur actions**

Les options sur actions attribuées aux salariés à compter de décembre 2009 sont classées dans les capitaux propres, ce qui veut dire qu'elles doivent être réglées en actions et ne sont pas assorties de la composante alternative DAA.

Le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » au titre des options sur actions acquises s'établissait à 164 millions de dollars au 31 octobre 2018 (177 millions de dollars en 2017).

En 2018, une charge de 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2017) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Au 31 octobre 2018, les coûts de rémunération non comptabilisés futurs au titre des options sur actions non acquises s'élevaient à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2017), montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 2,07 ans (1,90 an en 2017).

- **Droits à l'appréciation d'actions**

Des DAA autonomes sont attribués en lieu et place d'options sur actions à certains salariés résidant dans des pays dont les lois peuvent empêcher la Banque d'émettre des actions. Lorsqu'un DAA est exercé, la Banque verse en trésorerie le montant qui correspond à l'appréciation du cours de ses actions ordinaires depuis la date d'attribution.

Au cours de l'exercice 2018, 53 056 DAA ont été attribués (60 840 en 2017). Au 31 octobre 2018, 1 073 146 DAA étaient en circulation (1 275 608 en 2017), et les droits visant 1 032 495 DAA étaient acquis (1 229 330 en 2017).

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions comptabilisée au titre des DAA acquis s'établissait à 14 millions de dollars au 31 octobre 2018 (31 millions de dollars en 2017). Au 31 octobre 2018, la valeur intrinsèque de cette obligation totalisait 27 millions de dollars (28 millions de dollars en 2017).

En 2018, un avantage de 3 millions de dollars (avantage de 2 millions de dollars en 2017) a été enregistré dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Cet avantage tient compte de pertes de 8 millions de dollars (profits de 20 millions de dollars en 2017) découlant d'instruments dérivés utilisés pour gérer la volatilité de la rémunération fondée sur des actions.

Détermination des justes valeurs

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions et la charge correspondante liée aux DAA et aux options assorties de la composante alternative DAA ont été quantifiées au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes, en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

Aux 31 octobre	2018	2017
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	2,26 % - 2,34 %	1,38 % - 1,59 %
Rendement prévu de l'action	4,58 %	3,61 %
Volatilité prévue	13,75 % - 28,12 %	15,3 % - 23,38 %
Durée prévue de l'option	0,00 - 4,58 années	0,00 - 4,53 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	13,39 \$	25,72 \$

La charge de rémunération fondée sur des actions liée aux options sur actions (qui ne sont pas assorties de la composante alternative DAA) a été quantifiée au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes à la date de l'attribution. Les attributions d'options sur actions des exercices 2018 et 2017 ont été évaluées à la juste valeur en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

	Attributions de 2018	Attributions de 2017
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	1,73 %	1,27 %
Rendement prévu de l'action	3,62 %	3,81 %
Volatilité prévue	15,86 %	17,24 %
Durée prévue de l'option	6,64 années	6,67 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	7,68 \$	6,51 \$

Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur les taux des bons du Trésor canadiens interpolés en fonction de l'échéance correspondant à la durée prévue jusqu'à l'exercice des options. Le rendement prévu de l'action est fondé sur les dividendes historiques. La volatilité prévue est déterminée au moyen de la volatilité historique de la rémunération. Aux fins de la comptabilité, la Banque a recours à une moyenne du consensus du marché quant à la volatilité implicite des options sur ses actions ordinaires négociées et à la volatilité historique.

Les tableaux qui suivent présentent des détails sur le Régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque¹⁾ :

	2018		2017	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Aux 31 octobre				
En circulation à l'ouverture de l'exercice	15 555	57,42 \$	19 852	54,55 \$
Attribuées	988	81,81	1 141	74,14
Exercées en tant qu'options	(2 238)	51,37	(5 338)	50,25
Exercées en tant que composantes alternatives DAA	(19)	41,95	(33)	52,59
Renonciations	(146)	65,93	(67)	65,97
Échéances	–	–	–	–
En circulation à la clôture de l'exercice ²⁾	14 140	60,02 \$	15 555	57,42 \$
Exercables à la clôture de l'exercice ²⁾	10 176	55,76 \$	10 980	53,44 \$
Disponibles aux fins d'attribution	8 334		9 156	

	Options en circulation			Options exercables	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Au 31 octobre 2018					
Fourchette des prix d'exercice					
De 33,89 \$ à 47,75 \$	1 571	0,84	44,02 \$	1 571	44,02 \$
De 49,93 \$ à 55,21 \$	1 838	3,00	50,30 \$	1 838	50,30 \$
De 55,63 \$ à 60,67 \$	4 794	4,18	56,88 \$	3 606	55,63 \$
De 63,98 \$ à 81,81 \$	5 937	6,40	69,80 \$	3 161	64,91 \$
	14 140	4,59	60,02 \$	10 176	55,76 \$

1) Compte non tenu des composantes alternatives DAA.

2) Comprend des options composées de 3 900 composantes alternatives DAA (5 900 en 2017) et de 130 000 options initialement émises aux termes des régimes de Patrimoine Hollis (156 520 en 2017).

b) Régimes d'actionnariat des salariés

Les salariés admissibles peuvent cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque. En règle générale, la Banque verse de son côté un montant correspondant à 50 % des cotisations admissibles jusqu'à concurrence d'un plafond en dollars, lequel est passé en charges dans les « Salaires et avantages du personnel ». En 2018, les cotisations de la Banque ont totalisé 55 millions de dollars (54 millions de dollars en 2017). Les cotisations, qui sont utilisées pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre, ne se traduisent pas par une charge ultérieure pour la Banque en raison de l'appréciation du cours des actions.

Au 31 octobre 2018, 16 millions d'actions ordinaires étaient détenues aux termes des régimes d'actionnariat des salariés (18 millions en 2017). Les actions détenues aux termes des régimes d'actionnariat des employés sont incluses dans les actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action de la Banque.

c) Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Les autres régimes de rémunération fondée sur des actions utilisent des unités notionnelles dont la valeur correspond au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. Ces unités cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires fondées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Ces régimes sont réglés en trésorerie et, par conséquent, sont classés dans les passifs. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération fondée sur des actions de la Banque. Comme il est décrit ci-dessous, la valeur d'une partie des unités d'actions liées à la performance varie également en fonction de la performance de la Banque. Au moment de l'exercice ou du rachat, des paiements sont versés aux salariés, la charge à payer étant réduite d'autant.

En 2018, une charge totale de 188 millions de dollars (203 millions de dollars en 2017) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net à l'égard de ces régimes. Cette charge comprend des pertes sur les instruments dérivés utilisés pour couvrir la volatilité de la rémunération fondée sur des actions de 85 millions de dollars (profits de 160 millions de dollars en 2017).

Au 31 octobre 2018, le passif lié à la rémunération fondée sur des actions comptabilisé au titre des attributions acquises dans le cadre de ces régimes s'établissait à 745 millions de dollars (946 millions de dollars en 2017).

Ces autres régimes de rémunération fondée sur des actions sont décrits ci-dessous :

Régime d'unités d'actions à dividende différé (« UADD »)

Aux termes du Régime UADD, les hauts dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en trésorerie devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement annuel (que la Banque passe en charges au poste « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. En outre, le régime d'UADD permet aux cadres supérieurs admissibles de la Banque de participer à des attributions qui ne sont pas liées aux choix effectués en vertu du Programme d'intéressement annuel. Ces attributions font l'objet de calendriers d'acquisition des droits distincts. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant un tel événement. Au 31 octobre 2018, 939 290 unités (755 472 en 2017) avaient été attribuées et étaient en circulation et les droits visant 795 783 unités étaient acquis (684 017 en 2017).

Régime d'unités d'actions à dividende différé à l'intention des administrateurs (« UADDA »)

Aux termes du Régime UADDA, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque passe en charges au poste « Autres frais » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou part à la retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2018, 314 424 unités étaient en circulation (299 867 en 2017).

Régime de souscription d'unités d'actions restreintes (« SUAR »)

Aux termes du Régime SUAR, certains salariés reçoivent une prime sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits, à l'égard de la majeure partie des attributions, sont acquis après trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel. Au moment de l'acquisition des droits, toutes les unités sont payées aux salariés en trésorerie. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Au 31 octobre 2018, 2 639 165 unités avaient été attribuées et étaient en circulation (2 197 100 en 2017), et les droits visant 1 665 885 unités étaient acquis (1 497 340 en 2017).

Régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Les dirigeants admissibles se voient attribuer des unités d'actions liées à la performance dont les droits, dans la plupart des cas, deviennent acquis après une période de trois ans. Une attribution est assortie d'un calendrier d'acquisition des droits graduel qui comprend le calcul d'un facteur de performance précis. Une partie des attributions d'UAP est soumise à des critères de performance mesurés sur une période de trois ans, aux termes desquels un multiplicateur est appliqué, lequel a une incidence sur le nombre additionnel d'actions en circulation à remettre aux salariés. Ces mesures de la performance sur trois ans tiennent compte du rendement sur les capitaux propres par rapport au chiffre cible et au chiffre total de la performance pour les actionnaires en comparaison d'un groupe de sociétés comparables avant l'attribution. Afin d'estimer l'incidence du multiplicateur, la Banque utilise la moyenne des montants de tous les résultats possibles, pondérés par leurs probabilités respectives. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Cette charge varie en fonction de l'évolution du cours de l'action de la Banque et de la performance obtenue par la Banque par rapport aux mesures de la performance établies. Le paiement des unités aux salariés est effectué en trésorerie au moment de l'acquisition des droits. Au 31 octobre 2018, 7 813 011 unités (8 250 143 en 2017) étaient en circulation et soumises à des critères de performance, et les droits visant 6 403 107 unités étaient acquis (6 718 738 en 2017).

Régime de paiements différés

Aux termes du Régime de paiements différés, une partie des primes attribuées aux salariés des Services bancaires et marchés mondiaux (montants comptabilisés et passés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rapportent) est versée aux salariés admissibles sous forme d'unités. Par la suite, ces unités sont payées en trésorerie aux salariés au cours de chacun des trois exercices suivants. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque sont passées en charges de la même manière que les autres régimes de rémunération fondée sur des actions classés dans le passif de la Banque sous « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net. Au 31 octobre 2018, 1 251 576 unités étaient en circulation (1 587 037 en 2017). L'attribution la plus récente dans le cadre de ce régime a été effectuée le 30 novembre 2017 et aucune autre attribution ne sera effectuée.

27 Impôt sur le résultat

La Banque a constaté l'impôt sur le résultat suivant dans ses états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre :

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2018	2017	2016
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net			
Impôt sur le résultat exigible			
Canada			
Impôt fédéral	797 \$	533 \$	467 \$
Impôt provincial	633	424	386
Ajustements liés aux périodes antérieures	(25)	24	4
Étranger	994	903	935
Ajustements liés aux périodes antérieures	(14)	(29)	(19)
	2 385	1 855	1 773
Impôt sur le résultat différé			
Canada			
Impôt fédéral	34	33	141
Impôt provincial	16	16	70
Étranger	(53)	129	46
	(3)	178	257
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net	2 382 \$	2 033 \$	2 030 \$
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres			
Impôt sur le résultat exigible	(136)\$	82 \$	(158)\$
Impôt sur le résultat différé	(193)	198	(168)
	(329)	280	(326)
Présenté dans :			
Autres éléments du résultat global	(145)	275	(322)
Résultats non distribués	(194)	(1)	(10)
Cumul des autres éléments du résultat global	18	–	–
Actions ordinaires	(10)	1	1
Autres réserves	2	5	5
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres	(329)	280	(326)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	2 053 \$	2 313 \$	1 704 \$
Éléments de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net			
Charge (économie) d'impôt différé au titre de la naissance/du renversement de différences temporaires	64 \$	191 \$	372 \$
Charge (économie) d'impôt différé au titre des modifications de taux d'impôt	(2)	(2)	(4)
Charge (économie) d'impôt différé liée aux pertes fiscales non comptabilisées antérieurement, aux crédits d'impôt et aux différences temporaires	(65)	(11)	(111)
	(3)\$	178 \$	257 \$

b) Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé du résultat net diffère pour les raisons suivantes du montant que la Banque aurait obtenu si elle avait appliqué le taux d'impôt combiné fédéral et provincial prévu par la loi :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2018		2017		2016	
	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi au Canada	2 943 \$	26,5 %	2 715 \$	26,4 %	2 485 \$	26,4 %
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat imputable aux éléments suivants :						
Diminution du taux d'impôt moyen applicable aux filiales et aux succursales à l'étranger	(439)	(3,9)	(286)	(2,8)	(234)	(2,5)
Bénéfice non imposable provenant des titres	(90)	(0,8)	(407)	(3,9)	(220)	(2,3)
Incidence sur l'impôt sur le résultat différé des modifications du taux d'impôt quasi adoptées	(2)	–	(2)	–	(4)	–
Autres, montant net	(30)	(0,3)	13	0,1	3	–
Total de l'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif	2 382 \$	21,5 %	2 033 \$	19,8 %	2 030 \$	21,6 %

c) Impôt différé

Le tableau qui suit présente les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé de la Banque :

31 octobre (en millions de dollars)	État du résultat net		État de la situation financière	
	Pour les exercices clos les		Aux	
	2018	2017	2018	2017
Actifs d'impôt différé :				
Reports prospectifs de pertes	73 \$	62 \$	338 \$	417 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(177)	45	877	793
Rémunération différée	41	(25)	178	219
Revenus différés	(68)	(124)	476	405
Immobilisations corporelles	48	(19)	417	133
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	16	(6)	536	720
Titres	(17)	(17)	199	169
Autres	(235)	(169)	633	640
Total des actifs d'impôt différé	(319)\$	(253)\$	3 654 \$	3 496 \$
Passifs d'impôt différé :				
Revenus différés	(22)\$	(21)\$	156 \$	133 \$
Immobilisations corporelles	(93)	(32)	137	138
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	(12)	(9)	110	136
Titres	(8)	111	166	126
Immobilisations incorporelles	69	(53)	1 788	1 094
Autres	(250)	(427)	564	853
Total des passifs d'impôt différé	(316)\$	(431)\$	2 921 \$	2 480 \$
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net¹⁾	(3)\$	178 \$	733 \$	1 016 \$

1) Aux fins de la présentation de l'état consolidé de la situation financière, les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués par entités juridiques. Par conséquent, le montant net des actifs d'impôt différé, soit 733 \$ (1 016 \$ en 2017) est composé d'actifs d'impôt différé de 1 938 \$ (1 713 \$ en 2017) et de passifs d'impôt différé de 1 205 \$ (697 \$ en 2017) à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente les principales variations du montant net d'impôt différé :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 016 \$	1 410 \$
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans le résultat net	3	(178)
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans les capitaux propres	193	(198)
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	(493)	–
Autres	14	(18)
Solde à la clôture de l'exercice	733 \$	1 016 \$

L'impôt lié aux différences temporaires ainsi que les pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière ont totalisé 14 millions de dollars (82 millions de dollars au 31 octobre 2017). Le montant se rapportant aux pertes non comptabilisées se chiffre à 7 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 1 million de dollars à compter de 2020 et 6 millions de dollars, en 2023.

Les actifs d'impôt différé nets comprennent des avantages fiscaux de 92 millions de dollars (92 millions de dollars en 2017) comptabilisés à l'égard de certaines filiales au Canada et à l'étranger qui ont subi des pertes durant l'exercice à l'étude ou l'exercice précédent. Pour déterminer si elle doit comptabiliser ces avantages fiscaux, la Banque s'est appuyée sur des prévisions des bénéfices imposables futurs.

Les différences temporaires imposables liées aux participations dans des filiales, aux sociétés associées et aux participations dans des coentreprises pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au 31 octobre 2018 s'élèvent à environ 33 milliards de dollars (27 milliards de dollars en 2017).

Nouvelles cotisations liées aux déductions pour dividendes

En novembre 2016, la Banque a reçu un nouvel avis de cotisation de 179 millions de dollars du gouvernement fédéral au titre d'impôts et d'intérêts par suite du refus de l'Agence du revenu du Canada de permettre la déduction de certains dividendes canadiens reçus au cours de l'année d'imposition 2011. En août 2017, la Banque a reçu un nouvel avis de cotisation de 185 millions de dollars au titre d'impôts et d'intérêts pour l'année d'imposition 2012. Les circonstances qui justifient une réévaluation des dividendes sont semblables à celles traitées de façon prospective dans les règles récemment promulguées qui avaient été présentées dans le budget fédéral canadien de 2015. En juin 2018, la Banque a reçu un avis de nouvelle cotisation s'élevant à 211 millions de dollars au titre de l'impôt et des intérêts pour les mêmes raisons à l'égard de l'année d'imposition 2013. La Banque est convaincue que sa situation fiscale est adéquate et conforme aux dispositions pertinentes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, et elle compte se défendre vigoureusement.

28 Avantages du personnel

La Banque parraine un certain nombre de régimes d'avantages du personnel, y compris des régimes de retraite (à prestations définies et à cotisations définies) et d'autres régimes d'avantages (avantages postérieurs au départ à la retraite et autres avantages du personnel à long terme) à l'intention de la majorité de ses salariés dans le monde. Les informations présentées ci-après sont liées aux principaux régimes de la Banque. D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme importants et ne sont pas pris en compte dans les présentes informations.

Régimes de retraite mondiaux

Les principaux régimes de retraite de la Banque sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, au Royaume-Uni, en Irlande, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance solide et bien établie afin de gérer ces obligations mondiales. La politique en matière d'investissements de chacun des principaux régimes est réévaluée périodiquement, et tous les régimes sont conformes aux lois et aux règlements locaux.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation des régimes de retraite capitalisés de la Banque sont réalisées conformément aux lois applicables. L'évaluation actuarielle détermine la situation de capitalisation des régimes selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon les dispositions légales, en plus de déterminer les cotisations nécessaires. Les régimes sont capitalisés conformément aux lois régissant les régimes de retraite et aux politiques de capitalisation de la Banque de manière à pouvoir honorer les prestations futures prévues dans les dispositions des régimes. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences des normes de pratique actuarielle de même que des statuts.

Régime de retraite de la Banque Scotia (Canada)

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite de la Banque Scotia (le « RRBS ») au Canada, soit un régime à prestations définies (qui comprend un volet à cotisations définies facultatif offert aux salariés canadiens embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016), qui a été récemment modifié afin d'inclure un régime à cotisations définies pour les salariés canadiens embauchés à compter du 1^{er} mai 2018 (le volet à prestations définies du régime n'est pas offert aux employés embauchés à compter du 1^{er} mai 2018). En sa qualité de gestionnaire du RRBS, la Banque a mis en place des politiques et une structure de gouvernance bien définie afin d'assurer la conformité avec les exigences législatives et réglementaires du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada. La Banque a formé divers comités qui assurent la supervision du RRBS et prennent les décisions relatives à son administration. Certains comités sont également responsables de l'investissement des actifs du fonds du RRBS ainsi que de la surveillance des gestionnaires de placement et de la performance.

- Le comité des ressources humaines (le « CRH ») du conseil approuve la charte du comité d'administration et de placements des régimes (le « CAPR »), examine les rapports et approuve la politique en matière d'investissements. En outre, le CRH examine les modifications au RRBS et formule ses recommandations en la matière au conseil d'administration.
- Le CAPR recommande la politique en matière d'investissements au CRH, nomme et surveille les gestionnaires de placement et examine les rapports des auditeurs et des actuaires. Le CAPR surveille également l'administration des prestations de retraite des participants.
- Le comité fiduciaire principal (le « CFP ») de la Banque Scotia investit les actifs conformément à la politique en matière d'investissements et à toutes les lois applicables. Le CFP confie des mandats précis aux gestionnaires de portefeuille. Le CAPR et le CFP sont tous deux constitués de membres indépendants.
- Le comité des régimes de capitalisation collectifs (le « CRCC ») est responsable de l'administration et des placements du volet à cotisations définies du RRBS, y compris la sélection et le suivi des possibilités de placements offertes aux participants au volet à cotisations définies.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation du RRBS sont réalisées annuellement, la plus récente ayant été réalisée au 1^{er} novembre 2017. Les cotisations au RRBS sont fonction de cette évaluation et sont présentées dans le tableau sous le point b) plus loin. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences de l'Institut canadien des actuaires et des lois applicables.

Autres régimes d'avantages

Les autres régimes d'avantages principaux sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Uruguay, au Royaume-Uni, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago, en Colombie et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. Les autres régimes d'avantages les plus importants offerts par la Banque sont au Canada.

Hypothèses clés

L'information financière sur les régimes de retraite et autres régimes d'avantages figurant ci-après repose sur diverses hypothèses, la plus importante concernant le taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations définies, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées sont les mêmes que celles des obligations de la Banque. Des taux d'actualisation distincts sont utilisés pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations au Canada et aux États-Unis. Ces taux sont établis d'après les rendements d'obligations de premier ordre émises par des sociétés dont la durée jusqu'à l'échéance concorde avec celle des diverses composantes de la charge annuelle au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations de tous les autres régimes demeure le même que celui utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de la période. Les autres hypothèses établies par la direction sont tributaires du contexte des marchés, de l'expérience propre à chaque régime, des pratiques exemplaires et des attentes. Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations des principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau sous le point f) plus loin.

Gestion du risque

Les régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages exposent la Banque à divers risques, les plus importants étant le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux investissements, le risque de longévité et le risque de hausse du coût des soins de santé. Ces risques pourraient donner lieu à une hausse de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies, dans la mesure où :

- les taux d'actualisation fléchissent;
- les rendements des actifs des régimes sont inférieurs aux attentes;
- les participants aux régimes vivent plus longtemps que prévu;
- le coût des soins de santé est plus élevé que prévu.

Outre la structure de gouvernance et les politiques en place, la Banque gère les risques au moyen d'une surveillance régulière de l'évolution du marché et de la performance des actifs investis. La Banque surveille aussi régulièrement l'évolution de la réglementation, des lois et des tendances démographiques, et modifie la stratégie en matière d'investissements ou la conception des régimes au besoin.

a) Taille relative des obligations et des actifs des régimes

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada			Canada	Autres pays
	RRBS	Autres	Autres pays		
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	70 %	14 %	16 %	58 %	42 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	72 %	9 %	19 %	16 %	84 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations ¹⁾	82 %	16 %	2 %	39 %	61 %

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada			Canada	Autres pays
	RRBS	Autres	Autres pays		
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	74 %	11 %	15 %	63 %	37 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	76 %	6 %	18 %	18 %	82 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations ¹⁾	80 %	16 %	4 %	51 %	49 %

1) Ne comprend pas les éléments extraordinaires liés à la charge au titre des prestations comme le coût des services passés et les charges liées aux compressions et aux règlements.

b) Paiements et cotisations en trésorerie

Le tableau suivant présente les cotisations et paiements en trésorerie de la Banque au titre de ses principaux régimes en 2018 et pour les deux exercices précédents.

Cotisations aux principaux régimes pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Régimes de retraite à prestations définies (cotisations en trésorerie liées à la capitalisation des régimes, y compris les paiements de prestations aux bénéficiaires aux termes des ententes de retraite non capitalisées) :			
RRBS (exclusion faite du volet à cotisations définies)	238 \$	286 \$	187 \$
Autres régimes	78	185	77
Autres régimes d'avantages (cotisations en trésorerie, surtout sous forme de paiements de prestations aux bénéficiaires)	61	51	45
Régimes de retraite à cotisations définies (cotisations en trésorerie)	41	35	31
Total des cotisations ¹⁾	418 \$	557 \$	340 \$

1) Selon les estimations préliminaires, la Banque prévoit effectuer des cotisations de 238 \$ au titre du RRBS (exclusion faite du volet à cotisations définies), de 51 \$ au titre des autres régimes de retraite à prestations définies, de 65 \$ au titre des autres régimes d'avantages et de 63 \$ au titre de tous les autres régimes à cotisations définies pour l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2019.

c) Régimes capitalisés et non capitalisés

L'excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice comprend les montants suivants liés à des régimes qui ne sont pas capitalisés et à des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Obligation au titre des prestations						
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	400 \$	418 \$	408 \$	1 101 \$	1 324 \$	1 310 \$
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	7 868	8 424	8 731	273	334	372
Situation de capitalisation						
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	7 868 \$	8 424 \$	8 731 \$	273 \$	334 \$	372 \$
Juste valeur des actifs	8 037	8 329	7 770	240	266	284
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	169 \$	(95)\$	(961)\$	(33)\$	(68)\$	(88)\$
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	400	418	408	1 101	1 324	1 310
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport au total de l'obligation au titre des prestations	(231)\$	(513)\$	(1 369)\$	(1 134)\$	(1 392)\$	(1 398)\$
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale	(2)	(39)	(60)	–	–	–
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	(233)\$	(552)\$	(1 429)\$	(1 134)\$	(1 392)\$	(1 398)\$

d) Informations financières

Les tableaux suivants présentent des informations financières sur les principaux régimes de la Banque.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Variation de l'obligation au titre des prestations						
Obligation au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice	8 842 \$	9 139 \$	8 113 \$	1 658 \$	1 682 \$	1 639 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	334	330	284	30	39	39
Coût financier afférent à l'obligation au titre des prestations	309	297	314	70	72	77
Cotisations des salariés	22	24	24	–	–	–
Prestations versées	(1 012)	(724)	(593)	(90)	(76)	(71)
Perte (gain) actuariel	(495)	(46)	1 119	(96)	(36)	95
Coût des services passés	5	–	(16)	(196)²⁾	4	(77)
Acquisition d'entreprises	264	–	–	6	1	9
Règlements	(2)	(157)	–	–	–	–
Change	1	(21)	(106)	(8)	(28)	(29)
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	8 268 \$	8 842 \$	9 139 \$	1 374 \$	1 658 \$	1 682 \$
Variation de la juste valeur des actifs						
Juste valeur des actifs à l'ouverture de l'exercice	8 329	7 770	7 615	266	284	307
Revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	305	273	310	20	19	22
Rendement des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	(166)	700	275	(11)	1	5
Cotisations de l'employeur	316	471	264	61	51	45
Cotisations des salariés	22	24	24	–	–	–
Prestations versées	(1 012)	(724)	(593)	(90)	(76)	(71)
Frais de gestion	(14)	(13)	(12)	–	–	–
Acquisition d'entreprises	251	–	–	–	–	2
Règlements	(2)	(157)	–	–	(1)	–
Change	8	(15)	(113)	(6)	(12)	(26)
Juste valeur des actifs à la clôture de l'exercice	8 037 \$	8 329 \$	7 770 \$	240 \$	266 \$	284 \$
Situation de capitalisation						
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	(231)	(513)	(1 369)	(1 134)	(1 392)	(1 398)
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale ¹⁾	(2)	(39)	(60)	–	–	–
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	(233)\$	(552)\$	(1 429)\$	(1 134)\$	(1 392)\$	(1 398)\$
Ventilation :						
Autres actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	360	256	184	–	1	–
Autres passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	(593)	(808)	(1 613)	(1 134)	(1 393)	(1 398)
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	(233)\$	(552)\$	(1 429)\$	(1 134)\$	(1 392)\$	(1 398)\$
Charge au titre des prestations de l'exercice						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	334	330	284	30	39	39
Charges (revenus) d'intérêts, montant net	7	29	9	50	53	55
Frais de gestion	12	11	13	–	–	–
Coût des services passés	5	–	(16)	(196)²⁾	4	(77)
Montant (du profit) de la perte sur règlement comptabilisé	–	–	–	–	–	–
Réévaluation d'autres avantages à long terme	–	–	–	(10)	(3)	(20)
Charge (revenus) au titre des prestations inscrite à l'état consolidé du résultat net	358 \$	370 \$	290 \$	(126)\$	93 \$	(3)\$
Charge au titre des prestations liées aux régimes à cotisations définies	41 \$	35 \$	31 \$	– \$	– \$	– \$
Réévaluations						
(Rendement) des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	166	(700)	(275)	11	1	(3)
Perte (gain) actuariel sur l'obligation au titre des prestations	(495)	(46)	1 119	(86)	(35)	113
Variation des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs	(40)	(25)	18	–	–	–
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(369)\$	(771)\$	862 \$	(75)\$	(34)\$	110 \$
Total du coût au titre des prestations	30 \$	(366)\$	1 183 \$	(201)\$	59 \$	107 \$
Information complémentaire sur le rendement réel des actifs et les (gains) et les pertes actuariels						
Rendement réel des actifs (déduction faite des frais de gestion)	125 \$	960 \$	573 \$	9 \$	20 \$	27 \$
(Gains) et pertes actuariels découlant de variations d'hypothèses démographiques	(148)	(6)	9	(23)	–	(5)
(Gains) et pertes actuariels découlant de variations d'hypothèses financières	(548)	(71)	1 116	(92)	(13)	133
(Gains) et pertes actuariels découlant de variations de données liées à l'expérience	201	31	(6)	19	(23)	(33)
Information complémentaire sur la juste valeur des actifs des régimes de retraite investis						
Titres de la Banque Scotia (actions, obligations)	377	457	410	3	4	–
Biens immobiliers occupés par la Banque Scotia	4	4	5	–	–	–
Variation du plafond de l'actif/du passif déficitaire						
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice précédent	39	60	41	–	–	–
Coût financier	3	5	5	–	–	–
Réévaluations	(40)	(25)	18	–	–	–
Conversion des devises	–	(1)	(4)	–	–	–
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice	2 \$	39 \$	60 \$	– \$	– \$	– \$

1) L'actif constaté ne peut excéder la valeur actualisée des avantages économiques pouvant découler d'une réduction des cotisations futures à un régime et de la possibilité de payer les charges des régimes à partir du fonds.

2) Au premier trimestre de l'exercice 2018, les coûts des services rendus des autres régimes d'avantages comprennent une diminution de 203 millions de dollars liée aux modifications du régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite de la Banque.

e) Profil d'échéances de l'obligation au titre des prestations définies

La durée moyenne pondérée du total de l'obligation au titre des prestations s'établissait à 14,4 ans au 31 octobre 2018 (15,3 ans en 2017; 15,3 ans en 2016).

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Ventilation de l'obligation au titre des prestations (en pourcentage)						
Canada						
Participants actifs	57 %	58 %	60 %	9 %	29 %	33 %
Participants inactifs et retraités	43 %	42 %	40 %	91 %	71 %	67 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Mexique						
Participants actifs	26 %	27 %	29 %	54 %	55 %	57 %
Participants inactifs et retraités	74 %	73 %	71 %	46 %	45 %	43 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
États-Unis						
Participants actifs	45 %	48 %	33 %	34 %	35 %	38 %
Participants inactifs et retraités	55 %	52 %	67 %	66 %	65 %	62 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

f) Hypothèses clés (%)

Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations pour tous les principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau qui suit :

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice						
Taux d'actualisation – tous les régimes	4,35 %	3,90 %	3,86 %	5,54 %	4,86 %	4,74 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement	4,10 %	3,60 %	3,60 %	3,96 %	3,53 %	3,42 %
Taux de croissance de la rémunération future ¹⁾	2,80 %	2,76 %	2,72 %	3,83 %	4,07 %	4,09 %
Charge (revenus) au titre des prestations pour l'exercice						
Taux d'actualisation – tous les régimes						
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	3,90 %	3,86 %	4,64 %	4,86 %	4,74 %	5,33 %
Taux d'actualisation pour les charges d'intérêts nettes	3,55 %	3,33 %	4,03 %	4,60 %	4,42 %	4,91 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	4,04 %	4,01 %	4,83 %	5,11 %	5,09 %	5,62 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	3,77 %	3,64 %	4,31 %	5,04 %	4,94 %	5,56 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement						
Taux d'actualisation pour les obligations au titre des prestations définies	3,60 %	3,60 %	4,40 %	3,53 %	3,42 %	4,27 %
Taux d'actualisation pour les charges d'intérêts nettes	3,20 %	3,00 %	3,70 %	3,18 %	2,98 %	3,67 %
Taux d'actualisation pour les coûts des services rendus	3,70 %	3,70 %	4,60 %	3,76 %	3,75 %	4,54 %
Taux d'actualisation pour les intérêts sur les coûts des services rendus	3,40 %	3,30 %	4,00 %	3,66 %	3,56 %	4,44 %
Taux de croissance de la rémunération future ¹⁾	2,76 %	2,72 %	2,75 %	4,07 %	4,09 %	4,41 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé à la clôture de l'exercice						
Taux de départ	s.o.	s.o.	s.o.	5,81 %	5,99 %	6,12 %
Taux final	s.o.	s.o.	s.o.	4,66 %	4,93 %	4,93 %
Exercice au cours duquel le taux final sera atteint	s.o.	s.o.	s.o.	2040	2030	2030
Espérance de vie présumée au Canada (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	23,3	23,2	23,2	23,3	23,2	23,2
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	24,4	24,4	24,3	24,4	24,4	24,3
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	24,3	24,2	24,2	24,3	24,2	24,2
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	25,3	25,3	25,3	25,3	25,3	25,3
Espérance de vie présumée au Mexique (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	21,3	21,3	21,3	21,3	21,3	21,3
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	21,7	21,7	21,7	21,7	21,7	21,7
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	24,0	24,0	24,0	24,0	24,0	24,0
Espérance de vie présumée aux États-Unis (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	22,7	22,7	23,0	22,7	22,7	23,0
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	24,4	24,4	24,7	24,4	24,4	24,7
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	24,3	24,3	23,7	24,3	24,3	23,7
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	25,9	25,9	25,6	25,9	25,9	25,6

1) Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés pour les autres régimes d'avantages ne tiennent pas compte des régimes flexibles d'avantages postérieurs au départ à la retraite canadiens mis en place au cours de l'exercice 2005, ces régimes ne subissant pas l'incidence de la croissance de la rémunération future.

g) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité représente l'incidence de la modification d'une hypothèse, les autres hypothèses demeurant inchangées. Aux fins de l'analyse de sensibilité, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies a été calculée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées à la clôture de la période de présentation de l'information, méthode qui est aussi utilisée pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisée à l'état de la situation financière.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations
Incidence des changements suivants :				
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	1 383 \$	122 \$	189 \$	13 \$
Hausse de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	78	9	1	–
Hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s.o.	s.o.	132	16
Baisse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s.o.	s.o.	(106)	(12)
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Canada	151	10	20	1
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Mexique	2	–	2	–
Hausse de 1 an de l'espérance de vie aux États-Unis	4	–	4	–

h) Actifs

De façon générale, les investissements des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque visent l'optimisation à long terme du rendement global prévu, selon un niveau de risque acceptable eu égard à l'obligation au titre des prestations. La composition des portefeuilles d'actifs constitue un facteur clé de la gestion du risque lié aux investissements à long terme. La diversification des investissements des actifs des régimes par types d'actifs et par secteurs géographiques favorise l'atténuation du risque et réduit au minimum l'incidence des baisses relatives à un type d'actif, à une région ou à un type d'investissement donné. Pour chaque type d'actif, les gestionnaires de portefeuilles, y compris les gestionnaires liés, sont retenus et des mandats précis leur sont confiés.

Les lignes directrices liées à la composition des portefeuilles d'actifs des régimes de retraite sont établies à long terme et elles sont consignées dans la politique en matière d'investissements de chacun des régimes. De façon générale, la politique en matière de composition des portefeuilles d'actifs tient également compte de la nature de l'obligation au titre des prestations des régimes. Les lois imposent certaines restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs. Par exemple, des limites sont généralement fixées en ce qui a trait à la concentration d'un investissement donné. D'autres limites relatives à la concentration et à la qualité des investissements sont prévues dans les politiques en matière d'investissements. L'utilisation d'instruments dérivés est normalement interdite, à moins qu'elle soit autorisée à des fins précises. À l'heure actuelle, les instruments dérivés servent essentiellement de couvertures des fluctuations des monnaies étrangères. Les lignes directrices relatives à la composition des portefeuilles d'actifs sont évaluées au moins une fois l'an et, au besoin, elles sont modifiées en fonction des conditions et des occasions sur le marché. Cependant, les importants transferts de types d'actifs sont peu fréquents et ils reflètent normalement un changement dans la situation d'un régime de retraite (p. ex. des modifications au régime) ou dans la stratégie de placement. La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen périodique, et on détermine s'il est nécessaire qu'elle soit rééquilibrée en fonction de la composition cible, habituellement sur une base semestrielle. De façon générale, les autres régimes d'avantages sociaux de la Banque ne sont pas capitalisés, à l'exception de certains programmes au Canada et au Mexique.

Les tableaux qui suivent présentent les répartitions moyennes pondérées réelles et cibles des actifs des principaux régimes de la Banque aux 31 octobre, par types d'actifs :

Types d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	Réel 2018	Réel 2017	Réel 2016	Réel 2018	Réel 2017	Réel 2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 %	2 %	2 %	1 %	1 %	2 %
Placements en titres de capitaux propres						
Négoiés sur un marché actif	36 %	43 %	44 %	42 %	46 %	45 %
Non négociés en bourse	12 %	16 %	16 %	2 %	– %	– %
	48 %	59 %	60 %	44 %	46 %	45 %
Placements en instruments à revenu fixe						
Négoiés sur un marché actif	9 %	5 %	4 %	34 %	32 %	29 %
Non négociés en bourse	29 %	26 %	27 %	21 %	21 %	24 %
	38 %	31 %	31 %	55 %	53 %	53 %
Biens immobiliers						
Négoiés sur un marché actif	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Non négociés en bourse	1 %	– %	– %	– %	– %	– %
	1 %	– %	– %	– %	– %	– %
Autres						
Négoiés sur un marché actif	– %	– %	1 %	– %	– %	– %
Non négociés en bourse	9 %	8 %	6 %	– %	– %	– %
	9 %	8 %	7 %	– %	– %	– %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Répartition cible des actifs au 31 octobre 2018
Types d'actifs (en pourcentage)

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages
Trésorerie et équivalents de trésorerie	– %	2 %
Placements en titres de capitaux propres	48 %	45 %
Placements en instruments à revenu fixe	42 %	53 %
Biens immobiliers	2 %	– %
Autres	8 %	– %
Total	100 %	100 %

29 Secteurs d'exploitation

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés dans le monde entier. Les activités de la Banque sont regroupées en trois secteurs d'activité, à savoir le Réseau canadien, les Opérations internationales, et les Services bancaires et marchés mondiaux. Les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure sont pris en compte dans le secteur Autres. Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 3. Les différences importantes en matière de mesure comptable sont les suivantes :

- Les ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus des sociétés associées. Cet ajustement normalise le taux d'impôt effectif des divisions en vue de mieux présenter l'apport des sociétés associées aux résultats des divisions.
- La majoration des revenus d'intérêts nets exonérés d'impôt et revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt pour les secteurs en cause.

Ces différences de mesure permettent de comparer les revenus d'intérêts nets et les revenus autres que d'intérêts imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

Les résultats et les actifs et passifs moyens de la Banque Scotia, par secteurs d'exploitation, sont présentés ci-après :

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018¹⁾

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ²⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ³⁾	7 898 \$	7 322 \$	1 454 \$	(483)\$	16 191 \$
Revenus autres que d'intérêts ⁴⁾	5 452	4 111	3 074	(53)	12 584
Total des revenus	13 350	11 433	4 528	(536)	28 775
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	794	1 867	(50)	–	2 611
Amortissements	460	304	69	15	848
Charges autres que d'intérêts	6 194	5 807	2 164	45	14 210
Charge d'impôt sur le résultat	1 538	706	587	(449)	2 382
Bénéfice net	4 364 \$	2 749 \$	1 758 \$	(147)\$	8 724 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	176	–	–	176
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4 364	2 573	1 758	(147)	8 548
Actifs moyens (en milliards de dollars)	342	168	321	115	946
Passifs moyens (en milliards de dollars)	254	131	265	232	882

- 1) Les montants de l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).
- 2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 de 112 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 3) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 4) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 93 \$ pour le Réseau canadien, de 643 \$ pour les Opérations internationales et de (177)\$ pour le secteur « Autres ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	7,363 \$	6,726 \$	1,336 \$	(390) \$	15,035 \$
Revenus autres que d'intérêts ³⁾	5,488	3,688	3,288	(344)	12,120
Total des revenus	12,851	10,414	4,624	(734)	27,155
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	913	1,294	42	–	2,249
Amortissements	412	283	55	11	761
Charges autres que d'intérêts	6,075	5,381	2,105	308	13,869
Charge d'impôt sur le résultat	1,387	828	604	(786)	2,033
Bénéfice net	4,064 \$	2,628 \$	1,818 \$	(267)\$	8,243 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	238	–	–	238
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	4,064	2,390	1,818	(267)	8,005
Actifs moyens (en milliards de dollars)	323	148	336	106	913
Passifs moyens (en milliards de dollars)	244	115	267	228	854

- 1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 de 562 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 2) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 3) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 66 \$ pour le Réseau canadien, de 482 \$ pour les Opérations internationales et de (141)\$ pour le secteur « Autres ».

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	7 024 \$	6 359 \$	1 293 \$	(384)\$	14 292 \$
Revenus autres que d'intérêts ³⁾	5 164	3 482	3 139	273	12 058
Total des revenus	12 188	9 841	4 432	(111)	26 350
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	832	1 281	249	50	2 412
Amortissements	340	265	68	11	684
Charges autres que d'intérêts	5 984	5 258	1 972	642	13 856
Charge d'impôt sur le résultat	1 296	707	572	(545)	2 030
Bénéfice net	3 736 \$	2 330 \$	1 571 \$	(269)\$	7 368 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	251	–	–	251
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 736	2 079	1 571	(269)	7 117
Actifs moyens (en milliards de dollars)	309	143	351	111	914
Passifs moyens (en milliards de dollars)	232	109	270	247	858

1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 de 299 \$ pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

2) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.

3) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 78 \$ pour le Réseau canadien, de 473 \$ pour les Opérations internationales et de (137) \$ pour le secteur « Autres ».

Répartition par secteurs géographiques

Les tableaux qui suivent présentent un résumé des résultats financiers de la Banque par secteurs géographiques. Les revenus et les charges qui n'ont pas été attribués à des secteurs d'exploitation précis sont pris en compte dans les « Ajustements du siège social ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 (en millions de dollars) ^{1), 2)}	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	7 823 \$	691 \$	1 561 \$	1 378 \$	1 117 \$	839 \$	2 825 \$	16 234 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	7 040	843	613	662	565	484	2 612	12 819
Total des revenus ³⁾	14 863	1 534	2 174	2 040	1 682	1 323	5 437	29 053
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	802	(34)	239	351	498	511	244	2 611
Charges autres que d'intérêts	7 591	701	1 196	770	837	723	3 148	14 966
Charge d'impôt sur le résultat	1 596	220	76	235	51	39	451	2 668
Total partiel	4 874	647	663	684	296	50	1 594	8 808
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	17	12	28	16	103	176
Total	4 874 \$	647 \$	646 \$	672 \$	268 \$	34 \$	1 491 \$	8 632 \$
Ajustements du siège social								(84)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque								8 548 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	548 \$	119 \$	32 \$	24 \$	33 \$	12 \$	161 \$	929 \$
Ajustements du siège social								17
Total des actifs moyens, compte tenu des ajustements du siège social								946 \$

1) Les montants de l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été établis selon l'IFRS 9; les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités (se reporter aux notes 3 et 4).

2) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 93 \$ pour le Canada, de 9 \$ pour le Pérou et de 634 \$ pour les autres pays.

3) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2017 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	7 440 \$	460 \$	1 380 \$	1 287 \$	817 \$	710 \$	2 999 \$	15 093 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	6 924	830	536	635	409	455	2 502	12 291
Total des revenus ²⁾	14 364	1 290	1 916	1 922	1 226	1 165	5 501	27 384
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	906	(14)	193	329	145	337	353	2 249
Charges autres que d'intérêts	7 650	606	1 123	762	630	620	3 069	14 460
Charge d'impôt sur le résultat	1 066	147	125	225	77	71	506	2 217
Total partiel	4 742	551	475	606	374	137	1 573	8 458
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	12	11	53	60	102	238
Total	4 742 \$	551 \$	463 \$	595 \$	321 \$	77 \$	1 471 \$	8 220 \$
Ajustements du siège social								(215)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque								8 005 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	539 \$	111 \$	28 \$	24 \$	23 \$	11 \$	162 \$	898 \$
Ajustements du siège social								15
Total des actifs moyens, compte tenu des ajustements du siège social								913 \$

1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 66 \$ pour le Canada, de 6 \$ pour le Pérou et de 476 \$ pour les autres pays.

2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	7 022 \$	479 \$	1 224 \$	1 231 \$	763 \$	674 \$	2 950 \$	14 343 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	6 893	871	554	600	325	419	2 409	12 071
Total des revenus ²⁾	13 915	1 350	1 778	1 831	1 088	1 093	5 359	26 414
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	876	112	225	315	113	320	401	2 362
Charges autres que d'intérêts	7 339	633	1 121	740	605	550	3 036	14 024
Charge d'impôt sur le résultat	1 235	155	69	201	45	89	497	2 291
Total partiel	4 465	450	363	575	325	134	1 425	7 737
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	9	12	38	93	99	251
Total	4 465 \$	450 \$	354 \$	563 \$	287 \$	41 \$	1 326 \$	7 486 \$
Ajustements du siège social								(369)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque								7 117 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	529 \$	126 \$	27 \$	23 \$	20 \$	10 \$	165 \$	900 \$
Ajustements du siège social								14
Total des actifs moyens, compte tenu des ajustements du siège social								914 \$

1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 78 \$ pour le Canada, de 5 \$ pour le Pérou et de 468 \$ pour les autres pays.

2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

30 Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Les principaux dirigeants sont les personnes, directement ou indirectement, ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, y compris les administrateurs, le président et chef de la direction, certaines personnes relevant directement de ce dernier, ainsi que les chefs de groupes.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	18 \$	17 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	27	25
Prestations de retraite et autres ¹⁾	4	3
Total	49 \$	45 \$

1) Passées en charges durant l'exercice.

2) Attribuée durant l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Veuillez vous reporter à la note 26 pour connaître davantage de détails sur ces régimes.

Prêts et dépôts de principaux dirigeants

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017
Prêts	13 \$	6 \$
Dépôts	6 \$	8 \$

Au 31 octobre 2018, les prêts engagés par la Banque à l'égard d'entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevaient à 132,4 millions de dollars (145,2 millions de dollars en 2017), tandis que leur encours réel se chiffrait à 23,9 millions de dollars (11,5 millions de dollars en 2017).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles ont été comptabilisées comme suit :

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Bénéfice net (perte nette)	(64)\$	(46)\$	(45)\$
Prêts	702	703	788
Dépôts	151	217	338
Garanties et engagements	123	114	99

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 3,8 milliards de dollars (3,0 milliards de dollars en 2017), ce qui représente une tranche des principaux actifs des régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 5,0 millions de dollars (3,7 millions de dollars en 2017).

31 Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

a) Principales filiales¹⁾

Le tableau qui suit présente les principales filiales en exploitation détenues, directement ou indirectement, par la Banque. Toutes ces filiales sont prises en compte dans les états financiers consolidés de la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Siège social	Valeur comptable des actions	
		2018	2017
Au Canada			
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.	Toronto (Ontario)	1 524 \$	2 006 \$
BNS Investments Inc.	Toronto (Ontario)	13 870	13 551
Compagnie Montréal Trust du Canada	Montréal (Québec)		
Compagnie Trust National ²⁾	Stratford (Ontario)	415	449
Roynat Inc.	Calgary (Alberta)	432	239
Scotia Capitaux Inc.	Toronto (Ontario)	1 391	1 024
Scotia Dealer Advantage Inc.	Burnaby (Colombie-Britannique)	592	567
Scotia-Vie compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	219	189
Société Hypothécaire Scotia	Toronto (Ontario)	588	615
Placements Scotia Inc.	Toronto (Ontario)	40	34
Banque Tangerine	Toronto (Ontario)	3 525	3 488
Jarislowky, Fraser Limitée	Montréal (Québec)	947	–
Gestion financière MD Inc.	Ottawa (Ontario)	2 612	–
À l'étranger			
ScotiaBank Colpatria S.A. (auparavant, « Banco Colpatria Multibanca Colpatria S.A. ») (51 %) ³⁾	Bogota, Colombie	1 221	1 160
The Bank of Nova Scotia Berhad	Kuala Lumpur, Malaisie	318	303
The Bank of Nova Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	19 312	18 223
BNS Asia Limited	Singapour		
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Grupo BNS de Costa Rica, S.A.	San Jose, Costa Rica		
Scotiabank & Trust (Cayman) Ltd.	Grand Caïman, Îles Caïmans		
Scotiabank (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Scotiabank (British Virgin Islands) Limited	Road Town, Tortola, I.V.B.		
Scotiabank (Hong Kong) Limited	Hong Kong, Chine		
Scotiabank (Ireland) Designated Activity Company	Dublin, Irlande		
Scotiabank (Turks and Caicos) Ltd.	Providenciales, Îles Turques et Caïques		
BNS International (Panama) S.A.	Ville de Panama, Panama		
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V. (97,4 %)	Ville de Mexico, Mexique	3 901	3 544
Nova Scotia Inversiones Limitada	Santiago, Chili	5 100	3 325
Scotiabank Chile S.A. (75,5 %)	Santiago, Chili		
Scotia Holdings (US) Inc. ⁴⁾	New York (New York)		
Scotiabanc Inc.	Houston (Texas)		
Scotia Capital (USA) Inc. ^{4), 5)}	New York (New York)		
Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	635	642
Scotiabank Anguilla Limited	The Valley, Anguilla		
Scotiabank Brasil S.A. Banco Multiplo	Sao Paulo, Brésil	386	223
Scotiabank Caribbean Holdings Ltd.	Bridgetown, Barbade	1 847	1 710
Scotia Group Jamaica Limited (71,8 %)	Kingston, Jamaïque		
The Bank of Nova Scotia Jamaica Limited	Kingston, Jamaïque		
Scotia Investments Jamaica Limited	Kingston, Jamaïque		
Scotiabank (Belize) Ltd.	Belize City, Belize		
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited (50,9 %)	Port of Spain, Trinité-et-Tobago		
Scotiabank (Panama) S.A.	Ville de Panama, Panama		
Scotiabank Uruguay S.A.	Montevideo, Uruguay	490	496
Scotiabank de Puerto Rico	San Juan, Puerto Rico	1 555	1 395
Scotiabank El Salvador, S.A. (99,6 %)	San Salvador, El Salvador	686	659
Scotiabank Europe plc	Londres, Royaume-Uni	2 432	2 400
Scotiabank Peru S.A.A. (98,05 %)	Lima, Pérou	4 877	4 518

1) À moins d'indication contraire, la Banque (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des filiales.

2) Avec prise d'effet le 29 octobre 2018, National Trustco Inc. a été dissoute et Compagnie Trust National est détenue par la banque.

3) Avec prise d'effet le 15 juin 2018, le nom a été changé pour ScotiaBank Colpatria S.A.

4) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de BNS Investments Inc., sa société mère.

5) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de Scotia Holdings (US) Inc., sa société mère.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La date de clôture de l'exercice des filiales peut différer de celle de la Banque, soit le 31 octobre. Ces différences peuvent découler de divers facteurs, notamment d'exigences locales en matière de communication de l'information ou de lois fiscales. Conformément à ses méthodes comptables, la Banque apporte des ajustements, si ceux-ci sont importants, au titre des filiales ayant une date de clôture d'exercice différente aux fins de leur inclusion dans les états financiers consolidés de la Banque.

b) Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

Les principales participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque sont les suivantes :

	Pour les exercices indiqués				
	2018			2017	
	Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle
Scotiabank Chile S.A. ¹⁾	24,5 %	917 \$	115 \$	191 \$	14 \$
Scotiabank Colpatría S.A. (auparavant, « Banco Colpatría Multibanca Colpatría S.A. ») (51 %) ²⁾	49,0 %	519	–	445	38
Scotia Group Jamaica Limited	28,2 %	340	17	300	17
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	49,1 %	365	49	354	56
Autres	0,1 % - 49,0 % ³⁾	311	18	302	8
Total		2 452 \$	199 \$	1 592 \$	133 \$

- 1) Les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans Scotiabank Chile S.A. ont le droit de vendre leur participation à la Banque à la juste valeur de marché, et la Banque peut régler ce montant à son gré au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou en trésorerie.
- 2) Les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans Scotiabank Colpatría S.A. ont le droit de vendre leur participation à la Banque après le septième anniversaire (soit le 17 janvier 2019) et à des intervalles convenus par la suite à la juste valeur de marché, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou en trésorerie.
- 3) Fourchette du pourcentage de participation ne donnant pas le contrôle en ce qui a trait à d'autres filiales.

Le tableau suivant résume l'information financière des filiales de la Banque ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2018 et pour l'exercice clos à cette date				Au 31 octobre 2017 et pour l'exercice clos à cette date			
	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs
Total	3 615 \$	173 \$	80 352 \$	73 449 \$	2 978 \$	567 \$	49 077 \$	42 943 \$

32 Revenus et charges d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des revenus d'intérêts tirés des actifs financiers.

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars)	2018
Prêts au coût amorti ¹⁾	24 991 \$
Titres	
Au coût amorti ¹⁾	353
À la JVAÉRG ¹⁾	1 205
Autres	213
Titres pris en pension et titres empruntés n'étant pas à la JVRN ¹⁾	446
Dépôts auprès d'autres institutions financières ¹⁾	859
Revenus d'intérêts	28 067 \$

- 1) Les revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti et à la JVAÉRG sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des charges d'intérêts provenant des passifs financiers.

Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars)	2018
Dépôts	
Au coût amorti ¹⁾	10 460 \$
À la JVRN	84
Débitures subordonnées ¹⁾	214
Autres	
Au coût amorti ¹⁾	1 084
À la JVRN	34
Charges d'intérêts	11 876 \$

- 1) Les charges d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti sont calculées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

33 Revenus autres que d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des revenus tirés des services bancaires et des revenus tirés des services de gestion de patrimoine compris dans les revenus autres que d'intérêts.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Services bancaires			
Revenus sur cartes	1 656 \$	1 514 \$	1 359 \$
Services de dépôt et de paiement	1 366	1 324	1 279
Commissions de crédit	1 191	1 153	1 154
Autres	466	472	436
	4 679	4 463	4 228
Frais liés aux services bancaires	678	608	559
Total des services bancaires	4 001 \$	3 855 \$	3 669 \$
Gestion de patrimoine			
Fonds communs de placement	1 714 \$	1 639 \$	1 624 \$
Commissions de courtage ¹⁾	895	1 047	1 034
Frais de gestion de placements et frais de fiducie ¹⁾	732	632	624
Total des services de gestion de patrimoine	3 341 \$	3 318 \$	3 282 \$

1) Certains montants des périodes précédentes ont été reclassés aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

34 Revenus tirés des activités de transaction

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des revenus tirés des activités de transaction.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017 ¹⁾	2016 ¹⁾
Taux d'intérêt et crédit	272 \$	474 \$	559 \$
Titres de capitaux propres	441	(125)	(20)
Marchandises	231	295	376
Change	295	250	262
Autres	181	92	51
Total	1 420 \$	986 \$	1 228 \$

1) Certains montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

35 Résultat par action

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Bénéfice de base par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	8 361 \$	7 876 \$	6 987 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 213	1 203	1 204
Bénéfice de base par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	6,90 \$	6,55 \$	5,80 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	8 361 \$	7 876 \$	6 987 \$
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres ²⁾	16	59	83
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (dilué)	8 377 \$	7 935 \$	7 070 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 213	1 203	1 204
Incidence dilutive des options au titre de paiements fondés sur des actions et autres ²⁾ (en millions)	16	20	22
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 229	1 223	1 226
Bénéfice dilué par action ordinaire ¹⁾ (en dollars)	6,82 \$	6,49 \$	5,77 \$

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.

2) Certaines composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions ou options ainsi que des options de vente et d'achat liées à l'acquisition pouvant être réglées au gré de la Banque au moyen de l'émission d'actions ordinaires étaient antidilutives et, par conséquent, n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action.

36 Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement

a) Garanties

La Banque conclut divers types de garanties et d'ententes d'indemnisation dans le cours normal de ses activités. Une garantie s'entend d'une entente avec une contrepartie aux termes de laquelle un paiement devra être effectué advenant des événements déclencheurs définis. Les garanties et engagements d'indemnisation que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres parties sont présentés ci-dessous.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017
	Plafond des paiements futurs éventuels ¹⁾	Plafond des paiements futurs éventuels ¹⁾
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	35 376 \$	35 523 \$
Facilités de trésorerie	4 043	4 996
Instruments dérivés	6 969	5 398
Engagements d'indemnisation	571	587

1) Le plafond des paiements futurs éventuels représente les garanties qui peuvent être quantifiées, mais il exclut les autres garanties qui ne peuvent l'être. Étant donné que bon nombre de ces garanties ne seront pas exercées et que le plafond des paiements futurs éventuels indiqué ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement possible par voie de recours ou de dispositions constitutives d'une sûreté prévus dans la garantie, les montants susmentionnés ne sont pas représentatifs des besoins futurs de trésorerie, du risque de crédit ni des pertes prévues de la Banque découlant de ces arrangements.

i) Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie.

Les lettres de crédit de soutien et lettres de garantie sont des instruments irrévocables émis par la Banque pour le compte d'un client, aux termes desquelles la Banque s'engage à effectuer des paiements à un tiers si le client n'est pas en mesure de le faire. En règle générale, l'échéance de ces garanties n'excède pas quatre ans. Les types et les montants de garantie additionnelle détenue par la Banque pour ces garanties sont habituellement identiques à ceux qui sont exigés pour les prêts. Au 31 octobre 2018, un montant de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2017) était inscrit dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière au titre de ces garanties.

ii) Facilités de trésorerie

Les facilités de trésorerie de sûreté sont des facilités de liquidité engagées et elles sont fournies à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, lesquels sont gérés par la Banque. Ces facilités représentent habituellement une source de financement de rechange, advenant qu'une perturbation du marché empêche un fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou que certaines conditions convenues ou mesures de performance ne soient pas respectées. Ces facilités ont habituellement une échéance maximale de trois ans.

iii) Instruments dérivés

La Banque conclut des contrats sur produits dérivés de crédit aux termes desquels la contrepartie est compensée pour les pertes sur un actif désigné, habituellement un prêt ou une obligation, advenant un événement déclencheur défini. La Banque conclut également des options aux termes desquelles la contrepartie reçoit le droit, mais non l'obligation, de vendre une quantité donnée d'un instrument financier à un prix prédéterminé à une date fixée d'avance ou avant cette date. Ces options sont habituellement liées à des taux d'intérêt, à des taux de change, à des prix de marchandises ou à des cours d'actions. En règle générale, une société ou une administration publique est la contrepartie aux contrats sur produits dérivés de crédit et aux options qui réunissent les caractéristiques des garanties décrites ci-dessus. Le plafond des paiements futurs éventuels présenté dans le tableau ci-dessus se rapporte aux contrats sur produits dérivés de crédit, aux options de vente et aux planchers. Par contre, il exclut certains contrats sur produits dérivés tels que les plafonds, la nature de ces contrats empêchant la quantification du plafond des paiements futurs éventuels. Au 31 octobre 2018, un montant de 377 millions de dollars (274 millions de dollars en 2017) était inscrit dans les « Passifs liés aux instruments dérivés » à l'état consolidé de la situation financière relativement à ces instruments dérivés.

iv) Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux contrats prévoyant des dispositions d'indemnisation, dont des contrats d'achat, des conventions de service, des contrats de licence de marques, des contrats d'administrateur ou de haut dirigeant, des contrats d'entiercement, des ventes d'actifs ou d'entreprises, des ententes d'impartition, des contrats de location, des conventions de systèmes de compensation, des mécanismes de prêt de titres et des transactions structurées. La Banque ne peut estimer le plafond des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser, et elle n'a jamais versé de paiements appréciables aux termes de ces engagements d'indemnisation. Au 31 octobre 2018, un montant de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2017) était inscrit dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière au titre des engagements d'indemnisation.

b) Autres engagements indirects

Dans le cours normal des activités, divers autres engagements indirects sont en cours, lesquels ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des lettres de crédit commerciales aux termes desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;
- le prêt de titres lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter des titres à un emprunteur. L'emprunteur doit garantir le prêt de titres en tout temps par l'affectation de biens suffisants. La valeur de marché des biens affectés en garantie est surveillée et comparée aux sommes dues aux termes du prêt et, s'il y a lieu, la Banque obtient une garantie additionnelle;
- des engagements d'achat de titres aux termes desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de surveillance.

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des autres engagements indirects de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant qui ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017
Lettres de crédit commerciales	1 046 \$	821 \$
Engagements de crédit ¹⁾		
Échéance initiale d'au plus un an	75 033	57 321
Échéance initiale de plus de un an	122 407	128 345
Prêts de titres	51 723	40 535
Engagements d'achat de titres et autres engagements	888	614
Total	251 097 \$	227 636 \$

1) Comprend les facilités de trésorerie.

c) Engagements au titre des contrats de location

Engagements au titre des contrats de location simple

La Banque loue divers bureaux, succursales et autres locaux aux termes de contrats de location simple non résiliables. La durée, les révisions de prix et les droits de renouvellement varient selon le contrat de location. Il n'y a aucun loyer conditionnel à payer. La Banque loue également du matériel aux termes de contrats de location non résiliables. Le montant des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables dans le cadre desquels la Banque est le preneur s'établit comme suit :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017
Moins de un an	420 \$	349 \$
Plus de un an, mais au plus cinq ans	1 196	967
Plus de cinq ans	880	593
Total	2 496 \$	1 909 \$

Les frais de location d'immeubles, comptabilisés dans les « Locaux et technologie » à l'état consolidé du résultat net, se sont élevés à 477 millions de dollars (444 millions de dollars en 2017).

d) Actifs donnés en nantissement et mise en pension de titres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne des titres et d'autres actifs en nantissement de passifs. Des titres sont par ailleurs mis en pension. La valeur comptable des actifs donnés en nantissement et le détail des activités connexes sont présentés ci-dessous :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018	2017
Actifs donnés en nantissement aux entités suivantes :		
Banque du Canada ¹⁾	118 \$	25 \$
Administrations publiques et banques centrales étrangères ¹⁾	3 147	2 653
Systèmes de compensation et de paiement et dépositaires ¹⁾	1 629	1 195
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés en bourse	3 127	2 181
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés de gré à gré	7 246	8 126
Actifs donnés en nantissement à titre de garantie pour les emprunts et prêts de titres	128 383	115 987
Actifs donnés en nantissement au titre du programme d'obligations sécurisées (note 15)	30 725	27 806
Actifs donnés en nantissement au titre d'autres programmes de titrisation (note 15)	6 085	4 801
Actifs donnés en nantissement aux termes des programmes de la SCHL (note 14)	23 178	20 471
Autres	963	643
Total des actifs donnés en nantissement	204 601 \$	183 888 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension	82 816	86 789
Total²⁾	287 417 \$	270 677 \$

1) Comprend les actifs donnés en nantissement aux fins de participation dans des systèmes de compensation et de paiement ou en vue d'avoir accès à des dépositaires ou aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.

2) Comprend les actifs qui ont été reçus de contreparties dans le cours normal des activités dans le cadre de transactions de financement ou de transactions sur dérivés.

e) Autres contrats à exécuter

Avec prise d'effet en juillet 2018, la Banque a conclu un contrat de 800 millions de dollars sur 20 ans visant les droits sur le nom d'un aréna.

La Banque et ses filiales ont aussi conclu d'autres contrats à exécuter à long terme relativement à des services impartis. Les ententes d'impartition importantes sont assorties de taux variables fondés sur l'utilisation et sont résiliables moyennant préavis.

37 Instruments financiers – gestion des risques

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un état de la situation financière composé essentiellement d'instruments financiers. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le cadre de gestion du risque élaboré par la Banque pour contrôler, évaluer et gérer ces risques est le même que celui qui était en place au 31 octobre 2018 :

- des pratiques exhaustives de gestion du risque qui déterminent la tolérance de la Banque au risque, qui établissent les plafonds et contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités et qui tiennent compte des exigences des autorités de réglementation. Ces politiques sont approuvées par le conseil d'administration de la Banque, directement ou par l'entremise du comité de gestion du risque du conseil (le conseil);
- des lignes directrices sont élaborées afin de clarifier les plafonds inhérents au risque et les conditions aux termes desquelles les politiques de gestion du risque de la Banque doivent être mises en œuvre;
- des processus sont mis en place afin de permettre la définition, l'évaluation, la documentation, la communication et le contrôle des risques. Des normes établissent l'étendue et les attentes en matière de qualité de l'information nécessaire à la prise de décision;
- l'observation des politiques, des plafonds et des lignes directrices en matière de gestion du risque est évaluée et contrôlée, et des rapports à cet effet sont produits afin de veiller à ce que les objectifs établis soient atteints.

De plus amples détails sur la juste valeur des instruments financiers et sur la façon dont ces montants sont établis sont fournis à la note 7. La note 10 fournit des détails sur les modalités des instruments financiers dérivés de la Banque, notamment les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de transaction et de couverture.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Le groupe Gestion du risque global détermine la limite de tolérance au risque et élabore la politique sur le risque de crédit de la Banque, et celles-ci sont examinées et approuvées respectivement tous les ans et tous les deux ans par le conseil d'administration. La limite de tolérance au risque de crédit définit les marchés cibles et le seuil de tolérance à l'égard du risque qui sont établis à l'échelle de la Banque, lesquels sont ensuite redéfinis en fonction de chaque secteur d'activité. La limite de tolérance au risque de crédit a pour objectifs de veiller à ce que pour la Banque, y compris chacun des secteurs d'activité :

- les marchés cibles et les produits offerts sont bien définis;
- les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
- les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées de manière à s'assurer que les objectifs du portefeuille global sont atteints.

La politique de gestion du risque de crédit énonce, entre autres choses, les systèmes d'évaluation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation de pouvoir sur la question de l'octroi de crédit ainsi que la méthode de calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Elle fait partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle.

Les systèmes de notation du risque de crédit de la Banque permettent d'établir les paramètres estimatifs clés du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Pour les expositions autres qu'envers les portefeuilles de prêts aux particuliers, les paramètres sont associés à chaque facilité de crédit au moyen d'une notation pour l'emprunteur et d'une notation pour la transaction. Le risque inhérent à l'emprunteur est évalué à l'aide de méthodes propres à un secteur du marché ou à un secteur d'activité donné. Le risque inhérent aux facilités accordées à un emprunteur donné est évalué à la lumière de la structure des facilités et des garanties. En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, les modèles propres à des produits attribuent les comptes à des groupes homogènes selon l'historique de crédit interne et externe de l'emprunteur et pour la facilité. Cette méthode permet de bien différencier les risques et d'estimer, d'une manière appropriée et uniforme, les caractéristiques de la perte éventuelle au niveau du modèle et des groupes. Il y a lieu de se reporter à la note 10 c) pour obtenir plus de détails sur le risque de crédit se rapportant aux dérivés.

i) Expositions au risque de crédit

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur des approches conformes au cadre de Bâle appliquées par la Banque, c'est-à-dire les expositions sujettes à une exigence de fonds propres en regard du risque de crédit. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'une importance significative sont soumis à l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), et il en est de même pour une proportion importante des portefeuilles de sociétés et d'entreprises à l'échelle internationale depuis 2011. L'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles individuels. Aux termes de l'approche NI avancée, la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques en ce qui a trait à la probabilité de défaut (« PD »), à la perte en cas de défaut (« PCD ») et à l'exposition en cas de défaut (« ECD »), lesquelles expressions sont définies comme suit :

- ECD : correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière.
- PD : correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, que l'emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.
- PCD : correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par le cadre de Bâle, en fonction soit des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers. Les pondérations de risque aux fins de l'approche standard tiennent également compte d'autres facteurs tels que les provisions spécifiques pour les expositions en défaut, les garanties admissibles et le ratio prêt/valeur pour les expositions liées aux prêts aux particuliers garantis par des biens immeubles.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018				2017
	Exposition en cas de défaut ¹⁾				
Catégories	Montants prélevés ²⁾	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	Total
Par types de contreparties					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI avancée					
Sociétés	146 324 \$	83 885 \$	77 751 \$	307 960 \$	285 191 \$
Autres banques	22 680	2 146	16 676	41 502	40 903
Emprunteurs souverains	188 480	768	6 854	196 102	195 429
	357 484	86 799	101 281	545 564	521 523
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Sociétés	59 018	5 313	3 802	68 133	59 164
Autres banques	3 208	160	143	3 511	2 619
Emprunteurs souverains	5 299	31	6	5 336	6 337
	67 525	5 504	3 951	76 980	68 120
Total – prêts autres qu'aux particuliers	425 009 \$	92 303 \$	105 232 \$	622 544 \$	589 643 \$
Prêts aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI avancée					
Prêts garantis par des biens immeubles	143 475	17 864	–	161 339	143 160
Expositions renouvelables admissibles	17 337	28 550	–	45 887	44 384
Autres prêts aux particuliers	31 176	1 671	–	32 847	31 672
	191 988 \$	48 085 \$	– \$	240 073 \$	219 216 \$
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Prêts garantis par des biens immeubles	44 517	–	–	44 517	34 002
Autres prêts aux particuliers	42 100	–	–	42 100	35 552
	86 617	–	–	86 617	69 554
Total des prêts aux particuliers	278 605 \$	48 085 \$	– \$	326 690 \$	288 770 \$
Total	703 614 \$	140 388 \$	105 232 \$	949 234 \$	878 413 \$
Par secteurs géographiques⁴⁾					
Canada	394 279 \$	89 776 \$	37 748 \$	521 803 \$	502 224 \$
États-Unis	102 265	33 103	42 771	178 139	157 386
Chili	47 048	1 038	5 066	53 152	27 190
Mexique	29 344	1 339	2 611	33 294	30 528
Pérou	23 997	1 506	2 992	28 495	28 733
Colombie	12 729	486	434	13 649	10 859
Autres pays					
Europe	25 357	7 041	10 215	42 613	43 030
Antilles	35 716	1 676	910	38 302	39 358
Amérique latine (autres)	10 232	909	227	11 368	9 035
Autres pays	22 647	3 514	2 258	28 419	30 070
Total	703 614 \$	140 388 \$	105 232 \$	949 234 \$	878 413 \$

- 1) L'exposition en cas de défaut est présentée après application des mesures d'atténuation du risque de crédit. L'exposition ne tient pas compte des titres de capitaux propres ni des autres actifs.
- 2) Les montants prélevés au titre des prêts autres qu'aux particuliers comprennent les prêts, les acceptations, les dépôts auprès d'autres institutions financières et les titres de créance à la JVAÉRG. Les montants prélevés liés aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit et les autres prêts personnels.
- 3) Les expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers comprennent les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les titrisations, y compris les protections contre les premières pertes de néant (néant en 2017), les instruments dérivés et les transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes. Ne s'applique pas aux expositions envers les prêts aux particuliers.
- 4) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu du risque de crédit ultime.

Catégories d'actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière, ventilées selon leur exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'actifs inscrites à l'état de la situation financière qui sont incluses dans les différentes catégories d'exposition aux risques aux termes de l'accord de Bâle III, telles que celles-ci sont présentées dans le sommaire des expositions au risque de crédit des présents états financiers consolidés. Il présente également les autres expositions au risque de marché ou d'autres actifs qui ne sont pas soumis au risque de marché et au risque de crédit, ainsi qu'un rapprochement avec l'état consolidé de la situation financière. Les expositions au risque de crédit au titre de certains actifs comme la trésorerie, les métaux précieux, les titres de placement (actions) et d'autres actifs ne sont pas prises en compte dans le tableau sur le sommaire des expositions au risque de crédit. Les expositions au risque de crédit excluent également certains actifs détenus à des fins de transaction et tous les actifs des filiales d'assurance de la Banque.

	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			Total
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché		Autres ¹⁾	
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Également soumises au risque de crédit			
Au 31 octobre 2018 (en millions de dollars)										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	58 728 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 541 \$	62 269 \$
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	3 191	–	3 191
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	24	–	–	–	–	–	–	85 450	–	85 474
Prêts	7 183	12	–	–	–	–	6 606	7 139	–	14 334
Autres	–	–	–	–	–	–	–	454	–	454
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	12	–	–	–	–	–	–	–	–	12
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	104 010	–	–	–	–	8	104 018
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	37 558	–	33 937	–	–	37 558
Titres de placement	75 837	–	–	–	–	1 754	–	–	805	78 396
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	86 417	166 752	–	–	–	–	–	–	188	253 357
Prêts personnels	–	94 392	1 613	–	–	–	–	–	14	96 019
Prêts sur cartes de crédit	–	14 331	687	–	–	–	–	–	1 467	16 485
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	180 164	3 193	7 748	–	–	–	–	–	(67)	191 038
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances ³⁾	(560)	(786)	–	–	–	–	–	–	(3 719)	(5 065)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	16 338	–	–	–	–	–	–	–	(9)	16 329
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	2 684	2 684
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	–	–	–	4 850	4 850
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	17 719	17 719
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	866	711	–	–	–	–	–	–	17 794	19 371
Total	425 009 \$	278 605 \$	10 048 \$	104 010 \$	37 558 \$	1 754 \$	40 543 \$	96 234 \$	45 275 \$	998 493 \$

1) Comprennent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 82,2 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dont une tranche de 90 % de prêts hypothécaires assurés par le secteur privé.

3) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche NI avancée sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			Total
	Montants prélevés		Autres expositions				Expositions au risque de marché		Autres ¹⁾	
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Également soumises au risque de crédit			
Au 31 octobre 2017 (en millions de dollars)										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	57 104 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 559 \$	59 663 \$
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	5 717	–	5 717
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	–	–	–	–	–	–	–	78 652	–	78 652
Prêts	9 087	–	–	–	–	–	9 087	8 225	–	17 312
Autres	–	–	–	–	–	–	–	2 500	–	2 500
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	13	–	–	–	–	–	–	–	–	13
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	95 319	–	–	–	–	–	95 319
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	35 364	–	30 648	–	–	35 364
Titres de placement	67 255	–	–	–	–	1 281	–	–	733	69 269
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	95 692	141 066	–	–	–	–	–	–	158	236 916
Prêts personnels ³⁾	–	87 892	1 314	–	–	–	–	–	21	89 227
Prêts sur cartes de crédit ³⁾	–	12 289	724	–	–	–	–	–	1 091	14 104
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	158 510	2 878	7 032	–	–	–	–	–	29	168 449
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances ⁴⁾	(649)	–	–	–	–	–	–	–	(3 678)	(4 327)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	13 560	–	–	–	–	–	–	–	–	13 560
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	2 381	2 381
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	–	–	–	4 586	4 586
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	12 106	12 106
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	1 805	545	–	–	–	–	–	–	12 112	14 462
Total	402 377 \$	244 670 \$	9 070 \$	95 319 \$	35 364 \$	1 281 \$	39 735 \$	95 094 \$	32 098 \$	915 273 \$

1) Comprennent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 91,7 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dont une tranche 90 % de prêts hypothécaires assurés par le secteur privé.

3) Retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

4) Les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche NI avancée sont comptabilisés avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances et les montants des expositions aux prêts soumis à l'approche standard sont comptabilisés déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances.

ii) Qualité du crédit relative aux prêts autres qu'aux particuliers

Les décisions en matière de crédit sont fondées sur l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur ou de la contrepartie. Parmi les principaux facteurs dont l'évaluation tient compte, mentionnons l'équipe de direction de l'emprunteur, les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur, le secteur au sein duquel l'emprunteur exerce ses activités, les tendances économiques et le risque géopolitique. Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global passent régulièrement en revue la qualité du crédit du portefeuille de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer si des tendances économiques ou des événements particuliers peuvent avoir une incidence sur le rendement du portefeuille.

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteurs. Aux 31 octobre 2018 et 2017, une proportion considérable du portefeuille de prêts aux entreprises et aux sociétés autorisés était constituée de prêts évalués en interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part d'agences de notation externes. Les concentrations du risque de crédit n'affichent aucune variation importante par rapport au 31 octobre 2017.

Des notations internes (« NI ») sont utilisées afin de définir le risque de défaut d'un emprunteur. Le tableau qui suit présente les notations internes attribuées aux emprunteurs par la Banque et les notations équivalentes des agences de notation externes.

Notations internes et notations externes équivalentes¹⁾

Notations externes équivalentes			Notation interne	Code de notation interne	Fourchette de PD ²⁾
S&P	Moody's	DBRS			
De AAA à AA+	De Aaa à Aa1	De AAA à AA (élevé)		99 – 98	0,0000 % – 0,0448 %
De AA à A+	De Aa2 à A1	De AA à A (élevé)		95	0,0448 % – 0,1304 %
De A à A-	De A2 à A3	De A à A (bas)	Première qualité	90	0,0552 % – 0,1402 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0876 % – 0,2187 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1251 % – 0,3176 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,1788 % – 0,4610 %
BB+	Ba1	BB (élevé)		80	0,2886 % – 0,5134 %
BB	Ba2	BB		77	0,4658 % – 0,5716 %
BB-	Ba3	BB (bas)	Qualité inférieure	75	0,5716 % – 0,7518 %
B+	B1	B (élevé)		73	0,7518 % – 1,4444 %
De B à B-	De B2 à B3	De B à B (bas)		70	1,4444 % – 2,7749 %
CCC+	Caa1	–		65	2,7749 % – 10,1814 %
CCC	Caa2	–	Sous surveillance	60	10,1814 % – 19,4452 %
De CCC- à CC	De Caa3 à Ca	–		40	19,4452 % – 35,4088 %
–	–	–		30	35,4088 % – 59,5053 %
Défaut	–	–	Défaut	21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

2) Les fourchettes de PD chevauchent les catégories de codes de notation interne étant donné que la Banque utilise deux systèmes de notation du risque pour les portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, et que chaque système de notation des risques possède son propre système de correspondance de la NI avec la PD.

Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars) Catégories de notations internes	2018					2017
	Exposition en cas de défaut ¹⁾					Total
	Code de NI	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ²⁾	Total	
Première qualité	99 – 98	77 598 \$	2 758 \$	17 456 \$	97 812 \$	91 159 \$
	95	35 694	9 315	19 661	64 670	53 618
	90	25 281	15 394	25 234	65 909	61 508
	87	21 318	13 714	12 513	47 545	44 533
	85	21 472	12 861	9 992	44 325	40 478
	83	22 544	13 230	7 054	42 828	41 600
Qualité inférieure	80	26 618	10 019	2 993	39 630	36 235
	77	20 005	4 944	1 945	26 894	23 058
	75	13 267	2 717	3 296	19 280	20 418
	73	5 905	1 049	566	7 520	7 271
	70	2 157	432	228	2 817	3 758
Sous surveillance	65	892	105	146	1 143	2 167
	60	936	90	78	1 104	761
	40	526	41	9	576	1 311
	30	141	–	–	141	159
Défaut	21	938	130	110	1 178	1 752
Total		275 292 \$	86 799 \$	101 281 \$	463 372 \$	429 786 \$
Prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques ³⁾		82 192	–	–	82 192	91 737
Total		357 484 \$	86 799 \$	101 281 \$	545 564 \$	521 523 \$

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

2) Comprend des instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des lettres de crédit, des lettres de garantie, des titrisations, exclusion faite de la protection contre les premières pertes de néant (néant en 2017), des dérivés et des transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.

3) Ces expositions sont classées à titre d'expositions aux emprunteurs souverains et font partie de la catégorie des prêts autres qu'aux particuliers.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard a recours à des notations de crédit externes des emprunteurs (par ex. S&P, Moody's, DBRS, etc.), si elles sont disponibles, pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Les expositions sont pondérées en fonction des risques selon des pourcentages prescrits et un processus de mise en correspondance défini par les Normes de fonds propres du BSIF. Au 31 octobre 2018, le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard se composait de montants prélevés, d'engagements non prélevés et d'autres expositions liées à des prêts à des sociétés, à des banques et à des emprunteurs souverains totalisant 77 milliards de dollars (68 milliards de dollars au 31 octobre 2017). Au sein de ce portefeuille, la majeure partie des expositions liées aux prêts à des sociétés et à des entreprises se rapporte à des contreparties non cotées, principalement aux Antilles et en Amérique latine.

iii) Qualité du crédit relative aux prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. En raison de leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés. Par ailleurs, au 31 octobre 2018, une tranche de 43 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien était assurée, et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 54 %.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Les données du tableau qui suit présentent la répartition de l'exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée pour chaque fourchette de PD, par catégories d'actifs.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2018					2017	
		Exposition en cas de défaut ¹⁾						
		Prêts garantis par des biens immeubles						
Notation de PD	Fourchette de PD	Prêts hypothécaires	MCHH	Prêts renouvelables admissibles	Autres prêts aux particuliers	Total	Total	
Extrêmement faible	0,0000 % – 0,0499 %	– \$	– \$	11 657 \$	498 \$	12 155 \$	16 026 \$	
Très faible	0,0500 % – 0,1999 %	41 146	32 079	9 348	6 971	89 544	80 507	
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	73 094	5 130	12 091	16 721	107 036	94 081	
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	6 494	1 068	7 893	5 123	20 578	17 070	
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	738	310	3 594	2 569	7 211	8 583	
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	345	185	354	486	1 370	889	
Très élevée	20,0000 % – 99,9999 %	416	69	803	303	1 591	1 453	
Défaut	100 %	195	70	147	176	588	607	
Total		122 428 \$	38 911 \$	45 887 \$	32 847 \$	240 073 \$	219 216 \$	

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2018, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 87 milliards de dollars (70 milliards de dollars en 2017) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consenties à des particuliers, principalement en Amérique latine et aux Antilles. Une tranche de 45 milliards de dollars (34 milliards de dollars en 2017) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immeubles résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

iv) Garanties**Garanties détenues**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque réduit son exposition au risque de contrepartie en obtenant des garanties relativement à ses activités en lien avec les marchés financiers. La liste qui suit présente des exemples de modalités usuelles en matière de garanties pour les transactions de cette nature :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en nantissement incombent à l'emprunteur sur garantie.
- Des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur sur garantie.
- La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties qu'elle reçoit; ce droit dépend cependant de l'entente aux termes de laquelle chacune des garanties est donnée.
- Une fois l'obligation acquittée, la Banque doit rendre les actifs donnés en nantissement, sauf lorsque la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties reçues. La Banque peut alors rendre un actif comparable à l'emprunteur sur garantie.

Au 31 octobre 2018, la valeur de marché des garanties acceptées sous forme de trésorerie et de titres pouvant être vendues ou redonnées en nantissement par la Banque se chiffrait à environ 136 milliards de dollars (115 milliards de dollars en 2017). Ces garanties sont détenues principalement dans le cadre de prises en pension, de prêts sur marge, de prêts de titres ainsi que de transactions sur dérivés. La Banque emprunte aussi des titres aux termes d'ententes d'emprunt de titres standard, qu'elle est en mesure de redonner en nantissement. Compte tenu de ces titres empruntés, la valeur de marché des garanties acceptées sous forme de titres pouvant être vendues ou redonnées en nantissement se chiffrait à environ 183 milliards de dollars (169 milliards de dollars en 2017), dont une tranche d'environ 29 milliards de dollars n'a pas été vendue ou redonnée en nantissement (24 milliards de dollars en 2017).

Garanties données

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir des obligations, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. La nature et l'envergure des nantisements d'actifs de la Banque sont présentées en détail à la note 36 d). Les nantisements d'actifs sont exécutés selon les modalités habituelles et usuelles applicables aux activités normales visant des dérivés, aux activités de financement de titres de même qu'aux autres activités d'emprunt. La Banque met en œuvre des contrôles de gestion des risques en ce qui a trait au nantissement d'actifs.

Actifs acquis en échange de prêts

La valeur comptable des actifs acquis en échange de prêts se chiffrait à 426 millions de dollars au 31 octobre 2018 (412 millions de dollars en 2017). Ces actifs étaient essentiellement composés de biens immobiliers classés comme détenus en vue de la vente ou détenus pour être utilisés, selon le cas.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque de liquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds approuvés par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux plafonds approuvés. Le comité de gestion de l'actif et du passif (« CGAP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque sont les suivants :

- établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque de liquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devise pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;
- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses obligations;
- essais dans des conditions critiques visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque et à l'échelle mondiale ainsi qu'une combinaison de scénarios systémiques et spécifiques à la Banque;
- plan d'urgence en matière de liquidité.

Les établissements de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque de liquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

i) Engagements de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte des engagements de crédit qui représentent une promesse de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Ces engagements, qui ne sont pas reflétés dans l'état consolidé de la situation financière, sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit de même qu'aux procédures usuelles de contrôle financier et de contrôle du risque.

ii) Instruments dérivés

La Banque est exposée au risque de liquidité lorsqu'elle a recours à des instruments dérivés pour répondre aux besoins des clients, pour générer des revenus de ses activités de transaction, pour gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités d'octroi de prêts, de financement et de placement ainsi que pour réduire le coût de son capital. Un sommaire du profil d'échéance des montants notionnels des instruments dérivés de la Banque est présenté à la note 10 b).

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, le cours des actions, les cours de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré au moyen du cadre de politiques et de plafonds à l'égard du risque de marché approuvé par le conseil d'administration. Le CGAP et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques veillent à l'application du cadre établi par le conseil et surveillent les risques de marché auxquels la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ces risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Les mesures utilisées sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité donnée. Les principales techniques d'évaluation sont la valeur à risque (« VaR »), les simulations de crise, l'analyse de sensibilité, les modèles de simulation et l'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt. Le conseil d'administration passe en revue les résultats de ces mesures sur une base trimestrielle. Les modèles sont validés séparément par la Banque avant leur mise en œuvre et ils font l'objet d'un examen périodique officiel.

La VaR est une mesure statistique qui sert à estimer la perte de valeur potentielle des positions vendeur de la Banque attribuable aux fluctuations défavorables des cours du marché sur un horizon temporel déterminé et selon un seuil de confiance donné. La qualité de la VaR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VaR est comparée aux résultats nets hypothétique et réel. À titre de complément à la VaR, la Banque a aussi recours à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples dans les facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme de simulations de crise est conçu de manière à déterminer les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse absorber les pertes potentielles résultant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à un ensemble de simulations de crise chaque jour, chaque semaine et chaque mois.

En ce qui a trait au portefeuille de prêts détenus à des fins de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des facteurs de risque, comme les prix et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. En ce qui a trait au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants au regard de la gestion du risque inhérent aux produits de dépôt, de prêt et de placement que la Banque offre aux particuliers. L'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt afférente aux services aux particuliers, aux services bancaires de gros et aux opérations internationales de la Banque. Dans le cadre d'une telle analyse, les actifs et les passifs ainsi que les instruments dérivés sensibles aux taux d'intérêt sont classés selon des périodes données, selon les dates contractuelles d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, en prenant la date la plus proche, en fonction des dates prévues de modification des taux.

i) Risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de taux d'intérêt, y compris le risque d'écart de crédit, correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt, aux taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires, aux variations du prix du crédit sur le marché et à la solvabilité d'un émetteur donné. La Banque gère activement son exposition au risque de taux d'intérêt en vue de protéger et d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans les limites du cadre de tolérance au risque. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de financement et de placement de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds globaux approuvés par le conseil, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. Le plafond relatif au bénéfice mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur le bénéfice net de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que celui qui est lié à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Ces calculs sont à bilan constant et ils ne tiennent compte d'aucune hypothèse quant aux mesures d'atténuation du risque que la direction pourrait prendre.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt, le tableau qui suit indique l'incidence pro forma après impôt sur les revenus d'intérêts nets au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises telles qu'elles ont été déterminées par la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2018						2017	
	Bénéfice net			Valeur économique des capitaux propres			Bénéfice net	Valeur économique
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total		
+ 100 points de base	(181)\$	76 \$	(105)\$	(458)\$	(412)\$	(870)\$	64 \$	(354)\$
- 100 points de base	177 \$	(76)\$	101 \$	291 \$	506 \$	797 \$	(67)\$	183 \$

ii) Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme et de la volatilité des taux de change. Aussi appelé « risque de change structurel », le risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction découle essentiellement des placements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger autonomes, et il est assujéti à un plafond approuvé par le conseil d'administration. Ce plafond tient compte de la volatilité éventuelle des capitaux propres et de l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le CGAP examine l'exposition de la Banque à ces placements nets. La Banque peut couvrir en totalité ou en partie cette exposition par le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

La Banque est exposée au risque de change sur le bénéfice de ses établissements à l'étranger. Pour gérer ce risque, la Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGAP évalue aussi les données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer quelle tranche des revenus et des dépenses estimatifs futurs en monnaies étrangères doit être couverte. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises.

En l'absence de couverture, au 31 octobre 2018, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son résultat annuel avant impôt d'environ 65 millions de dollars (58 millions de dollars au 31 octobre 2017), principalement en raison de sa position en dollars américains. Au 31 octobre 2018, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 384 millions de dollars (345 millions de dollars en 2017) des pertes de change latentes dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

iii) Risque sur actions détenues à des fins autres que de transaction

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des titres de capitaux propres. Le risque sur actions est souvent divisé en deux catégories : le risque sur actions général, qui désigne la sensibilité d'un instrument ou de la valeur d'un portefeuille aux fluctuations du cours de l'ensemble des titres de capitaux propres, et le risque lié à des titres particuliers, qui désigne la partie de la volatilité du cours d'un instrument de capitaux propres donné qui est déterminée selon les caractéristiques propres à l'entité.

La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de placement en titres de capitaux propres, lesquels portefeuilles font l'objet de plafonds en matière de portefeuilles, de VaR et de simulations de crise approuvés par le conseil d'administration. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers.

La plupart des portefeuilles de placement en titres de capitaux propres de la Banque sont gérés par la Trésorerie du Groupe sous l'orientation stratégique du CGAP. La Trésorerie du Groupe délègue la gestion d'une partie des portefeuilles de titres de capitaux propres et de titres de nature semblable à d'autres gestionnaires de fonds externes afin de bénéficier de leur expertise dans des créneaux et des produits déterminés.

La juste valeur des titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAÉRG est présentée à la note 12.

iv) Gestion du risque lié au portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds approuvés par le conseil d'administration, y compris les plafonds globaux établis au moyen de la VaR et de simulations de crise.

Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement, et les évaluations sont examinées de façon régulière et indépendante par les services administratifs ou par les unités du groupe Gestion du risque global et des finances. En outre, ces unités établissent des rapports sur le résultat net, sur la VaR et sur le respect des plafonds établis. Elles remettent ces rapports aux dirigeants des secteurs d'activité et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. La Banque calcule la VaR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VaR. La Banque calcule la VaR du risque de marché général à l'aide

de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour la VaR liée au risque propre à la dette, la Banque a recours à un rééchantillonnage historique. Le tableau ci-dessous présente la VaR de la Banque par facteurs de risque :

(en millions de dollars)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018				Au 31 octobre 2017
	Au 31 octobre 2018	Moyenne	Haut	Bas	
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	11,0 \$	11,6 \$	17,8 \$	6,9 \$	10,1 \$
Écart de crédit	6,2	7,8	12,2	4,8	6,9
Taux d'intérêt	7,7	9,5	17,2	4,3	8,4
Titres de capitaux propres	5,8	3,0	15,5	1,2	3,2
Change	2,8	3,3	5,8	1,1	2,9
Marchandises	1,7	1,6	2,1	1,0	1,3
Propre à la dette	3,6	3,4	4,2	2,6	3,3
Effet de la diversification	(11,7)	(10,0)	s.o.	s.o.	(10,3)
VaR à l'échelle de la Banque	13,2 \$	12,9 \$	18,4 \$	8,6 \$	10,6 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	44,6 \$	42,7 \$	59,0 \$	26,3 \$	34,7 \$

Le tableau qui suit présente les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché au 31 octobre 2018.

(en millions de dollars)	
VaR à l'échelle de la Banque	124 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	419
Exigence de fonds propres incrémentale	95
Approche standard	31
Total du capital – risque de marché	669 ¹⁾ \$

1) Équivaut à 8 357 millions de dollars d'actifs pondérés en fonction des risques (7 839 millions de dollars en 2017).

d) Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison de l'insuffisance ou de l'échec de processus ou systèmes, d'erreurs humaines ou d'événements externes. Le risque d'exploitation comprend le risque juridique et réglementaire, le risque lié aux processus d'affaires et au changement, les manquements aux obligations de fiduciaire ou aux obligations d'information, la défaillance de la technologie, les crimes financiers et les risques environnementaux. Le risque d'exploitation est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque. Outre des pertes financières, il peut donner lieu à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. La Banque a élaboré des politiques, des procédures et des méthodes d'évaluation pour faire en sorte que le risque d'exploitation soit bien détecté et géré au moyen de contrôles efficaces dans le but de protéger les actifs des clients et de préserver la valeur pour les actionnaires.

38 Regroupements d'entreprises

Acquisitions menées à terme en 2018

Jarislowsky, Fraser Limitée, Canada

Le 1^{er} mai 2018, la Banque a mené à terme l'acquisition de Jarislowsky Fraser Limitée, société de placement indépendante comptant environ 40 milliards de dollars d'actifs sous gestion pour le compte de ses clients (institutions et clients fortunés). Le règlement du prix d'achat de 978 millions de dollars a été effectué principalement au moyen de l'émission de 11,1 millions d'actions ordinaires d'une valeur de 878 millions de dollars et de 44 millions de dollars en trésorerie. La juste valeur des actions émises est fondée sur le cours des actions de la Banque en date du 1^{er} mai 2018, qui était de 78,86 \$. Le prix d'acquisition comprend une contrepartie additionnelle d'un montant de 56 millions de dollars en actions ordinaires supplémentaires pouvant être versée si les objectifs de croissance sont atteints. L'entreprise acquise est prise en compte dans le secteur d'activité Réseau canadien.

La juste valeur des actifs nets identifiables de Jarislowsky Fraser Limitée à la date d'acquisition s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	
Total des actifs nets acquis	9 \$
Immobilisations incorporelles	
Immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée obtenue dans l'acquisition ¹⁾	255
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée obtenues dans l'acquisition ²⁾	308
Passif d'impôt différé	(150)
Goodwill découlant de l'acquisition	556
Contrepartie transférée à l'acquisition	978 \$

1) Composée de relations clients de 255 \$.

2) Composées de contrats de gestion de fonds de 290 \$ et de marques de commerce de 18 \$.

Le goodwill de 556 millions de dollars reflète principalement la valeur des synergies attendues du regroupement de certaines activités de gestion d'actifs de la Banque ainsi que la forte présence de Jarislowsky Fraser sur le marché, de même que les perspectives de croissance futures.

Activités de services aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises de Citibank en Colombie

Le 30 juin 2018, la filiale colombienne de la Banque, Scotiabank Colpatria S.A., a réalisé l'acquisition annoncée précédemment des activités de services aux particuliers de Citibank (opérations bancaires courantes et cartes de crédit) et aux petites et moyennes entreprises de Citibank en Colombie. Les activités acquises sont prises en compte dans le secteur Opérations internationales de la Banque.

La Banque n'a pas terminé la comptabilisation initiale de l'acquisition puisqu'elle achève actuellement l'évaluation des actifs acquis et des passifs repris. Au 31 octobre 2018, des actifs de 2,0 milliards de dollars (essentiellement des prêts de 1,9 milliard de dollars) et des passifs de 1,4 milliard de dollars (essentiellement des dépôts de 1,3 milliard de dollars) avaient été comptabilisés. Des ajustements subséquents seront apportés au cours de la période d'évaluation durant laquelle la Banque terminera son estimation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge.

BBVA Chile

Le 6 juillet 2018, la Banque a acquis 68,2 % de Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, Chile, 100 % de BBVA Seguros Vida S.A., 100 % de Servicios Corporativos S.A., 68,1 % de Inmobiliaria e Inversiones S.A. et 4,1 % dans Inversiones DCV S.A. (collectivement « BBVA Chile »), au Chili, en contrepartie d'un montant en trésorerie de 2,2 milliards de dollars américains, après l'obtention des approbations des organismes de réglementation du Chili et du Canada. La Banque a consolidé la totalité des actifs et des passifs de BBVA Chile et a comptabilisé une participation ne donnant pas le contrôle de 31,8 %. Les activités acquises sont prises en compte dans le secteur Opérations internationales de la Banque.

Le 1^{er} septembre 2018, BBVA Chile a fusionné avec Scotiabank Chile. L'actionnaire minoritaire dans BBVA Chile a versé à la Banque 0,4 milliard de dollars américains afin d'accroître sa quote-part dans l'entité fusionnée. À l'issue de ces transactions, la Banque a conservé le contrôle de l'entité résultant de la fusion et détenait 75,5 % du total des actions. Aux termes de cette entente, les actionnaires sans contrôle peuvent vendre leurs actions en tout ou en partie à la Banque à la juste valeur au moment de la vente. La Banque peut régler ces achats au moyen d'actions ordinaires ou de trésorerie, à son gré.

Selon les estimations actuelles des justes valeurs à la date d'acquisition, la Banque a estimé et comptabilisé des prêts de 19,9 milliards de dollars, d'autres actifs de 8,4 milliards de dollars et un montant global de goodwill et d'immobilisations incorporelles de 1,3 milliard de dollars. Parallèlement, la Banque a inscrit des dépôts de 13,4 milliards de dollars et d'autres passifs de 12,8 milliards de dollars. La Banque a comptabilisé une participation ne donnant pas le contrôle dans BBVA Chile d'environ 0,6 milliard de dollars au moment de l'acquisition, montant qui a été ajusté à environ 0,8 milliard de dollars au moment de la fusion de BBVA Chile et de Scotiabank Chile. La répartition du prix d'achat est provisoire et des ajustements seront apportés par la suite au cours de la période durant laquelle la Banque terminera son estimation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge.

Gestion financière MD, Canada

Le 3 octobre 2018, la Banque a finalisé l'acquisition annoncée précédemment de Gestion financière MD auprès de l'Association médicale canadienne (l'« AMC »), en contrepartie d'environ 2,7 milliards de dollars payables en trésorerie. Gestion financière MD est le premier fournisseur de services financiers aux médecins et à leur famille, grâce à des actifs sous gestion et sous administration d'environ 49 milliards de dollars. Les activités acquises font partie du secteur Réseau canadien.

À la clôture, la Banque et l'AMC ont conclu une entente d'affinité de dix ans aux termes de laquelle la Banque s'est engagée à verser 115 millions de dollars au cours des 10 prochaines années pour soutenir une profession médicale dynamique et une population canadienne en santé.

Selon les estimations actuelles des justes valeurs à la date d'acquisition, la Banque a estimé et comptabilisé des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de 1,9 milliard de dollars, un goodwill de 1,2 milliard de dollars, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée de 70 millions de dollars, des passifs d'impôt différé de 0,5 milliard de dollars et d'autres actifs nets acquis de 0,1 milliard de dollars. La répartition du prix d'achat est considérée comme provisoire et sera ajustée par la Banque lorsqu'elle terminera son évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge.

Incidence globale sur le résultat consolidé

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2018, les quatre acquisitions ont contribué aux revenus à hauteur de 394 millions de dollars au total et entraîné une perte nette de 257 millions de dollars au total.

La principale cause de la perte nette est la comptabilisation d'une dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances de 404 millions de dollars (285 millions de dollars après impôt) relativement aux actifs financiers performants acquis, conformément à l'IFRS 9.

Les coûts d'acquisition de 44 millions de dollars directement liés aux quatre acquisitions sont pris en compte dans les charges autres que d'intérêts à l'état consolidé du résultat net.

Acquisitions annoncées mais non encore réalisées

Banco Cencosud, Pérou

Le 9 mai 2018, la Banque a annoncé que Scotiabank Peru, sa filiale entièrement détenue, avait conclu une entente visant l'acquisition d'une participation donnant le contrôle de 51 % dans Banco Cencosud, laquelle offre des prêts sur cartes de crédit et à la consommation au Pérou, en contrepartie d'environ 130 millions de dollars. Aux termes de l'entente, les deux sociétés concluront également un partenariat de 15 ans visant la gestion des activités de cartes de crédit et l'offre de produits et services supplémentaires aux clients.

Cette transaction devrait se réaliser au premier trimestre de 2019, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et du respect des conditions de clôture.

Banco Dominicano del Progreso, République Dominicaine

Le 14 août 2018, la Banque a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant l'acquisition de Banco Dominicano del Progreso, S.A. – Banco Múltiple (« Banco Dominicano del Progreso »), qui exerce ses activités en République dominicaine, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation. D'un point de vue financier, la transaction n'a pas d'incidence importante pour la Banque.

L'acquisition devrait se réaliser au premier trimestre de 2019, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et du respect des conditions de clôture.

Information à l'intention des actionnaires

Assemblée annuelle

Les actionnaires sont invités à assister à la 187^e Assemblée annuelle des actionnaires ordinaires, qui se tiendra le 9 avril 2019 au Scotiabank Centre, Scotia Plaza, 40 King Street West, 2nd Floor, Toronto (Ontario), à compter de 9 h (heure locale). La clôture des registres aux fins de la détermination des actionnaires qui ont le droit de recevoir un avis et de voter à l'assemblée aura lieu à la fermeture des bureaux le 12 février 2019.

Renseignements sur le portefeuille d'actions et les dividendes

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leur portefeuille d'actions et les dividendes en communiquant avec l'agent des transferts.

Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'Agent des transferts.

Régime de dividendes et d'achat d'actions

Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquiescer d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en espèces sans avoir à acquiescer de frais de courtage ou d'administration. Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 \$ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'Agent des transferts.

Inscription boursière

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

Les actions privilégiées de la Banque des séries 22, 23, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 38 et 40 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Symboles boursiers

ACTIONS	SYMBOLES BOURSIERS	CODES CUSIP
Actions ordinaires	BNS	064149 10 7
Actions privilégiées de série 22	BNS.PR.R	064149 69 3
Actions privilégiées de série 23	BNS.PR.C	064149 68 5
Actions privilégiées de série 30	BNS.PR.Y	064149 63 6
Actions privilégiées de série 31	BNS.PR.D	064149 62 8
Actions privilégiées de série 32	BNS.PR.Z	064149 61 0
Actions privilégiées de série 33	BNS.PR.F	064149 59 4
Actions privilégiées de série 34	BNS.PR.E	064149 55 2
Actions privilégiées de série 36	BNS.PR.G	064151 20 2
Actions privilégiées de série 38	BNS.PR.H	064151 11 1
Actions privilégiées de série 40	BNS.PR.I	06415E 30 3

Dates de paiement des dividendes pour 2019

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES	DATES DE PAIEMENT
2 janvier	29 janvier
2 avril	26 avril
2 juillet	29 juillet
1 ^{er} octobre	29 octobre

Cours au jour de l'évaluation

Aux fins de l'impôt sur le résultat au Canada, le cours des actions ordinaires de La Banque de Nouvelle-Écosse a été établi à 31,13 \$ par action le 22 décembre 1971, jour de l'évaluation, ce qui correspond au cours de 2,594 \$ déterminé à la suite du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1976, du fractionnement d'actions à raison de trois pour une survenu en 1984 et du fractionnement d'actions à raison de deux pour une survenu en 1998. Le dividende en actions de 2004 n'a pas eu d'incidence sur la valeur au jour de l'évaluation. Les actions reçues dans le cadre de ce dividende en actions ne sont pas incluses dans le groupe des actions émises avant 1972.

Envoi de documents en plusieurs exemplaires

Certains actionnaires inscrits de La Banque de Nouvelle-Écosse reçoivent plus d'un exemplaire des documents qui leur sont destinés, par exemple le présent Rapport annuel. Bien que nous nous efforcions de l'éviter, une telle duplication de l'information pourrait survenir si vos portefeuilles d'actions sont inscrits sous plus d'un nom ou plus d'une adresse. Si vous désirez mettre fin à des envois multiples que vous n'avez pas demandés, veuillez communiquer avec l'Agent des transferts afin de regrouper les comptes.

Notations de crédit

DÉPÔTS/TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG TRADITIONNELS

DBRS	AA
Fitch	AA -
Moody's	Aa2
Standard & Poor's	A+

TITRES DE CRÉANCE DE PREMIER RANG

DBRS	AA (bas)
Fitch	AA -
Moody's	A2
Standard & Poor's	A-

DÉPÔTS À COURT TERME/PAPIER COMMERCIAL

DBRS	R-1 (élevé)
Fitch	F1+
Moody's	P-1
Standard & Poor's	A-1

DÉBENTURES SUBORDONNÉES¹⁾

DBRS	A (élevé)
Fitch	-
Moody's	Baa1
Standard & Poor's	A -

DÉBENTURES SUBORDONNÉES (FPUNV)

DBRS	A (bas)
Fitch	A+
Moody's	Baa1
Standard & Poor's	BBB+

ACTIONS PRIVILÉGIÉES À DIVIDENDE NON CUMULATIF¹⁾

DBRS	Pfd-2 (élevé)
Moody's	Baa3 (hyb)
Standard & Poor's	BBB/P-2*

ACTIONS PRIVILÉGIÉES À DIVIDENDE NON CUMULATIF (FPUNV)

DBRS	Pfd-2
Moody's	Baa3 (hyb)
Standard & Poor's	BBB/P-2(bas)*

* Selon l'échelle canadienne

Les notations de crédit sont l'un des facteurs qui ont une incidence sur la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers et sur les modalités selon lesquelles elle peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture ainsi qu'obtenir des emprunts. Les notations de crédit et les perspectives qu'attribuent les agences de notation à la Banque sont fondées sur leurs propres opinions et méthodes.

La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées²⁾, ses dépôts et titres de créance de premier rang traditionnels ayant obtenu les cotes suivantes : AA par DBRS, Aa2 par Moody's, AA- par Fitch et A+ par Standard & Poor's (S&P). Ces quatre agences de notation ont accordé une perspective « stable » à la Banque. Elles ont pris diverses mesures dans le cadre de la conclusion et de la mise en œuvre du régime de recapitalisation interne du Canada en 2018. Le 19 avril 2018, DBRS a modifié la tendance de la Banque de « négative » à « stable » (notations des titres de créance à long terme, des titres de créance de premier rang et des dépôts) et attribué la note temporaire de AA (bas) aux nouveaux titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation devant être émis après le 23 septembre 2018, après l'achèvement du régime de recapitalisation interne canadien. Le 16 juillet 2018, Moody's a relevé de deux crans la note des titres de créance à long terme de la Banque, la faisant passer de A1 à Aa2, et elle a ramené la tendance de « négative » à « stable » (notations des titres de créance à long terme, des titres de créance de premier rang et des dépôts de la Banque), à la suite de la finalisation du régime de recapitalisation interne du Canada. Le 24 septembre 2018, Moody's a harmonisé la notation des titres de la Banque avec la notation provisoire de A2 des titres de créance de premier rang sujets à la recapitalisation devant être émis après le 23 septembre 2018. Les notations des autres grandes banques canadiennes ont été ajustées de la même façon. Les dépôts et les titres de créance de premier rang traditionnels de la Banque ont conservé la notation de Aa2.

- 1) À l'exclusion des instruments sans composante de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.
- 2) Se rapportent aux notations des dépôts à long terme et des titres de créance de premier rang traditionnels. Les notations des titres de créance de premier rang émis après le 23 septembre 2018 aux termes du régime de recapitalisation interne seront rabaisées par Moody's (A2), S&P (A-) et DBRS [AA(bas)] par rapport aux titres de créance de premier rang traditionnels. La Banque n'avait pas émis de tels titres sujets à la recapitalisation en date du 26 novembre 2018.

Glossaire

Acceptation bancaire : Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

Actifs pondérés en fonction des risques : Composés de trois grandes catégories, à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, lesquels sont évalués conformément au cadre de l'accord de Bâle III. Les actifs pondérés en fonction des risques de crédit sont fondés sur des formules stipulées dans le cadre de l'accord de Bâle III en fonction du degré de risque de crédit pour chaque catégorie de contreparties. Les instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière sont convertis en équivalents figurant à l'état de la situation financière selon des facteurs de conversion précis, avant l'application des mesures de pondération du risque pertinentes. La Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standard pour calculer le capital lié au risque de marché et le capital lié au risque d'exploitation. La conversion de ces exigences en matière de capital en actifs pondérés en fonction des risques équivalents est effectuée au moyen de la multiplication par un facteur de 12,5.

Actifs sous administration (« ASA ») : Actifs administrés par la Banque dont les propriétaires réels sont les clients et qui ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les services fournis à l'égard des ASA sont de nature administrative, et comprennent les services d'administration fiduciaire, de garde, de dépôt de titres, de perception et de distribution de revenus, de règlements de négociation de titres, de production de rapports pour les clients, ainsi que d'autres services semblables.

Actifs sous gestion (« ASG ») : Actifs gérés par la Banque de façon discrétionnaire à l'égard desquels la Banque touche des honoraires de gestion. Les ASG sont la propriété réelle des clients et ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Certains ASG sont également des actifs administrés et sont donc parfois inclus dans les actifs sous administration.

Alliance du Pacifique : Alliance composée du Chili, de la Colombie, du Mexique et du Pérou.

BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

Base de mise en équivalence fiscale (« BMEF ») : La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant imposable équivalent. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

Capital : Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, actions privilégiées à dividende non cumulatif et autres instruments de capitaux propres, instruments de fonds propres et débetures subordonnées. Le capital contribue à la croissance de l'actif, constitue un coussin contre les pertes sur prêts et protège les déposants.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber toutes les pertes sur créances du portefeuille de prêts de la Banque. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances inclut des comptes individuels et collectifs.

Contrat à terme standardisé : Engagement d'achat ou de vente d'un montant fixé de marchandises, de titres ou de monnaies étrangères à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les profits ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

Contrat de change à terme : Engagement d'achat ou de vente d'un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

Contrat de garantie de taux : Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixé s'applique à un montant notionnel pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en trésorerie à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

Courbe de rendement : Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

Couvertures : Protection contre l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change au moyen de positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

Entité structurée : Entité créée pour réaliser un objectif précis et bien défini. Une entité structurée peut prendre la forme d'une société, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités structurées sont souvent créées avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes et quelquefois permanentes au pouvoir de décision de l'organe de direction, du fiduciaire ou de la direction quant aux transactions de l'entité.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de clôture.

Instruments de crédit structuré : Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

Instrument ne figurant pas à l'état de la situation financière : Engagement de crédit indirect, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, survenant soit sur le marché principal soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

Lettre de crédit de soutien et lettre de garantie : Engagement écrit que prend la Banque, à la demande d'un client, pour garantir le paiement à un tiers relativement aux obligations du client à l'endroit de ce tiers.

Levier d'exploitation : Paramètre financier servant à mesurer le taux de croissance du total des revenus moins le taux de croissance des charges d'exploitation.

Marge sur activités bancaires principales : Ratio correspondant aux revenus d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires et du total des actifs moyens liés au groupe Marché des capitaux mondiaux des Services bancaires et marchés mondiaux. Cette méthode est conséquente avec le fait que les intérêts nets tirés des activités de transaction sont comptabilisés dans les « Revenus tirés des activités de transaction », qui sont inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts ».

Mise en pension : Ou encore « Obligation relative aux titres mis en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

Montant notionnel : Montant prévu au contrat ou montant en principal devant servir à déterminer le paiement de certains instruments et dérivés ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ce montant est dit « notionnel » parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

Obligation sécurisée : Créance de la Banque pour laquelle le paiement de tous les montants de principal et d'intérêts est inconditionnellement et irrévocablement garanti par une société en commandite ou une fiducie et est garanti par le nantissement du portefeuille d'obligations couvertes. Les actifs du portefeuille d'obligations sécurisées détenues par la société en commandite et la fiducie se composent respectivement de prêts hypothécaires à l'habitation non garantis de premier rang au Canada et de prêts hypothécaires à l'habitation de premier rang au Canada garantis aux termes de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, ainsi que de leur sûreté connexe.

Option : Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une monnaie en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

Point de base : Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

Prêt douteux : Prêt dont la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le principal à la date prévue, dont un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite ou dont le client est considéré comme étant en faillite. Ce type de prêts ne comprend pas les prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC »).

Prise en pension : Ou encore « titres pris en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, auprès d'un client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

Produit dérivé : Contrat financier dont la valeur est fonction d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme standardisés, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

Ratio de liquidité à court terme : Ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours, selon la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

Ratio de levier : Ratio correspondant aux fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits à l'état de la situation financière et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée dans les lignes directrices sur les exigences de levier du BSIF.

Ratio de productivité : Mesure de l'efficacité de la Banque utilisée par la direction. Ce ratio exprime les charges d'exploitation en pourcentage du total des revenus. Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, ratio de T1 et ratio total des fonds propres : Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.

Bâle III a introduit une nouvelle catégorie de fonds propres, à savoir les « actions ordinaires et assimilées de T1 », qui sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires après les ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets de régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance des provisions pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 comprennent les actions ordinaires et assimilées de T1 et les fonds propres de T1 supplémentaires, qui se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, d'autres titres de fonds propres de T1 subordonnés non cumulatifs et d'instruments non admissibles

Glossaire de l'accord de Bâle III

Paramètres du risque de crédit

Exposition en cas de défaut (« ECD ») : Correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière en cas de défaut.

Probabilité de défaut (« PD ») : Correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, qu'un emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

Perte en cas de défaut (« PCD ») : Correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Types d'expositions au risque

Expositions non liées aux particuliers

Exposition sur les entreprises : Correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

Exposition sur les banques : Correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent (y compris certains organismes publics (« OP ») auxquels le même traitement que celui pour les banques est appliqué).

Exposition sur les emprunteurs souverains : Correspond à un titre de créance d'un État souverain, d'une banque centrale, de certaines banques multilatérales de développement ou de certains OP auxquels le même traitement que celui pour les emprunteurs souverains est appliqué.

Titrisation : Placement figurant à l'état de la situation financière dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des titres hypothécaires, des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou des titres adossés à des créances avec flux groupés; facilités de trésorerie ne figurant pas à l'état de la situation financière visant des fonds multicédants parrainés par la Banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

Expositions liées aux particuliers

Prêts hypothécaires à l'habitation : Prêts à des particuliers sur des biens immobiliers résidentiels (quatre unités ou moins).

Marges de crédit garanties : Marges de crédit personnelles renouvelables adossées à des biens immobiliers résidentiels.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles : Cartes de crédit et marges de crédit non garanties consenties à des particuliers.

Autres prêts aux particuliers : Tous les autres prêts personnels.

Sous-catégories d'expositions au risque

Montants prélevés : Montant en cours des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres de créance à la JVAÉRG.

Engagements non prélevés : Tranche non utilisée des marges de crédit consenties.

faisant l'objet d'un retrait graduel. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débentures subordonnées admissibles ou de débentures non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Le total des fonds propres comprend les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2.

Rendement des capitaux propres : Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. En ce qui concerne les secteurs d'activités principaux de la Banque, cette dernière attribue le capital, qui correspond à environ 9,5 % des exigences de fonds propres ordinaires aux termes de Bâle III, en fonction des risques de crédit, de marché et d'exploitation et du levier propres à chaque secteur d'activité. Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'activité par rapport au capital attribué.

Swap : Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un taux variable contre un taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant notionnel. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes monnaies, sur des périodes déterminées à l'avance.

Titrisation : Procédé dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des actifs à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts.

Valeur à risque (« VaR ») : Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

Autres expositions au risque

Transactions de pension sur titres : Prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

Dérivés de gré à gré : Instruments financiers négociés par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers plutôt qu'en bourse.

Autres éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière : Effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

Contrats dérivés négociés en bourse : Contrats dérivés (par ex. : contrats à terme standardisés et options) qui sont négociés sur un marché à terme organisé. Parmi ceux-ci, on retrouve les contrats à terme standardisés (position acheteur et position vendeur), les options achetées et les options vendues.

Contreparties centrales admissibles : Contreparties centrales agréées qui sont en conformité avec les normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (« OICV ») et qui peuvent aider leurs banques de compensation membres à provisionner adéquatement les expositions aux contreparties centrales.

Corrélation de valeur entre actifs (CVA) : Les règles de Bâle III ont accru la pondération des risques de certaines institutions financières au titre des sociétés non financières en introduisant une mesure de corrélation de valeur entre actifs. Le facteur de corrélation pris en compte dans la formule pondérée des risques est multiplié par cette CVA, qui correspond à 1,25 pour toutes les expositions aux institutions financières réglementées dont l'actif total est supérieur ou égal à 100 milliards de dollars américains et pour toutes les expositions aux institutions financières non réglementées.

Risque de corrélation défavorable (RCD) particulier : Ce risque survient lorsque l'exposition à une contrepartie donnée affiche une corrélation positive avec probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature de la transaction avec cette contrepartie.

Niveau plancher de fonds propres réglementaires aux termes de Bâle II : Depuis l'introduction de Bâle II en 2008, le BSIF a prescrit un niveau plancher de fonds propres réglementaires fixé à l'intention des institutions qui utilisent l'approche avancée fondée sur les notations internes aux fins du traitement du risque de crédit. Depuis le deuxième trimestre de 2018, la majoration liée au niveau plancher de fonds propres réglementaires de Bâle II est déterminée par comparaison avec une exigence de fonds propres calculée conformément à l'approche standard de Bâle II aux fins du risque de crédit. Les nouvelles exigences en matière de plancher de fonds propres aux termes de Bâle II comprennent également les actifs pondérés en fonction des risques pour le risque de marché et l'ajustement de l'évaluation du crédit. Toute insuffisance de l'exigence de fonds propres aux termes de Bâle III par rapport au niveau plancher de fonds propres aux termes de Bâle II est ajoutée aux actifs pondérés en fonction des risques.

Renseignements supplémentaires

DIRECTION GÉNÉRALE

Banque Scotia

Scotia Plaza
44 King Street West Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-6161
Courriel : email@scotiabank.com

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Centre service clientèle

1-800-575-2424

Investisseurs :

Analystes financiers, gestionnaires de portefeuille et autres investisseurs institutionnels

Banque Scotia
Scotia Plaza, 44 King Street West Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-775-0798
Courriel : investor.relations@scotiabank.com

En ligne

Pour obtenir des renseignements sur les produits et sur la société, de l'information financière et de l'information à l'intention des actionnaires, veuillez consulter le site banquescotia.com.

Communications mondiales

Banque Scotia
44 King Street West Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-775-0828
Courriel : corporate.communications@scotiabank.com

Services aux actionnaires

Agent des transferts et agent principal des registres

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8th Floor Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Téléphone : 1-877-982-8767
Télécopieur : 1-888-453-0330
Courriel : service@computershare.com

Coagent de transferts (États-Unis)

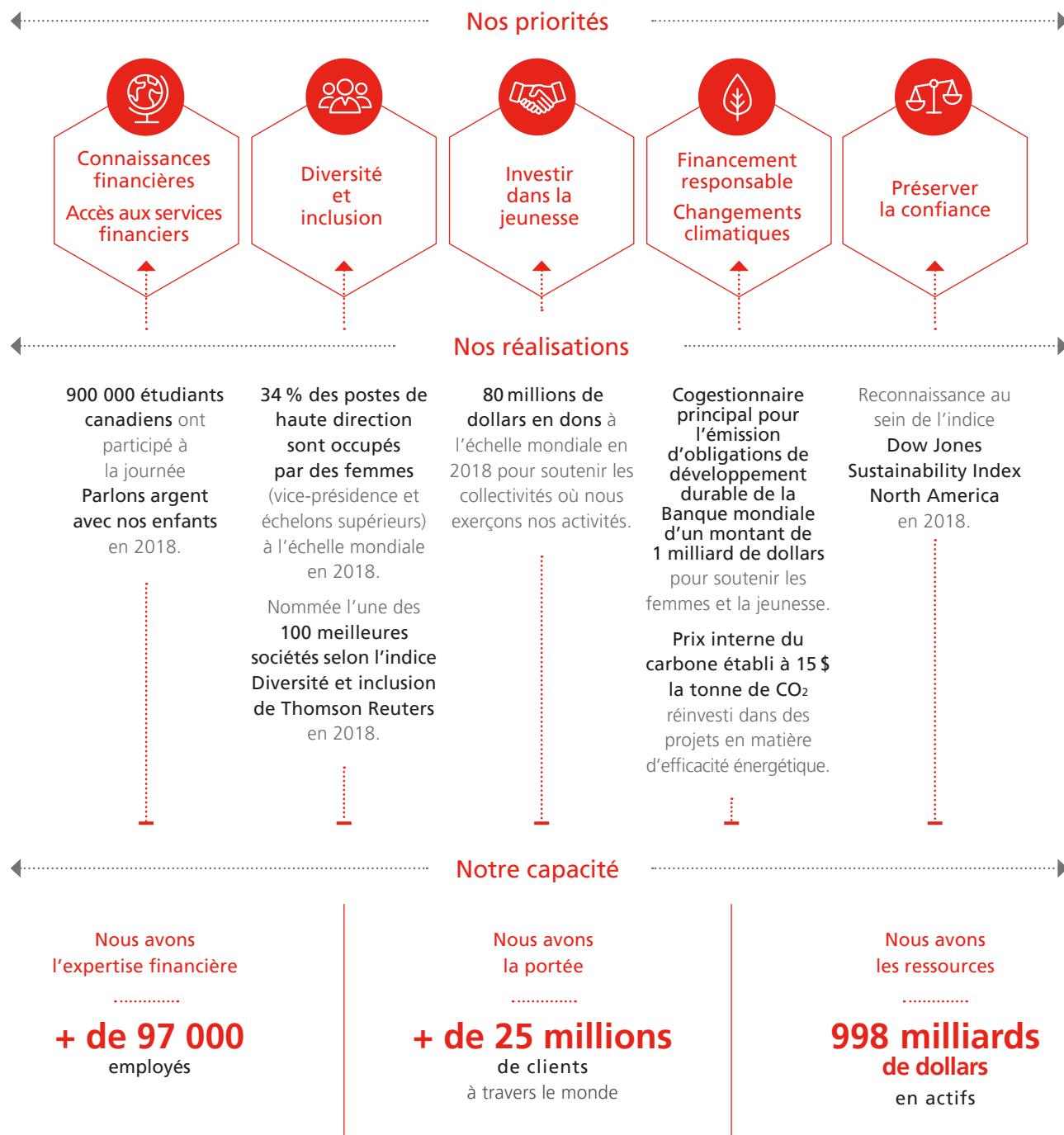
Computershare Trust Company N.A.
250 Royall Street Canton, MA 02021, États-Unis
Téléphone : 1-800-962-4284

Secrétariat général

Banque Scotia
Scotia Plaza, 44 King Street West Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-3672
Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com



Responsabilité sociale d'entreprise





La Banque du hockey au Canada

Nous sommes fiers de soutenir plus d'un million d'enfants grâce à notre engagement envers les équipes de hockey locales d'un océan à l'autre. À la Banque Scotia, nous croyons que tout le monde a besoin de faire partie d'une équipe. Que ce soit au travail, à l'école ou sur la glace, faire partie d'une équipe, c'est donner vie à l'expression « L'union fait la force ». Le hockey compte pour la Banque Scotia parce qu'il compte pour les Canadiens. Nous sommes de fiers partisans, de fiers entraîneurs et de fiers joueurs.



Tangerine est la banque officielle des Raptors de Toronto et de la NBA au Canada.

En 2018, Tangerine est devenue la banque officielle des Raptors de Toronto et de la NBA au Canada. Ces partenariats reflètent notre engagement envers le renforcement des collectivités au Canada.



Tangerine
Changez d'Ère Bancaire™

